BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
A
253
NAPOLI

869 ∞

II Suppl. Palat. A 253

627575

MÉMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DES ÉGAREMENS
DE L'ESPRIT HUMAIN
PAR RAPPORT
A LA RELIGION CHRÉTIENNE:
OU
DICTIONNAIRE
DES HÉRÉSIES,
DES ERREURS ET DES SCHISMES,
PRÉCÉDÉ D'UN DISCOURS
Dans lequel on recherche

QUELLE a été la Religion primitive des Hommes; les changemens qu'elle a soufferts jusqu'à la naissance du Christianisme, les causes générales, les liaisons & les effets des Hérésies qui ont divisé les Chrétiens.

TOME SECOND.

BIBLIOTECA NAZIONALE DI NAPOLI

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

A PARIS,
Chez DIDOT le Jeune, Quai des Augustins.

M. DCC. LXXVI.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES ÉGAREMENS DE L'ESPRIT HUMAIN PAR RAPPORT A LA RELIGION CHRÉTIENNE.

D

DADOES, Chef des Meſſaliens : voyez cet article.

DAVID DE DINANT adopta les principes d'Amauri ſon Maître, & écrivit pour les juſtifier.

Il y avoit alors en France des reſtes de Cathares, ou de ces Machéens venus d'Italie, qui attaquoient l'autorité des Miniſtres de l'Egliſe, les cérémonies & les Sacremens; ils nioient la réſurrection, la diſtinction du vice & de la vertu, &c. Ils crurent trouver dans le ſyſtême d'Amauri des preuves de leurs opinions, il les adopterent; ils prétendirent que Dieu le Pere s'étoit incarné dans Abraham, Dieu le Fils dans Jeſus-Chriſt, que le Royaume de Jeſus-Chriſt étoit paſſé, que par conſéquent les Sacremens étoient ſans vertu, & les Miniſtres ſans juriſdiction & ſans autorité légitime, puiſque le regne du Saint-Eſprit étoit arrivé, & que la Religion devoit être toute intérieure.

De-là, ces Sectaires conclurent que toutes les actions corporelles étoient indifférentes. Les Sectaires qui ſont preſque toujours des hommes ardens, impétueux & paſſionnés, n'ont jamais manqué à tirer ces conſéquences des principes tels que

ceux d'Amauri, & s'en ſont toujours ſervis pour ſe permettre ſans ſcrupule tous les plaiſirs. Ces reſtes de Cathares ſe livrerent à toutes ſortes de débauches, ſous prétexte que le regne du S. Eſprit étoit arrivé, que les actions corporelles étoient indifférentes, & que par conſéquent la loi qui en défend d'un certain ordre, & qui en preſcrit d'autres, n'avoit plus de force & n'obligeoit plus perſonne: ils tomberent donc dans les plus grands excès, & firent une Secte, qui d'abord fut ſecrette, & qui fut découverte par de faux proſélytes.

Un Orfévre, nommé Guillaume, étoit le Chef de cette Secte: il ſe diſoit envoyé de Dieu, prophétiſoit qu'avant cinq ans le monde ſeroit frappé de quatre plaies; de famine ſur le peuple, de glaive ſur les Princes, de tremblemens qui engloutiroient les Villes, & de feu ſur les Prélats de l'Egliſe: il appelloit le Pape, l'Antechriſt; Rome, la Baylone, & tous les Eccléſiaſtiques, les membres de l'Antechriſt.

Il avoit auſſi prédit, que le Roi Philippe-Auguſte & ſon fils, rangeroient bientôt toutes les Nations ſous l'obéiſſance du S. Eſprit.

On arrêta quatorze de ces Sectaires, ils furent conduits au Concile qui ſe tenoit alors à Paris: on les inſtruiſit; mais ils perſévérerent dans leurs erreurs; dix furent brûlés (dans le mois de Décembre 1210.)

On condamna auſſi la mémoire d'Amauri, on l'exhuma, & ſes os furent brûlés.

Le Concile de Paris condamna auſſi les livres de la Métaphyſique & de la Phyſique d'Ariſtote, que l'on regardoit comme la ſource des erreurs d'Amauri: on brûla les ouvrages de David de Dinant.

Cette Secte n'étoit qu'une troupe de Fanatiques débauchés, qu'on ne pouvoit regarder comme des Réformateurs: ils n'avoient aucun principe honnête: on ne pouvoit les regarder comme des défenſeurs de la Religion; on les vit mourir ſans intérêt, & leur Secte s'éteignit. *

DAVID GEORGE. Voyez GEORGE.

DÉCHAUSSÉS, Hérétiques qui prétendoient que pour être ſauvé, il falloit marcher nuds pieds. (Aug. de hæreſ. hær. 68.)

DOCETES, Hérétiques qui nioient que J. C. eût pris un corps véritable. **

* D'Argentré, Collect. Jud. t. 1.

** Clem. Alex. Strom. l. 7. Theodoret, l. 5. Hæret. Fab.

DONATISTES, Schiſmatiques qui ſe ſéparerent : 1°. de la Communion de Cécilien, parce qu'il avoit été ordonné par Felix d'Aptunge, qu'ils prétendoient avoir livré les vaſes de l'Egliſe & les livres ſacrés pendant la perſécution. 2°. De toute l'Egliſe, parce que toute l'Egliſe étoit reſtée unie de communion avec Cécilien, & non pas avec Majorin, & avec Donat ſucceſſeur de Majorin.

Ce Schiſme, produit par une petite vengeance particuliere, troubla l'Egliſe pendant plus d'un ſiécle, remplit l'Afrique de calamités & d'horreur, épuiſa la rigueur & la patience de trois Empereurs, & ne céda qu'au tems : ſemblable à ces volcans que le Mineur imprudent allume, & qui ne s'éteignent que lorſque le feu a conſumé le ſoufre & le bitume qu'ils renfermoient dans leurs entrailles.

Il eſt important de bien connoître l'origine & le progrès d'un pareil ſchiſme, & de le ſuivre exactement dans ſes effets.

Du Schiſme des Donatiſtes avant Donat.

La Religion chrétienne n'a point été portée en Afrique par les Apôtres, mais elle y fit de grands progrès dans le ſecond ſiécle, & les Chrétiens, malgré les perſécutions, y avoient beaucoup d'Egliſes.

Ces Egliſes furent cruellement perſécutées ſous Dioclétien, ſous Galere & ſous Maxence.

Cette derniere perſécution duroit encore, lorſque Menſurius, Evêque de Carthage, fut mandé par Mexence.

Menſurius, avant que de partir, confia les vaſes de l'Egliſe à quelques vieillards, & donna le mémoire de ces vaſes à une vieille femme, afin que s'il mouroit dans ſon voyage, elle le remît à ſon ſucceſſeur.

Menſurius mourut en effet, en revenant à Carthage, & Maxence rendit alors la paix à l'Egliſe. *

Les Evêques de la Province d'Afrique s'aſſemblerent à Carthage pour élire un ſucceſſeur de Menſurius : Cécilien fut élu unanimement, ordonné par Felix d'Aptunge. **

On remit à Cécilien le mémoire des vaſes ſacrés que ſon prédéceſſeur avoit confiés aux vieillards, qui croyoient qu'on

* Optat. l. 1. Aug. Litt. Petili. l. 2. c. 87.
** Ibid.

ignoroit ce dépôt, & qui conçurent une haine violente contre Cécilien, qui les obligeoit à rendre les vaſes qu'on leur avoit confiés. *

Deux perſonnes conſidérables dans le Clergé de Carthage, Bortus & Céleſtius, avoient aſpiré tous deux à l'Epiſcopat: ils furent irrités de la préférence que l'on avoit donnée à Cécilien, ſe joignirent aux vieillards, & décrierent Cécilien. **

Pendant que Cécilien n'étoit encore que Diacre, une Dame puiſſante nommée Lucille, avant de recevoir le Corps & le Sang de Notre Seigneur, baiſoit l'os d'un homme qui n'étoit pas encore reconnu Martyr: Cécilien avoit blâmé cette pratique, & fait une réprimande à Lucille, qui depuis ce tems-là, s'étoit comme ſéparée de l'Egiſe. †

Lucille s'unit aux ennemis de Cécilien, & forma un parti contre lui: ce parti s'accrut, s'échauffa, réſolut de perdre Cécilien, & chercha le moyen de faire caſſer ſon ordination.

Cécilien avoit été ordonné par Felix d'Aptunge, & l'on n'avoit point appellé à ſon élection les Evêques de Numidie. Les ennemis de Cécilien prétendirent que ſon ordination étoit nulle, & parce qu'on n'avoit point appellé les Evêques de Numidie, & parce qu'il avoit été ordonné par Felix d'Aptunge, qui, pendant la perſécution, avoit livré les vaſes de l'Egliſe & les livres ſaints.

Cette prévarication étoit, dans l'Egliſe de Carthage, comme une eſpece d'apoſtaſie, & l'on regardoit comme nuls les Sacremens donnés par ceux qui étoient coupables.

Les ennemis de Cécilien crurent donc avoir trouvé deux moyens sûrs pour le perdre; ils appellerent les Evêques de Numidie à Carthage, où Lucille les traita magnifiquement: ils s'aſſemblerent comblés de préſens, & citerent Cécilien.

Le peuple ne permit pas à ſon Evêque de comparoître, & Cécilien répondit aux députés des Evêques de Numidie, que ſi ceux qui l'avoient ordonné étoient des traditeurs, qui ne lui avoient point en effet donné d'Ordre, on n'avoit qu'à le réordonner.

Cécilien ne croyoit pas qu'en effet Felix d'Aptunge fût

* Optat. ibid. Aug. in Parmen.
** Ibid.
† Ibid.

traditeur ; il cherchoit par cette réponſe à ouvrir un moyen de conciliation, & croyoit arrêter ſes ennemis ; mais ils prirent ſa réponſe comme un aveu du crime de Felix d'Aptunge, déclarerent le Siége de Carthage vacant, procéderent à une nouvelle élection, & ordonnerent un nommé Majorin, domeſtique de Lucille, lequel avoit été Lecteur dans la Diaconie de Cécilien. *

Malgré le jugement des Evêques de Numidie, toute l'Egliſe demeuroit unie de Communion avec Cécilien : c'étoit à lui, & non à Majorin que s'adreſſoient les lettres de l'Egliſe d'Outremer.

Le parti des agreſſeurs eſt en quelque ſorte le parti haïſſant, il eſt plus actif & plus entreprenant que le parti qui ſe défend. Les partiſans de Majorin écrivirent à toutes les Egliſes contre Cécilien, le calomnierent, échaufferent les eſprits & cauſerent quelques émotions dans le peuple.

Conſtantin, qui depuis la défaite de Maxence, régnoit ſur l'Italie & ſur l'Afrique, en fut averti: il ordonna au Proconſul de cette Province, & au Préfet du Prétoire, de s'informer de ceux qui troubloient la paix de l'Egliſe, & de les en empêcher.

Les partiſans de Majorin, informés des ordres de Conſtantin, lui préſenterent un Mémoire, dans lequel ils accuſoient Cécilien de pluſieurs crimes.

Conſtantin, qui craignoit les ſuites d'une querelle de Religion, dans une Province nouvellement ſoumiſe, auroit bien voulu ne mécontenter aucun des deux partis : il refuſa donc de prononcer, & leur donna pour Juges des Evêques.

Cécilien ſe rendit à Rome avec dix Evêques de ſon parti ; & Donat de Caſeſnoires s'y rendit auſſi à la tête de dix Evêques du parti de Majorin.

Les partiſans de Majorin ne purent prouver aucun des crimes qu'ils reprochoient à Cécilien, & cet Evêque fut déclaré innocent.

En déclarant Cécilien innocent des crimes qu'on lui avoit imputés, le Concile ne condamna point les accuſateurs. Le Pape Miltiade, qui avoit préſidé au Concile, offrit d'écrire des lettres de Communion à ceux qui avoient été ordonnés par Majorin, & de les reconnoître pour Evêques ; enfin on avoit arrêté que dans tous les lieux où il ſe trouveroit deux

* Opt. ibid. Aug. ibid. & in Gaud. in Prim. in Creſcens.

Evêques ordonnés, l'un par Majorin, & l'autre par Cécilien, le premier ordonné ſeroit maintenu, & qu'on trouveroit un Evêché pour le dernier. *

Le Concile de Rome ne prononça ni ſur le jugement du Concile de Carthage, ni ſur les affaires de Felix d'Aptunge.

Les partiſans de Majorin prétendirent que le Concile avoit jugé avec précipitation, & ſans être ſuffiſamment informé, puiſqu'il n'avoit point voulu prendre connoiſſancce de l'affaire de Felix d'Aptunge, qui étoit cependant ſelon eux le point capital de la conteſtation.

Conſtantin fit aſſembler un Concile plus nombreux à Arles, où Cécilien fut encore déclaré innocent, & les accuſations de ſes ennemis jugées calomnieuſes. Le Concile informa l'Empereur du jugement qu'il avoit porté, & de l'opiniâtreté des ennemis de Cécilien. **

L'Empereur fit venir les Evêques attachés à Majorin : ils ſe firent bientôt des protecteurs, qui demanderent à l'Empereur qu'il jugeât lui-même cette affaire : Conſtantin, par laſſitude ou par condeſcendance pour les flatteurs qui l'obſédoient, conſentit à revoir lui-même l'affaire de Cécilien & de Majorin, & promit que Cécilien ſeroit condamné, ſi l'on pouvoit le convaincre d'un ſeul des crimes dont on l'accuſoit. †

Après cette réviſion, Cécilien fut déclaré innocent, & ſes ennemis comme calomniateurs.

Les ennemis de Cécilien publierent que l'Empereur avoit été trompé par Hoſius, qui lui avoit ſuggéré ce jugement, & le Schiſme continua : peu de tems après Majorin mourut.

Du Schiſme des Donatiſtes, depuis l'Election de Donat juſqu'à ſa mort.

Majorin étant mort, les Evêques de ſa commuion élurent en ſa place Donat, non Donat de Caſeſnoires, mais un autre Donat, doué de grandes qualités : il avoit l'eſprit orné par une longue étude des Belles-Lettres ; il étoit éloquent, ſavant & recommandable par l'intégrité de ſes mœurs & par ſon déſintéreſſement. §

* Opt. l. 1. Collat. Carthag. apud Aug. & Ep. 43.
** Euſeb. l. 10. c. 5.
† Aug. Ep. 162. 168. Euſeb. Vit. Conſt. l. 1. c. 44.
§ Opt. l. 3. Aug. Litt. Petil.

Il conſacra tous ſes talens à la défenſe de ſon parti, il compoſa des Ouvrages pour le juſtifier, & ſéduiſit beaucoup de monde.

La plus grande partie de l'Afrique regardoit comme nuls les Sacremens conférés par les Hérétiques & par les pécheurs. Soixante-dix Evêques avoient, dans un Concile, déclaré Felix d'Aptunge convaincu d'être traditeur. Cécilien paroiſſoit l'avoir connu lui-même, puiſqu'il avoit demandé à être réordonné; le Concile de Rome qui avoit confirmé l'ordination de Cécilien, n'avoit pas voulu prononcer ſur le jugement des Evêques de Numidie, & il n'avoit pas pour cela voulu infirmer l'ordination de Cécilien; non qu'il crût Felix innocent, mais parce que l'Egliſe Latine regardoit comme valides les Sacremens conférés par les Hérétiques.

L'innocence de Felix ſur les crimes que le parti de Majorin lui imputoit, pouvoit donc paroître douteuſe, & Cécilien pouvoit paroître ordonné par un traditeur.

Preſque toute l'Egliſe d'Afrique regardoit comme nuls les Sacremens donnés par les Hérétiques & par les pécheurs; on conçoit donc aiſément qu'un homme de génie, tel que Donat, pouvoit donner aux raiſons du parti de Majorin aſſez de vraiſemblance pour en impoſer, & ſéduiſit en effet beaucoup de monde.

Le parti de Majorin reçut en quelque ſorte une nouvelle exiſtence de ſon nouveau défenſeur, & prit ſon nom: toutes les perſonnes attachées au parti de Donat ſe nommerent Donatiſtes.

Il eſt aiſé d'acquérir un empire abſolu ſur un parti auquel on a donné ſon nom. Donat fut bientôt l'oracle & le tyran des Donatiſtes; ils devinrent entre ſes mains des eſpeces d'automates, auxquels il donnoit la direction & le mouvement qu'il vouloit. *

Donat avoit la plus haute idée de ſa perſonne, & le plus profond mépris pour les hommes, pour les Magiſtrats, & pour l'Empereur même. Ses Sectateurs prirent tous ſes ſentimens; les Donatiſtes ne voyoient que Donat au-deſſus d'eux, & ſe croyoient nés pour dominer ſur tous les eſprits & pour commander au genre humain.

Les Donatiſtes animés par cette eſpece de fanatiſme d'amour-propre, qui ne ſe montroit que ſous l'apparence du

* Opt. Ibid. Aug. in Cruſcont. in Parmen.

zèle & ſous le voile de la Religion ; ſéduiſoient beaucoup de monde, & Conſtantin pour arrêter le Schiſme confiſqua leurs Egliſes à ſes domaines.

Cet acte d'autorité fit des Donatiſtes autant de furieux ; qui ne connoiſſoient, ni bornes, ni loix : ils chaſſerent les catholiques de pluſieurs Egliſes, & ne voulurent plus communiquer avec eux.

Conſtantin craignit les ſuites de ſa ſévérité : il écrivit aux Evêques d'Afrique d'uſer de douceur avec les Donatiſtes, & de réſerver à Dieu la vengeance contre ces furieux.

Conſtantin haïſſoit les Donatiſtes, & n'avoit ceſſé de les traiter avec rigueur, que par la crainte d'exciter des troubles dans l'Afrique *

Donat le ſentit, & jugea qu'il ne pouvoit ſe ſoutenir contre le zèle des Catholiques, qu'en inſpirant à ſes diſciples une conviction & une ſécurité qui fuſſent à l'épreuve de la force, de l'évidence, & de la crainte de la mort.

Il opéra quelques preſtiges, & fit publier qu'il avoit fait des miracles : on le crut, & pluſieurs Donatiſtes ſe vanterent auſſi d'avoir fait des choſes miraculeuſes, en priant ſur le tombeau de ceux de leur communion.

Peu de tems après, chaque Evêque prétendit être infaillible & impeccable ; on le crut, & le Schiſme devint un mal incurable. Les Donatiſtes furent perſuadés qu'ils ne pouvoient ſe perdre en ſuivant leurs Evêques ; & lorſqu'ils étoient convaincus par l'évidence de la vérité, ils diſoient qu'ils ne laiſſoient pas d'être en ſûreté dans leur Schiſme, parce qu'ils étoient brebis, & qu'ils ſuivoient leurs Evêques, leſquels répondoient d'eux devant Dieu. **

De ce dégré de confiance, on paſſa bientôt à la perſuaſion de la néceſſité de défendre le parti de Donat ; on vit une foule de Donatiſtes quitter leurs occupations, renoncer à l'agriculture, & s'armer pour défendre leur parti contre les catholiques ; on les appella *Agnoſtiques* ou *Combattans*, parce qu'ils étoient, diſoit-on, les ſoldats de Jeſus-Chriſt contre le Diable. Comme ils n'avoient point de demeure fixe, & que pour trouver de quoi vivre, ils alloient autour des maiſons des payſans, on les appella *Circoncellions*. †

* Euſeb. Vit. Conſt. l. 15. c. 45.
* Aug. in Parmen. l. 2. c. 10.
† Les Maiſons des Payſans s'appelloient *Cellæ*.

Ils étoient armés de bâtons, & non d'épées, parce que Jeſus-Chriſt avoit défendu l'épée à Saint Pierre : avec ces bâtons, ils briſoient les os d'un homme, & quand ils vouloient faire miſéricorde à quelqu'un, ils l'aſſommoient d'un ſeul coup ; il appelloient ces bâtons des Iſraëlites. *

Pendant leurs expéditions contre les catholiques, ils chantoient *louange à Dieu* : c'étoit là le ſignal, c'étoit à ces mots qu'ils répandoient le ſang humain : tout fuyoit à leur approche ; les Evêques Donatiſtes appuyés de cette redoutable milice, portoient la déſolation où ils vouloient, & chaſſoient les catholiques de leurs Egliſes. **

Après la mort de Conſtantin, Conſtant qui eut l'Afrique dans ſes domaines, y envoya Paul & Macaire porter des aumônes, & exhorter tout le monde à la paix. Mais Donat refuſa de recevoir les aumônes de Conſtant : on ferma les portes de la ville de Bagai à Macaire ; bientôt il fut attaqué par les Circoncellions, & obligé de faire venir des troupes ; les Circoncellions firent tête aux troupes, & combattirent avec acharnement ; mais ils furent enfin diſſipés, & Macaire, irrité, traita les Donatiſtes avec beaucoup de rigueur.

Les Donatiſtes ſe plaignirent, dirent qu'on les perſécutoit, & publierent qu'on avoit précipité Marculphe du haut d'un rocher, & Donat dans un puits.

Donat & Marculphe furent auſſi-tôt érigés en Martyrs, & la gloire du Martyre devint la paſſion dominante des Circoncellions. Ils n'attaquerent pas ſeulement les Catholiques, on les voyoit courir en troupe attaquer les Payens dans leurs plus grandes fêtes pour ſe faire tuer ; ils ſe jettoient ſur les traits que leur préſentoient les Payens, qui, de leur côté croyoient honorer leurs Dieux en immolant ces furieux. †

Quand ces occaſions leur manquoient, ils donnoient ce qu'ils avoient d'argent afin qu'on les fit mourir, & quand ils n'étoient point en état d'acheter la gloire du martyre, ils alloient dans les chemins, & forçoient ceux qu'ils rencontroient de les tuer, ſous peine d'être tués eux-mêmes, s'ils refuſoient de leur procurer la gloire du martyre ††.

La ſévérité de Macaire, & les loix de l'Empereur, devinrent donc inutiles contre les Circoncellions & contre les

* Aug. de Hær. c. 69. Theod. l. 4. c. 6. Opt. l. 3.
** Ibid.
† Aug. cont. Litt. P. l. 2. c. 20. in Joan. Hom. 11.
†† Opt. l. 3. Theod. l. 4. c. 6. Aug. Hær. 69. Ep. 50.

Donatiſtes, & ne purent les obliger à communiquer avec les catholiques: ils aimoient mieux ſe donner la mort, que faire un acte de communion avec un catholique.

On les voyoit tantôt ſe précipiter du haut des montagnes, tantôt craignant leur propre foibleſſe, & qu'on ne les engageât à ſe réunir aux catholiques, ils allumoient eux-mêmes un bûcher, s'y précipitoient, & y mouroient avec joie.

Tous les jours, la terre étoit teinte du ſang de ces malheureux; tous les jours, on voyoit des troupes d'hommes & de femmes gravir ſur les montagnes les plus eſcarpées, & s'élancer au milieu des rochers & des précipices.

Le peuple honoroit leurs cadavres, comme l'Egliſe honore les corps des martyrs, & célébroit tous les ans le jour de leur mort, comme une fête.

Ils tâchoient de juſtifier leur mort volontaire par l'exemple de Razias, & mouroient perſuadés qu'ils alloient recevoir la couronne du martyre. *

* Razias étoit un Juif extrêmement zélé pour ſa Religion; Nicanor, dans l'eſpérance de le pervertir, envoya cinquante Soldats pour le prendre dans une Tour où il étoit; Razias ſe voyant ſur le point d'être pris, ſe donna un coup d'épée, aimant mieux mourir noblement que de ſe voir aſſujetti aux Pécheurs, & de ſouffrir des outrages indignes de ſa naiſſance; mais parce que dans la précipitation il ne s'étoit pas donné un coup qui l'eût fait mourir ſur le champ, lorſqu'il vit tous les ſoldats entrer en foule par les portes, il courut avec une fermeté extraordinaire, à la muraille, & il ſe précipita du haut en bas ſur le Peuple, monta ſur une pierre eſcarpée, tira ſes entrailles hors de ſon corps, & les jetta ſur le Peuple, invoquant le Dominateur de la vie & de l'ame afin qu'il les lui rendit un jour, & mourut. Machab. l. 2. c. 15. v. 39 & ſuiv.

Les Juifs mettent Razias entre leurs plus illuſtres Martyrs, & prétendent montrer par ſon exemple, & par celui de Saül & de Samſon, qu'il eſt de certains cas où le meurtre volontaire eſt non-ſeulement permis, mais même louable & méritoire: ces cas ſont 1°. la juſte défiance de ſes propres forces, & la crainte de ſuccomber à la perſécution. 2°. Lorſqu'on prévoit que ſi l'on tombe entre les mains des ennemis ils s'en prévaudront, & en prendront occaſion d'inſulter au Seigneur & de blaſphémer ſon nom.

Quelques Théologiens prétendent juſtifier Razias, en diſant qu'il agit par une inſpiration particuliere; ils le juſtifient encore par l'exemple de quelques Vierges qui ſe ſont tuées plutôt que de perdre leur virginité. (Lyran. Tirin. Serrar. in 2. Mach. 14.) S. Auguſtin & S. Thomas ont ſoutenu que l'hiſtoire de Razias étant non approuvée,

Macaire, à force de rigueurs, affoiblit beaucoup le parti de Donat, les Donatiſtes ne conſerverent que quelques Egliſes, les Evêques furent diſperſés, Donat mourut en exil, & Maximien lui ſuccéda.

Du Schiſme des Donatiſtes, depuis la mort de Donat, juſqu'à ſon extinction.

Julien, étant parvenu à l'Empire, rappella tous ceux qui avoient été bannis pour cauſe de Religion, & il permit aux Evêques Donatiſtes de retourner dans leurs ſiéges. *

Les Donatiſtes voulurent rentrer dans les Egliſes, dont les Catholiques s'étoient emparés, & l'on ſe battit; preſque toutes les Egliſes furent remplies d'hommes mis en piéces, de femmes aſſommées, d'enfants maſſacrés & d'avortemens.

Les Donatiſtes, ſoutenus par les Gouverneurs, chaſſerent enfin les Catholiques, & devinrent tout-puiſſans en Afrique; preſque tout plia ſous ce terrible parti; les Evêques Donatiſtes aſſemblerent un Concile de plus de trois cent dix Evêques, & mirent en pénitence des peuples entiers, parce qu'ils ne s'étoient pas ſéparés des Catholiques. **

Quelques années après, Rogat, Evêque dans la Mauritanie, ſe ſépara des Donatiſtes, apparemment, parce qu'il déſapprouvoit les Circoncellions; les Donatiſtes virent cette diviſion avec beaucoup de chagrin, animerent contre les Rogatiſtes la puiſſance ſéculiere, & éteignirent ce parti.

Ce fut durant ce tems, & au milieu des calomnies dont les Donatiſtes chargerent l'Egliſe, que Parménien leur Evêque à Carthage, entreprit de juſtifier par écrit le Schiſme des Donatiſtes; il ſe propoſoit dans ſon ouvrage, de prouver que le Baptême des Hérétiques eſt nul, & qu'ils ſont exclus de l'Egliſe.

Saint Optat réfuta Parménien: le Fanatiſme tomboit parmi les Donatiſtes, & quelques-uns d'eux entrevirent la vérité.

Tycone prouva la validité du Baptême des Hérétiques, condamna la rébaptiſation, & fit voir qu'on devoit tolérer

mais ſimplement racontée dans l'Ecriture, on n'en peut rien conclure pour juſtifier ſon action dans le moral. Aug. Ep. 61. alias 204. Lib. cont. Gaudent, c. 31. S. Th. prima. ſecundæ, art. 5. ad 5. p. 64.

* Opt. l. 2.

** Opt. l. 2.

dans l'Egliſe les abus & les crimes qu'on ne pouvoit corriger, & qu'il ne falloit pas pour cela rompre l'unité.

Parménien attaqua les principes de Tycone : Saint Auguſtin réfuta la lettre de Parménien.

Comme les Donatiſtes n'avoient pour principes d'unité, que la néceſſité de ſe ſoutenir contre les catholiques, auſſitôt qu'ils eurent repris du crédit, ils ſe diviſerent en une multitude de Sectes & de branches. *

Pendant la perſécution, les haines perſonnelles étoient ſuſpendues chez les Donatiſtes, mais elles reprirent leur activité, lorſqu'ils furent en paix.

Primien, devenu Evêque de Carthage, avoit été ſouvent mortifié par Donat, il voulut s'en venger ſur le Diacre Maximien, parent de Donat, & rendit une ſentence contre lui.

Maximien ſe défendit, pluſieurs Evêques aſſemblés à Carthage caſſerent la ſentence de Primien, ils examinerent ſa conduite, ils le trouverent coupable de crimes atroces, le dépoſerent, & ordonnerent Maximien en ſa place.

Primien convoqua un Concile de trois cent dix Evêques, qui le déclarerent innocent, & condamnerent Maximien & tous ceux qui avoient eu part à ſon ordination. Primien informa les Proconſuls du jugement du Concile de Bagai, demanda l'exécution des loix de l'Etat contre les Hérétiques, fit chaſſer de leurs Egliſes tous ceux qui avoient été condamnés dans le Concile qu'il avoit aſſemblé, & détruiſit l'Egliſe de Maximien. Les conteſtations de ces deux partis durerent pendant le gouvernement de quatre Proconſuls.

Optat, Evêque de Tamgade, tout-puiſſant auprès de Gildon, Commandant d'Afrique, ſe ſervit de tout ſon crédit pour perſécuter les Catholiques, les Rogatiſtes, & les Maximianiſtes : il fut appellé pendant dix ans le gémiſſement de l'Afrique ; & ſes cruautés ne finirent que par la mort de Gildon, qui s'étant voulu rendre ſouverain, fut défait & s'étrangla.

Honorius, informé de ces déſordres, donna une loi qui condamnoit à mort tous ceux qui ſeroient convaincus d'avoir attaqué les Egliſes des Catholiques, ou de les avoir troublées.

Les Catholiques commencerent donc à aſſembler des Conciles, à écrire, & à prêcher.

* Aug. Ep. 48.

La protection accordée aux Catholiques ralluma toute la fureur & toute la haine des Donatiſtes : aucune Egliſe catholique ne fut à l'abri de leurs inſultes, ils arrêtoient dans les chemins tous les Catholiques qui alloient prêcher l'union & la paix ; leur zèle barbare ne reſpectoit pas même les Evêques, & les Circoncellions répandus dans les campagnes exerçoient mille cruautés contre les Catholiques, qui oſoient offrir la paix, & inviter les Donatiſtes à ſe réunir.

Le Concile de Carthage députa à l'Empereur pour obtenir qu'il mît à couvert des inſultes des Donatiſtes, les Catholiques qui prêchoient la vérité, ou qui écrivoient pour la défendre.

S. Auguſtin & d'autres Evêques jugerent qu'il ne falloit point demander à l'Empereur qu'il ordonnât des peines contre les Donatiſtes. S. Auguſtin croyoit qu'il ne falloit forcer perſonne à embraſſer l'Unité ; qu'il falloit agir par conférence, combattre par des diſputes, & vaincre par des raiſons, de peur de changer des hérétiques déclarés, en catholiques déguiſés.

Mais les Donatiſtes avoient rempli l'Etat de déſordres ; ils troubloient la tranquillité publique : c'étoient des aſſaſſins, des incendiaires, des ſéditieux, & l'Empereur devoit au public des Loix plus ſévères contre d'auſſi dangereux Sectaires : ils n'étoient dans le cas ni de la tolérance civile, ni de la tolérance eccléſiaſtique ; ainſi ce fut avec juſtice qu'il ordonna, ſous les plus grandes peines, que les Schiſmatiques rentreroient dans l'Egliſe. *

La Loi de l'Empereur rendit la paix à l'Egliſe de Carthage. L'année ſuivante, il exempta des peines encourues par le Schiſme tous ceux qui reviendroient à l'Egliſe : enfin, trois ans après, il permit aux Schiſmatiques le libre exercice de leur Religion ; mais, à la ſollicitation des Peres du Concile de Carthage, l'Empereur révoqua cet Edit & en donna un autre, par lequel il preſcrit & ordonne de punir de mort les Hérétiques & les Schiſmatiques.

Enfin les Donatiſtes & les Catholiques demanderent à conférer, & Honorius donna, l'an 410, un Edit pour aſſembler les Evêques Catholiques & Donatiſtes.

Les Conférences s'ouvrent l'année ſuivante ; les Evêques Catholiques étoient 281, & les Donatiſtes 279. On choiſit de part & d'autre ſept Evêques pour diſputer.

* Aug. Epi. 50. Codex Theod. 16. tit. 6. l. 3. p. 195.

Après trois jours de diſputes ; le Comte Marcellin prononça en faveur des Catholiques ; & ſur ſon rapport, l'Empereur, par une Loi de l'an 412, impoſa de groſſes amendes aux Donatiſtes, exila tous leurs Evêques, adjugea tous les biens de leurs Egliſes aux Catholiques.

Ce coup de ſévérité, ſemblable à la foudre qui tombe ſur le ſoufre & ſur le bitume, ranima la fureur des Donatiſtes ; ils coururent aux armes, maſſacrerent les Catholiques, ſe tuerent eux-mêmes, & ſe tuerent plutôt que de rentrer dans l'Egliſe catholique ; mais la prudence & la fermeté du Comte Marcellin réprimerent bientôt leurs fureurs. *

Les Evêques Donatiſtes publierent que Marcellin avoit été gagné à force d'argent par les Catholiques, & qu'il n'avoit pas permis aux Donatiſtes de ſe défendre ; mais S. Auguſtin détruiſit aiſément ces calomnies.

Théodoſe le jeune renouvella les Loix d'Honorius contre les Donatiſtes, & affoiblit encore leur parti. Peu de tems après les Vandales s'emparerent de l'Afrique, & maltraiterent également les Catholiques & les Donatiſtes. Le fanatiſme des Donatiſtes s'affoiblit conſidérablement ; il ſe ranima cependant ſous l'Empereur Maurice ; mais ce Prince fit exécuter les Loix portées contre les Donatiſtes, & ils reſterent diſperſés dans différens coins de l'Afrique, & ne firent plus un parti.

Des Erreurs des Donatiſtes.

Le Schiſme naît preſque toujours de l'erreur, ou il la produit. Les Donatiſtes s'étoient ſéparés de l'Egliſe, parce qu'ils prétendoient que l'ordination de Cécilien étoit nulle, attendu qu'il avoit été ordonné par Felix, Evêque d'Aptunge, qui étoit Traditeur ; ils furent donc conduits naturellement à nier la validité des Sacremens donnés par les Hérétiques & par les Pécheurs.

De ce que les Sacremens donnés par les pécheurs étoient nuls, il s'enſuivoit que l'Egliſe étoit compoſée de Juſtes, que par conſéquent Cécilien, Felix d'Aptunge qui l'avoit ordonné, le Pape Miltiade qui l'avoit abſous, & pluſieurs de

* Collat Carthag. an. 411. habita. Nio. nov. Collect. Conc. Faluſii, apud Aug. Brelliculus Collationis cum Donatiſtis, adit. Benedict. 1. 9. p. 545.

ſes

ſes confreres ayant été convaincus de crimes, doivent être dépoſés & chaſſés de l'Egliſe ; que leurs crimes les avoient fait ceſſer d'être les membres de l'Egliſe ; que tous ceux qui les avoient ſoutenus, & qui avoient communiqué avec eux, s'étoient rendus complices de leurs crimes en les approuvant ; & qu'ainſi, non-ſeulement l'Egliſe d'Afrique, mais auſſi toutes les Egliſes du monde qui s'étoient liées de communion avec les Egliſes du parti de Cécilien ayant été ſouillées, elles avoient ceſſé de faire partie de la véritable Egliſe de Jeſus-Chriſt, laquelle avoit été réduite au petit nombre de ceux qui n'avoient point voulu avoir de part avec les prévaricateurs, & qui s'étoient conſervés dans la pureté.

Ils croyoient donc que l'Egliſe n'étoit compoſée que de Juſtes, & qu'ils étoient cette Egliſe.

Toute la diſpute des Catholiques & des Donatiſtes ſe réduiſoit donc à trois queſtions. 1°. Si Felix étoit coupable des crimes qu'on lui imputoit. 2°. Si en ſuppoſant qu'il en fût coupable il avoit pû ordonner validement Cécilien. 3°. Si l'Egliſe n'étoit compoſée que de Juſtes & de Saints, ou ſi elle étoit compoſée de bons ou de méchans.

On a vu dans l'Hiſtoire du Schiſme des Donatiſtes, qu'ils n'avoient jamais prouvé contre Felix & contre Cécilien aucun des crimes dont ils les accuſoient. Je fais voir dans l'article REBAPTISANS, que les Sacremens donnés par les Hérétiques & par les Pécheurs ſont valides ; je vais examiner l'erreur des Donatiſtes ſur l'Egliſe.

Les Donatiſtes prétendoient que l'Egliſe n'étoit compoſée que de Juſtes, & ils le prouvoient par les caractères que lui donnent les Prophetes, & par les Images ſous leſquelles ils l'annoncent.

Iſaïe nous la repréſente, diſoient-ils, comme une Ville ſainte, dans laquelle aucun impur ou incirconcis ne doit être admis ; elle doit contenir un peuple ſaint. *

Le Cantique des Cantiques nous la peint ſous l'emblême d'une femme ſans défaut, & dans laquelle il n'y a rien à reprendre. †

* Iſaïæ. 52. 62. 35.
† Cant. c. 5.

Le nouveau Teſtament étoit encore plus clair & plus précis, ſelon les Donatiſtes : S. Paul dit expreſſément que J. C. a aimé ſon Egliſe, qu'il l'a ſanctifiée, qu'elle eſt pure & ſans tache. *

Ils prétendoient que la vraie Egliſe étoit compoſée d'un petit nombre de Juſtes, que la grande étendue n'étoit point eſſentielle à la vraie Egliſe, qu'elle avoit été renfermée dans Abraham, Iſaac & Jacob ; qu'elle étoit déſignée dans l'écriture ſous l'emblême d'une porte étroite, par laquelle peu de monde entroit, &c. **

Ils juſtifioient leur Schiſme par l'exemple d'Elie, d'Eliſée, qui n'avoient point communiqué avec les Samaritains : ils s'appuyoient ſur ce Dieu qui dit par la bouche d'Aggée, qu'il déteſte une Nation ſouillée par le péché, & que tout ce qu'elle offre eſt ſouillé. †

Les Catholiques firent voir que les Donatiſtes étoient dans l'erreur ſur la nature & ſur l'étendue de l'Egliſe.

On prouva aux Donatiſtes que l'Egliſe étoit repréſentée dans l'Ecriture comme une Société qui renfermoit les bons & les méchans ; que J. C. l'avoit lui-même repréſentée ſous ces traits.

Tantôt c'eſt un filet jetté dans la mer, & qui renferme toutes ſortes de poiſſons, tantôt c'eſt un champ où l'homme ennemi a ſemé de l'ivraie; d'autres fois c'eſt un air qui renferme de la paille mêlée avec le bon grain. ††

L'ancienne Egliſe renfermoit les pécheurs dans ſon ſein : Aaron & Moyſe ne firent point de Schiſme, & cependant l'Egliſe d'Iſraël contenoit des ſacriléges : Saül & David appartenoient à l'Egliſe de Juda; il y avoit de mauvais Prêtres & de mauvais Juifs dans l'Egliſe Judaïque & dans la même Société dont Jérémie, Iſaïe, Daniel, Ezéchiel étoient membres. §

S. Jean ne ſe ſépara point de la communion des Pécheurs, il les regarda comme étant dans l'Egliſe malgré leurs péchés : c'eſt l'idée que S. Paul nous donne de l'Egliſe ; & le culte, les prieres, les cérémonies auſſi anciennes que l'Egliſe même,

* Ad Epheſ. 5. 2. Cor. c. 11.

** Aug. de Unitate Eccleſ. Collat. Carthag. t. 9. edit. Benedict. Collect. Baluſii.

† Aggæi, c. 2. v. 14. 15.

†† Matth 15. 38.

§ Aug. cont. Ep. Parmen. l. 2. c. 7. De Unit. Eccl. c. 13.

ſuppoſent qu'elle renferme des Pécheurs. *

Tous les endroits dans leſquels l'Egliſe nous eſt repréſentée comme une ſociété pure, dont les Pécheurs ſont exclus, doivent s'entendre de l'Egliſe triomphante, ſelon S. Auguſtin. **

Sur la terre, elle eſt une Société religieuſe, compoſée d'hommes unis extérieurement par la communion des mêmes Sacremens, par la ſoumiſſion aux Paſteurs légitimes, & unis intérieurement par la Foi, l'Eſpérance & la Charité.

On peut donc diſtinguer dans l'Egliſe une partie extérieure & viſible, qui eſt comme le corps de l'Egliſe, & une partie intérieure inviſible, qui eſt comme l'ame de l'Egliſe.

Ainſi ſi l'on ne conſidere que la partie intérieure de l'Egliſe, on peut dire que les Hérétiques & les Pécheurs n'appartiennent point à l'Egliſe : mais il n'eſt pas moins vrai qu'ils appartiennent au corps de l'Egliſe ; & c'eſt ainſi qu'il falloit expliquer les différens endroits dans leſquels S. Auguſtin, & après lui pluſieurs Théologiens, diſent que les Pécheurs ne ſont point membres de l'Egliſe.

Le Cardinal Bellarmin a donné la ſolution de toutes ces difficultés, par la comparaiſon de l'homme, qui eſt compoſé d'un corps & d'une ame, & dont un bras ne laiſſe pas d'être partie, quoiqu'il ſoit paralytique.

Les Catholiques ne prouvoient pas avec moins de force & d'évidence, qu'une Société renfermée dans une partie de l'Egliſe d'Afrique, ne pouvoit être la vraie Egliſe.

Tous les Prophetes nous annoncent que l'Egliſe de J. C. doit ſe répandre par toute la Terre. †

J. C. s'applique lui-même toutes ſes prophéties : il dit qu'il falloit que le Chriſt ſouffrît, & qu'on prêchât en ſon nom la pénitence & la rémiſſion des péches à toutes les nations, en commençant par Jéruſalem. ††

Tous les Peres, avant les Donatiſtes, avoient penſé que l'Egliſe de J. C., la vraie Egliſe devoit être Catholique ; c'étoit par ce nom que depuis S. Polycarpe, on la diſtinguoit des Sectes qui s'étoient élevées dans le Chriſtianiſme. §

* Ad Rom. 4. v. 14. Hæbr. 9. v. 12. Ad Tim. prima, c. 2.
** Aug. l. 2. Retract. c. 18.
† Geneſ. 12. Iſaiæ 49. 54. Malach. 1. Pſ. 2. 20. 49. 55. 71.
†† Luc 25. v. 44. 47. Act. 1. v. 8.
§ Euſeb. Hiſt. l. 4. 15. Cyril. Catech. 18. circa fin. Aug. cont. Ed. fundam. c. 7. Cypr. de Unît. Eccle.

Enfin, c'étoit la doctrine de toute l'Egliſe contre les Donatiſtes. *

Il n'eſt donc jamais permis de ſe ſéparer de l'Egliſe Catholique, puiſqu'elle eſt la vraie Egliſe: on peut toujours s'y ſauver: on n'a, par conſéquent, jamais de juſte ſujet de rompre avec elle le lien de la Communion, & toutes les ſociétés qui s'en ſéparent ſont ſchiſmatiques.

Avant les diſputes que Luther, Zuingle & Calvin exciterent dans l'Occident, l'Egliſe Romaine étoit inconteſtablement l'Egliſe catholique, & tous ceux qui ont embraſſé la réforme, étoient dans ſa Communion: ils n'ont donc pu s'en ſéparer ſans être Schiſmatiques; car ils ne peuvent reprocher à l'Egliſe Catholique de ſoutenir un ſeul dogme qui n'ait été ſoutenu par de grands Saints; par conſéquent, on a pu dans tous les tems faire ſon ſalut dans l'Egliſe Romaine: il n'y avoit donc au tems de Luther, de Zuingle, de Calvin, aucune raiſon légitime de ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine, comme les Chefs de la prétendue Réforme l'ont fait.

L'Egliſe Réformée n'eſt donc pas la vraie Egliſe, & ceux qui ont embraſſé ſa Communion n'ont aucune raiſon pour reſter ſéparés de l'Egliſe Romaine.

Voilà ce que le Clergé de France, à la fin du ſiécle paſſé, exhortoit les Prétendus Réformés à examiner; & c'eſt ce que tous les Catholiques devroient encore aujourd'hui les engager à examiner ſans paſſion; je ne doute pas que cette méthode, propoſée ſi ſagement par le Clergé, ne réunit beaucoup de Proteſtans à l'Egliſe catholique.

Mais, il eſt bien difficile que cette méthode réuſſiſſe, s'ils haïſſent les Catholiques, & s'ils ſont irrités contre eux, s'ils croient qu'on veut les tyranniſer, & non pas les éclairer.

La queſtion du Schiſme des Proteſtans a été épuiſée par M. Nicole, dans l'excellent ouvrage intitulé *les Prétendus Réformés convaincus de Schiſme.*

DOSITHÉE, étoit un Magicien de Samarie, qui prétendoit être le Meſſie: il eſt regardé comme le premier Héréſiarque.

Les Samaritains étoient attachés à la loi de Moyſe, comme les Juifs; comme eux ils attendoient le Meſſie.

L'ambition humaine ne pouvoit aſpirer à rien de plus grand

* Aug. cont. Creſcent.

que la gloire du Meſſie, & il n'étoit pas poſſible que dans les Nations qui l'attendoient, il ne s'élevât des ambitieux qui en uſurpaſſent le titre, & qui en imitaſſent les caractères.

Le Meſſie avoit été annoncé par les Prophetes, & devoit ſignaler ſa puiſſance par les miracles les plus éclatans; on dut donc s'occuper beaucoup de l'art d'opérer des prodiges, & c'eſt peut-être à ces vues jointes au progrès du Pythagoriciſme, du Platoniſme, & de la Philoſophie Cabaliſtique, qu'il faut attribuer le goût de la Magie, ſi répandu chez les Juifs & chez les Samaritains, avant la naiſſance du Chriſtianiſme.

Quoi qu'il en ſoit, au reſte, de cette conjecture, il eſt certain que Doſithée s'étoit fort appliqué à la Magie, & qu'il ſéduiſoit l'imagination par des preſtiges, par des enchantemens, & par des tours d'adreſſe.

Doſithée annonça qu'il étoit le Meſſie, on le crut.

Comme les Prophetes annonçoient le Meſſie ſous des caracteres qui ne pouvoient convenir qu'à J. C. Doſithée changea les Prophéties, & ſe les appropria: ſes diſciples ſoutinrent qu'il étoit le Meſſie prédit par les Prophetes.

Doſithée avoit à ſa ſuite trente Diſciples, autant qu'il y avoit de jours au mois, & n'en vouloit pas davantage; il avoit admis avec ſes diſciples une femme qu'il appelloit la lune: il obſervoit la circonciſion, & jeûnoit beaucoup. Pour perſuader qu'il étoit monté au ciel, il ſe retira dans une caverne, loin des yeux du monde, & s'y laiſſa mourir de faim.

La Secte des Doſithéens eſtimoit beaucoup la virginité; entêtée de ſa chaſteté, elle regardoit le reſte du genre humain avec mépris; un Doſithéen ne vouloit approcher de quiconque ne penſoit & ne vivoit pas comme lui. Ils avoient des pratiques ſingulieres auxquelles ils étoient fort attachés; telle étoit celle de demeurer vingt-quatre heures dans la même poſture où ils étoient, lorſque le Sabbat commençoit.

Cette immobilité des Doſithéens étoit une conſéquence de la défenſe de travailler pendant le Sabbat: avec de ſemblables pratiques, les Doſithéens ſe croyoient ſupérieurs aux hommes les plus éclairés, aux citoyens les plus vertueux, aux ames les plus bienfaiſantes; en reſtant pendant vingt-quatre heures plantés debout, & la main droite, ou la main gauche étendue, ils croyoient plaire à Dieu, bien autrement qu'un homme qui s'étoit donné beaucoup de mouvement pour conſoler les affligés, ou pour ſoulager les malheureux.

Cette Secte subsista en Egypte, jusqu'au sixieme siécle. *

Un des disciples de Dosithée étant mort, il prit en sa place Simon, qui surpassa bientôt son maître, & devint chef de Secte ; ce fut Simon le Magicien.

DUALISTES ; c'est un nom que l'on a donné à ceux qui soutiennent qu'il y a dans le monde deux principes éternels & nécessaires, dont l'un produit tout le bien, & l'autre tout le mal. Voyez l'article MARCION, MANES.

DULCIN, Laïque né à Norvare en Lombardie, fut disciple de Segarel, & après la mort de son maître, devint chef de sa Secte, qui prit le nom d'Apostolique. Voyez l'article SEGAREL.

E

EBIONITES : ce mot en hébreu signifie pauvre, & fut donné à une Secte d'Hérétiques qui avoient adopté les sentimens des Nazaréens, à la doctrine desquels ils avoient ajouté quelques pratiques & quelques erreurs qui leur étoient particulieres. Les Nazaréens, par exemple, recevoient toute l'Ecriture qui étoit réservée dans le canon des Juifs : les Ebionites au contraire rejettoient tous les Prophetes, ils avoient en horreur les noms de David, de Salomon, de Jérémie, d'Ezéchiel ; ils ne recevoient pour l'Ecriture Sainte, que le Pentateuque.

Origene distingue deux sortes d'Ebionites : les uns croyoient que J. C. étoit né d'une Vierge, comme le croyoient les Nazaréens, & les autres pensoient qu'il étoit né à la maniere de tous les autres hommes.

Quelques Ebionites étoient sobres & chastes : d'autres ne recevoient personne dans leur Secte, qu'il ne fût marié, même avant l'usage de puberté ; ils permettoient de plus la polygamie : ils ne mangeoient d'aucun animal, ni de ce qui en venoit, comme lait, œuf, &c.

Ils se servoient aussi-bien que les Nazaréens, de l'Evan-

* Euseb. Hist. Eccles. l. 5. c. 22. Origen. Tract. 27. in Matth. l. 1. cont. Celsum, c. 44. l. 6. p. 288. edit. Spenceri. Patriarche l. 4. c. 2. Philocal. c. 1 p. 36. Origen. Huct. l. 2. p. 319. Photius Bibliot. cod. 230. p. 466. edit. gr. p. 331. edit. lat.

Epiph. Hær. 13. Hieron. adversùs Lucif. c. 8. Tert. de Præscript. c. 44. Philastr. de Hæres. c. 4.

gile ſelon S. Mathieu, mais ils l'avoient corrompu en beaucoup d'endroits : ils en avoient ôté la généalogie de J. C. que les Nazaréens avoient conſervée.

Outre l'Evangile hébreu ſelon S. Mathieu, les Ebionites avoient adopté pluſieurs autres livres, ſous les noms de Jacques, de Jean, & d'autres Apôtres ; ils ſe ſervoient auſſi des voyages de S. Pierre.

Quelques Auteurs ont prétendu que les Ebionites étoient une branche de Nazaréens, d'autres ont cru qu'ils formoient une Secte abſolument différente : cette queſtion, peu importante & peut-être aſſez difficile à décider, a été examinée par le P. le Quien dans ſes diſſertations ſur S. Jean Damaſcene. Origene, S. Jean Damaſcene, Euſebe, S. Irenée, ont traité de l'héréſie des Ebionites. *

Les Ebionites & les Nazaréens, qui ſe diviſoient ainſi en différentes Sectes, qui ſe contrediſoient dans leur croyance & dans leur morale, ſe réuniſſoient pourtant ſur un point : ils reconnoiſſoient que Jeſus étoit le Meſſie : il eſt donc certain qu'il réuniſſoient les caracteres ſous leſquels il étoit annoncé.

ELCÉSAITES ; ils ſe nommoient auſſi OSSONIENS & SAMPSÉENS.

C'étoit une Secte de Fanatiques, qui, à quelques idées de Chriſtianiſme, avoient joint les erreurs des Ebionites, les principes de l'Aſtrologie judiciaire, les pratiques de la Magie, l'invocation des démons, l'art des enchantemens, & l'obſervation des cérémonies Judaïques.

Il ne faut chercher chez ces Hérétiques rien de ſuivi, rien de lié; ils n'adoroient qu'un ſeul Dieu, ils s'imaginoient l'honorer beaucoup en ſe baignant pluſieurs fois par jour : ils reconnoiſſoient un Chriſt, un Meſſie, qu'ils appelloient le grand Roi. On ne ſait s'ils croyoient que Jeſus fût le Meſſie, ou s'ils croyoient que ce fût un autre, qui ne fût pas encore venu : ils lui donnoient une forme humaine, inviſible, qui avoit environ trente-huit lieues de haut : ſes membres étoient proportionnés à ſa taille : ils croyoient que le Saint-Eſprit étoit une femme, parce que le mot qui, en hébreu, exprime le Saint-Eſprit, eſt du genre féminin : peut-être auſſi parce que

* Origen. cont. Celſ. Epiph. Hær. 10. Iræn. 1. c. 20. Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 3. c. 27. Parmi les Modernes on peut conſulter le Clerc, Hiſt. Eccleſ. p. 476. an. 72. Ittigius, Differt. de Hæreſ. ſæc. 1, c. 6. Le P. Quien, Diſſert. ſur S. Jean Damaſc.

le S. Eſprit ayant deſcendu ſur J. C. à ſon baptême ſous la forme d'une colombe, & ayant dit de J. C. qu'il étoit ſon fils bien-aimé, ils avoient conclu que le S. Eſprit étoit une femme, afin de ne pas donner deux peres à J. C. *

Sous l'Empire de Trajan, un Juif nommé Elxaï, ſe joignit à eux, & compoſa un livre qui contenoit, diſoit-il, des prophéties, & une ſageſſe toute divine : les Elcéſaïtes diſoient qu'il étoit deſcendu du ciel.

Elxaï étoit conſidéré par les Sectateurs comme une puiſſance révélée & annoncée par les Prophetes, parce que ſon nom ſignifie, ſelon l'hébreu, qu'il eſt révélé ; ils révéroient même ceux de ſa race juſqu'à l'adoration, & ſe faiſoient un devoir de mourir pour eux.

Il y avoit encore ſous Valens deux ſœurs de la famille d'Alxaï, ou de la race bénite, comme ils l'appelloient ; elles ſe nommoient *Marthe* & *Martene*, & elles étoient conſidérées comme des Déeſſes par les Elcéſaïtes : lorſqu'elles ſortoient en public, les Elcéſaïtes les accompagnoient en foule, ramaſſoient la poudre de leurs pieds & la ſalive qu'elles crachoient : on gardoit ces choſes, & on les mettoit dans des boîtes qu'on portoit ſur ſoi, & qu'on regardoit comme des préſervatifs ſouverains. †

Ils avoient quelques prieres hébraïques, qu'ils vouloient qu'on récitât ſans les entendre. M. Baſnage a bien prouvé que les Elcéſaïtes ne venoient pas des Eſſéniens. §

ENCRATITES. Voyez TATIEN.

EON DE L'ÉTOILE, étoit un Gentilhomme Breton, qui vivoit au douzieme ſiécle.

On prononçoit alors fort mal le latin, & au lieu de prononcer *eum*, comme nous le prononçons aujourd'hui, on prononçoit *eon* : ainſi dans le ſymbole, au lieu de chanter *per eum qui venturus eſt judicare vivos & mortuos*, on chantoit, *per eon qui venturus eſt judicare vivos & mortuos.*

Sur cette prononciation, Eon de l'Etoile s'imagine que c'étoit de lui qu'il étoit dit dans le ſymbole, qu'il viendroit juger les vivans & les morts; cette viſion lui plaît, ſon imagination s'échauffe, il ſe perſuade qu'il eſt juge des vivans & des morts, & par conſéquent le fils de Dieu ; il le publie,

* Grab. Spicileg. PP.
† Epiph. Hær. 19.
§ Baſnage, Annales Eccleſ. t. 1.

le peuple le croit, s'assemble & le suit en foule dans les différentes Provinces de la France, dont il pille les maisons, & sur-tout les Monastères.

Il donna des rangs à ses disciples ; les uns étoient des Anges, les autres étoient des Apôtres ; celui-ci s'appelloit *le jugement*, celui-là *la sagesse*, un autre *la domination* ou *la science*.

Plusieurs Seigneurs envoyerent du monde pour arrêter Eon de l'Etoile : mais il les traitoit bien ; leur donnoit de l'argent, & personne ne vouloit l'arrêter : on publia qu'il enchantoit le monde, que c'étoit un Magicien, qu'on ne pouvoit se saisir de sa personne : cette imposture fut crue généralement ; cependant l'Archevêque de Rheims le fit arrêter, & l'on crut alors que les démons l'avoient abandonné. L'Archevêque de Rheims le fit paroître devant le Concile assemblé à Rheims par Eugene III, contre les erreurs de Gilbert de la Porée. On interrogea dans le Concile Eon de l'Eglise, & l'on vit qu'il n'étoit qu'un insensé ; on le condamna à une prison perpétuelle, mais on fit brûler *le jugement*, *la science*, & quelques autres de ses disciples, qui ne voulurent pas reconnoître la fausseté des prétentions d'Eon de l'Etoile. *

Dans ce même siécle, où une partie du peuple étoit séduite par Eon de l'Etoile, pierre de Bruys, Tanchelin, Henri, & une foule d'autres Fanatiques enseignoient différentes erreurs, & soulevoient les peuples contre le Clergé : d'un autre côté les Théologiens se divisoient dans les Ecoles, élevoient sur la Théologie, les questions les plus subtiles, & formoient des partis opposés & ennemis ; mais le peuple ne participoit point à leurs haines, parce qu'il étoit trop ignorant pour prendre part à leurs querelles.

Le peuple trop ignorant pour prendre part aux querelles théologiques, étoit très-ignorant d'ailleurs sur la Religion : car la lumiere ou l'ignorance du peuple sont toujours proportionnées à l'ignorance ou aux lumieres du Clergé. Ce peuple ignorant, étoit échauffé & séduit par le premier imposteur qui vouloit se donner la peine de le tromper, & jamais on ne manqua de ces imposteurs dans les siécles d'ignorance.

* D'Argentré, Collect. Jud. Natal. Alex. in sæc. 12. Dup. Bibliot. douzieme siécle.

EPIPHANE, fils de Carpocrate, fut inſtruit dans la Philoſophie Platonicienne, & crut y trouver des principes propres à expliquer l'origine du mal & à juſtifier la morale de ſon pere.

Il ſuppoſoit un principe éternel, infini, incompréhenſible, & allioit avec ce principe fondamental, le ſyſtême de Valentin.

Pour rendre raiſon de l'origine du mal, il s'éleva juſqu'aux idées primitives du bien & du mal, du juſte & de l'injuſte; il jugea que la bonté dans l'Etre ſuprême n'étoit point différente de la juſtice. L'Univers, enviſagé ſous ce point de vue, n'offrit plus à Epiphane rien qui fût contraire à la bonté de Dieu.

Le Soleil ſe leve également pour tous les animanx : la terre offre également à tous ſes productions & ſes bienfaits, tous peuvent ſatisfaire leurs beſoins, & par conſéquent la nature offre à tous une égale matiere de bonheur : tout ce qui reſpire eſt ſur la terre comme une grande famille, aux beſoins de laquelle l'Auteur de la nature pourvoit abondamment; ce ſont l'ignorance & la paſſion, qui, en rompant cette égalité & cette communauté, ont introduit le mal dans le monde : les idées de propriété excluſive n'entrent point dans le plan de l'intelligence ſuprême, elles ſont l'ouvrage des hommes.

Les hommes en formant des loix étoient donc ſortis de l'ordre, & pour y rentrer, il falloit abolir ces loix & rétablir l'état d'égalité, dans lequel le monde avoit été formé.

De-là, Epiphane concluoit que la communauté des femmes étoit le rétabliſſement de l'ordre, comme la communauté des fruits de la terre : les déſirs que nous recevions de la nature étoient nos droits, ſelon Epiphane, & des titres contre leſquels rien ne pouvoit preſcrire. Il juſtifioit tous ces principes par les paſſages de S. Paul, qui diſent qu'avant la loi on ne connoiſſoit point de péché, & qu'il n'y auroit point de péché, s'il n'y avoit point de loi.

Avec ces principes, Epiphane juſtifioit toute la morale des Carpocratiens, & combattoit toute celle de l'Evangile.

Epiphane mourut à l'âge de dix-ſept ans : il fut révéré comme un Dieu, on lui conſacra un temple à Samé, Ville de Céphalonie, il eut des autels, & l'on érigea une Académie en ſon nom. Tous les premiers jours du mois, les

Céphaloniens s'aſſembloient dans ſon Temple, pour célébrer la fête de ſon apothéoſe ; ils lui offroient des ſacrifices, ils faiſoient des feſtins, & chantoient des hymnes à ſon honneur. *

EPISCOPAUX. Voyez PRESBYTERIENS.

ESQUINISTES, Secte de Montaniſtes qui confondoient les Perſonnes de la Trinité : voyez l'art. MONTAN. Ce ſentiment a été rendu célebre par Sabellius : voyez ſon article.

EUCHITES ou EUTYCHITES, diſciples de Simon, qui croyoient que les ames étoient unies aux corps, pour s'y livrer à toutes ſortes de voluptés : ce ſentiment étoit le même que celui des Antitactes & des Caïnites : voyez ces articles †

EUNOME étoit originaire de Cappadoce, il avoit beaucoup d'eſprit naturel ; des Prêtres Ariens, auxquels il s'attacha, l'inſtruiſirent ; il adopta leur ſentiment, & fut fait Evêque de Gygique ; il devint Arien zélé, & pour défendre l'Arianiſme, retomba dans le Sabellianiſme, dont Arius avoit cru qu'on ne pouvoit ſe garantir, qu'en niant la divinité du Verbe. ††

Arius, pour ne pas tomber dans l'héréſie de Sabellius qui confondoit les perſonnes de la Trinité, fit du Pere & du Fils deux perſonnes différentes, & ſoutint que le Fils étoit une créature.

La divinité de Jeſus-Chriſt étoit donc devenue comme le pivot de toutes les diſputes des Catholiques & Ariens.

Les Catholiques admettoient dans la ſubſtance divine, un Pere qui n'étoit point engendré, & un Fils qui l'étoit, & qui cependant étoit conſubſtantiel & co-éternel à ſon Pere.

La divinité de J. C. étoit évidemment enſeignée dans l'Ecriture, & les Ariens ne pouvoient éluder la force des paſſages que les Catholiques lui oppoſoient.

Eunome crut qu'il falloit examiner ce dogme en lui-même, & voir ſi effectivement on pouvoit admettre dans la ſubſ-

* Theod. Hæret. Fab. l. 1. c. 5. Epiph. Hær. 32. Iræn. l. 1. c. 11. Clem. Alex. Strom. l. 3. p. 428. Grab. Spicileg. PP.

† Theodoret. Hær. Fab. l. 5. c. 9.

†† Socrat. l. 4. c. 12. Epiph. Hæreſ. 70.

tance divine deux principes, dont l'un étoit engendré, & l'autre ne l'étoit pas.

Pour décider cette queſtion, il partit d'un point reconnu par les Catholiques & par les Ariens : ſavoir, la ſimplicité de Dieu.

Il crut qu'on ne pouvoit ſuppoſer dans une choſe ſimple deux principes, dont l'un étoit engendré & l'autre engendrant : une choſe ſimple pouvoit, ſelon Eunome, avoir différens rapports, mais elle ne pouvoit contenir des principes différens.

De ce principe, Arius, pour éviter le Sabellianiſme qui confondoit les perſonnes de la Trinité, avoit conclu que le Pere & le Fils étoient deux ſubſtances diſtinguées ; comme d'ailleurs on ne pouvoit admettre pluſieurs Dieux, il avoit jugé que le Verbe ou le Fils n'étoit pas un Dieu, mais une créature.

De ce même principe, Eunome conclut, non-ſeulement, qu'on ne pouvoit ſuppoſer dans l'eſſence divine un Pere & un Fils, mais qu'on ne pouvoit y admettre pluſieurs attributs, & que la ſageſſe, la vérité, la juſtice n'étoient que l'eſſence divine, conſidérée ſous différens rapports, & n'étoient que ces noms différens donnés à la même choſe, ſelon les rapports qu'elle avoit avec les objets extérieurs. *

Voilà l'erreur qu'Eunome ajouta à l'Arianiſme, elle portoit ſur un faux principe : en voici la preuve.

Une ſubſtance ſimple ne peut contenir pluſieurs principes qui ſoient des ſubſtances, ou des parties de ſubſtances ; c'eſt tomber dans une contradiction manifeſte, que de l'avancer : mais on ne voit pas qu'une ſubſtance ſimple ne puiſſe pas renfermer pluſieurs choſes qui ne ſoient, ni des ſubſtances, ni des parties des ſubſtances.

La ſubſtance divine étant infinie, quel homme oſeroit dire qu'elle ne renferme pas en effet des principes différens qui ne ſoient, ni des ſubſtances, ni des parties de ſubſtances ; pour oſer le dire, ne faudroit-il pas voir clairement l'eſſence de la divinité, la comprendre parfaitement, & connoître Dieu auſſi parfaitement qu'il ſe connoît lui-même?

Voilà pourquoi les Peres qui réfuterent Eunome, tels que

* Greg. Nyſſ. Orat. 12.

S. Baſile, S. Chryſoſtôme, lui oppoſerent l'incompréhenſibilité de la divinité. *

Car, je penſerois volontiers comme Vaſquez, qu'Eunome ne croyoit pas connoître la ſubſtance divine, autant que Dieu la connoît lui-même, quoiqu'il ſoutînt qu'il connoiſſoit toute l'eſſence divine. **

C'eſt ainſi que le plus mince Géometre pourroit ſoutenir qu'il voit auſſi-bien que le plus habile Géometre le cercle qu'il trace, & que comme lui, il le voit tout entier, ſans croire pour cela connoître auſſi-bien que Clairvaut, toutes les propriétés du cercle.

Eunome reconnoiſſoit, comme les Catholiques, un Pere, un Fils, & un Saint-Eſprit, mais il regardoit le Fils & le Saint-Eſprit, comme des créatures, & croyoit que le Saint-Eſprit étoit une production du Fils: il exprimoit cette croyance dans ſon baptême, qu'il donnoit au nom du Pere, qui n'étoit point engendré, du Fils qui étoit engendré, & du Saint-Eſprit qui étoit produit par le Fils.

Il ſupprima les trois immerſions, c'étoit une ſuite de ſon ſentiment ſur les trois perſonnes de la Trinité: il ne faiſoit plonger dans l'eau que la tête & la poitrine de ceux qu'il baptiſoit, regardant comme infames, & comme indignes du Baptême, les parties inférieures.

L'erreur d'Eunome étoit une ſpéculation, peu propre à intéreſſer le grand nombre: il faut ſentir que pour ſe concilier des Sectateurs, il falloit joindre à ſon opinion quelque principe de morale commode: il enſeigna que ceux qui conſerveroient fidélement ſa doctrine, ne pourroient perdre la grace, quelque péché qu'ils commiſſent. †

Cette adreſſe employée ſouvent par les Chefs de Secte, ne réuſſit pas toujours; la Secte d'Eunome fut abſolument éteinte ſous Théodoſe. ††

EUNOMIENS, diſciples d'Eunome; on les appelloit auſſi Anoméens, du mot *Anomion*, qui ſignifie diſſemblable, parce qu'ils diſoient que le Fils & le S. Eſprit différoient en tout du Pere: on les appelloit auſſi Troglodytes. Voyez ce mot.

* Baſil. Ep. 166. Chryſoſt. de incomprehenſib. Dei natura.

** Vaſquez, in prima part. Diſput. 37. c. 3.

† Theod. Hæret. Fab. l. 4, c. 3. Aug. de Hæret. Epiph. Hæret. 76. Baron, ad an. 356.

†† Codex Theod. l. 8.

EUNOMIOEUPSYCHIENS, branches des Eunomiens, qui ſe ſéparerent pour la queſtion de la connoiſſance ou de la ſcience de J. C. : ils conſerverent pourtant les principales erreurs d'Eunome.

Ils avoient pour Chef, ſelon Nicephore, un nommé Eupſyche. *

Ces Eunomioeupſychiens ſont les mêmes que ceux que Sozomene nomme Eutychiens, & auxquels il donne pour Chef un nommé Eutyche ; il eſt pourtant certain que Nicephore & Sozomene parlent de la même Secte, puiſque Nicephore a copié Sozomene ; mais il y a de l'erreur ſur le nom du Chef de la Secte. **

M. de Valois dans ſes notes ſur Sozomene, & Fronton-du-Duc dans ſes notes ſur Nicephore, l'ont remarqué ſans dire celui qui s'eſt trompé.

EUNUQUES ou VALESIENS, Hérétiques qui ſe mutiloient, & ne permettoient à leurs diſciples de manger rien qui eût vie, juſqu'à ce qu'ils fuſſent dans le même état.

Origene, pour faire taire la calomnie qui répandoit des bruits fâcheux, ſur ce qu'il recevoit de jeunes filles à ſon école, ſe mutila lui-même, & arrêta par ce moyen tous les diſcours injurieux à ſa vertu.

Cette délicateſſe d'Origene ſur ſa réputation, fut priſe par les uns pour un acte de vertu extraordinaire, & par les autres pour un accès d'un zèle irrégulier & biſarre.

La ſainteté de ſa vie, & l'éminence de ſon mérite, firent qu'on ſe partagea ſur cette action.

Démétrius, Patriarche d'Alexandrie, admira l'action d'Origene, & le Patriarche de Jéruſalem le conſacra Prêtre.

D'autres blâmerent cette action comme une barbarie, & déſapprouverent que l'on eût élevé au Sacerdoce un ſujet que ſa mutilation en rendoit incapable.

Valéſius, né avec une forte diſpoſition à l'amour, & placé ſous le climat brûlant de l'Arabie, ne connoiſſoit point de plus grand ennemi de ſon ſalut, que ſon tempérament, ni de moyen plus ſage pour conſerver ſa vertu, & aſſurer ſon ſalut, que celui qu'Origene avoit employé pour faire taire la calomnie.

* Nicephore, l. 12. c. 30.
** Sozom. l. 7. c. 17.

Valéſius ſe fit donc Eunuque, & prétendit que cet acte de prudence & de vertu ne devoit point exclure des dignités Eccléſiaſtiques; on eut d'abord de l'indulgence pour cet égarement; mais comme il faiſoit du progrès, on chaſſa de l'Egliſe Valéſius & ſes Diſciples, qui ſe retirerent dans un canton de l'Arabie.

Valéſius n'avoit pour diſciples que des hommes d'un tempérament impétueux, & d'une imagination vive, qui ſans ceſſe aux priſes avec l'eſprit tentateur, jugerent que leur pratique étoit le ſeul moyen d'échapper au crime, & de faire ſon ſalut.

Les hommes qui ſont animés d'une paſſion violente, ou tranſportés par les accès d'un tempérament, ne ſuppoſent point dans les hommes d'autres principes, ou d'autres ſentimens que celui qui les fait agir. Les Valéſiens jugerent donc que tous les hommes, qui ne ſe faiſoient point Eunuques, étoient dans la voie de perdition, & livrés au crime.

Comme l'Evangile ordonne à tous les Chrétiens de travailler au ſalut de leur prochain, les Valéſiens crurent qu'il n'y avoit pas de moyen plus sûr de remplir cette obligation, que de mettre leur prochain, autant qu'ils le pourroient, dans l'état où ils étoient eux-mêmes: ils faiſoient donc tous leurs efforts pour perſuader aux autres hommes la néceſſité de ſe faire Eunuques; & lorſqu'ils ne pouvoient les perſuader, ils les regardoient comme des enfans, ou comme des malades en délire, dont il y auroit de la barbarie à ménager la répugnance par un remède infaillible, quoique déſagréable.

Les Valéſiens regarderent donc comme un devoir indiſpenſable de charité chrétienne, de mutiler tous les hommes, dont ils pourroient s'emparer; & ne manquoient point à faire cette opération à tous ceux qui paſſoient ſur leur territoire, qui devint la terreur des voyageurs, qui ne craignoient rien tant que de s'égarer chez les Valéſiens.

C'eſt apparemment pour cela que, ſelon S. Epiphane, on parloit beaucoup de ces Hérétiques, mais qu'on les connoiſſoit peu. *

Ce fut à l'occaſion de ces Hérétiques, que le Concile de Nicée fit le neuvieme Canon, qui défend de recevoir dans

* Epiph. Hær. 56. Aug. Hær. 37. Fleury, Hiſt. Eccleſ. l. 11. Baron, ad. an. 249.

le Clergé, ceux qui ſe mutilent eux-mêmes. *

Que l'eſprit humain eſt étrange ! Le Concile qui faiſoit ce Canon contre les Valéſiens, en fit auſſi un contre les Eccléſiaſtiques qui faiſoient des Contrats d'adoption, par leſquels un Prêtre prenoit chez lui une veuve ou une fille, ſous le nom de ſœur, ou de niece ſpirituelle. L'inſtitution de ces familles ſpirituelles, étoit fondée ſur l'exemple de Jeſus-Chriſt, qui ſe retiroit chez Marthe & Magdelaine, & ſur celui de S. Paul qui menoit avec lui une femme ſœur.

Cette derniere coutume s'étoit établie dans les premiers ſiécles de l'Egliſe ; il n'étoit pas rare de voir de jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe vivre enſemble, & pour triompher plus glorieuſement de la chair, ſe jetter au plus fort du péril, tandis que les Valéſiens ne croyoient pouvoir ſe ſauver, qu'en ceſſant d'être capables de tentations.

Nous, qui trouverons avec raiſon ces deux Sectes inſenſées, que penſerons-nous de la tolérance que notre ſiécle accorde à une eſpece de Valéſiens infiniment plus barbares, & plus juſtement mépriſables, qui dans la mutilation, n'ont en vue que la perfection de la voix des victimes de leur avarice ?

EUPHRATE, de la Ville de Pera en Cilicie, admettoit trois Dieux, trois Verbes, trois SS. Eſprits.

Parmi les Philoſophes qui avoient recherché la nature du monde, quelques-uns l'avoient regardé comme un grand tout, dont les parties étoient liées, & ne ſuppoſoient dans la nature qu'un ſeul monde, comme Ocellus de Lucanie l'avoit enſeigné, & non pas pluſieurs, comme Leucippe, Epicure, & d'autres Philoſophes le ſoutenoient.

Euphrate adopta le fond de ce ſyſtême, & n'admit point cette ſuite de mondes différens, à laquelle la plûpart des chefs de Secte avoient recours pour concilier la Philoſophie avec la Religion, ou pour expliquer ſes dogmes : il ſuppoſoit un ſeul monde, & diſtinguoit dans ce monde trois parties, qui renfermoient trois ordres d'Etres abſolument différens.

La premiere partie du monde renfermoit l'Etre néceſſaire & incréé, qu'il concevoit comme une grande ſource qui faiſoit ſortir de ſon ſein trois Peres, trois Fils, trois Saints Eſprits.

* Conc. Nicæn. Collect. Conc. Hiſt. du Conc. de Nicée, in-8°. un vol.

Euphrate croyoit apparemment, que l'Etre néceſſaire étant déterminé par ſa nature, à produire trois Etres différens, le nombre trois étant, en quelque ſorte, le terme de toutes les productions de l'Etre néceſſaire, & qu'il falloit admettre en Dieu trois Peres, trois Fils, trois Saints Eſprits.

Comme J. C. qui étoit Fils de Dieu, étoit homme, Euphrate croyoit que les trois Fils étoient trois hommes.

La ſeconde partie du monde renfermoit un nombre infini de puiſſances différentes.

Enfin, la troiſieme partie de l'univers renfermoit ce que les hommes appellent communément le monde.

Toutes ces parties de l'univers étoient abſolument ſéparées, & devoient être ſans commerce; mais les puiſſances de la troiſieme partie avoient attiré dans leur ſphere les eſſences de la ſeconde partie du monde, & les avoient enchaînées.

Vers le tems d'Hérode, le Fils de Dieu étoit deſcendu du ſéjour de la Trinité, pour délivrer les puiſſances qui étoient tombées dans les piéges des puiſſances de la troiſieme partie du monde. Le Fils de Dieu qui étoit deſcendu du ciel ſur la terre, étoit un homme qui avoit trois natures, trois corps, & trois puiſſances.

Euphrate croyoit apparemment que le Fils de Dieu devoit avoir ces trois eſſences ou ces trois natures, pour remplir la fonction de libérateur des puiſſances qui étoient tombées de la ſeconde partie du monde dans la troiſieme, il croyoit peut-être encore par ce moyen expliquer pourquoi Jeſus-Chriſt le Fils avoit été choiſi pour être le libérateur des puiſſances tombées, plutôt que les autres perſonnes de la Trinité.

Après que les puiſſances de la ſeconde partie du monde ſeront remontées à leur patrie, ce que nous appellons notre monde, doit périr ſelon Euphrate. *

Le P. Hardouin croit que c'eſt contre les diſciples d'Euphrate, qu'on a fait le quarante-huitieme des Canons attribués aux Apôtres, & que le ſymbole attribué à Saint Athanaſe a eu en vue ces hérétiques, dans le verſet où il dit, qu'il y a un ſeul Pere, non trois Peres, un ſeul Fils & non trois Fils. **

Il me ſemble qu'Euphrate & Adamas avoient adopté le

* Theodoret, Hæret. Fab. l. 1. c. 18. Philaſtr.

** Hardouin, de triplici Baptiſmo.

ſyſtême philoſophique d'Ocellus, & qu'ils avoient tâché de le concilier avec le dogme de la Trinité, avec celui de la Divinité de Jeſus-Chriſt, & avec ſa qualité de Médiateur : c'étoit pour cela qu'ils avoient joint aux principes généraux d'Ocellus, quelques idées Pythagoriciennes ſur la vertu des nombres. *

Combien ne falloit-il pas que ces dogmes fuſſent certains parmi les Chrétiens, pour qu'on ait entrepris de les concilier avec le ſyſtême d'Ocellus, avec lequel ils n'ont aucune analogie, & auquel ils ſont oppoſés ? Que répondront à cette conſéquence, ceux qui prétendent que les dogmes de la Religion Chrétienne ſont l'ouvrage des Platoniciens ?

Euphrate eut des diſciples qui formerent la Secte des Péréens, ou Pératiques, du nom de la Ville dans laquelle Euphrate enſeignoit : Péra.

EUPHRONOMIENS, Hérétiques du quatrieme ſiécle, qui uniſſoient les erreurs d'Eunome avec celles de Théophrone. Socrate dit, que les différences d'Eunome & de Théophrone ſont ſi légeres, qu'elles ne méritent pas d'être rapportées. **

EUSTATHE : Baronius croit que c'eſt le nom d'un Moine que S. Epiphane appelle Eutacte. Euſtathe vivoit dans le quatrieme ſiécle. †

Ce Moine étoit ſi follement entêté de ſon état, qu'il condamnoit tous les autres états de la vie ; il joignit à cette prétention d'autres erreurs, qui furent déférées au Concile de Gangres : 1°. Il condamnoit le mariage, & ſéparoit les femmes de leurs maris, ſoutenant que les perſonnes mariées ne pouvoient ſe ſauver. 2°. Il défendoit à ſes Sectateurs de prier dans les maiſons. 3°. Il les obligeoit à quitter leurs biens, comme incompatibles avec l'eſpérance du Paradis. 4°. Il les retiroit des aſſemblées des autres Fidéles pour en tenir de ſecrettes avec eux, & leur faiſoit porter un habillement particulier. 5°. Il vouloit qu'on jeûnât les Dimanches, & diſoit que les jeûnes ordinaires de l'Egliſe étoient inutiles, après qu'on avoit atteint un certain dégré de pureté qu'il imaginoit. 6°. Il avoit en horreur les Chapelles bâties en l'honneur des Martyrs, & les aſſemblées qui s'y faiſoient

* Voyez ſur la vertu attachée aux nombres, l'art. CABALLE, BASILIDE MANES.

** Socrat. l. 5. c. 24.

† Baron. ad an. 319.

Pluſieurs femmes ſéduites par ſes diſcours quitterent leurs maris, & beaucoup d'eſclaves s'enfuirent de la maiſon de leurs maîtres : on déféra la doctrine d'Euſtathe au Concile de Gangres, & elle y fut condamnée l'an 342. *

Rien n'eſt plus contraire à l'eſprit de la Religion, ni plus propre à détruire dans les ſimples Fidéles la ſoumiſſion à leurs paſteurs légitimes, que des aſſemblées telles que celles d'Euſtathe ; & des hommes tels que ce Moine ne méritent pas moins l'attention du Magiſtrat, que celle des premiers paſteurs de l'Egliſe.

EUSTATHIENS : c'eſt le nom que l'on donna aux Sectateurs du Moine Euſtathe, dont on a parlé dans l'article précédent.

EUTYCHES, étoit Abbé d'un Monaſtère auprès de Conſtantinople : il enſeigna que la nature divine & la nature humaine s'étoient confondues, & qu'après l'incarnation, elles ne formoient plus qu'une ſeule nature, comme une goutte d'eau qui tombe dans la mer, ſe confond avec l'eau de la mer.

Le Concile d'Epheſe, & les efforts de Jean d'Antioche, après ſa réconciliation avec S. Cyrille, pour faire recevoir ce Concile, n'avoient point éteint le Neſtorianiſme : les dépoſitions, les exils, avoient produit dans l'Orient une infinité de Neſtoriens cachés, qui cédoient à la tempête, & qui conſervoient un déſir ardent de ſe venger de Saint Cyrille & de ſes partiſans : d'un autre côté les défenſeurs du Concile d'Epheſe, haïſſoient beaucoup les Neſtoriens, & ceux qui conſervoient quelque reſte d'indulgence pour ce parti.

Il y avoit donc en effet deux partis ſubſiſtans après le Concile d'Epheſe, dont l'un opprimé, cherchoit à éviter le parjure, & à ſe garantir des violences des Orthodoxes par des formules de foi captieuſes, équivoques, & différentes de celles de Saint Cyrille ; l'autre victorieux qui ſuivoit les Neſtoriens & leurs fauteurs dans tous les détours, & s'efforçoit de leur enlever tous leurs ſubterfuges.

Le zèle ardent, & la défiance ſans lumieres dûrent donc, pour s'aſſurer de la ſincérité de ceux auxquels ils faiſoient recevoir le Concile d'Epheſe, imaginer différentes manieres de les examiner, & employer dans leurs diſcours les expreſſions

* Epiph. Hær. 40. Socrat. l. 2. c. 23. Sozom. l. 3. c. 3. Baſil. Ep. 74. & 81. Nicephore, l. 9. c. 16.

les plus oppoſées à la diſtinction que Neſtorius ſuppoſoit entre la nature divine & la nature humaine : ils devoient naturellement employer des expreſſions qui déſignaſſent, non-ſeulement l'union, mais encore la confuſion des deux natures.

D'ailleurs l'union de la nature divine & de la nature humaine, qui forme une ſeule perſonne en Jeſus-Chriſt, eſt un myſtère, & pour peu qu'on aille au-delà du dogme qui nous apprend que la nature divine & la nature humaine ſont tellement unies, qu'elles ne forment qu'une perſonne, il eſt aiſé de prendre l'unité de nature pour l'unité de perſonne, & de confondre ces deux natures en une ſeule, afin de ne pas manquer à les unir, & à ne reconnoître en J. C. qu'une perſonne, & non pas deux, comme Neſtorius.

D'un autre côté, les Neſtoriens & leurs protecteurs ſouffroient impatiemment le triomphe de Saint Cyrille & de ſon parti ; ils l'accuſoient de renouveller l'Appollinariſme, & de ne reconnoître dans Jeſus-Chriſt, qu'une ſeule nature, & ne pouvoit manquer de peſer toutes les expreſſions de leurs ennemis, de les juger à la rigueur, de ſe déchaîner contre eux, & de publier qu'ils enſeignoient l'erreur d'Appollinaire, pour peu que leurs expreſſions manquaſſent de la plus grande exactitude, lorſqu'ils parloient de l'union de deux natures en Jeſus-Chriſt.

Ainſi, après la condamnation du Neſtorianiſme, tout étoit préparé pour l'héréſie oppoſée, & pour former dans l'Egliſe une Secte opiniâtre, fanatique, dangereuſe : il ne falloit pour la faire éclater, qu'un homme qui eût beaucoup de zèle contre le Neſtorianiſme, peu de lumieres, de l'auſtérité dans les mœurs, de l'opiniâtreté dans le caractère, & quelque célébrité.

Cet homme fut Eutyches ; il avoit, comme tous les Moines, pris parti contre Neſtorius : comme il étoit en grande réputation de ſainteté, & qu'il avoit beaucoup de crédit à la Cour, Saint Cyrille l'avoit flatté & l'avoit engagé à ſervir la vérité de tout ſon crédit auprès de l'Impératrice. *

Eutyches, par cela même, avoit conçu beaucoup de haine contre les Neſtoriens, il paroît même qu'il fut le premier auteur des rigueurs qu'on exerça contre eux en Orient. †

L'âge n'avoit point modéré ſon zèle : & cet Abbé, tout

* Synod. Can. cap. 203. Baluſe, novat Collect. Conc. p. 909.
† Tillem. t. 15. p. 482.

caſſé de vieilleſſe, voyoit par-tout le Neſtorianiſme, regardoit comme ennemis de la vérité tous ceux qui conſervoient pour les Neſtoriens quelque ménagement ou quelque indulgence, & tâchoit d'inſpirer à toutes les perſonnes puiſſantes le zèle qui l'animoit. *

Il employoit, pour combattre le Neſtorianiſme, les expreſſions les plus fortes, & pour ne pas tomber dans le Neſtorianiſme qui ſuppoſe deux perſonnes dans Jeſus-Chriſt, parce qu'il y a deux natures, il ſuppoſa que les deux natures étoient tellement unies, qu'elles n'en faiſoient qu'une, & confondit les deux natures en une ſeule, afin d'être plus sûr de ne pas admettre en Jeſus-Chriſt deux perſonnes, comme Neſtorius. La paſſion jointe à l'ignorance, ne voit que les extrêmes : les milieux qui les ſéparent, & où réſide la vérité, ne ſont apperçus que par les eſprits éclairés, attentifs & modérés.

Eutyches enſeignoit donc à ſes Moines, qu'il n'y avoit qu'une ſeule nature en J. C., il ne vouloit pas que l'on dît que J. C. étoit conſubſtantiel à ſon Pere, ſelon la nature divine, & à nous ſelon la nature humaine ; il croyoit que la nature humaine avoit été abſorbée par la nature divine, comme une goutte d'eau par la mer, ou comme la matiere combuſtible jettée dans une fournaiſe eſt abſorbée par le feu : en ſorte qu'il n'y avoit plus en J. C. rien d'humain, & que la nature humaine s'étoit en quelque ſorte convertie en nature divine. †

L'erreur d'Eutyches n'étoit donc pas, comme le prétend M. de la Croze, une queſtion de nom. §

Car, Eutyches, en ſuppoſant que la nature humaine avoit été abſorbée par la nature divine, & confondue avec elle, de maniere qu'elle ne faiſoit avec elle qu'une ſeule nature, dépouilloit J. C. de la qualité de Médiateur, & détruiſoit la vérité des ſouffrances, de la mort & de la réſurrection de J. C., puiſque toutes ces choſes appartiennent à la nature humaine & à la réalité d'une ame humaine & d'un corps humain, unis à la perſonne du Verbe, & n'appartiennent pas au Verbe.

Si le Verbe n'a pas pris notre nature, toutes les victoires

* Leo, Ep. 59. Theodor Ep. 82. p. 955.
† Apud Theodor. Dial. in confuſus, Conc. Conſt. act. 3.
§ Hiſt. du Chriſt. d'Ethiopie, l. 1. p. 26.

qu'il a pû remporter ſur la mort & ſur l'enfer, ne ſont point une expiation pour nous. *

En un mot, ſi la nature humaine eſt tellement abſorbée par la nature divine, qu'il n'y ait en J. C. que la nature divine, Eutyches retombe dans l'erreur de Cérinthe, de Baſilide, de Saturnin, & des Genoſtiques, qui prétendoient que J. C. ne s'étoit point incarné, & qu'il n'avoit revêtu que les apparences de l'humanité : voilà ce qu'il eſt étonnant que M. de la Croze n'ait pas vu dans l'Eutychianiſme.

Eutyches répandit ſon erreur, premiérement dans les eſprits de ce grand nombre de Moines qu'il gouvernoit, & enſuite parmi ceux de dehors qui le venoient viſiter ; il engagea dans ſon erreur beaucoup de perſonnes ſimples & peu inſtruites : elle ſe répandit dans l'Egypte, & paſſa juſqu'en Orient, où les Neſtoriens avoient conſervé des protecteurs, & où le zèle d'Eutyches lui avoit fait des ennemis, même parmi les perſonnes attachées au Concile d'Epheſe. Les Evêques d'Orient attaquerent les premiers l'erreur d'Eutyches, & écrivirent à l'Empereur ſur cette nouvelle héréſie. †

Euſebe de Dorylée, qui avoit été un des premiers à s'élever contre Neſtorius, & qui s'étoit alors lié avec Eutyches, tâcha de l'éclairer, mais inutilement. Cet Evêque, pour arrêter le progrès de l'erreur, préſenta contre Eutyches une Requête aux Evêques qui s'étoient aſſemblés à Conſtantinople, pour juger un différend qui s'étoit élevé entre Florent, Métropolitain de Lydie, & deux de ſes ſuffragans.

Par cette Requête, il accuſoit Eutyches d'héréſie, ſans ſpécifier en quoi, s'engageant à ſoutenir ſon accuſation, & demandoit à Flavien & au Concile, par les conjurations les plus preſſantes, qu'on ne négligeât point cette affaire, & que l'on fît venir Eutyches.

Eutyches refuſa de comparoître, ſous prétexte qu'il avoit fait vœu de ne point ſortir de ſon Monaſtère : il envoya enſuite deux de ſes Moines dans les différens Monaſtères, pour les ſoulever contre Flavien. Ces envoyés diſoient aux Moines qu'ils viſitoient, qu'ils ſeroient bientôt opprimés par ce Patriarche, s'ils ne s'uniſſoient à Eutyches contre lui : ils pro-

* Leo, Ep. 25. t. 2. Theod. p. 247.

† Iſid. Teluſ. l. 1. Ep. 419, t. 4. Conc. p. 54, 17, 157. Facund. l. 8, c. 5.

poſoient d'ailleurs de ſigner un écrit, dont on n'a pas ſçu l'objet.

Le Concile, après avoir encore envoyé ſommer Eutyches de comparoître, le menaça de le dépoſer : alors Eutyches fit dire au Concile qu'il étoit malade, & qu'il ne pouvoit ſortir. Enfin, après mille menſonges, Eutyches comparut, & fut convaincu d'enſeigner que dans Jeſus-Chriſt la nature divine & la nature humaine étoient confondues. Le Concile ne pouvant détromper Eutyches, ni vaincre ſon obſtination, le priva de la dignité Eccléſiaſtique, de la Communion de l'Egliſe, & de la conduite de ſon Monaſtère.

La condamnation d'Eutyches fut ſignée par vingt-neuf Evêques. Il eſt clair par la conduite d'Eutyches & par ſes réponſes dans le Concile de Conſtantinople, qu'il ſoutenoit en effet la confuſion de deux natures en J. C. & qu'il ne fut point condamné par une logomachie, ou pour un mal entendu. *

Eutyches avoit beaucoup de crédit à la Cour, il préſenta à l'Empereur une Requête pleine de calomnies contre le Concile qui l'avoit condamné, & demanda à être jugé par un autre Concile. L'Empereur en convoqua un à Epheſe, dont il rendit maître abſolu Dioſcore, Patriarche d'Alexandrie.

Les Evêques ſe rendirent à Epheſe : S. Léon y envoya ſes Légats ; mais lorſque le Concile fut aſſemblé, on les récuſa, ſous prétexte qu'en arrivant, ils étoient allés chez Flavien qui étoit la partie d'Eutyches ; on éluda les lettres de ce Pape, on refuſa d'entendre Euſebe de Dorylée, & l'on ouvrit le Concile par la lecture des actes du Concile de Conſtantinople.

Lorſqu'on entendit la lecture des actes de la ſéance dans laquelle Euſebe de Dorylée preſſoit Eutyches de reconnoître deux natures en J. C., même après l'Incarnation, le Concile s'écria qu'il falloit brûler Euſebe tout vif, & le mettre en piéces, puiſqu'il déchiroit J. C.

Dioſcore, Préſident du Concile, ne ſe contenta pas de ces clameurs, il demanda que ceux qui ne pouvoient pas faire entendre leurs voix, levaſſent leurs mains, pour faire voir qu'ils conſentiroient à l'anathême des deux natures: & auſſi-tôt chacun levant les mains s'écria, quiconque met deux natures

* Conc. t. 4. Conc Conſt.

en J. C. qu'il ſoit anathême, qu'on chaſſe, qu'on déchire, qu'on maſſacre ceux qui veulent deux natures *

Après cela, Eutyches fut déclaré orthodoxe & rétabli ou confirmé dans le Sacerdoce, & dans le gouvernement de ſon Monaſtère.

Dioſcore lut enſuite la défenſe que le Concile d'Epheſe faiſoit de ſe ſervir d'aucune profeſſion de foi, autre que celle du Concile de Nicée, & pria les Evêques de dire, ſi celui qui avoit recherché quelque choſe au-delà, n'étoit pas ſujet à la punition ordonnée par le Concile : perſonne ne contredit Dioſcore, il profita de cet inſtant de ſilence, & fit lire une Sentence de dépoſition contre Flavien, & contre Euſebe de Dorylée. **

Les Légats de S. Léon s'oppoſerent à ce ſentiment, pluſieurs Evêques ſe jetterent aux pieds de Dioſcore, pour l'engager à ſupprimer cette Sentence ; il leur répondit que quand on devroit lui couper la langue, il ne diroit pas autre choſe, que ce qu'il avoit dit ; & comme il vit que ces Evêques demeuroient toujours à genoux, il fit entrer dans l'Egliſe le Proconſul avec des chaînes & un grand nombre de ſoldats & de gens armés. Tout étoit plein de tumulte, on ne parloit que de dépoſer & d'exiler tout ce qui n'obéiroit pas à Dioſcore : on ferma les portes de l'Egliſe, on maltraita, on battit, on menaça de dépoſer ceux qui refuſeroient de ſigner la condamnation de Flavien, ou qui propoſoient de le traiter avec douceur ; enfin un Evêque déclara que Flavien & Euſebe devoient, non-ſeulement, être dépoſés ; mais il les condamna formellement à perdre la tête. †

Flavien fut auſſi-tôt foulé aux pieds, & reçut tant de coups, qu'il mourut peu de tems après. §

Dioſcore dépoſa enſuite les Evêques les plus reſpectables & les plus éclairés, & rétablit tous les méchans qui avoient été dépoſés. Théodoret fut condamné comme un Hérétique : on défendit de lui donner, ni vivres, ni retraite : c'eſt ainſi que ſe termina le ſecond Concile d'Epheſe.

Théodoſe ſéduit par Chryſaphe, ſon premier miniſtre,

* Conc. t. 4. Conc. Conſt.
** Ibid.
† Ibid.
§ Zonar. Niceph. Leo, Ep. 92. l. 2. c. 2.

loua & confirma par une loi le Brigandage d'Epheſe.

S. Léon employa inutilement ſon crédit & ſes talens, pour obtenir de Théodoſe qu'il aſſemblât un autre Concile en Occident, pour y examiner l'affaire de Flavien & d'Eutyches : Théodoſe répondit qu'il avoit fait aſſembler un Concile à Epheſe, que la choſe y avoit été examinée, qu'il étoit inutile ou même impoſſible de rien faire davantage ſur cet objet.

Marcien, qui ſuccéda à Théodoſe, l'an 450, entra dans d'autres ſentimens, parce que Pulchérie, qui, en l'épouſant, l'avoit mis ſur le Trône, avoit beaucoup de conſidération pour l'Evêque de Rome. Cet Empereur aſſembla à Chalcédoine un Concile, qui ſe tint dans la grande Egliſe de Sainte Euphémie, en préſence des Commiſſaires, des Officiers de l'Empereur & des Conſeillers d'Etat, qui ne purent cependant empêcher qu'il ne s'excitât beaucoup de tumulte. Tout ce qui avoit été fait à Epheſe, fut anéanti à Chalcédoine : tous les Evêques dépoſés furent rétablis, & enfin le Concile fit une formule de foi.

Elle contenoit l'approbation des ſymboles de Nicée & de Conſtantinople, des lettres ſynodiques de ſaint Cyrille à Neſtorius & aux Orientaux, & la lettre de S. Léon.

Le Concile déclare, que ſuivant les écrits des Saints Peres, il fait profeſſion de croire un ſeul & unique Jeſus-Chriſt, Notre-Seigneur, Fils de Dieu ; parfait en ſa divinité, & parfait en ſon humanité ; conſubſtantiel à Dieu, ſelon la divinité, & à nous ſelon l'humanité : qu'il y avoit en lui deux natures unies ſans changement, ſans diviſion, ſans ſéparation ; en ſorte que les propriétés des deux natures ſubſiſtent & conviennent à une même perſonne qui n'eſt point diviſée en deux, mais qui eſt un ſeul Jeſus-Chriſt, Fils de Dieu, comme il eſt dit dans le ſymbole de Nicée.

Cette formule fut approuvée unanimement. *

Ainſi, l'Egliſe enſeignoit contre Neſtorius, qu'il n'y avoit qu'une perſonne en J. C., & contre Eutyches, qu'il y avoit deux natures.

Si le S. Eſprit n'a pas préſidé aux déciſions du Concile d'Epheſe, ſi ce Concile n'étoit compoſé que d'hommes factieux & paſſionnés ; qu'on nous diſe, comment des hom-

* Leo, Ep. 29. t. 4. Conc.

mes livrés à des paſſions violentes, & diviſés en factions ; qui veulent tous faire prévaloir leur doctrine & lancer l'anathême ſur leurs adverſaires, ont pu ſe réunir pour former un jugement qui condamne tous les partis, & qui n'eſt pas moins contraire au Neſtorianiſme, qu'à l'Eutychianiſme: nous ne ferons pas d'autre réponſe aux déclamations de Baſnage, & des autres ennemis du Concile de Chalcédoine. *

Le Concile de Chalcédoine étant fini au commencement de Novembre 451, Marcien fit une loi par laquelle il ordonna que tout le monde obſerveroit les décrets du Concile : il renouvella & confirma cet Edit par un ſecond, & fit une loi très-ſévère contre les ſectateurs d'Eutyches, & contre les Moines qui avoient cauſé preſque tout le déſordre.

Le Concile de Chalcédoine confirma tout ce que le Concile de Conſtantinople avoit fait contre Eutyches, & cet Héréſiarque dépoſé, chaſſé de ſon monaſtère, & exilé, défendit encore quelque-tems ſon erreur ; mais enfin il rentra dans l'oubli & dans l'obſcurité, dont il ne ſeroit jamais ſorti, ſans ſon fanatiſme.

L'hiſtoire ne parle plus de lui depuis 454. Ce chef de parti, mort ou ignoré ; eut cependant encore des partiſans qui exciterent de nouveaux troubles ; nous en allons parler ſous le nom d'Eutychiens. **

EUTYCHIANISME, erreur d'Eutyches, qui enſeignoit qu'il n'y avoit point deux natures en J. C., & que la nature humaine avoit été abſorbée par la nature divine. Voyez EUTYCHES.

EUTYCHIENS, Sectateurs de l'erreur d'Eutyches. Nous avons vu ce qu'ils firent juſqu'à la mort d'Eutyches : nous allons examiner ce qu'ils firent depuis le Concile de Chalcédoine.

Le Concile de Chalcédoine ne donna pas tellement la paix à l'Egliſe, qu'il ne reſtât encore des Eutychiens qui exciterent des troubles & du déſordre dans la Paleſtine.

Un Moine nommé Théodoſe, qui avoit aſſiſté au Concile de Chalcédoine, ne voulut point ſe ſoumettre à ſon jugement, & engagea dans ſa révolte quelques autres Moines, avec leſquels il ſouleva la Paleſtine contre le Concile de Chalcédoine.

* Baſnage, Hiſt. Eccleſ. l. 20. c. 5. p. 515.
** Tillem. t. 15, p. 722.

Théodoſe & ſes adhérans publierent que le Concile avoit trahi la vérité, qu'il autoriſoit & faiſoit entrer dans l'Egliſe le dogme impie de Neſtorius, & qu'il violoit la Foi de Nicée; qu'il obligeoit à adorer deux Fils, deux Chriſts, & deux perſonnes : en établiſſant la croyance de deux natures en Jeſus-Chriſt, & pour appuyer ces calomnies, Théodoſe fabriqua de faux actes du Concile, dans leſquels on liſoit ce qu'il avançoit contre le Concile de Chalcédoine.

L'Impératrice Eudoxie, veuve de l'Empereur Théodoſe II. demeuroit dans la Paleſtine : elle s'intéreſſoit vivement pour Dioſcore, que le Concile avoit dépoſé, & conſervoit toujours de l'inclination pour le parti d'Eutyches, pour lequel l'Empereur Théodoſe avoit tenu juſqu'à la mort.

Elle reçut chez elle le Moine Théodoſe, & le favoriſa dans le deſſein qu'il avoit de s'oppoſer au Concile de Chalcédoine; une foule de Moines qui vivoient des libéralités de l'Impératrice, s'unit à Théodoſe ; les ſimples & les perſonnes peu inſtruites crurent les calomnies de Théodoſe, & toute la Paleſtine fut bientôt ſoulevée contre le Concile de Chalcédoine, & armée pour défendre ce Moine ſéditieux, qui ſut profiter de la chaleur du peuple, & ſe fit déclarer Evêque de Jéruſalem, d'où il chaſſa Juvenal le légitime Evêque.

La nouvelle dignité de Théodoſe raſſembla autour de lui tous les brigands de la Paleſtine ; & ce nouvel Apôtre, ſecondé de cette milice, perſécuta, dépoſa, chaſſa tous les Evêques qui n'approuverent pas ſes excès.

Une foule de Moines répandus dans toutes les maiſons, publioit que l'Empereur vouloit rétablir le Neſtorianiſme ; par cet artifice, ils ſéduiſoient le peuple, rendoient l'Empereur odieux, & excitoient des ſéditions dans toute la Paleſtine: on pilloit, on brûloit les maiſons de ceux qui défendoient la Foi du Concile de Chalcédoine, & qui refuſoient de communiquer avec Théodoſe : il ſembloit qu'une armée de barbares avoit fait une irruption dans cette Province.

Malgré les déſordres dont le Moine Théodoſe rempliſſoit la Paleſtine, les peuples étoient ſi étrangement abuſés par le faux zèle de ce Moine impoſteur, que beaucoup de Villes venoient d'elles-mêmes lui demander des Evêques.

Dorothée, Gouverneur de la Paleſtine, informé de ces déſordres, accourut de l'Arabie où il faiſoit la guerre ; mais il trouva les portes de Jéruſalem fermées par les ordres d'Eudoxie : il ne put y entrer qu'après avoir promis de ſuivre le

parti que tous les Moines & le peuple de la Ville avoient embraſſé.

Marcien y envoya une forte garniſon, chaſſa le Moine Théodoſe, & rétablit la paix ; les ſoldats furent logés chez les Moines & les inſultoient. Les Moines s'en plaignirent dans une Requête adreſſée à Pulcherie, à laquelle ils parloient moins en ſupplians, qu'en ſéditieux, & en ennemis des loix de l'Etat & de Dieu : car au lieu de vivre dans le repos de leur profeſſion, & de ſe rendre les diſciples des Prélats, ils s'érigeoient en Docteurs & en Maîtres ſouverains de la doctrine de l'Egliſe ; ils oſerent même ſoutenir qu'ils n'étoient point coupables de tous les déſordres qui s'étoient commis.

L'Empereur uſa d'indulgence envers ces méchans Moines, détrompa les peuples auxquels ils en avoient impoſé ſur ſa foi, & la paix fut rétablie. *

Le trouble ne fut pas moins grand en Egypte : Dioſcore avoit été dépoſé par le Concile de Chalcédoine, & S. Protere avoit été mis à ſa place. Quoique ſon élection fût tout-à-fait conforme aux régles, elle fut ſuivie d'un grand trouble : le peuple ſe ſouleva contre les Magiſtrats, les ſoldats voulurent arrêter la ſédition, le peuple devint furieux, attaqua ſes ſoldats, les mit en fuite, les pourſuivit juſques dans l'Egliſe de Saint Jean-Baptiſte, les y aſſiégea, les força, & enfin les y brûla vifs. **

Marcien punit ſévérement le peuple d'Alexandrie, & les ſéditieux furent bientôt réduits : mais les habitans d'Alexandrie reſterent tellement infectés des erreurs d'Eutyches, que Marcien renouvella le premier Août 455, toutes les rigueurs qu'il avoit ordonnées trois ans avant contre cette Secte.

Ces loix ne changerent point le parti de Dioſcore ; cet Evêque chargé de tous les crimes étoit adoré par ſon parti pendant ſa vie, & après ſa mort fut honoré comme un grand Saint. †

Cependant l'Empereur faiſoit recevoir le Concile de Chalcédoine, tout y paroiſſoit ſoumis.

Timothée & Elure perſiſtoient cependant toujours dans le parti de Dioſcore, avec quatre ou cinq Evêques & un

* Conc. t. 4. Leo, Ep. 87. Cotelier. Monum. Eccl. Græc.
** Evagr. l. 2. c. 5. l. 3. c. 31. Leo, Ep. 93.
† Evagr. Ibid.

petit nombre d'Appollinariſtes & d'Eutychiens. Ces Schiſmatiques avoient été condamnés par l'Égliſe, & bannis par Marcien: mais à la mort de cet Empereur, ils ſouleverent le peuple d'Alexandrie. Elure fit maſſacrer Protere, ſe fit déclarer Evêque, ordonna des Prêtres, remplit l'Egypte de violences, gagna le Patrice Aſpar, & ſe ſoutint quelque-tems. *

Mais enfin, Saint Gennade fit connoître la vérité à l'Empereur Léon qui avoit ſuccédé à Marcien, & obtint un Edit contre Elure qui fut chaſſé d'Alexandrie, relégué à Gangres, puis envoyé dans la Cerſoneſe, parce qu'il tenoit des aſſemblées ſchiſmatiques à Gangres.

Après la mort de l'Empereur Léon, Elure ſortit de ſon exil, & tâcha, mais en vain, d'obtenir de Zenon, que l'on aſſemblât un Concile pour juger le Concile de Chalcédoine.

Baſiliſque, qui s'empara de l'Empire & détrôna Zenon, fut plus favorable à Elure: il caſſa par un Edit tout ce qui s'étoit fait dans le Concile de Chalcédoine, & ordonna qu'on prononceroit anathême contre la lettre de S. Léon: il bannit, fit dépoſer, perſécuta tous ceux qui refuſerent d'obéir; plus de cinq cent perſonnes ſouſcrivirent à la condamnation du Concile de Chalcédoine. **

Acace, Patriarche de Conſtantinople, s'oppoſa à la perſécution: le peuple s'émut, & menaça de brûler Conſtantinople, ſi l'on faiſoit violence à Acace. Baſiliſque effrayé révoqua ſon Edit, en donna un pour rétablir les Evêques chaſſés ou exilés, & condamna Neſtorius & Eutyches.

Baſiliſque ne jouit pas long-tems de l'Empire: Zenon l'ayant recouvré, caſſa tout ce que Baſiliſque avoit fait, & les troubles recommencerent: chaque parti dépoſoit des Evêques, en établiſſoit de nouveaux, & les Siéges les plus conſidérables étoient la proie de l'audace, ou le fruit de l'intrigue, de la baſſeſſe & du parjure. †

Zenon, occupé à éteindre les factions politiques, & à réſiſter aux ennemis de l'Empire, n'oſoit prendre un parti ſur les diviſions des Catholiques & des Eutychiens, il auroit beaucoup mieux aimé les réconcilier: il l'entreprit.

* Cotelier, Monum. Eccleſ. Græc. t. 3. Baluſ. Append. Conc. t. 4. p. 894.

** Lab. Conc. t. 4. p. 1081.

† Evagr. l. 3. c. 8.

Les Catholiques & les Eutychiens étoient diviſés ſur tout par rapport au Concile de Chalcédoine : les Eutychiens le rejettoient comme irrégulier, comme renouvellant la doctrine de Neſtorius.

Les Catholiques, au contraire, vouloient abſolument que tout le monde ſouſcrivît le Concile de Chalcédoine, & qu'on le conſervât, comme néceſſaire contre l'Eutychianiſme.

Les deux partis paroiſſoient donc ſouhaiter qu'on enſeignât l'union des deux natures, & que l'on reconnût qu'elles n'étoient point confondues : les Catholiques vouloient qu'on conſervât le Concile de Chalcédoine, comme néceſſaire pour arrêter l'Eutychianiſme, & les Eutychiens vouloient qu'on le condamnât pour arrêter le Neſtorianiſme.

Zenon crut qu'en anathématiſant Neſtorius & Eutychès, on rempliroit les prétentions de chaque parti, & que dès-lors le Concile de Chalcédoine ne ſeroit plus néceſſaire aux Catholiques, que par conſéquent il pourroit leur en faire approuver la ſuppreſſion, & réunir par ce moyen les deux partis ; c'eſt ce qu'il eſſaya dans ſon *Henotique*, c'eſt-à-dire, *Edit d'union*, Edit qui ne contenoit aucune héréſie, qui confirmoit la foi du Concile de Chalcédoine, & condamnoit en effet le Neſtorianiſme & l'Eutychianiſme. *

L'Edit de Zenon ne rétablit point la paix ; il fut ſouſcrit par quelques-uns, & rejetté communément par les Eutychiens & par les Catholiques, comme n'arrêtant point le progrès de l'erreur. Les Catholiques ne vouloient point ſe départir de la néceſſité de ſigner le Concile de Chalcédoine, & les Eutychiens ne vouloient point ſe relâcher ſur la condamnation de ce Concile, & la demandoient à l'Empereur. **

Zenon cependant vouloit faire recevoir ſon Edit d'union, & dépoſa beaucoup de Métropolitains & d'Evêques qui refuſerent d'y ſouſcrire. †

Il ſe forma donc trois partis, & ces trois partis étoient fort animés lorſqu'Anaſtaſe ſuccéda à Zenon : pour les calmer, il puniſſoit également ceux qui vouloient faire recevoir le Concile de Chalcédoine où il n'étoit pas reçu, & ceux qui le condamnoient & publioient qu'il ne falloit pas le recevoir. §

* Evagr. l. 2. c. 10. Leo Byſant. act. 5. 6.
** Conc. t. 4.
† Ibid.
§ Evagr. l. 3. c. 30.

C'eſt pour cela qu'Anaſtaſe fut mis dans le troiſieme parti, qu'on nommoit le parti des Incertains ou des Héſitans.

Il y avoit dans l'Empire trois partis puiſſans, dont chacun vouloit anéantir les deux autres. Anaſtaſe, environné d'ennemis puiſſans, ménageoit ces trois partis, & ſur-tout les Catholiques, dont il redoutoit plus le zèle. De l'inquiétude, il paſſa à la haine, & ne ſe vit pas plutôt délivré de la guerre de Perſe, qu'il ſe déclara plus ouvertement en faveur des Eutychiens; il obligea ceux qu'il croyoit attachés au Concile de Chalcédoine, & tous ſes Gardes, à recevoir l'Edit de réunion de l'Empereur Zenon, & choiſit tous ſes officiers parmi les Eutychiens.

Macédonius, Patriarche de Conſtantinople, s'oppoſa de toutes ſes forces aux deſſeins de l'Empereur. Le Peuple adoroit ſon Evêque; l'Empereur ne ſe croyoit point en ſûreté dans Conſtantinople; il fit enlever Macédonius, & mit à ſa place un nommé Timothée, exila les Partiſans les plus zélés de Macédonius, & fit brûler les Actes du Concile de Chalcédoine.

Lorſque le Prêtre arrivoit à l'Autel, c'étoit un uſage dans l'Egliſe d'Orient, que le Peuple chantât: *Dieu Saint*, *Dieu Fort*, *Dieu Immortel*, & c'eſt ce qu'on nommoit le *Triſagion*. *

Pierre le Foulon avoit ajouté au Triſagion ces mots, *qui avez été crucifié pour nous*, *ayez pitié de nous*.

Cette addition, qui pouvoit avoir un bon ſens, étoit employée par les Eutychiens, & devint ſuſpecte aux Catholiques; ils jugerent qu'elle contenoit la doctrine des Eutychiens Téopaſchites, qui prétendoient que la Divinité avoit ſouffert.

Timothée ne fut pas plutôt ſur le Siége de Conſtantinople, qu'il ordonna qu'on chanteroit le Triſagion, avec l'addition faite par Pierre le Foulon: cette inovation déplut aux Fidéles de Conſtantinople; cependant ils chantoient le Triſagion, avec l'addition, parce qu'ils craignoient d'irriter l'Empereur.

Mais un jour des Moines entrerent dans l'Egliſe, & au lieu de cette addition chanterent un verſet de Pſeaume; le Peuple s'écria auſſi-tôt, les Orthodoxes ſont venus bien à propos; tous les Partiſans du Concile de Chalcédoine chanterent avec les Moines le verſet du Pſeaume; les Eutychiens le trouverent mauvais; on interrompt l'Office, on ſe bat dans l'Egliſe, le

* Photius, Bib. Cod. 212.

Peuple ſort, s'arme, porte par la ville le carnage & le feu ; & ne s'appaiſe qu'après avoir fait mourir plus de dix mille hommes. *

Anaſtaſe, après la ſédition, ſongea plus ſérieuſement que jamais à éteindre un parti ſi redoutable, & réſolut de faire condamner le Concile de Chalcédoine : il mit tout en uſage pour y réuſſir, il flatta, menaça, perſécuta, & fit recevoir la condamnation du Concile par beaucoup d'Evêques.

Après s'être aſſuré par ce moyen de leur conſentement, il fit aſſembler à Sidon un Concile, compoſé de quatre-vingts Evêques, qui condamnerent le Concile de Chalcédoine, excepté Flavien d'Antioche & un autre, qui s'oppoſerent à ce Décret, & furent dépoſés.

Flavien ne quitta cependant pas Antioche : on lui envoya des Moines pour le contraindre à ſouſcrire au Concile de Sidon : ils voulurent uſer de violence ; des Moines Orthodoxes accoururent au ſecours de Flavien, le Peuple ſe mit de la partie, défendit ſon Evêque, fit main baſſe ſur les Moines Eutychiens, & il y eut un horrible carnage. **

L'Empereur étoit environné d'Eutychiens ; il chaſſa Flavien, & mit ſur le Siége d'Antioche Sevère, Eutychien ardent & célébre : ſous cet Uſurpateur les Catholiques furent perſécutés dans tout le Patriarchat d'Antioche.

Tandis qu'Anaſtaſe employoit toute ſon autorité pour forcer les Catholiques à condamner le Concile de Chalcédoine, un de ſes Généraux nommé Vitalien, ſe déclara le protecteur des Catholiques, leva, dans l'eſpace de trois jours, une armée formidable, & ſur le refus que l'Empereur fit de rétablir dans leurs Siéges les Evêques Catholiques qu'il avoit chaſſés, s'empara de la Mœſie, de la Thrace, défit les troupes de l'Empereur, & s'avança devant Conſtantinople avec ſon armée victorieuſe. †

Anaſtaſe envoya une grande ſomme d'argent à Vitalien ; promit de rappeller les Evêques exilés, aſſura qu'il convoqueroit un Concile pour terminer les différends de Religion, & Vitalien s'éloigna de Conſtantinople, & congédia ſon armée.

L'Empereur donna pendant quelque-tems l'eſpérance qu'il

* Evagr. l. 33. 44. Vita Theodoſ.
** Ibid. c. 32.
† Evagr. l. 2. c. 32.

exécuteroit

exécuteroit ſes promeſſes, s'appliqua à ſe concilier le cœur du Peuple, donna des Charges à Vitalien, & lorſqu'il crut n'avoir plus rien à craindre de Vitalien, fit de nouveaux efforts pour anéantir l'autorité du Concile de Chalcédoine, & mourut ſans avoir pû réuſſir. *

Juſtin, Préfet du Prétoire, fut élu par les Soldats, & ſuccéda à Anaſtaſe : le nouvel Empereur chaſſa les Eutychiens des Siéges qu'ils avoient uſurpés, rétablit les Orthodoxes, & ordonna que le Concile de Chalcédoine ſeroit reçu dans tout l'Empire. Les Evêques Catholiques s'occuperent à réparer les malheurs de l'Egliſe ; on aſſembla des Conciles, on dépoſa les Eutychiens, ils furent bannis, exilés, punis, comme les Catholiques l'avoient été ſous Anaſtaſe.

Juſtinien, qui ſuccéda à Juſtin ſon oncle, ſe déclara pour les Orthodoxes : l'Impératrice au contraire favoriſoit les Eutychiens ; elle obtint de l'Empereur que l'on tînt des Conférences, pour réunir, s'il étoit poſſible, les Catholiques & les Eutychiens ; la Conférence n'opéra point la réunion, & elle fut ſuivie d'une nouvelle Loi des plus ſévères contre les Eutychiens, qui ne furent plus alors que tolérés.

Ils étoient cependant encore en grand nombre. Severe, qui ſous Anaſtaſe avoit été Patriarche d'Antioche, y avoit multiplié les Eutychiens ou Acephales, qui rejettoient le Concile de Chalcédoine : il avoit établi ſur le Siége d'Edeſſe Jacques Baradée ou Zanzale, qui en fut chaſſé par les Empereurs Romains, ſe retira ſur les Terres des Perſes, parcourut tout l'Orient, ordonna des Prêtres, inſtitua des Evêques, & forma la Secte des Jacobites.

Severe chaſſé d'Antioche, & obligé de ſe cacher, ordonna dans ſa retraite Sergius pour lui ſuccéder, & les Eutychiens eurent toujours un Patriarche d'Antioche caché.

Enfin, après la mort de Théodoſe, Patriarche d'Alexandrie, que l'Empereur avoit exilé, trois Evêques Eutychiens, cachés dans les Déſerts de l'Egypte, ordonnerent à ſa place Pierre Zejage, & perpétuerent ainſi, preſque ſecrétement, leurs Patriarches juſqu'au commencement du ſeptieme ſiécle.

De nouvelles querelles Théologiques s'éleverent entre les Moines d'Egypte, ſur la Doctrine d'Origene. Juſtinien, par habitude ou par goût, s'en mêla, & donna un Edit contre la Doctrine d'Origene : les partiſans d'Origene, qui d'ailleurs

* Ibid.

étoient opposés au Concile de Chalcédoine ; que les ennemis d'Origene défendoient, persuaderent à l'Empereur que s'il condamnoit Théodore de Mopsueste, Théodoret & Ibas, comme il avoit condamné Origene, il rendroit à l'Eglise tous les Eutychiens qui ne rejettoient le Concile de Chalcédoine, que parce qu'il avoit approuvé les écrits de ces Evêques.

Justinien ne demanda pas mieux que de les condamner, & donna un Edit contre ces trois Evêques, quoique morts.

L'Edit de l'Empereur produisit une grande contestation ; on crut qu'il portoit atteinte à l'autorité du Concile de Chalcédoine, il fallut un nouveau Concile pour terminer cette affaire ; & ce Concile est le cinquieme Concile général de l'Eglise, & le second Concile général tenu à Constantinople.

Justinien, qui avoit fait condamner les trois chapitres, à la sollicitation d'Eusébe de Césarée, qui étoit Eutychien dans le cœur, tomba enfin lui-même dans l'Eutychianisme des Incorruptibles. *

Il employa pour faire recevoir cette erreur, tous les moyens qu'il avoit employés pour faire recevoir le Concile de Chalcédoine ; mais la mort arrêta ses desseins. **

Les Eutychiens reprirent donc un peu de faveur sur la fin de Justinien & sous ses successeurs, qui s'occuperent à les réconcilier avec les catholiques ; & les efforts que l'on fit pour cette réunion, produisirent une nouvelle Hérésie, qui étoit comme une branche de l'Eutychianisme, & qui occupa tous les esprits ; c'est le Monothélisme.

L'Eutychianisme paroissoit donc absolument éteint dans toutes les Provinces de l'Empire Romain.

Les conquêtes des Sarrasins le firent reparoître avec éclat dans l'Orient & dans l'Egypte, d'où il passa dans l'Arménie & dans l'Abyssinie. Voyez les art. COPHTES, JACOBITES, ARMENIENS, ABYSSINS.

Les Eutychiens, au milieu des troubles dont ils avoient rempli l'empire, agitoient mille questions frivoles, se divisoient sur ces questions, & se persécutoient cruellement : telle fut la question qui s'éleva sur l'incorruptibilité de la chair de J. C. avant sa résurrection. Le peuple d'Alexandrie se sou-

* Il y avoit des Eutychiens ; il y en avoit qui soutenoient que J. C. avoit pris un Corps incorruptible, & qui n'étoit point sujet aux infirmités naturelles.

** Evagr. l. 4. c. 39. 40. 41. Baron, ad an. 363. Pagi, ad an. 365.

leva contre ſon Evêque, qui avoit pris le parti de l'affirmative ; les Acéphales, qui reconnoiſſoient deux natures en Jeſus-Chriſt, mais qui ne vouloient pas ſouſcrire au Concile de Chalcédoine ; les Théopaſchites, qui croyoient que la Divinité avoit été crucifiée, & qui avoient pour Chef Pierre le Foulon. Voyez *Nicéphore, Hiſt. Eccleſ. liv. 18. c. 53. Leont. de Sectis Eutych.*

L'Eutychianiſme a été combattu par Théodoret, Evêque de Cyr, dans vingt-ſept livres, dont on trouve l'extrait dans la Bibliothéque de Photius, (Cod. 46.) & dans trois Dialogues intitulés l'*Immuable*, l'*Inconfus*, l'*Impaſſible* ; par Gelaſe, dans un livre intitulé *des deux Natures* ; par Vigile, qui écrivit cinq livres contre Neſtorius & contre Eutyches ; par Maxence & par Ferrand, & par beaucoup d'autres, que Léonce indique dans ſon Ouvrage contre les Eutychiens & les Neſtoriens. Voyez *Collection de Caniſius, édit. de Baſnage, & la Bibliot. de Photius, Cod. 20. 30.*

F

FAMILLE, ou MAISON D'AMOUR : c'eſt le nom que prit une Secte, qui faiſoit conſiſter la perfection à la Religion dans la Charité, & qui excluoit l'Eſpérance & la Foi comme des imperfections. Les aſſociés de la Famille d'Amour faiſoient donc profeſſion de ne faire que des actes de charité, & de s'aimer ; c'eſt pour cela qu'ils prétendoient ne compoſer qu'une Famille, dont tous les membres étoient unis par la charité.

Ils aimoient tous les hommes, & croyoient qu'on ne devoit jamais ni ſe quereller, ni ſe haïr, parce qu'on avoit ſur la Religion des opinions différentes.

La charité mettoit, ſelon ces Sectaires, l'homme au-deſſus des Loix, & le rendoit impeccable.

Cette Secte avoit pour Auteur un certain Henri Nicolas de Munſter, qui ſe prétendit d'abord inſpiré, & qui ſe donna bientôt pour un homme déifié. Il ſe vantoit d'être plus grand que J. C. qui, diſoit-il, n'avoit été que ſon type, ou ſon image.

Vers l'an 1540, il tâcha de pervertir Théodore Volkarts Kornheert ; les diſputes furent auſſi fréquentes qu'inutiles ; car, quand Nicolas ne ſavoit plus que répondre à Théodore, il avoit recours à l'eſprit, qui lui ordonnoit, diſoit-il, de ſe taire. Cet enthouſiaſte ne laiſſa pas de ſe faire bien des

Diſciples, qui, comme lui, ſe croyoient des hommes déifiés.

Henri Nicolas fit quelques Livres ; tels furent l'Evangile du Royaume, la Terre de Paix, &c.

La Secte de la Famille d'Amour reparut en Angleterre au commencement du dix-ſeptieme ſiécle (1604) & préſenta au Roi Jacques une Confeſſion de Foi, dans laquelle elle déclare qu'ils ſont ſéparés des Brouniſtes. Cette ſecte fait profeſſion d'obéir aux Magiſtrats, de quelque Religion qu'ils ſoient ; c'eſt un point fondamental chez eux. *

FANATIQUE ; ce mot, ſelon quelques-uns, vient d'un mot grec, qui ſignifie lumiere, d'où l'on a fait *Fanatique*, pour ſignifier un homme illuminé, inſpiré.

D'autres prétendent qu'il vient du mot *Fanum*, qui ſignifie Temple, d'où l'on a fait *Fanatique*, pour déſigner un homme qui fait des extravagances autour des Temples, & qui prophétiſe en inſenſé. **

Quoi qu'il en ſoit de ces étymologies, le mot *Fanatique* ſignifie aujourd'hui un homme, qui, prenant les effets d'une imagination déréglée pour les inſpirations du S. Eſprit, ſe croit inſtruit des vérités de la Foi par une illumination extraordinaire, & fait des actions déraiſonnables & extravagantes de dévotion & de piété.

Les Fanatiques ne forment donc point une Secte particuliere, & il s'en trouve dans toutes les Sectes, comme il y en a dans toutes les Religions.

Du mot Fanatique on a fait Fanatiſme, c'eſt-à-dire, une diſpoſition d'eſprit qui fait prendre pour une inſpiration divine les phantômes d'une imagination déréglée. On voit, par cette définition, que l'Hiſtoire du Fanatiſme n'eſt pas une des portions les moins intéreſſantes de l'Hiſtoire de l'eſprit humain ; mais cet objet n'appartient pas à notre Ouvrage, nous avons ſeulement voulu vous expliquer ici le mot *Fanatique*, parce que nous nous en ſervons ſouvent.

FELIX, Evêque d'Urgel en Catalogne, enſeigna que J. C. ſelon l'humanité, n'étoit que fils adoptif de Dieu, comme les hommes ſont appellés dans l'Ecriture *Enfans de Dieu*. Le nom de Fils de Dieu, n'étoit, ſelon Felix d'Urgel, qu'une

* Stokman Lexicon, voce Familiæ, Hiſt. de la Réf. des Pays-Bas, par Brandt, t. 1. p. 84.

** Voyez Hofman, Lexic, Godefroy, ſur le Digeſte, l. 21. tit. de Edil. edict. Leg. 1. §. 9. 10. Vaſſius Etymol. Du Cange, Gloſſ.

maniere d'exprimer plus particuliérement le choix que Dieu avoit fait de l'humanité de J. C.

Les Sarrasins, ou les Arabes, après avoir battu plusieurs fois les troupes d'Héraclius, se rendirent maîtres de la Syrie & de l'Egypte; ils se répandirent ensuite en Afrique, prirent Carthage, se mirent en possession de la Numidie & de la Mauritanie, & par le moyen du Comte Julien, s'emparerent de l'Espagne.

Les Sarrasins, Maîtres de l'Espagne, donnerent aux Chrétiens des Juges de leur Religion, comme l'avoient pratiqué en Asie les Caliphes, qui avoient même admis des Evêques dans leurs conseils. Les chrétiens furent encore mieux traités sous Abdalazid, son fils & successeur.

L'Espagne fut par ce moyen remplie de Chrétiens, de Juifs, & de Mahométans, qui cherchoient tous à se convertir, & qui se proposoient des difficultés.

Le principal article de la croyance des Mahométans, est l'Unité de Dieu; ils traitent d'idolâtres tous ceux qui reconnoissent quelque nombre dans la Divinité: ils reconnoissent bien J. C. comme un grand Prophete, qui avoit l'esprit de Dieu; mais ils ne peuvent souffrir qu'on dise que J. C. est Dieu, & Fils de Dieu par sa nature.

Les Juifs étoient alors, & sont encore aujourd'hui, dans les mêmes principes, quoique le Messie soit annoncé par les Prophetes, comme le fils naturel de Dieu.

Les Juifs & les Mahométans attaquoient donc les Chrétiens sur la Divinité de Jesus-Christ, & prétendoient qu'on ne devoit pas lui donner le titre de Fils de Dieu.

Pour répondre à ces difficultés, sans altérer le Dogme de l'Unité de Dieu, les Chrétiens d'Espagne disoient que J. C. n'étoit point Fils de Dieu, par sa nature, mais par adoption: il paroît que cette réponse avoit été adoptée par des Prêtres de Cordoue, & qu'elle étoit assez communément reçue en Espagne. *

Elipand, qui avoit été disciple de Felix d'Urgel, le consulta pour savoir ce qu'il pensoit de Jesus-Christ, & s'il le croyoit fils naturel, ou fils adoptif.

Felix répondit que J. C. selon la nature humaine, n'étoit que le fils adoptif ou *nuncupatif*, c'est-à-dire, de nom seulement, & il soutint son sentiment dans des écrits.

* Alcuin, Ep. 15.

J. C. étant, ſelon Felix d'Urgel, un nouvel homme, devoit auſſi avoir un nouveau nom. Comme dans la premiere génération, par laquelle nous naiſſons ſelon la chair, nous ne pouvons tirer notre origine que d'Adam, ainſi dans la ſeconde génération, qui eſt ſpirituelle, nous ne recevons la grace de l'adoption, que par J. C. qui a reçu l'une & l'autre; la premiere de la Vierge ſa mere; la ſeconde, en ſon Baptême.

J. C. en ſon humanité eſt fils de David, fils de Dieu: or il eſt impoſſible qu'un homme ait deux peres, ſelon la nature; l'un eſt donc naturel, & l'autre adoptif.

L'adoption n'eſt autre choſe, que l'élection, la grace, l'application par choix & par volonté, & l'Ecriture attribue tous ces caractères à J. C. *

Pour faire voir que J. C. comme homme, n'eſt que Dieu nuncupatif, c'eſt-à-dire, de nom, il raiſonnoit ainſi, ſuivant le témoignage de J. C. même; l'Ecriture nomme Dieu ceux à qui la parole de Dieu eſt adreſſée, à cauſe de la grace qu'ils ont reçue; donc, comme J. C. participe à la nature humaine, il participe auſſi à cette dénomination de la divinité, quoique d'une maniere plus excellente, comme à toutes les autres graces.

Saint Pierre dit que J. C. faiſoit des miracles, parce que Dieu étoit né avec lui. **

Saint Paul dit que Dieu étoit en J. C. ſe réconciliant le monde. †

Ils ne diſent pas que J. C. étoit Dieu. ††

Comme Dieu, J. C. eſt eſſentiellement bon; mais comme homme, quoiqu'il ſoit bon, il ne l'eſt pas eſſentiellement, & par lui-même: s'il a été vrai Dieu dès qu'il a été conçu dans le ſein de la Vierge, comment dit-il dans Iſaïe, que Dieu l'a formé ſon ſerviteur dans le ſein de ſa mere. §

Se peut-il faire que celui qui eſt vrai Dieu, ſoit ſerviteur par ſa conduite, comme J. C. dans la forme d'eſclave? Car on prouve qu'il eſt fils de Dieu & de ſa ſervante, non-ſeulement par obéiſſance, comme la plûpart le veulent, mais par la nature; en quelle forme ſera-t-il éternellement ſoumis au

* Alcuin, l. 1. 2. 3. cont. Felicem.
** Act. 10. v. 38.
† Cor. 2. v. 38.
†† Alcuin, ibid.
§ Iſaïæ 49, v. 4.

pere, s'il n'y a aucune différence entre ſa divinité & ſon humanité. *

J. C. eſt un Médiateur, un Avocat auprès du Pere pour les pécheurs; ce qu'on ne doit pas entendre du vrai Dieu, mais de l'homme qu'il a pris.

Pour prouver toutes ces propoſitions, Felix d'Urgel citoit pluſieurs paſſages de l'Ecriture & des Peres, détournés de leur vrai ſens & tronqués: il ſe fondoit principalement ſur la liturgie d'Eſpagne, dans laquelle il étoit dit ſouvent que le fils de Dieu a adopté la nature humaine.

On répondoit à Felix d'Urgel que l'Egliſe étoit en paix, lorſque ſon ſentiment avoit commencé à ſe répandre, & que ce ſentiment l'avoit troublée: on lui fit voir que ſon ſentiment n'étoit au fond, quoi qu'il pût dire, que le Neſtorianiſme, puiſque ſi l'on diſtingue en J. C. deux fils, l'un naturel, & l'autre adoptif, il falloit néceſſairement que la nature humaine & la nature divine fuſſent deux perſonnes en J. C.: car dès le premier inſtant que J. C. s'eſt incarné, le Verbe & la nature humaine ſont unis d'une union hypoſtatique, il n'y a dans le Verbe qu'une perſonne, & l'homme a tous les titres de la divinité; d'où il ſuit qu'il faut dire que le fils de Marie eſt Dieu par ſa nature, ce qui ne veut rien dire autre choſe, ſi ce n'eſt, que la même perſonne, qui eſt fils de Marie, eſt fils de Dieu par la génération éternelle. C'eſt ainſi que dans l'ordre natutel, quoique l'ame du fils ne ſoit pas ſortie du Pere, comme ſon corps, il ne laiſſa pas d'être tout entier le propre fils de celui qui a produit ſon corps.

Si le fils de la Vierge n'eſt que le fils adoptif de Dieu, de quelle perſonne de la Trinité eſt-il fils? Sans doute de la perſonne de fils qui a pris la nature humaine, il ne ſera donc que le fils adoptif du Pere Eternel.

On ſe trompe, lorſqu'on prétend prouver que J. C. n'eſt pas proprement Dieu, parce qu'il eſt dit que Dieu étoit en lui: car il faudroit dire auſſi que le Verbe n'eſt point Dieu, ni le Pere même, puiſque Jeſus-Chriſt dit, mon Pere eſt en moi, & je ſuis dans mon Pere. On fit voir que Felix d'Urgel appliquoit les paſſages des Peres, ou qu'il les avoit tronqués, & l'on prouve que tous étoient contraires à ſon ſentiment. **

* Alcuin, l. 5.

** Alcuin, loc. cit. Paulin d'Aquilée, Benoît d'Aniane, les

La principale difficulté de Felix d'Urgel consistoit, en ce que l'homme n'étant point essentiellement, & par sa nature, uni à la divinité, l'homme n'étoit en Jesus-Christ fils de Dieu, que par élection & par choix.

Cette difficulté n'étoit qu'un sophisme : si l'on n'a égard qu'à l'élevation de la nature humaine à l'union hypostatique du Verbe, on peut fort bien dire que le fils de Marie est fils de Dieu par grace ; car c'est de la pure grace du Verbe éternel, qu'il a voulu prendre à lui la nature humaine, & sans grace, jamais cette proposition n'eut lieu ; *l'homme est Dieu, le fils de Marie est fils de Dieu* ; ainsi si l'on regarde le principe par lequel l'incarnation s'est faite à cet égard, le fils de Marie est le fils de Dieu par grace.

Mais, si l'on considére la nature humaine unie hypostatiquement au Verbe, ou pour me servir des termes de l'Ecole, si l'on considére l'union hypostatique, *in facto esse*, il est clair que le fils de Marie est le fils de Dieu par nature : car après l'incarnation, la nature divine & la nature humaine ne faisant qu'une personne, il est clair que la même personne, qui est le fils de Marie, est le fils de Dieu par la génération éternelle. *

Felix d'Urgel fut condamné dans le Concile de Ratisbonne, & abjura son erreur, qu'il reprit après qu'il fut retourné dans son Diocèse. On le cita au Concile de Francfort, dans lequel il fut dépose de l'Episcopat à cause de ses fréquentes rechûtes, & relégué à Lyon pour le reste de sa vie, qu'il finit sans être détrompé. Voyez le P. le Cointe, an. 799. n. 1617.

FLAGELLANS, Pénitens fanatiques & atrabilaires, qui se fouettoient impitoyablement, & qui attribuoient à la flagellation plus de vertu qu'aux Sacremens, pour effacer les péchés.

Rien n'est plus conforme à l'esprit du Christianisme, que la mortification des sens & de la chair ; Saint Paul châtioit son corps, & le réduisoit en servitude. Cet esprit de mortification conduisit dans les déserts les Pénitens de l'Orient, où ils pratiquoient des austérités incroyables ; il ne paroît pas

Lettres du Pape Adrien dans le Concile de Francfort, qui se trouvent dans les Conciles de France du P. Sirmond, t. 2. Dans la Bibliothéque des Peres, t. 4. part. 2. Dans les Conciles du Pere Labe, t. 7. p. 1014.

* Voyez la Réfut. de Nestorius à son article.

que les flagellations volontaires aient fait partie des auſtérités que pratiquoient les premiers pénitens: mais il eſt certain que les flagellations étoient employées par les Tribunaux civils pour châtier les coupables. *

On regarda donc les flagellations comme des expiations : la flagellation de J. C. & l'exemple des Apôtres & des Martyrs firent regarder les flagellations volontaires, non-ſeulement comme des œuvres ſatisfactoires, mais encore comme des œuvres méritoires, qui pouvoient obtenir le pardon des péchés de ceux qui exerçoient ſur eux cette mortification, & de ceux pour leſquels ils les offroient à Dieu ; on cita des exemples des damnés rachetés par ces flagellations; la ſuperſtition & l'ignorance reçurent avidement ces impoſtures, & les flagellations devinrent fort fréquentes dans l'onzieme & le douzieme ſiécle ; enfin ces idées produiſirent ſur la fin du treizieme ſiécle (1160) la Secte des Flagellans, dont un Moine de Sainte Juſtine de Padoue rapporte ainſi la naiſſance.

Lorſque toute l'Italie, dit-il, étoit plongée dans toutes ſortes de crimes & de vices, tout d'un coup une ſuperſtition inouie ſe gliſſe d'abord chez les Péruſiens, enſuite chez les Romains, & de-là ſe répandit preſque par tous les peuples d'Italie.

La crainte du dernier jugement les avoit tellement ſaiſis, que Nobles, Roturiers, de tout état, ſe mettent tout nuds, & marchent par les rues en proceſſion ; chacun avoit ſon fouet à la main & ſe fuſtigeoit les épaules, juſqu'à ce que le ſang en ſortît : ils pouſſoient des plaintes & des ſoupirs, & verſoient des torrens de larmes : ces exemples de pénitence eurent d'abord d'heureuſes ſuites ; on vit beaucoup de réconciliations, de reſtitutions, &c.

Ces pénitens ſe répandirent bientôt dans toute l'Italie : mais le Pape ne voulut point les approuver, & les Princes ne leur permirent point de former des établiſſemens dans leurs Etats. **

Près d'un ſiécle après que cette Secte eut paru pour la premiere fois, la peſte qui ſe fit ſentir en Allemagne (au milieu du quatorzieme ſiécle) reſſuſcita tout-à-coup la Secte des Flagellans ; les hommes attroupés couroient le pays :

* Boileau, Hiſt. des Flagellans. c. 9.
** Boileau, ibid.

ils avoient un chef principal & deux autres supérieurs auxquels iis obéissoient aveuglément, ils avoient des étendards de soie cramoisi & peints, ils les portoient à leurs processions, & traversoient de cette maniere les Villes & les Bourgs.

Le peuple s'attroupoit pour jouir de ce spectacle, & lorsqu'il étoit assemblé, ils se fouettoient & lisoient une lettre qu'ils disoient être en substance la même chose qu'un Ange avoit apportée de l'Eglise de Saint Pierre à Jérusalem, par laquelle l'Ange déclaroit que J. C. étoit irrité contre les dépravations du siécle, & que Jesus-Christ prié par la bienheureuse Vierge & par l'Ange, de faire grace à son peuple, avoit répondu, que si les pécheurs vouloient obtenir miséricorde, il falloit que chacun sortît de sa patrie, & qu'il se flagellât durant trente-quatre jours en mémoire du tems que J. C. avoit passé sur la terre; ils firent une grande quantité de Prosélytes.

Clément VI condamna cette Secte, les Evêques d'Allemagne, conformément à son Bref, défendirent les associations des Flagellans, & cette Secte se dissipa. *

Elle reparut dans la Misnie, vers le commencement du quinzieme siécle, 1414.

Un nommé Conrard renouvella la fable de la lettre apportée par les Anges sur l'Autel de Saint Pierre de Rome, pour l'institution de la flagellation: il prétendit que c'étoit l'époque de la fin de l'autorité du Pape, & de celle des Evêques, qui avoient perdu toute juriſdiction dans l'Eglise, depuis l'établissement de la société des Flagellans; que les Sacremens étoient sans vertu, que la vraie Religion n'étoit que chez les Flagellans, & qu'on ne pouvoit être sauvé, qu'en se faisant baptiser de leur sang. L'Inquisiteur fit arrêter ces nouveaux Flagellans, & l'on en brûla plus de quatre-vingt onze. **

Si les Flagellans étoient devenus plus forts que l'Inquisiteur, ils auroient fait brûler l'Inquisiteur, & tous ceux qui n'auroient pas voulu se flageller.

Il y a encore aujourd'hui des Confrairies de Flagellans, qu'il faut bien distinguer des Sectaires dont nous venons de

* D'Argentré, Collect. Jud. t. 1. p. 361. Natal Alex. in sæc. 13 & 14. Boileau, loc. cit.

** Contin de Fleury, t. 21. p. 206.

parler, il ſe trouve de ces confrairies en Italie, en Eſpagne, & en Allemagne. Le P. Mabillon vit à Turin le Vendredi-Saint une proceſſion de Flagellans à gage: » ils commence-» rent, dit-il, à ſe fouetter dans l'Egliſe Cathédrale en atten-» dant Son Alteſſe Royale, ils ſe fouettoient aſſez lentement, » ce qui ne dura pas une demi-heure; mais d'abord que ce » Prince parut, ils firent tomber une grêle de coups ſur leurs » épaules déjà déchirées, & alors la proceſſion ſortit de l'E-» gliſe. Ce ſeroit une inſtitution pieuſe, ſi ces gens ſe fuſti-» geoient ainſi par une douleur ſincère de leurs péchés, & » dans l'intention d'en faire une pénitence publique, & non » pour donner au monde une eſpece de ſpectacle. *

Gerſon écrivit contre les Flagellans, & crut qu'il falloit que les Prélats, les Paſteurs & les Docteurs réprimaſſent cette Secte par leurs exhortations, & les Princes par leur autorité. **

L'Abbé Boileau a attaqué les flagellations volontaires. †

Le P. Gretzer en a pris la défenſe, M. Thiers a écrit contre l'hiſtoire des Flagellans: cette réfutation eſt longue, foible & ennuyeuſe. ††

FRATRICELLES ou FREROTS. Le déſir de ſe diſtinguer par une ſainteté extraordinaire n'étoit pas moins vif en Italie qu'en Allemagne, où il avoit produit des Beguards vers le quatorzieme ſiécle. Quelques Freres Mineurs obtinrent de Céleſtin V, la permiſſion de vivre en Hermites, & de pratiquer à la lettre la Régle de Saint François.

Beaucoup de Religieux, ſous prétexte de mener une vie plus retirée & plus parfaite, ſortirent de leur couvent; beaucoup de Laïques les imiterent, & tous ces aſpirans à une ſainteté extraordinaire ſe réunirent, s'appellerent Freres, & formerent une Secte; les Franciſcains s'appelloient Freres, & les Séculiers Frerots ou Fratricelles, ou Biſoches.

Ces troupes de Moines, échappés de leurs couvents, vivoient ſans régle, ſans Supérieurs, & faiſoient conſiſter toute la perfection chrétienne dans un renoncement abſolu à toute

* Muſæum Italicum, p. 80.

** Gerſon, t. 2. p. 660.

† Hiſt. Flagellantium.

†† De Spontanea Diſciplinarum ſeu Flagellorum Cruce, Coloniæ 1660, in-12. Critique de l'Hiſt. des Flagellans, par J. B. Thiers.

propriété, parce que la pauvreté faiſoit le caractère principal de la Régle de S. François, à laquelle étoient ſinguliérement attachés le Frere Macerota & un autre Franciſcain qui avoient donné naiſſance à cette Secte.

Les Fratricelles ſe promenoient ou chantoient, pour obſerver plus ſcrupuleuſement le vœu de pauvreté, ne travailloient jamais, de peur d'avoir en travaillant droit à quelque choſe : comme les Maſſilliens, ils diſoient qu'il falloit prier ſans ceſſe, de peur d'entrer en tentation ; & ſi on leur reprochoit leur oiſiveté, ils diſoient que leur conſcience ne leur permettoit pas de travailler pour une nourriture qui périt, ils ne vouloient travailler que pour une nourriture céleſte, & ce travail ſpirituel conſiſtoit à méditer, à chanter, à prier. *

Malgré ce renoncement à tout, les Fratricelles ne manquoient de rien ; une multitude d'Artiſans, de Charbonniers, de Bergers, de Charpentiers, abandonnerent leurs travaux, leurs maiſons, leurs troupeaux, & prirent l'habit de Fraticelle. Tous les Religieux mécontens de leur état, & ſur-tout des Franciſcains, ſous prétexte d'obſerver plus exactement la Régle de Saint François, quitterent leur couvens & groſſirent la Secte des Fratricelles, qui ſe répandit en Toſcane, en Calabre, &c.

Jean XXII vit les abus de ces aſſociations, il les défendit & excommunia les Frerots & leurs Fauteurs. †

Les Fraticelles attaquerent l'autorité qui les foudroyoit, & ſe fonderent ſur le ſpécieux prétexte de la pauvreté Evangélique, qui faiſoit la premiere obligation de l'Ordre de Saint François & du Chriſtianiſme.

Ils ne nioient point l'autorité du Pape, ils prétendoient ſeulement la reſtreindre, & croyoient que ſon excommunication ne pouvoit nuire aux Frerots : 1°. parce qu'ils avoient été approuvés par Céleſtin V, & qu'un Pape ne pouvoit détruire ce que ſon prédéceſſeur avoit établi : 2°. parce que leur ſociété étoit autoriſée dans l'Evangile, & que le Pape ne pouvoit rien contre ce qui eſt dans l'Evangile ; 3°. enfin pour trancher la queſtion ſans retour, ils diſtinguerent deux Egliſes : une étoit toute extérieure, riche, poſſédoit des do-

* An. 1294. D'Argentré, Collect. Jud. Raynald, an. 1317. n. 56.

† Ibid.

maines ; & des dignités ; le Pape & les Evêques dominoient dans cette Egliſe, & pouvoient en exclure ceux qu'ils excommunioient : mais il y avoit une autre Egliſe toute ſpirituelle, qui n'avoit pour appui que ſa pauvreté, pour richeſſes que ſes vertus ; Jeſus-Chriſt étoit le Chef de cette Egliſe, & les Freres en étoient les membres : le Pape n'avoit ſur cette Egliſe aucun empire, aucune autorité, & ſes excommunications ne pouvoient exclure perſonne de cette Egliſe.

De ce principe, les Frerots conclurent que hors de leur Egliſe, il n'y avoit point de Sacremens, que les Miniſtres pécheurs ne pouvoient les conférer : en développant ce principe fondamental de leur Schiſme, ils renouvellerent différentes erreurs des Donatiſtes, des Albigeois & des Vaudois. *

Ils ſe diſperſerent dans toute l'Italie pour prêcher ces erreurs, & ſouleverent les Fidéles contre le Pape.

Jean XXII écrivit à tous les Princes contre les Frerots ; & chargea tous les Inquiſiteurs de les juger rigoureuſement. †

Pour ſe concilier les Princes que Jean XXII excitoit contre les Frerots, ces Sectaires mêlerent à leurs erreurs des propoſitions contraires aux prétentions des Papes ; ils ſoutenoient que le Pape n'étoit pas plus le ſucceſſeur de S. Pierre, que les autres Evêques : que le Pape n'avoit aucun pouvoir dans les Etats des Princes chrétiens, & qu'il n'avoit nulle part à aucune puiſſance coactive.

Le concours de tous ces artifices ſoutint quelque-tems les Frerots contre l'autorité du Pape : cependant on en brûla beaucoup, mais ils réparoient leurs pertes par de nouveaux proſélytes ; & enfin n'ayant plus, ni Egliſes, ni Miniſtres, ils prétendirent que les Frerots avoient tout le pouvoir d'abſoudre & de conſacrer, & qu'il étoit inutile de prier dans les Egliſes conſacrées.

Les Franciſcains unirent leurs efforts aux ordres des Papes, par l'extinction des Frerots : & la Secte des Frerots, après avoir réſiſté long-tems aux attaques des Papes, ſe diſſipa, les reſtes paſſerent en Allemagne, & y ſubſiſterent ſous la pro-

* Raynald, ad an. 1318, n. 460.
† Ibid.

tection de Louis de Baviere, qui haïssoit Jean XXII, & elle se confondit avec les Beguards.

Le nom de Frerots fut donné indistinctement à cette multitude de Sectes qui inonderent l'Europe dans le treizieme siécle, & au commencement du quatorzieme. Ces Sectes tomberent dans les désordres les plus horribles, elles renouvellerent toutes les infamies des Gnostiques & des Adamistes: elles prétendoient que, ni Jesus-Christ, ni les Apôtres n'avoient observé la continence, & qu'ils avoient eu leurs propres femmes, ou celles des autres. Parmi ces Sectaires, il y en avoit qui soutenoient que l'adultere & l'inceste n'étoient point des crimes, lorsqu'on les commettoit dans leur Secte. *

Tel est à-peu-près le tableau que nous offre un siécle ignorant, précédé par des siécles plus ignorans encore, & pendant lesquels on n'avoit épargné, ni le sang, ni le fer; l'Europe Chrétienne étoit remplie d'armées de Croisés, de bûchers, & d'Inquisiteurs: on avoit détruit les Hérétiques, & l'on s'étoit appliqué à corriger les désordres qu'ils reprochoient aux Catholiques: on avoit entrepris de réformer les mœurs; mais on n'avoit point éclairé les esprits; & la réformation dans les mœurs, laquelle avoit été regardée comme un préservatif contre la séduction des Albigeois & des Vaudois, avoit conduit à toutes les erreurs, & produit les Frerots, les Beguards, la Secte de Segarel, &c. parce que cette réformation n'avoit pour principe qu'une piété sans lumiere.

FRERES DE LA PAUVRE VIE; c'est le nom que prenoient les disciples de Dulcin: ils s'appelloient ainsi eux-mêmes, sous prétexte qu'ils avoient renoncé à tout, pour ne vivre que de la vie Apostolique.

FREROTS. Voyez FRATRICELLES.

FRERES POLONOIS; c'est un nom que les Sociniens prirent pour montrer que la charité régnoit entre eux, & que leur confraternité étoit inviolable.

G

GENTILIS VALENTIN. Voyez SOCINIENS.

GILBERT DE LA PORRÉE, naquit à Poitiers dans l'onzieme siécle.

* D'Argentré, loc. cit.

Les Ecoles de Philoſophie & de la Théologie s'étoient lors multipliées dans l'Occident: on avoit apporté en France s livres d'Ariſtote, les Commentaires d'Averroès ſur ce hiloſophe, les interprétations de Porphyre, & des cathéories attribuées à Saint Auguſtin. *

La Logique, à laquelle on réduiſoit preſque toute la hiloſophie, n'étoit que l'art de ranger les objets dans de ertaines claſſes, de leur donner différens noms, d'analyſer, our ainſi dire, ces noms, de diſtinguer les différentes ualités des objets, de marquer leurs différences & leurs ıpports.

Toute la Philoſophie conſiſtoit à traiter de la ſubſtane, de la qualité, des attributs, & de ſemblables abſtracons. †

Cette méthode paſſa dans les Ecoles de la Théologie, & on traita les différens objets de la Théologie, ſelon les réles de la dialectique.

Les Théologiens des ſiécles précédens n'écrivoient ſur les érités théologiques, que lorſque le beſoin de défendre la érité les obligeoit à écrire: mais, lorſque la dialectique ıt introduite dans les Ecoles de la Théologie, on traita les ifférens objets de la Théologie, par goût, pour ſon plair, & l'on vit paroître une foule de Traités de Théologie.

Gilbert de la Porrée ſuivit le goût de ſon ſiécle: il s'étoit eaucoup appliqué à l'étude de la Philoſophie, il avoit enuite étudié la Théologie, il avoit même compoſé pluſieurs uvrages théologiques, & il avoit traité les dogmes de la eligion, ſelon la méthode des Logiciens.

Ainſi par exemple, en parlant de la Trinité, il avoit xaminé la nature des perſonnes divines, leurs attributs, urs propriétés, il avoit examiné quelle différence il y avoit ıtre l'eſſence des perſonnes & leurs propriétés, entre la naıre divine & Dieu, entre la nature divine & les attributs de Dieu.

Comme tous ces objets avoient des définitions différentes, ilbert de la Porrée jugea que tous ces objets étoient différns, que l'eſſence, ou la nature de Dieu, ſa divinité, ſa geſſe, ſa bonté, ſa grandeur n'eſt pas Dieu, mais la forme ar laquelle il eſt Dieu.

* Ducheſne, t. 4. p. 259. Mabillon. Annal. Bened. l. 71. pag. . Hiſt. Littéraire de France, t. 9. p. 45. 180.
† Hiſt. Litt. t. 7. p. 130.

Voilà ; ce me ſemble, le vrai ſentiment de Gilbert de la Porrée ; ainſi il regardoit les attributs de Dieu, & la Divinité, comme des formes différentes, & Dieu, ou l'Etre ſouverainement parfait, comme la collection de ces formes : voilà l'erreur fondamentale de Gilbert de la Porrée ; d'où il avoit conclu que les propriétés des perſonnes divines n'étoient pas ces perſonnes, que la nature divine ne s'étoit pas incarnée.

Gilbert de la Porrée conſerva tous ces principes, lorſqu'il fut élu Evêque de Poitiers, & les expliqua dans un diſcours qu'il fit à ſon Clergé.

Arnaud & Calon ſes deux Archidiacres le déférerent au Pape Eugene III, qui étoit alors à Sienne ſur le point de paſſer en France : lorſqu'il y fut arrivé, il fit examiner l'accuſation qu'on avoit portée contre l'Evêque de Poitiers. Ce Prélat fut appellé à une aſſemblée qui ſe tint à Paris en 1147, & enſuite au Concile de Rheims, qui ſe tint l'année ſuivante, & dans lequel on condamna les ſentimens de Gilbert de la Porrée, qui rétracta ſes erreurs, & ſe réconcilia ſincérement avec ſes Archidiacres. Quelques-uns de ſes diſciples perſévererent dans leurs ſentimens, mais ils ne formerent point un parti. Ainſi voilà un Philoſophe qui reconnoît ſincérement qu'il s'eſt trompé, & les Philoſophes ſes diſciples ne ſont point une Secte rébelle & factieuſe: il en fut ainſi d'Abaelard dans le même ſiécle. *

L'erreur de Gilbert de la Porrée détruiſoit, comme on le voit, la ſimplicité de Dieu, & c'eſt par cette conſéquence que Saint Bernard combattit ſes principes.

Il paroît que cet Evêque ſuppoſoit que la ſubſtance de Dieu n'avoit point par elle-même les attributs ou les propriétés qui ſont la divinité, mais que la collection de ces attributs, qui ſont la divinité, étoit une eſpece de forme qui s'uniſſoit à la ſubſtance divine, ou même qui ne lui étoit point eſſentielle.

Ainſi l'Etre ſuprême, ou l'Etre par ſoi-même, ſelon Gilbert de la Porrée, n'étoit pas eſſentiellement ſage, éternel, bon, &c. parce qu'il ne renfermoit point dans ſon idée la collection des attributs qui faiſoient la Divinité.

La ſubſtance de l'Etre néceſſaire, n'étoit Dieu, que parce

* Voyez ſur Gilbert de la Porrée. Petau. Dogm. Theol. tom. 1. l. 2. c. 8. D'Argentré, Collect. Jud. Dup. 12e. ſiécle, c. 8. Natal. Alex. Hiſt. Eccleſ. ſæc. 31. art. 9.

que

que la collection de ces attributs étoit unie à sa substance.

Nous croyons donc qu'on ne doit pas confondre l'opinion des Scotistes avec l'erreur de Gilbert de la Porrée: car les Scotistes croient bien que les attributs de Dieu sont distingués de son essence, mais ils croient pourtant qu'ils naissent nécessairement de cette essence, comme de leur source ou de leur principe, & que l'existence par soi-même, renferme nécessairement l'infinité, l'intelligence, la bonté, & toutes les perfections.

GNOSIMAQUE; ce mot est composé de deux mots grecs, *Genosis*, qui signifie *science*, & *Make*, qui signifie *Destruction*. On appella de ce nom certains Hérétiques du septieme siécle, qui condamnoient les sciences & toutes les connoissances, même celles qu'on acquéroit par la lecture de l'Ecriture-Sainte; parce que pour être sauvé, il falloit bien vivre, & non pas être savant. *

GNOSTIQUES: ce mot signifie homme savant & célébre.

Les premiers Hérétiques prirent ce nom, parce qu'ils se vantoient d'avoir des connoissances & des lumieres extraordinaires.

C'est une question parmi les savans, de savoir si les Gnostiques étoient une Secte particuliere, ou si l'on ne donnoit pas ce nom à toutes les Sectes qui se piquoient d'enseigner une doctrine élevée & difficile.

Il est certain que les Peres & les Auteurs Ecclésiastiques ont donné ce nom aux disciples de Simon, aux Basilidiens, &c.

Cependant Saint Epiphane, Saint Augustin, &c. nous parlent des Gnostiques, comme d'une Secte particuliere, qui avoit pris le nom de Gnostique, parce qu'elle croyoit entendre mieux les choses divines, que les autres Sectes. Saint Epiphane sur-tout parle des Gnostiques, comme d'une Secte qu'il connoît, & qui avoit une doctrine particuliere, qu'il avoit connue par la lecture des livres que les Gnostiques avoient composés, ce qui ne seroit point contraire à l'usage dans lequel on étoit de donner le nom de Gnostiques à ceux qui avoient adopté quelques-uns des principes des Gnostiques: d'ailleurs on n'oppose au sentiment de S. Epiphane aucune difficulté réelle.

* Damascen. de Hær. Hær. 88.

Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion, nous allons tâcher de démêler quels étoient les principes généraux des Gnoſtiques, & comment ces principes adoptés ſucceſſivement par différens Hérétiques, ont pris différentes formes, & produit des Sectes différentes. *

S. Paul avertit Timothée d'éviter les nouveautés profanes, & tout ce qu'oppoſe une ſcience fauſſement appellée *Gnoſe*, dont quelques-uns faiſant profeſſion, ſe ſont égarés dans la foi; de ne point s'amuſer à des fables & à des généalogies ſans fin, qui ſervent plutôt à exciter des diſputes, qu'à établir par la foi le véritable édifice de Dieu.

Il paroît par ce paſſage de S. Paul, & par S. Epiphane, que le caractère principal de la *Gnoſe*, étoit d'imaginer une foule de générations d'Eons ou de Génies, auxquels ils attribuoient la production du monde & tous les événemens: voici vraiſemblablement l'origine de leur ſentiment.

Les Gnoſtiques reconnoiſſoient un Etre ſuprême qui exiſtoit par lui-même, & qui donnoit l'exiſtence à tous les Etres; mais ils crurent trouver dans le monde des irrégularités, des déſordres, des contradictions, & ils conclurent que le monde n'étoit pas ſorti immédiatement des mains de l'Etre ſuprême, ſouverainement ſage, & infiniment parfait. Il falloit, ſelon eux, qu'il eût une cauſe moins parfaite, & ils ſuppoſerent que l'Etre ſuprême avoit produit un Etre moins parfait que lui.

Cette premiere production ne ſuffiſoit pas pour créer le monde, car on y voyoit des mouvemens contraires, & une grande variété de phénomenes contraires, & qu'on ne pouvoit attribuer à une ſeule & même cauſe: on imagina donc que cette premiere production avoit donné l'exiſtence à d'autres Etres.

Ce premier pas fait, on imagina différentes puiſſances dans le monde, à meſure que l'on crut en avoir beſoin pour expliquer les phénomenes qu'on obſervoit, & l'on forma de ces puiſſances des idées analogues aux effets qu'on leur attribuoit: de-là vinrent toutes les générations d'Eons, de Génies ou d'Anges, tels que le *Nous*, ou l'Intelligence, le *Logos* ou le Verbe, la *Phronoſe*, ou la Prudence, *Sophia* & *Dynamis*, ou la Sageſſe & la Puiſſance, &c.

* Prima ad Tim. 6, v. 20. Harmond. Diſſertat. de Jure Epiſcopatûs, applique aux Gnoſtiques un très-grand nombre de paſſages de S. Paul.

C'eſt à-peu-près ainſi qu'Héſiode expliquoit le débrouillement du cahos & la formation du monde par l'amour, &c. & c'eſt à-peu-près ainſi que les Péripatéticiens imaginoient des vertus ou qualités occultes pour tous les phénomenes.

L'objet principal des Gnoſtiques n'étoit pas d'expliquer les phénomenes de la nature, mais de rendre raiſon de ce que l'hiſtoire nous apprenoit ſur le Peuple Juif, & ce que les Chrétiens racontoient de Jeſus-Chriſt.

Ils ſuppoſerent donc pluſieurs mondes produits par les Anges, ils ſuppoſerent qu'un de ces Anges gouvernoit le monde, ils imaginerent tantôt plus, tantôt moins de mondes & d'Anges, & leur attribuerent des qualités différentes, ſelon qu'ils imaginoient les choſes.

Ainſi, beaucoup reconnoiſſoient deux principes; l'un bon & l'autre mauvais.

D'autres diſoient qu'il y avoit dix cieux qu'ils nommoient à leur fantaiſie: le Prince du ſeptieme en remontant, étoit *Sabaoth*, ſelon quelques-uns d'eux; c'eſt lui, diſoient-ils, qui a fait le ciel & la terre; les ſix cieux qui ſont au-deſſus de lui, & pluſieurs Anges lui appartiennent: ils le faiſoient auteur de la loi des Juifs: ils diſoient qu'il avoit la forme d'un âne ou d'un cochon, ce qui a vraiſemblablement ſervi de fondement au reproche que les Payens faiſoient aux premiers Chrétiens, d'adorer un âne: on ne ſait pourquoi ils avoient fait du Prince du ſeptieme ciel, un âne ou un cochon; ce n'étoit vraiſemblablement qu'un emblême.

Ils mettoient dans le huitieme ciel leur *Barbelo*, qu'ils nommoient tantôt le pere, tantôt la mere de l'Univers. On aſſure que ceux qui prirent le nom de Gnoſtiques diſtinguoient le Créateur de l'Univers, du Dieu qui s'eſt fait connoître aux hommes par ſon Fils, qu'ils reconnoiſſent pour le Chriſt. *

S. Irenée aſſure, que quoiqu'ils euſſent des ſentimens fort différens ſur Jeſus-Chriſt, ils s'accordoient néanmoins à nier ce que dit Saint Jean, que le Verbe s'eſt fait chair, voulant tous que le Verbe de Dieu & le Chriſt qu'ils mettoient entre les premieres productions de la Divinité, eût paru ſur la terre ſans s'incarner, ſans naître, ni de la Vierge, ni de quelqu'autre maniere que ce fût.

* Aug. Hær. c. 16. Ep. 26. c. 10. n. 91. Epiph. Hær. 26. Tert. Apol. c. 36. Iræn.

Comme Jeſus-Chriſt n'étoit venu que pour le ſalut des hommes, c'eſt-à-dire, ſelon les Gnoſtiques, pour les éclairer, les inſtruire, ils ne lui faiſoient faire que ce qui étoit néceſſaire pour cet objet, & les apparences de l'humanité ſuffiſoient, ſelon les Gnoſtiques, pour remplir cet objet.

Pour ſauver les hommes, il ne falloit, ſelon les Gnoſtiques, que les éclairer: leur corruption & leur attachement à la terre étoient l'effet de leur ignorance ſur la grandeur, ſur la dignité de l'homme, & ſur la deſtination originelle.

Depuis que les ames humaines étoient enchaînées dans des organes corporels, c'étoit par l'entremiſe des ſens qu'on éclairoit l'eſprit, & Jeſus-Chriſt avoit eu beſoin de prendre les apparences d'un corps, pour pouvoir converſer avec eux & pour les inſtruire; mais il ne s'étoit point uni à ce corps phantaſtique, comme notre ame eſt unie au corps humain: cette union eût dégradé le Sauveur, & elle n'étoit pas néceſſaire pour inſtruire les hommes; ainſi l'ouvrage de la rédemption n'étoit de la part de J. C. qu'un miniſtere d'inſtruction.

La doctrine de Jeſus-Chriſt pouvoit être enſeignée à tous les hommes, parce que tous avoient les organes propres à écouter & à entendre un homme qui parle; mais tous n'étoient pas ſuſceptibles de l'inſtruction que Jeſus-Chriſt avoit apportée ſur la terre.

D'après les principes des Pythagoriciens & des Platoniciens, les Gnoſtiques diſtinguoient dans la nature trois parties, la nature matérielle ou *Hylique*, la nature *Pſychique* ou animale, & la nature *Pneumatique* ou ſpirituelle.

Ils admettoient entre les hommes à-peu-près les mêmes différences, & diſtinguoient toute la maſſe de l'humanité, en hommes matériels ou *Hyliques*, en hommes animaux ou *Pſychiques*, & en hommes ſpirituels ou *Pneumatiques*.

Les premiers étoient des automates qui n'obéiſſoient qu'aux mouvemens de la matiere, qui étoient incapables de recevoir aucune idée, de ſuivre un raiſonnement, & de s'inſtruire: tout en eux dépendoit de la matiere, ils ſubiſſoient toutes les viciſſitudes qu'elle éprouvoit, & n'avoient point d'autre ſort qu'elle.

Les hommes animaux ou Pſychiques n'étoient pas intraitables, comme les hommes matériels: il n'étoient pas incapables de raiſonner; mais ils ne pouvoient s'élever au-deſſus des choſes ſenſibles, & juſqu'aux objets purement intellec-

tuels ; ils ne pouvoient donc ſe ſauver que par leurs actions ; c'eſt-à-dire, apparemment qu'ils pouvoient ſe perdre ou ſe ſauver, ſelon que par leurs actions, ils acquerroient des habitudes qui les détacheroient de la terre, ou qui les y attacheroient.

Les ſpirituels au contraire s'élevoient au-deſſus des ſens & à la contemplation des objets purement ſpirituels, ils ne perdoient jamais de vue leur origine & leur deſtination, rien n'étoit capable de les attacher à la terre, & ils triomphoient de toutes les paſſions qui tyranniſent les autres hommes.

Les Gnoſtiques prétendoient donc s'occuper à rechercher dans l'Ecriture des ſens cachés, des vérités ſublimes, & par le moyen de ces vérités ſe rendre inacceſſibles aux paſſions.

L'eſprit humain peut bien s'élever juſqu'à ces ſpéculations, peut-être n'eſt-il pas impoſſible qu'il s'y ſoutienne un inſtant, mais cette ſublimité ne peut être ſon état ſur la terre. Chaque homme réunit les trois eſpeces d'hommes, dans leſquels les Gnoſtiques diviſoient le genre-humain ; & le Gnoſtique le mieux convaincu de ſa perfection étoit en effet matériel, animal, & ſpirituel ; le poids de ſon corps le faiſoit bientôt retomber ſur la terre ; la ſenſibilité animale rentroit dans ſes droits, les paſſions renaiſſoient & s'enflammoient.

Tous les Gnoſtiques livroient donc la guerre aux paſſions, & chacun d'eux, pour les vaincre, employoit des armes différentes : les uns, pour triompher des paſſions, ſe ſéparerent des objets qui les faiſoient naître, & s'interdirent tout ce qui les fortifioit ; les autres les déſarmerent, pour ainſi dire, en épuiſant leurs reſſources ; ceux-ci, pour les combattre avec plus d'avantage, vouloient les connoître, & pour les bien connoître, ſe livroient à tous leurs mouvemens & s'obſervoient ; ceux-là les regardoient comme des diſtractions importunes, qui troubloient l'homme dans la contemplation des choſes céleſtes, & dont il falloit ſe débarraſſer en ſatisfaiſant, ou même en prévenant tous les déſirs : le crime & l'aviliſſement de l'homme ne conſiſtoient point, ſelon ces Gnoſtiques, à ſatisfaire les paſſions, mais à les regarder comme la ſource du bonheur des hommes, & comme ſa fin.

On conçoit aiſément que de pareils principes conduiſoient à tous les déſordres poſſibles, & comment les Gnoſtiques, en partant du projet de la plus ſublime perfection, tomberent dans la plus honteuſe débauche.

Les Gnoſtiques prétendoient allier les vérités & la morale du Chriſtianiſme avec ces principes, ou plutôt ils regardoient ces principes comme la perfection de Jeſus-Chriſt. Voici comment un Evêque Gnoſtique juſtifioit ſa Secte. » J'imite, » diſoit-il, ces transfuges qui paſſent dans le camp ennemi, » ſous prétexte de leur rendre ſervice, mais en effet pour les » perdre. Un Gnoſtique, un Savant doit connoître tout: car » quel mérite y a-t-il à s'abſtenir d'une choſe que l'on ne » connoît pas? le mérite ne conſiſte pas à s'abſtenir des plaiſirs, mais à en uſer en maître, à tenir la volupté ſous » ſon empire, lorſqu'elle nous tient entre ſes bras; pour » moi, c'eſt ainſi que j'en uſe, & je ne l'embraſſe que pour » l'étouffer. » *

Enfin, il y eut des Gnoſtiques, qui, en cherchant à connoître le jeu & l'empire des paſſions pour en triompher, & pour vivre en purs eſprits, tomberent inſenſiblement dans une opinion contraire, & crurent que les hommes n'étoient en effet que des animaux; que cette ſpiritualité dont ils s'étoient énorgueillis, étoit une chimere, & qu'ils ne différoient des quadrupedes, des reptiles, ou des volatiles, que par la configuration de leurs organes: tels furent cette branche de Gnoſtiques que l'on nomma *Borborites*.

Les Gnoſtiques, comme on vient de le voir, ſe diviſerent en différentes branches, qui prirent différens noms, tirés tantôt du caractère diſtinctif de leur ſentiment, tantôt du Chef de la Secte; tels furent les *Barbelonites*, les *Floriens*, les *Phibeonites*, les *Zachéens*, les *Borborites*, les *Coddiens*, les *Lévites*, les *Eutuchites*, les *Stratiorites*, les *Ophrites*, les *Séchiens*.

Quelques-uns des Gnoſtiques recevoient l'Ancien & le Nouveau Teſtament, ils attribuoient à l'eſprit de vérité ce qui ſembloit les favoriſer; & ce qui les combattoit, ils l'attribuoient à l'eſprit de menſonge: car ils vouloient que les prophéties vinſſent de différens Dieux.

Ils avoient un livre qu'ils diſoient avoir été compoſé par Noria, femme de Noë, un Poëme intitulé l'*Evangile de la perfection*, l'*Evangile d'Eve*, les *Livres de Seth*, les *Révélations d'Adam*, les *Queſtions de Marie & ſon accouchement*, la *Prophétie de Bahuba*, l'*Evangile de Philippe*. †

* Clem. Alex. Strom. l. 3. p. 411.
† Epiph. Hær. 26. Aug. Iræn. loc. cit.

Le ſyſtême moral des Gnoſtiques avoit pour baſe fondamentale le ſyſtême métaphyſique des émanations, c'eſt-à-dire, ce ſyſtême qui ſuppoſoit qu'il y avoit un Etre ſouverainement parfait, dont tous les Etres particuliers ſortoient, comme la lumiere ſort du ſoleil: on peut voir l'expoſition de ce ſyſtême aux articles CABALE, BASILIDE, VALENTIN, MARC.

Les Gnoſtiques ſe ſont perpétués juſqu'au quatrieme ſiécle comme on peut le voir dans Saint Epiphane, héréſie vingt-ſixieme.

GOMAR (François), Théologien Proteſtant & Profeſſeur de Leyde, connu par ſa diſpute avec Arminius.

Calvin avoit enſeigné que Dieu prédeſtinoit également les élus à la gloire, & les réprouvés à la damnation éternelle; qu'il produiſoit dans l'homme le crime & la vertu, parce que l'homme étoit ſans liberté, & déterminé néceſſairement dans toutes ſes actions.

Cette doctrine enſeignée par Luther avoit été attaquée par ſes propres diſciples: & parmi les Proteſtans, il s'étoit toujours élevé quelque Théologien qui l'avoit combattue; elle le fut par Arminius, Théologien de Leyde, & Collegue de Gomar. Gomar prit la défenſe de Calvin, & ſoutint que le ſentiment d'Arminius tendoit à rendre les hommes orgueilleux & arrogans, & qu'elle ôtoit à Dieu la gloire d'être l'auteur des bonnes diſpoſitions de l'eſprit & du cœur de l'homme.

Avec ces déclamations, Gomar mit dans ſes intérêts les Miniſtres, les Prédicateurs, & le peuple: nous avons expoſé à l'article *Hollande*, comment le Prince Maurice prit parti pour les Gomariſtes, & profita de cette querelle pour faire périr Barnevelt.

Les Gomariſtes obtinrent qu'on aſſemblât un Synode, où l'on diſcuta les ſentimens d'Arminius & la doctrine de Calvin: les actes de ce Synode ſont bien rédigés, mais la doctrine de Calvin y eſt extrêmement changée, on y abandonne le Décret abſolu par lequel ce Réformateur prétend que Dieu a deſtiné de toute éternité la plus grande partie des hommes aux flammes éternelles, & qu'en conſéquence il les a mis dans un enchaînement de cauſes qui les conduit au crime & à l'impénitence finale.

On ſuppoſe dans ce Synode que le Décret de damner, a eu pour motif la chûte de l'homme & le péché originel; ce Synode ſuppoſe que tous les hommes étant coupables du pé-

ché originel, & naiſſant enfans de colére, ils naiſſent tous dignes de l'enfer : que Dieu par ſa miſéricorde a réſolu d'en tirer quelques-uns de la maſſe de perdition, & de les faire mourir dans la juſtice, tandis qu'il y laiſſe les autres.

A l'égard de la liberté, le Synode ne la nie pas ouvertement, comme Luther & Calvin : on reconnoît dans l'homme des forces naturelles pour connoître & pratiquer le bien ; mais on ſoutient que ſes actions ſont toujours vicieuſes, parce qu'elles partent toujours d'un cœur corrompu : on reconnoît que la grace n'agit pas de l'homme comme dans un tronc, ou comme dans un automate, qu'elle conſerve à la volonté ſes propriétés, & qu'elle ne la force point malgré elle, c'eſt-à-dire, qu'elle ne la fait point vouloir ſans vouloir. *

Quelle étrange Théologie ! dit M. Boſſuet : n'eſt-ce pas vouloir tout embrouiller, que s'expliquer ſi foiblement ſur le libre arbitre ?

On ne reprochera pas de ſemblables variations à l'Egliſe Catholique, elle a toujours condamné également les Pélagiens qui nioient la néceſſité de la grace, les Sémi-Pélagiens qui nioient ſa gratuité & la prédeſtination, les Prédeſtinatiens qui nioient la liberté, & qui prétendoient que Dieu avoit créé un certain nombre d'hommes pour les damner, que les Réprouvés n'avoient point de graces pour ſe ſauver, & que Dieu n'en accordoit qu'aux Elus.

Voilà la doctrine de l'Egliſe Catholique, doctrine ſur laquelle elle n'avoit jamais varié, quelque liberté qu'elle ait accordée aux Théologiens pour expliquer ces dogmes ; elle n'a jamais permis de propoſer ou de défendre ces explications, qu'autant que les Théologiens reconnoiſſoient qu'elles ne combattoient point la doctrine de l'Egliſe contre les Pélagiens, contre les Semi-Pélagiens, & contre les Prédeſtinatiens. Que l'on juge après cela, ſi c'eſt avec quelque fondement, que Baſnage & Jurieu prétendoient que l'Egliſe Catholique a varié ſur la prédeſtination & ſur la grace,

GONSAVALE (Martin) natif de Cuenca en Eſpagne, prétendit qu'il étoit l'Ange Saint Michel, à qui Dieu avoit réſervé la place de Lucifer, & qui devoit combattre un jour contre l'Ante-Chriſt : l'Inquiſiteur, pour réfuter la viſion de

* Corpus & Syntagma, Confeſſionum Fidei, in-4°. Hiſt. de la Réforme des Pays-Bas, par Brandt, l. 4.

* Boſſuet, Hiſt des Variat. l. 14.

Martin Gonſalve fit périr ce malheureux dans les flammes.

Il eut un diſciple nommé Nicolas le Calabrois, qui le voulut faire paſſer après ſa mort pour le fils de Dieu ; il prêcha que le S. Eſprit devoit un jour s'incarner, & que Gonſalve délivreroit au jour du Jugement tous les damnés par ſes prieres.

Nicolas le Calabrois prêcha ces erreurs à Barcelone, il fut condamné par l'Inquiſiteur, & mourut au milieu des flammes.

Gonſalve parut dans le quatorzieme ſiécle. *

GORTHÉE, diſciple de Simon le Magicien : il ne fit dans la doctrine de ſon Maître que de légers changemens, ſelon quelques Auteurs.

Gorthée eſt mis par d'autres au nombre des ſept premiers Hérétiques, qui, après l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt, corrompirent la doctrine de l'Egliſe naiſſante, & dont on connoît plutôt les noms que les dogmes : nous ſavons ſeulement qu'ils combattoient le culte que les Apôtres & les Chrétiens rendoient à Jeſus-Chriſt, & qu'ils nioient la réſurrection des morts. †

GOTESCALQUE ou GODESCALQUE : voyez l'Article PRÉDESTINATIENS.

GRECS, Schiſme des Grecs : c'eſt la ſéparation de l'Egliſe de Conſtantinople, d'avec l'Egliſe Romaine.

Pour être en état de mieux juger du poids des plaintes des Grecs contre l'Egliſe Romaine, nous avons cru qu'il étoit à propos de rappeller en peu de mots l'origine de la grandeur du Patriarche de Conſtantinople.

Avant la tranſlation du Siége de l'Empire Romain à Conſtantinople, il y avoit dans l'Egliſe trois Patriarches : le Patriarche de Rome, le Patriarche d'Antioche, & le Patriarche d'Alexandrie. Outre ces trois Patriarches, il y avoit trois Diocèſes qui étoient ſoumis chacun à un Primat, & qui ne relevoient d'aucun Patriarche : ces trois Diocèſes étoient, le Diocèſe d'Aſie, qui étoit ſoumis au Primat d'Epheſe, le Diocèſe de Thrace, qui étoit ſoumis au Primat d'Héraclée, & le Diocèſe de Pont, qui étoit ſoumis au Primat de Céſarée. §

L'Egliſe de Conſtantinople n'avoit point encore d'Evêque

* Dup. 14e. ſiécle. Natal. Alex. 14. ſæc. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1. p. 376. an. 1356.

† Theodor. Hæret. Fab. l. 1. c. 1. Conſtit. Apoſt. l. 6. c. 6. Nicephore, Hiſt. Eccl. l. 4. c. 7. Ittigius, de Hær. ſect. 1. c. 3. §. 5.

§ Pagi, ad an. 37. Oriens Chriſt. 1. Patriarch. Conſt. c. 1.

où cet Evêque n'étoit pas conſidérable : & il étoit ſoumis au Métropolitain d'Héraclée. *

Depuis la tranſlation du Siége de l'Empire Romain à Conſtantinople, les Evêques de cette Ville devinrent conſidérables, & obtinrent enfin le rang & la juriſdiction ſur la Thrace, ſur l'Aſie, & ſur le Pont. **

Inſenſiblement, ils s'éleverent au-deſſus des Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, & prirent enfin le titre de Patriarche Œcuménique ou Univerſel.

Les Papes s'étoient oppoſés conſtamment aux entrepriſes des Patriarches de Conſtantinople, & avoient conſervé tous leurs droits, & un grand crédit dans tout l'Orient.

Photius, qui voyoit que les Papes ſeroient un obſtacle invincible aux prétentions des Patriarches de Conſtantinople, entreprit de ſe ſéparer de l'Egliſe latine, prétendant qu'elle étoit engagée dans des erreurs pernicieuſes. †

Le projet de Photius n'eut pas le ſuccès qu'il en eſpéroit, il fut chaſſé de ſon Siége, & après un ſchiſme aſſez court, l'Egliſe Romaine & l'Egliſe Grecque ſe réunirent.

Il reſtoit cependant des cauſes ſecretes de rupture entre les deux Egliſes; les Patriarches ne ſe relâchoient point ſur leurs prétentions au titre de Patriarche univerſel, & les Papes s'y oppoſoient conſtamment.

Ainſi les cauſes de diviſion que Photius avoit imaginée ne pouvoient manquer de faire renaître le ſchiſme, pour peu qu'il ſe trouvât ſur le Siége de Conſtantinople un Patriarche ambitieux, aimé du peuple, & puiſſant auprès de l'Empereur.

Ce Patriarche fut Michel Cerularius : il vit que l'Egliſe Romaine ſeroit un obſtacle inſupportable aux deſſeins ambitieux des Patriarches, & que pour régner abſolument ſur l'Orient, il falloit ſéparer l'Egliſe Grecque de l'Egliſe Latine : Photius avoit tracé cette route à l'ambition des Patriarches.

Michel Cerularius mit dans ſes intérêts l'Evêque d'Acride, Métropolitain de Bulgarie, & ils écrivirent tous deux une lettre à Jean, Evêque de Trani dans la Pouille, afin qu'il la communiquât au Pape & à l'Egliſe d'Occident. Cette lettre contient quatre griefs contre l'Egliſe Latine ; 1°. qu'elle ſe ſert de pain azyme dans la célébration des ſaints Myſtères; 2°. que

* Panoplia adverſus Schiſma Græcorum.
** Ibid.
† Voyez l'art. Photius, Baron. Dup. Oriens Chriſt.

les Latins mangent du fromage, des animaux & des viandes étouffées; 3°. qu'on jeûne le Samedi dans l'Eglise Latine; 4°. que les Latins ne chantent point *Alleluya* dans le Carême. *

Sur d'autres frivoles prétextes, Michel Cerularius fit fermer les Egliſes de Conſtantinople, & ôta à tous les Abbés & à tous les Religieux qui ne voulurent pas renoncer aux cérémonies de l'Egliſe Romaine, les Monaſtères qu'ils avoient à Conſtantinople.

Léon IX. répondit à cette lettre, éleva beaucoup la dignité de l'Egliſe Romaine, reprocha au Patriarche ſon ingratitude envers les Papes, juſtifia l'Egliſe Latine ſur les pratiques que Michel lui reprochoit.

Soit que Cerularius déſirât effectivement la paix, ſoit que Conſtantin, qui avoit beſoin du Pape & de l'Empereur d'Occident contre les Normands qui étoient ſur le point de s'emparer de tout ce qui lui reſtoit en Italie, obligeât ce Patriarche à diſſimuler quelque-tems, il écrivit au Pape pour le ſupplier de donner la paix à l'Egliſe; l'Empereur lui écrivit auſſi pour lui témoigner qu'il vouloit procurer la réunion des deux Egliſes.

Le Pape envoya des Légats à Conſtantinople; l'Empereur les reçut très-favorablement; le Patriarche refuſa de conférer avec eux & même de les voir.

Les Légats ne pouvant vaincre l'obſtination de Michel Cerularius, l'excommunierent publiquement & en préſence de l'Empereur & des Grands.

Le Patriarche, irrité de cette excommunication & de l'eſpece d'approbation que l'Empereur y avoit donnée, excita une ſédition, & l'Empereur n'oſa plus s'oppoſer à l'acte de Schiſme que Cerularius méditoit: ce Patriarche excommunia les Légats, mit tout en uſage pour rendre le Pape odieux, & pour étendre le Schiſme: il chercha de nouveaux ſujets de rupture entre l'Egliſe de Conſtantinople & l'Egliſe Romaine, & les plus légeres différences dans la liturgie ou dans la diſcipline, devinrent des crimes énormes.

Après la mort de Conſtantin, l'empire paſſa à Théodore, & enſuite à Michel: le Schiſme continuoit, mais l'Empereur ne le favoriſoit point. Michel VI, pour ſe rendre agréable au Sénat & au peuple, choiſit parmi eux les Gouverneurs &

* Ibid.

les autres principaux Officiers de l'Empire : les Officiers de l'armée irrités de cette préférence élurent pour Empereur Iſaac Comnene.

Le Patriarche, qui ne diſpoſoit pas à ſon gré de Michel, voulut auſſi avoir un Empereur qui dépendît de lui, fit ſoulever le peuple, feignit de le calmer, & paroiſſant céder à la force & au déſir de préſerver l'Empire d'une ruine entiere, fit ouvrir les portes de Conſtantinople à Iſaac Comnene; en même-tems il envoya quatre Métropolitains à Michel VI, ſurnommé *Stratioticus*, qui lui déclarerent qu'il falloit néceſſairement, pour le bien de l'Empire, qu'il y renonçât.

Mais, dit Michel aux Métropolitains, que me promet donc le Patriarche au lieu de l'Empire? Le Royaume céleſte, lui répondirent les Métropolitains: ſur cela Michel quitta la pourpre, & ſe retira dans ſa maiſon ou dans un Monaſtère.

Iſaac plein de reconnoiſſance, donna un gtand crédit au Patriarche. *

Cerularius en abuſa bientôt : il voulut prendre une autorité ſouveraine, & menaça l'Empereur, s'il ne ſuivoit ſes conſeils, de lui faire perdre la Couronne qu'il lui avoit miſe ſur la tête. L'Empereur, qui redoutoit le pouvoir de Cerularius ſur l'eſprit du peuple, le fit arrêter ſecrétement, l'envoya en exil où il mourut, & plaça ſur le Siége de Conſtantinople, Conſtantin Lichnude, & le Schiſme continua; mais les Papes entretenoient cependant des liaiſons avec les Empereurs. **

De puiſſans motifs attachoient les Empereurs de Conſtantinople aux Papes : on étoit dans la fureur des Croiſades dont le Pape dirigeoit la marche, & qu'il pouvoit faire agir en faveur de l'Empire d'Orient : d'ailleurs les démêlés des Empereurs d'Occident & des Papes, firent renaître dans l'eſprit des Empereurs d'Orient, l'eſpérance de recouvrer un jour l'Italie.

Les Papes profiterent de ces diſpoſitions pour entretenir avec les Grecs des liaiſons, & pour faire tomber la haine & les préjugés qui éloignoient les Grecs de l'Egliſe Romaine.

Cette intelligence des Empereurs & des Papes fut interrompue par le maſſacre des Latins qui étoient à Conſtanti-

* Zonat, l. 18. Cedren, p. 801. Ducange. Gloſſar.
** Curopalat, Pſellus, Zonat.

nople, ſous l'Empire d'Andronic, & par la priſe de Conſtantinople par les armées des Latins.

L'Empire ſe trouvoit alors diviſé entre les Latins, Théodore Laſcaris qui s'étoit retiré à Nicée, & les petits-fils d'Andronic qui avoient établi l'Empire à Trébiſonde.

Les Latins avoient un Patriarche à Conſtantinople, & Germain, Patriarche Grec, s'étoit retiré à Nicée.

Cinq Freres Mineurs qui étoient Miſſionnaires en Orient, propoſerent à ce Patriarche de travailler à la réunion de l'Egliſe Grecque & de l'Egliſe Latine; le Patriarche Germain en rendit compte à l'Empereur Jean Vatace, qui approuva le projet, & Germain écrivit au Pape & aux Cardinaux.

Dans cette Lettre, le Patriarche de Conſtantinople qui aſpiroit à un Empire abſolu ſur toute l'Egliſe, le Succeſſeur de Cerularius, qui prétendoit élever les Empereurs ſur le Trône, & les en faire deſcendre, ce Patriarche, dis-je, dans ſa Lettre, reproche au Pape ſon empire tyrannique, ſes exécutions violentes, & les redevances qu'il exigeoit de ceux qui lui étoient ſoumis: de ſon côté le Pape reprochoit au Patriarche l'injuſtice de ſes prétentions, l'ingratitude des Patriarches envers l'Egliſe Romaine: il comparoit le Schiſme des Grecs, au Schiſme de Samaric, & déclaroit que les deux glaives lui appartenoient.

Ces deux Lettres font voir qu'il y avoit peu de diſpoſitions ſincères à la paix entre le Pape & le Patriarche; cependant le Pape envoya des Religieux, qui eurent avec les Grecs des conférences, où l'on s'échauffa beaucoup de part & d'autre, & enfin dans leſquelles on réduiſit tous les ſujets de controverſes à deux points, la proceſſion du St. Eſprit, & l'uſage du pain azyme: on diſputa beaucoup ſur ces deux points, & l'on ſe ſépara ſans s'être accordé ſur quoi que ce ſoit.

Théodore Laſcaris, qui ſuccéda à Vatace, ne marqua pas beaucoup de déſir pour la réunion des Grecs & des Latins; mais Michel Paléologue qui s'empara de l'Empire après Théodore Laſcaris, ayant repris Conſtantinople ſur les Latins, prévit que le Pape ne manqueroit pas d'armer contre lui les Princes d'Occident, & réſolut de réunir l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine, pour ſe délivrer de ces terribles Croiſades qui faiſoient trembler les Empereurs dans Conſtantinople, les Sultans dans Babylone & dans le Caire, & les Tartares même dans la Perſe.

Michel Paléologue envoya donc des Ambaſſadeurs au Pape, lui donna les titres les plus flatteurs, & lui témoigna un grand déſir de voir les deux Egliſes réunies.

Urbain V, qui occupoit le Siége de Saint Pierre, témoigna une grande joie des diſpoſitions de Michel Paléologue, & du déſir qu'il avoit de conclure l'union des deux Egliſes : » en » ce cas, dit-il à l'Empereur, nous vous ferons voir, » combien la puiſſance du Saint Siége eſt utile aux Princes » qui ſont dans ſa communion, s'il leur arrive quelque guerre » ou quelque diviſion ; l'Egliſe Romaine, comme bonne » mere, leur ôte les armes des mains, & par ſon autorité » les oblige à faire la paix : ſi vous rentrez dans ſon ſein, » continua-t-il, elle vous appuyera, non-ſeulement du ſe- » cours des Génois & des autres Latins, mais s'il eſt beſoin, » des forces des Rois & des Princes Catholiques du monde » entier : mais tant que vous ſerez ſéparé de l'obéiſſance du » Saint Siége, nous ne pouvons ſouffrir en conſcience que » les Génois, ni quelque autre Latin que ce ſoit, vous » donnent du ſecours. » *

La réunion de l'Egliſe Grecque & de l'Egliſe Latine, devint donc un objet de politique, & l'Empereur mit tout en uſage pour la procurer. Après des difficultés ſans nombre, l'Empereur envoya au Concile de Lyon des Ambaſſadeurs, qui préſenterent une profeſſion de Foi, telle que le Pape l'avoit exigée, & une lettre de vingt-ſix Métropolitains d'Aſie, qui déclaroient qu'ils recevoient les articles, qui juſqu'alors avoient diviſé les deux Egliſes. **

L'Empereur croyoit la réunion des deux Egliſes néceſſaire au bien de l'Empire, mais le Clergé & le Peuple regardoient cette réunion comme le renverſement de la Religion, & comptoient pour rien la conſervation d'un Empire, où le Peuple depuis ſi long-tems n'éprouvoit que des malheurs, que la Religion ſeule avoit rendus ſupportables par l'eſpérance du bonheur qu'elle promet aux Fidéles.

Tout le monde ſe ſouleva contre le projet de la réunion, & le trouble augmenta par les actes d'autorité que l'Empereur employa pour amener le Clergé, les Evêques, les Moines à ſon ſentiment.

Le Deſpote d'Epire, & le Duc de Patras, déclarerent

* Fleury. l. 85. n. 18.
** Reginald, ad. an. 1274. n. 60.

qu'ils regardoient comme hérétiques, le Pape, l'Empereur, & tous ceux qui étoient ſoumis au Pape.

L'Empereur aſſembla contre eux des armées; mais il ne put trouver des Généraux qui vouluſſent combattre les Schiſmatiques, & le Duc de Patras aſſembla environ cent Moines, pluſieurs Abbés, huit Evêques qui tinrent un Concile dans lequel le Pape, l'Empereur, & tous ceux qui vouloient l'union furent anathématiſés.

Michel n'abandonnoit point le projet de la réunion, & ſéviſſoit contre tous ceux qui s'y oppoſoient; mais la ſévérité ne faiſoit qu'allumer le fanatiſme. Conſtantinople étoit remplie de libelles contre l'Empereur: il fit publier une loi qui portoit peine de mort contre ceux, qui ayant trouvé un libelle diffamatoire, au lieu de le brûler, le liroient, ou le laiſſeroient lire.

Cette loi n'arrêta, ni la licence, ni la curioſité: elle porta dans tous les cœurs une haine implacable contre l'Empereur, & fit naître dans tous les eſprits un grand mépris pour la Majeſté Impériale.

Ce fut dans ce tems de trouble, qu'arriverent les Nonces que le Pape avoit envoyés en Orient après le Concile de Lyon, pour y conſommer la réunion, & pour demander que les Grecs réformaſſent leur Symbole, & y ajoutaſſent les mots *Filioque*.

L'Empereur fut d'autant plus étonné de cette nouvelle demande, que lorſqu'il s'étoit agi de la réunion des deux Egliſes ſous l'Empire de Vatace, le Pape Innocent IV. avoit conſenti que les Grecs continuaſſent de chanter leur Symbole ſuivant l'ancien uſage: il comprit que s'il vouloit ſatisfaire le Pape, il couroit riſque d'une révolte générale; il refuſa de faire dans le Symbole le changement que les Nonces exigeoient: ils ſe retirerent, & le Pape excommunia l'Empereur. *

L'excommunication étoit conçue en ces termes: » Nous » déclarons excommunié Michel Paléologue, que l'on nom- » me Empereur des Grecs, comme fauteur de l'ancien Schiſ- » me & de leur héréſie; & nous défendons à tous Rois, » Princes, Seigneurs & autres, de quelque condition qu'ils » ſoient, & à toutes les Villes & Communautés, de faire » avec lui, tant qu'il demeurera excommunié, aucune ſo-

* L'an 1281.

» ciété ou confédération, ou de lui donner aide au conſeil » dans les affaires pour leſquelles il eſt excommunié. »

Martin IV. renouvella cette excommunication trois fois, & elle ſubſiſtoit encore l'an 1282, lorſque Michel mourut accablé de chagrin & d'ennui.

Andronic, ſon fils, annulla tout ce qui avoit été fait pour l'union : il fit aſſembler un Concile à Conſtantinople, dans lequel on condamna le projet de la réunion : ce Concile fut ſigné par quarante-deux Evêques.

Clément V. excommunia Andronic, & le Schiſme continua.

Michel ayant perdu ſon fils, fit déclarer Empereur Andronic le jeune, ſon petit-fils, qui ſe révolta & l'obligea de quitter l'Empire, l'an 1328, quatre ans avant ſa mort.

Andronic le jeune laiſſa deux fils, Jean & Manuel, dont l'aîné fut déclaré Empereur à la mort de ſon Pere ; mais comme il n'avoit alors que neuf ans, Jean Cantacuzene fut nommé ſon tuteur & protecteur de l'Empire pendant ſa minorité.

Cantacuzene remplit toutes les obligations de tuteur du Prince, & de Protecteur de l'Empire ; mais le Patriarche Joſeph qui prétendoit que la Charge de tuteur du Prince lui appartenoit, rendit Cantacuzene ſuſpect à l'Impératrice : elle fit arrêter les parens du Protecteur, & lui envoya ordre d'abdiquer ſa charge.

Cantacuzene étoit à la tête d'une armée qu'il conduiſoit contre les Serviens : il refuſa d'obéir, les Officiers l'engagerent à prendre la pourpre ; il fut proclamé Empereur, & obligea Jean Paléologue à partager l'Empire avec lui.

Les deux Empereurs ne purent régner en paix, la guerre s'alluma entr'eux, ils appellerent à leur ſecours les Serviens, les Bulgares, les Turcs, &c.

Durant ces troubles, les Turcs paſſerent l'Helleſpont, & s'établirent en Europe vers le milieu du quatorzieme ſiécle : Amurat prit enſuite pluſieurs Places fortes dans la Thrace, & s'empara d'Andrinople, dont il fit le Siége de ſon Empire.

Les Empereurs Grecs ſentirent alors combien ils avoient beſoin du ſecours des Latins, & ils ne ceſſerent de négocier pour procurer la réunion de l'Egliſe Grecque & de l'Egliſe Latine ;

Latine ; mais ils trouvoient dans leurs ſujets une opiniâtreté invincible.

Jean Paléologue, preſſé par les Turcs, ſe ſoumit à tout ce qu'Urbain V. exigea de lui, mais il n'obtint que de foibles ſecours ; ſon fils Manuel vint en Occident pour demander du ſecours contre Bajazet, qui avoit mis le ſiége devant Conſtantinople ; mais il parcourut inutilement l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Angleterre : il n'obtint que du Roi de France très-peu de ſecours ; de ſorte qu'il devint ennemi des Latins, & écrivit contr'eux ſur la proceſſion du S. Eſprit. *

Cependant l'Empire Grec touchoit à ſa ruine, Jean Paléologue fut obligé de recommencer à négocier avec les Latins : il envoya des Ambaſſadeurs à l'Empereur Sigiſmond & au Pape, il ſe rendit même au Concile qui devoit ſe tenir à Ferrare, & qui fut transféré à Florence : il étoit accompagné du Patriarche Joſeph, d'un grand nombre de Prélats, & de perſonnes conſidérables. Après pluſieurs conférences & beaucoup de difficultés, l'union fut enfin conclue.

En conſéquence de cette union, le Pape avoit promis à l'Empereur : 1°. d'entretenir tous les ans trois cent ſoldats & deux galeres, pour la garde de la ville de Conſtantinople : 2°. que les galeres qui porteroient les Pélerins juſqu'à Jéruſalem, iroient juſqu'à Conſtantinople : 3°. que quand l'Empereur auroit beſoin de vingt galeres pour ſix mois, ou de dix pour un an, le Pape les lui fourniroit : 4°. que s'il avoit beſoin de troupes de terre, le Pape ſolliciteroit fortement les Princes Chrétiens d'Occident de lui en fournir.

Le Décret d'union ne contenoit aucune erreur, il ne changeoit rien dans la diſcipline des Grecs, il n'altéroit en rien la morale ; on y reconnoiſſoit la primauté du Pape, qu'aucune Egliſe n'avoit jamais conteſtée : l'union procuroit d'ailleurs un ſecours de la plus grande importance pour l'Empereur de Conſtantinople ; cependant le Clergé ne voulut, ni accéder au Décret, ni admettre aux fonctions eccléſiaſtiques ceux qui l'avoient ſigné.

Bientôt on vit contre les partiſans de l'union une conſpiration générale du Clergé, du peuple, & ſur-tout des Moines qui gouvernoient preſque ſeuls les conſciences, & qui ſoulevérent tous les citoyens, & juſqu'à la plus vile populace ; ce ſoulévement général engagea la plûpart de ceux qui

* Dup. 14e. ſiécle, p. 312.

avoient été à Florence, à ſe rétracter : on attaqua le Concile de Florence, & tout l'Orient condamna l'union qui s'y étoit faite.

L'Empereur voulut ſoutenir ſon ouvrage ; on le menaça de l'excommunier, s'il continuoit de protéger l'union, & de communiquer avec les Latins : tel étoit l'état d'un ſucceſſeur de Conſtantin le Grand.

Tandis que les Grecs ſe déchiroient ainſi, Amurat & Mahomet II. s'emparoient des places de l'Empire, & préparoient la conquête de Conſtantinople : mais le Schiſme & le Fanatiſme comptent pour rien la deſtruction des Empires, & les Grecs regardoient comme le comble de l'impiété d'héſiter entre la perte de l'Empire & le Schiſme.

L'indifférence des Latins pour l'état de l'Empire Grec, n'eſt pas moins inconcevable, que le Fanatiſme des Grecs. Mahomet II. en ſçut profiter, il aſſiégea Conſtantinople, & s'en rendit maître. *

De l'état de l'Egliſe Grecque depuis la priſe de Conſtantinople.

Après la priſe de Conſtantinople par Mahomet, le Patriarche George ſe réfugia en Italie, & les Chrétiens qui reſterent à Conſtantinople interrompirent l'exercice public de la Religion. Mahomet en fut informé, & leur ordonna de ſe choiſir un Patriarche : on élut Gennade. Le Sultan le fit venir au palais, lui donna une croſſe & un cheval blanc, ſur lequel Gennade ſe rendit à l'Egliſe des Apôtres, conduit par les Evêques & par les premiers Officiers du Sultan.

Lorſque Gennade fut arrivé, le Patriarche d'Héraclée l'inſtalla dans la Chaire Patriarchale, lui mit la main ſur la tête & la croſſe en main. **

Le Patriarche de Conſtantinople s'élit encore aujourd'hui de la même maniere : mais l'élection n'a aucune force ſans l'agrément du Grand-Seigneur, à qui le Patriarche va demander la confirmation.

Les brigues des Eccléſiaſtiques Grecs, & les diſputes qui arrivent très-ſouvent entr'eux pour le Patriarchat, ont cauſé

* Ducas, c. 57.
** Oriens Chriſt. t. 1. p. 312.

de grands déſordres dans leur Egliſe : car pour obtenir cette dignité éminente, il ne faut que de l'argent : les Miniſtres de la Porte dépoſent & chaſſent les Patriarches, pour peu qu'on leur offre de l'argent pour en placer un autre.

Les Patriarches ne ſe maintiennent donc ſur leur ſiége, qu'au moyen des ſommes immenſes qu'ils donnent aux Viſirs, qui ont ſoin de ſuſciter de tems en tems quelque compétiteur, afin d'avoir un prétexte pour demander de l'argent au Patriarche.

Le Patriarche, pour payer ces contributions, leve de groſſes taxes ſur les Evêques qui les levent eux-mêmes ſur les Fidéles, dont ils retiennent une partie ; en ſorte que les Evêques eux-mêmes ſeroient très-fâchés que le Patriarche de Conſtantinople poſſédât paiſiblement ſon Egliſe. *

Les Patriarches d'Antioche & de Jéruſalem ſont ſi pauvres, qu'à peine peuvent-ils s'entretenir, & ils ont peu de conſidération.

L'Egliſe Grecque n'eſt pas renfermée dans ces trois Patriarchats ; les Grecs ont un Patriarche à Alexandrie, & les Moſcovites ſont encore aujourd'hui attachés aux erreurs & au Schiſme des Grecs : voyez l'article MOSCOVITES.

Les Evêques, auſſi-bien que les Patriarches, ne peuvent entrer en fonction, ſans une commiſſion, ou *Baratz* du Grand-Seigneur : c'eſt en vertu de cette commiſſion que les couvens ſont protégés, qu'ils ſubſiſtent : voici comment ces commiſſions ou *Baratz* ſont conçues.

» L'Ordonnance, le Décret de la Noble & Royale ſignature du grand Etat & du Siége ſublime du beau Seing » Impérial qui force tout l'Univers, qui par l'aſſiſtance de » Dieu, & par la protection du ſouverain bienfaiteur, » eſt reçu de tous côtés, & auquel tout obéit, comme il » s'enſuit.

» Le Prêtre nommé André Saffiano, qui a entre ſes » mains ce bienheureux commandement de l'Empereur, » eſt, par la vertu de ces patentes du grand Etat, créé » Evêque de l'Iſle de Schio, qui font profeſſion de ſuivre le » Rit Latin.

» Le Prêtre ayant apporté ſon ancien *Baratz* pour le faire

* Hiſt. de l'état préſent de l'Egliſe Grecque, par Ricaut, c. 3. p. 91. Oriens Chriſtian. loc. cit.

» renouveller, & ayant payé à notre Tréſor Royal le droit » ordinaire de ſix cens après, je lui accorde le préſent *Baratz*, » comme une perfection de félicité.

» C'eſt pourquoi je lui commande d'aller être Evêque dans » l'iſle de Schio, ſelon leur ancienne coutume, & leurs vaines » & inutiles cérémonies, voulant & ordonnant que tous les » Chrétiens de cette iſle, tant grands que petits, Prêtres, » Religieux & autres, faiſant profeſſion du Ritz Latin, recon- » noiſſent ledit André Suffiano pour leur Evêque; que dans » toutes les affaires qui releveront de lui, & appartiendront » à ſa charge, on s'adreſſe à lui, ſans ſe détourner des ſen- » tences légitimes qu'il aura rendues; que de même perſonne » ne trouve à redire que ſelon ſes vaines & inutiles cérémo- » nies, il établiſſe, ou dépoſe des Prêtres ou des perſonnes » Religieuſes, comme il jugera qu'ils l'auront mérité; qu'au- » cun Prêtre, aucun Moine ne préſume de marier qui que » ce ſoit, ſans la permiſſion de cet Evêque; & tout teſta- » ment qui ſera fait en faveur des pauvres Egliſes, par quel- » que Prêtre mourant, ſera bon & valide: que s'il arrive » que quelque femme chrétienne de la juriſdiction de cet Evê- » que, quitte ſon mari, ou qu'un mari quitte ſa femme, per- » ſonne que lui ne pourra, ni accorder le divorce, ni ſe mê- » ler de cette affaire: enfin il poſſédera les vignes, jardins, » prairies, &c. » *

Les Prêtres ſéculiers tirent leur principale ſubſiſtance de la chatité du peuple; mais comme cette vertu eſt extrêmement réfroidie, le Clergé, pour ſubſiſter, eſt preſque contraint de vendre les myſteres divins, dont il eſt dépoſitaire: ainſi on ne peut, ni recevoir une abſolution, ni être admis à la confeſſion, ni faire baptiſer les enfans, ni entrer dans l'état de mariage, ni ſe ſéparer de ſa femme, ni obte- nir l'excommunication contre un autre, ou la commu- nion pour les malades, que l'on ne ſoit convenu du prix, & les Prêtres font leur marché le meilleur qu'ils peu- vent. **

Des Jeûnes des Grecs.

Les Grecs ont quatre grands jeûnes ou carêmes, le pre-

* Ricaut, ibid.
** Ibid.

mier commence le 15 Novembre, ou quarante jours avant Noël; le ſecond, eſt notre carême; le troiſieme eſt le jeûne qu'ils appellent le jeûne des Saints Apôtres, & qu'ils obſervent dans la penſée que les Apôtres ſe préparent par la priere & par le jeûne à annoncer l'Evangile, il commence dans la ſemaine après la Pentecôte, & dure juſqu'à la S. Pierre; le quatrieme commence le premier Août, & dure 15 jours.

Il y a, outre ces carêmes, d'autres jeûnes, & ils obſervent tous ces jeûnes avec beaucoup d'exactitude : ils eſtiment que ceux qui violent ſans néceſſité les loix de l'abſtinence, ſe rendent auſſi criminels que ceux qui commettent un vol ou un adultere; l'éducation & l'habitude leur donnent une ſi haute idée de ces jeûnes, qu'ils ne croient pas que le Chriſtianiſme puiſſe ſubſiſter ſans leur obſervation. Ils croient qu'il vaut mieux laiſſer mourir un homme, que de lui donner un bouillon de viande. Après que le carême eſt paſſé, ils s'abandonnent entiérement à la joie & au divertiſſement.

De la Doctrine de l'Egliſe Grecque.

L'Egliſe Grecque profeſſe tous les dogmes que l'Egliſe Latine profeſſe, on en trouvera des preuves convaincantes dans différens auteurs.

MM. Ricaut & Smith reconnoiſſent cette conformité de croyance des Grecs avec celle des Latins : le dernier reconnoît qu'ils ont, comme les Latins, ſept Sacremens, mais il prétend que les Grecs ſe ſont écartés de la doctrine de l'ancienne Egliſe Grecque, & qu'ils ont pris les idées des Latins ſur ces objets.

M. Smith avance ces choſes ſans aucune preuve, & contre la vérité : 1°. parce que les Liturgies Grecques ſuppoſent que les ſept Sacremens conferent la grace : 2°. parce que les Peres Grecs qui ont précédé le Schiſme, parlent des ſept Sacremens, comme l'Egliſe Latine : 3°. parce que Photius & Cerularius n'ont jamais reproché aux Latins de différence avec l'Egliſe Grecque ſur les Sacremens, ce qu'ils n'auroient pas manqué de faire s'il y en avoit eu quel-

* Petri Arcudii, concordia Eccleſiæ Orientalis & Occidentalis. Allatius, de Eccleſiæ Orientalis & Occidentalis perpetuâ conſenſione. Cenſura Orientalis Eccleſiæ, de præcipuis noſtri ſæculi Hæreticorum Dogmatibus. Perpet. de la Foi, t. 3. l. 9. Ricaut, loc. cit. Smith, de Statu hodierno Eccleſiæ Græcæ.

qu'une : penſera-t-on que des gens qui ſe ſéparoient de l'Egliſe Latine, parce qu'elle jeûnoit les ſamedis, & parce qu'elle ne chantoit pas alleluia pendant le carême : penſera-t-on, dis-je, que ces Schiſmatiques euſſent manqué de reprocher à l'Egliſe Romaine ſa doctrine ſur les Sacremens, ſi l'Egliſe Grecque n'avoit pas eu ſur cet objet la même doctrine? N'auroit-on vu aucune diſpute entre les Grecs & les Latins ſur cet objet ? 4°. Enfin les Grecs modernes qui admettent ſept Sacremens comme les Latins, ſont pourtant demeurés dans le Schiſme, ils y perſéverent : ce n'eſt donc point par complaiſance pour les Latins que les Grecs admettent ſept Sacremens, comme M. Smith l'a prétendu.

Le point de conformité entre l'Egliſe Grecque & l'Egliſe Romaine qui a fait plus de difficulté, c'eſt la croyance de la préſence réelle & de la tranſubſtantiation.

L'auteur de la Perpétuité de la Foi, avoit annoncé qu'au tems de Berenger & depuis, toutes les Egliſes Chrétiennes étoient unies dans la croyance de la préſence réelle ; M. Claude nia ce fait, & ſoutint que la tranſubſtantiation étoit inconnue à toute la terre, à la réſerve de l'Egliſe Romaine, & que, ni les Grecs, ni les Arméniens, ni les Jacobites, ni les Ethiopiens, ni en général aucuns Chrétiens, hormis ceux qui ſe ſoumettoient au Pape, ne croyoient, ni la préſence réelle, ni la tranſubſtantiation. *

L'Auteur de la Perpétuité de la Foi, répondit à M. Claude, qui défendit les preuves qu'il avoit données ſur la croyances des Grecs, & l'auteur de la Perpétuité de la Foi réfuta la réponſe de M. Claude. **

Enfin les ſavans Auteurs de la Perpétuité de la Foi, porterent juſqu'à la démonſtration la conformité de la croyance de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine ſur la préſence réelle, en produiſant une foule d'atteſtations des Archevêques, des Evêques, des Abbés & des Moines Grecs, ſoit en particulier, ſoit dans des Synodes tenus par le Patriarche. Le Pere Paris, Chanoine régulier de ſainte Genevieve, prouva

* Réfutation de la réponſe d'un Miniſtre, à la ſuite de ce qu'on appelle communément la petite Perpétuité de la Foi, pag. 464. Claude, Rép. à la Perpet. 3. part. c. 8. Rép. à M. Claude, l. 1. c. 6. &c.

** Perpet. de la Foi, t. 1. l. 2. 3. 4. La créance de l'Egliſe Grecque défendue par le P. Paris, 2. vol. in-12. Hiſt. crit. de la créance des Nations du Levant.

très-bien la même choſe, ainſi que M. Simon.

M. Claude ne fut point convaincu par ces atteſtations, & il écrivit au Chapelain de l'Ambaſſadeur d'Angleterre pour s'aſſurer de la vérité de ces atteſtations. M. Conel, Chapelain de l'Ambaſſadeur, lui répondit que les Grecs croyoient la préſence réelle; mais il ſe conſola de cet aveu forcé, en reprochant aux Grecs beaucoup d'ignorance. *

M. Smith, Chapelain du Chevalier Harvey à Conſtantinople en 1668, reconnoît la même choſe, & prétend que cette conformité de la croyance actuelle des Grecs n'eſt pas un triomphe pour les Catholiques, puiſque la croyance de la préſence réelle eſt un dogme que les Grecs ont pris dans les écoles des Latins. **

Mais, comment M. Smith nous perſuadera-t-il que la croyance de la préſence réelle eſt chez les Grecs l'effet de la ſéduction des Latins, lui qui nous apprend dans le même endroit que les Grecs ſont ſi attachés à la doctrine & aux coutumes de leurs ancêtres, qu'ils regardent comme un crime le plus léger changement dans ce qui regarde l'Euchariſtie, & qui, en conſéquence de cet attachement, ont conſervé l'uſage du pain fermenté dans l'Euchariſtie?

Croira-t-on que les Latins aient dû faire paſſer les Grecs de la croyance de l'abſence réelle à la croyance de la préſence réelle, ſans que ce changement ait cauſé aucune conteſtation chez les Grecs, qui n'avoient point eu commerce avec les Latins? pourquoi, lorſque le Patriarche Cyrille, ſéduit & gagné par les Proteſtans, propoſa aux Grecs la croyance de Calvin, pourquoi, dis-je, tous les Grecs ſe ſouleverent-ils contre lui?

Mais, dit M. Smith, cette croyance eſt ſi moderne chez les Grecs, que le mot *Metouſioſis*, qui ſignifie *tranſubſtantiation*, eſt un mot qu'on ne trouve que chez les Grecs modernes, & inconnu même au tems de Gennade, qui fut Patriarche après la priſe de Conſtantinople.

On convient que le mot *Metouſioſis* ne ſe trouve ni dans les Peres, ni dans les Liturgies, ni dans les Symboles; mais la choſe qu'il ſignifie s'y trouve: il en eſt de ce mot comme du mot *Omouſion*, que l'Egliſe a employé pour ſignifier plus

* Mémoires Littéraires de la Grande-Bretagne, t. 9. pag. 131. Créance de l'Egliſe Orient. par Simon.

** Smith. loc. cit. p. 102.

clairement la divinité du Verbe, & pour exprimer mieux qu'il exiſtoit dans la même ſubſtance dans laquelle le Pere exiſtoit.

A l'égard de Gennade, il s'eſt ſervi du mot *Metouſioſis*, & cependant ce Gennade étoit un des plus grands ennemis des Latins. Ces deux points ont été prouvés par Simon & par M. l'Abbé Renaudot qui ont très-bien relevé les mépriſes de M. Smith, ſur-tout à l'égard de Cyrille Lucar, dont les Calviniſtes ont tant vanté la confeſſion ou profeſſion de foi. *

Cyrille Lucar étoit natif de Candie, il avoit eu des relations aſſez étroites avec les Calviniſtes, il avoit adopté leurs ſentimens à force d'intrigues, (pour ne rien dire de plus.) Cyrille ſe fit nommer Patriarche de Conſtantinople : alors il fit une confeſſion de foi toute Calviniſte. **

Hottinger fit imprimer cette profeſſion de foi, & triompha, mais les Luthériens, & parmi les Calviniſtes, Grotius & Aubertin ne la regarderent point comme la confeſſion de foi de l'Egliſe Grecque, mais comme la confeſſion de foi de Cyrille ſeul; & il eſt certain que ce Patriarche ne la communiqua point à ſon Clergé, & qu'elle fut réfutée par les Grecs, & rejettée comme contenant une doctrine contraire à la croyance de l'Egliſe Grecque.

Cyrille lui-même l'avoit ſi peu donnée comme la confeſſion de l'Egliſe Orientale, qu'en l'envoyant, il déclare qu'il déteſte les erreurs des Latins & les ſuperſtitions des Grecs, & prie M. Léger d'atteſter qu'il meurt dans la foi de Calvin. †

Eſt-ce ainſi que parleroit un Patriarche de Conſtantinople qui auroit propoſé à ſon Egliſe la confeſſion de foi qu'il envoyoit ? Déclareroit-il qu'il déteſte les erreurs des Grecs, s'il étoit vrai que cette profeſſion eût été approuvée par l'Egliſe Grecque ? les Calviniſtes peuvent-ils tirer de cette confeſſion aucun avantage, ſinon, de prouver que Cyrille étoit Calviniſte, & avoit une Doctrine oppoſée à celle de ſon Egliſe ?

Cyrille de Berée qui ſuccéda à Cyrille Lucar, pour réparer l'honneur de l'Egliſe Grecque, flétrie en quelque ſorte par l'apoſtaſie de ſon prédéceſſeur, & par la profeſſion de foi qu'il avoit fauſſement publiée ſous le nom de l'EgliſeGrecque,

* Perpétuité de la foi, t. 4. l. 5. c. 2. p. 345. Simon, créance de l'Egliſe Orientale.

** Perpétuité de la foi, t. 1. l. 4. c. 6. p. 299.

† Hottinger, Analect. p. 303.

aſſembla un Concile, où ſe trouverent les Patriarches de Jéruſalem & d'Alexandrie, avec vingt-trois des plus célébres Evêques de l'Orient, & tous les Officiers de l'Egliſe de Conſtantinople. On examina dans ce Symbole, la Confeſſion de Foi de Cyrille Lucar, & on prononça anathême à ſa perſonne, & à preſque tous les points de ſa Confeſſion, & ſur-tout ce qu'il avoit enſeigné que le pain & le vin ne ſont point changés au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, par la bénédiction du Prêtre & l'avénement du Saint-Eſprit. *

Cyrille de Berée fut chaſſé quelque-tems après par Parthénius, qui ſe fit connoître Patriarche de Conſtantinople : jamais homme n'eut moins d'intérêt de maintenir les décrets de Cyrille de Berée, que Parthénius ; il avoit au contraire un grand intérêt à le faire paſſer pour un hérétique, afin de juſtifier l'expulſion de ce Patriarche : cependant, auſſi-tôt que Parthénius fut établi ſur le ſiége Patriarchal, il aſſembla un Concile de vingt-cinq Evêques, entre leſquels étoit le Métropolitain de Moſcovie ; & là, après qu'on eut examiné de nouveau les articles de Cyrille Lucar, ils furent condamnés par le jugement de tous les Evêques, comme ils l'avoient été dans le Concile aſſemblé par Cyrille de Berée.

Que l'on juge après cela, ſi Cyrille Lucar eſt regardé par les Grecs comme un Martyr, ainſi que le ſoutiennent MM. Claude, Smith, Aymon, &c. **

Enfin Doſithée, Patriarche de Jéruſalem, & pluſieurs Métropolitains, Evêques & autres Eccléſiaſtiques de la Communion Grecque, étoient aſſemblés à Bethléem à l'occaſion de la dédicace d'une nouvelle Egliſe : M. de Nointel, Ambaſſadeur de France à Conſtantinople, fit propoſer à cette aſſemblée d'examiner la vérité des preuves que MM. de Port-Royal avoient données dans la perpétuité de la Foi, ſur la conformité de la croyance des Grecs & des Latins, par rapport à la Tranſſubſtantiation. Le Patriarche de Jéruſalem & les autres Prélats reconnurent que la Confeſſion de Foi de Cyrille Lucar, ne contenoit point la doctrine de l'Egliſe d'Orient, & condamnerent la doctrine des Calviniſtes. †

* Perpétuité de la Foi, t. 1. l. 4, c 7.

** Voyez la Perpet. de la Foi, t. 1, l. 1, t. 4. l. 9.

† On trouve les Extraits de ce Concile, Perpétuité de la Foi, t. 3. l. 8. c. 16. L'Original fut envoyé au Roi Louis XIV. & dépoſé dans la Bibliothéque du Roi, où il fut volé par le ſieur Aymon. Voyez la Défenſe de la Perpétuité de la Foi, contre les ca-

Les plus habiles Proteſtans, tels que Smith, Allix, reconnoiſſoient l'autorité de ce Synode, que l'on ne peut regarder comme une aſſemblée de Grecs latiniſés, puiſque Doſithée étoit un des plus grands ennemis des Latins. *

L'examen du Concile de Jéruſalem fait une grande partie du gros in-4°. qu'Aymon a fait, ſous le titre impoſant de *Monumens authentiques de la Religion des Grecs.*

Cet ouvrage n'eſt que la répétition de ce que MM. Claude, Smith, &c. ont dit, & que MM. Simon, Renaudot, le P. de Paris Genovéfain avoient déjà réfuté **

Quelque peu dangereux que ſoit l'ouvrage du ſieur Aymon, il a été réfuté dans un ouvrage fait exprès par M. l'Abbé Renaudot, que nous avons indiqué.

De l'autorité du Clergé ſur le Peuple.

Les Grecs ont un reſpect extraordinrire pour le Clergé: ils ſe ſoumettent à leurs Eccléſiaſtiques, ſoit dans les choſes ſpirituelles, ſoit même dans le temporel: le Métropolitain décide ſur toutes les conteſtations, conformément à ce que dit Saint Paul; » quand quelqu'un de nous a un différend » avec un autre, oſe-t'il bien aller en jugement devant les » iniques, & non point devant les Saints »?

La crainte de l'excommunication eſt le plus puiſſant motif pour les faire obéir; elle fait une ſi forte impreſſion ſur leurs eſprits, que les pécheurs obſtinés & endurcis treſſaillent lorſqu'ils entendent une Sentence qui les ſépare de l'unité de l'Egliſe, qui rend leur converſion ſcandaleuſe, & oblige les Fidéles à leur refuſer même ces ſecours de charité que le Chriſtianiſme & l'humanité commandent de donner généralement à tous les hommes.

Ils croient, entr'autres choſes, que le corps d'un excommunié ne peut jamais retourner dans ſes premiers principes, que la ſentence d'excommunication n'ait été levée: ils croient qu'un démon entre dans le corps des perſonnes qui ſont mortes dans l'excommunication, & qu'ils le préſervent de la

lomnies d'un Livre intitulé *Monumens authentiques*, in-8°. Cet Ouvrage eſt de l'Abbé Renaudot.

* Smith, Miſcellanea. Allix, notes ſur Nectaire.

** Nous avons déja indiqué cet Ouvrage.

corruption, en l'animant & en le faiſant agir à-peu-près comme l'ame anime & fait agir le corps. Ils penſent que ces morts excommuniés mangent pendant la nuit, ſe promenent, digerent & ſe nourriſſent : ils ont ſur cela toutes les hiſtoires qu'on raconte des Vampires.

Les Grecs mettent ſi ſouvent l'excommunication en uſage, qu'il ſemble qu'elle devroit avoir perdu ſa force, & devenir mépriſable ; cependant la crainte de l'excommunication ne s'eſt point affoiblie, & la vénération des Grecs pour les Arrêts de leur Egliſe n'a jamais été plus grande : ils ſont entretenus dans cette ſoumiſſion par la terreur qu'inſpirent les termes de la Sentence d'excommunication, par la nature des effets qu'ils ſont perſuadés qu'elle produit ; effets dont les Prêtres Grecs les entretiennent ſans ceſſe, & dont perſonne ne doute. *

C'eſt par cette terreur que le Clergé retient irrévocablement le peuple dans le Schiſme, & qu'il leve ſur lui les contributions qu'il eſt obligé de payer aux Viſirs : ce Clergé ſchiſmatique a donc un grand intérêt à entretenir le peuple dans une ignorance profonde & dans la terreur des démons : voilà les fondemens de leur exceſſive autorité.

De quelques opinions & ſuperſtitions des Grecs.

Lorſque les Grecs poſent les fondemens d'un édifice, le Prêtre bénit l'ouvrage & les ouvriers : après qu'il eſt parti ils tuent un coq ou un mouton, & enterrent le ſang ſous la premiere pierre ; ils croient que cela attire du bonheur ſur la maiſon.

Quand ils veulent du mal à quelqu'un, ils prennent la meſure de la longueur & de la largeur de ſon corps avec du fil, ou avec un bâton, & la portent à un Maçon, ou à un Menuiſier, qui va poſer les fondemens d'une maiſon ; ils lui donnent de l'argent pour enfermer cette meſure dans la muraille, ou dans la menuiſerie, & ne doutent pas que leur ennemi ne meure, lorſque le fil ou le bâton ſeront pourris.

Ils croient fortement que le 15 Août, jour de l'Aſſomption, toutes les rivieres du monde ſe rendent en Egypte ; la raiſon de cette opinion, eſt qu'ils remarquent que vers ce

* Ricaut, Etat préſent de l'Egliſe Grecque.

tems toutes les rivières ſont baſſes, à la réſerve du Nil qui inonde alors l'Egypte : ils croient que les débordemens du Nil, ſont une continuelle bénédiction du Ciel ſur l'Egypte, en récompenſe de la protection dont le Sauveur du monde & ſa mere y jouirent contre la perſécution d'Hérode.

Les Grecs auſſi-bien que tous les peuples du Levant, croient encore aux Taliſmans. Les Sauterelles ſont de grands ravages à Alep ; on y voit des Oiſeaux que les Arabes nomment *Smirmor*, qui mangent & détruiſent beaucoup de ces Sauterelles ; les Grecs ont, pour attirer ces Oiſeaux, une eſpece de Taliſman ; ils envoient chercher de l'eau d'un lac de Samarcande, & ils croient que cette eau a la vertu d'attirer le *Smirmor* : voici comment Ricaut raconte cette cérémonie.

La Proceſſion commence à la porte de Damas, qui eſt au midi ; chaque Religion & chaque Secte y aſſiſte avec les marques d'une dévotion extraordinaire, ſuivant ſes propres uſages, & faiſant porter à ſa tête l'enſeigne de ſa Communion ; ainſi l'on voit ſucceſſivement paroître la Loi, l'Evangile & l'Alcoran : chacun chante des Hymnes à ſa façon ; les Mahométans y ſont avec plus d'éclat que les autres: ils ont environ cent belles bannieres de leur Prophete, portées par des *Schaihs*, qui, à force d'hurler, jettent l'écume par la bouche, & deviennent furieux.

Dans une de ces Proceſſions il y eut une diſpute, entre les Chrétiens & les Juifs, pour la preſſéance ; les Juifs la prétendoient par droit d'ancienneté : mais les Mahométans jugerent en faveur des Chrétiens, parce qu'ils étoient plus gens de bien que les Juifs, & qu'ils payoient plus qu'eux pour l'exercice de leur Religion.

L'eau ne peut paſſer ſous aucune Arcade ; ainſi, lorſqu'on eſt arrivé à Alep, on tire cette eau par-deſſus les murailles du Château, & de-là on la poſe dévotement dans la Moſquée. *

Des points de Doctrine ou de Diſcipline qui ſervent de prétexte au Schiſme des Grecs.

Trois points principaux ſéparent aujourd'hui les Grecs des latins. 1°. Ils condamnent l'addition que l'Egliſe Latine a

* Ricaut, ibid.

faite au Symbole de Conſtantinople, pour exprimer que le S. Eſprit procéde du Pere. 2°. Ils ne veulent pas reconnoître la primauté du Pape. 3°. Ils prétendent qu'on ne peut conſacrer avec du pain azyme. Nous avons réfuté le premier chef à l'article MACÉDONIUS; nous allons faire quelques réflexions ſur les deux autres.

De la primauté du Pape.

L'Egliſe eſt une Société; elle a des Loix, un Culte, une Diſcipline, des Miniſtres pour les enſeigner, un Miniſtere pour les faire obſerver, un Tribunal pour juger les Controverſes qui s'élevent ſur la Foi, ſur la Morale & ſur la Diſcipline: telle eſt l'Egliſe que Jeſus-Chriſt a inſtituée.

Il faut dans une Société, telle que l'Egliſe, un Chef; & J. C. en fondant ſon Egliſe, lui donna pour Chef S. Pierre & ſes ſucceſſeurs.

Les Papes & les Conciles ont dans tous les tems reconnu cette vérité, & l'on en trouve la preuve dans tous les Théologiens.

Il n'eſt pas moins certain que l'Evêque de Rome eſt le ſucceſſeur de S. Pierre, & que c'eſt à ce ſucceſſeur qu'il a tranſmis la primauté de l'Egliſe. Tous les Peres le reconnoiſſent, & dans tous les tems on s'eſt adreſſé à l'Evêque de Rome comme au Chef de l'Egliſe; il en a exercé les fonctions par lui-même ou par ſes Légats dans tous les ſiécles; on en trouve la preuve dans les Conciles Généraux & dans la condamnation de toutes les Héréſies.

Les Grecs eux-mêmes n'ont jamais conteſté cette primauté avant le Schiſme: l'Hiſtoire Eccléſiaſtique fournit mille exemples de l'exercice de la primauté du Pape ſur le Siége de Conſtantinople. S. Grégoire dit expreſſément: » qui doute que l'Egliſe de Conſtantinople ne ſoit ſoumiſe » au Siége Apoſtolique? l'Empereur & l'Evêque de cette » Ville l'annoncent ſans ceſſe. * »

Les Papes ont même exercé cette primauté ſur Photius, comme on peut s'en aſſurer dans ſon article.

La primauté du Pape étoit également reconnue dans le Patriarchat d'Antioche, d'Alexandrie & de Jéruſalem: Timothée, Archevêque d'Alexandrie, fut repris par le Pape

* Greg. Ep. p. 941.

Simplicius, de ce qu'il avoit récité le nom de Dioſcore dans les Dyptiques ; & Timothée en demanda pardon au Pape. *

Lorſque Cérularius ſe ſépara de l'Egliſe d'Occident, il fit tous ſes efforts pour engager Pierre d'Antioche dans ſon Schiſme : mais Pierre ſoutint la primauté du Pape contre Cérularius. **

Toute l'Egliſe d'Afrique reconnoiſſoit auſſi la primauté du Pape : on le voit par l'Hiſtoire des Donatiſtes & par celle des Pélagiens : S. Grégoire fournit mille exemples d'Actes de primauté exercés ſur l'Afrique. ***

Les premiers Réformateurs, dans le commencement de leurs conteſtations, reconnoiſſoient la primauté du Pape. Jean Hus, condamné par l'Archevêque de Prague, en appella au ſiége Apoſtolique : Jérôme de Prague approuva le Jugement du Concile de Conſtance, ſur les articles de Wiclef & de Hus. †

Luther, au commencement de ſon Schiſme, traitoit de calomniateurs ceux qui l'avoient voulu décrier auprès de Léon X ; je me jette à vos pieds, dit-il, dans la diſpoſition d'écouter J. C. qui parle par vous. ††

Il le prie de l'écouter comme une brebis commiſe à ſes ſoins : il proteſte qu'il reconnoît le ſuprême pouvoir de l'Egliſe Romaine, & il avoue que de tous les tems les Papes ont eu le premier rang de l'Egliſe. †††

Zuingle avoue qu'il étoit néceſſaire qu'il y eût un Chef dans l'Egliſe. §

Mélancton conſentit qu'on laiſſât au Pape ſon autorité, & il connoiſſoit qu'elle pouvoit être utile. §§

Henri VIII. Roi d'Angleterre, défendit d'abord contre Luther la primauté du Pape & de l'Egliſe Romaine. Léon X. lui avoit donné le titre de Défenſeur de la Foi. ¶

* Conc. t. 4. p. 1031.

** Bencry Pandect. t. 1. p. 154.

*** Ibid. t. 2. p. 561, 611, 694, 916., 976, t. 2. p. 142, 1186, 1198. Traité de l'autorité des Papes, t. 1. l. 1. c. 3. 4.

† Conc. t. 12. p. 164.

†† Luth. Opt. t. 1. p. 10.

††† Ibid. p. 285. t. 2. pag. 1.

§ Zuingle, Op. t. 1. pag. 27.

§§ Ibid. t. 4. p. 825.

¶ Reinald, ad an. 1521, n. 74.

Grotius prétend que l'Evêque de Rome doit préſider ſur toute l'Egliſe ; l'expérience a, ſelon lui, confirmé qu'un Chef étoit néceſſaire dans l'Egliſe pour y conſerver l'unité : il aſſure que Mélancton & Jacques premier, Roi de la grande Bretagne, ont reconnu cette vérité.

Grotius ſe fait une difficulté, & dit : mais le Pape ne peut-il pas abuſer de ſon pouvoir ?

Il ne faut pas lui obéir, répond Grotius, lorſque ſes commandemens ſont contre les Canons ; mais il ne faut pas pour cela nier ſon autorité, ni refuſer de lui obéir, lorſque ſes commandemens ſont juſtes : ſi on avoit fait attention à ce que nous venons de dire, continue-t'il, nous aurions une Egliſe réformée & unie. *

Le Clergé de France, & toutes les univerſités du Royaume, reconnoiſſoient la même vérité, ſans cependant croire que le Pape ſoit infallible, ou qu'il ait aucun pouvoir ſur le temporel des Rois.

La primauté du Pape dans l'Egliſe eſt une primauté d'honneur & de Juriſdiction ; c'eſt à lui de faire obſerver les Canons de l'Egliſe par tout le monde, de convoquer des Conciles, & d'excommunier ceux qui refuſent d'y comparoître.

Quoique les déciſions du Pape ne ſoient pas infaillibles, elles doivent cependant être d'un grand poids, & elles méritent beaucoup de reſpect. Le Pape peut faire de nouvelles Loix générales, & les propoſer à l'Egliſe ; mais elles n'ont force de Loi que par l'acceptation : le Clergé de France reconnoît que ces droits ſont l'apanage de la primauté, & que le Pape a cette primauté de droit divin : je ne ſais comment on a pu reconnoître la primauté, & conteſter ce dernier point. **

Le Clergé de France reconnoît encore que le Pape eſt Métropolitain & Patriarche dans ſon Diocèſe, & qu'il a des prérogatives particulieres & une puiſſance temporelle ſur ce qu'on nomme l'Etat Eccléſiaſtique ; mais on reconnoit qu'il a acquis ces choſes, & qu'il ne les a pas de droit divin ; qu'il eſt inférieur au Concile Œcuménique, qui peut le dépoſer

* Grot. t. 5. p. 617, 641, 648.

** Voyez Bellarum de Summo. Pontif. Melchior Canus, de loc. theol. l. 6. Dupin. Diff. de antiqua Eccleſ. Diſciplina, Defenſio Cleri Gallicani.

qu'il ne peut dépoſer les Evêques, ni abſoudre les ſujets du ſerment de fidélité envers le Roi. *

Les Théologiens Ultramontains ont bien d'autres idées de la primauté du Pape ; on a recueilli tous les Ouvrages faits pour défendre les prétentions de la Cour de Rome, & cette collection compoſe vingt-un volumes *in-folio*. **

Ces prétentions ont été fortement combattues par les Théologiens François : il ſuffit de lire la Défenſe du Clergé de France.

De l'uſage du Pain Azyme dans l'Euchariſtie.

Les Peres ont tous reconnu que J. C. ſe ſervit du pain azyme dans la derniere Cene, en inſtituant l'Euchariſtie : nous n'examinons point ici ſi J. C. fit en effet la derniere Cene avec les Juifs, ou s'il prévint le terme des azymes ; nous concluons ſeulement, du témoignage unanime des Peres, qu'ils ont cru qu'on pouvoit conſacrer l'Euchariſtie avec du pain azyme.

Cependant l'exemple de J. C. n'a pas été une Loi qui ait obligé néceſſairement l'Egliſe à ſe ſervir du pain azyme dans la conſécration de l'Euchariſtie, J. C. ne s'en étant ſervi que par occaſion, à cauſe qu'il n'étoit pas permis aux Juifs d'uſer d'autre pain pendant la Pâque, & il y a beaucoup d'apparence que les Apôtres ſe ſont ſervis indifféremment de pain levé & de pain azyme.

Il paroît que les Saints Peres, qui ont établi les premiers la diſcipline dans l'Egliſe, étant perſuadés que Notre-Seigneur s'étoit ſervi de pain azyme dans l'Inſtitution de l'Euchariſtie, ont ordonné qu'on s'en ſerviroit à la Meſſe pour garder l'uniformité ; & que les Grecs au contraire, croyant n'être point obligés de s'arrêter à une choſe qui ne venoit que d'une pratique de la Loi Judaïque, avoient mieux aimé ſe ſervir du pain levé.

Il n'eſt pas bien aiſé de décider ſi chaque Egliſe a toujours été dans l'uſage où elle eſt encore aujourd'hui : mais il eſt certain que l'uſage du pain azyme eſt très-ancien dans l'Egliſe Latine, & qu'il y étoit généralement établi avant le Schiſme de Photius, & qu'on n'avoit jamais blâmé l'Egliſe Latine. †

* Defenſ. Cleri Gallicani.

** Bibliot. Pontificia.

† Mabillon, loco citato. Ciampini, Conjectura de perpetuo azymorum uſu. Rom. in-4°.

On

On ne trouve rien dans l'Ecriture, ni dans la tradition, ni dans les Peres, ni dans les Liturgies, qui condame l'uſage du pain azyme. Il eſt certain d'ailleurs que le pain azyme peut être la matiere de l'Euchariſtie auſſi-bien que le pain levé : enfin l'Egliſe latine, en conſervant le pain azyme, ne condamne point les Grecs qui ſe ſervent de pain levé : ainſi l'uſage de l'Egliſe latine, par rapport au pain azyme, ne pouvoit être une cauſe légitime pour ſe ſéparer de ſa communion. *

Les Grecs modernes ont écrit pour juſtifier leur Schiſme. Scyropule, Porte-Croix de l'Egliſe de Conſtantinople, a fait une hiſtoire du Concile de Florence, dans laquelle il ſe déchaîne contre l'Egliſe romaine. M. Creygthon, Chapelain du Roi d'Angleterre, l'a traduite en latin, avec des notes, & y a mis une longue Préface : le Traducteur ſurpaſſe ſon Auteur en invectives contre l'Egliſe romaine ; il a été réfuté par M. Alaſſi, Garde de la Bibliothéque Vaticane.

M. Allix a auſſi traduit du Grec la réfutation que Nectaire a faite de l'autorité du Pape, ſous ce titre : *Beatiſſimi & Sapientiſſimi magnæ & ſanctæ urbis Jeruſalem Patriarchæ Domini Nectarii, Refutatio Theſium de Papæ imperio, quas ad ipſum attulerunt Fratres qui Hyeroſolimæ agunt*, in-8°. *1762*.

Le P. le Quien, ſous le nom de Stephanus de Altimura, a réfuté Nectaire dans le Livre intitulé *Panoplia adversùs Schiſma Græcorum*, Paris, in-4°.

H

HELVIDIUS étoit un Arien, qui avoit à peine la premiere teinture des Lettres ; il fit un Livre contre la virginité de la Sainte Vierge ; il prétendoit prouver par l'Ecriture que J. C. avoit des freres : les Sectateurs de cette erreur furent appellés Antidicomarinites. **

HÉMATITES : S. Clément nomme ces Hérétiques, ſans expliquer quelle étoit leur héréſie. †

* Allutius in Robert. Creygthonis apparatum. Sirmond. Diſquiſit. de Azymo. Bona. l. 1, c. 23. Liturgiarum. Mabill. Præf. in ſæc. Ordinis Bened. Lupus. t. 3. Schol. in Decr. Conc. de Actis Leonis Papæ, 9. c. 7. Natal. Alex. in ſæc. 11 & 12.

** Hieron. cont. Helvid. Aug. Hær. 84. Epiph. Hær. 78.

† Clem. Alex. l. 7. Strom.

Spencer a cru que ces Hérétiques étoient ainſi appellés, parce qu'ils mangeoient des viandes ſuffoquées, ou conſacrées aux Démons; d'autres penſent qu'ils ont eu ce nom, parce qu'ils offroient du ſang humain dans la célébration des Myſteres. *.

HENRI DE BRUYS étoit un Hermite, qui adopta au commencement de l'onzieme ſiécle les erreurs de Pierre de Bruys. Voyez cet article.

Il nioit que le Baptême fût utile aux enfans; il condamnoit l'uſage des Egliſes & des Temples, rejettoit le culte de la Croix, défendoit de célébrer la Meſſe, & enſeignoit qu'il ne falloit point prier pour les morts.

Il avoit reçu cette doctrine de Pierre de Bruys, qui l'avoit prêchée en Provence, & qui en avoit été chaſſé à cauſe de ſes déréglemens. La violence que Pierre de Bruys avoit employée pour établir ſa doctrine, ne lui avoit pas réuſſi; il avoit été brûlé à S. Gilles.

Henri, pour ſe faire des partiſans, prit la route de l'inſinuation & de la ſingularité: il étoit encore jeune, il avoit les cheveux courts & la barbe raſe; il étoit grand & mal habillé, il marchoit fort vîte & pieds nuds, même dans la plus grande rigueur de l'hiver; ſon viſage & ſes yeux étoient agités comme une mer orageuſe, il avoit l'air ouvert, la voix forte & capable d'épouvanter; il vivoit d'une maniere fort différente des autres; il ſe retiroit ordinairement dans les cabanes des payſans, demeuroit le jour ſous des portiques, couchoit & mangeoit dans des lieux élevés & à découvert: il acquit bientôt la réputation d'un grand Saint: les Dames publioient ſes vertus, & diſoient qu'il avoit l'eſprit de prophétie, pour connoître l'intérieur des conſciences, & les péchés les plus ſecrets.

La réputation de Henri ſe répandit dans le Diocèſe du Mans; on le ſupplia d'y aller, & il y envoya deux de ſes diſciples, qui furent reçus du peuple comme deux Anges. Henri s'y rendit enſuite, fut reçu avec les plus grands honneurs, & obtint de l'Evêque la permiſſion de prêcher & d'enſeigner.

On courut en foule à ſes prédications, & le Clergé exhortoit le peuple à y aller.

Henri avoit une éloquence naturelle & une voix de ton-

* Spencer, Diſſert. ad Act. cap. 15. v. 20.

nerre ; il eut bientôt perſuadé qu'il étoit un homme Apoſtolique, & lorſqu'il fut sûr de la confiance du peuple, il enſeigna ſes erreurs.

Ses Sermons produiſirent un effet que l'on n'attendoit pas: le peuple entra en fureur contre le Clergé, & traita les Prêtres, les Chanoines & les Clercs, comme des excommuniés : on refuſoit de rien vendre à leurs domeſtiques ; on vouloit abattre leurs maiſons, piller leurs biens, & les lapider ou les pendre. Quelques-uns furent traînés dans la boue, & battus cruellement.

Le Chapitre du Mans défendit à Henri, ſous peine d'excommunication, de prêcher ; mais ceux qui lui notifierent cette ſentence, furent maltraités, & il continua ſes prédications juſqu'au retour de l'Evêque Hildebert, qui étoit allé à Rome.

Ce ne fut point en réfutant les erreurs de Henri, que Hildebert arrêta le déſordre ; il conduiſit ce Prédicateur devant le peuple, & lui demanda de quelle profeſſion il étoit : Henri, qui n'entendoit pas ce mot, ne répondit point : Hildebert lui demanda alors quelle charge il avoit dans l'Egliſe ; Henri répondit qu'il étoit Diacre.

Hildebert lui demanda s'il avoit aſſiſté à l'Office ; Henri répondit que non : eh bien, dit l'Evêque, récitons les Hymnes qu'on chante à Dieu ce matin ; Henri répondit qu'il ne ſavoit point l'Office qu'on diſoit chaque matin ; alors l'Evêque commença à chanter les hymnes à la Sainte Vierge. Henri ne les ſavoit pas, il devint interdit & confus : il confeſſa qu'il ne ſavoit rien, mais qu'il s'étoit étudié à faire des Diſcours au peuple. Hildebert lui défendit de prêcher, & lui ordonna de ſortir de ſon Diocèſe. Henri quitta le Mans, & paſſa dans le Périgord, parcourut le Languedoc & la Provence, où il ſe fit quelques diſciples.

Le Pape Eugene troiſieme, envoya dans ces Provinces un Légat, & S. Bernard s'y rendit, pour garantir les peuples des erreurs & du fanatiſme qui déſoloient ces Provinces. Henri prit la fuite ; mais il fut arrêté & mis dans les priſons de l'Archevêché de Toulouſe, où il mourut. *

Voilà encore un des Patriarches des Réformateurs, & c'eſt par Henri de Bruys que M. Baſnage prouve la perpétuité de

* Goffridus, l. 3. De Vitâ S. Bernard. c. 5. D'Argentré, t. 1. pag. 15.

la Doctrine des Proteſtans, ſur la néceſſité de ne prendre que l'Ecriture pour regle de la Foi, indépendamment de la tradition. *

HENRICIENS, diſciples de Henri de Bruys : ils ſe répandirent dans les Provinces méridionales, ſe confondirent avec les Albigeois, & finirent avec eux : voyez l'article ALBIGEOIS, dans lequel on a traité des cauſes du progrès que firent les Prédicans qui s'éleverent dans l'onzieme ſiécle.

HERACLÉON adopta le ſyſtême de Valentin ; il y fit quelques chagemens ; il ſe donna beaucoup de peine pour ajuſter à ce ſyſtême la Doctrine de l'Evangile, & fit pour cela des Commentaires très-étendus ſur l'Evangile de Saint Jean & de S. Luc.

Pluſieurs Auteurs eccléſiaſtiques avoient déjà entrepris d'expliquer l'Ecriture-Sainte ; tout y paroiſſoit précieux, & l'on croyoit que tous les mots contenoient des vérités importantes & utiles ; on avoit cherché des ſens cachés dans les choſes les plus ſimples en apparence, & l'on avoit employé cette méthode pour expliquer les endroits difficiles à entendre dans leur ſens naturel & littéral.

Avec cette méthode, Héracléon crut pouvoir concilier le ſyſtême Valentinien avec l'Evangile, & ſe donna une peine infinie pour tirer de l'Evangile des ſens allégoriques qui continſſent le ſyſtême des Eons.

Héracléon étoit un Valentinien entêté de ſon ſyſtême, & il ſe donna une peine infinie pour le trouver dans l'Ecriture ; il adopte les allégories les plus forcées ; il a recours à des explications, qui ne ſont fondées ni ſur la tradition, ni ſur la raiſon : il falloit donc qu'Héracléon ne pût nier l'autorité de l'Ecriture, & qu'il fût bien convaincu qu'un ſyſtême qui n'étoit pas conforme à l'Evangile, ne pouvoit être vrai : Héracléon eſt donc une preuve que les perſonnes qui avoient le plus d'intérêt à nier la divinité de l'Ecriture-Sainte n'oſoient l'entreprendre, & nous avons dans Héracléon un témoin qui avoit examiné & diſcuté les preuves de la divinité de l'Ecriture.

Héracléon, à la faveur de ces explications, fit recevoir par beaucoup de Chrétiens le ſyſtême de Valentin, & forma la Secte des Héracléonites.

* Baſnage, Hiſt. des Egl. Réf. t. 1. Period. 4. c. 6. p. 145.

Origene a réfuté les Commentaires d'Héracléon, & c'eſt d'Origene que Grabbe a extrait les fragmens que nous avons des Commentaires d'Héracléon. *

Ces Commentaires, comme on l'a déja remarqué, ne ſont que des explications allégoriques, deſtituées de vraiſemblance, toujours arbitraires, & ſouvent ridicules.

HERMIAS étoit de Galatie; il adopta l'erreur d'Hermogène ſur l'éternité du monde, & crut que Dieu lui-même étoit matériel, mais qu'il étoit une matiere animée plus déliée que les élémens du corps.

Le ſentiment d'Hermias n'étoit que le ſyſtême métaphyſique des Stoïciens, avec lequel il tâcha d'allier les Dogmes du Chriſtianiſme.

Il faiſoit ſortir l'ame de la terre : il penſoit que le mal venoit tantôt de Dieu & tantôt de la terre : il penſoit que le corps de J. C. n'étoit pas dans le ciel, & qu'après la réſurrection il avoit mis dans le Soleil le corps dont il avoit été revêtu ſur la terre ; ce qui tient au mépris que les Stoïciens avoient pour le corps.

Hermias avoit donc des principes philoſophiques qui le portoient à regarder la Réſurrection comme un fait contraire à l'idée de la grandeur & de la perfection du Fils de Dieu ; cependant Hermias ne nie point la Réſurrection, il ſuppoſe ſeulement que Jeſus-Chriſt a dépoſé ſon corps dans le Soleil.

Hermias ne pouvoit donc alors révoquer en doute la Réſurrection de J. C. ; & certainement Hermias n'étoit pas homme à ſe rendre à de mauvaiſes preuves : comment donc oſe-t-on aujourd'hui regarder la Réſurrection de J. C. comme un fait cru légérement, adopté ſans examen, & ſeulement par les premiers Chrétiens ?

Hermias croyoit, comme les Stoïciens, que les ames humaines étoient compoſées de feu & d'eſprit ; il rejettoit le baptême de l'Egliſe, fondé ſur ce que S. Jean dit, que J. C. baptiſa dans le feu & par l'eſprit.

Le monde étoit, ſelon Hermias, l'enfer, & la naiſſance continuelle des enfans étoit la Réſurrection : c'eſt ainſi qu'ils prétendoient concilier les Dogmes de la Religion avec les principes du Stoïciſme.

* Philoſtorg. de Hæreſ. c. 41. Autor. Append. apud Tert. 4 49. ug. de Hær. c. 16. Epiph. Hær. 36. Grabbe, Spicileg. ſecundi ſæculi, p. 80.

Hermias eut des diſciples qui prirent le nom d'Hermiatites ; ils étoient retirés dans la Galatie, où ils avoient l'adreſſe de faire des proſélytes. *

HERMOGENE, après avoir étudié la Philoſophie Stoïcienne, embraſſa la Religion chrétienne, & réunit les principes de la Philoſophie des Stoïciens avec les Dogmes du Chriſtianiſme : ſon héréſie conſiſtoit à ſuppoſer l'exiſtence d'une matiere incréée, ſans mouvement, ſans principe, coéternelle à Dieu, & dont il avoit formé le monde.

Il y a pour tout homme qui étudie un ſyſtême, une difficulté principale, à laquelle il rapporte toutes les autres, ou qui l'empêche de les ſentir dans toute leur force : ſi vous préſentez à ſon eſprit une idée qui réſolve cette difficulté, il l'admet ſans réſerve & ſans reſtriction, & toutes les difficultés diſparoiſſent à cet inſtant ; mais, lorſque cette premiere impreſſion, qui tient un peu de l'enthouſiaſme, eſt affoiblie, les difficultés renaiſſent, on ſent qu'on avoit donné trop de généralité à ſes principes, & qu'ils ont beſoin de modification : alors il ſe fait naturellement un retour de l'eſprit vers ſes premiers ſentimens, qu'on allie le mieux qu'on peut avec les principes qu'on vient d'acquérir ; c'eſt ainſi qu'Hermogène allia les principes du Chriſtianiſme avec ceux des Stoïciens.

Les Stoïciens reconnoiſſoient dans le monde un Etre ſuprême & infiniment parfait ; mais cet Etre, ſelon eux, étoit une ame immenſe mêlée & confondue avec la matiere, empriſonnée dans une infinité de corps différens, & ſoumiſe à l'aveugle impétuoſité des élémens. Hermogene avoit été frappé de cette difficulté, comme on le voit par le livre que Tertullien a écrit contre lui.

Les Chrétiens, au contraire, enſeignoient qu'un eſprit éternel, exiſtant par lui-même, ſouverainement parfait, & diſtingué du monde, avoit par ſa ſeule volonté produit tout : c'étoit par la parole toute-puiſſante de cet eſprit, que le cahos & toutes les créatures étoient ſorties du néant, il avoit commandé que tout ce qui eſt, fût, & tout avoit été.

Hermogène fût épris de la beauté de cette idée ; il n'héſita pas entre le dogme de l'ame univerſelle, & la Religion chrétienne qu'il adopta ſans reſtriction.

* Philaſtr. de Hær. c. 55. 56.

Mais, en réfléchiſſant, il crut voir que la Religion chrétienne n'expliquoit pas comment cet Etre étant ſouverainement bon, & le maître abſolu de la nature, il y avoit du mal dans le monde : il conclut que les Chrétiens donnoient trop d'étendue à la puiſſance de cet Etre ſuprême ; toutes les idées des Stoïciens ſur l'éternité de la matiere & ſur l'explication des déſordres qu'on voit dans le monde ſe réveillerent, il crut qu'il falloit chercher la cauſe de l'origine du mal dans la matiere, qui, étant éternelle & incréée, réſiſtoit à la bonté de l'Etre ſuprême.

C'étoit, ſelon Hermogène, dans cette matiere qu'on trouvoit la cauſe de tous les maux ; toutes les ſenſations qui nous affligent, les paſſions qui nous tyranniſent, ont leur ſource dans la matiere ; tous les monſtres ſont des effets de l'indocilité de la matiere & de la réſiſtance inflexible aux loix que l'Etre ſuprême a établies pour la génération des corps.

Si la matiere n'eſt pas éternelle & incréée, diſoit Hermogène, il faut que Dieu ait, ou tiré le monde de ſa propre ſubſtance, ce qui eſt abſurde, puiſqu'alors Dieu ſeroit diviſible, ou qu'il l'ait tiré du néant, ou qu'il l'ait formé d'une matiere co-éternelle à lui.

On ne peut dire que Dieu ait tiré le monde du néant : car Dieu étant eſſentiellement bon, il n'eût point tiré du néant un monde plein de malheurs & de déſordres : il eût pû les empêcher s'il l'avoit tiré du néant, & ſa bonté ne les eût pas ſoufferts dans le monde.

Il faut donc que Dieu ait formé le monde avec une matiere co-éternelle à lui, & qu'il ne l'ait formé qu'en travaillant ſur un fonds indépendant de lui.

L'Ecriture, ſelon Hermogène, ne diſoit nulle part que Dieu eût fait la matiere de rien : au contraire, diſoit-il, elle nous repréſente Dieu formant le monde & tous les corps d'une matiere préexiſtante, informe, inviſible ; elle dit, Dieu fit le ciel & la terre dans leur principe, ou dans un principe : *in principio.*

Ce principe, dans lequel Dieu forma le ciel & la terre, n'étoit que la matiere préexiſtante & éternelle comme Dieu : l'idée de la création de la matiere n'eſt exprimée nulle part dans l'Ecriture.

Cette matiere informe étoit agitée par un mouvement vague, ſans deſſein, & ſans objet ; Dieu nous eſt repréſenté

dans l'Ecriture, comme dirigeant ce mouvement, & le modifiant de la maniere néceſſaire pour produire les corps, les plantes, les animaux.

La matiere étant éternelle & incréée, & ſon mouvement étant une force aveugle, elle ne ſuit pas ſcrupuleuſement les loix que Dieu lui preſcrit, & ſa réſiſtance produit des déſordres dans le monde.

L'imagination d'Hermogène fut ſatisfaite de cette hypothèſe, il crut que pour expliquer l'origine du mal, il falloit réunir les principes des Stoïciens ſur la nature de la matiere, & ceux des Chrétiens ſur la puiſſance productrice du monde.

Réfutation du ſentiment d'Hermogène.

Tertullien prouve contre Hermogène : 1°. qu'on ne pouvoit faire de la matiere un Etre Eternel & incréé, ſans l'égaler à Dieu, puiſqu'ayant l'exiſtence par elle-même, elle auroit fait toutes les perfections, ce qu'Hermogène lui-même n'oſoit avouer.

2°. Tertullien fait voir qu'Hermogène ne donne aucune idée diſtincte de cette matiere co-éternelle à Dieu, qu'il la dit tantôt corporelle & tantôt incorporelle ; qu'il regarde le mouvement, tantôt comme un Etre différent de la matiere, tantôt comme la matiere même, quoique le mouvement ne ſoit qu'un accident de la matiere.

3°. Tertullien fait voir qu'Hermogène ne peut, par ſon hypothèſe, rendre raiſon de l'origine du mal dans le monde : cette matiere ſur laquelle vous prétendez que Dieu a travaillé, dit-il, a un mouvement vague & indifférent à toutes ſortes de déterminations.

Si la détermination du mouvement de la matiere eſt éternelle eſt néceſſaire comme elle, Dieu n'a pu, ni le modifier, ni le changer ; & ſi le mouvement de la matiere n'eſt qu'un déplacement vague & indifférent à toutes ſortes de déterminations, elle n'avoit par ſa nature aucune détermination au mal, aucune oppoſition au bien, & tout le mal vient de l'intelligence qui l'a miſe en œuvre : par conſéquent Hermogène n'explique point l'origine du mal.

4°. Tertullien fait voir qu'Hermogène a mal expliqué le récit de Moyſe, & qu'il abuſe de l'équivoque du mot principe, *in principio*, dont la Geneſe ſe ſert.

Le mot principe, dit Tertullien, peut désigner, ou l'ordre de l'existence des choses, ou la puissance qui les fait exister, ou le sujet duquel on les tire. Le mot *principium* dans Moyse, ne sert qu'à exprimer le commencement de l'existence : *In principio Deus fecit cœlum & terram*, signifie, *au commencement Dieu fit le Ciel & la Terre*, & non pas comme le traduisoit Hermogène, *Dieu fit le Ciel & la Terre dans un principe qui étoit la matiere* ; car le mot *principium* est employé pour exprimer le sujet ou la matiere avec laquelle on forme une chose ; on ne dit pas que la chose est formée dans ce principe, mais qu'elle est faite dans ce principe : on ne dit pas qu'on a fait une médaille dans l'argent, mais avec de l'argent.

Moyse dans la Genese se propose de donner l'histoire de l'origine du monde : pour remplir cet objet, il falloit nécessairement que Moyse nous fit l'énumération des principes qui ont, pour ainsi dire, concouru à cette production ; il falloit que dans son récit Moyse nous parlât de Dieu, qui est le principe actif ou la cause productrice du monde qui est l'effet de son action, & de la matiere qui a été le sujet duquel il a tiré le monde. Si Moyse eût pensé que Dieu avoit tiré le monde d'une matiere qui lui étoit coéternelle, il nous auroit parlé de cette matiere ; cependant il n'en parle point, elle n'existoit donc pas avant la création du monde, & elle a été tirée du néant, selon le récit de Moyse.

Mais, répliquoit Hermogène, Moyse dit, qu'avant que Dieu eût formé le Ciel & la Terre, elle étoit informe, invisible, ce qui suppose la préexistence, & qu'elle est éternelle & incréée.

Vous n'opposerez ici qu'une chicane, dit Tertullien, vous prétendez prouver la préexistence & l'éternité de la matiere, parce que Moyse dit, que la Terre étoit ; mais ne peut-on pas dire d'une chose qu'elle est, aussi-tôt qu'elle a reçu l'existence ?

Ces mots, la matiere étoit, ne supposent que l'existence de la matiere, & non pas la raison pour laquelle elle existe; ainsi rien dans le récit de Moyse n'autorise le sentiment d'Hermogène sur l'éternité de la matiere.

Mais enfin, disoit Hermogène, l'Ecriture ne dit nulle part que la matiere a été tirée du néant.

L'Ecriture nous dit qu'elle a eu un commencement, répond

Tertullien ; & par conſéquent qu'elle a été tirée du néant ; ſi le monde avoit été tiré d'une matiere préexiſtante, l'Ecriture nous l'auroit dit, comme elle nous le dit de toutes les autres productions : lorſque Moyſe nous raconte la production des plantes, il les tire de la terre : lorſqu'il raconte celle des poiſſons, il les tire de l'eau, &c.

L'endroit même de Moyſe qu'Hermogène cite en ſa faveur, anéantit tous ſes principes : car Moyſe, dans ce paſſage, dit que la terre étoit informe, imparfaite : ce qui ne peut convenir qu'à un être produit & tiré du néant.

A l'égard de la difficulté d'Hermogène ſur la permiſſion du mal, en ſuppoſant que le monde a été créé par un Etre tout-puiſſant, Tertullien répondoit que le mal qui eſt dans le monde, n'eſt contraire, ni à la bonté, ni à la toute-puiſſance de Dieu, puiſqu'il y aura un tems où tout ſera dans l'ordre. *

Cette réponſe eſt victorieuſe, ſur-tout contre Hermogène qui reconnoiſſoit l'autorité de l'Ecriture & de la révélation.

Ceux qui attaquent la bonté de Dieu ſans ſavoir quel eſt le plan que l'Etre ſuprême s'eſt propoſé dans la création du monde, ne peuvent oppoſer que des ſophiſmes.

M. Le Clerc n'a pas rendu juſtice à Tertullien ſur la maniere dont il réfute Hermogène ; il paroît même que M. Le Clerc n'a pas aſſez bien pris le ſens des difficultés d'Hermogène, qui n'attaquoient pas directement la poſſibilité de la création, mais qui portent abſolument ſur l'impoſſibilité de concilier la permiſſion du mal avec la création. **

Tertullien s'eſt ſagement renfermé dans ces bornes, & n'a pas établi la néceſſité de la création, dont on ne doutoit pas, puiſque Tertullien traite d'opinion nouvelle le ſentiment qui ſuppoſe la matiere éternelle : ce qui, pour le dire en paſſant, fait voir ce qu'on doit penſer de la vérité ou de l'érudition de ceux qui aſſurent avec tant de confiance, que la création étoit inconnue aux premiers ſiécles.

On prétend qu'Hermogène croyoit que le corps de J. C. étoit dans le ſoleil, & que les démons ſe diſſoudroient un jour, & rentreroient dans le ſein de la matiere premiere.

HERMOGENIENS, diſciples d'Hermogène ; il en eut

* Tert. cont. Hermogen.

** Le Clerc, Hiſt. Eccléſ. an. 158.

pluſieurs, deux des plus célébres furent Hermias & Seleucus, qui firent des Sectes particulieres. Voyez les articles.

HESICATES, Moines Grecs qui enſeignoient le Quiétiſme vers le milieu de l'onzieme ſiécle.

Simeon le jeune, Abbé de Xerocerce, avoit porté fort loin les exercices de la vie contemplative, il avoit donné des maximes pour s'y perfectionner, & ſes Moines prioient & méditoient ſans ceſſe.

Comme la gloire céleſte étoit l'objet de tous leurs vœux, elle étoit le ſujet de toutes leurs méditations: ils s'agitoient tournoient la tête, rouloient les yeux, & faiſoient des efforts incroyables pour s'élever au-deſſus des impreſſions des ſens, & pour ſe détacher de tous les objets qui les environnoient & qui leur ſembloient attacher l'ame à la terre: tous les objets ſe confondoient alors dans leur imagination; ils ne voyoient rien diſtinctement, tous les corps diſparoiſſoient, & les fibres du cerveau n'étoient plus agités que par ces eſpeces de vibrations qui produiſent ces couleurs vives qui naiſſent comme des éclairs, lorſque le cerveau eſt compriſmé par le gonflement des vaiſſeaux ſanguins.

Les diſciples de Simeon, dans la ferveur de leurs méditations, prirent ces lueurs pour une lumiere céleſte, & les regarderent comme un rayon de la gloire des Bienheureux; ils croyoient que c'étoit en regardant le nombril, que cette lumiere s'offroit à eux.

On blâma ces viſionnaires. Simeon, Abbé de Saint Mammas, prit leur défenſe, & traita comme des hommes charnels & terreſtres les ennemis des Héſicates, qui jouirent de la liberté de ſe procurer par leurs méditations, les viſions qui les rendoient heureux.

Au commencement du quatorzieme ſiecle, Grégoire Palamas, Moine du Mont Athos, qui avoit quitté la fortune & les honneurs pour la vie monaſtique, adopta les régles que Simeon avoit preſcrites, & les accrédita.

Il écrivit ſur la nature de cette lumiere que les contemplatifs appercevoient à leur nombril: il prétendit qu'elle n'étoit point différente de la lumiere qu'il y avoit ſur le Thabor, que cette lumiere étoit incréée & incorruptible, quoiqu'elle ne fût pas l'eſſence de Dieu; c'étoit une opération de la Divinité, ſa grace, ſa gloire, ſa ſplendeur, qui ſortoient de ſon eſſence.

Un Moine, nommé Barlaam, attaqua le ſentiment des Héſicates ſur la nature de la lumiere qui avoit paru ſur le

Thabor, & prétendit que cette lumiere n'étoit point incréée, que le ſentiment de Palamas ſembloit admettre pluſieurs Divinités ſubordonnées & émanées de la Divinité ſubſtantielle.

On aſſembla un Concile pour décider cette queſtion qui commençoit à faire du bruit, & l'on condamna Barlaam.

Acyndinus, autre Moine, entreprit la défenſe de Barlaam : on aſſembla un Concile pour juger Acyndinus, il y fut convaincu d'être du ſentiment de Barlaam, & de croire la lumiere du Thabor, une lumiere créée : on condamna Acyndinus & Barlaam, on impoſa ſilence ſur ces conteſtations, & l'on défendit ſous peine d'excommunication, d'accuſer les Moines d'héréſie.

Les Héſicates ou Palamites ne crurent pas devoir ſe borner à cette victoire, ils remplirent Conſtantinople de leurs écrits contre Barlaam, répandirent leur Doctrine, perſuaderent; & Conſtantinople fut remplie de Quiétiſtes qui prierent ſans ceſſe, & qui, les yeux baiſſés ſur le nombril, attendoient toute la lumiere du Thabor. Les maris quitterent leurs femmes pour ſe livrer ſans diſtinction à ce ſublime exercice, & les Héſicates leur donnoient la tonſure monacale : les femmes ſe plaignirent, & les Quiétiſtes remplirent Conſtantinople de trouble & de diſcorde.

Le Patriarche ordonna aux Héſicates de ſe contenir, ils ne déférerent ni à ſes avis, ni à ſes ordres; il les chaſſa de la Ville, aſſembla un Concile compoſé du Patriarche d'Antioche, & de pluſieurs Evêques : ce Concile condamna Grégoire Palamas, ſes opinions, & ſes ſectateurs.

Ceci ſe paſſa ſous l'Impératrice Anne, pendant l'exil de Cantacuzene : mais lorſque Cantacuzene ſe fut rendu maître de Conſtantinople, l'Impératrice Anne & Jean Paléologue voulant ſe ſervir de Palamas pour faire leur paix, le firent abſoudre dans un Synode qui condamna le Patriarche Jean; ce Patriarche étoit mort, Cantacuzene fit élire à ſa place Iſidore, Sectateur zélé des opinions des Héſicates.

Les Barlaamites ſe ſéparerent de la Communion d'Iſidore; pour rétablir la paix entre ces deux partis, les deux Empereurs, Cantacuzene & Jean Paléologue, firent aſſembler un Concile compoſé de vingt-cinq Métropolitains, de quelques Evêques, de pluſieurs Prêtres & Moines : on cita à ce Concile les ennemis de Palamas : on examina leurs accuſations & les réponſes de Palamas : on traita enſuite de la lumiere du Thabor. Quelques jours après on ſe raſſembla

pour traiter à fond quelques queſtions qui regardoient l'eſſence & l'opération divine. L'Empereur propoſa lui-même toutes ces queſtions : on rapporta tous les paſſages des Peres, pour les expliquer, on examina avec le même ſoin la doctrine de Barlaam : on reçut la profeſſion de foi des Moines du Mont-Athos, & l'on condamna Barlaam, Acyndinus, & tous ceux qui croyoient que la lumiere du Thabor étoit créée : Ce Concile fut tenu vers l'an 1345. *

Le nombre des ouvrages compoſés pour & contre les Héſicates, eſt très-conſidérable : ils ſont encore pour la plûpart manuſcrits, il y en avoit beaucoup dans la Bibliothéque de Coiſlin. **

HOLLANDE : nous nous propoſons de donner dans cet article l'hiſtoire, l'origine & l'établiſſement du Calviniſme dans les Provinces-Unies.

De la Réformation dans les Pays-Bas, depuis Luther juſqu'à la formation de la Ligue, connue ſous le nom de Compromis.

La doctrine de Luther ſe répandit dans les Pays-Bas, vers l'an 1521. Charles-Quint fit publier un placard, & nomma deux Inquiſiteurs qui firent arrêter tous ceux qu'ils crurent engagés dans les opinions de Luther : pluſieurs Auguſtins d'Anvers furent empriſonnés, & deux furent brûlés : leur ſupplice donna de la célébrité aux erreurs pour leſquelles ils étoient morts ; & Charles-Quint ajouta à ce premier placard pluſieurs Edits, par leſquels tous les Hérétiques étoient condamnés à perdre la tête, les relaps à être brûlés, & les femmes à être enterrées vives : on accordoit la vie à ceux qui ſe convertiſſoient, pourvu qu'ils ne fuſſent pas relaps ou empriſonnés. †

Ce même Edit défendoit, ſous peine de mort & de confiſcation de bien, de recevoir chez ſoi aucun Hérétique : toutes les perſonnes ſoupçonnées d'héréſie, étoient exclues des emplois honorables ; & pour mieux découvrir les Hérétiques, on pro-

* Dupin 14e. ſiécle, p. 322. Natal. Alex. in ſæc. 15. Panoplia adversùs Schiſma Græcorum Centuria 13. c. 3. p. 381. Fabricius, Bibliot. Græc. t. 10. pag. 454. Allatius, &c.

** Voyez le Catalogue de la Bibliothéque de Coiſlin.

† Hiſt. de la Réforme des Pays-Bas, par Brandt, t. 1. l. 2.

mettoit la moitié de leur bien aux accuſateurs, pourvu qu'il n'excédât pas la ſomme de cent livres de Flandre. *

Les Anabaptiſtes qui déſoloient l'Allemagne, pénétrerent alors dans les Pays-Bas, & l'on punit les Anabaptiſtes avec encore plus de rigueur que les Luthériens.

Le Fanatiſme s'alluma bientôt, & l'on vit les Anabaptiſtes & les Luthériens courir au ſupplice avec joie, & ſe diſputer la gloire d'aller au bûcher ou ſur l'échafaud avec moins de regret & plus de conſtance : on vit des Réformés arracher aux Prêtres l'Hoſtie pendant l'élévation, la briſer, & la fouler aux pieds pour la gloire de Dieu, & pour faire voir qu'elle ne contenoit pas J. C. Les auteurs de ces attentats ne fuyoient point après les avoir commis ; ils attendoient froidement qu'on les arrêtat, & ſouffroient ſans murmurer une mort terrible.

Voilà quel étoit l'état des Pays-Bas, lorſque Charles-Quint réſigna l'Eſpagne à Philippe ſon fils.

Philippe confirma les Edits de ſon Pere contre les Hérétiques, & fit punir avec la même rigueur les Luthériens & les Anabaptiſtes.

Les exécutions multiplierent les Hérétiques, & l'on vit en pluſieurs lieux des Communautés entieres de Proteſtans, qui entreprirent d'enlever ceux que l'on conduiſoit au ſupplice. †

Philippe, pour arrêter plus ſûrement les progrès de l'héréſie, voulut établir l'Inquiſition dans les Pays-Bas, comme elle étoit en Eſpagne.

Un de ſes Miniſtres lui repréſenta que ſa ſévérité pourroit lui faire perdre les Pays-Bas, ou du moins quelques-unes des Provinces ; & Philippe répondit, qu'il aimoit mieux être dépouillé de tous ſes Etats, que de les poſſéder imbus d'héréſies.

Ce fut dans ce même-tems que parut la Bulle de Paul IV, pour l'érection de trois nouveaux Evêchés dans les Pays-Bas, la Bulle marquoit expreſſément que les nouveaux Evêques aſſiſtés de leurs Chapitres, feroient la fonction d'Inquiſiteurs dans leurs Diocèſes.

La fondation des nouveaux Evêchés n'avoit pu ſe faire qu'en leur aſſignant des terres & des revenus : on les prit ſur des Abbayes & ſur d'autres Communautés Religieuſes. Les

* Ibid. pag. 35.
† Ibid. t. 1. l. 4. pag. 96. an. 1515.

Abbés & les Communautés en murmurerent, ſe plaignirent & firent ſi bien valoir leurs droits, qu'on fut enfin obligé de compoſer avec eux, & de leur laiſſer une bonne partie de ce qu'ils poſſédoient.

Les Magiſtrats d'Anvers, de Louvain, de Ruremonde, de Deventer, de Groningue, de Lawarde, ſentant bien que leur autorité ſeroit affoiblie par celle des Evêques, s'oppoſerent auſſi avec vigueur à la Bulle, & trouverent moyen d'empêcher les Evêques d'entrer dans leurs Villes, ou les en firent chaſſer.

Cette oppreſſion des Catholiques aux deſſeins de la Cour de Rome, augmenta le courage des nouveaux Sectaires; ils parlerent avec plus de liberté contre Rome; beaucoup de perſonnes crurent ne voir en eux que des citoyens zélés & des ennemis de l'oppreſſion: leur nombre s'accrut conſidérablement, & enfin en 1559, ils firent paroître une profeſſion de foi, en trente-ſept articles, qui étoient preſque tous oppoſés à la doctrine de l'Egliſe Romaine, & conformes à celle de Genève: c'eſt pourquoi les Sociétés qui la reçurent, prirent les titres d'Egliſes Réformées. *

Du Calviniſme en Hollande, depuis la Ligue juſqu'à la priſe d'Arme par le Prince d'Orange.

La crainte de l'Inquiſition avoit tellement alarmé les eſprits, que la Nobleſſe fit ſecrétement une ligue pour en empêcher l'établiſſement, & que les plus zélés Catholiques entrerent dans ce projet, comme les autres: cette ligue fut connue ſous le nom de Compromis.

La Nobleſſe confédérée ne put agir avec tant de ſecret, que le bruit confus de leurs deſſeins ne vînt aux oreilles de la Gouvernante: Philippe, pour calmer les eſprits, envoya de Madrid un Arrêt qui condamnoit aux galéres les Prédicants, les Ecrivains Proteſtans, & tous ceux qui les recevoient dans leurs maiſons, ou qui permettoient qu'ils y fiſſent leurs aſſemblées.

Les Miniſtres s'aſſemblerent dans les bois, ou dans la campagne, ils prêchoient, & après les prédications, on chantoit quelques Pſeaumes: ces aſſemblées étoient quelquefois compoſées de ſept à huit mille perſonnes. †

* Ibid. t. 1. l. 5. pag. 106.
† Ibid. t. 1. l. 6. pag. 1300.

Le bruit de ces assemblées si publiques & si nombreuses, fit comprendre à la Princesse Marguerite, Gouvernante des Pays-Bas, que les Protestans & les Mécontens étoient beaucoup plus nombreux qu'elle ne l'avoit crû : elle manda aux Magistrats d'Anvers de chasser tous les François, & d'empêcher absolument toutes les assemblées. *

Les Magistrats publierent un placard qui défendoit les assemblées publiques, & ils reçurent une Requête qui leur représentoit que le nombre des Réformés s'étoit tellement augmenté, qu'il ne leur étoit plus possible de s'assembler en secret ; que les Magistrats étoient donc suppliés de permettre ces assemblées, en assignant des lieux qui leur fussent propres, & que cette liberté attiroit dans les Pays-Bas un nombre infini de François & d'Allemands.

La Gouvernante fit publier un placard qui commanda de nouveau à tous les Officiers de dissiper les assemblées, & de faire pendre sans miséricorde tous les Prédicateurs Réformés.

C'étoit manquer de parole à la Noblesse confédérée, à laquelle on avoit promis d'attendre la réponse de Philippe, & qui s'étoit flattée qu'on n'entreprendroit rien, que l'on n'eût assemblé les Etats Généraux : ce placard fit donc un très-mauvais effet ; on murmura, on se plaignit ouvertement ; plusieurs Villes, même celle d'Anvers, refuserent de le publier dans les formes ; les Prédications publiques devinrent plus fréquentes, non sans causer du désordre, sur-tout à Anvers, où la sédition fut sur le point d'éclater, & où l'on ne put empêcher les Protestans de s'assembler : leur exemple donna du courage aux Réformés, on vit presqu'aussi-tôt établir des Eglises Prétendues Réformées, à Lille, à Tournai, à Valenciennes, dans les Provinces d'Utrecht & de Hollande.

Le Fanatisme des Protestans, augmenté par ces succès, produisit de nouveaux désordres : ils s'attrouperent dans le district de Saint Omer, pillerent le Couvent des Religieuses de Woleverghem, y brûlerent les Images, & tout ce qui étoit destiné au service divin ; l'esprit iconoclaste se répandit subitement dans la plûpart des Provinces, & l'on pilla plus de quatre cens Eglises en trois jours. On voyoit tant de voleurs & de femmes débauchées qui se mêloient dans la

* Ibid. pag. 131.

foule

foule, & tout le reſte étoit ſi peu de choſe, qu'on étoit également irrité de la fauſſe dévotion des uns, & de l'inſolence des autres.

Voilà les premiers fondateurs de la Réforme en Hollande, une populace qui, ſous prétexte d'un zèle ardent pour la Religion, s'abandonnoit aux plus grands excès, & fouloit aux pieds les loix divines & humaines.

Le parti des Réformés groſſiſſoit par ces émeutes, il oſa faire ſes exercices publiquement dans quelques-unes des plus grandes Villes, il s'empara même de pluſieurs Egliſes. *

Des progrès auſſi rapides étonnerent la Ducheſſe de Parme, elle promit que l'Inquiſition ſeroit abolie, qu'on régleroit les affaires de la Religion, & que l'on demanderoit au Roi la tenue des Etats.

Le Roi d'Eſpagne avoit des deſſeins bien contraires, il comptoit de ſe ſervir de ces circonſtances pour établir dans les Pays-Bas une autorité deſpotique: & pour y réuſſir, il ſe propoſoit de perdre le Prince d'Orange, & les Comtes d'Egmont & d'Horn.

Une lettre qui contenoit ce projet tomba entre les mains du Prince d'Orange, qui la communiqua à ſes principaux amis, qui ſe réunirent, & firent au Roi des repréſentations ſur la néceſſité de tolérer les Sectes en les réprimant: ils punirent donc les nouveaux Iconoclaſtes, & ſe rendirent odieux aux Réformés, ſans ſe réconcilier avec les Catholiques, que l'impiété des prétendus réformés avoit extrêmement irrités. †

Il y avoit donc trois partis en Hollande, les Catholiques, ennemis de l'Inquiſition, & défenſeurs des priviléges de la Nation; les Catholiques dévoués à la Cour d'Eſpagne, & qui vouloient tout ſacrifier pour la ruine des Réformés, & enfin des Proteſtans fanatiques qui vouloient ſe maintenir, & étendre leur prétendue Réforme.

Les Egliſes réformées demanderent du ſecours aux Princes proteſtans d'Allemagne; mais ceux-ci exigerent que les Réformés des Pays-Bas ſignaſſent la Confeſſion d'Ausbourg, ce que les Réformés refuſerent abſolument. Les Luthériens & les Calviniſtes des Pays-Bas firent donc deux Sectes ſéparées, elles s'excommunierent, & les Luthériens ſe réunirent avec

* Ibid. t. 1. l. 7. p. 139.
† Ibid.

les Catholiques contre les Réformés d'Anvers, qui avoient pris les armes pour ſoutenir leur cauſe. Les Catholiques profiterent de ces diviſions, & l'on ôta aux Religionnaires leurs prêches, & les lieux qu'ils avoient uſurpés ſur les Catholiques.

La Cour d'Eſpagne crut alors la Ligue hors d'état d'agir, elle exigea des Seigneurs, des Nobles & des Magiſtrats, de jurer qu'ils ſoutiendroient la Religion Catholique & Romaine, de punir les ſacriléges, & d'extirper les héréſies : enfin on voulut s'aſſurer des peuples, & l'on contraignit tout le monde, de quelque qualité qu'il fût, à prendre les mêmes engagemens.

Les Réformés, pour réſiſter à la tempête qui s'élevoit contr'eux, s'impoſerent volontairement des taxes, établirent un Caiſſier général, leverent des troupes, s'emparerent de Bois-le-Duc, & s'y fortifierent. Ils furent moins heureux à Utrecht & à Fleſſingue : le parti qui avoit tenté cette derniere expédition, fut défait par des Catholiques d'Anvers ; & les Réformés de cette ville, ſur la nouvelle de la défaite de leurs freres, coururent aux armes : la ville fut remplie de meurtres & de déſordres, que le Prince d'Orange n'arrêta, qu'en armant contre les Calviniſtes, les Catholiques & les Luthériens.

Le Roi d'Eſpagne ſe rendit enſuite maître abſolu dans Valencienne, dans Cambrai, dans Maſtrik, Haſſelt, Bois-le-Duc, &c. & traita les Réformés avec la derniere rigueur ; les Miniſtres furent pendus, & l'on trancha la tête à beaucoup de Réformés. *

Le Prince d'Orange qui voyoit que l'orage qui déſoloit les Proteſtans fondroit ſur lui, ſongea à les réunir avec les Luthériens, mais inutilement : il ſe retira en Allemagne, & on continua à ſévir contre les Proteſtans. Un nombre prodigieux de familles abandonna les Pays-Bas, les gibets furent remplis de corps morts, & l'Allemagne de réfugiés.

Ce fut dans ce tems que le Roi d'Eſpagne envoya le Duc d'Albe dans les Pays-Bas, à la tête de douze cens hommes de Cavalerie, & de huit mille hommes d'Infanterie, 1567. 1568. Ce Duc entra dans Bruxelles, & après avoir diſtribué ſes troupes dans les villes voiſines, il fit arrêter les Comtes d'Horn & d'Egmont & pluſieurs perſonnes conſidérables. La nouvelle de cet empriſonnement jetta la terreur dans tous les eſprits ; plus de vingt mille habitans abandonnerent préci-

* Ibid. l. 8.

pitamment leur patrie. En vain la Ducheſſe de Parme voulut prévenir la déſertion par les Edits qu'elle fit publier : on ne l'écouta pas ; & de ſon côté le Duc d'Albe ne relâcha rien de ſa ſévérité, il établit même une nouvelle Cour de Juſtice, ſous le nom de conſeil des tumultes.

Ce conſeil poſa pour maxime fondamentale, » que c'étoit » un crime de Léze-Majeſté de faire des remontrances contre » les nouveaux Evêchés, contre l'Inquiſition & contre les » Loix pénales, ou de conſentir à l'exercice d'une nouvelle » Religion, ou de croire que le S. Office ſoit obligé d'avoir » égard aux priviléges & aux chartes, ou de dire que le » Roi eſt lié à ſes peuples par des promeſſes & par des ſer- » mens. »

Le conſeil étoit compoſé d'Eſpagnols qui avoient pour chef Jean de Vargas, qui s'annonça dans le public par ce raiſonnement : » tous les habitans de ces Provinces méritent d'être » pendus, les Hérétiques pour avoir pillé les Egliſes, & les » Catholiques pour ne les avoir pas défendues. *

La Gouvernante ſe retira, & laiſſa toute l'adminiſtration au Duc, qui fit mourir beaucoup de monde : dix-huit cent perſonnes périrent en peu de tems par les mains du bourreau & l'on ordonna de punir comme Hérétiques, & dans toute la rigueur, tous les habitans des Pays-Bas, excepté les perſonnes dont le conſeil des tumultes avoit fait un rapport favorable.

Du Calviniſme dans les Pays-Bas, depuis la priſe d'armes du Prince d'Orange, juſqu'à la pacification de Gand.

Les peuples ſoupiroient après un libérateur, & n'en voyoient point d'autre que le Prince d'Orange : ce fut donc à lui que l'on s'adreſſa de tous côtés, & on le détermina à ſecourir ſa patrie.

Les Princes proteſtans d'Allemagne lui permirent de lever des troupes ; tous les Proteſtans lui fournirent de l'argent ; les Egliſes de Londres, de Cleves, &c. lui envoyerent des ſommes conſidérables ; il leva une armée, & déclara les raiſons qui le déterminoient à prendre les armes : » en conſervant le » reſpect dû au Souverain des Pays-Bas, on vouloit mainte- » nir les anciens priviléges, abolir les loix pénales, rétablir

* Ibid. t. 1. l. 8. p. 164.

» la paix de l'Etat, & délivrer les Provinces du joug Eſ-
» pagnol.

Le commandement général de l'armée fut donné au Comte Louis, qui marcha dans la Gueldre, prit Werd & Dam, & gagna une bataille.

La honte & la douleur que le Duc d'Albe reſſentit de cette défaite, irriterent ſa férocité naturelle; il banhit le Prince d'Orange, ſon frere Louis, & confiſqua leurs biens. Les Comtes d'Egmont & d'Horn périrent ſur un échafaud, avec plus de vingt Gentilshommes ou Barons.

Précédé de ces flots de ſang, le Duc ſe mit en campagne, & livra bataille au Comte Louis, qui fut défait. Les Réformés & les Anabaptiſtes furent traités avec la derniere rigueur; cinquante perſonnes furent décapitées dans la ſeule ville de Valenciennes, pendant l'eſpace de trois jours; dans moins d'une année le Duc d'Albe rendit déſertes plus de cent mille maiſons, & peupla tous les Etats voiſins des ſujets de ſon Maître. *

Le Gouvernement n'ignoroit point les ſujets de ſa rigueur, mais il en étoit peu touché; il fit publier un placard pour extirper l'Héréſie. Pour mieux découvrir les Hérétiques, le Duc d'Albe envoyoit des eſpions dans toutes les rues, afin qu'ils obſervaſſent l'air & la contenance du peuple, & l'on continua à punir avec la derniere rigueur les Réformés & les Anabaptiſtes.

Ainſi les Réformés, les Anabaptiſtes & les Catholiques, gémiſſoient ſous le joug Eſpagnol, & ſouhaitoient une révolution. Tous les partis ſe réunirent enfin contre le Duc d'Albe, & le Prince d'Orange ſe rendit maître de beaucoup de Villes, où la nouvelle Religion fut permiſe & exercée; mais en beaucoup d'endroits on fit des capitulations expreſſes en faveur de l'ancienne Religion, & par-tout les ordres du Prince défendoient de faire violence à qui que ce fût pour les affaires de la conſcience, & de moleſter les Catholiques en aucune façon.

Le Duc d'Albe fut rappellé en Eſpagne, où il ſe vanta d'avoir livré au bourreau plus de dix-huit mille Hérétiques ou Rebelles, ſans compter ceux qui avoient péri dans la guerre. Vargas, qui l'avoit accompagné, ajoutoit que l'on perdroit les Pays-Bas par un excès d'indulgence: la miſéricorde,

* Ibid, t. 1, l. 9, Hiſt. d'Enghiens, par Colins, p. 506.

diſoit-il, eſt dans le Ciel ; la juſtice eſt ſur la terre. *

Dom Louis de Requeſens lui ſuccéda, & ſe propoſa de réparer par ſa douceur les maux qu'avoit produits la barbare ſévérité du Duc d'Albe. Mais les choſes étoient dans un état où les eſprits ne pouvoient être intimidés par la ſévérité, ni gagnés par la douceur : les Etats de Hollande s'occuperent à donner quelque forme au projet de la liberté.

Ils commencerent par un acte qui ſembloit y être contraire; car étant aſſemblés à Leyde, ils défendirent l'exercice de la Religion romaine; c'étoit donner atteinte aux fréquentes promeſſes du Prince d'Orange, à la capitulation de pluſieurs Villes, aux réſolutions de la Haie, & à la confidence qu'il falloit établir entre les différens partis qui étoient engagés dans la même querelle : ces conſidérations, quelque fortes qu'elles fuſſent, céderent à la néceſſité où l'on ſe trouva de mettre un mur de ſéparation entre les Eſpagnols & les Provinces : on ôta peu après les Egliſes aux Catholiques, on les exclut des charges & de la Magiſtrature ; on leur laiſſa néanmoins la liberté des aſſemblées particulieres, & la Religion qu'on profeſſoit à Genève & dans le Palatinat devint la Religion dominante de ces Provinces. Les Luthériens & les Anabaptiſtes jouirent de la même tolérance que les Catholiques. †

Du Calviniſme dans les Pays-Bas, depuis la Pacification de Gand, juſqu'à la formation de la République de Hollande.

Dom Louis de Requeſens mourut peu de tems après que le Duc d'Albe lui eut remis le Gouvernement. Après ſa mort, l'armée Eſpagnole ſe débanda par pelotons, & ſe mit à piller de tous côtés : les ſoldats, abandonnés à leur propre fureur, firent tant de ravages, & commirent tant de déſordres dans le Brabant & dans la Flandre, que le Conſeil d'Etat les proclama traîtres & rebelles au Roi.

La déclaration du Conſeil n'arrêta pas les déſordres, & il ſe fit un traité d'alliance entre les Etats de Brabant, de Flandre, d'Artois, de Hainaut, & leurs aſſociés d'une part, & les Etats de Hollande, de Zélande, & leurs confédérés d'autre part.

Selon cet accord, on ſe pardonna réciproquement toutes

* Ibid. t. 1. l. 10. p. 220.
† Ibid. t, 1. l. 10.

les injures paſſées? on s'uniſſoit pour chaſſer les Eſpagnols & les étrangers, après quoi l'on ſe propoſoit d'obtenir la convocation des Etats Généraux, à la déciſion deſquels les uns & les autres promettoient de ſe ſoumettre : en attendant, les Hollandois & les Zélandois s'engageoient à n'entreprendre rien contre la Religion catholique hors leur Juriſdiction, les loix pénales étant néanmoins dans toutes les Provinces de la confédération.

Le Prince d'Orange, confirmé dans les emplois d'Amiral & de Gouverneur de Hollande, de Zélande & de Bommel, devoit commander en chef les forces alliées juſqu'à l'entiere expulſion des Eſpagnols.

Tel eſt le Traité que l'on nomma la pacification de Gand, Traité que les Etats firent approuver par les Théologiens & par les Univerſités catholiques, par les Juriſconſultes, par les Curés, par les Evêques, par les Abbés.

Dom Juan d'Autriche arriva alors pour prendre le gouvernement des Pays-Bas ; il entreprit, mais inutilement, de rompre la pacification de Gand ; il l'enfreignit, & fut déclaré ennemi du pays.

La province d'Utrecht ſe joignit aux autres provinces, à condition que la Religion catholique ſeroit maintenue, à l'excluſion de toute autre. *

L'année ſuivante, une grande partie des Seigneurs des Pays-Bas redouterent la puiſſance du Prince d'Orange, & ils offrirent le gouvernement à l'Archiduc Mathias, qui vint en prendre poſſeſſion en 1578.

Ce nouveau Gouverneur établit le Prince d'Orange ſon Stathouder général, & ils promirent tous deux, par ſerment, de maintenir la pacification de Gand, d'entretenir la tranquillité publique, & ſur-tout de ne permettre pas que l'on entreprît rien au préjudice de la Religion catholique.

Les Réformés, enflés du tour que les choſes prenoient, donnerent un exemple remarquable de l'inſolence de l'orgueil humain dans la proſpérité : ceux d'Amſterdam firent ſoulever la populace, & s'emparerent de l'Hôtel-de-Ville, chaſſerent les Moines & les Prêtres, briſerent les Images, s'emparerent des Egliſes, & réduiſirent les Catholiques à n'avoir des aſſemblées que dans leurs maiſons particulieres, encore cette indulgence déplaiſoit-elle à quelques Réformés.

* An. 1557. Ibid. l. 11.

Ils commirent des déſordres à-peu-près ſemblables à Harlem.

Les Réformés de Flandres & de Brabant n'étoient pas aſſez forts pour y faire des exploits de cette nature ; mais ils ſe donnerent de grandes libertés : ils prêcherent & adminiſtrerent la communion publiquement en pluſieurs endroits, ſans aucun égard à la défenſe qu'on en avoit faite peu avant. Enfin, ils demanderent l'exercice public de leur Religion, & cette demande fut approuvée par le Synode national aſſemblé à Dordrecht, qui adreſſa une Requête à l'Archiduc pour obtenir le libre exercice de la Religion proteſtante.

L'Archiduc & le Conſeil d'Etat, en réponſe à cette Requête, formerent un projet de *Paix religieuſe*, qu'ils communiquerent aux Provinces, en leur laiſſant une entiere liberté de l'adopter ou de le rejetter.

Ce projet de paix religieuſe laiſſoit à tout le monde une parfaite liberté de conſcience, rétabliſſoit la Religion catholique dans tous les lieux où elle avoit été abolie, ſi dans ces Villes il y avoit cent perſonnes qui la demandaſſent : il portoit que dans les autres lieux, on ſuivroit la pluralité des voix, & que ce ſeroit la même choſe pour la Religion réformée, dans les lieux où elle n'avoit point encore été établie ; que perſonne n'entreroit dans les Egliſes d'une Communion différente pour y donner du ſcandale, & que l'élection des Magiſtrats & des Officiers ſe feroit par la différence du mérite, & non pas par celle de la Religion.

Ce projet ne fit qu'irriter les Proteſtans & les Catholiques ; ceux-ci ne voulurent rien accorder aux Proteſtans, & ceux-là, non-contens d'une ſimple tolérance, entreprirent d'obtenir par la force ce qu'ils ne pouvoient prendre par juſtice : ils s'abandonnerent à leur Fanatiſme par-tout où ils ſe trouverent les plus forts, de ſorte que les mêmes perſonnes, qui auparavant agiſſoient de concert contre les Eſpagnols, leurs ennemis communs, tournerent leurs armes les uns contre les autres avec un acharnement incroyable, & ce projet de paix alluma dans toutes les Provinces une guerre inteſtine, auſſi cruelle que celle qu'elles avoient ſoutenue contre l'Eſpagne. *

Les peuples d'Artois, du Hainaut, & les habitans de Douai s'aſſocierent pour maintenir la Religion romaine,

* Ibid. l. 11. 12.

l'autorité du Roi & la pacification de Gand, & pour s'opposer à la paix religieuse.

Le Prince d'Orange crut qu'il étoit nécessaire d'opposer une ligue à celle des Catholiques; il unit les pays de Gueldre, de Zuphthen, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht & des Ommelendes de Frise, qui sont entre l'Ems & le Lawers.

L'union se fit à Utrecht, le 10 Janvier 1579, en déclarant au préalable qu'on ne vouloit point enfreindre la pacification de Gand.

Cette Confédération, que l'on appelle l'union d'Utrecht, & qui a produit la République des Provinces-Unies, fut bientôt après fortifiée par la jonction de la Frise, du Brabant, & d'une partie de la Flandre.

L'acte de confédération portoit : » que les Confédérés » s'unissoient à perpétuité, pour ne faire qu'un seul & même » Etat; que chaque province seroit néanmoins indépendante » des autres, & souveraine chez soi quant à son gouverne- » ment particulier, & que par conséquent chacune établiroit » chez elle tel gouvernement ecclésiastique, & maintiendroit » telle Religion qu'il lui plairoit : on témoignoit même qu'on » étoit disposé à recevoir dans la confédération les provinces » qui ne voudroient tolérer que la Religion romaine, pourvû » qu'elles se soumissent aux mêmes articles. »

La pacification de Gand, la paix religieuse & l'union d'Utrecht, ne calmerent point les esprits : les tumultes recommencerent à Anvers, à Gand, &c. où les Ecclésiastiques furent maltraités; à Utrecht, à Bruges, à Bois-le-Duc, & en plusieurs autres endroits, les Réformés ne furent ni plus soumis, ni plus sages; & enfin ce que l'on craignoit arriva; l'Artois, le Hainaut & les autres peuples Wallons, firent leur paix avec Philippe second, & se remirent sous son autorité.

Cette désunion fut l'effet des infractions que les Réformés faisoient presque par-tout au Traité de Gand, & de leurs fréquentes perfidies envers les Catholiques romains : ils insultoient les Prêtres, les Curés, pilloient les Eglises, brisoient les Images, chassoient les Catholiques de leurs Eglises.

Quoique la République fût opprimée par les Espagnols, affoiblie par la séparation des Wallons, & déchirée par les Catholiques, par les Luthériens, & par une infinité de Sectes d'Anabaptistes, quelques Ministres Réformés susciterent encore des disputes fâcheuses au sujet de la police ecclésiastique; les uns vouloient que le Magistrat eût la principale part

dans le choix des Miniſtres, d'autres vouloient que ce choix dépendit du Conſiſtoire.

Au milieu de ces tumultes & de ces querelles, les Miniſtres s'aſſemblerent, & donnerent à l'Egliſe Réformée de Hollande la diſcipline que Calvin avoit établie à Genève.

Malgré cette diſcipline, les Egliſes Réformées de Hollande furent agitées par mille diviſions inteſtines, & ſur-tout par les efforts qu'elles firent pour ſe ſoumettre les Magiſtrats, & pour empêcher qu'on n'accordât aux Religions la tolérance qu'elles avoient d'abord demandée pour elles-mêmes aux Catholiques comme une juſtice. *

Enfin, les diſputes du Clergé & des Magiſtrats s'appaiſerent; les Magiſtrats eurent égalité de voix avec les Miniſtres dans les élections, & l'élection n'avoit lieu qu'après l'approbation du Bourguemeſtre.

Tandis que la République étoit agitée par ces diviſions intérieures, elle étoit attaquée au-dehors par des Puiſſances étrangeres, & le Prince d'Orange défendoit ſa liberté avec toutes les reſſources que fournit le courage & le génie : la Hollande étoit ſur le point de le déclarer Comte de cette Province, lorſqu'il fut tué d'un coup de piſtolet par un Bourguignon, à Delft, le 10 Juillet 1584.

La mort du Prince d'Orange jetta la République dans la conſternation ; les Provinces-unies s'offrirent à Henri III, Roi de France, qui n'étoit en état ni de recevoir ce peuple, ni de les ſecourir, à cauſe des affaires que la Ligue lui ſuſcitoit dans ſon propre Royaume : ils s'adreſſerent enſuite à Eliſabeth, Reine d'Angleterre, qui refuſa la Souveraineté, mais qui accorda des ſecours aux Provinces-Unies, à condition qu'elle placeroit des garniſons Angloiſes dans les Villes qui ſont les clés de la Hollande & de la Zélande.

Le Comte de Leycaſtre commandoit les Anglois, & à l'aide des Miniſtres, il augmenta le trouble & la confuſion : on eut recours au Prince Maurice, fils du Prince d'Orange tué à Delft, qui ſoutint par ſon courage & par ſon bonheur l'état chancelant des Provinces-Unies ; on le fit Stathouder d'Utrecht, de Gueldre, de Zuphten, de Hollande & de Zélande : il remporta de ſi grands avantages ſur les Eſpagnols, qu'il donna aux Confédérés le tems de reſpirer.

Henri III avoit été aſſaſſiné, & Henri IV. conquéroit ſur le Royaume de France : Philippe, aveuglé par la haine qu'il por-

* Ibid. l. 13. 14.

toit à ce Prince, s'unit aux Ligueurs, & envoya le Duc de Parme en France. Les Hollandois devinrent plus hardis, leur puiſſance égala bientôt leur courage : après s'être tenus longtems ſur la défenſive, trop heureux d'abord de pouvoir réſiſter à leurs ennemis, ils commencerent à les attaquer, & leur enleverent enfin les Provinces voiſines : la victoire les ſuivit preſque toujours ſur mer & ſur terre, dans les ſiéges comme dans les batailles * : ils firent de nouvelles loix, réglerent l'adminiſtration de leurs finances, ſoutinrent la guerre pendant quatorze ans contre l'Eſpagne, ſe liguerent contre elle avec l'Angleterre & avec la France, & parvinrent enfin à un dégré de puiſſance qui les mit en état de ſe faire reconnoître par toute l'Europe pour une Nation libre, ſur laquelle l'Eſpagne n'avoit rien à prétendre.

Des Sectes qui ſe formerent en Hollande, depuis que le Calviniſme y fut la Religion Nationale.

Les Provinces-Unies & ſoulevées contre l'Eſpagne & contre l'Inquiſition, devinrent l'aſyle de toutes les Sectes Chrétiennes condamnées par les loix de l'Eſpagne & de l'Inquiſition : les Etats de Hollande leur accorderent leur protection, & les Anabaptiſtes furent traités avec beaucoup plus d'humanité. Les Théologiens Proteſtans attaquerent dans leurs Sermons & dans leurs Ecrits l'indulgence des Magiſtrats ; ils ſoutinrent que les Magiſtrats ne pouvoient accorder la liberté de conſcience, & qu'ils étoient obligés de punir les Hérétiques : voilà quelles étoient les prétentions du Clergé Proteſtant contre les Sociniens, contre les Anabaptiſtes, &c. au milieu des malheurs de la guerre, & malgré les alarmes que cauſoient aux Provinces-Unies les efforts de l'Eſpagne, qui pouvoient faire rentrer les Proteſtans ſous une domination dont ils n'étoient ſortis que parce qu'elle ne toléroit pas les hérétiques.

Dans le tems que les Théologiens Proteſtans s'efforçoient d'armer le Peuple & le Magiſtrat contre les Sociniens, les Anabaptiſtes, les Luthériens, &c. ils ſe diviſoient entr'eux ſur la Grace, ſur la Prédeſtination, ſur le mérite des œuvres ; & leurs diſputes produiſirent des diviſions, des factions, & une guerre de Religion.

* En 1648. Voyez de Thou, l. 10. Traité de Munſter. Hiſt. du Traité de Weſtphalie.

Calvin avoit nié la liberté de l'homme, & ſoutenu que Dieu ne prédeſtinoit pas moins les hommes au péché & à la damnation, qu'à la vertu & au ſalut. Cette doctrine, que beaucoup de Proteſtans avoient condamnée dans Luther, avoit été attaquée dans Calvin lors même qu'il régnoit à Genêve: elle trouva des adverſaires plus redoutables dans les Pays-Bas & parmi les Réformés, qui prétendirent que la doctrine de Calvin ſur la prédeſtination, n'étoit pas un point fondamental de la Réforme.

Arminius, Miniſtre d'Amſterdam, & Profeſſeur à Leyde, ſe déclara contre la doctrine de Calvin; ce Miniſtre croyoit que » Dieu étant un juſte Juge & un pere miſéricordieux, » il avoit fait de toute éternité cette diſtinction entre les » hommes, que ceux qui renonceroient à leurs péchés, & » qui mettroient leur confiance en J. C. ſeroient abſous de » leurs péchés, & qu'ils jouiroient d'une vie étetnelle; mais » que les pécheurs endurcis & impénitens ſeroient punis: » qu'il étoit agréable à Dieu que tous les hommes renon- » çaſſent à leurs péchés, & qu'après être parvenus à la con- » noiſſance de la vérité, il y perſévéraſſent conſtamment, » mais qu'il ne forçoit perſonne. » *

» Gomar prit la défenſe de Calvin, & ſoutint que Dieu, » par un Décret éternel, avoit ordonné que parmi les hom- » mes, les uns ſeroient ſauvés, & les autres damnés: d'où » il s'enſuivoit que les uns étoient attirés à la juſtice, & » qu'ainſi étant attirés, ils ne pouvoient pas tomber; mais » que Dieu permettoit que tous les autres reſtaſſent dans la » corruption de la nature humaine, & dans leurs iniquités. »

Gomar ne ſe contenta pas de défendre ſon ſentiment, il publia qu'Arminius ébranloit les fondemens de la Réforme, qu'il introduiſoit le Papiſme & le Jéſuitiſme.

La plûpart des Miniſtres & des Prédicateurs combattirent Arminius, qui trouva cependant des défenſeurs: les Ecoles s'intéreſſerent dans cette conteſtation: des Ecoles, elle paſſa dans les Chaires, & tout le peuple en fut inſtruit: quelques Prédicateurs ſe plaignirent avec emportement de ce qu'on révoquoit en doute la vérité de la Confeſſion de Foi, qui avoit été ſcellée du ſang d'un ſi grand nombre de Martyrs. †

Les Etats de Hollande prirent connoiſſance de ces diſpu-

* Hiſt. de la Réforme des Pays-Bas, t. 1, p. 364.
† Ibid. p. 365. 369.

tes, & s'efforcerent de les appaiſer, mais inutilement ; les deux partis s'échaufferent, intriguerent, cabalerent, & les deux Sectes devinrent deux factions : mais celle de Gomar prit bientôt le deſſus, & les Arminiens préſenterent une remontrance aux Etats de Hollande, dans laquelle ils ſe juſtifioient des imputations des Gomariſtes, qui publioient qu'ils vouloient faire des changemens dans la Religion. Ils prétendoient qu'il falloit examiner la Confeſſion de Foi & le Catéchiſme : après quoi ils rendirent compte de la doctrine de leurs adverſaires & de la leur. Cette remontrance préſentée par les Arminiens, les fit nommer Remontrants.

Les Gomariſtes préſenterent une remontrance oppoſée, & furent appellés contre Remontrants. *

Les Etats impoſerent ſilence ſur les matieres controverſées entre les Arminiens & les Gomariſtes, & les exhorterent à vivre en paix ; mais ce parti ne fut pas approuvé par toutes les Villes, & les Miniſtres continuerent à déclamer contre les Arminiens, & à les rendre odieux.

Dès le commencement de la Réformation, pluſieurs bourgeois d'Amſterdam, & même quelques Magiſtrats de cette Ville, avoient rejetté la doctrine de Calvin touchant la prédeſtination, & quelques autres dogmes de Théologie ; leurs deſcendans ſe déclarerent pour les opinions des Remontrans; quelques membres de l'Egliſe Wallone ſe joignirent à eux, & s'aſſemblerent en particulier. Les Remontrants excités par leur exemples, & las des invectives des Miniſtres Gomariſtes, formerent auſſi des aſſemblées dans la Province de Hollande. La populace les attaqua, briſa la chaire du Prédicateur, & eût démoli la maiſon, ſi on ne l'eût diſperſée. Le Dimanche ſuivant, on pilla la maiſon d'un riche Bourgeois Remontrant dans la même Ville : les Remontrants de Hollande & d'Utrecht, prévoyant la tempête, formerent entr'eux une union plus étroite par un acte particulier.

Le Magiſtrat fut donc alors forcé de prendre part dans cette querelle théologique, & les Prédicateurs ne ſe bornant pas à inſtruire, mais ſoufflant le feu de la ſédition, les Magiſtrats rendirent un Edit qui ordonnoit aux deux partis de ſe tolérer.

Cet Edit ſouleva tous les Gomariſtes, & l'on craignit de

* Nous avons expoſé les principes théologiques de ces deux Sectes, aux articles ARMINIUS & GOMAR.

voir renouveller les séditions : le grand Pensionnaire Barnevelt proposa aux Etats de donner aux Magistrats de la Province le pouvoir de lever des troupes pour réprimer les séditieux, & pour la sûreté de leur Ville.

Dordrecht, Amsterdam, trois autres Villes favorables aux Gomaristes, protestèrent contre cet avis ; néanmoins la proposition de Barnevelt passa, & les Etats donnerent un Décret en conformité, le 4 Août 1617.

Le Prince Maurice de Nassau haïssoit depuis long-tems Barnevelt ; il crut, à la faveur des querelles de Religion, anéantir son autorité ; il prétendit que la résolution des Etats pour la levée des troupes, ayant été prise sans son consentement, dégradoit sa dignité de Gouverneur & de Capitaine Général. De pareilles prétentions avoient besoin d'être soutenues du suffrage du peuple : le Prince Maurice se déclara pour les Gomaristes qui avoient mis le peuple dans leur parti & qui étoient ennemis jurés de Barnevelt.

Le Prince Maurice défendit aux soldats d'obéir aux Magistrats, & il engagea les Etats Généraux à écrire aux Magistrats des Villes pour leur enjoindre de congédier les troupes levées pour la sûreté publique ; mais les Etats particuliers qui se regardoient comme Souverains, & les Villes, qui à cet égard ne croyoient devoir recevoir des ordres, que des Etats de leurs Provinces, n'eurent aucun égard aux lettres des Etats Généraux.

Le Prince traita cette conduite de rébellion, & convint avec les Etats Généraux, qu'il marcheroit lui-même avec les troupes qui étoient à ses ordres, pour obtenir la cassation de ces soldats levés irréguliérement ; qu'il déposeroit les Magistrats Arminiens, & qu'il chasseroit les Ministres attachés à ce parti.

Le Prince d'Orange exécuta le décret des Etats Généraux avec toute la rigueur possible : il déposa les Magistrats, chassa les Arminiens, fit empriſonner tout ce qui ne ploya pas sous son autorité tyrannique, & sous sa justice militaire ; il fit arrêter Barnevelt, un des plus illustres défenseurs de la liberté des Provinces-Unies, & lui fit trancher la tête.

Barnevelt avoit aussi-bien servi les Provinces-Unies dans son cabinet, que les Princes d'Orange à la tête des armées : la liberté publique n'avoit rien à craindre de Barnevelt ; cependant il fut immolé à la vengeance du Prince d'Orange,

qui pouvoit anéantir la liberté des Provinces, & qui peut-être avoit formé le projet d'une Dicture, qui auroit trouvé dans Barnevelt un obſtacle invincible. *

Les Gomariſtes, appuyés du crédit & de la puiſſance du Prince d'Orange, firent convoquer un Synode à Dordrecht, où les Arminiens furent condamnés, & où l'on confirma la doctrine de Calvin ſur la prédeſtination & ſur la grace. **

Appuyés de l'autorité du Synode, & de la puiſſance du Prince d'Orange, les Gomariſtes firent bannir, chaſſer, empriſonner les Arminiens : après la mort du Prince Maurice, ils furent traités avec moins de rigueur, & ils obtinrent enfin la tolérance en 1630.

Ainſi, le Calviniſme eſt la Religion dominante en Hollande, & celle dont on fait profeſſion publique dans toutes les Villes & Bourgs des ſept Provinces-Unies ; mais ceux de la Confeſſion d'Ausbourg & les Remontrans ou Arminiens ont pluſieurs Temples : les Anabaptiſtes dont le nombre eſt fort augmenté depuis l'expulſion de ceux qui étoient établis dans le Comté de Berne, ont auſſi leurs aſſemblées ; les Sociniens ſont auſſi tolérés en Hollande, & ſe ſont joints pour la plûpart aux Anabaptiſtes ou aux Arminiens.

Les Puritains & les Kouakres ont auſſi leurs aſſemblées en Hollande.

Les Catholiques Romains ſont tolérés en Hollande ; ils ont leurs Chapelles particulieres, ils ſont beaucoup plus répandus dans les campagnes & dans les Villages, que dans les Villes.

Enfin, les Juifs ont en Hollande pluſieurs Synagogues, deux à Amſterdam, une à Rotterdam, &c.

On a beaucoup blâmé la tolérance des Provinces-Unies : M. Baſnage a prétendu la juſtifier.

HUS (Jean de) ou JEAN de HUSSINETS, communément JEAN HUS, fut ainſi nommé ſelon la coûtume de ce tems-là, du nom d'une Ville ou d'un Village de Bohême, dont il étoit originaire : il fit ſes études dans l'Univerſité de Prague, il prit le dégré de Maître-ès-Arts, devint Doyen de la Faculté de Théologie, & fut fait Recteur de

* Voyez du Maurier, le Vaſſor, le Clerc.

** Voyez les articles GOMAR, ARMINIUS.

† Stoup, Relig. des Holl. Hiſt. des Provinces-Unies, par Baſnage, t. 1. p. 135.

l'Univerſité au commencement du quinzieme ſiécle. *

Le quatorzieme ſiécle avoit produit une foule de Sectes qui s'étoient déchaînées contre la Cour de Rome & contre le Clergé, elles s'étoient élevées contre l'autorité des Papes, elles avoient attaqué celle de l'Egliſe.

Les ennemis du Clergé de Rome, & de l'Egliſe, n'étoient pas ſeulement des Fanatiques & des Enthouſiaſtes ; c'étoient des Religieux, des Théologiens, des hommes ſavans, tels que Jean d'Oliva, Marcile de Padoue, Wiclef, & tous ces Franciſcains qui écrivirent pour prouver que les Franciſcains ne pouvoient poſſéder rien en propre, qu'ils n'avoient pas même la propriété de leur ſoupe, & qui attaquerent l'autorité du Pape qui les avoit condamnés.

Leurs ouvrages s'étoient répandus par-tout, & ceux de Wiclef ſur-tout, avoient été portés en Bohême.

L'état dans lequel le Clergé étoit preſque par-tout, donnoit du poids à ces écrits ſéditieux ; on voyoit le Clergé comblé de richeſſes, & plongé dans l'ignorance, n'oppoſer à ces ennemis que le poids de ſon autorité, & ſon crédit auprès des Princes : on voyoit les Anti-Papes ſe diſputer le Siége de S. Pierre, s'excommunier réciproquement, & faire prêcher des Croiſades contre les Princes ſoumis à leurs concurrens.

Ce ſpectacle, & la lecture des livres des ennemis de l'Egliſe firent naître dans beaucoup d'eſprits le deſir d'une Réformation dans la diſcipline & dans le Clergé. Jean Hus la regarda comme le ſeul remède aux maux de l'Egliſe : il oſa même la prêcher, & s'élever contre l'ignorance, contre les mœurs & contre les richeſſes du Clergé, qu'il regardoit comme la cauſe primitive de tous les vices qu'on lui reprochoit.

Il recommandoit la lecture des livres des Sectaires, qu'il croyoit très-propres à faire ſentir la néceſſité de cette Réforme par la hardieſſe avec laquelle ils peignoient les déſordres du Clergé ; il falloit, ſelon Jean Hus, permettre la lecture des livres des Hérétiques, parce qu'il y avoit des vérités qu'on trouvoit mieux développées, ou plus fortement exprimées chez eux ; cette permiſſion n'étoit pas dangereuſe, pourvu qu'on réfutât ſolidement les erreurs contenues dans ces livres.

* En 1409.

Jean Hus n'avoit encore adopté aucune des erreurs de Wiclef; ſa hardieſſe, le ſuccès de ſes prédications, la lecture des livres de Wiclef, indiſpoſerent une infinité de monde contre le Clergé; on fut alarmé du projet de ſa doctrine. On le cita à Rome, & on le chaſſa de Prague: on condamna enſuite les livres de Wiclef: on punit ſévérement tous ceux qui les gardoient; & l'on en brûla plus de deux cent volumes. *

Jean Hus prit la défenſe de Wiclef; il ne juſtifioit pas ſes erreurs, il les condamnoit; mais il prétendoit prouver par l'autorité des Peres, par celle des Papes, par les Canons, & par la raiſon, qu'il ne falloit point brûler les livres des Hérétiques, & en particulier ceux de Wiclef, à la vertu & au mérite duquel l'Univerſité d'Oxford avoit rendu des témoignages authentiques.

» L'eſſence de l'héréſie, dit-il, conſiſte dans l'opiniâtreté de la réſiſtance à la vérité; qui ſait ſi Wiclef ne s'eſt » pas repenti? Je ne prétends pas qu'il n'a pas été Héré» tique, mais je ne me crois pas en droit de dire qu'il l'a » été. »

C'étoit, ſelon lui, penſer trop avantageuſement des ſophiſmes des Hérétiques, & en donner une trop haute idée aux Fidéles, que de les défendre comme des ouvrages qui ſéduiſent infailliblement ceux qui oſent les lire. Inſtruiſez le peuple, diſoit-il, mettez-le en état de voir le faux des principes des Hérétiques; qu'il ſoit aſſez inſtruit pour comparer leur doctrine avec l'Ecriture; par ce moyen il diſtinguera facilement dans les livres des Hérétiques, ce qui eſt conforme à l'Ecriture, de ce qui eſt contraire; c'eſt le moyen le plus sûr d'arrêter l'erreur.

Jean Hus commençoit donc à établir l'Ecriture comme la ſeule régle de la Foi, & les ſimples Fidéles comme Juges compétens des controverſes de la Foi: car, il n'adoptoit point les erreurs de Wiclef ſur la tranſuſtantiation, ſur l'autorité de l'Egliſe, ſur le Pape, &c. Il prétendoit ſeulement avec lui que les Rois avoient le pouvoir d'ôter à l'Egliſe ſes poſſeſſions temporelles, & que les peuples pouvoient refuſer de payer la dîme. †

* Lenfant, Hiſt. du Conc. de Piſe. Æneas Sylvius. Les Hiſt. de Bohême.

† Voyez Joannis Hus, Hiſt. & Monum.

Après

Après la mort de l'Archevêque de Sbinko, Jean Hus revint à Prague, & ce fut alors que Jean XXIII donna ſa Bulle pour prêcher une Croiſade contre Ladiſlas Roi de Naples.

Dans cette Bulle, » le Pape prioit, par l'aſperſion du » ſang de J. C. tous les Empereurs & Princes de la Chré- » tienté, tous les Prélats des Egliſes, & tous les Monaſtè- » res, toutes les Univerſités & tous les particuliers de l'un » & de l'autre ſexe, Eccléſiaſtiques & Séculiers, de quelque » condition, grade, dignité qu'ils ſoient, de ſe tenir prêts à » pourſuivre & à exterminer Ladiſlas & ſes complices, pour » la défenſe de l'Etat & de l'honneur de l'Egliſe, & pour la » ſienne propre. »

Le Pape accordoit, à ceux qui ſe croiſeroient, la même indulgence, qu'à ceux qui s'étoient croiſés pour la Terre-Sainte : il promettoit les mêmes graces à ceux qui ne combattant pas en perſonne, enverroient à leurs dépens, ſelon leurs facultés & leur condition, des perſonnes propres à combattre ; il mettoit les uns & les autres avec leurs familles & leurs biens ſous ſa protection, & ſous celle de Saint Pierre ; commandant aux Diocéſains de procéder par cenſures Eccléſiaſtiques, même juſqu'à employer le bras ſéculier contre ceux qui voudroient moleſter les Croiſés dans leurs biens & dans leurs familles, ſans ſe mettre en peine d'aucun appel.

La Bulle promet pleine rémiſſion des péchés aux Prédicateurs & aux Quêteurs des Croiſades, elle ſuſpend ou annulle toutes les autres indulgences accordées juſqu'alors par le Saint Siége, & traite Grégoire XII, concurrent de Jean XXIII, d'Hérétique, de Schiſmatique, & de fils de malédiction. *

Jean Hus attaqua cette Bulle & les Indulgences qu'elle promettoit ; il proteſta qu'il étoit prêt à ſe rétracter, ſi on lui faiſoit voir qu'il ſe trompoit ; qu'il ne prétendoit, ni défendre Ladiſlas, ni ſoutenir Grégoire XII, ni attaquer l'autorité que Dieu avoit donnée au Pape, mais s'oppoſer à l'abus de cette autorité.

Après ces proteſtations, Jean Hus ſoutient que la Croiſade ordonnée par Jean XXIII eſt contraire à la charité Evan-

* Ces Bulles ſont dans la Collection des ouvrages de Jean Hus, t. 1. p. 171. édition de Nuremberg.

gélique, parce que la guerre entraîne une infinité de déſordres & de malheurs ; parce qu'elle eſt ordonnée à des Chrétiens contre des Chrétiens, parce que ni les Eccléſiaſtiques, ni les Evêques, ni les Papes, ne peuvent faire la guerre, ſur-tout pour des intérêts temporels ; parce que le Royaume de Naples étant un Royaume Chrétien, & faiſant partie de l'Egliſe, la Bulle qui met ce Royaume en interdit, & qui ordonne de ravager, ne protege une partie de l'Egliſe, qu'en détruiſant l'autre ; que ſi le Pape avoit le pouvoir d'ordonner la guerre, il falloit que le Pape fût plus éclairé que Jeſus-Chriſt, ou que la vie de Jeſus-Chriſt fût moins précieuſe que la dignité & les prérogatives du Pape, puiſque Jeſus-Chriſt n'avoit pas permis à S. Pierre de s'armer pour lui ſauver la vie.

Jean Hus n'attaqua, ni le pouvoir que les Prêtres ont d'abſoudre, ni la néceſſité du Sacrement de pénitence, ni même le dogme des indulgences, pris en lui-même, mais il en condamna l'abus ; il diſoit qu'il croyoit qu'on l'expliquoit mal aux Fidéles, & qu'ils comptoient trop ſur ces indulgences ; il croyoit, par exemple, qu'on ne pouvoit accorder des indulgences pour une contribution aux Croiſades.

Il prétend qu'on n'abuſe pas moins du pouvoir de punir, que du pouvoir de pardonner ; & que le Pape excommunioit pour des cauſes trop légeres, pour ſes intérêts perſonnels. Par exemple, Jean Hus prétend qu'une pareille excommunication ne ſépare point les Fidéles du corps de l'Egliſe ; & que puiſque le Pape peut abuſer de ſon pouvoir, lorſqu'il inflige ces peines, c'eſt aux Fidéles à voir & à juger ſi l'excommunication eſt juſte ou injuſte, & que s'ils voient clairement qu'elle eſt injuſte, ils ne doivent pas la craindre. *

Ce principe portoit un coup mortel à l'autorité des Papes & à celle du Clergé ; autorité que Jean Hus regardoit comme un obſtacle invincible à la Réforme qu'il ſouhaitoit qu'on établît.

Il porta tous ſes efforts vers cet objet, & pour affermir les conſciences contre la crainte de l'excommunication, il entreprit de faire voir que l'excommunication injuſte ne ſéparoit en effet perſonne de l'Egliſe : c'eſt ce qu'il ſe propoſe d'établir dans ſon traité de l'Egliſe.

* Diſput. Joannis Hus, adversùs indulgentias Papales, loc. cit. p. 175.

La baſe de ce traité, c'eſt que l'Egliſe eſt un corps myſtique, dont Jeſus-Chriſt eſt le Chef, & dont les juſtes & les prédeſtinés ſont les membres : comme aucun des prédeſtinés ne peut périr, aucun des membres de l'Egliſe n'en peut être ſéparé par aucune puiſſance ; ainſi l'excommunication ne peut exclure du ſalut éternel.

Les réprouvés n'appartiennent point à cette Egliſe, ils n'en ſont point de vrais membres : ils ſont dans le corps de l'Egliſe, parce qu'ils participent à ſon culte & à ſes Sacremens ; mais ils ne ſont pas pour cela du corps de l'Egliſe, comme les humeurs vicieuſes ſont dans le corps humain, & ne ſont point des parties du corps humain.

Le Pape & les Cardinaux compoſent donc le corps de l'Egliſe, & le Pape n'en eſt point le Chef.

Cependant le Pape & les Evêques, qui ſont les ſucceſſeurs des Apôtres dans le miniſtère, ont le pouvoir de lier & de délier ; mais ce pouvoir n'eſt, ſelon Jean Hus, qu'un pouvoir miniſtériel, qui ne lie point par lui-même : car le pouvoir de lier n'a pas plus d'étendue que le pouvoir de délier, & il eſt certain que le pouvoir de délier n'eſt dans les Evêques & dans les Prêtres, qu'un pouvoir miniſtériel, & qu'il n'y a que J. C. qui délie en effet ; puiſque pour juſtifier un pécheur, il faut une puiſſance infinie qui n'appartient qu'à Dieu : de-là Jean Hus conclut que la contrition ſuffit pour la rémiſſion des péchés, & que l'abſolution ne remet pas nos péchés, mais les déclare remis.

Le Pape & les Evêques abuſent, ſelon Jean Hus, de ce pouvoir purement miniſtériel, & l'Egliſe ne ſubſiſteroit pas moins quand il n'y auroit ni Pape, ni Cardinaux.

Les Chrétiens ont dans l'Ecriture un guide sûr pour ſe conduire : il ne faut pourtant pas croire que les Evêques n'aient aucun droit à l'obéiſſance des Fidéles ; ſans doute, les Fidéles doivent leur obéir ; mais cette obéiſſance ne doit pas s'étendre juſqu'aux ordres manifeſtement injuſtes & contraires à l'Ecriture : car l'obéiſſance que les Fidéles doivent eſt une obéiſſance raiſonnable.

Tous ces ſujets ſont traités avec aſſez d'ordre & de méthode par Jean Hus : on y trouve des invectives groſſieres ; c'étoit le ton du ſiécle ; & des livres de Jean Hus ont ſervi de répertoire aux Réformateurs qui l'ont ſuivi.

Tels ſont les principes théologiques ſur leſquels Jean Hus fondoit la réſiſtance qu'il faiſoit aux ordres des Papes, & le

plan de Réforme qu'il vouloit établir dans l'Egliſe ; en reſſerrant ſa puiſſance, donna aux ſimples Fidéles une liberté qui anéantiſſoit en effet l'autorité de l'Egliſe *

Ces principes étoient ſoutenus par des déclamations violentes & pathétiques contre les richeſſes, contre les mœurs, contre l'ignorance du Clergé, & ſur-tout contre l'autorité qu'il exerçoit ſur les Fidéles, par des peintures vives des malheurs du Chriſtianiſme, par la régularité de la vie de Jean Hus. Ce Théologien devint l'oracle d'une partie du peuple : ſes diſciples attaquerent les indulgences, & ſe déchaînerent contre le Clergé, tandis que les Prédicateurs des indulgences s'efforçoient de décrier Jean Hus & ſes Sectateurs, qui inſulterent les Prédicateurs des indulgences, & publierent que le Pape étoit l'Antechriſt.

Le Magiſtrat en fit arrêter quelques-uns, & leur fit trancher la tête : cet acte de rigueur ne cauſa point de révolte ; mais les diſciples de Jean Hus enleverent les corps, & honorerent ces morts comme des Martyrs.

Cependant les diſciples de Jean Hus ſe multiplioient, & le Roi de Bohême donna un Edit, par lequel il retranchoit aux Eccléſiaſtiques de mauvaiſes mœurs, leurs dîmes & leurs revenus. Autoriſés par cet Edit, les Huſſites en déféroient tous les jours quelqu'un de ce caractère, le Clergé devint l'objet d'une eſpece d'Inquiſition.

Pluſieurs Eccléſiaſtiques, pour n'être pas dépouillés de leurs Bénéfices, ſe rangerent du parti des Huſſites, & le zèle des Catholiques contre les Huſſites commençoit à s'affoiblir. †

Conrard, Archevêque de Prague, pour ranimer le zèle, jetta un interdit ſur la ville de Prague & ſur tous les lieux où Jean Hus ſéjourneroit ; il défendit d'y prêcher & d'y faire l'Office divin pendant tout le tems de ſon ſéjour, & même quelques jours après. §

Jean Hus ſortit de Prague, mais on continua d'y lire ſes ouvrages, & il compoſa des écrits violens & injurieux contre l'Egliſe de Rome : tels ſont ſon Anatomie des membres de l'Antechriſt, ſon Abomination des Prêtres & des Moines charnels, de l'abolition des Sectes ou Sociétés Religieuſes, & des conditions humaines.

* Jean Hus, de Eccleſiâ militante.
† Cochl. Hiſt. Huſſit. l. 1. p. 62.
§ Ibid. Lenfant, Conc. Piſe, t. 2. p. 237.

Ces Ecrits, de l'aveu de M. Lenfant, ſont auſſi oppoſés au goût de notre ſiécle, qu'au caractère Evangélique. *

Tous ces ouvrages de Jean Hus étoient reçus avidement par le peuple; il ſe forma une Secte redoutable, qui partageoit la Bohême, & qui réſiſtoit au Magiſtrat & au Clergé.

Lorſque le Concile de Conſtance fut aſſemblé, un Profeſſeur en Théologie & un Curé de Prague y dénoncerent Jean Hus.

Le Roi de Bohême voulut que Jean Hus y allât, & l'on demanda un ſauf-conduit à l'Empereur Sigiſmond.

Lorſque Jean Hus fut arrivé, il eut des conférences avec quelques Cardinaux; il proteſta qu'il ne croyoit enſeigner ni héréſie, ni erreur, & que ſi on le convainquoit d'en enſeigner, il les rétracteroit: cependant il continuoit à enſeigner ſes ſentimens avec beaucoup d'obſtination & d'ardeur.

Ainſi, Jean Hus ne promettoit point d'obéir au Concile; ni d'acquieſcer à ſon jugement; il ne promettoit de lui obéir, qu'autant qu'on le convaincroit: il le dit lui-même dans une lettre, dans laquelle il aſſure qu'il n'a jamais promis que conditionnellement de ſe ſoumettre au Concile, & qu'il a proteſté en pluſieurs audiences particulieres, comme en public, qu'il vouloit ſe ſoumettre au Concile, quand on lui feroit voir qu'il a écrit, enſeigné & répandu quelque choſe contraire à la vérité. †

Il y avoit beaucoup d'apparence que Jean Hus, qui étoit fort opiniâtre dans ſes ſentimens, & qui étoit flatté de ſe voir à la tête d'un parti auquel il avoit inſinué qu'il étoit inſpiré; il y avoit, dis-je, bien de l'apparence que Jean Hus n'obéiroit pas au Concile, & que malgré ſon jugement, il continueroit à répandre une doctrine contraire à l'Egliſe & à la ſociété civile: on crut donc devoir s'aſſurer de ſa perſonne.

Le Conſul de Prague, qui avoit accompagné Jean Hus, réclama auſſi-tôt le ſauf-conduit accordé par Sigiſmond; mais en arrêtant Jean Hus, on ne crut pas violer le ſauf-conduit, & en effet on ne le violoit pas. §

* Dans la Collection des ouvrages de Jean Hus.

† Jean Hus, lettre 15. Lenfant, Hiſt. du Conc. de Conſt. l. 1. p. 307.

§ Voici le ſauf-conduit, tel que le rapporte M. Lenfant.

On donna des Commiſſaires à Jean Hus, & l'on produiſit au Concile trente articles, tirés des Livres mêmes de Jean Hus, qui contiennent toute ſa doctrine telle qu'on l'a expoſée.

» Sigiſmond, par la grace de Dieu, &c. A tous, SALUT, &c. » Nous recommandons, d'une pleine affection, honorable Homme » Maître Jean Hus, Bachelier en Théologie, & Maître-ès-Arts, » Porteur des préſentes, allant en Bohême au Concile de Conſtance, lequel nous avons pris ſous notre protection & ſauve-garde, » & ſous celle de l'Empire, déſirant que lorſqu'il arrivera chez » vous, vous le receviez bien, & le traitiez favorablement, lui » fourniſſant tout ce qui lui ſera néceſſaire pour hâter & pour aſſurer ſon voyage, tant par eau que par terre, ſans rien prendre ni » de lui ni des ſiens, aux entrées & aux ſorties, pour quelques » droits que ce ſoit, & de le laiſſer librement & sûrement paſſer, » demeurer, s'arrêter & retourner, en le pourvoyant de bons paſſeports pour l'honneur & le reſpect de la Majeſté Impériale. Donné » à Spire, le 18 Octobre 414.

Voilà le fondement ſur lequel on prétend que le Concile de Conſtance a manqué de foi à Jean Hus : je ferai ſur cette accuſation quelques réflexions.

1°. Jean Hus n'étoit point en droit de ſe diſpenſer d'obéir à la citation du Concile de Conſtance, puiſque le Roi de Bohême & l'Empereur le lui ordonnoient d'accord avec le Concile. M. Lenfant en convient. *Hiſt. du Conc. de Conſt. t. 1. p. 37.*

Si Jean Hus étoit obligé d'obéir à la citation, il étoit donc ſoumis au jugement du Concile : or il eſt abſurde de citer un homme à un Tribunal auquel il eſt naturellement ſoumis, & de lui promettre qu'il ne ſera point obligé d'obéir au jugement de ce Tribunal : il n'y a donc point d'apparence que l'intention de Sigiſmond ait été de prendre Jean Hus ſous ſa protection en cas qu'il fût condamné par le Concile.

2°. Le ſauf-conduit ne dit point que l'on ne pourra arrêter Jean Hus, quelque jugement que le Concile porte ſur ſa doctrine & ſur ſa perſonne ; il n'eſt donné que pour la route, depuis Prague juſqu'à Conſtance, dans laquelle il étoit difficile de voyager, ſur-tout pour Jean Hus, qui avoit un grand nombre d'ennemis en Allemagne, depuis qu'il avoit fait ôter aux Allemands les priviléges dont ils jouiſſoient dans l'Univerſité de Prague, de laquelle tous les Allemands s'étoient retirés.

3°. Jean Hus, lui-même, ne croyoit point que le ſauf-conduit qu'il avoit demandé & obtenu, lui aſſurât l'impunité de ſa réſiſtance au Concile, quel que fût le jugement du Concile ; on le voit par les Lettres qu'il écrivit avant que de partir pour Prague : il dit dans ces Lettres, qu'il s'attend à trouver dans le Concile plus d'ennemis que Jeſus-Chriſt n'en trouva dans Jéruſalem. Dans cette même Lettre, Jean Hus demande à ſes amis le ſecours de leurs prieres,

Après avoir vérifié les propoſitions extraites des Livres mêmes de Jean Hus, le Concile déclara que beaucoup de ces propoſitions étoient erronées, d'autres ſcandaleuſes, d'autres offenſantes pour les oreilles pieuſes, un grand nombre téméraires & ſéditieuſes, quelques-unes notoirement hérétiques & condamnées par les Peres & les Conciles.

Après la dégradation de Jean Hus, l'Empereur s'en ſaiſit, comme Avocat & comme défenſeur de l'Egliſe, & le remit

afin que s'il eſt condamné, il glorifie Dieu par une fin chrétienne; il y parle de ſon retour comme d'une choſe fort incertaine.

Eſt-ce là le langage d'un homme qui croit avoir un ſauf-conduit qui le met à l'abri des ſuites du jugement du Concile. Voyez Lenfant. *Hiſt. du Conc. de Conſt. t. 1. p. 39. 40.*

4°. M. Lenfant prétend que Jean Hus n'a demandé le ſauf-conduit que pour Conſtance, & non pas pour le voyage de Prague à Conſtance.

Mais je demande pourquoi le ſauf-conduit ne parle point du ſéjour de Jean Hus à Conſtance; ſi c'étoit pour ſon ſéjour dans cette ville qu'il l'avoit demandé?

M. L'enfant reconnoit lui-même que Jean Hus avoit ſur ſa route une infinité d'ennemis; pourquoi Jean Hus n'auroit-il pas craint d'être inſulté par ſes ennemis lorſqu'il alloit à Conſtance?

Jean Hus, pour ſe diſpenſer d'obéir à la citation de Jean XXIII, avant le Concile de Conſtance, ne s'étoit fondé que ſur la difficulté du voyage, & ſur le peu de ſûreté des chemins; pourquoi cette même difficulté n'eût-elle pas encore été le motif pour lequel il demanda un ſauf-conduit?

En un mot, ſi Jean Hus n'a demandé ſon ſauf-conduit que pour ſon retour de Conſtance à Prague, ou pour ſon ſéjour à Conſtance, pourquoi n'en eſt-il fait aucune mention dans le ſauf-conduit? pourquoi ce ſauf-conduit ne parle-t-il que du voyage de Prague à Conſtance?

Ainſi rien ne prouve que le ſauf-conduit accordé à Jean Hus fût une aſſurance ou une promeſſe qu'on ne l'arrêteroit pas à Conſtance, ſuppoſé que ſa doctrine fût condamnée par le Concile, & qu'on ne le jugeroit pas ſelon les loix s'il refuſoit d'obéir au Concile.

5°. Les Bohémiens dans leurs Lettres au Concile, après la détention de Jean Hus, ne ſe plaignent pas de ce qu'on l'a arrêté, mais de ce qu'on l'a arrêté ſans l'entendre, ce qui eſt contraire au ſauf-conduit; attendu, diſent ces Lettres, que le Roi de Bohême avoit demandé un ſauf-conduit, en conſéquence duquel Jean Hus devoit être entendu publiquement, & n'étoit ſoumis au Concile qu'après avoir été convaincu d'enſeigner une doctrine contraire à l'Ecriture; car les Bohémiens reconnoiſſent que dans ce cas le Roi avoit ſoumis Jean Hus au jugement & à la déciſion du Concile. Voyez Raynald; ad an. 1415.

au Magiſtrat de Conſtance : on n'oublia rien pour l'engager à reconnoître ſes erreurs : mais il fut inflexible, & alla au feu ſans remords & ſans frayeur. *

Le ſupplice de Jean Hus ſouleva tous ſes diſciples ; ils prirent les armes, & déſolerent la Bohême. Voyez les ſuites du ſupplice de Jean Hus, à l'article HUSSITES.

HUSSITES, Sectateurs de Jean Hus : il s'en étoit fait un grand nombre en Bohême & dans la Poméranie avant le Concile de Conſtance, qui les excommunia tous.

Pendant que Jean Hus étoit à Conſtance, un Docteur Saxon alla trouver un Curé de Prague, nommé Jacobel, & lui dit qu'il étoit ſurpris qu'un homme auſſi ſavant que lui, & auſſi ſaint, ne ſe fût pas apperçu d'une grande erreur qui s'étoit gliſſée dans l'Egliſe depuis long-tems ; ſavoir, le retranchement de la coupe dans l'adminiſtration de l'Euchariſtie, retranchement qui étoit contraire au Commandement de J. C., qui dit : » ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, » & ſi vous ne bûvez ſon ſang, vous n'aurez pas la vie en » vous. †

Jacobel, ébloui par ce ſophiſme, prêcha la Communion ſous les deux eſpeces, afficha des Théſes contre la Communion ſous une ſeule eſpece.

On étoit alors dans le fort des querelles de Jean Hus ; le peuple & l'Egliſe de Prague étoient dans une agitation violente & dans une eſpece d'anarchie qui rend les eſprits avides de nouveauté. Jacobel fut ſecondé par un de ſes confreres ; le ſophiſme qui les avoit ſéduits, ſéduiſit le peuple, & ces deux Curés donnerent la Communion ſous les deux eſpeces.

Le Clergé s'oppoſa à cette innovation ; on chaſſa Jacobel

6°. Jean Hus avoit obtenu un ſauf-conduit, pour venir rendre au Concile raiſon de ſa doctrine ; les lettres des Bohémiens le diſent expreſſément : cependant Jean Hus, au lieu de ſe renfermer dans ces bornes, continuoit à dogmatiſer & à répandre ſes erreurs ; le ſauf-conduit n'autoriſoit certainement pas cette licence ; ainſi le Concile en le faiſant arrêter, même avant de l'avoir convaincu d'erreur, ne violoit point la foi du ſauf-conduit.

7°. Jean Hus avoit voulu fuir de Conſtance ; or le ſauf-conduit ne lui accordoit pas la liberté de fuir, & Wenceſlas ne l'avoit pas demandée. Voyez Raynald, ad an. 1415. n. 31.

* Lenfant, loc. cit. Natal. Alex. in ſæc. 15. Dupin, in ſæc. Raynald, ad an. 1415. & ſuiv.

† Joan. 6.

de ſa Cure, & l'Archevêque l'excommunia ; mais l'excommunication n'étoit plus un frein. Jacobel, perſuadé par Jean Hus qu'une excommunication injuſte ne doit point empêcher de faire ſon devoir, ne prêcha qu'avec plus de zèle, & le Clergé de Prague déféra la doctrine de Jacobel au Concile de Conſtance.

Jean Hus étoit à Conſtance, ſes diſciples le conſulterent ; & non-ſeulement il approuva la doctrine de Jacobel, mais encore il écrivit en faveur de la Communion ſous les deux eſpeces. *

Les Huſſites adopterent donc le ſentiment de Jacobel, & la néceſſité de communier ſous les deux eſpeces s'incorpora pour ainſi dire avec le Huſſitiſme.

Les Théologiens catholiques combattirent l'innovation de Jacobel, & le Concile de Conſtance le condamna.

Jacobel & les Huſſites ne déférerent point au jugement du Concile ; & la Communion ſous les deux eſpeces fit de grands progrès en Bohême & en Moravie, favoriſée en quelques endroits par les Seigneurs & par le peuple, traverſée ailleurs par les uns & par les autres.

Elle trouva de redoutables adverſaires dans le territoire de Bechin : les Curés & les Vicaires chaſſoient à main armée les Prêtres qui donnoient la Communion ſous les deux eſpeces, comme autant d'excommuniés. Quelques-uns de ces Prêtres ſe retirerent ſur une montagne voiſine du château de Bechin : là ils dreſſerent une tente, en forme de Chapelle, y firent le ſervice divin, & communierent le peuple ſous les deux eſpeces : ils appellerent cette montagne *Thabor*, peut-être à cauſe de la tente qu'ils y avoient dreſſée pour y faire le ſervice : car le mot *Thabor* en Bohémien, ſignifie terre ou camp. †

On vit bientôt ſur cette montagne un concours prodigieux de peuple qui communioit ſous les deux eſpeces, & les partiſans de cette pratique ſe nommerent Thaborites.

Le ſupplice de Jean Hus, l'excommunication lancée contre ſes diſciples, le retranchement de la coupe avoient ſoulevé beaucoup de monde ; les Huſſites, ardens & paſſionnés, ſe ſervirent de ces mêmes motifs pour animer le peuple contre le Clergé.

* Lenfant, Hiſt. du Conc. de Conſt. t. 1. p. 271.
† Supplément à la guerre des Huſſites.

Ils appuyerent la néceſſité de la Communion ſous les deux eſpeces, ſur un paſſage de l'Ecriture, ſur la parole même de J. C. qui diſoit qu'on n'auroit point la vie, ſi l'on ne bûvoit ſon ſang: le ſophiſme que les Huſſites fondoient ſur ce paſſage ſéduiſit un Evêque de Nicopolis, qui conféra les Ordres & le Sacerdoce à pluſieurs Huſſites, & le peuple regarda le retranchement de la coupe comme une pratique qui damnoit les Chrétiens, & la Communion ſous les deux eſpeces comme néceſſaire au ſalut. Le Clergé qui refuſoit la Communion ſous les deux eſpeces devint odieux, & les Huſſites qui la donnoient, furent révérés comme des Apôtres qui vouloient le ſalut du peuple, & qui étoient perſécutés pour lui: tout étoit donc diſpoſé pour un Schiſme en Bohême.

Le Concile de Conſtance n'ignoroit point l'état de la Bohême, & Martin V. vouloit ordonner une Croiſade contre ce Royaume; mais Sigiſmond le diſſuada, & le Pape prit le parti d'écrire aux Bohémiens, & de leur envoyer un Légat.

Les choſes étoient dans un état où les écrits, les lettres & les Légats ne faiſoient qu'allumer le feu. Jean Dominique, Cardinal de ſaint Sixte, écrivit au Pape que la langue & la plume étoient déſormais inutiles contre les Huſſites, & qu'il ne falloit plus balancer à prendre les armes contre des Hérétiques opiniâtres.

Le Cardinal de ſaint Sixte n'avoit pas peu contribué à mettre les choſes dans cet état, par la rigueur qu'il employa contre les Huſſites: un Prêtre & un Séculier qu'il fit brûler, furent comme le ſignal de la ſéduction: les Catholiques & les Huſſites prirent les armes.

Ziſca, Chambellan de Wenceſlas, & Sectateur paſſionné de la Doctrine des Huſſites, courut la campagne, pilla les Monaſteres, chaſſa les Moines, s'empara des richeſſes des Egliſes, & forma le projet de bâtir une Ville ſur la montagne de Thabor, & d'en faire une forte place, qui fut comme le chef-lieu des Huſſites.

Les Huſſites devinrent donc une Secte guerriere, ignorante & fanatique, dans laquelle ſe jetterent toutes les Sectes révoltées de l'Egliſe de Rome.

Ces Sectaires inſinuerent leurs erreurs, & les introduiſirent chez les Huſſites retirés à Thabor; mais à Prague, & dans différens autres lieux de la Bohême, les Huſſites, excepté la Communion ſous les deux eſpeces & les erreurs de Jean

Hus, ne s'étoient point écartés de la croyance de l'Egliſe Romaine ; ainſi les Huſſites ſe trouverent diviſés en deux Sectes principales preſque dès leur origine.

Les Huſſites du Thabor, qui étoient des eſpeces de bandits, & des ſoldats, adopterent les erreurs de quelques Vaudois, ou de quelques Sacramentaires réfugiés chez eux, qui condamnoient les cérémonies de l'Egliſe, & formerent la Secte des Thaborites : au contraire, tous ceux qui reſterent attachés aux cérémonies de l'Egliſe Romaine ſe nommerent Calixtins, parce qu'ils donnoient le calice au peuple. *

Ces deux Sectes eurent des démêlés fort vifs, & ne purent ſe réunir ſur les articles de leur confeſſion de foi, mais ils ſe réuniſſoient lorſqu'il étoit queſtion d'attaquer l'Egliſe Romaine : & ce fut par cette union qu'ils firent de grands progrès.

Du Progrès des Huſſites.

Avant que les diviſions des Huſſites euſſent éclaté, Sigiſmond avoit fait aſſembler les garniſons qu'il avoit en Bohême pour s'oppoſer aux aſſemblées des Huſſites : les Huſſites s'attrouperent en force ; il y eut pluſieurs combats aſſez ſanglans, entre les troupes de Sigiſmond & les Huſſites.

Ziſca écrivit à tous les Huſſites, pour les exhorter à prendre les armes, & fit de Thabor une ville & une place forte : il dreſſa peu-à-peu ſes Huſſites à la diſcipline militaire, entra dans Prague, où les Huſſites, animés par la préſence de ce Chef, pillerent & ruinerent pluſieurs Monaſtères, & maſſacrerent beaucoup de Moines & de Catholiques ; Ziſca lui-même tua un Prêtre, après l'avoir dépouillé de ſes habits ſacerdotaux ; de-là il conduiſit les Huſſites à la Maiſon-de-Ville, où il ſavoit que les Sénateurs étoient aſſemblés pour prendre des meſures contre les Huſſites.

Onze des Sénateurs s'échapperent, les autres furent pris ou jettés par les fenêtres, avec le Juge & quelques Citoyens ; la populace en fureur reçut leurs corps ſur des lances, ſur des broches & ſur des fourches, tandis que Jean de Prémontré animoit le peuple, en lui montrant un tableau où le calice étoit peint.

Le lendemain les Huſſites mirent tout à feu & à ſang dans

* Lenfant, Conc. de Baſle, t. 2. p. 122, 124.

les Monaſteres. Les Magiſtrats n'avoient pas prévu ces malheurs, lorſque quelque-tems avant ils avoient fait couper la tête à pluſieurs Huſſites dans la Cour de l'Hôtel-de-Ville.

La nouvelle de ces déſordres conſterna Wencelas ; il fut frappé d'apoplexie, & mourut.

La Reine Sophie fit quelques tentatives inutiles contre Ziſca ; & Sigiſmond occupé en Hongrie contre les Turcs, ne put rétablir l'ordre en Bohême ; Ziſca continua ſes ravages, & fortifia Thabor.

La ville d'Auſt étoit au pied de cette montagne : Ziſca craignant que le Seigneur de cette ville, qui étoit Catholique zélé, & fort animé contre les Huſſites, n'inquiétât les Thaborites, ſurprit la ville d'Auſt dans une nuit de carnaval, pendant l'abſence du Gouverneur, & tandis que tout y étoit enſeveli dans le ſommeil, ou livré à la débauche. La ville fut priſe avant qu'on ſçût qu'elle étoit attaquée : les habitans furent tous paſſés au fil de l'épée, & la ville fut réduite en cendres : de-là Ziſca vola à Sedlits, qu'il ſurprit, & qu'il traita comme il avoit traité la ville d'Auſt. Ulric, Seigneur de ces deux villes, fut tué dans la derniere.

Il y avoit à Prague une quantité de Huſſites, mais ils n'avoient pas conſervé l'exercice libre de la Communion ſous les deux eſpeces : les Thaborites leur propoſerent de s'unir à eux pour ſe rendre maîtres de Prague, détruire le Gouvernement Monarchique, & faire de la Bohême une République : on accepta ces offres ; les Calixtins & les Thaborites réunis aſſiégerent Wiſrade, & la prirent d'aſſaut. *

Ziſca ſe ſeroit rendu maître de la ville, ſi les Ambaſſadeurs de l'Empereur n'euſſent engagé les Huſſites à accepter une trêve de quatre mois, à condition qu'il y auroit pour tout le monde liberté de communier ſous une ou ſous deux eſpeces, & qu'on ne troubleroit perſonne ni dans l'un ni dans l'autre uſage ; que les Huſſites ne chaſſeroient point les Religieux & les Religieuſes, & qu'ils rendroient Wiſrade.

Sigiſmond, après cette trêve, tint une Diete à *Braun* ou *Brina* : de-là il écrivit à la Nobleſſe & aux Magiſtrats de Prague de s'y rendre ; ils s'y rendirent, & demanderent la liberté de conſcience.

Ces conditions ne furent pas du goût de l'Empereur ; il

* Wiſrade, Forteresſe ſéparée de la ville de Prague par la Moldave.

déclara qu'il vouloit gouverner comme Charles IV. avoit gouverné.

Charles IV. avoit publié des Edits ſéveres contre les Hérétiques ; les Catholiques triompherent , & les Huſſites conſternés , allerent les uns à Thabor auprès de Ziſca, les autres à Sadomits auprès de Huſſinets , Seigneur puiſſant, & Huſſite zélé.

L'Empereur ne crut pas devoir entrer dans Prague ; il alla à Breſlau en Siléſie , & y ſignala ſon ſéjour par des exécutions ſanglantes : il fit écarteler un Thaborite de Prague, qui prêchoit la Communion ſous les deux eſpeces. Dans le même tems, le Nonce du Pape fit publier & afficher à Breſlau la Croiſade de Martin V. contre les Huſſites.

Lorſque les Bohémiens apprirent cette nouvelle , ils firent tous ſerment de ne recevoir jamais Sigiſmond pour Roi , & de défendre la Communion ſous les deux eſpeces juſqu'à la derniere goutte de leur ſang : les hoſtilités recommencerent à la ville & à la campagne ; ils écrivirent des lettres circulaires à toutes les villes du Royaume , pour les exhorter à n'y pas laiſſer entrer Sigiſmond , & l'on vit une guerre ouverte entre l'Empereur & les Huſſites.

L'Empereur mit ſur pied une armée de plus de cent mille hommes , qui fut battue par-tout où elle voulut pénétrer en Bohême ; elle fit le ſiége de Prague , & le leva après y avoir perdu beaucoup de monde : le Duc de Baviere, qui étoit dans cette armée , en parle en ces termes * à ſon Chancelier. » Nous avons attaqué les Bohémiens cinq fois, & tout autant » de fois nous avons été défaits avec perte de nos troupes, » de nos armées , de nos machines & inſtrumens de guerre, » de nos proviſions & de nos valets d'armée ; la plus grande » partie de nos gens à péri par le fer, & l'autre dans la fuite : » enfin , par je ne ſais quelle fatalité , nous avons toujours » tourné le dos avant d'avoir vu l'ennemi. »

Sigiſmond , après avoir déſolé la Bohême , & perdu la plus grande partie de ſon armée , licencia ce qui lui reſtoit de troupes.

Ziſca fut donc maitre de la Bohême , il y mit tout à feu & à ſang , & ruina les Monaſteres : ſon armée groſſiſſoit tous les jours ; & pour éprouver la valeur de ſes troupes , il les mena à la petite ville de Rzieran , qui avoit une fortereſſe ,

* Lenfant , Guerre des Huſſites.

il emporta l'une & l'autre, & brûla ſept Prêtres ; de-là il ſe rendit à Prachaticz, la ſomma de ſe rendre, & de chaſſer tous les Catholiques. Les habitans rejetterent ces conditions avec mépris ; Ziſca fit donner l'aſſaut, prit la ville, & la réduiſit en cendres.

Les Thaborites de Prague & des villes qui s'étoient liguées avec les Huſſites, avoient à leur tête des Généraux d'une valeur & d'une habileté reconnue, qui ravagoient les Terres des Seigneurs catholiques ; & Sigiſmond, pour ne point céder à Ziſca & aux Huſſites en barbarie, infeſtoit tous les environs de Cuttenberg de ſes Huſſards, & mettoit tout à feu & à ſang autour de Breſlau.

Il reçut une armée de Moravie, & voulut rentrer dans Prague ; mais ſon armée fut détruite, & il fut lui-même obligé de prendre la fuite.

Les Huſſites & les Catholiques formerent donc alors comme deux Nations étrangeres qui ravageoient la Bohême, & qui exerçoient l'une ſur l'autre des cruautés inouies & inconnues aux Nations barbares.

Sigiſmond ſe forma encore une nouvelle armée, & fut encore défait par Ziſca, & obligé de ſe retirer en Hongrie.

Il y avoit pluſieurs années que Ziſca étoit aveugle, & malgré ſa cécité, les forces de l'Empire n'étoient pas capables de l'arrêter. Sigiſmond voulut traiter avec lui ; il lui envoya des Ambaſſadeurs, lui offrit le Gouvernement de la Bohême, avec les conditions les plus honorables & les plus lucratives, s'il vouloit ramener les rebelles à l'obéiſſance.

La peſte fit échouer ces négociations ; Ziſca en fut attaqué & mourut. *

* Son corps fut transféré à Czaſlau, ville conſidérable de Bohême, & enterré dans la Cathédrale de cette ville : c'eſt une fable que l'ordre qu'on raconte qu'il donna en mourant de faire un tambour de ſa peau. Théobalde témoigne qu'on liſoit encore de ſon tems cette Epitaphe : » Cy gît Jean Ziſca, qui ne le céda à aucun » Général dans l'art militaire : rigoureux vengeur de l'orgueil & » de l'avarice des Eccléſiaſtiques, ardent défenſeur de la Patrie. Ce » que fit en faveur de la République Romaine, Appius Claudius » l'aveugle, par ſes conſeils, & Marcus Furius Camillus par ſa va- » leur, je l'ai fait en faveur de ma Patrie ; je n'ai jamais manqué » à la fortune, & elle ne m'a jamais manqué : tout aveugle que » j'étois, j'ai toujours bien vu les occaſions d'agir ; j'ai vaincu » onze fois en bataille rangée ; j'ai pris en main la cauſe des mal- » heureux & celle des indigens, contre les Prêtres ſenſuels &

Après la mort de Ziſca, ſon armée ſe partagea en trois corps ; les uns prirent pour Chef Procope Raze, ſurnommé le Grand ; l'autre partie ne voulut point de Chef, & ces Huſſites ſe nommerent Orphélins ; & un troiſieme corps de cette armée prit le nom d'Orébites, & ſe nomma des Chefs.

Cette diviſion des Huſſites n'empêcha pas qu'ils ne s'uniſſent étroitement lorſqu'il s'agiſſoit de la cauſe commune : ils appelloient la Bohême la Terre de Promiſſion, & les Allemands qui étoient limitrophes, il les appelloient les uns, les Iduméens, les autres, les Morabites ; ceux-ci les Amalécites, ceux-là les Philiſtins.

Ces trois corps des Huſſites traiterent en effet toutes les Provinces voiſines de la Bohême, comme les Iſraélites avoient traité les peuples de la Paleſtine.

Le Pape renouvella ſes exhortations & ſes inſtances pour une Croiſade contre les Huſſites, & l'Allemagne mit ſur pied une armée de cent mille hommes. Les Impériaux, malgré la ſupériorité de leur nombre, furent défaits, & les Huſſites continuerent leurs ravages.

On prêcha contre les Huſſites une troiſieme Croiſade, & les armées des Croiſés furent encore taillées en piéces.

Le Pape & l'Empereur, voyant qu'il étoit impoſſible de réduire les Bohémiens par la force, propoſerent des Conférences & des moyens d'accommodement : on les invita au Concile de Baſle, on leur donna un ſauf-conduit tel qu'ils le ſouhaiterent ; & les Députés des Huſſites ſe rendirent à Baſle au nombre de trois cent, à la tête deſquels étoit le fameux Procope, éleve de Ziſca, Jean de Rokiſme, Prêtre diſciple de Jacobel, & quelques Huſſites de conſidération.

» chargés de graiſſe, & j'ai éprouvé le ſecours de Dieu dans cette » entrepriſe. Si leur haine & leur envie n'en avoient empêché, j'aurois » été mis au rang des plus illuſtres perſonnages ; cependant, malgré » le Pape, mes os repoſent dans ce lieu ſacré. »

La maſſue de Ziſca étoit attachée à l'Epitaphe. Balbin raconte que Ferdinand premier demanda un jour à qui appartenoit cette maſſue, & qu'aucun des Courtiſans n'oſant lui dire, un plus hardi répondit que c'étoit la maſſue de Ziſca : l'Empereur ſortit ſur le champ de l'Egliſe & de la Ville, & s'en alla à une lieue de-là, quoiqu'il eût réſolu de paſſer la journée à Czſlau ; il fuyoit en diſant : cette mauvaiſe bête, toute morte qu'elle eſt depuis cent ans, fait encore peur aux vivans. (Voyez la guerre des Huſſites, t. 1. p. 207.)

Les Huſſites réduiſirent leurs prétentions à quatre Chefs. 1°. Que l'Euchariſtie fût adminiſtrée aux Laïques ſous les deux eſpeces. 2°. Que la parole de Dieu pût être prêchée librement par ceux à qui il appartient ; c'eſt-à-dire, par tous les Prêtres. 3°. Que les Eccléſiaſtiques n'euſſent plus de biens ni de domaines temporels. 4°. Que les crimes publics fuſſent punis par les Magiſtrats.

On raiſonna beaucoup ſur ces articles ; mais les diſputes publiques & les conférences particulieres furent inutiles ; les Huſſites ne ſe départirent point des quatre articles, & le Concile ne voulut point les accorder. Les Députés des Huſſites retournerent donc en Bohême, & les hoſtilités continuerent ; mais les Thaborites éprouverent des revers ; les deux Procopes furent défaits & tués. Les Thaborites, affoiblis par la perte de ces deux Généraux, & par pluſieurs défaites, eurent moins d'éloignement pour la paix ; le Concile envoya des Députés, qui firent avec les Bohémiens un traité, par lequel on convint que les Bohémiens & les Moraves ſe réuniroient à l'Egliſe, & ſe conformeroient en tout à ſes rits, à l'exception de la Communion ſous les deux eſpeces, que l'on permettoit à ceux chez qui elle étoit en uſage ; que le Concile décideroit ſi cela ſe devoit pratiquer ſuivant le précepte divin, & qu'il régleroit par une Loi générale, ce qu'il jugeroit à propos pour l'utilité & pour le ſalut des Fidéles : que ſi les Bohémiens perſiſtoient enſuite à vouloir communier ſous les deux eſpeces, ils enverroient une Ambaſſade au Concile, qui laiſſeroit aux Prêtres de Bohême & de Moravie la liberté de communier ſous les deux eſpeces les perſonnes parvenues à l'âge de diſcrétion, qui le ſouhaiteroient, à condition qu'ils avertiroient publiquement le peuple, que la chair de J. C. n'eſt pas ſeule ſous l'eſpece du pain, ni le ſang ſeul ſous l'eſpece du vin ; mais que J. C. eſt tout entier ſous chaque eſpece.

L'Empereur convint auſſi de laiſſer par forme de gages, les biens des Egliſes à ceux qui en étoient en poſſeſſion, juſqu'à ce qu'ils fuſſent retirés pour un certain prix.

Les Bohémiens de leur côté accordoient le retour des Religieux & des Catholiques, à condition néanmoins que les Monaſtères qui avoient été démolis, ne ſeroient point rétablis. On laiſſa la diſpoſition des Egliſes de Bohême au Pape, & on donna ſix ans aux Orphelins & aux Thaborites pour ſe réſoudre à accéder au Traité.

L'Empereur Sigiſmond fit enſuite ſon entrée à Prague, où il

il mourut l'année ſuivante 1437, & Albert d'Autriche qui avoit épouſé ſa fille, fut élu Roi de Bohême, mais il ne ſurvécut que deux ans à ſon élection.

Après la mort d'Albert d'Autriche, les Bohémiens ſe choiſirent deux Gouverneurs en attendant la majorité de Ladiſlas, fils d'Albert, à qui Pogebrac ſuccéda.

Pogebrac acheva de détruire le parti des Thaborites, mais il maintint l'uſage de la Communion ſous les deux eſpèces, qui devint ordinaire dans la plûpart des Egliſes de Bohême; ſans qu'on prît la précaution d'avertir le peuple qu'il n'y avoit point de néceſſité de l'obſerver.

Quoique Pogebrac eût ruiné le parti des Thaborites, il reſta néanmoins pluſieurs perſonnes imbues de leurs opinions; ces Bohémiens ſe ſéparerent des Calixtins, & formerent une nouvelle Secte connue ſous le nom des Freres de Bohême: voyez cet article. *

Tels furent les effets & la fin de la guerre des Huſſites: elle fut allumée par le bûcher qui conſuma Jean Hus, par les rigueurs des Légats, par les armées que Sigiſmon envoya contre les Huſſites, par le ſang qu'il répandit. Elle attira ſur la Bohême tous les fléaux de la colere de Dieu; elle fit de ce Royaume & d'une partie de l'Allemagne, un déſert inondé de ſang humain, & couvert de cendres & de débris; elle finit ſans corriger les abus contre leſquels on avoit pris les armes & prêché les Croiſades.

Auroit-on cauſé plus de maux à la Bohême & à l'Egliſe, ſi après la condamnation de Jean Hus & de ſa doctrine, l'Empereur au lieu d'envoyer ſes troupes contre les Huſſites, qui s'aſſembloient pour communier ſous les deux eſpeces; ſi dis-je, cet Empereur eût fait paſſer en Bohême des Théologiens habiles & modérés, qui euſſent inſtruit les peuples & combattu avec les armes de la Religion, de la charité & de la raiſon, les erreurs des Huſſites?

Des erreurs de Jean Hus & des Huſſites.

Les erreurs principales de Jean Hus & des Huſſites regardent le Pape, dont ils attaquent la primauté; l'Egliſe, qu'ils compoſent des ſeuls élus ou prédeſtinés; la Communion ſous

* Sur l'Hiſtoire des Huſſites, voyez les Auteurs cités. Fleuri, Dupin, &c.

les deux eſpeces, qu'ils regardent comme néceſſaire au ſalut.

Nous avons réfuté dans l'article GRECS, l'erreur de Jean Hus ſur la primauté du Pape.

Son erreur ſur la nature de l'Egliſe avoit été avancée par les Donatiſtes, par les Albigeois, par les Vaudois, par Wiclef; elle fut après lui adoptée par les Proteſtans; c'eſt l'aſyle de toutes les ſociétés ſéparées de l'Egliſe Romaine: on a refuté cette erreur à l'article Donatiſtes.

Il nous reſte à parler de la Communion ſous les deux eſpeces.

Les Catholiques reconnoiſſent que durant plus de mille ans, l'Egliſe d'Occident, auſſi-bien que celle d'Orient, adminiſtroit même aux laïques la communion ſous les deux eſpeces.*

Cette pratique n'étoit cependant pas ſi générale, qu'en pluſieurs occaſions on ne donnât la Communion ſous une ſeule eſpece; la Communion du vieillard Serapion, & celle des malades, les Communions domeſtiques, la Meſſe du Vendredi-Saint, ſont une preuve inconteſtable de cette vérité: on ne réſervoit alors, comme on ne réſerve encore aujourd'hui, que le Corps ſacré de Jeſus-Chriſt; cependant, il eſt certain par tous les Auteurs, que le Célébrant, tout le Clergé & le peuple communioient dans ces ſaints jours, qu'ils ne communioient, par conſéquent, que ſous une eſpece: on ne voit point l'origine de cette pratique, qui étoit générale au huitieme ſiécle.

Il eſt même certain, que dans l'Office ordinaire de l'Egliſe les Fidéles avoient la liberté de communier ſous une ou ſous deux eſpeces: le Décret du Pape Gelaſe pour la Communion ſous les deux eſpeces, en eſt une preuve. » Nous avons dé» couvert que quelques-uns prenant ſeulement le Corps ſa» cré, s'abſtiennent du ſacré Calice, leſquels certes, puiſqu'on » les voit attachés à je ne ſais quelle ſuperſtition, il faut, ou » qu'ils prennent les deux parties de ce Sacrement, ou qu'ils » ſoient privés de l'une & de l'autre. **

Ainſi le Pape Gelaſe n'ordonne de prendre la Communion ſous les deux eſpeces, que pour s'oppoſer au progrès de je ne ſais quelle ſuperſtition: ce qui ſuppoſe évidemment la li-

* Mabillon, Præf. in 3. ſæc. Benedict. Obſerv. 10. pag. 138. Boſſuet, de la Commun. ſous les deux eſpeces. Perpet. de la Foi, l. 5, l. 2, Boileau, Hiſt. de la Communion. Traité de l'Euchariſtie, à la fin.

** Décret. Grat. de Conſecr. diſt. 2. Ep. ad Major & Joan.

berté de communier ſous une ſeule eſpece, avant la naiſſance de cette ſuperſtition, & lorſqu'elle ſera éteinte. Voilà une conſéquence que toutes les ſubtilités de MM. de la Roque & de Bordieu ne peuvent éluder. *

La pratique de donner la Communion ſous une ſeule eſpece s'établit & devint générale dans l'Occident, ſans qu'il y ait eu ſur cela aucunes conteſtations, aucune oppoſition : on ne croyoit donc en aucune Egliſe d'Occident, qu'il fût néceſſaire de communier ſous les deux eſpeces, lorſque Jacobel entreprit de rendre le Calice aux ſimples Fidéles.

Etoit-il permis à un ſimple Curé de changer une diſcipline établie généralement ? le pouvoit-il faire contre la défenſe du Concile de Conſtance ? Il n'auroit été autoriſé à ce changement qu'autant qu'il ſeroit évident que la Communion ſous les deux eſpeces eſt néceſſaire au ſalut, ou il faut anéantir tout principe de ſubordination dans l'Egliſe.

Mais, peut-on dire qu'il eſt évident que la Communion ſous les deux eſpeces, eſt néceſſaire au ſalut, & qu'on ne reçoit pas le Sacrement de l'Euchariſtie, lorſqu'on communie ſous une ſeule eſpece?

Dans l'adminiſtration des Sacremens, eſt-on obligé de faire, non tout ce que Jeſus-Chriſt a fait, (autrement il faudroit donner l'Euchariſtie après ſouper ;) mais ſeulement ce qui appartient à la ſubſtance du Sacrement ? or, on ne ſauroit trouver dans l'Euchariſtie aucun effet eſſentiel du corps diſtingué du ſang : ainſi la grace de l'un & de l'autre, au fond, & dans la ſubſtance, ne ſauroit être que la même.

En effet, J. C. en inſtituant le Sacrement de l'Euchariſtie, dit à ſes Apôtres : *Prenez & mangez, ceci eſt mon corps* ; or, le corps, le ſang, l'ame, la divinité de Jeſus-Chriſt ſont inſéparables : car Jeſus-Chriſt lui-même dit en S. Jean, qu'il a donné ſon corps vivant dans l'Euchariſtie : or, il ne peut être vivant, qu'il ne ſoit uni avec le ſang, l'ame, la divinité, ſous chaque eſpece ; les Catholiques, en donnant la Communion ſous une ſeule eſpece, ne changent donc point la ſubſtance du Sacrement.

Ce changement dans l'adminiſtration de l'Euchariſtie, ne touche pas plus la ſubſtance du Sacrement, que le changement qu'il s'eſt fait dans l'adminiſtration du Baptême, touche

* La Roque, Hiſt. de l'Euch. 1. part. c. 12. pag. 244. Du Bourdieu, Rép. c. 13.

lu ſubſtance du Baptême, changement que les Proteſtans ont pourtant adopté. Tout ce qu'ils diront pour juſtifier le changement dans l'adminiſtration du Baptême, les Catholiques le diront en faveur du retranchement de la coupe.

Enfin le retranchement de la coupe touche ſi peu la ſubſtance du Sacrement, que les Proteſtans eux-mêmes ont fait un Décret pour adminiſtrer l'Euchariſtie ſous la ſeule eſpece du pain, à ceux qui ont une averſion inſurmontable pour le vin. *

En vain prétendroit-on que l'Euchariſtie étant deſtinée à nous rappeller la mémoire de la mort & de la Paſſion de Jeſus-Chriſt, on ne reçoit qu'imparfaitement ce Sacrement, lorſqu'on ne reçoit que le pain : car le pain Euchariſtique nous rappelle la mort de J. C. comme la Communion ſous les deux eſpeces, & s'il faut conſerver l'uſage du Calice, parce qu'il nous rappelle mieux la paſſion de J. C. il faudroit auſſi donner la Communion après ſouper, parce que cette circonſtance nous rappelleroit encore mieux la mort de Jeſus-Chriſt.

Les Luthériens ont renouvellé la Communion ſous les deux eſpeces, & le Concile de Trente a condamné cette innovation : c'eſt un des obſtacles les plus conſidérables à la réunion des Egliſes Luthériennes, & il y avoit ſur cela une eſpece de négociation entre M. Boſſuet & M. Leibnitz, dont on trouve le détail dans les œuvres poſthumes de M. Boſſuet. †

Il eſt certain que la Communion ſous les deux eſpeces ayant été en uſage, & n'étant contraire, ni à la nature du Sacrement, ni à l'inſtitution de Jeſus-Chriſt, l'Egliſe peut rendre le calice aux ſimples Fidéles : mais comme le retranchement du calice a pris naiſſance dans les inconvéniens qui réſultoient de la Communion ſous les deux eſpeces, il n'appartient qu'à l'Egliſe de rétablir la Communion ſous les deux eſpeces ; elle ſeule a droit de juger, ſi les inconvéniens qui naiſſent du retranchement du calice ſont plus grands que ceux qui naiſſent de la diſcipline actuelle, & ſi elle doit ſe relâcher ſur cet article.

HYDROPARASTES, nom donné aux Encratites qui n'offroient que de l'eau dans l'Euchariſtie.

* Boſſuet, Traité de la Communion ſous les deux eſpeces, Bellarm. Natal. Alex. ont traité à fond cette queſtion, & tous les Théologiens après eux.

† T. 1. p. 264.

J

JACOBEL. Voyez HUSSITES.

JACOBITES, Eutychiens, ou Monophyſites de Syrie, ainſi appellés du nom d'un fameux Eutychien, nommé Jacques Baradée ou Zenzale, qui reſſuſcita, pour ainſi dire, l'Eutychianiſme preſqu'éteint par le Concile de Chalcédoine, par les loix des Empereurs, & par la diviſion des Eutychiens.

L'élection des Evêques, & leurs diſputes ſur la Religion, avoient partagé les Eutychiens en une infinité de petites Sectes qui ſe déchiroient; ils étoient d'ailleurs ſans paſteurs, ſans Evêques; & les Chefs de parti, renfermés dans des priſons, prévoyoient que c'étoit fait de l'Eutychianiſme, s'ils n'ordonnoient un Patriarche qui réunît les Eutychiens, & ſoutînt leur courage au milieu des malheurs dont ils étoient accablés.

Severe, Patriarche d'Antioche, & les Evêques oppoſés comme lui au Concile de Chalcédoine, choiſirent pour cela Jacques Baradée ou Zenzale, l'ordonnerent Evêque d'Edeſſe & lui conférerent la dignité de Métropolitain Œcuménique.

Jacques étoit un Moine ſimple & ignorant, mais brûlant de zèle, & qui crut pouvoir compenſer par ſon activité & par l'auſtérité de ſes mœurs, tout ce qui lui manquoit du côté des talens. Il étoit couvert de haillons; & ſous cet extérieur humilié, il parcourut impunément tout l'Orient, réunit toutes les Sectes des Eutychiens, ralluma le Fanatiſme dans tous les eſprits: il ordonna des Prêtres, des Evêques, & fut le reſtaurateur de l'Eutychianiſme dans tout l'Orient: c'eſt pour cela qu'on a donné le nom de Jacobites à tous les Eutychiens ou Monophyſites d'Orient. *

Après la mort de Severe, Jacques Zenzale ordonna Paul Evêque d'Antioche, à qui d'autres ont ſuccédé juſqu'à notre ſiécle.

Les Evêques ordonnés par Jacques ne réſiderent point dans cette Ville, mais dans Amida, tant que les Empereurs Romains furent les maîtres de la Syrie: cependant le nombre des Eutychiens dans le Patriarchat d'Antioche, étoit de beaucoup ſupérieur à celui des Catholiques, & le Patriarchat d'Antioche

* Aſſeman. Bibliot. Orient. t. 2. Diſſert. de Monophyſ. pag. 3. 26. Renaudot, Hiſt. Patriarch. Alex. Perpet. de la Foi, t. 4. l. 2, c. 8.

renfermoit les deux Syries, les deux Silicies, les deux Phénicies, la Méſopotamie, l'Iſaurie, l'Euphratiſſienne, l'Oſroene: toutes ces dépendances ſont marquées dans l'excellente Carte du Patriarchat d'Antioche de M. Danville, *Tome 2. de l'Oriens Chriſtianus, pr 670.*

La Foi du Concile de Chalcédoine ne ſe ſoutenoit dans toutes ces Provinces, que par l'autorité des Empereurs, & par la ſévérité des loix qu'ils avoient portées contre tous ceux qui s'oppoſoient au Concile de Chalcédoine.

Pour ſe ſouſtraire à la ſévérité de ces loix, un grand nombre d'Eutychiens paſſerent dans la Perſe & dans l'Arabie, où toutes les Sectes proſcrites par les Empereurs Romains étoient tolérées, & vivoient en paix entr'elles, mais toutes ennemies de la puiſſance qui les avoit proſcrites. *

Parmi les perſonnes qui avoient reçu le Concile de Chalcédoine, beaucoup perſévéroient dans leur ſentiment, ne ſe réuniſſoient extérieurement à l'Egliſe, & formoient dans le ſein même de l'Empire une multitude d'ennemis cachés, qui, pour ſe venger de l'oppreſſion qu'ils ſouffroient, n'attendoient qu'une occaſion favorable.

Les Perſes ſçurent mettre à profit ces diſpoſitions, ils firent la guerre aux Romains, ravagerent l'Empire, & s'emparerent de pluſieurs Provinces.

Les Jacobites rentrerent alors dans toutes leurs Egliſes, parce que les Perſes favoriſoient toujours les Sectes proſcrites par les Empereurs Romains: les Sarraſins en uſerent de même envers les Jacobites, lorſqu'ils eurent conquis l'Empire des Perſes. Ainſi les Catholiques furent opprimés ſous ces nouveaux Maîtres, & les Jacobites furent le parti triomphant. Le Patriarche d'Antioche rentra dans tous ſes droits, créa une eſpece de coadjuteur pour envoyer des Miſſions dans l'Orient, & y établir le Monophyſiſme.

Le Monophyſiſme ſe répandit en effet dans l'Orient; dans le même-tems, & par les mêmes cauſes, il ſe répandit dans l'Egypte & paſſa l'Abyſſinie, comme on peut le voir aux mots COPHTES & ABYSSINS.

Les Jacobites ne jouirent cependant pas d'une faveur conſtante ſous les Perſes & ſous les Sarraſins: ils furent perſécutés comme tous les Chrétiens par les Rois de Perſe & par les

* Aſſeman. ibid. t. 2, t. 3. part. 2. De Syrii Neſtorianis, c. 4, 5.

Caliphes avares où fanatiques : & beaucoup de Jacobites & de Catholiques répandus dans ces Provinces, renoncerent à la Religion Chrétienne, & embraſſerent le Mahométiſme : toutes les familles Chrétiennes qui étoient en Nubie, ſuivent aujourd'hui la Religion de Mahomet. *

Telles furent les ſuites des rigueurs des Empereurs Romains contre les Hérétiques, pour la Religion, pour l'Etat, & pour le ſalut des ames.

Pendant les conquêtes des Princes d'Occident dans la Syrie & dans l'Orient, les Jacobites parurent vouloir ſe réunir à l'Egliſe Romaine, mais ils ne ſe réunirent point.

Lorſque les Princes d'Occident ſe furent rendus maîtres de la Syrie, le Pape nomma un Patriarche à Antioche, qui fit ſa réſidence juſqu'à l'an 1267, où les Muſulmans la reprirent.

Par ce moyen, il y a deux Patriarches d'Antioche, un Romain, & l'autre Monophyſite : chacun de ces Patriarches a ſous lui des Evêques de ſa Communion.

Les Jacobites ont auſſi des Egliſes dans tous les lieux où les Neſtoriens ſe ſont établis ; & ces deux Sectes qui pendant une ſi longue ſuite d'années, ont rempli l'Empire de troubles & de ſéditions, vivent en paix & communiquent enſemble. Lorſqu'Abulpharage, Patriarche des Jacobites, mourut, le Patriarche Neſtorien qui demeuroit dans la même Ville, ordonna à tous les Chrétiens de ne point travailler, & de s'aſſembler dans l'Egliſe. Tous les Jacobites, les Grecs & les Arméniens ſe réunirent pour faire l'Office, & pour célébrer les obſéques de cet illuſtre Jacobite. **

Les Jacobites ne reconnoiſſent qu'une nature en J. C. rejettent le Concile de Chalcédoine, condamnent la Lettre de S. Léon, & regardent comme les défenſeurs de la Foi, Dioſcore, Barſumas, & les Eutychiens condamnés par le Concile de Chalcédoine.

Tous les ennemis de l'Eutychianiſme, ſont au contraire à leurs yeux autant d'Hérétiques; ils ne reconnoiſſent qu'une nature & une perſonne en Jeſus-Chriſt ; mais ils ne croient pas pour cela que la nature humaine & la nature divine ſoient confondues ; ainſi ils ne ſont point, à proprement parler,

* Aſſemam, loc. cit.

** Aſſeman, loc. cit. t. 2. p. 266. il réfute par-là ce que Pokoque, d'après un Auteur Mahométan, dit qu'Abulpharage avoit embraſſé la Religion Mahométane.

engagés dans l'erreur d'Eutyches, mais dans celles des Acéphales qui rejettoient le Concile de Chalcédoine.

Ils ont tous les Sacremens de l'Egliſe Romaine, & n'en différent que ſur quelques pratiques dans l'adminiſtration des Sacremens; ils ont, par exemple, conſervé la Circonciſion, & marquent d'un fer rouge l'enfant après qu'il eſt baptiſé; ils ont conſervé la priere pour les morts.

On leur a fauſſement imputé quelques erreurs ſur la Trinité, ſur l'origine des ames, & ſur les Sacremens. *

M. de la Croze les accuſe de croire l'impanation, & M. Aſſeman ne paroît pas fort éloigné de ce ſentiment. M. de la Croze va plus loin, & prétend que le dogme de la tranſſubſtantiation eſt né en Egypte, & que c'eſt une conſéquence qu'on a tirée de l'opinion des Monophyſites; » elle » parut d'abord, dit-il, comme une aſſomption du pain » & du vin en une union hypoſtatique avec le corps & le » ſang de Notre-Seigneur, & par cette union, ne faiſant » plus qu'une nature avec lui. » M. de la Croze prouve ce qu'il avance par une Homélie dans laquelle il eſt dit que J. C. s'unit perſonnellement au pain & au vin. †

Il me ſemble qu'on impute trop facilement l'impanation aux Jacobites : les premiers Monophyſites, qui croyoient que la nature divine s'étoit unie perſonnellement à la nature humaine, parce qu'elle l'avoit abſorbée, & qu'elles s'étoient confondues en une ſeule ſubſtance, devoient naturellement ſuppoſer que ce même principe d'union avoit lieu par rapport au pain & au vin dans l'Euchariſtie : ils devoient expliquer ces paroles de la conſécration : *ceci eſt mon Corps*, comme ils expliquoient celles de Saint Jean ; *le Verbe a été fait chair*, *le Verbe a été fait homme* : or ce ſens eſt bien différent de l'impanation, puiſque dans l'impanation on ſuppoſe que le pain reſte après la conſécration, tel qu'il étoit auparavant.

Lorſque les Monophyſites ou Jacobites ont reconnu qu'en effet la nature divine & la nature humaine n'étoient point confondues, mais qu'elles étoient diſtinctes, quoiqu'unies, ils n'ont point penſé que le pain fût confondu avec la perſonne de Jeſus-Chriſt : ils ont penſé qu'il lui étoit uni perſonnellement; mais en devenant le Corps de J. C. dans lequel J. C.

* Ibid.

† La Croze, Chriſt. d'Ethiopie, pag. 365. Europe Savante, Août, 1717.

l'avoit dit, & que les paroles de la conſécration offrent ce qui n'eſt pas contraire au dogme de la tranſſubſtantiation: rien n'obligeoit les Jacobites de s'écarter du ſens des Catholiques, & de recourir au dogme de l'impanation.

Je dis de plus, que quand les Jacobites ſeroient dans les principes de l'impanation, on ne pourroit dire que les Jacobites ſoient les premiers auteurs du dogme de la tranſſubſtantiation, & qu'on ſoit paſſé de la croyance de l'impanation à la croyance de la tranſſubſtantiation.

L'impanation conduiſoit plus naturellement au ſens figuré de Calvin, & à nier la préſence réelle, qu'à reconnoître la tranſſubſtantiation, qui eſt une ſuite de la préſence réelle. Ce n'eſt donc point dans la croyance des Monophyſites, que le dogme de la tranſſubſtantiation a pris naiſſance, comme le prétend M. de la Croze.

Les Jacobites éliſent leur Patriarche, qui, après ſon élection, obtient des Princes, dans l'Empire deſquels il ſe trouve, un diplome qui le confirme dans l'exercice de ſa dignité, & qui oblige tous les Jacobites à lui obéir. *

Il s'eſt élevé de tems en tems des Schiſmes parmi les Jacobites, ſouvent ſur l'élection des Patriarches, quelquefois ſur la liturgie; le plus conſidérable eſt celui qui a diviſé le Patriarchat d'Alexandrie, de celui d'Antioche. La cauſe de ce Schiſme fut que dans l'Egliſe d'Antioche, on mêloit de l'huile & du ſel dans le pain de l'Euchariſtie: on trouve dans les liturgies orientales de M. Renaudot & dans M. Aſſeman les rits des Jacobites.

Il y a parmi les Jacobites beaucoup de Moines; les uns ſont réunis, les autres vivent ſéparés dans des cellules & dans les déſerts, ou plantés ſur des colonnes, d'où ils ſont appellés Stylites; les Supérieurs de tous ces Monaſtères ſont ſoumis aux Evêques.

Les Gouverneurs des Provinces ne donnent pas gratuitement le diplome des Patriarches, & leur avarice rend les dépoſitions des Patriarches très-fréquentes. †

Les Jacobites ont beaucoup de jeûnes, & les jeûnes chez eux ſont très-rigoureux: ils ont le Carême, le jeûne de la Vierge, le jeûne des Apôtres, le jeûne de Noël, le jeûne des Ninivites, & ces jeûnes durent chacun pluſieurs ſemaines; de plus ils jeûnent toute l'année le mercredi & le vendredi.

* Aſſeman, Bibl. Or. t. 2. Diſſert. de Monophyſit. art. 8.
† Aſſeman, Ibid.

Pendant tout le Carême, aucun Jacobite ne peut, ni boire de vin, ni manger de poiſſon, ni ſe ſervir d'huile. L'infraction de ces loix eſt punie de l'excommunication : il n'eſt permis de manger ni lait, ni œufs les vendredis & les mercredis.

Ils font conſiſter preſque toute la perfection de l'Evangile dans l'auſtérité de ces jeûnes, qu'ils pouſſent à des excès incroyables : on en a vu qui pendant beaucoup d'années, ne vivoient durant tout le Carême que de feuilles d'Olivier. *

Les hommes qui ſe dévouent aux auſtérités, & qui ont des mœurs ſi pures, mourroient plutôt que de recevoir le Concile de Chalcédoine, & n'ont cependant point une foi différente de celle que le Concile propoſe.

Les Jacobites ont donné de grands hommes, des Hiſtoriens, des Philoſophes, des Théologiens. Les plus éclairés ont été les plus diſpoſés à la réunion avec l'Egliſe Romaine : communément ils ſe ſont beaucoup moins occupés à s'éclairer qu'à inventer des pratiques de dévotion, & à trouver dans ces pratiques des alluſions pieuſes, ou des ſens cachés ; comme on le voit par ce que M. Aſſeman nous a donné de leurs ouvrages. **

La Secte des Jacobites n'a point été auſſi floriſſante & auſſi étendue que celle des Neſtoriens ; il y a eu des Rois Neſtoriens, & il n'y a point eu des Rois Jacobites : on croit que cette Secte ne compte pas aujourd'hui plus de cinquante familles. †

Quelques Auteurs, tels que Jacques de Vitri & Willebrand, appellent Jacobins les perſonnes de la Secte que nous venons de décrire. ††

Outre les Auteurs que nous avons cités ſur les Jacobites, on peut conſulter M. Simon & les Auteurs que nous avons cités à l'article COPHTES. §

ICONOCLASTES, c'eſt-à-dire, Briſeurs d'Images. Léon Iſaurien fut le Chef de cette Secte, dont nous allons

* La Croze, Chriſt. d'Ethiopie.

** Aſſeman, Bibl. Orient. t. 2.

† Ibid.

†† Jacques de Vitry, Hiſt. de Jeruſalem. Willebrand, Itinéraire de la Terre-Sainte.

§ La Croyance & les Mœurs des Nations du Levant, par Moni.

expoſer l'origine & le progrès, & que nous réfuterons enſuite.

De l'Origine des Iconoclaſtes.

Depuis Conſtantin le Grand, preſque tous les Empereurs avoient pris part aux querelles qui s'étoient élevées parmi les Chrétiens ; les uns par politique, les autres gagnés par leurs Officiers, & par leurs Eunuques : on les avoit preſque toujours vus, décidés par leurs Miniſtres ou par leurs Favoris, ſoutenir la vertu, ou protéger l'erreur.

La part qu'ils avoient priſe aux diſputes de Religion, les éloges qu'ils recevoient du parti qu'ils favoriſoient, leur avoient inſpiré du goût pour ces ſortes d'occupations. Les Courtiſans qui vouloient les déterminer en faveur d'un parti leur repréſentoient qu'il étoit beau d'interpoſer leur autorité dans les querelles de Religion, & traitoient les querelles des Théologiens comme des affaires de la plus grande importance, & propres à éterniſer la gloire des Empereurs ; en ſorte qu'il étoit heureux pour un Empereur d'avoir pendant ſon régne quelque héréſie, ou quelque diſpute théologique qui fit du bruit.

Ainſi après la condamnation d'Eutyches, & lorſque tout commençoit à être tranquille, Juſtinien ayant vu à Conſtantinople des Moines revenus de Jéruſalem, qui avoient extrait quelques propoſitions des ouvrages d'Origene, & qui les vouloient faire condamner, l'Empereur ſaiſit cette occaſion pour juger des matieres Eccléſiaſtiques, donna un Edit qui condamnoit Origene, Théodore & Ibas, & fit aſſembler un Concile pour approuver ſon Edit. *

Philippicus ne fut pas plutôt parvenu à l'Empire, qu'il prit le parti des Monothélites, laiſſa ravager les terres de l'Empire par les Bulgares, & fut dépoſé.

Anaſtaſe qui étoit très-ſavant, & que le peuple mit à la place de Philippicus, ne prit pas moins de part aux affaires Eccléſiaſtiques, & fut chaſſé par Théodoſe.

Léon Iſaurien qu'Anaſtaſe avoit fait Général des troupes de l'Empire, refuſa de reconnoître Théodoſe, ſe fit proclamer Empereur, & fit mourir Théodoſe.

* C'eſt la diſpute connue ſous le nom de la diſpute des trois Chapitres, qui fut terminée par le cinquieme Concile général.

Léon étoit natif d'Iſaurie, d'une famille obſcure, & avoit ſervi ſimple ſoldat ; il fut couronné le 2 de Mars 716, & jura entre les mains du Patriarche Germain de maintenir & de protéger la Religion Catholique.

Par ſon éducation, Léon étoit incapable de prendre part aux queſtions théologiques, & vouloit cependant, comme ſes prédéceſſeurs, qu'on dit qu'il avoit protégé l'Egliſe, fait des réglemens ſur la Religion, & conſervé la Foi.

Il avoit eu de grandes liaiſons avec les Juifs & avec les Sarraſins : ces deux Sectes étoient ennemies des Images, & Léon leur avoit entendu parler de l'uſage des Images, comme d'une idolâtrie : il avoit pu lui-même prendre une partie de leurs idées, plus faciles à ſaiſir pour un ſoldat, que les ſubtilités théologiques. Il crut ſe ſignaler en aboliſſant les Images ; & la dixieme année de ſon regne, il publia un Edit, par lequel il ordonnoit d'abattre les Images. *

A la publication de l'Edit, le peuple de Conſtantinople ſe révolta, & le Patriarche s'oppoſa à ſon exécution ; mais Léon fit charger le peuple, les Images furent détruites, & le Patriarche Germain fut dépoſé.

Léon envoya ſon Edit à Rome pour le faire exécuter : Grégoire II. lui écrivit avec beaucoup de fermeté, & lui aſſura que les peuples ne rendoient point aux Images un culte idolâtre : il l'avertit que c'étoit aux Evêques, & non aux Empereurs à juger des dogmes Eccléſiaſtiques ; que comme les Evêques ne ſe mêlent point des affaires ſéculieres, il faut auſſi que les Empereurs s'abſtiennent des affaires Eccléſiaſtiques. †

Léon irrité de la réſiſtance de Grégoire envoya des aſſaſſins à Rome pour le tuer, mais le peuple découvrit les aſſaſſins & les fit mourir ; toute l'Italie ſe ſouleva alors contre Léon, dont le gouvernement dur & tyrannique avoit diſpoſé les eſprits à la révolte.

Ces troubles pour une pratique qu'il n'appartenoit point à Léon de condamner, quand elle auroit été répréhenſible, ne détournerent point cet Empereur du projet d'abolir les Images : il fut occupé le reſte de ſa vie à faire exécuter ſon Edit, & ne put réuſſir en Italie.

Conſtantin Copronyme, fils de Léon, ſuivit le projet de

* Cedrenus, Zonare, Conſtantin Manaſſés.

† Greg. 2. Ep. 1. Conc. t. 7. Baron, ad an. 726, n. 28.

ſon pere, &, pour mieux établir la diſcipline qu'il vouloit introduire, fit aſſembler un Concile à Conſtantinople; plus de trois cens Evêques y aſſiſterent. *

Les Evêques de ce Concile reconnoiſſent les ſix premiers Conciles, & prétendent que ceux qui autoriſent le culte des Images ſappent l'autorité de ces Conciles; ils prétendent que les Images ne ſont point de tradition venue de J. C., des Apôtres, ou des Grecs: qu'on n'a point de priere dans l'Egliſe pour ſanctifier les images, & que ceux qui les honorent, retombent dans le Paganiſme.

Des raiſons, ils paſſent aux autorités, & alléguent les paſſages de l'Ecriture, dans leſquels il eſt dit, que Dieu eſt un eſprit, & que ceux qui l'adorent doivent l'adorer en eſprit & en vérité; que Dieu n'a jamais été vu de perſonne, & qu'il a défendu à ſon peuple de faire des Idoles taillées.

Enfin on s'appuye dans ce Concile ſur le ſuffrage des Peres; mais les paſſages que l'on cite, ne concluent rien contre l'uſage des images, tel que les Catholiques l'admettent, ou ſont falſifiés & tronqués.

Après ces raiſons & ces autorités, le Concile de Conſtantinople défend à tout le monde d'adorer & de mettre dans les Egliſes ou dans les maiſons particulieres aucune image, à peine de dépoſition, ſi c'eſt un Prêtre ou un Diacre, & d'excommunication, ſi c'eſt un Moine ou un Laïque. Le Concile veut qu'ils ſoient traités ſelon la rigueur des Loix Impériales, comme des adverſaires des Loix de Dieu, & des ennemis des dogmes de leurs ancêtres.

Le Concile de Conſtantinople fut rejetté par les Romains: mais l'autorité de l'Empereur le fit recevoir & exécuter dans une grande partie des Egliſes d'Orient: on bannit, on exila, on condamna à mort ceux qui s'oppoſerent au Concile & à l'Edit de l'Empereur contre les images.

Comme les Moines étoient les plus ardens défenſeurs des images, il fit un Edit portant défenſe à qui que ce fût d'embraſſer la vie Monaſtique; la plûpart des Maiſons Religieuſes furent confiſquées dans la Capitale, & les Moines furent obligés de ſe marier, même de mener publiquement leurs Fiancées par les rues. †

Conſtantin mourut en 775, & Léon IV ſon fils lui ſuccé-

* Conc. t. 7. Conc. Conſt. 2. act. 6.

† Théophane, Cedren. ad. an. Conſt. 19. 23.

da. Le nouvel Empereur fut d'abord occupé par les guerres des Sarraſins, & par des conſpirations ; mais lorſqu'il fut paiſible, il renouvella tous les Edits de ſon pere & de ſon grand pere contre les Images, & fit punir avec la derniere ſévérité ceux qui contrevenoient à ces Edits. C'étoit une fureur que la haine de cet Empereur contre ceux qui honoroient les Images : il ne voulut plus avoir de commerce avec l'Impératrice, parce qu'il avoit trouvé des Images dans ſon cabinet : il voulut ſavoir ceux de qui il les avoit reçus, & les fit périr dans les tourmens. *

Léon mourut peu de tems après, & Conſtantin Porphyrogenete lui ſuccéda ; mais comme il n'étoit âgé que de dix ans, ſa mere Irene prit en main les rênes de l'Empire. Irene, qui avoit conſervé de la dévotion pour les Images voulut rétablir leur culte ; elle écrivit au Pape Adrien pour aſſembler un Concile à Nicée : le Concile s'ouvrit l'an 787, il étoit compoſé de plus de deux cent cinquante Evêques ou Archevêques.

On y lut d'abord les lettres de l'Empereur & de l'Impératrice qui déclarerent qu'ils ont aſſemblé ce Concile du conſentement des Patriarches ; qu'ils laiſſent une entiere liberté aux Evêques de dire leur ſentiment.

Pluſieurs des Evêques qui avoient condamné le culte des Images reconnurent leur faute, & furent admis au Concile. On fit voir dans ce Concile que l'uſage des Images n'eſt point contraire à la Religion, comme le Concile de Conſtantinople l'avoit prétendu, & qu'il pouvoit être utile ; on le prouva par l'exemple des Chérubins de l'Arche, par des paſſages de S. Grégoire, de S. Baſile, & de S. Cyrille, qui ſuppoſent que les Images étoient en uſage dans l'Egliſe, du tems de ces Peres ; que par conſéquent les Peres du Concile de Conſtantinople avoient mal raiſonné ſur les paſſages de l'Ecriture, qui défendent de faire des idoles, lorſqu'ils en avoient conclu que c'étoit un crime des Images.

Le Concile n'avoit pas beſoin de prouver autre choſe, & les remarques de Meſſieurs Dupin & Baſnage, ſur l'inſuffiſance des argumens des Peres du Concile, ne ſont pas juſtes. **

* Théophane, ad an. 4. Leonis, Cedren.

** Dupin, Controverſes du huitieme ſiécle. Baſnage, Hiſtoir. Eccleſ.

Le Concile, après avoir prouvé que l'uſage des Images n'eſt point criminel, prouve que la tradition les autoriſe de tems immémorial, & que les Chrétiens n'adoroient point les Images comme ils adorent Dieu; mais qu'ils les embraſſent, les ſaluent, & leur rendent un culte pour témoigner la vénération qu'ils ont pour les Saints qu'elles repréſentent.

Les Peres du Concile font voir enſuite que les paſſages dont le Concile de Conſtantinople s'autoriſe, n'attaquent que le culte idolâtre, & non pas le culte que l'Egliſe chrétienne rend aux Images: ils font encore voir que les Evêques du Concile de Conſtantinople ont ſouvent falſifié les paſſages des Peres qu'ils citent.

Le Concile déclara donc qu'on pouvoit placer des Croix & des Images dans l'Egliſe & dans les maiſons, même dans les chemins; ſavoir, les Images de J. C. & de la Vierge, celles des Anges & des Saints; qu'elles ſervent à renouveller leur mémoire & à faire naître le deſir de les imiter; qu'on peut les baiſer & les reſpecter, mais non pas les adorer de l'adoration véritable, qui n'eſt dûe qu'à Dieu ſeul; qu'on peut les embellir, parce que l'honneur qu'on leur rend paſſe à l'objet, & que ceux qui les reſpectent, reſpectent ce qu'elles repréſentent. *

Le Concile de Nicée ne fut pas également bien reçu partout: nous examinerons ſéparément comme il fut reçu en Occident.

Conſtantin, qui ne pardonnoit pas à ſa mere le mariage qu'elle lui avoit fait faire avec une fille ſans naiſſance, la dépouilla de toute l'autorité, & défendit d'obéir au Concile de Nicée.

Nicéphore, qui ſuccéda à Conſtantin & à Irene, étoit engagé dans les erreurs du Manichéiſme; il étoit d'ailleurs occupé à ſe défendre contre les ennemis qui attaquoient l'Empire, il négligea la diſpute des Images.

L'Empereur Léon cinquieme, qui monta ſur le Trône après Nicéphore & après Michel, n'eut pas plutôt fini la guerre avec les Bulgares & avec les Sarraſins, qu'il s'appliqua à abolir les Images, & publia un Edit pour les faire ôter des Egliſes & pour défendre de leur rendre un culte.

* Conc. t. 7.

Michel le Begue qui le détrôna, étoit natif d'Armorium, ville de Phrygie, habitée principalement par des Juifs & par des Chrétiens chaſſés de leur pays pour cauſe d'héréſie: il avoit pris beaucoup de leurs opinions, il obſervoit le Sabbat des Juifs, il nioit la réſurrection des Morts, & admettoit pluſieurs autres erreurs condamnées par l'Egliſe : il voulut faire examiner de nouveau la queſtion des images, mais les troubles qui s'éleverent dans l'Empire l'empêcherent d'exécuter ſon deſſein. *

Théophile, ſon fils, perſécuta les défenſeurs du culte des images; mais l'Impératrice Théodora, qui gouverna l'Empire après la mort de cet Empereur, rappella tous les défenſeurs du culte des images, & bannit les Iconoclaſtes : elle chaſſa de ſon ſiége Jean, Patriarche de Conſtantinople, & mit à ſa place Méthodius, Moine très-zélé pour le culte des images : le ſecond Concile de Nicée, qui avoit approuvé le culte des images, eut force de Loi dans toute l'étendue de l'Empire. Le parti des Iconoclaſtes fut entiérement détruit ſous l'Impératrice Théodora, après avoir ſubſiſté 120 ans. †

L'Impératrice, après avoir anéanti ce parti, attaqua les Manichéens, qui s'étoient extrêmement multipliés. On trouvera à l'article MANICHÉENS quels moyens Théodora employa contre les Manichéens, & quels effets ces moyens produiſirent.

De ce que l'on penſoit dans l'Occident ſur le culte des Images pendant les troubles de l'Orient.

L'uſage des Images s'étoit établi en Occident auſſi-bien qu'en Orient, mais on ne leur rendoit point de culte.

Le P. Mabillon conjecture que la différence des Orientaux & des François à cet égard, venoit de la différente maniere dont on honoroit les Empereurs & les Souverains en Orient en Occident. §

En Orient, & communément dans l'Empire Romain, on célébroit des Fêtes en l'honneur des Empereurs qui avoient bien mérité du peuple : le ſouvenir des vertus & des bienfaits des Empereurs anima les peuples ; la reconnoiſſance orna

* Cedren, in Michael.

† Cedren, Zonard, Glycas.

§ Mabillon, præf. in-4°. ſæc. Bened.

les

les Statues, leur adreſſa des remerciemens & des éloges, les entoura d'illuminations : tels étoient les honneurs que l'on rendoit tous les ans à la Statue de Conſtantin-le-Grand, & que Julien reprochoit aux Chrétiens comme des actes d'idolâtrie. *

Lors donc que l'uſage des Images fut établi dans l'Egliſe d'Orient, il étoit naturel que les Fidéles paſſaſſent de la contemplation des Images à des ſentimens de reſpect pour les objets qu'elles repréſentoient, & à des démonſtrations extérieures de ces ſentimens.

Dans l'Occident, où les Arts étoient encore dans l'enfance, où les Princes étoient des Conquérans barbares & preſque égaux à leurs ſoldats, on ne rendoit point les mêmes honneurs aux chefs : ils n'avoient point de Statues de leurs Princes ou Commandans ; on ne leur rendoit point les mêmes honneurs qu'en Orient : ces hommages étoient abſolument inconnus dans les Gaules, & les Images n'y étoient deſtinées qu'à apprendre au peuple les points les plus importans de la Religion ; on n'y rendoit le culte qu'à la Croix. †

Les Evêques des Gaules trouverent fort mauvais que les Peres du Concile de Nicée autoriſaſſent un ſemblable culte pour les Images.

Ils étoient ſur-tout offenſés du mot d'*Adoration*, que les Peres du Concile de Nicée avoient employé pour déſigner le culte qu'on rendoit aux Images : ce mot, employé dans l'Orient pour ſignifier un témoignage de ſoumiſſion & de reſpect, n'étoit en uſage dans les Gaules que pour exprimer l'hommage rendu à l'Etre ſuprême.

On ne crut donc pas que le mot *Adoration* fût ſuſceptible d'un bon ſens lorſqu'il s'agiſſoit des Images, & le Concile de Francfort ne condamna le Concile de Nicée, que parce qu'on

* Théodoret, Hiſt. l. 2. c. 34. Philoſtorg. l. 2. c. 18.

† Ainſi lorſque le Pape Adrien envoya les Décrets du ſecond Concile de Nicée en France, les Evêques furent choqués des honneurs qu'on rendoit en Orient aux Statues des Empereurs : ils trouvoient mauvais que Conſtantin & Irene, dans leur Lettre pour la convocation du Concile de Nicée, euſſent pris des titres auſſi faſtueux que ceux qu'ils ſe donnoient ; ils reprirent cette expreſſion de la Lettre de Conſtantin & d'Irene, *par celui qui regne avec nous* ; ils trouverent que c'étoit une témérité inſupportable à des Princes, que de comparer leur regne à celui de Dieu. Lib. Carolini, Préface. Dupin, Bibliot. t. 7. p. 472.

croyoit en Occident que les Peres du Concile de Nicée entendoient par *adorer les Images*, leur rendre un culte tel qu'on le rend à Dieu, comme on le voit par le ſecond Canon de ce Concile, conçu en ces termes : » on a propoſé la queſtion du » nouveau Concile des Grecs, tenu à Conſtantinople, pour » l'adoration des Images, dans lequel il étoit écrit, que qui- » conque ne voudroit pas rendre aux Images des Saints le » ſervice ou l'adoration *comme à la divine Trinité*, ſeroit jugé » anathême. Nos très-Saints Peres du Concile, ne voulant » en aucune maniere de l'adoration ou ſervitude, ont con- » damné ce Concile d'un commun conſentement. *

On ne trouve point dans les Actes du Concile de Nicée qu'il ait ordonné d'adorer les Images des Saints *comme la Trinité*; ces paroles paroiſſent donc avoir été ajoutées, en forme d'explication, par le Concile de Francfort, pour faire voir qu'il ne condamnoit le culte des Images, approuvé par le Concile de Nicée, qu'autant que les Peres de ce Concile entendoient par le mot *Adoration* un culte de latrie, tel qu'on le rend à Dieu.

Le Concile de Francfort ne regardoit donc pas comme une idolâtrie, de rendre aux Images un culte différent du culte de latrie : on ne voit point que les Evêques des Gaules aient regardé comme des idolâtres les Evêques d'Italie & d'Orient qui honoroient les Images.

En effet, lorſque la queſtion des Images fut apportée dans les Gaules, on ſe diviſa ; les uns prétendirent qu'il ne falloit leur rendre aucune eſpece de culte, & les autres étoient d'avis qu'on leur en rendît un. †

Les Peres du Concile de Francfort avoient d'ailleurs des raiſons particulieres de s'oppoſer au culte des Images, qui leur paroiſſoit nouveau : les Allemands, dont les Evêques aſſiſterent en grand nombre à ce Concile, étoient nouvellement convertis à la foi par le miniſtère de S. Boniface, Archevêque de Mayence, ſous Pepin, pere de Charlemagne. Les Evêques Allemands craignoient que ces Néophites ne retombaſſent dans l'idolâtrie, à la vue des Images auſquelles on rendoit un culte : c'eſt pour cela qu'ils ſe contenterent de les exhorter à ne point profaner les Images, ſans beaucoup les exhorter à les honorer.

* Sigiſmond, Concil. Galliæ, t. 2.
† Mabillon, Præf. in-4°. ſæc. Benedict.

Il eſt donc certain que la conduite des Peres du Concile de Francfort, n'a rien de contraire à l'eſprit du Concile de Nicée, & qu'ils ne condamnoient point comme un acte d'idolâtrie le culte que l'Egliſe rend aux Images.

Le Concile de Francfort fut tenu l'an 749.

Dans le commencement du neuvieme ſiécle, en 824, on tint en France, à Paris, une aſſemblée d'Evêques; les plus habiles du Royaume, y déciderent qu'il ne falloit pas défendre l'uſage des Images, mais qu'il ne falloit pas les honorer.

Cette déciſion du Concile de Paris n'eſt pas une condamnation abſolue du culte des Images, comme il eſt aiſé de le voir par les Actes du Concile: les Peres combattent le jugement du Concile de Nicée, qui ordonne le culte des Images, & ne prononce nulle part que ce culte ſoit une idolâtrie, comme on le voit par les Lettres dont les Députés furent chargés pour le Pape.

Le Concile de Paris n'étoit donc point favorable aux Iconoclaſtes; il les condamna même, & ne refuſa d'admettre le culte des Images, que comme on rejette un point de diſcipline, puiſqu'ils ne ſe ſéparerent point de la communion des Egliſes qui rendoient un culte aux Images.

Les Evêques de France & d'Allemagne reſterent encore quelque-tems dans cet uſage; mais enfin, le culte des Images étant bien étendu par-tout, & l'idolâtrie n'étant plus à craindre, il s'établit généralement, & dans aſſez peu de tems; car nous voyons, au commencement du neuvieme ſiécle, Claude, Evêque de Turin, condamné par les Evêques pour avoir briſé les Images, & écrit contre leur culte, qui s'établit généralement dans les Gaules avant le dixieme ſiécle. Voyez l'article CLAUDE DE TURIN.

Les Vaudois, qui voulurent réformer l'Egliſe au commencement du douzieme ſiécle, les Albigeois, & cette foule de Fanatiques qui inonderent la France, renouvellerent les erreurs des Iconoclaſtes, & après eux, Wiclef, Calvin & les autres Réformés, ont attaqué le culte des Images, & accuſé l'Egliſe Romaine d'idolâtrie: tous leurs écrits polémiques ſont pleins de ce reproche, & les hommes les plus diſtingués de la Communion Prétendue Réformée ſe ſont efforcés de le prouver. *

* Dallæus, l. 4. De Imaginibus. Spanheim, exercitationes

Pour mettre le Lecteur en état de juger ſi cette accuſation eſt fondée, il ne faut que comparer ce que nous avons dit de l'origine & de la nature de l'idolâtrie, avec la nature & l'origine du culte que l'Egliſe Romaine rend aux Images.

Par ce que nous avons dit ſur l'origine de l'idolâtrie dans le premier Tome, tout étoit ſur la terre l'objet de l'adoration excepté le vrai Dieu. Les hommes, proſternés aux pieds des Idoles, n'attendoient leur bonheur que des puiſſances chimériques qu'ils y croyoient attachées, & qu'ils regardoient comme les vraies cauſes du bien & du mal : l'Etre ſuprême, la ſource de tous les biens, ne s'offroit pas à leur eſprit.

Voilà le crime de l'idolâtrie, elle anéantiſſoit la providence, elle empêchoit l'homme de s'élever à Dieu : les hommes, infectés de l'idolâtrie, ne rapportoient pas à Dieu, comme à leur vraie cauſe, les biens dont il les combloit ; & les malheurs deſtinés à rappeller l'homme à Dieu, le conduiſoient aux pieds des idoles ; ils ne regardoient pas Dieu comme leur derniere fin, ils la mettoient dans les plaiſirs des ſens.

L'idolâtrie empêchoit donc l'homme de rendre à Dieu le culte qu'il lui doit & qu'il exige : elle corrompoit d'ailleurs la morale, parce qu'elle attribuoit tous les vices & tous les crimes à ces êtres ſurnaturels qu'elle propoſoit à l'hommage & au reſpect des hommes. Voyons l'origine & la nature du culte des Images dans l'Egliſe Catholique.

Hiſtoricæ, de origine & progreſſu controverſiæ Ichonomachiæ ſæculo. 8°. oppoſita Maimburgio & Natal. Alexandro, 1685, in-4°. Forbeſius, inſtit. t. 2. l. 7. Baſnage, Hiſt. Eccleſ. t. 1. l. 12. 23. Préſervatif contre la réunion de l'Egliſe Romaine, par Lenfant, t. 2. p. 3. Lettre 1. De l'idolâtrie de l'Egliſe Romaine, in-12. Rival, Diſſert. Hiſtoriques, Diſſert. 4.

Ce ſujet qui a fait pour les Proteſtans un motif de Schiſme, M. de Beauſobre prétendoit qu'il falloit le traiter en badinant, le ridicule étant, ſelon lui, plus propre à décider cette queſtion que le ſérieux. C'eſt de ce principe qu'il eſt parti pour nous donner ces longues & ennuyeuſes plaiſanteries ſur les fauſſes Images de J. C. & ſur la Vierge Reine de Pologne : l'ennui qu'elles cauſeront à quiconque entreprendra de les lire, diſpenſe d'y répondre. Voyez la Bibliothéque Germanique, t. 18.

De l'origine & de la nature du culte que l'Egliſe Romaine rend aux Images.

Au milieu de la corruption qui régnoit ſur la terre, Dieu ſe choiſit un peuple qui lui rendît un culte légitime. Tandis que les Nations étoient enſevelies dans les ténebres de l'idolâtrie, les Juifs connoiſſoient que l'Univers avoit pour cauſe une intelligence toute puiſſante & ſouverainement ſage : ils n'adoroient que cette intelligence, & le culte des Idoles étoit chez eux le plus grand des crimes.

La Religion chrétienne éleva davantage l'eſprit humain, elle enſeigna une morale ſublime, elle changea toutes les idées & toutes les vues des hommes, elle leur apprit avec infiniment plus de clarté & d'étendue qu'une intelligence infiniment ſage & toute puiſſante avoit créé le monde, & qu'elle deſtinoit l'homme à un bonheur éternel ; elle apprit que tout arrivoit par la volonté de cette intelligence, qu'un cheveu ne tomboit pas de la tête ſans ſon ordre, & qu'elle avoit dirigé à une fin tous les événemens ; elle démontra l'inutilité, l'extravagance & l'impiété de l'idolâtrie ; elle apprit à toute la terre qu'il falloit adorer Dieu en eſprit & en vérité : c'eſt pourquoi les Payens traitoient les premiers Chrétiens comme des hommes ſans Religion & comme des Athées.

Cependant il eſt certain que dès le tems des Apôtres les Chrétiens avoient un culte viſible, & des lieux où ils s'aſſembloient pour prier & pour offrir l'Euchariſtie. *

Les Peres des trois premiers ſiécles nous parlent des lieux où les Chrétiens s'aſſembloient, de leurs Evêques, de leurs Diacres, de leurs Egliſes. †

Ainſi lorſqu'Origene, Lactance, Minutius Felix, Arnobe, ont dit que les Chrétiens n'avoient point d'Autels, ils ont voulu dire qu'ils n'avoient point d'Autels ornés d'Idoles com-

* Act. c. 2. v. 24. 26. c. 20. v. 7.

† Ignat. Epiſt. ad Magneſ. ad Philadelph. Clem. Alex. Tert. de Idol. c. 7. Adverſus. Valent. c. 2. De Coron. Milit. c. 3. Cypr. de Oper. & Eleemoſyn. p. 203. Ep. 54. Ad Cornel, Arnob. l. 4. p. 152. Voyez les preuves de tout ceci plus détaillées dans Bingham, Antiquitates Eccleſiaſticæ, l. 8. Dans Tillemont, Hiſt. des Empereurs, t. 3. art. 6.

me ceux des Payens, ni d'Autels ſur leſquels ils offrirent des Sacrifices ſanglans comme les Gentils, & à la maniere des Juifs.

L'ancienne Egliſe n'avoit ni Images, ni Reliques ſur les autels dans l'inſtitution du Chriſtianiſme; au moins nous n'en avons point de preuves authentiques, & le ſilence des Payens & des Juifs, lorſque les Chrétiens leur reprochent l'abſurdité des Idoles, autoriſe à croire qu'en effet les premiers Chrétiens n'avoient point d'Images.

Elles ne ſont point en effet eſſentielles à la Religion, & dans un tems où tout étoit encore plein d'Idoles, les premiers Paſteurs ne vouloient pas expoſer la Foi des nouveaux convertis, en leur mettant ſous les yeux des Images, & en leur rendant un culte; peut-être craignoient-ils que les défenſeurs du Paganiſme ne publiaſſent que le Chriſtianiſme n'étoit qu'une idolâtrie différente, & qu'ils ne le perſuadaſſent au peuple ignorant, & qu'il étoit aiſé de tromper dans un tems où la Religion chrétienne n'étoit pas encore aſſez connue pour que les calomnies des Payens à cet égard ne fuſſent pas reçues favorablement, ſi les Chrétiens avoient eu des Images dans les lieux où ils s'aſſembloient pour prier & pour offrir l'Euchariſtie.

C'étoit donc une conduite pleine de ſageſſe que ne pas admettre les Images dans les temples des Chrétiens pendant les premiers ſiécles.

La Religion chrétienne fit de grands progrès, ſes Dogmes furent annoncés & connus; les Peres & les Paſteurs apprirent aux Chrétiens & à toute la terre que tout étoit ſoumis aux décrets de l'Etre ſuprême, que les hommes ne ſont rien par eux-mêmes, qu'ils n'ont rien qu'ils n'aient reçu & dont ils puiſſent ſe glorifier.

On ne craignit plus alors que les Chrétiens tombaſſent dans l'idolâtrie, qu'ils puſſent croire que les génies gouvernoient le monde, & qu'on pût penſer que ces génies étoient attachés à la toile ſur laquelle on avoit tracé des figures.

Alors on admit dans les Egliſes des Images deſtinés à repréſenter les combats des Martyrs & les Hiſtoires ſacrées, pour inſtruire les ſimples; ces Images étoient comme les livres, où tous les Chrétiens pouvoient lire l'Hiſtoire du Chriſtianiſme; & les Images n'eurent point d'abord d'autre uſage dans les Egliſes.

Les Fidéles, touchés des objets que les Images repréſentoient, témoignerent, par des ſignes extérieurs, l'eſtime qu'ils avoient pour ceux qui étoient repréſentés dans les Images.

Ces marques de reſpect ne furent pas généralement approuvées; il y eut des Evêques qui regarderent alors les Images comme des germes de ſuperſtition; d'autres les eſtimerent utiles pour l'inſtruction des Fidéles, & il y en avoit qui regardoient les hommages rendus aux Images, comme des effets d'une piété louable, pourvu qu'ils ſe rapportaſſent aux originaux & aux Saints.

L'uſage des Images ne fut donc pas établi d'abord dans toutes les Egliſes; il fut permis ou défendu, ſelon que les Evêques, pour des raiſons particulieres, le crurent utile ou dangereux, par rapport aux diſpoſitions de ceux qui honoroient les Images.

On voit par la neuvieme Hymne de Prudence, & par les Sermons de S. Grégoire de Nyſſe, par S. Baſile & par tous les Peres cités dans le ſecond Concile de Nicée, que les Images étoient en uſage dans l'Orient dès le quatrieme ſiécle. *

Il eſt donc certain que l'uſage des Images & leur culte étoit aſſez général dans l'Egliſe au quatrieme ſiécle, & qu'il n'étoit point regardé comme une idolâtrie; que ceux qui le défendoient, ne condamnoient point ceux qui l'autoriſoient.

Ce culte d'ailleurs n'étoit point contraire à la loi qui défend d'adorer autre choſe que Dieu; car il n'eſt pas contraire à la raiſon ou à la piété d'honorer la repréſentation d'un homme vertueux & reſpectable; & l'on ne craignoit pas que les Chrétiens, auxquels on permettoit d'honorer les Images, leur rendiſſent un culte idolâtre; on leur apprenoit que ces Saints n'étoient rien par eux-mêmes, qu'ils n'avoient été vertueux que par la grace de Dieu, que c'étoit à Dieu que ſe terminoit l'honneur qu'on leur rendoit.

L'Egliſe n'enſeignoit pas que les eſprits bienheureux fuſſent attachés aux Images, comme les Payens le croyoient des génies; elle apprenoit que les Saints, repréſentés dans les Images, devoient à Dieu leurs vertus & leurs mérites; que

* Bingham, Antiqui. Eccleſ. l. 8. c. 8.

Dieu étoit la cauſe & le principe des vertus que nous honorions dans les Saints.

Le culte que les Fidéles inſtruits rendoient aux Images, n'étoit donc point un culte idolâtre, & les Egliſes qui défendoient le culte des Images, n'ont point reproché à celles qui les honoroient d'être tombées dans l'idolâtrie.

La permiſſion du culte des Images dépendoit du degré de lumiere que les Paſteurs voyoient dans les Fidéles, & de la connoiſſance que ces Paſteurs avoient de leurs diſpoſitions particulieres.

Ainſi Serenus, Evêque de Marſeille, briſa les Images de ſon Egliſe, parce qu'il avoit remarqué que le peuple les adoroit, & le Pape S. Grégoire loue ſon zèle, mais il blâme ſon action, parce qu'elle avoit ſcandaliſé le peuple, & qu'elle ôtoit aux ſimples un moyen d'inſtruction très-utile & très-ancien; c'étoit ainſi que parloit S. Grégoire à la fin du ſixieme ſiécle.

Lors donc que les peuples furent bien inſtruits ſur la nature du culte que l'Egliſe autoriſoit par rapport aux Images, ce culte ſe répandit & s'établit dans preſque toute l'Egliſe depuis le ſecond Concile de Nicée.

Le culte que l'Egliſe catholique rend aux Images, n'eſt donc pas un culte idolâtre. La déciſion du Concile de Trente, & le ſoin qu'il prit pour corriger les abus qui auroient pu ſe gliſſer dans ce culte, le prouvent évidemment: pour s'en convaincre, il ſuffit de jetter les yeux ſur l'Hiſtoire même du Concile de Trente, par Frapaolo, & ſur les notes du P. le Courayer. *

Ce culte une fois établi, c'eſt une grande témérité à un particulier, ou même à quelques Egliſes paticulieres, de ne vouloir pas ſuivre cet uſage, & de condamner ceux qui honorent les Images. Les Prétendus Réformés n'étoient donc point autoriſés à ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine, parce qu'elle approuvoit le culte des Images, puiſqu'elle n'approuvoit point un culte idolâtre: c'eſt pour cela que les Théologiens de Saumur ne rejettent le culte des Images admis par les Catholiques, que parce que Dieu défend de faire aucune Image taillée, & qu'ils prétendent que ce précepte a lieu pour les Chrétiens comme pour les Juifs.

Mais il eſt clair que ces Théologiens donnent trop d'étendue

* Edition de Londres, t. 2. p. 633. 646. 647. note 2.

à la défenſe que Dieu fit aux Juifs : il eſt clair que la défenſe faite aux Juifs ne défend que le culte idolâtre, & non point abſolument le culte des Images; les Chérubins placés ſur l'Arche, le Serpent d'airain, prouvent que tout uſage des Images n'eſt pas interdit par cette loi. Pour faire à l'Egliſe catholique un crime du culte qu'elle rend aux Images, il faut faire voir qu'il eſt contraire à la Religion, à la piété ou à la Foi; & c'eſt ce qu'on ne peut prouver : c'eſt pour cela que l'Egliſe Anglicane, les Luthériens & les Calviniſtes célébres, ne condamnent l'uſage des Images, que comme dangereux pour les ſimples. *

Mais, dit M. Rival, lorſqu'une choſe n'eſt pas néceſſaire, ni de néceſſité de précepte divin, ni de néceſſité de nature, & qu'elle eſt d'ailleurs ſujette à des abus dangereux, comme l'uſage & le culte des Images, le bon ſens ne veut-il pas qu'on le ſupprime ? †

Je réponds : 1°. que ce n'eſt point à un particulier à entreprendre de faire cette ſuppreſſion, quand elle ſeroit raiſonnable; que c'eſt à l'Egliſe, ou qu'il faut abolir dans l'Egliſe, toute notion d'hiérarchie & de ſubordination ; que par conſéquent les Vaudois & les Calviniſtes ſont inexcuſables de s'être ſéparés de l'Egliſe à cauſe du culte des Images.

Je réponds : 2°. que l'abus du culte des Images eſt facile à prévenir : & qu'il n'eſt pas difficile de faire connoître aux ſimples Fidéles, quelle eſt la nature du culte que l'Egliſe autoriſe par rapport aux Images.

Je réponds : 3°. que la ſuppreſſion du culte des Images ne rameneroit pas les Proteſtans à l'Egliſe, comme M. Rival l'inſinue : les Miniſtres ſavent bien que les abus dans leſquels on tombe, par rapport aux Images, ſont faciles à prévenir, & ce n'eſt pas ce qui empêche la réunion.

En effet, les Proteſtans ſont ſi bien inſtruits ſur les abus du culte des Images, qu'il n'y a point à craindre que jamais ils y tombent, & d'ailleurs l'Egliſe condamne auſſi-bien qu'eux ces abus : le culte des Images ne doit donc pas faire un obſtacle à leur réunion à l'Egliſe Romaine.

* Hiſt. du Vieux & du Nouveau Teſtament, par M. Baſnage, Amſterdam, in-fol. Diſſertations Hiſtoriques, par Pierre Rival, Diſſert. 4. p. 277.

† Rival, ibid. p. 237.

On peut voir ſur le culte des Images, *Pereſius de traditionibus, parte 3. Lindanus Panolp. l. 3. c. 23. Alanus Copus contra Magdeburgenſes, dial. 4 & 5. Bellarm. Natal. Alex. in ſæc. 8. diſſert. 6. hiſt. des Conc. Généraux.*

JEROME DE PRAGUE, diſciple de Jean Hus.

IMPECCABLES, branche d'Anabaptiſtes : voyez à l'article ANABAPTISTES leurs différentes Sectes.

INDIFFERENTS, branche d'Anabaptiſtes : voyez leur article.

JOACHIM, Abbé de Flore en Calabre, avoit acquis une grande célébrité ſur la fin du douzieme ſiécle, ſous Urbain III, & ſous ſes ſucceſſeurs.

Les livres des Sentences de Pierre Lombard avoient une grande réputation ; mais quoiqu'il ait ſervi de modéle à tous les Théologiens qui l'ont ſuivi, il n'étoit cependant pas approuvé généralement : l'Abbé Joachim écrivit contre le livre des Sentences, il attaqua entr'autres la propoſition dans laquelle Pierre Lombard dit, qu'il y a *une choſe immenſe, infinie, ſouverainement parfaite, qui eſt le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit.*

L'Abbé Joachim prétendoit que cette choſe ſouveraine, dans laquelle Pierre Lombard réuniſſoit les trois perſonnes de la Trinité, étoit un Etre ſouverain & diſtingué des trois perſonnes, ſelon Pierre Lombard ; & qu'ainſi il faudroit, ſelon les principes de ce Théologien, admettre quatre Dieux.

Pour éviter cette erreur, l'Abbé Joachim reconnoiſſoit que le Pere, le Fils & le S. Eſprit, faiſoient un ſeul Etre, non parce qu'ils exiſtoient dans une ſubſtance commune ; mais parce qu'ils étoient tellement unis de conſentement & de volonté, qu'ils l'étoient auſſi étroitement que s'ils n'euſſent été qu'un ſeul Etre : c'eſt ainſi qu'on dit que pluſieurs hommes ſont un ſeul peuple.

L'Abbé Joachim prouvoit ſon ſentiment par les paſſages, dans leſquels Jeſus-Chriſt dit, qu'il veut que ſes diſciples ne faſſent qu'un, comme ſon Pere & lui ne ſont qu'un ; par le paſſage de J. Jean, qui réduit l'unité des perſonnes à l'unité du témoignage.

L'Abbé Joachim étoit donc Trithéiſte, & ne reconnoiſſoit que de bouche, que le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit ne faiſoient qu'une eſſence & une ſubſtance.

L'erreur de l'Abbé Joachim fut condamnée dans le Concile

de Latran, mais on n'y fit pas mention de ſa perſonne, parce qu'il avoit ſoumis ſes ouvrages au S. Siége. *

L'erreur de l'Abbé Joachim n'eut point de défenſeurs ; mais elle a été renouvellée par le Docteur Sherlok.

Il s'étoit élevé depuis quelque-tems des diſputes en Angleterre, ſur la Trinité, & le Socianiſme y avoit fait du progrès. M. Sherlok prit la défenſe de la foi contre les Sociniens, & tâcha de faire voir qu'il n'y a point de contradiction dans le myſtère de la Trinité : & comme toutes les difficultés des Sociniens ſont appuyées, ſur ce que ce myſtère ſuppoſe que pluſieurs perſonnes ſubſiſtent dans une eſſence numériquement une, M. Sherlok recherche ce qui fait l'eſſence & l'unité numérique de la ſubſtance. Comme il diſtingue deux ſortes de ſubſtances, il reconnoît deux ſortes d'unités.

La ſubſtance matérielle eſt une, par l'union ou par la juſte poſition de ſes parties ; mais la ſubſtance ſpirituelle n'ayant point de parties, elle a un autre principe d'unité.

L'unité dans les eſprits créés, c'eſt-à-dire, l'unité numérique, qui fait qu'un eſprit eſt diſtingué de tous les autres eſprits, n'eſt, ſelon lui, que la perception, la connoiſſance que chaque eſprit a de lui-même, de ſes penſées, de ſes raiſonnemens ou de ſes affections, (ou la conſcience).

Un eſprit qui a ſeul connoiſſance de tout ce qui ſe paſſe en lui-même, eſt dès-lors diſtingué de tous les autres eſprits, & les autres eſprits qui ſemblablement connoiſſent ſeuls leurs penſées, ſont diſtingués de ce premier eſprit.

Suppoſons maintenant, dit M. Sherlok, que trois eſprits créés ſoient tellement unis, que chacun des trois eſprits connoiſſe auſſi clairement les affections des deux autres, que les ſiennes propres ; il eſt sûr, dit M. Sherlok, que ces trois perſonnes ſeront une choſe numériquement une, parce qu'elles ont entr'elles le même principe d'unité, qui ſe trouve dans chacune, priſe ſéparément, & avant l'union.

C'eſt ainſi, ſelon ce Théologien, qu'on doit expliquer la Trinité : car Dieu, (ou l'eſprit infini, & non pas un corps infiniment étendu), n'a pas une unité des parties, parce qu'il eſt ſans parties.

* S. Thom. Opuſcul. 24. Mathieu, Paris, ad an. 1179. Natal. Alex. in ſæc. 13. D'Argentré, Collect. t. 1. p. 1. 19. Il eſt hors de toute vraiſemblance de prétendre avec l'Apologiſte de l'Abbé Joachim, que cette doctrine lui a été fauſſement imputée : l'Apologiſte n'en donne aucune preuve.

Ainſi, les trois perſonnes de la Trinité ſe connoiſſent réciproquement toutes trois autant que chacune ſe connoît: les trois perſonnes ne ſont qu'une ſeule choſe numériquement, ou plutôt l'unité numérique; c'eſt ainſi que les facultés de notre ame forment une ſubſtance numériquement une.

C'eſt par ce moyen que l'unité qui dans les eſprits créés, n'eſt que morale, devient eſſentielle dans les trois perſonnes qui ſont auſſi étroitement unies entre elles, que l'homme eſt uni à lui-même, & non pas comme un homme eſt uni à un autre homme.

M. Sherlok confirme ſa conjecture par les paroles de J. C. dans S. Jean: *je ſuis dans mon Pere, & mon Pere eſt en moi*: car, dit-il, il faut prendre les paroles de J. C. dans leur ſens propre & naturel, ou dans un ſens métaphorique: or, on ne peut les prendre dans un ſens métaphorique: car la métaphore ſuppoſe eſſentiellement la ſimilitude qui ſe trouve entre les choſes naturelles réellement exiſtantes, ou poſſibles, & l'on ne peut dire qu'une expreſſion eſt une métaphore, s'il n'y a, ni ne peut y avoir dans la nature rien de ſemblable à ce dont l'expreſſion donne l'idée.

Or, il n'y a rien dans la nature qui ſoit dans un autre, de maniere que cet autre-là ſoit en lui: car ſi un Etre étoit dans un autre, il ſeroit contenu par cet autre, & par conſéquent ſeroit plus petit, & ſeroit plus grand, s'il contenoit l'autre, ce qui eſt contradictoire.

Il faut donc prendre les paroles de J. C. dans un ſens propre: or, il n'y a qu'une ſeule eſpece d'union mutuellement compréhenſive; ſavoir, la connoiſſance que chaque Etre a de l'autre; ſi le Fils, dit M. Sherlok, a connoiſſance de tout ce qui eſt dans le Pere, de ſa volonté, de ſon amour, &c. comme il l'a de ſa propre volonté, de ſon amour, alors il contient le Pere, le Pere eſt tout entier en lui, parce qu'il connoît qu'il a ce qui eſt dans le Pere. Il en faut dire autant de chaque perſonne de la Trinité à l'égard des autres. *

On regarde cette hypothèſe comme un vrai trithéiſme, & elle fut attaquée par les Théologiens Anglois.

Il eſt aiſé de voir, 1°. que cette hypothèſe eſt un vrai trithéiſme, & qu'elle ſuppoſe en effet trois ſubſtances néceſſaires, éternelles, incréées: ce qui eſt abſurde.

2°. Il eſt faux que la connoiſſance parfaite qu'une ſubſtance

* Juſtification de la Doctrine de la Trinité.

ſpirituelle a d'une autre, ne faſſe de ces deux ſubſtances qu'une ſeule ſubſtance numérique : car alors Dieu ne ſeroit point en effet diſtingué des ames humaines, ce qui eſt abſurde.

3°. M. Sherlok ſuppoſe que deux ſubſtances ſpirituelles peuvent avoir la même conſcience ; mais c'eſt une contradiction formelle que de ſuppoſer la même conſcience numérique dans pluſieurs ſubſtances, & ſi le Pere, le Fils & le S. Eſprit, n'ont qu'une conſcience numérique, ce ſont trois perſonnes dans une ſeule & même ſubſtance.

4°. L'unité de ſubſtance eſt telle dans la Divinité, qu'elle s'allie cependant avec la diſtinction des perſonnes ; or, dans l'hypothèſe de M. Sherlok, il n'y auroit en effet aucune diſtinction entre les perſonnes divines ; il retombe dans le Sabellianiſme, & n'admet qu'une diſtinction de nom : toute autre diſtinction détruiroit cette unité numérique qui eſt ſon objet.

JOACHIMITES, c'eſt le nom que l'on donne à ceux qui ſuivirent la doctrine de l'Abbé Joachim, non ſur la Trinité, mais ſur la morale.

L'Abbé Joachim viſoit à une perfection extraordinaire, il s'étoit déchaîné contre la corruption du ſiécle, il étoit exceſſivement prévenu pour la vie érémitique, & pour ce qu'on appelle la vie intérieure & retirée ; il ne vouloit pas que l'on ſe bornât à la pratique des préceptes de l'Evangile.

Quelques perſonnes prirent de-là occaſion de dire que la loi de l'Evangile étoit impatfaite, & qu'elle devoit être ſuivie par une loi plus parfaite ; que cette loi étoit la loi de l'eſprit, qui devoit être éternelle.

Cette loi de l'eſprit n'étoit que la collection des maximes de cette fauſſe ſpiritualité, dont les Joachimites faiſoient profeſſion, & qu'ils renfermoient dans un livre auquel ils donnerent le nom d'Evangile éternel.

Les Joachimites ſuppoſoient dans la Religion trois époques ; la premiere commençoit au tems de l'Ancien Teſtament, la ſeconde au Nouveau Teſtament ; mais le nouveau Teſtament n'étoit pas une loi parfaite, il devoit finir, & faire place à une loi plus parfaite qui ſera éternelle ; cette loi eſt la morale de l'Abbé Joachim, que l'on donne dans l'Evangile éternel : or, on y enſeigne que pour prêcher l'Evangile éternel, il faut être déchauſſé, que ni Jeſus-Chriſt, ni les Apôtres, n'ont atteint la perfection de la vie contemplative ; que depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à l'Abbé Joachim, la vie active avoit été utile ; mais que depuis que cet Abbé avoit paru

ſur la terre, la vie active eſt devenue inutile, & que la vie contemplative, dont cet Abbé avoit donné l'exemple, ſeroit bien plus utile.

Tels ſont les principes de l'Evangile éternel : il étoit rempli d'extravagances fondées ordinairement ſur quelque interprétation myſtique de quelque paſſage de l'Ecriture-Sainte.*

L'Evangile éternel a été attribué à Jean de Rome, ſeptieme Général des Freres Mineurs ; d'autres l'attribuent à Amauri ou à quelqu'un de ſes diſciples ; quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que pluſieurs Religieux approuverent cet ouvrage, & quelques-uns d'entr'eux voulurent enſeigner cette doctrine dans l'Univerſité de Paris, l'an 1255. †

L'Evangile éternel a été condamné par Alexandre VI. & par le Concile d'Arles, en 1260. §

JOVINIEN avoit paſſé ſes premieres années dans les auſtérités de la vie Monaſtique, vivant de pain & d'eau, marchant nuds pieds, portant un habit noir, & travaillant de ſes mains pour vivre.

Il ſortit de ſon Monaſtère qui étoit à Milan, & ſe rendit à Rome, fatigué des combats qu'il avoit livrés à ſes paſſions, ou ſéduit par les délices de Rome, il ne tarde pas à ſe livrer aux plaiſirs.

Pour juſtifier aux yeux du public, & peut-être à ſes propres yeux, ſon changement, Jovinien ſoutenoit que la bonne chere & l'abſtinence n'étoient en elles-mêmes, ni bonnes, ni mauvaiſes, & qu'on pouvoit uſer indifféremment de toutes les viandes, pourvû qu'on en uſât avec action de graces.

Comme Jovinien ne ſe bornoit point au plaiſir de la bonne chere, il prétendit que la Virginité n'étoit pas un état plus parfait que le mariage ; qu'il étoit faux que la mere de Notre-Seigneur fût demeurée Vierge après l'enfantement, ou qu'il falloit, comme les Manichéens, donner à Jeſus-Chriſt un corps fantaſtique ; qu'au reſte, ceux qui avoient été régénérés par le Baptême, ne pouvoient être vaincus par le Démon, que la grace du Baptême égaloit tous les hommes, & que comme ils ne méritoient que par elle, ceux qui la conſervoient, jouiroient dans le Ciel d'une récompenſe égale. Saint Auguſtin dit, que Jovinien ajouta à toutes ces erreurs

* Natal. Alex. in ſæc. 23. c. 3. art. 4. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1 pag. 163.

† Ibid.

§ Ibid. Hiſt. Univerſ. Pariſ. t. 3. pag. 301.

le ſentiment des Stoïciens ſur l'égalité des péchés. *

Jovinien eut beaucoup de Sectateurs à Rome : on vit une multitude de perſonnes qui avoient vécu dans la continence & dans la mortification renoncer à une auſtérité qu'ils ne croyoient bonne à rien, ſe marier, mener une vie mortelle & voluptueuſe, qui ne faiſoit perdre, ſelon eux, aucun des avantages que la Religion nous promet.

Jovinien fut condamné par le Pape Syrice, & par une Aſſemblée d'Evêques à Milan. †

St. Jérôme a écrit contre Jovinien, ſoutenu les droits de la Virginité, de maniere à faire croire qu'il condamnoit le mariage : on s'en plaignit, & il fit voir qu'on l'interprétoit mal : c'eſt donc injuſtement que M. Barbeyrac lui reproche de s'être contredit.

K

KABALES : Voyez CABALES.

KOUAKRES : voyez QUAQUERS.

L

LARMOYANS, Secte d'Anabaptiſtes : voyez cet article.

LEON ISAURIEN : voyez ICONOCLASTES.

LIBERTINS, branche d'Anabaptiſtes.

LOLLARDS, branche de Frerots ou de Beguards, qui eut pour chef Gautier Lollard.

Malgré les Croiſades qui avoient exterminé tant d'Hérétiques, malgré les Inquiſiteurs qui en avoient fait brûler une infinité, malgré les bûchers allumés dans toute l'Europe contre les Sectaires, on voyoit à chaque inſtant naître de nouvelles Sectes, qui bientôt ſe diviſoient en pluſieurs autres, qui renouvelloient toutes les erreurs des Manichéens, des Cathares, des Albigeois, &c.

* Amb. Ep. 41. Aug. in Sub. c. 2. De Hæreſ. c. 82. Hyeron. contr. Jovin.

† Ep. Siric. t. 2. Conc. p. 1024. Amb. Ep. 52.

Ce fut ainſi que Gaultier Lollard forma ſa Secte. Il enſeigna que Lucifer & les Démons avoient été chaſſés du Ciel injuſtement, & qu'ils y ſeroient rétablis un jour ; que S. Michel & les autres Anges coupables de cette injuſtice, ſeroient damnés éternellement avec tous les hommes qui n'étoient pas dans ſes ſentimens ; il mépriſoit les cérémonies de l'Egliſe, ne reconnoiſſoit point l'interceſſion des Saints, & croyoit que les Sacremens étoient inutiles. Si le Baptême eſt un Sacrement, dit Lollard, tout bain en eſt auſſi un, & tout baigneur eſt Dieu : il prétendoit que l'hoſtie conſacrée étoit un Dieu imaginaire, il ſe moquoit de la Meſſe, des Prêtres & des Evêques, dont il prétendoit que les Ordinations étoient nulles : le mariage, ſelon lui, n'étoit qu'une proſtitution jurée.

Gaultier Lollard ſe fit un grand nombre de Diſciples en Autriche, en Bohême, &c.

Il établit douze hommes choiſis entre ſes diſciples, qu'il nommoit ſes Apôtres, & qui parcouroient tous les ans l'Allemagne pour affermir ceux qui avoient adopté ſes ſentimens : entre ces douze diſciples, il y avoit deux vieillards qu'on nommoit les Miniſtres de la Secte ; ces deux Miniſtres feignoient qu'ils entroient tous les ans dans le Paradis, où ils recevoient d'Enoch & d'Elie, le pouvoir de remettre tous les péchés à ceux de leur Secte, & ils communiquoient ce pouvoir à pluſieurs autres dans chaque Ville ou Bourgade.

Les Inquiſiteurs firent arrêter Lollard, & ne pouvant vaincre ſon opiniâtreté, le condamnerent : il alla au feu ſans frayeur & ſans repentir : on découvrit un grand nombre de ſes diſciples, dont on fit, ſelon Tritheme, un grand incendie.

Le feu réduiſit Lollard en cendres, ne détruiſit pas ſa Secte; les Lollards ſe perpétuerent en Allemagne, paſſerent en Flandre & en Angleterre.

Les démêlés de ce Royaume avec la Cour de Rome, concilierent aux Lollards l'affection de beaucoup d'Anglois, & leur Secte y fit des progrès ; mais le Clergé fit porter contre eux les loix les plus ſéveres, & le crédit des Communes ne put empêcher qu'on ne brûlât les Lollards : cependant on ne les détruiſit point, ils ſe réunirent aux Wicléfites, & préparerent la ruine du Clergé d'Angleterre & le Schiſme de Henri VIII, tandis que d'autres Lollards préparoient

roient en Bohême les eſprits pour les erreurs de Jean Hus, & pour les guerres des Huſſites. *

LUCIFERIENS, Schiſmatiques qui ſe ſéparerent de l'Egliſe Catholique, parce que le Concile d'Alexandrie avoit reçu à la pénitence les Evêques du Concile de Rimini : voici l'occaſion de ce Schiſme.

Après la mort de Conſtance, Julien rendit à tous les exilés la liberté ; & les Evêques Catholiques travaillerent au rétabliſſement de la paix dans l'Egliſe. S. Athanaſe & S. Euſebe de Verceil aſſemblerent un Concile à Alexandrie l'an 162, dans lequel on fit un Décret général pour recevoir à la Communion de l'Egliſe tous les Evêques qui avoient été engagés dans l'Arianiſme : comme l'Egliſe d'Antioche étoit diviſée, on y envoya Euſebe avec des inſtructions pour pacifier cette Egliſe.

Lucifer, au lieu de ſe rendre à Alexandrie avec Euſebe, étoit allé directement à Antioche, & y avoit ordonné Evêque, Paulin : ce choix ne fit qu'augmenter le trouble, & il étoit plus grand que jamais, lorſqu'Euſebe arriva ; il fut pénétré de douleur de voir que Lucifer par ſa précipitation, eût rendu le mal preſqu'incurable ; néanmoins il ne blâma pas Lucifer ouvertement.

Lucifer fut offenſé de ce qu'Euſebe n'approuvoit pas ce qu'il avoit fait, il ſe ſépara de ſa Communion & de celle de tous les Evêques, qui avoient reçu à la pénitence les Evêques tombés dans l'Arianiſme.

Lucifer s'étoit rendu illuſtre dans l'Egliſe par ſon mépris pour le monde, par ſon amour pour les Lettres-Saintes, par la pureté de ſa vie, par la conſtance de ſa foi : il fait une imprudence, on ne l'applaudit pas, il hait tout le monde ; il cherche un prétexte pour ſe ſéparer de tous les Evêques †, & croit trouver une juſte raiſon de s'en ſéparer dans la loi qu'ils avoient faite pour recevoir à la pénitence ceux qui ſont tombés dans l'Arianiſme.

Voilà comment le caractère décide ſouvent un homme pour le ſchiſme & pour l'héréſie.

Lucifer eut des Sectateurs, mais en petit nombre, ils

* Dupin, quatorzieme ſiécle, p. 436. D'Argentré, Collect. Judiciot. t. 1.

† Sulpic. Sever. le 2. Amb. in Orat. de obitu Satyri Aug. Ep. 50. Hyeron, in Dial. adverſus Lucifer.

étoient répandus dans la Sardaigne & en Eſpagne : ces Sectateurs préſenterent une Requête aux Empereurs Théodoſe, Valentinien & Arcade, dans laquelle ils font profeſſion de ne point communiquer, non-ſeulement avec ceux qui avoient conſenti à l'héréſie, mais encore avec ceux-mêmes qui communiquoient avec les perſonnes qui étoient tombées dans l'héréſie : c'eſt pour cela qu'ils ſont en petit nombre, diſent-ils, & qu'ils évitent preſque tout le monde ; ils aſſurent que le Pape Damaſe, S. Hilaire, S. Athanaſe & les autres Confeſſeurs, en recevant les Ariens à la pénitence, avoient trahi la vérité.

Lucifer mourut dans ſon ſchiſme.

LUTHER, Auteur de la Réforme, connue ſous le nom de Religion Luthérienne. Nous allons examiner l'origine & le progrès de cette Réforme ; nous expoſerons enſuite le ſyſtême théologique de Luther, & nous le réfuterons.

De l'Origine du Luthérianiſme.

Luther naquit à Iſleb, Ville de Saxe, ſur la fin du quinzieme ſiécle (1583.).

Après avoir achevé ſes études de Grammaire à Magdebourg & à Fiſenac, il fit ſon cours de Philoſophie à Erford, & fut reçu Maître-ès-Arts dans l'Univerſité de cette Ville : il ſe livra enſuite à l'étude du Droit, & ſe deſtinoit au Barreau. Un coup de tonnerre qui tua à ſes côtés un de ſes amis, changea ſa deſtination, & le détermina à entrer dans l'Ordre des Religieux Auguſtins.

Il étudia en Théologie à Wirtemberg, y acquit le dégré de Docteur, fut fait Profeſſeur, & devint célébre au commencement du ſeizieme ſiécle.

L'Europe étoit tranquille, & tous les Chrétiens y vivoient dans la Communion & ſous l'obéiſſance de l'Egliſe de Rome. Léon X. occupoit le Siége de Saint Pierre : ce Pape avoit apporté au Pontificat de grandes qualités, il connoiſſoit les Belles-Lettres, il aimoit & favoriſoit le mérite ; il avoit de l'humanité, de la bonté, une extrême libéralité, & une ſi grande affabilité, qu'on trouvoit quelque choſe de plus qu'humain dans toutes ſes manieres : mais ſa libéralité & ſa facilité à donner, épuiſerent bientôt les tréſors de Jules II, auquel il ſuccédoit, & abſorberent ſes revenus. *

* Guichardin, l. 11. 14.

Cependant Léon X. forma le projet d'achever la magnifique Egliſe de S. Pierre, & accorda des Indulgences à ceux qui contribueroient aux frais de cet édifice ; la Bulle des Indulgences fut expédiée, & Léon X donna une partie des revenus de cette Indulgence à différentes perſonnes, leur aſſignant le revenu de quelque Province.

Dans ce partage, il fit don de tout ce qui devoit revenir de la Saxe & d'une partie de l'Allemagne à ſa ſœur, qui chargea Archambaud de cette levée de deniers. Archambaud en fit une Ferme, & les Collecteurs ou Fermiers confierent la prédication des Indulgences aux Dominicains.

Les Collecteurs & les Prédicateurs des Indulgences leur attribuerent une efficacité extraordinaire, & en prêchant l'Indulgence, menoient une vie ſcandaleuſe : pluſieurs de ces Négocians ſpirituels, dit Guichardin, en vinrent juſqu'à donner à vil prix, & à jouer dans les Cabarets le pouvoir de délivrer les ames du Purgatoire. *

Luther s'éleva contre les excès des Collecteurs & des Prédicateurs des Indulgences, & contre les déſordres de ceux qui les prêchoient : c'eſt l'objet d'une de ſes lettres à l'Archevêque de Mayence : il étudia la matiere des Indulgences, & publia des Thèſes, dans leſquelles il cenſuroit amérement les abus des Indulgences, & réduiſoit leur effet preſqu'à rien.

Tetzel, Dominicain, qui étoit à la tête des Prédicateurs des Indulgences, fit publier & ſoutenir des thèſes contraires dans la Ville de Francfort en Brandebourg.

Ces thèſes furent comme la déclaration de guerre : pluſieurs Théologiens ſe joignirent à Tetzel, & prirent la plume pour la défenſe des Indulgences ; la diſpute s'échauffa : Luther, qui étoit d'un caractère violent, s'emporta, & paſſa les bornes de la modération, de la charité & de la ſubordination ; il fut cité à Rome, & Léon X donna une Bulle dans laquelle il déclaroit la validité des Indulgences, prononçoit qu'en qualité de ſucceſſeur de S. Pierre & de Vicaire de Jeſus-Chriſt, il avoit droit d'en accorder ; que c'étoit la doctrine de l'Egliſe Romaine, Maîtreſſe de toutes les Egliſes, & qu'il falloit recevoir cette doctrine pour vivre dans ſa Communion : il donna enſuite une Bulle dans laquelle il condamnoit la doctrine de

* Guichardin, l. 18. n. 14. Rainald, ad an. 1508. 99. Mainbourg, Hiſt. du Luth. l. 1. Seſſ. 6. Seckendorf, ſur Maimb.

Luther, ordonnoit de brûler ſes livres, & le déclaroit lui-même Hérétique, s'il ne ſe rétractoit pas dans un tems qu'il marquoit.

Luther appelle de cette Bulle au Concile, & comme l'Electeur de Saxe avoit goûté les ſentimens de Luther, ce Docteur eut aſſez de crédit pour faire brûler à Wirtemberg la Bulle de Léon X.

Cette audace, qui dans Luther étoit un effet de ſon caractère, ſe trouva par l'événement un coup de politique. Le peuple qui vit brûler par Luther la Bulle d'un Pape, perdit machinalement cette frayeur religieuſe que lui inſpiroient les Décrets du Souverain Pontife, & la confiance qu'il avoit aux Indulgences : bientôt Luther attaqua dans ſes prédications les abus des Indulgences, l'autorité du Pape, & les excès des Prédicateurs des Indulgences ; il les rendit odieux, & ſe fit un grand nombre de partiſans.

Les prédications de Luther commençoient à faire beaucoup de bruit, lorſqu'on tint une Diete à Worms (en 1521). Luther y fut cité, & l'on fit un Décret contre lui : dans ce Décret, Charles-Quint après avoir raconté comment Luther tâchoit de répandre ſes erreurs en Allemagne, déclare que, voulant ſuivre les traces des Empereurs Romains, ſes prédéceſſeurs, pour ſatisfaire à ce qu'il doit à l'honneur de Dieu, au reſpect qu'il porte au Pape, & au regard qui eſt dû à la Dignité Impériale, dont il eſt revêtu, du conſeil & du conſentement des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, & en exécution de la Sentence du Pape, il déclare qu'il tient Martin Luther pour notoirement Hérétique, & ordonne qu'il ſoit tenu pour tel de tout le monde, défendant à tous de le recevoir ou de le protéger, de quelque maniere que ce ſoit ; commandant à tous les Princes & Etats de l'Empire, ſous les peines portées, de le prendre & empriſonner après le terme de 21 jours expirés, & de pourſuivre ſes complices, adhérans & fauteurs, de les dépouiller de leurs biens, meubles & immeubles, &c.

Lorſque cet Edit eut paſſé, Frédéric de Saxe fit partir ſecrétement Luther, & le fit conduire en lieu sûr ; mais on n'exécuta point le Décret de la Diete contre les partiſans de Luther.

Ainſi, l'Egliſe de Rome, à laquelle tout étoit ſoumis, qui avoit armé l'Europe entiere, fait trembler les Soudans, dépoſé les Rois, donné des Royaumes ; Rome à qui tout obéiſ-

ſoit, vit ſa puiſſance & celle de l'Empire échouer contre Luther & contre ſes diſciples.

Cette eſpece de phénomène étoit préparé depuis long-tems; les guerres qui avoient éteint les Arts & les Sciences dans l'Occident, avoient produit de grands abus dans le Clergé; il s'étoit élevé dans ces ſiécles barbares des Sectaires qui avoient attaqué ces abus, & le prétexte de le réformer avoit concilié des Sectateurs aux Henriciens, aux Petrobruſiens, aux Albigeois, aux Vaudois, &c.

Les foudres de l'Egliſe, les armées des Croiſés, les bûchers de l'Inquiſition avoient détruit toutes ces Sectes, & dans l'Occident tout étoit ſoumis au Pape, & uni à l'Egliſe Romaine.

Les Papes & le Clergé, accoutumés depuis le onzieme ſiécle à tout ſubjuguer avec l'anathême & les Indulgences, ne connoiſſoient preſque point d'autre moyen que la force pour combattre l'héréſie; ils employoient les foudres de l'Egliſe contre tout ce qui s'oppoſoit à leurs deſſeins ou à leurs intérêts, qu'ils confondoient ſouvent avec ceux de l'Egliſe & de la Religion: ainſi, depuis les guerres des Croiſés, on avoit vu les Papes dépoſer les Souverains qui ne leur obéiſſoient pas; des Antipapes excommunier les Rois qui reconnoiſſoient leurs concurrens dans le ſouverain Pontificat; délier du ſerment de fidélité les ſujets de ces Souverains, accorder des Indulgences à ceux qui les combattoient, donner leur Royaume à ceux qui les conquerroient; on avoit vu les Peuples abandonner leurs Souverains, ſacrifier leur fortune, pour obéir aux Décrets des Papes, & pour gagner des Indulgences.

La profonde ignorance peut donner une longue durée à une pareille puiſſance; elle pourroit même être immuable parmi des peuples qui ne raiſonneroient point; mais il s'en falloit beaucoup que l'eſprit des peuples d'Allemagne fût dans cet état d'immobilité & de quiétude: toutes les Sectes réformatrices qui s'étoient élevées depuis les Henriciens, les Albigeois & les Vaudois, s'étoient réfugiées en Allemagne; elles y avoient des partiſans cachés qui tâchoient de faire des proſélytes, & qui répandoient des principes contraires à la Foi & à l'autorité de l'Egliſe: les Livres de Wiclef, de Jean Hus, s'y étoient multipliés, & on les liſoit.

Les Sectaires cachés, & une partie des Ouvrages de Wiclef & de Jean Hus, attaquoient des excès manifeſtes, & une

autorité dont l'abus incommodoit preſque tout le monde : ainſi l'Egliſe de Rome & le Clergé avoient beaucoup d'"ennemis ſecrets.

Ces ennemis n'étoient point des Fanatiques ignorans, ridicules ou débauchés ; c'étoient des hommes qui raiſonnoient, qui prétendoient ne point attaquer l'Egliſe, mais les abus dont les Fidéles étoient ſcandaliſés, & qui détruiſoient la diſcipline. On avoit vu dans les Conciles de Conſtance & de Baſle des hommes célébres par leurs lumieres & par leur vertu, demander, mais inutilement, la réforme des abus ; on voyoit qu'on ne pouvoit l'eſpérer & l'obtenir, qu'en réformant les abus malgré le Clergé & la Cour de Rome ; mais ſon autorité toujours redoutable, contenoit tout le monde, & il y avoit dans une infinité d'eſprits une eſpece d'équilibre entre le déſir de la Réforme & la crainte de l'autorité du Clergé. *

Luther, en attaquant l'autorité du Pape, les Indulgences, & le Clergé, rompit cet équilibre qui produiſoit ce calme dangereux que l'on prend pour de la tranquillité ; il communiqua à une infinité de perſonnes l'eſprit de révolte contre l'Egliſe, & ſe trouva tout-à-coup à la tête d'un parti ſi conſidérable, que les Princes d'Allemagne crurent ne pouvoir exécuter le Décret de la Diete contre Luther, ſans exciter une ſédition.

D'ailleurs, pluſieurs de ces Princes n'avoient accédé à ce Décret qu'avec répugnance : ils ne voyoient qu'avec beaucoup de peine ſortir de leurs Etats les ſommes immenſes que les Directeurs des Indulgences enlevoient, ils n'étoient pas fâchés qu'on attaquât & qu'on reſſerrât la puiſſance du Clergé qu'ils redoutoient, & dont ils ſouhaitoient l'abaiſſement : enfin les armes du Turc, qui menaçoient l'Empire, firent craindre qu'il ne fût dangereux d'allumer en Allemagne une guerre de Religion, ſemblable à celle qui avoit deſolé la Bohême un ſiécle avant.

Ainſi le tems, ce novateur ſi redoutable, avoit inſenſiblement tout préparé pour faire échouer contre un Religieux Auguſtin l'autorité de l'Egliſe & la naiſſance de Charles-Quint, & d'une grande partie des Princes d'Allemagne.

* Voyez ſur tous ces faits les Hiſt. & les Aut. Eccleſ de ces différens tems, le Conc. de Conſt. le Cont. de Fleury. Boſſuet, Hiſt. de Fr. & des Var. Guich. Hiſt. de l'Egl. Gall.

Du Progrès de Luther, depuis ſon retour à Wirtemberg juſqu'à la Diete de Nuremberg.

Luther revint à Wirtemberg ; l'Univerſité adopta ſes ſentimens, on y abolit la Meſſe, on attaqua l'autorité des Evêques, & l'ordre même de l'Epiſcopat : Luther prit le titre d'Eccléſiaſte ou de Prédicateur de Wirtemberg, afin, dit-il, en écrivant aux Evêques, » qu'ils ne prétendent cauſe d'i-» gnorance, que c'eſt la nouvelle qualité qu'il ſe donne à » lui-même, avec un magnifique mépris d'eux & de Satan ; » qu'il pourroit à auſſi bon titre s'appeller Evangéliſte, par » la grace de Dieu, & que très-certainement J. C. le nom-» moit ainſi, & le tenoit pour Eccléſiaſte. » *

En vertu de cette céleſte Miſſion, Luther faiſoit tout dans l'Egliſe ; il prêchoit, il viſitoit, il corrigeoit, il retranchoit des cérémonies ; il en établiſſoit d'autres, il inſtituoit & deſtituoit ; il établit même un Evêque à Nuremberg : ſon imagination véhémente échauffa les eſprits, il communiqua ſon enthouſiaſme, il devint l'Apôtre & l'Oracle de la Saxe & d'une grande partie de l'Allemagne : étonné de la rapidité de ſes progrès, il ſe crut en effet un homme extraordinaire : » Je n'ai pas encore mis la main à la moindre pierre pour la » renverſer, diſoit-il ; je n'ai fait mettre le feu à aucun Mo-» naſtère, mais preſque tous les Monaſtères ſont ravagés par » une plume & par une bouche, & on publie que ſans vio-» lence j'ai moi ſeul fait plus de mal au Pape, que n'auroit » pû faire aucun Roi avec toutes les forces de ſon Royau-» me. » †

Luther prétendît que ſes ſuccès étoient l'effet d'une force ſurnaturelle que Dieu donnoit à ſes écrits & à ſes prédications : il le publioit, & le peuple le croyoit : attentif au progrès de ſon empire ſur les eſprits, il prit le ton des Prophetes contre ceux qui s'oppoſoient à ſa doctrine. Après les avoir exhortés à l'embraſſer, il les menaçoit de crier contr'eux s'ils refuſoient de s'y ſoumettre : » Mes prieres, dit-il, à un Prin-» ce de la Maiſon de Saxe, ne feront pas un foudre de Sal-» monée, ni un vain murmure dans l'air ; on n'arrête pas

* Ep. ad falſo nominat. Ordin. Epiſcoporum, Operum Lutheri, t 2. fol. 305. Hiſt. des Variat. t. 1. p. 30.

† T. 7. fol. 507. 609. Hiſt. des Variat. t. 1. p. 30.

» ainſi la voix de Luther, & je ſouhaite que Votre Alteſſe » ne l'éprouve pas à ſon dam : ma priere eſt un rempart in- » vincible, plus puiſſant que le Diable même ; ſans elle, il y » a long-tems qu'on ne parleroit plus de Luther, & on ne » s'étonnera pas d'un ſi grand miracle ! » *

Lorſqu'il menaçoit quelqu'un des jugemens de Dieu, vous euſſiez lit qu'il liſoit dans les décrets éternels ; ſur ſa parole, on tenoit pour aſſuré dans ſon parti qu'il y avoit deux Antechriſts clairement marqués dans l'Ecriture, le Pape & le Turc, dont Luther annonçoit la ruine prochaine : ce n'étoit pas ſeulement le peuple qui croyoit que Luther étoit un Prophete; les Savans, les Théologiens, les hommes de Lettres de ſon parti, le regardoient & le donnoient pour tel, tant l'empire de l'imagination & de l'enthouſiaſme eſt étendu. †

L'Eccléſiaſte de Wirtemberg ne jouiſſoit cependant pas tranquillement de ſon triomphe, ſa révolte contre l'Egliſe occaſionna une foule de Sectes fanatiques & ſéditieuſes, qui ravagerent une partie de l'Allemagne. Carloſtad voulut élever dans Wirtemberg une Secte nouvelle : Luther lui-même fut attaqué dans une infinité d'écrits: il répondit à tout, attaqua le Clergé, prêcha contre la corruption des mœurs, & traduiſit la Bible en Langue vulgaire ; tout le monde lut ſa verſion, & tout ce qui pouvoit lire prit part aux diſputes de la Religion.

L'Ecriture ſeule étoit, ſelon Luther, la régle de la Foi, & chacun étoit en droit de l'interpréter ; ce principe ſéduiſit un nombre infini de perſonnes en Allemagne, en Bohême, & en Hongrie ; mais c'étoit ſur-tout dans la Saxe & dans la baſſe Allemagne, que les Sectateurs de Luther s'étoient multipliés, & qu'ils étoient animés d'un zèle ardent & capable de tout entreprendre.

Du Luthéraniſme, depuis la Diete de Nuremberg juſqu'à la Diete d'Augsbourg.

Telle étoit l'étendue du Luthéraniſme, lorſque les Etats d'Allemagne s'aſſemblerent à Nuremberg. Léon X étoit mort, & Adrien VI lui avoit ſuccédé : ce nouveau Pontife envoya à

* Ep. ad Georg. Dux. Sax t. 2. fol. 491.
† Sleidam, l. 3. Melaſt. l. 3. Ep. 65.

la Diete un Nonce, pour ſe plaindre de la liberté qu'on accordoit à Luther, & de ce qu'on ne tenoit point la main à l'exécution de l'Edit de Worms.

Les Etats répondirent que les partiſans de Luther étoient ſi nombreux, que l'exécution de l'Edit de Worms allumeroit une guerre civile. Les Princes Laïques dreſſerent enſuite un long Mémoire de leurs ſujets de plainte & de leurs prétentions contre la Cour de Rome & contre les Eccléſiaſtiques; ils réduiſirent ce Mémoire à cent chefs, auxquels ils donnerent pour cela le titre de *Centum Gravamina*: ils envoyerent ce Mémoire au Pape, avec proteſtation qu'ils ne vouloient ni ne pouvoient plus tolérer ces griefs, & qu'ils étoient réſolus d'employer les moyens les plus propres à les réprimer.

Les Princes ſe plaignoient des taxes qui ſe payoient pour les Diſpenſes & pour les Abſolutions; de l'argent qui ſe tiroit des Indulgences; de l'évacuation des procès à Rome, de l'exemption des Eccléſiaſtiques dans les cauſes criminelles, &c.

Tous ces griefs ſe réduiſoient à trois principaux: ſavoir, que les Eccléſiaſtiques réduiſoient les Peuples en ſervitude, qu'ils les dépouilloient de leurs biens, & qu'ils s'approprioient la Juriſdiction des Magiſtrats Laïques. *

La Diete fit auſſi un Réglement pour calmer les eſprits & pour défendre d'imprimer ou d'enſeigner aucune doctrine nouvelle.

Les Luthériens & les Catholiques interpréterent ce Décret chacun à leur avantage, & prétendirent n'enſeigner que la doctrine des Peres de l'Egliſe: ainſi ce Décret ne fit qu'allumer le feu de la diſcorde. **

Adrien VI. reconnoiſſoit la néceſſité de réformer beaucoup d'abus, & paroiſſoit déterminé à travailler à cette réforme; mais il mourut avant que d'avoir pu l'exécuter.

Jules de Médicis lui ſuccéda, ſous le nom de Clément VII: ce Pape envoya à la Diete de Nuremberg un Nonce, qui dreſſa une ſorte de réformation pour l'Allemagne: mais on trouva qu'elle laiſſoit ſubſiſter les abus les plus dangereux, & qu'elle ne rempliſſoit point les vœux de la Diete précédente. †

* Faſciculus rerum expetendarum, t. 1, pag. 352.
** Ibid. Sleidan, l. 1. pag. 50.
† An. 1524.

Cependant le Légat engagea Ferdinand, Frere de l'Empereur, & pluſieurs autres Princes, à approuver ſon Décret de réforme. La publication de ce Réglement offenſa tous les Princes & tous les Evêques qui n'y avoient pas voulu conſentir dans la Diete: le mécontentement augmenta par les lettres impérieuſes que Charles-Quint écrivit à la Diete; & les Etats de l'Empire s'étant aſſemblés à Spire, ſur la fin du mois de Juin 1525, on délibéra, par l'ordre de l'Empereur, ſur des lettres de ce Prince, par leſquelles il leur déclaroit qu'il alloit paſſer en Italie pour s'y faire couronner, & pour prendre avec le Pape des meſures pour la convocation d'un Concile: en attendant il vouloit qu'on obſervât l'Edit de Worms, & défendoit de traiter davantage des matieres de Religion dans la Diete.

La plûpart des Villes répondirent, que ſi par le paſſé on n'avoit pû obſerver le Décret de Worms, il étoit encore plus dangereux de le tenter alors, puiſque les controverſes étoient plus animées que jamais: on fit donc un Décret, qui portoit en ſubſtance, que comme il étoit néceſſaire, pour remettre l'ordre dans les affaires de la Religion, & pour maintenir la liberté, de tenir un Concile légitime en Allemagne, ou d'en procurer un qui fût univerſel, & de l'aſſembler avant le terme d'une année, on enverroit des Ambaſſadeurs à l'Empereur, pour le prier de regarder avec compaſſion l'état tumultueux & miſérable de l'Empire, & de retourner au plutôt en Allemagne, pour faire aſſembler le Concile: qu'en attendant l'un & l'autre des Conciles, les Princes & les Etats de leurs Provinces euſſent à ſe conduire dans leurs Gouvernemens, ſur le fait de la Religion, de maniere qu'ils puſſent en rendre bon compte à Dieu & à l'Empereur.

L'Empereur & le Pape, après s'être brouillés & racommodés pluſieurs fois, rétablirent enfin la paix, que des intérêts temporels avoient troublée.

Un des articles du Traité, fait entre l'Empereur & le Pape, fut que ſi les Luthériens perſiſtoient dans leur révolte, le Pape emploieroit pour les réduire les armes ſpirituelles, & Charles-Quint, avec Ferdinand, les armes temporelles; que de plus, le Pape engageroit les Princes Chrétiens à ſe joindre à l'Empereur.

Charles-Quint convoqua les Etats d'Allemagne à Spire, l'an 1529. Après bien des conteſtations, on fit un Décret, qui portoit que ceux qui avoient obſervé l'Edit de Worms

euſſent à continuer à le faire, & euſſent le pouvoir d'y contraindre leurs Peuples, juſqu'à la tenue d'un Concile; qu'à l'égard de ceux qui avoient changé de Doctrine, & qui ne pouvoient l'abandonner ſans crainte de quelque ſédition, ils s'en tiendroient à ce qui étoit fait, ſans rien innover davantage, juſqu'au même-tems; que la Meſſe ne ſeroit point abolie, & que dans les lieux même où la nouvelle Réforme avoit été établie, on n'empêcheroit point de la célébrer; que les Prédicateurs s'abſtiendroient de propoſer de nouveaux Dogmes, ou des Dogmes qui fuſſent peu fondés ſur l'Ecriture; mais qu'ils prêcheroient l'Evangile ſelon l'interprétation approuvée par l'Egliſe, ſans toucher aux choſes qui étoient en diſpute, juſqu'à la détermination du Concile.

L'Electeur de Saxe, celui de Brandebourg, les Ducs de Lunebourg, de Landgrave de Heſſe, le Prince d'Anhalt, avec quatorze des principales Villes d'Allemagne, déclarerent qu'on ne pouvoit déroger au Décret de la Diete précédente, qui avoit accordé à chacun la liberté de Religion juſqu'à la tenue d'un Concile, & prétendirent que ce Décret ayant été fait du conſentement de tous, il ne pouvoit auſſi être changé que d'un conſentement général; qu'ainſi ils proteſtoient contre le Décret de cette Diete: ils rendirent publique leur proteſtation, & l'appel qu'ils firent de ce Décret à l'Empereur & au Concile général futur, ou à un Concile National; & c'eſt de-là que le nom de *Proteſtans* fut donné à tous ceux qui faiſoient profeſſion de la Religion Luthérienne.

Au milieu de ces ſuccès, Luther n'étoit pas ſans chagrin. Carloſtad, chaſſé d'Allemagne par Luther, s'étoit retiré en Suiſſe, où Zuingle & Œcolampade avoient pris ſa défenſe: leur doctrine s'étoit établie en Suiſſe, & elle avoit paſſé en Allemagne, où elle faiſoit des progrès très-rapides. Cette Doctrine étoit abſolument contraire aux Dogmes de Luther; il la combattit avec emportement, & vit les Partiſans de la Réforme ſe partager entre lui & les Sacramentaires. On tâcha, mais inutilement, de réconcilier ces Réformateurs, il n'y eut jamais entr'eux qu'une union politique: les Sacramentaires & les Luthériens ſe déchiroient; & ces Réformateurs, qui ſe prétendoient les Juges abſolus des Controverſes, trouvoient dans l'Ecriture-Sainte des Dogmes diamétralement oppoſés; voilà ce que M. Baſnage appelle un ouvrage de lumiere.

Du Luthéraniſme, depuis la Diete d'Augsbourg juſqu'à la mort de Luther.

L'Empereur, après s'être fait couronner à Boulogne, (en 1530,) paſſa en Allemagne, & intima une Diete à Augsbourg.

L'Electeur de Saxe préſenta à la Diete la Profeſſion de Foi des Proteſtans : elle conſiſtoit en deux parties ; l'une contenoit le Dogme, elle étoit en grande partie conforme à la Foi Catholique, mais elle nioit la néceſſité de la Confeſſion, établiſſoit que l'Egliſe n'étoit compoſée que d'Elus, attribuoit aux ſeules diſpoſitions des Fidéles les effets des Sacremens, & nioit la néceſſité des bonnes œuvres pour le ſalut.

La ſeconde partie étoit beaucoup plus contraire à la Doctrine de l'Egliſe ; on y exigeoit l'abolition des Meſſes baſſes & des vœux Monaſtiques, le rétabliſſement de la Communion ſous les deux eſpeces ; elle déclaroit que la tradition n'étoit point une régle de Foi, & que toute la puiſſance Eccléſiaſtique ne conſiſtoit qu'à prêcher & à adminiſtrer les Sacremens.

Les Théologiens Catholiques, & les Théologiens Proteſtans, ne purent convenir ſur ces articles, & la Diete ſe ſépara.

Après le départ des Proteſtans, l'Empereur fit un Edit, par lequel il défendoit de changer aucune choſe dans la Meſſe & dans l'adminiſtration des Sacremens, & de détruire les Images.

Les Proteſtans s'apperçurent que l'Empereur avoit réſolu de les ſoumettre par la force des armes ; ils prirent leurs meſures pour lui réſiſter ; le Landgrave de Heſſe convoqua les Princes Proteſtans à Smalcade, où ils firent une ligue contre l'Empereur : ils écrivirent enſuite à tous les Chrétiens, pour leur faire connoître les motifs qui les avoient déterminés à embraſſer la Réforme, en attendant qu'un Concile prononçât ſur les matieres de Religion qui troubloient l'Allemagne.

Luther, qui juſqu'alors avoit cru que la Réforme ne devoit s'établir que par la perſuaſion, & qu'elle ne devoit

ſe défendre que par la patience, autoriſa la Ligue de Smalcade. *

» Il comparoit le Pape à un loup enragé, contre lequel » tout le monde s'arme au premier ſignal, ſans attendre » l'ordre du Magiſtrat: que ſi, renfermé dans une enceinte, » le Magiſtrat le délivre, on peut continuer à pourſuivre » cette bête féroce, & attaquer impunément ceux qui au- » ront empêché qu'on ne s'en défît: ſi on eſt tué dans cette » attaque, avant que d'avoir donné à la bête le coup mor- » tel, il n'y a qu'un ſeul ſujet de ſe repentir, c'eſt de ne » lui avoir pas enfoncé le couteau dans le ſein. Voilà com- » me il faut traiter le Pape: tous ceux qui le défendent, » doivent auſſi être traités comme les Soldats d'un Chef de » Brigands, fuſſent-ils des Rois & des Céſars. » †

Les Proteſtans traiterent donc le Décret de l'Empereur avec mépris, & l'on ſe vit à la veille d'une guerre également dangereuſe aux deux Partis, & funeſte à l'Allemagne.

L'Empereur, menacé d'une guerre prochaine avec les Turcs, fit avec les Princes Proteſtans un Traité: ce Traité portoit qu'il y auroit une paix générale entre l'Empereur & tous les Etats de l'Empire, tant Eccléſiaſtiques que Laïques, juſqu'à la convocation d'un Concile général, libre & chrétien; que perſonne pour cauſe de Religion ne pourroit faire la guerre à un autre; qu'il y auroit entre tous une amitié ſincère, & une concorde chrétienne; que ſi dans un an le Concile ne s'aſſembloit pas, les Etats d'Allemagne s'aſſembleroient pour régler les affaires de la Religion, & que l'Empereur ſuſpendroit tous les procès intentés pour cauſe de Religion, par ſon Fiſcal, ou par d'autres, contre l'Electeur de Saxe & contre ſes Alliés, juſqu'à la tenue d'un Concile, ou à l'Aſſemblée des Etats.

Lorſque Charles-Quint eut chaſſé les Turcs de l'Autriche, il paſſa en Italie, pour demander au Pape la tenue d'un Concile, qui pût remédier aux maux de l'Allemagne. Le Pape conſentit à indiquer un Concile; mais il vouloit que les Proteſtans promiſſent de s'y ſoumettre, & que les Princes Catholiques s'engageaſſent à prendre la défenſe de l'Egliſe contre ceux qui refuſeroient de s'y ſoumettre.

* Maimb. l. 3. Seckemdorf, l. 3. ſect. 2. §. 3. Hiſt. des Variat. l. 6.

† Luther, t. 1. Sleidan, l. 16. Hiſt. des Variat. l. 8.

Les Princes Proteſtans refuſerent ces conditions. Clément VII. mourut, & Paul III. qui lui ſuccéda, réſolut d'aſſembler un Concile à Mantoue, mais les Proteſtans déclarerent qu'ils ne ſe ſoumettoient point à un Concile tenu en Italie; ils vouloient d'ailleurs que leurs Docteurs euſſent voix délibérative dans le Concile.

Le Concile, qui avoit été regardé comme le ſeul moyen de réunir les Proteſtans à l'Egliſe, devenoit donc impraticable.

Le Landgrave de Heſſe n'oublia rien pour réconcilier les Luthériens avec les Zuingliens, qui, malgré le beſoin de s'unir pour ſe ſoutenir contre les armes des Princes Catholiques, ne ceſſoient de s'attaquer.

Ce fut dans ce tems que le Landgrave, profitant de ſon crédit dans le parti Proteſtant, obtint la permiſſion d'avoir à la fois deux femmes : cet acte de condeſcendance de la part des Théologiens Proteſtans, l'attacha irrévocablement à leurs intérêts, & le rendit ennemi irréconciliable de l'Egliſe Catholique, qui n'auroit jamais toléré ſa polygamie.

Quelqu'importantes que fuſſent les affaires de la Religion, elles n'occupoient pas ſeules le Pape & les Princes Catholiques.

L'Empereur & le Roi de France avoient des deſſeins ſur l'Italie, & le Pape, ou les Proteſtans n'étoient pas inutiles pour ces projets. François Premier envoya des Ambaſſadeurs à l'Aſſemblée de Smaléade, pour engager les Proteſtans à agir de concert avec lui, relativement au lieu où le Concile devoit s'aſſembler.

D'ailleurs, Charles-Quint qui voyoit que le Pape ne vouloit l'engager dans la guerre contre les Proteſtans, que pour l'empêcher de s'emparer de Milan, diſoit que pour juſtifier cette guerre il falloit convoquer un Concile, afin de faire voir qu'il n'avoit pris les armes qu'après avoir tenté tous les autres moyens.

Le Pape convoquoit donc le Concile à Mantoue, mais le Duc de Mantoue refuſa ſa Ville, & le Concile fut enfin indiqué à Trente, de l'aveu de Charles-Quint & de François Premier.

L'Empire étoit menacé d'une guerre prochaine de la part des Turcs, & l'Empereur demandoit du ſecours aux Princes Proteſtans, qui refuſoient conſtamment d'en donner, à moins qu'on ne leur donnât des aſſurances d'entretenir la

paix de Religion, & qu'ils ne ſeroient point obligés d'obéir au Concile de Trente : rien ne fut capable de les faire changer de réſolution, & l'Empereur renouvella tous les Traités faits avec les Proteſtans juſqu'à la Diete prochaine qu'il indiqua pour le mois de Janvier ſuivant, à Ratisbone, en 1549.

Pendant que le Concile s'aſſembloit, l'Electeur Palatin introduiſit chez lui la Communion du Calice, les Prieres publiques en langue vulgaire, le mariage des Prêtres, & les autres points de la Réforme.

Ce fut cette même année que Luther mourut à Iſleb, où il étoit allé pour terminer les différends qui s'étoient élevés entre les Comtes de Manfeld.

Du Luthérianiſme, depuis la mort de Luther juſqu'à la Paix Religieuſe.

L'Empereur avoit convoqué un Colloque à Ratisbone, pour eſſayer de terminer, par la voie des Conférences, les diſputes de Religion qui troubloient l'Allemagne. Lorſqu'il arriva à Ratisbone, le Colloque étoit déja rompu : il s'en plaignit amérement, & voulut que chacun proposât ce qu'il ſavoit de plus propre à pacifier l'Allemagne : les Proteſtans demanderent un Concile National, mais les Ambaſſadeurs de Mayence & de Tréves approuverent le Concile de Trente, & prierent l'Empereur de le protéger.

L'Empereur profita de cette diſpoſition, & ſe prépara à faire la guerre aux Proteſtans : il ſe ligua avec le Pape, qui lui fournit de l'argent, & lui permit de lever la moitié des revenus de l'Egliſe d'Eſpagne. Charles-Quint faiſoit pourtant publier qu'il ne faiſoit point la guerre pour cauſe de Religion : mais l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Heſſe publierent un manifeſte, pour faire voir que cette guerre étoit une guerre de Religion, & que l'Empereur n'avoit ni à ſe plaindre d'eux, ni aucune juſte prétention contr'eux.

Les Proteſtans ſe préparerent promptement à la guerre, & mirent ſur pied une armée, qui ne put empêcher Charles-Quint de ſoumettre la haute Allemagne : l'année ſuivante les Proteſtans furent défaits, & l'Electeur de Saxe fut fait priſonnier. Le Landgrave de Heſſe penſa alors à faire la paix : il vint trouver l'Empereur, & fut arrêté contre la parole expreſſe que l'Empereur lui avoit donnée.

L'Empereur leva alors de groſſes ſommes ſur toute l'Allemagne, pour le dédommager, diſoit-il, des frais de la guerre, qu'il n'avoit entrepriſe que pour le bien de l'Allemagne.

Le parti Proteſtant paroiſſoit abattu ; il y avoit cependant encore des Villes qui réſiſtoient à l'Empereur, & les peuples conſervoient tout leur attachement à la Réforme : Charles-Quint lui-même avoit accordé à quelques Villes la liberté de conſerver la Religion Luthérienne, & Maurice, Duc de Saxe, avoit traité avec bonté Mélancton & les Théologiens de Wirtemberg ; il les avoit même exhortés à continuer leurs travaux.

L'Empereur marquoit un grand déſir de terminer les différends de Religion qui troubloient l'Allemagne ; il tint une Diete en 1547, dans laquelle il exigea qu'on ſe ſoumît au Concile de Trente ; mais le Pape avoit transféré le Concile à Boulogne, & cette tranſlation qui n'avoit point été approuvée par les Peres, avoit arrêté toutes les opérations du Concile. L'Empereur demanda donc que le Pape fît continuer le Concile à Trente, & voyant qu'il ſercit difficile de l'obtenir, il chercha d'autres moyens de pacifier l'Allemagne.

On remit à l'Empereur le ſoin de choiſir les perſonnes les plus propres à compoſer un Formulaire qui pût convenir à tous les partis : ces Théologiens compoſerent un Formulaire de Religion, qui fut enſuite examiné, & corrigé ſucceſſivement, par les Proteſtans & par les Catholiques, auxquels Ferdinand le communiquoit pour avoir leur approbation.

Ce Formulaire contenoit les objets que l'on devoit croire, en attendant que le Concile général eût tout-à-fait décidé : ce Formulaire fut appellé l'*Interim*.

L'*Interim* de Charles-Quint déplut aux Proteſtans & aux Catholiques ; les Etats Proteſtans refuſerent, pour la plûpart, de le recevoir, ou le reçurent avec tant de reſtrictions, qu'ils l'anéantiſſoient.

L'Empereur trouva bien plus de difficulté dans la baſſe Allemagne ; la plûpart des Villes de Saxe refuſerent de le recevoir, & la Ville de Magdebourg le rejetta d'une maniere ſi mépriſante, qu'elle fut miſe au ban de l'Empire, & ſoutint une longue guerre, qui entretint dans la baſſe Allemagne un feu, qui, trois ans après, conſuma les trophées de Charles-Quint.

Malgré le danger qu'on couroit en écrivant contre l'*Interim*, on vit paroître une foule d'Ouvrages contre ce Formulaire, de la part des Catholiques & de la part des Proteſtans.

Cependant

Cependant Charles-Quint n'abandonnoit pas le projet de faire recevoir l'*Interim*: pour y réuſſir, il employa les menaces, les careſſes; il força beaucoup de Villes & d'Etats à le recevoir, mais il révolta tous les eſprits.

Le Concile étoit rétabli à Trente, Charles-Quint crut qu'il pourroit rétablir le calme; il employa tout pour obtenir que les Proteſtans puſſent être écoutés dans le Concile, mais les Proteſtans & les Evêques Catholiques ne purent jamais convenir ſur la maniere dont les Proteſtans ſeroient admis dans l'Aſſemblée, & ſur le caractère qu'ils y prendroient.

Tandis que la politique de Charles-Quint croyoit faire ſervir alternativement le Pape & les Proteſtans à ſes vues & à ſes intérêts, tous les eſprits ſe ſouleverent contre lui. Henri II profita de ſes diſpoſitions, & fit un Traité avec Maurice de Saxe & avec les Proteſtans: il entra en Lorraine, prit Toul, Metz & Verdun, tandis que Maurice de Saxe, à la tête des Proteſtans, rendoit la liberté à l'Allemagne.

Charles-Quint ſentit qu'il ne pouvoit réſiſter à tous ces ennemis; il fit la paix avec les Proteſtans; il remit en liberté le Duc de Saxe & le Landgrave de Heſſe. Par ce Traité de Paix conclu à Paſſaw, on convint que l'Empereur, ni aucun autre Prince, ne pourroit forcer la conſcience ni la volonté de perſonne ſur la Religion, de quelque maniere que ce fût. Alors on vit toutes les villes Proteſtantes rappeller les Docteurs de la Confeſſion d'Ausbourg; on leur rendit leurs Egliſes, leurs Ecoles, & l'exercice libre de leur Religion, juſqu'à ce que dans la Diete prochaine, on trouvât un moyen d'éteindre pour jamais la ſource de ces diviſions.

Enfin, trois ans après, on fit à Ausbourg la Paix, que l'on appella la Paix Religieuſe, & l'on en mit les articles entre les Loix perpétuelles de l'Empire.

Les principaux articles ſont, que les Proteſtans jouiront de la liberté de conſcience, & que ni l'un ni l'autre parti ne pourra uſer d'aucune violence, ſous prétexte de Religion. Que les biens Eccléſiaſtiques, dont les Proteſtans s'étoient ſaiſis, leur demeureroient, ſans qu'on pût les tirer en procès pour cela devant la Chambre de Spire: que les Evêques n'auroient aucune Juriſdiction ſur ceux de la Religion Proteſtante, mais qu'ils ſe gouverneroient eux-mêmes comme ils le trouveroient à propos: qu'aucun Prince ne pourroit attirer à ſa Religion les Sujets d'un autre, mais qu'il ſeroit permis aux Sujets d'un Prince qui ne ſeroit pas de la même Religion qu'eux, de ven-

dre leur bien, & de ſortir des terres de ſa domination : que ces articles ſubſiſteroient, juſqu'à ce qu'on ſe fût accordé ſur la Religion par des moyens légitimes.

Du Luthéraniſme, depuis la Paix Religieuſe juſqu'à la Paix de Veſtphalie.

La derniere ligue des Proteſtans avoit été l'écueil de la puiſſance de Charles-Quint ; le Roi de France, qui s'étoit joint aux Proteſtans, avoit pris les trois Evêchés. L'Empereur, après avoir fait ſa paix avec les Proteſtans, mit ſur pié une nombreuſe armée, & aſſiégea Metz : cette entrepriſe fut le terme de ſes proſpérités ; il fut obligé de lever le ſiége, & réſolut de finir ſes jours dans la retraite. Il réſigna l'Empire à Ferdinand, ſon frere, & mit Philippe, ſon fils, ſur le trône d'Eſpagne.

Le gouvernement dur de ce Prince, la dureté & l'imprudence de ſes Miniſtres, les progrès cachés de la Religion Proteſtante, & l'établiſſement de l'Inquiſition, ſouleverent les Pays-Bas contre Philippe, & firent de ces contrées le théâtre d'une guerre longue & cruelle, qui détacha pour toujours la Hollande de la Monarchie Eſpagnole, & y établit le Calviniſme.

La paix Religieuſe n'étouffa point les diſſentions de l'Allemagne : cette paix ne fut pas plutôt conclue, qu'on ſe plaignit de part & d'autre de diverſes infractions, qu'on accuſoit le parti contraire d'avoir faites, & il n'y avoit point de Juge qui pût prononcer ſur ces infractions ; les deux partis ſe récuſoient réciproquement.

Les Proteſtans n'étoient pas plus unis entr'eux, ils s'étoient partagés entre Zuingle & Luther ; la principale différence qui les diviſoit d'abord, regardoit la préſence réelle, que Luther reconnoiſſoit, & que Zuingle nioit : le Landgrave de Heſſe avoit fait inutilement tout ce qu'il avoit pu pour accorder ces différens; pluſieurs d'entre les Luthériens ajouterent à la Confeſſion d'Ausbourg un Ecrit appellé *Formulaire de concorde*, par lequel ils condamnoient la doctrine des Zuingliens ; ils ſoutinrent même que ces derniers n'avoient aucun droit à la liberté de conſcience accordée à ceux de la Confeſſion d'Ausbourg, parce qu'ils avoient abandonné cette Confeſſion.

Les Princes Luthériens agiſſoient à la vérité avec plus de modération, mais ils ne recevoient les Princes Zuingliens

dans leurs assemblées que comme par grace, voulant bien qu'ils jouissent des priviléges, qui, à proprement parler, ne leur appartenoient point : on en vint enfin jusqu'à chasser, de part & d'autre, les Théologiens qui n'étoient pas du sentiment des Princes.

Malgré ces divisions, la Religion Protestante faisoit du progrès en Allemagne : les Evêques d'Alberstad & de Magdebourg l'ayant embrassée, avoient conservé leurs Evêchés, au lieu que l'Electeur de Cologne, qui avoit voulu faire la même chose, avoit perdu le sien & la dignité d'Electeur que l'Empereur lui avoit ôtée de sa seule autorité, sans consulter les autres Electeurs : il se fit alors une union entre les Princes Calvinistes & quelques-uns des Luthériens, pour s'opposer aux Catholiques qui vouloient les accabler ; mais cette union ne produisit aucun effet, parce que l'Electeur de Saxe, mécontent de leur conduite, & irrité par ses Théologiens, aussi-bien que par les Catholiques, se persuada que les Calvinistes ne cherchoient qu'à opprimer également les Luthériens & les Catholiques.

Les Catholiques de leur côté firent une Ligue à Wirtzbourg, qu'ils appellerent *la Ligue Catholique*, pour l'opposer à celle des Protestans, que l'on appelloit l'*Union Evangélique*. Maximilien de Baviere, ancien ennemi de l'Electeur Palatin, en fut le Chef.

Les Empereurs Ferdinand premier, Maximilien second, & Rodolphe second, avoient toléré les Protestans, pour de grandes sommes qu'ils en avoient tirées ; ils leur avoient accordé des priviléges, que Mathias voulut en vain leur ôter : après les avoir obligés de se révolter, & après avoir été vaincu, il avoit été contraint de confirmer de nouveau les priviléges que Rodolphe second avoit accordés aux Bohémiens, & de leur laisser l'Académie de Prague, un Tribunal de Judicature en cette Ville, & la liberté de bâtir des Temples, avec des Juges délégués pour la conservation de leurs priviléges.

Le nombre des Protestans augmentoit tous les jours : la Maison d'Autriche & ses Alliés résolurent de s'opposer à leur accroissement, & pour y réussir, firent élire Roi de Bohême Ferdinand second. Ce Prince avoit beaucoup de zèle pour la Religion Catholique ; cependant il promit solemnellement qu'il ne toucheroit point aux priviléges accordés par ses prédécesseurs aux Bohémiens, & qu'il ne se mêleroit point de l'administration du Royaume pendant la vie de Mathias.

Peu de tems après, les Proteſtans voulurent bâtir des Temples ſur les terres des Catholiques ; ceux-ci s'y oppoſerent. Les Proteſtans prirent les armes, exciterent une ſédition, jetterent par les fenêtres trois Magiſtrats de Prague : ſur le champ toute la Bohême fut en armes, & les Proteſtans demanderent du ſecours à leurs freres.

Mathias étant mort, Ferdinand voulut inutilement prendre l'adminiſtration de la Bohême ; & les Bohémiens refuſerent de le reconnoître pour leur Roi : ils le déclarerent déchu de tous les droits qu'il pourroit avoir ſur la Bohême, puiſqu'il y avoit envoyé des troupes du vivant de Mathias. On élut en ſa place l'Electeur Palatin, qui accepta la couronne, mais qui l'abandonna bientôt, & qui ne put même conſerver ſes anciens Etats. Les troupes de Ferdinand ne furent pas moins heureuſes contre le Duc de Brunſwick, Chef du même parti.

Tout plia donc ſous l'autorité Impériale, & l'Empereur donna un Edit en 1629, qui portoit que tous les biens Eccléſiaſtiques dont les Proteſtans s'étoient emparés depuis le Traité de Paſſaw, ſeroient reſtitués aux Catholiques.

A la faveur de ces ſuccès, l'Empereur crut pouvoir s'emparer de la mer Baltique ; Walſtein entra en Poméranie, déclara la guerre au Duc, ſous prétexte qu'il avoit bu à la ſanté de l'Empereur avec de la bierre.

Guſtave Adolphe, Roi de Suéde, vit combien il étoit néceſſaire de s'oppoſer au projet de l'Empereur, & après quelques négociations tentées inutilement & rejettées par l'Empereur, avec mépris, ce Prince déclara la guerre à l'Empereur, & entra en Poméranie.

La France, les Provinces-Unies, l'Angleterre, l'Eſpagne, en un mot, toute l'Europe prit part à cette guerre, qui dura trente ans, & finit par une paix générale, dans laquelle les Princes & les Etats, tant Luthériens que Zuingliens ou Calviniſtes, obtinrent le libre exercice de leur Religion du conſentement unanime de l'Empereur, des Electeurs, Princes & Etats des deux Religions ; il fut de plus réglé que, dans les aſſemblées ordinaires & dans la Chambre Impériale, le nombre des Chefs de l'une & de l'autre Religion ſeroit égal.

Toute l'Europe garantit l'exécution de ce Traité entre les Princes Proteſtans & les Princes Catholiques d'Allemagne.

Le Nonce Fabiano Chigi s'y oppoſa de tout ſon pouvoir, & le Pape Innocent X, par une Bulle, déclara ces Traités nuls, vains, réprouvés, frivoles, invalides, iniques, in-

juſtes, condamnés, ſans force, & que perſonne n'étoit tenu de les obſerver, encore qu'ils fuſſent fortifiés par un ſerment.

On n'eut pas plus d'égard à la Bulle d'Innocent, qu'à la proteſtation de ſon Nonce : voyez l'Hiſtoire de Suéde par Puffendorf, l'Hiſtoire du Traité de Weſtphalie par le P. Bougeant.

Du Luthéraniſme en Suéde.

La Suéde étoit Catholique lorſque Luther parut ; deux Suédois qui avoient étudié ſous lui à Wirtemberg porterent ſa doctrine en Suéde ; on étoit alors au fort de la révolution, qui enleva la Suéde au Roi de Danemarck, & qui plaça ſur le trône Guſtave Vaſa : on ne s'apperçut pas du progrès du Luthéraniſme.

Guſtave, placé ſur le trône de Suéde, dont il venoit de chaſſer le beau frere de l'Empereur, avoit à craindre l'autorité du Pape dévoué à Charles-Quint, & le crédit du Clergé toujours favorable à Chriſtierne, malgré ſa tyrannie ; d'ailleurs Guſtave vouloit changer le gouvernement de la Suéde, & régner en Monarque abſolu, dans un pays où le Clergé s'étoit maintenu dans ſes droits, au milieu du deſpotiſme & de la tyrannie de Chriſtierne, & qui formoit pour ainſi dire, un monument toujours ſubſiſtant de la liberté des peuples & des bornes impoſées à l'autorité Royale. Guſtave réſolut donc d'anéantir en Suéde la puiſſance du Pape & l'autorité du Clergé : Luther avoit produit ce double effet dans une partie de l'Allemagne par ſes déclamations contre le Clergé ; Guſtave favoriſa le Luthéraniſme, & donna ſecrétement ordre au Chevalier Anderſon de protéger Petri & les autres Luthériens, & d'en attirer des Univerſités d'Allemagne. Voilà la vraie cauſe du changement de Religion en Suéde : c'eſt manquer d'équité ou de diſcernement, que de l'attribuer aux Indulgences publiées en Suéde par les Officiers de Léon X, comme le dit l'Auteur d'un abrégé de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. *

Olaus & les autres Luthériens, aſſurés de la protection du Chancelier, travaillerent ardemment à l'établiſſement du Luthéraniſme : ils l'expoſoient tous les jours avec le zèle & l'em-

* Abrégé de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, avec des réflexions, &c. treize volumes, t. 9. 133. 134.

portement propre à ſoulever les peuples contre l'Egliſe.

La plûpart de ces nouveaux Docteurs avoient l'avantage de la ſcience & de l'éloquence ſur le Clergé, & même certain air de régularité, que donnent les premieres ferveurs d'une nouvelle Religion: ils étoient écoutés avec plaiſir par le peuple toujours avide de nouveautés, & qui les adopte ſans examen, lorſqu'elles ne demandent point de ſacrifice, & qu'elles ne tendent qu'à abaiſſer ſes ſupérieurs. Une apparence de faveur qui ſe répandoit imperceptiblement ſur les Prédicateurs Luthériens, leur attiroit l'attention de la Cour & de la premiere Nobleſſe, qui ne voyoit encore que les Prélats attaqués.

Pendant que ces Docteurs prêchoient publiquement le Luthéraniſme, Guſtave de ſon côté cherchoit avec affectation différens prétextes pour ruiner la puiſſance temporelle des Evêques & du Clergé; il attaqua d'abord les Eccléſiaſtiques du ſecond Ordre, & après eux les Evêques. Il rendit ſucceſſivement pluſieurs déclarations contre les Curés & contre les Evêques, en faveur du peuple, & ſur des objets purement temporels, tels que la déclaration qui défend aux Evêques de s'approprier les biens & la ſucceſſion des Eccléſiaſtiques de leurs Diocèſes: ce Prince faiſoit ſuccéder adroitement ces Déclarations l'une à l'autre, & elles ne paroiſſoient qu'à proportion du progrès que faiſoit le Luthéraniſme.

Le Clergé prévit les projets de Guſtave ſans pouvoir les arrêter; l'habileté de ce Prince prévenoit toutes leurs démarches & rendoit tous leurs efforts inutiles. Il dépouilla ſucceſſivement les Evêques de leur pouvoir & de leurs biens; il proteſtoit cependant qu'il étoit très-attaché à la Religion Catholique: mais lorſqu'il vit que la plus grande partie des Suédois avoient changé de Religion, il ſe déclara enfin lui-même Luthérien, & nomma à l'Archevêché d'Upſal, Laurent Petri, auquel il fit épouſer une Demoiſelle de ſes parentes. Le Roi ſe fit enſuite couronner par ce Prélat, & bientôt la Suéde devint preſque toute Luthérienne: le Roi, les Sénateurs, les Evêques & toute la Nobleſſe firent profeſſion publique de cette doctrine. Mais comme la plûpart des Eccléſiaſtiques du ſecond Ordre & les Curés de la campagne n'avoient pris ce parti, que par contrainte ou par foibleſſe, on voyoit dans pluſieurs Egliſes du Royaume un mêlange bizarre des cérémonies Catholiques & des prieres Luthériennes; des Prêtres & des Curés mariés diſoient encore la Meſſe en pluſieurs endroits, ſuivant le Rituel & la Liturgie Romaine: on admi-

niſtroit le ſacrement de Baptême avec les prieres & les exorciſmes comme dans l'Egliſe Catholique; on enterroit les morts avec les mêmes prieres qu'on emploie pour demander à Dieu le ſoulagement des ames des Fidéles, quoique la doctrine du Purgatoire fût condamnée par les Luthériens.

Le Roi voulut établir un culte uniforme dans ſon Royaume; il convoqua une aſſemblée générale de tout le Clergé de Suéde, en forme de Concile. Le Chancelier préſida a l'aſſemblée au nom du Roi; les Evêques, les Docteurs & les Paſteurs des principales Egliſes compoſerent ce Concile Luthérien. Ils prirent la Confeſſion d'Ausbourg pour régle de Foi: ils renoncerent ſolemnellement à l'obéiſſance qu'ils devoient au Chef de l'Egliſe; ils ordonnerent qu'on aboliroit entiérement le culte de l'Egliſe Romaine: ils défendirent la priere pour les morts: ils emprunterent des Egliſes Luthériennes d'Allemagne, la maniere d'adminiſtrer le Baptême & la Cene: ils déclarerent les mariages des Prêtres légitimes: ils proſcrivirent le célibat & les vœux: ils approuverent de nouveau l'Ordonnance qui les avoit dépouillés de leurs priviléges & de la plus grande partie de leurs biens; & les Eccléſiaſtiques qui firent ces réglemens, étoient preſque les mêmes, qui, un an auparavant, avoient fait paroître tant de zèle pour la défenſe de la Religion.

Ils eurent cependant beaucoup de peine à abolir la pratique & la diſcipline de l'Egliſe Romaine dans l'adminiſtration des Sacremens; on entendoit ſur cela des plaintes dans tout le Royaume; en ſorte que Guſtave craignit les effets du mécontentement des peuples, & ordonna aux Paſteurs & aux Miniſtres Luthériens d'uſer de condeſcendance pour ceux qui demandoient avec opiniâtreté les anciennes cérémonies, & de n'établir les nouvelles, qu'autant qu'ils trouveroient des diſpoſitions favorables dans les peuples. *

Du Luthéraniſme en Danemarck.

Les Danois, après avoir chaſſé Chriſtierne II, élurent pour Roi Frideric, Duc de Holſtein. Chriſtierne revint en Danemark, où il fut fait priſonnier par Frideric, & renfermé à Callembourg.

* Puffendorf. Hiſt. Succ. Bazius, Hiſt. Eccleſ. Succ. Révolution de Suéde, de Vertot, t. 1.

Frideric eut pour ſucceſſeur ſon fils Chriſtierne III ; qui trouva de grandes oppoſitions au commencement de ſon régne, à cauſe que Chriſtophe, Comte d'Oldenbourg, & la Ville de Lubeck, vouloient rétablir Chriſtierne II dans ſon Royaume : mais quoique pluſieurs Provinces ſe fuſſent déja rendues, il ſurmonta tous ces obſtacles par le ſecours de Guſtave, Roi de Suéde, & ſe rendit maître de Copenhague en 1536 ; & parce que les Evêques lui avoient été fort contraires, ils furent exclus de l'accommodement général, & dépoſés de leurs charges. Le Roi ſe fit couronner par un Miniſtre Proteſtant que Luther lui avoit envoyé. Ce nouvel Apôtre voulut faire le Pape en Danemarck : au lieu de ſept Evêques qui étoient dans le Royaume, il ordonna ſept Intendans pour remplir à l'avenir la fonction des Evêques, & pour faire exécuter les réglemens qui concernoient l'ordre Eccléſiaſtique : on fit la même choſe dans le Royaume de Norvege. Tel fut l'établiſſement du Luthéraniſme en Danemarck. *

Du Luthéraniſme en Pologne, en Hongrie, & en Tranſylvanie.

Dès l'an 1520, un Luthérien avoit paſſé à Dantzick pour y établir le Luthéraniſme : il n'exerça d'abord ſon Apoſtolat qu'avec précaution, & n'enſeignoit que dans les maiſons particulieres. L'année ſuivante un Religieux de l'Ordre de Saint François prêcha beaucoup plus ouvertement contre l'Egliſe Romaine, & perſuada beaucoup de monde. Ces nouveaux proſélytes chaſſerent les Catholiques des charges & des places qu'ils occupoient, & remplirent la Ville de troubles. Les Catholiques, dépouillés de leurs emplois, porterent leurs plaintes à Sigiſmond I, qui vint à Dantzik, chaſſa les Magiſtrats intrus, punit ſévérement les ſéditieux, & ôta aux Evangéliques, ou Luthériens, la liberté de s'aſſembler.

Cependant les Luthériens répandoient ſecrétement leur doctrine dans la Pologne ; ils y faiſoient des proſélytes, & ils n'attendoient qu'un tems favorable pour éclater.

Ce tems arriva ſous Sigiſmond Auguſte, fils de Sigiſmond I : ce Prince, avec des qualités brillantes, étoit foible, voluptueux, ſans caractère, devint follement épris de Radzevil : il voulut l'épouſer & la déclarer Reine ; il eut beſoin du

* Puffendorf, Introd. à l'Hiſt. Univerſelle, l. 3. c. 2.

conſentement des Palatins, & de celui du Sénat; il eut des égards & des condeſcendances pour la Nobleſſe.

Parmi les Seigneurs & les Palatins, pluſieurs avoient adopté les opinions de Luther; ils firent profeſſion publique de la Réforme, elle s'établit à Dantzick, dans la Livonie, & dans les domaines de pluſieurs Palatins.

Bientôt la Pologne devint un aſyle pour tous ceux qui profeſſoient les ſentimens des prétendus Réformateurs; Blandrat, Lelie, Socin, Okin, Gentilis, & beaucoup d'autres qui avoient renouvellé l'Arianiſme, ſe refugierent en Pologne. Ces nouveaux venus attirerent bientôt l'attention, & formerent un parti, qui alluma également les Catholiques & les Proteſtans.

La Pologne étoit remplie de toutes les Sectes qui déchiroient le Chriſtianiſme, & qui ſe faiſoient toutes une guerre cruelle, mais qui ſe réuniſſoient contre les Catholiques, & qui formoient un parti aſſez puiſſant pour forcer les Catholiques à leur accorder à tous la liberté de conſcience; & ſous pluſieurs Rois, en vertu des *Pacta conventa*, il étoit permis aux Polonois d'être Huſſites, Luthériens, Sacramentaires, Calviniſtes, Anabaptiſtes, Ariens, Pinczoniens, Unitaires, Antitrinitaires, Trithéites, & Sociniens: tel fut l'effet que la Réforme produiſit en Pologne.

Les Sociniens ont été bannis; les autres Sectaires jouiſſent de la tolérance. *

Le Luthéraniſme s'introduiſit auſſi en Hongrie à l'occaſion des guerres de Ferdinand & de Jean de Sepus, qui ſe diſputoient ce Royaume; il s'y établit principalement, lorſque Lazare Simenda y étant venu avec ſes troupes, prit pluſieurs Villes dans leſquelles il mit des Miniſtres Luthériens, & dont il chaſſa les Catholiques; ils s'unirent quelquefois aux Turcs qui les ſoutinrent contre les Empereurs, & ils y ont obtenu le libre exercice de la Confeſſion d'Ausbourg.

Dans la Tranſylvanie, le Luthéraniſme & la Religion Catholique furent alternativement la Religion dominante: celle-ci y fut preſqu'abolie ſous Gabriel Battori, & elle n'a commencé à s'y établir que depuis que l'Empereur Léopold s'en eſt rendu le maître.

Le Luthéraniſme s'établit auſſi en Courlande, où il s'eſt maintenu, & fait la Religion Nationale.

* Hiſt. du Socinianiſme, premiere partie.

Du Luthéraniſme en France, & dans les autres Etats de l'Europe.

La Faculté de Théologie condamna les erreurs de Luther, preſqu'à leur naiſſance. Cette cenſure ſolide, équitable & ſavante, n'arrêta pas la curioſité : on voulut connoître les ſentimens d'un homme qui avoit partagé l'Allemagne en deux factions, & qui luttoit contre les Papes & contre la puiſſance Impériale. On lut ſes ouvrages, & il eut des approbateurs; car il eſt impoſſible qu'un homme qui attaque des abus, ne trouve pas des approbateurs.

Quelques Eccléſiaſtiques attachés à l'Evêque de Meaux, avoient adopté quelques-unes des opinions de Luther ; ils en firent part à quelques perſonnes ſimples & ignorantes, mais capables de s'échauffer & de communiquer leur enthouſiaſme ; tel fut Jean le Clerc, Cardeur de laine à Meaux, qui fut établi Miniſtre du petit Conventicule qui avoit adopté les opinions Luthériennes. Cet homme, d'un caractère violent, prêcha bientôt publiquement, & publia que le Pape étoit l'Ante-Chriſt : on arrêta Jean le Clerc, il fut marqué & banni du Royaume, il ſe retira à Metz, où, devenu furieux, il entra dans les Egliſes, & briſa les images : on lui fit ſon procès, & il fut brûlé comme un ſacrilége.

Les Théologiens qui avoient inſtruit le Clerc, ſortirent de Meaux : & quelques-uns devinrent Miniſtres chez les Réformés.

Un Gentilhomme d'Artois prit une voie plus sûre pour répandre les erreurs de Luther : il traduiſit ſes ouvrages. Les erreurs Luthériennes ſe répandoient donc principalement parmi les perſonnes qui liſoient, & les Luthériens furent d'abord traités avec beaucoup de ménagement ſous François I. Ce Prince, ami des Lettres, & protecteur des gens de Lettres, uſa d'abord de beaucoup d'indulgence envers ceux qui ſuivoient les opinions de Luther : mais enfin le Clergé, effrayé du progrès de ces opinions en France, obtint du Roi des Edits très-ſéveres contre ceux qui ſeroient convaincus du Luthéraniſme ; & tandis que François I. défendoit les Proteſtans d'Allemagne contre Charles-Quint, il faiſoit brûler en France les Sectateurs de Luther.

La rigueur des châtimens n'arrêta pas le progrès de l'er-

reur, & les disciples de Luther & de Zuingle se répandirent en France : Calvin adopta leurs principes & forma une secte nouvelle qui étouffa le Luthéranisme en France. Voyez l'article CALVINISME.

Le Luthéranisme fit des progrès bien plus rapides & bien plus étendus dans les Pays-Bas, où il y avoit une Inquisition, plus d'abus, & beaucoup moins de lumiere qu'en France : on y fit mourir un grand nombre de Luthériens ; ces rigueurs & l'Inquisition causerent la révolution qui enleva les Provinces-Unies à l'Espagne. Les Sectateurs de Zuingle & de Calvin pénétrerent dans les Pays-Bas, comme les Luthériens, & y devinrent la Secte dominante. Voyez l'article HOLLANDE.

En Angleterre, Henri VIII. écrivit contre Luther, & traita rigoureusement ceux qui adoptoient les erreurs de ce Réformateur & celles des Sacramentaires : il disputoit contre eux, & les faisoit brûler, lorsqu'il ne les convertissoit pas.

Edouard VI. les toléra, & même les favorisa : la Reine Marie qui succéda à Edouard, les fit brûler : Elizabeth qui succéda à Marie persécuta les Catholiques, & établit dans son Royaume la Religion Protestante, qui avoit déjà gagné toute l'Ecosse. Voyez l'article ANGLICANS.

L'Italie, l'Espagne & le Portugal, ne furent point à l'abri des erreurs de Luther ; mais les Luthériens n'y firent jamais un parti considérable.

Du Système Théologique de Luther.

C'est le nom que je donne à la collection des erreurs de Luther.

Ce Théologien attaqua d'abord l'abus des Indulgences, & ensuite les Indulgences mêmes. Pour les combattre, il examina la nature & l'étendue du pouvoir que l'Eglise a, par rapport à la rémission des péchés ; il prétendit que le pouvoir de délier, n'étoit point différent de celui de lier, fondé sur les paroles même de Jesus-Christ, *ce que vous délierez sera délié.* Pouvoir qui ne pouvoit, selon Luther, s'étendre qu'à imposer aux Fidéles des liens par les Canons, à les absoudre des peines qu'ils ont encourues en les violant, ou à les en dispenser, & non pas à les absoudre de tous les péchés qu'ils ont commis : car lorsqu'un homme péche, ce n'est

point l'Egliſe qui le lie, ou qui le rend coupable ; c'eſt la Juſtice Divine.

De-là, Luther conclut que Dieu ſeul remet les péchés, que les Miniſtres des Sacremens ne faiſoient que déclarer qu'ils étoient remis.

Luther ne conclut pas de-là que l'Abſolution & la Confeſſion fuſſent inutiles ; il vouloit conſerver la Confeſſion, comme un moyen propre à exciter en nous les diſpoſitions auxquelles la rémiſſion des péchés eſt atteſtée. *

Si l'Abſolution Sacramentelle ne juſtifie pas, quel eſt donc le principe de notre juſtification ?

Il trouve dans l'Ecriture, que c'étoit par Jeſus-Chriſt que tous les hommes avoient été rachetés, & de plus que c'étoit par la foi en Jeſus-Chriſt que nous étions ſauvés ; il conclut de-là que c'étoit par la foi que les mérites de Jeſus-Chriſt nous étoient appliqués.

Mais, quelle eſt cette foi par laquelle les mérites de Jeſus-Chriſt nous ſont appliqués ? Ce n'eſt pas ſeulement la perſuaſion ou la croyance des mérites de la Religion, ou comme il le dit lui-même, la foi infuſe, parce qu'elle peut ſubſiſter avec le péché mortel.

La foi qui nous juſtifie, eſt un acte par lequel nous croyons que Jeſus-Chriſt eſt mort pour nous.

Luther conçoit donc la ſatisfaction & les mérites de la mort de Jeſus-Chriſt, comme un tréſor immenſe de grace & de juſtice, préparé pour tous les hommes en général, & dont les Fidéles déterminent l'application en formant un acte de foi, par lequel chaque Fidéle dit : je crois que Jeſus-Chriſt eſt mort pour moi.

Voilà le principe fondamental, ou plutôt toute la doctrine de Luther ſur la Juſtification.

Comme la ſatisfaction ſeule de Jeſus-Chriſt eſt le principe juſtifiant, & qu'il nous eſt appliqué par l'acte de foi, par lequel le Fidéle dit, je crois que Jeſus-Chriſt eſt mort pour moi, il eſt clair que les actions & les œuvres de charité, de pénitence, &c. ſont inutiles pour la juſtification des chrétiens. Luther croit pourtant, que lorſque, par cet acte de Foi, le Fidéle s'eſt appliqué réellement les mérites de Jeſus-Chriſt, il fait de bonnes œuvres ; mais il n'eſt pas moins évident, que, dans ſon ſyſtême, ces bonnes œuvres ſont abſolument

* Op. Luth. t. 2. Conc. de Indulgentiis, fol. 30. 31.

inutiles pour nous rendre agréables à Dieu, & pour mériter à ſes yeux, quoiqu'elles ſoient faites à la grace.

Je dis que voilà le vrai ſyſtême de Luther, tel qu'il l'enſeigne expreſſément. *

De-là, Luther concluoit que chaque Fidéle devoit croire fermement qu'il étoit ſauvé, & que l'homme ne pouvoit faire de mauvaiſes actions, lorſqu'il avoit été juſtifié par la Foi. Ces conſéquences entraînerent Luther dans mille abſurdités, & dans mille contradictions que M. Boſſuet a relevées admirablement. **

Voilà le vrai ſyſtême, la vraie doctrine de Luther, dans ſes diſputes ou dans ſes commentaires, il adoucit ſes principes ſur l'inutilité des bonnes œuvres : c'eſt une contradiction ; & tout ce que M. Baſnage a dit à ce ſujet ne prouve rien de plus. †

De ces principes, Luther conclut que les Sacremens ne produiſoient, ni la grace, ni la juſtification, & qu'ils n'étoient que des ſignes deſtinés à exciter notre foi, & à nous faire produire cet acte par lequel le Fidéle dit : *Je crois que Jeſus-Chriſt eſt mort pour moi.*

Ce fut encore par une ſuite de ces principes, que Luther retrancha du nombre des Sacremens, tous ceux qu'il ne jugea pas propres à exciter la foi ; il ne conſerva que le Baptême & l'Euchariſtie.

Ces principes de Luther ſur la juſtification, n'étoient point contraires au ſentiment de Luther ſur les forces morales de l'homme, qu'il croyoit néceſſité dans toutes ſes actions. Luther fondoit cette impuiſſance de l'homme ſur la corruption de ſa nature, & ſur la certitude de la preſcience divine qui ſeroit anéantie, ſi l'homme étoit libre.

De cette impuiſſance de l'homme, Luther conclut que Dieu faiſoit tout dans l'homme, que le péché étoit ſon ouvrage, auſſi-bien que la vertu ; que les préceptes de Dieu étoient impoſſibles aux juſtes, lorſqu'ils ne les accompliſſoient pas, & que les ſeuls prédeſtinés avoient la grace.

Luther attaqua de plus tout ce qu'il put attaquer dans les dogmes & dans la diſcipline de l'Egliſe Catholique ; il com-

* Luth. Opt. tom. 1. Diſp. de Fide, de Juſtific. de Operibus.

** Hiſt. des Variat. l. 1.

† Hiſt. des Egliſes Réformées.

battoit le dogme de la tranſſubſtantiation ; l'infaillibité de l'Egliſe, l'autorité du Pape, renouvella les erreurs de Wiclef & de Jean Hus, ſur la nature de l'Egliſe, ſur les vœux, ſur la priere pour les morts.

Toutes ces erreurs ſont expoſées dans la Bulle de Léon X. & dans les articles condamnés par la Sorbonne.

Nous avons réfuté les erreurs de Luther ſur la Hiérarchie dans l'article d'Aërius ; ſur les vœux & ſur le célibat, dans l'article Vigilance ; ſes erreurs ſur l'Egliſe dans l'article Donatiſtes ; ſes erreurs ſur la tranſſubſtantiation dans l'article Berenger ; l'uſage de la Communion ſous les deux eſpeces dans l'article Huſſites ; ſon erreur ſur le Pape à l'art. Grecs. Il nous reſte à parler de ſon ſentiment ſur la Juſtification, ſur les Indulgences, ſur les Sacremens.

De la Juſtification.

Il n'y a peut-être point de matiere ſur laquelle on ait plus écrit depuis Luther : nous avons expoſé comment Luther fut conduit à ſon ſentiment ſur la Juſtification ; nous nous contenterons de rapporter ici ce que M. Boſſuet en dit dans ſon Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique.

» Nous croyons premiérement, que nos péchés nous ſont » remis gratuitement par la miſéricorde divine ; ce ſont les » propres termes du Concile de Trente, qui ajoute que nous » ſommes dits juſtifiés gratuitement, parce qu'aucune de ces » choſes qui précédent la Juſtification, ſoit la foi, ſoit les » œuvres, ne peuvent mériter cette grace. (*Conc. Trid. Seſſ. 6. c. 9. v. 2.*)

» Comme l'Ecriture nous explique la rémiſſion des péchés » tantôt en diſant que Dieu les couvre, & tantôt en diſant » qu'il les ôte & qu'il les efface par la grace du St. Eſprit, » qui nous fait nouvelles créatures, nous croyons qu'il faut » joindre enſemble ces expreſſions, pour former l'idée parfaite de la juſtification du pécheur ; c'eſt pourquoi nous » croyons que nos péchés, non-ſeulement ſont couverts, » mais qu'ils ſont entiérement effacés par le ſang de Jeſus-Chriſt, & par la grace qui nous régénere : ce qui, » loin d'obſcurcir ou de diminuer l'idée qu'on doit avoir » du mérite de ce ſang, l'augmente au contraire, & la releve.

» Ainſi la Juſtice de Jeſus-Chriſt eſt non-ſeulement im-

» putée, mais actuellement communiquée à ſes Fidéles, par » l'opération du St. Eſprit; en ſorte que, non-ſeulement ils » ſont réputés, mais faits, juſtes par ſa grace.

» Si la juſtice qui eſt en nous, n'étoit juſtice qu'aux yeux » des hommes, ce ne ſeroit pas l'ouvrage du St. Eſprit: » elle eſt donc juſtice même devant Dieu, puiſque c'eſt » Dieu qui la fait en nous, en répandant la charité dans » nos cœurs.

» Toutefois il n'eſt que trop certain, que la chair con- » voite contre l'eſprit, & l'eſprit contre la chair, & que » nous manquons tous en beaucoup de choſes; ainſi, quoi- » que notre juſtice ſoit véritable par l'infuſion de la charité, » elle n'eſt point juſtice parfaite, à cauſe du combat de la » convoitiſe: ſi bien que le gémiſſement continuel d'une ame » repentante de ſes fautes, fait le devoir le plus néceſſaire » de la juſtice chrétienne, ce qui nous oblige de confeſſer » humblement avec St. Auguſtin, que notre juſtice en cette » vie conſiſte plutôt dans la rémiſſion des péchés, que dans » la perfection des vertus.

» Sur le mérite des œuvres, l'Egliſe Catholique enſeigne, » que la vie éternelle doit être propoſée aux enfans de Dieu, » & comme une grace qui leur eſt miſéricordieuſement pro- » miſe par le moyen de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, & » comme une récompenſe qui eſt fidélement rendue à leurs » bonnes œuvres & à leurs mérites, en vertu de cette » promeſſe; ce ſont les propres termes du Concile de Trente. » (*Seſſ. 6. c. 6.*)

» Mais, de peur que l'orgueil humain ne ſoit flatté par » l'opinion du mérite préſomptueux, ce même Concile » enſeigne que tout le prix & la valeur des œuvres chré- » tiennes, provient de la grace ſanctifiante qui nous eſt » donnée gratuitement au nom de Jeſus-Chriſt, & que c'eſt » un effet de l'influence continuelle de ce divin Chef ſur ſes » membres.

» Véritablement les préceptes, les promeſſes, les menaces, » & les reproches de l'Evangile, font aſſez voir qu'il faut » que nous opérions notre ſalut par le mouvement de nos » volontés avec la grace de Dieu qui nous aide; mais c'eſt » un premier principe, que le libre arbitre ne peut rien » faire qui conduiſe à la félicité éternelle, qu'autant qu'il » eſt ému & élevé par le St. Eſprit.

» Ainſi l'Egliſe, ſachant que c'eſt ce divin Eſprit qui fait en

» nous, par ſa grace, tout ce que nous faiſons de bien, elle » doit croire que les bonnes œuvres des Fidéles ſont très- » agréables à Dieu, & de grande conſidération devant lui, » & c'eſt juſtement qu'elle ſe ſert du mot de mérite, avec » toute l'antiquité chrétienne, principalement pour ſignifier » la valeur, le prix & la dignité de ces œuvres que nous » faiſons par la grace. Mais comme toute leur ſainteté vient » de Dieu qui les fait en nous, la même Egliſe a reçu dans » le Concile de Trente, comme doctrine de Foi catholique, » cette parole de St. Auguſtin, que Dieu couronne ſes dons » en couronnant le mérite de ſes ſerviteurs.

» Nous prions ceux qui aiment la vérité, de vouloir bien » lire un peu au long les paroles de ce Concile, afin qu'ils ſe » déſabuſent une fois des mauvaiſes impreſſions qu'on leur » donne de notre doctrine. » *Encore que nous voyons*, diſent les Peres de ce Concile, *que les ſaintes Ecritures eſtiment tant de bonnes œuvres, que Jeſus-Chriſt nous promet lui-même qu'un verre d'eau donné à un pauvre, ne ſera pas privé de ſa récompenſe, & que l'Apôtre témoigne qu'un moment de peine légere ſoufferte en ce monde, produira un poids éternel de gloire: toutefois à Dieu ne plaiſe que le Chrétien ſe fie & ſe glorifie en lui-même, & non en Notre-Seigneur, dont la bonté eſt ſi grande envers tous les hommes, qu'il veut que les dons qu'il leur fait, ſoient leurs mérites.* (Seſſ. 6. c. 16. Seſſ. 14. c. 8.)

Des Indulgences.

Il eſt certain, 1°. qu'il y a des peines que les Juſtes expient après cette vie.

2°. Que les Fidéles prient pour que ces peines ſoient remiſes, & que Dieu écoute leurs prieres; que les aumônes, les mortifications des vivans ſont utiles au ſoulagement des ames qui ſont dans le Purgatoire.

3°. Il eſt certain que les Juſtes de tous les ſiécles ſont, avec l'Egliſe viſible, une ſociété unie par les liens d'une charité parfaite, & dont Jeſus-Chriſt eſt le Chef: qu'il y a dans cette ſociété un tréſor infini de mérites capables de ſatisfaire la juſtice divine.

4°. Ces mérites peuvent obtenir pour ceux auxquels ils ſont appliqués, le relâchement des peines qu'ils ſont obligés de payer dans l'autre vie. C'eſt un point qu'il n'eſt pas poſſible de conteſter:

conteſter : on en trouve la preuve dans la peine que S. Paul remit à l'inceſtueux de Corinthe ; dans l'uſage de l'ancienne Egliſe, dans laquelle on prioit les Fidéles d'accorder aux Chrétiens des Indulgences qui puſſent lui aider auprès de Dieu.

5°. Toute la queſtion des Indulgences ſe réduit donc à ſavoir ſi l'Egliſe a le pouvoir d'appliquer ces mérites pour exempter les Fidéles des peines qu'ils ont encourues, & qu'ils ſeroient obligés de ſubir dans le Purgatoire.

6°. L'Egliſe a le pouvoir d'abſoudre les péchés ; tout ce qu'elle délie ſur la terre, eſt délié dans le ciel : elle a donc le pouvoir d'employer tout ce qui peut délier des peines de l'autre vie ; & comme l'application des mérites de J. C. & des juſtes, eſt un moyen de remettre les peines du Purgatoire, il eſt clair que l'Egliſe a le pouvoir d'accorder des Indulgences.

On peut voir, dans tous les Auteurs qui ont traité des Indulgences, que l'Egliſe a dans tous les tems accordé des Indulgences. Le Concile de Trente ne propoſe autre choſe à croire ſur les Indulgences, ſi non que la puiſſance de les accorder a été donnée à l'Egliſe par J. C., & que l'uſage en eſt ſalutaire ; à quoi ce Concile ajoute qu'il doit être retenu avec modération toutefois, de peur que la dicipline Eccléſiaſtique ne ſoit énervée par une exceſſive facilité. (Conc. Trid. contin. Seſſ. 25. de Indulg.)

Des Sacremens.

Les erreurs de Luther ſur les Sacremens ont en général trois objets : la nature des Sacremens, leur nombre & leurs Miniſtres.

De la nature des Sacremens.

Sur la nature des Sacremens, Luther & tous ceux qui ſuivent la Confeſſion d'Ausbourg, prétendent que l'efficacité des Sacremens dépend de la foi de celui qui les reçoit ; qu'ils n'ont été inſtitués que pour nourrir la foi, & qu'ils ne donnent point la grace à ceux qui n'y mettent point d'obſtacle.

Cette erreur de Luther eſt une ſuite de ces principes ſur la juſtification : car ſi l'homme n'eſt juſtifié que parce qu'il

croit que les mérites de J. C. lui ſont appliqués ; les Sacremens ne ſont que des ſignes deſtinés à exciter notre foi, & ne produiſent par eux-mêmes, ni la grace, ni la juſtification.

Ce qui ſanctifie l'homme, étant un don du S. Eſprit, n'eſt-il pas poſſible que Dieu ait fait une loi de n'accorder cette grace, ce don du S. Eſprit, qu'à ceux ſur leſquels on opéreroit les ſignes que l'on appelle Sacremens, pourvu que ceux auxquels on appliqueroit ces ſignes, ne fuſſent pas dans certaines diſpoſitions contraires au don du S. Eſprit? cette ſuppoſition n'a rien qui déroge à la puiſſance ou à la ſageſſe de Dieu.

Dans cette ſuppoſition, il eſt certain que ce ſeroit à l'application du ſigne, que la grace ſanctifiante ſeroit attachée, & que par conſéquent, ce ſigne produiroit par lui-même la grace ſanctifiante. Laiſſons aux Ecoles à examiner s'ils la produiſent phyſiquement ou moralement ; il eſt certain que dans la ſuppoſition que nous avons faite, la grace ſeroit donnée toutes les fois que le ſigne ſeroit appliqué, que par conſéquent la grace ſanctifiante ſeroit attachée à ce ſigne, comme l'effet à ſa cauſe, au moins occaſionnelle.

Il ne faut pas croire que l'Egliſe enſeigne pour cela que les diſpoſitions ſont inutiles dans la réception des Sacremens; elle prétend ſeulement que les diſpoſitions ſont des conditions néceſſaires pour recevoir la grace, & qu'elle n'eſt pas attachée à ces conditions : c'eſt ainſi que, pour voir, c'eſt une condition néceſſaire d'avoir des yeux ; mais quoiqu'on ait des yeux, on ne voit point dans les ténebres : il faut de la lumiere qui eſt la vraie cauſe qui nous fait voir.

On n'entend rien autre choſe, lorſqu'on dit que les Sacremens produiſent la grace *ex opere operato*, & non pas *ex opere operantis*.

Cette doctrine eſt la doctrine de l'antiquité Chrétienne, qui a toujours attribué aux Sacremens une vraie efficace, une vertu productrice de la ſanctification; il faudroit n'avoir jamais lu les Peres pour les conteſter.

Les Catholiques croient que deux des Sacremens produiſent dans l'ame une marque ineffaçable, qu'on nomme caractère : eſt-il poſſible que Dieu ait établi une loi, par laquelle un Sacrement étant conféré à un homme, il produit dans l'ame de cet homme une certaine diſpoſition fixe & permanente ? c'eſt ce que toute l'antiquité ſuppoſe que

le Baptême, la Confirmation, & l'Ordre produiſent.

Les diſputes des Théologiens ſur la nature de ce caractère, n'en rendent pas l'exiſtence douteuſe, comme Frapaolo tâche de l'inſinuer : j'aimerois autant qu'on mît en doute l'exiſtence d'un phénomène reconnu par tout le monde, parce que les Phyſiciens ne s'accordent pas ſur la maniere de l'expliquer. Cette méthode, pour le dire en paſſant, eſt preſque toujours employée par Frapaolo, non qu'il n'en ſentît la foibleſſe & l'injuſtice, mais il ſavoit qu'elle plairoit à tous les Lecteurs ſuperficiels.

Du nombre des Sacremens.

La Confeſſion d'Ausbourg ne reconnoît que trois Sacremens : le Baptême, la Cene & la Pénitence.

L'Egliſe catholique reconnoiſſoit ſept Sacremens, lorſque Luther parut ; toutes les Egliſes ſchiſmatiques ſéparées, de l'Egliſe Romaine depuis les Ariens, juſqu'à nos jours, ont conſervé le même nombre de Sacremens ; nous l'avons fait voir dans l'article Eutychiens, Neſtoriens, Grecs, Arméniens, Jacobites, Cophtes, Abyſſins. La doctrine de l'Egliſe catholique ſur les Sacremens, n'a donc pas été introduite par les Papes, comme les ennemis de l'Egliſe le prétendent.

Du Miniſtre des Sacremens.

Luther & tous les Réformés ont prétendu que tous les Fidéles étoient Miniſtres des Sacremens. Nous n'entrerons point dans l'examen de tous les Sophiſmes qu'ils font pour établir ce ſentiment : nous demanderons ſeulement, s'il eſt impoſſible que Dieu n'ait attaché la grace aux ſignes qui font la partie viſible du Sacrement, qu'autant que ces ſignes ſeront appliqués par un certain ordre d'hommes, & dans certaines circonſtances ; ſi cela n'eſt pas impoſſible, ce n'eſt pas une abſurdité dans la doctrine de l'Egliſe catholique, que tous les Fidéles ne ſoient pas les Miniſtres des Sacremens : l'Egliſe catholique appuye ſon ſentiment, par rapport aux Miniſtres des Sacremens, ſur toute l'antiquité Eccléſiaſtique.

Luther a prétendu, non-ſeulement que tout Fidéle étoit Miniſtre légitime de tous les Sacremens, mais encore que les

Sacremens adminiſtrés en bouffonnant, & par dériſion, n'étoient pas moins de vrais Sacremens, que ceux qui s'adminiſtrent ſérieuſement dans les Temples : c'eſt encore une conſéquence qui ſuit du principe de Luther ſur la juſtification, & qui eſt une abſurdité.

Le ſigne, ou la partie ſenſible du Sacrement ne produit la grace, que parce que Dieu a fait une loi de l'attacher à ce ſigne inſtitué par Jeſus-Chriſt ; ce ſigne ne produit donc la grace, qu'autant qu'il eſt le ſigne inſtitué par Jeſus-Chriſt: pour produire la grace dans l'Egliſe chrétienne, il faut donc que ce Sacrement ſoit en effet adminiſtré dans des circonſtances où il ſoit cenſé un Rit ou un Sacrement de l'Egliſe chrétienne.

Du Sacrifice de la Meſſe.

L'abolition de la Meſſe fut un des premiers objets de Luther : nous ne parlerons point ici des changemens qu'il fit dans la Meſſe ; nous ne parlerons que de l'abolition des Meſſes privées qu'il condamna, en ſuppoſant que les Catholiques leur attribuoient la vertu de remettre les péchés, ſans qu'il fût néceſſaire d'y apporter ni la foi, ni aucun bon mouvement. Nous ne croyons pas pouvoir mieux réfuter cette erreur, qu'en expoſant la foi de l'Egliſe catholique ſur ce ſujet : nous tirerons cette expoſition de M. Boſſuet.

» Etant convaincus que les paroles toutes-puiſſantes du » Fils de Dieu, operent tout ce qu'elles énoncent, nous » croyons avec raiſon qu'elles eurent leur effet dans la Ce» ne, auſſi-tôt qu'elles furent prononcées ; & par une ſuite » néceſſaire, nous reconnoiſſons la préſence réelle du corps » avant la manducation.

» Ces choſes étant ſuppoſées, le ſacrifice que nous recon» noiſſons dans l'Euchariſtie, n'a plus aucune difficulté par» ticuliere.

» Nous avons remarqué deux actions dans ce myſtere, » qui ne laiſſent pas d'être diſtinctes, quoique l'une ſe rap» porte à l'autre : la premiere eſt la conſécration, par la» quelle le pain & le vin ſont changés au Corps & au Sang ; » & la ſeconde eſt la manducation, par laquelle on y par» ticipe.

» Dans la conſécration, le Corps & le Sang ſont myſtique» ment ſéparés, parce que J. C. a dit ſéparément, *ceci eſt mon*

» *Corps, ceci eſt mon Sang*; ce qui enferme une vive & » efficace repréſentation de la mort violente qu'il a ſoufferte.

» Ainſi le Fils de Dieu eſt mis ſur la ſainte Table, en » vertu de ces paroles, revêtu de ſignes qui repréſentent ſa » mort; c'eſt ce qu'opere la conſécration, & cette action » religieuſe porte avec ſoi la reconnoiſſance de la ſouverai- » neté de Dieu en tant que J. C. préſent y renouvelle & » perpétue en quelque ſorte la mémoire de ſon obéiſſance » juſqu'à la mort de la Croix: ſi-bien que rien ne lui manque » pour être un véritable ſacrifice.

» On ne peut douter que cette action, comme diſtincte » de la manducation, ne ſoit d'elle-même agréable à Dieu, » & ne l'oblige à nous regarder d'un œil plus propice, » parce qu'elle lui remet devant les yeux ſon Fils même » ſous les ſignes de cette mort par laquelle il a été ap- » paiſé.

» Tous les Chrétiens conſeſſeront que la ſeule préſence de » J. C. eſt une maniere d'intéreſſer très-puiſſante devant » Dieu, pour tout le genre-humain, ſelon ce que l'Apôtre » dit, que J. C. ſe préſente & paroit pour nous devant la » face de Dieu: ainſi que nous croyons que J. C. préſent » ſur la ſainte Table en cette figure de mort, intercede pour » nous, & repréſente continuellement à ſon Pere la mort » qu'il a ſoufferte pour ſon Egliſe.

» C'eſt en ce ſens que nous diſons que J. C. s'offre à Dieu » pour nous dans l'Euchariſtie: c'eſt en cette maniere que » nous penſons que cette oblation fait que Dieu nous de- » vient plus propice, & c'eſt pourquoi nous l'appellons » propitiatoire.

» Lorſque nous conſidérons ce qu'opere J. C. dans ce » Myſtère, & que nous le voyons, par la Foi, préſent » actuellement ſur la ſainte Table, avec ces ſignes de mort, » nous nous uniſſons à lui en cet état: nous le préſentons à » Dieu comme notre unique victime & notre unique propi- » tiateur par ſon Sang, proteſtant que nous n'avons rien à » offrir à Dieu que J. C. & le mérite infini de ſa mort. Nous » conſacrons toutes nos prieres par cette divine offrande; en » préſentant J. C. à Dieu, nous apprenons en même-tems à » nous offrir à la Majeſté divine, en lui & par lui, comme » des Hoſties vivantes.

» Tel eſt le ſacrifice des Chrétiens, infiniment différent de

» celui qui ſe pratiquoit dans la Loi : ſacrifice ſpirituel, di-
» gne de la nouvelle alliance, où la Victime préſente n'eſt
» apperçue que par la Foi, où le glaive eſt la parole qui ſe-
» pare myſtiquement le Corps & le Sang, où ce Sang, par
» conſéquent, n'eſt répandu qu'en Myſtère, & où la mort
» n'intervient que par repréſentation : ſacrifice néanmoins
» très-véritable, en ce que J. C. y eſt véritablement contenu
» & préſenté à Dieu ſous cette figure de mort ; mais ſacrifice
» de commémoration, qui, bien-loin de nous détacher com-
» me on nous l'objecte, du ſacrifice de la Croix, nous y at-
» tache par toutes ces circonſtances, puiſque non-ſeulement
» il s'y rapporte tout entier, mais qu'en effet il n'eſt & ne
» ſubſiſte que par ce rapport, & qu'il en tire ſa vertu.

» C'eſt la Doctrine expreſſe de l'Egliſe catholique dans le
» Concile de Trente, qui enſeigne que ce ſacrifice n'eſt inſ-
» titué qu'afin de repréſenter celui qui *a été une fois accompli*
» *en la Croix* ; *d'en faire durer la mémoire juſqu'à la fin des*
» *ſiécles*, *& de nous en appliquer la vertu ſalutaire pour la*
» *rémiſſion des péchés que nous commettons tous les jours.*
» Ainſi, loin de croire qu'il manque quelque choſe au ſacri-
» fice de la Croix, l'Egliſe au contraire le croit ſi parfaite-
» ment & ſi pleinement ſuffiſant, que tout ce qui ſe fait en-
» ſuite n'eſt plus établi que pour en célébrer la mémoire, &
» pour en appliquer la vertu.

» Par-là cette même Egliſe reconnoît que tout le mérite
» de la rédemption du genre-humain eſt attaché à la mort du
» Fils de Dieu ; & on doit avoir compris, par toutes les
» choſes qui ont été expoſées, que lorſque nous diſons à
» Dieu dans la célébration des divins Myſtères, *nous vous*
» *préſentons cette Hoſtie ſainte*, nous ne prétendons point
» par cette oblation faire ou préſenter à Dieu un nouveau
» paiement du prix de notre ſalut, mais employer auprès
» de lui les mérites de J. C. préſent, & le prix infini qu'il a
» payé un fois pour nous en la Croix.

» Meſſieurs de la Religion Prétendue Réformée ne croient
» point offenſer J. C. en l'offrant à Dieu comme préſent à
» leur Foi ; & s'ils croyoient qu'il fût préſent en effet, quelle
» répugnance auroient-ils à l'offrir comme étant effective-
» ment préſent ? ainſi toute la diſpute devroit de bonne foi
» être réduite à la ſeule préſence. » *Boſſuet. Expoſition de la Doctrine Catholique, art. 14.*

Cette préſence réelle eſt reconnue par les Luthériens, &

nous l'avons prouvée contre les Sacramentaires, à l'article BERENGER.

Luther, aboliſſant les Meſſes privées, conſerva la Meſſe, & n'y fit que peu de changement : l'abolition de la Meſſe fut le fruit d'une conférence de Luther avec le Diable, qui le convainquit de la néceſſité de l'abolir : cette conférence ſe trouve dans l'ouvrage de Luther, ſur la Meſſe privée.

Réflexions générales, ſur la Réforme établie par Luther.

Lorſque Luther attaqua les Indulgences, il s'étoit introduit de grands abus dans l'Egliſe ; il étoit néceſſaire de les réformer ; c'eſt une vérité reconnue par les Catholiques les plus zélés. Mais l'Egliſe catholique n'enſeignoit point d'erreurs, & ſa morale étoit pure : on a défié cent fois les Proteſtans de citer un dogme ou un point de diſcipline contraire aux vérités enſeignées dans les premiers ſiécles, ou oppoſé à la pureté de la morale évangélique.

On pouvoit donc ſe garantir des abus & diſtinguer la morale de l'Evangile, de la corruption du ſiécle, laquelle, il faut l'avouer, avoit étrangement infecté tous les Ordres de l'Egliſe, qui cependant ne fut jamais deſtituée d'exemples éclatans de vertus & de ſainteté.

Une infinité de perſonnes, plus ſavantes que Luther, & d'une piété éminente, ſouhaitoient la réforme des abus, & la demandoient ; mais elles croyoient que c'étoit à l'Egliſe même à procurer cette réforme, & que la corruption même du plus grand nombre des membres de l'Egliſe n'autoriſoit aucun particulier à faire cette réforme.

Il n'y avoit donc aucune raiſon de ſe ſéparer de l'Egliſe, lorſque Luther s'en ſépara. La réforme que Luther établit, conſiſtoit à détruire toute la Hiérarchie eccléſiaſtique, à ouvrir les Cloîtres, & à licencier les Moines ; il enſeigna des Dogmes, qui, de l'aveu de ſes Sectateurs mêmes, détruiſoient les principes de la morale, & ſapoient tous les fondemens de la Religion naturelle & révélée : tels ſont les ſentimens ſur la liberté de l'homme & ſur la Prédeſtination.

Le droit qu'il donnoit à chaque Chrétien d'interpréter l'Ecriture, & de juger l'Egliſe, furent, ſi-non la cauſe, au moins l'occaſion de cette foule de Sectes fanatiques & inſenſées qui déſolerent l'Allemagne, & qui renouvellerent les principes de Wiclef, ſi contraires à la Religion, à la tran-

quillité des Etats. Voyez l'article ANABAPTISTES.

Luther entreprit cette réforme ſans autorité, ſans miſſion, ſoit ordinaire, ſoit extraordinaire; il n'avoit pas plus de droit que les Anabaptiſtes qu'il réfutoit, en leur demandant d'où ils avoient reçu leur miſſion; il n'avoit mis dans ſa réforme ni la charité, ni la douceur, ni même la fermeté qui caractériſent un homme envoyé de Dieu pour réformer l'Egliſe: ſon emportement, ſa dureté, ſa préſomption, révoltoient tous ſes Diſciples; il avoit violé ſes vœux, & il s'étoit marié ſcandaleuſement; il avoit autoriſé la polygamie dans le Landgrave de Heſſe: ſes Ecrits n'ont ni dignité, ni décence; ils ne reſpirent ni la charité, ni l'amour de la vertu; il s'abandonne avec complaiſance aux plus indécentes railleries.

Ce ne ſont point ici des déclamations; ceux qui ont lu les ouvrages de Luther & l'hiſtoire de ſa Réforme, même dans les Proteſtans, ne m'en dédiront pas; & j'en arteſte les Proteſtans modérés, les Lettres de Luther, ſes Sermons, ſes ouvrages, Mélancton & Eraſme.

Il s'eſt élevé parmi les Luthériens beaucoup de diſputes du tems de Luther, & après ſa mort, les Théologiens Luthériens dreſſerent pluſieurs Formules pour tâcher de ſe réunir, mais inutilement. Indépendamment de ces diviſions, il s'éleva des chefs de Sectes, qui ajouterent ou retrancherent aux principes de Luther, ou qui les modifierent; tels furent les Cryptocalviniſtes, les Synergiſtes, les Flavianiſtes, les Oſiandriſtes, les Indifférens, les Stancariſtes, les Majoriſtes, les Antimoniens, les Syncrétiſtes, les Millénaires, les Origéniſtes, les Fanatiques & les Piétiſtes: nous allons en donner une notion.

Des Sectes qui ſe ſont élevées parmi les Luthériens.

1°. Le Cryptocalviniſme ou Calviniſme caché: Mélancton en fut la premiere ſource; changeant, timide, trop Philoſophe d'ailleurs, dit un Auteur Luthérien, & faiſant trop de cas des ſciences humaines, la correſpondance qu'il entretint avec Bucer & Bullinger, le diſpoſa trop avantageuſement en leur faveur: ſes Diſciples, dont il eut un très-grand nombre, adopterent ſes ſentimens, & la ville de Wirtemberg fut remplie de gens, qui, ſans vouloir prendre le nom de Diſciples de Calvin, profeſſoient & enſeignoient ouvertement ſa Doctrine.

La même choſe eut lieu à Leipſick & dans tout l'Electorat de Saxe, pendant que les Etats de la Branche Erneſtine ou aînée conſerverent la Doctrine de Luther.

Enfin Auguſte, Electeur de Saxe, perſuadé par pluſieurs Diſciples de Mélancton qui trouvoient que leurs compagnons alloient trop loin, mit en œuvre des moyens très-efficaces pour détruire le Calviniſme; ces moyens furent d'empriſonner & de dépoſer ceux qui l'enſeignoient & qui le favoriſoient: quelques-uns furent fort long-tems en priſon, d'autres y moururent; mais le plus grand nombre ſortit, & de priſon, & du pays.

C'eſt M. Walch, Docteur Luthérien, qui nous apprend comment les premiers Réformateurs traitoient ceux qui ne penſoient pas comme eux. *

On n'en uſa pas autrement d'abord en France envers les premiers Luthériens, quoiqu'ils attaquaſſent la Religion catholique avec fureur.

2°. Les Synergiſtes diſoient que l'homme pouvoit contribuer en quelque choſe à ſa converſion: Mélancton peut encore paſſer pour l'auteur de cette doctrine contraire aux principes de Luther. †

3°. Le Flavianiſme; erreur dans laquelle Mathias Flavius, ſurnommé Illyricus, tomba d'abord par précipitation & ſans mauvaiſe intention, & dans laquelle il perſévera par entêtement: il diſoit que le péché originel étoit la ſubſtance même de l'homme. Cette doctrine, tout inſoutenable qu'elle eſt, trouva des Sectateurs; elle fut ſoutenue par les Comtes de Mansfeld. §

4°. Les Oſiandriſtes, Diſciples d'André Oſiander; il ſe ſignala parmi les Luthériens par une opinion nouvelle ſur la Juſtification: il ne vouloit pas, comme les autres Proteſtans, qu'elle ſe fit par l'imputation de la juſtice de J. C. mais par l'intime union de la juſtice ſubſtantielle de Dieu avec nos ames; il ſe fondoit ſur ces paroles ſouvent répétées en Iſaïe & en Jérémie: *le Seigneur eſt votre juſtice.*

Selon Oſiander, de même que nous vivons par la vie ſubſtantielle de Dieu, & que nous aimons par l'amour eſſentiel qu'il a pour lui-même, auſſi nous ſommes juſtes par la juſtice

* Bibl. Germ. t. 26. art. 6.
† Ibid. Hofman. Lexicon. Hæreſum.
§ Ibid.

eſſentielle qui nous eſt communiquée, à quoi il falloit ajouter la ſubſtance du Verbe incarné, qui étoit en nous par la Foi, par la parole & par les Sacremens.

Dès le tems qu'on dreſſa la Confeſſion d'Ausbourg, il avoit fait les derniers efforts pour faire embraſſer cette Doctrine par tout le Parti, & il la ſoutint avec une audace extrême à la face de Luther.

Dans l'Aſſemblée de Smalcade on fut étonné de ſa témérité; mais comme on craignoit de faire éclater de nouvelles diviſions dans le parti, où il tenoit un rang conſidérable par ſon ſavoir, on le toléra.

Il avoit un talent tout particulier pour divertir Luther, il faiſoit le plaiſant à table, & y diſoit de bons mots, ſouvent très-profanes. Calvin dit, que toutes les fois qu'il trouvoit le vin bon, il faiſoit l'éloge du vin, en lui appliquant cette parole que Dieu diſoit lui-même: *Je ſuis celui qui ſuis*, *ego ſum qui ſum*; ou ces autres mots: *Voici le Fils du Dieu vivant.*

Il ne fut pas plutôt en Pruſſe, qu'il mit en feu l'Univerſité de Konisberg, par ſa nouvelle doctrine ſur la Juſtification; il partagea bientôt toute la Province. *

5°. Les Indifférens, c'eſt-à-dire, les Luthériens qui vouloient qu'on conſervât les pratiques de l'Egliſe Romaine.

La diſpute ſur ces pratiques fut pouſſée avec beaucoup d'aigreur; Mélancton ſoutenu des Académies de Leipſick & de Wirtemberg, où il étoit tout-puiſſant, ne vouloit pas qu'on retranchât les cérémonies de l'Egliſe Romaine, il ne croyoit pas que pour un ſurplis, que pour quelques fêtes, ou pour l'ordre des leçons, il fallût ſe ſéparer de la Communion.

On lui fit un crime de cette diſpoſition à la paix, & on décida dans le parti Luthérien, que les choſes abſolument indifférentes ſeroient abſolument retranchées, parce que l'uſage qu'on en faiſoit étoit contraire à la liberté de l'Egliſe, & renfermoit, diſoit-on, une eſpece de profeſſion du Papiſme. †

6°. Les Stancariſtes, Diſciples de François Stancar, né à Mantoue, & Profeſſeur Luthérien dans l'Académie de Royamort, en Pruſſe, l'an 1551.

* Hiſt. des Variat. l. 8. art. 14. Seckendorf, Hiſt. de Luther. Stockman, Bibl. German. loc. cit.

† Hiſtoire des Variations, ibid.

Oſiander avoit ſoutenu que l'homme étoit juſtifié par la juſtice eſſentielle de Dieu : Stancar, en combattant Oſiander, ſoutint au contraire, que J. C. n'étoit notre médiateur qu'en tant qu'homme. *

7°. Les Majoriſtes, diſciples de George Major, Profeſſeur dans l'Académie de Wirtemberg en 1556.

Mélancton avoit abandonné les principes de Luther ſur le libre arbitre ; il avoit accordé quelque force à la nature humaine, & avoit enſeigné qu'elle concouroit dans l'ouvrage de la converſion, même dans un Infidéle.

Major avoit pouſſé ce principe plus loin que Mélancton, & avoit expliqué comment l'homme infidéle concouroit à l'ouvrage de ſa converſion. Il faut pour qu'un Infidéle ſe convertiſſe, qu'il prête l'oreille à la parole de Dieu ; il faut qu'il la comprenne & qu'il la reçoive, juſques-là tout eſt l'ouvrage de la volonté ; mais lorſque l'homme a reconnu la vérité de la Religion, il demande les lumieres du S. Eſprit, & il les obtient. Major renouvelloit en partie les erreurs des Sémi-Pélagiens, & prétendoit que les bonnes œuvres étoient néceſſaires pour être ſauvé, ce qui eſt contraire à la doctrine de Luther, qui convient bien que les bonnes œuvres ſont néceſſaires comme preuves, ou plutôt comme effets de la converſion, mais non pas comme moyens. †

8°. Les Antimoniens, c'eſt-à-dire, oppoſés à la Loi. Voyez l'article AGRICOLA.

9°. Les Syncrétiſtes, c'eſt-à-dire, Pacificateurs, dont voici l'origine.

Il s'étoit élevé une foule de Sectes parmi les nouveaux Réformateurs : pour des hommes qui prétendoient être dirigés par des lumieres extraordinaires, cette diviſion étoit le plus grand des embarras, & une difficulté accablante que les Catholiques leur oppoſoient. On chercha donc à réunir toutes ces branches de la Réforme, mais inutilement ; chaque Secte regarda les Pacificateurs comme des hommes qui trahiſſoient la vérité, & qui la ſacrifioient lâchement à l'amour de la tranquillité. Toutes les Sectes Réformées ſe haïſſoient, & ſe damnoient les unes les autres, comme elles haïſſoient & damnoient les Catholiques.

George Calixte fut un des plus zélés Promateurs du Syn-

* Ibid.

† Stockman, Lexic.

crétiſme, & il fut attaqué par ſes ennemis avec un emportement extrême. *

10. Le Hubérianiſme, ou la Doctrine de Huber.

Huber étoit originaire de Berne, & Profeſſeur en Théologie à Wirtemberg, vers l'an 1592.

Luther avoit enſeigné que Dieu déterminoit les hommes au mal comme au bien; ainſi Dieu ſeul prédeſtinoit l'homme au ſalut ou à la damnation: tandis qu'il produiſoit la juſtice dans un petit nombre de Fidéles, il déterminoit les autres au crime & à l'impénitence.

Huber ne put s'accommoder de ces principes, il les trouva contraires à l'idée de la juſtice, de la bonté & de la miſéricorde divine. Il trouvoit dans l'Ecriture, que Dieu veut le ſalut de tous les hommes; que comme tous les hommes ſont morts en Adam, tous ont été vivifiés en J. C. Huber prit ces paſſages dans la plus grande étendue qu'on pouvoit leur donner, & enſeigna non-ſeulement que Dieu vouloit le ſalut de tous les hommes, mais encore que J. C. les avoit en effet tous rachetés, & qu'il n'y en avoit point pour lequel J. C. n'eût ſatisfait réellement & de fait, enſorte que les hommes n'étoient damnés, que parce qu'ils tomboient de cet état de juſtice dans le péché par leur propre volonté, & en abuſant de leur liberté.

Huber fut chaſſé de l'Univerſité pour avoir enſeigné cette Doctrine. †

11. Les Origéniſtes, qui parurent ſur la fin du dernier ſiécle. M. Peterſen & ſa femme publierent que Dieu leur avoit révélé que les damnés & les démons mêmes ſeront un jour amenés, par la grandeur & la longue durée de leurs peines, à rentrer dans le devoir, & à ſe repentir ſincérement, à demander & à recevoir grace de Dieu, tout cela en vertu de la mort & ſatisfaction de J. C.: ce qui diſtingue le ſentiment des Origéniſtes Luthériens, de celui des Sociniens ſur cet objet. §

12. Les Millénaires, qui renouvellerent l'erreur des anciens Millénaires. Voyez cet article.

13. Les Piétiſtes, Secte de dévots Luthériens, qui prétendoient que le Luthéraniſme a beſoin d'une nouvelle réfor-

* Bibl. Stokman, loc. cit.
† Ibid.
§ Bibl. Germ. t. 34. art. 1

me : ils ſe croyoient illuminés ; ils ont renouvellé les erreurs des Millénaires & pluſieurs autres.

M. Spener, Paſteur à Francfort, eſt l'auteur de cette Secte. Dans le tems qu'il demeuroit à Francfort ſur le Mein, en 1670, il y établit un Collége de piété dans ſa maiſon, d'où il le tranſporta dans une Egliſe.

Toutes ſortes de gens, hommes, femmes, étoient admis à cette aſſemblée : M. Spener faiſoit un diſcours édifiant ſur quelque paſſage de l'Ecriture, après quoi il permettoit aux hommes qui étoient préſens, de dire leur ſentiment ſur le ſujet qu'il avoit traité.

Quelques années après (1675) M. Spener fit imprimer une Préface à la tête du recueil des Sermons de Jean Arnold : dans cette Préface, il parla fortement de la décadence de la piété dans l'Egliſe Luthérienne ; il prétendit même qu'on ne pouvoit être bon Théologien, ſi l'on n'étoit exempt de péché.

M. Spener paſſa en 1686 à Leipſick, & alors ſe forma le Collége des amateurs de la Bible, qui établirent des aſſemblées particulieres, deſtinées à établir certains Livres de l'Ecriture-Sainte, de la maniere la plus propre à inſpirer la piété à leurs auditeurs. La Faculté de Théologie approuva d'abord ces aſſemblées, mais bientôt le bruit ſe répandit que ceux qui parloient dans ces aſſemblées ſe ſervoient d'expreſſions ſuſpectes, & on les déſigna, auſſi-bien que leurs partiſans, par le nom de *Piétiſtes* ; on en parla dans les Chaires, la Faculté de Théologie déſapprouva ces aſſemblées, & elles ceſſerent.

M. Chajus, Profeſſeur en Théologie à Gieſſen, forma des aſſemblées à l'imitation de M. Spener.

En 1690 M. Mayer, homme vif & plein de zèle, propoſa un Formulaire d'union contre les Antiſcripturaires, les faux Philoſophes, les Théologiens relâchés, &c.

M. Horbius & pluſieurs autres refuſerent de ſouſcrire ce Formulaire ; ſur-tout, parce qu'on le propoſoit à l'inſçu du Magiſtrat : ſur ces entrefaites, il recommanda le Livre de M. Poiret, ſur l'éducation des enfans, intitulé *la Prudence des Juſtes*, Livre dans lequel on prétendoit qu'il y avoit des principes fort dangereux : on ſouleva le peuple contre Horbius & contre les Piétiſtes, & Horbius fut obligé de ſortir de Hambourg.

Cependant le Piétiſme ſe répandoit en Allemagne : & à meſure qu'il s'étendoit, les points de conteſtation ſe mul-

tiplioient ; mais il paroit qu'il y avoit du mal-entendu dans toutes ces controverſes.

Il paroît certain que le Fanatiſme s'introduiſit dans les aſſemblées des Piétiſtes, qui furent compoſées d'hommes, de femmes de tous Etats, de tout âge, parmi leſquels il y avoit des tempéramens bilieux, mélancoliques, qui produiſirent des Fanatiques & des Viſionnaires.

Les Piétiſtes en général toléroient dans leurs aſſemblées tous les différens partis, pourvu qu'on eût de la charité, & que l'on fût bien-faiſant : ils eſtimoient beaucoup plus les fruits de la foi, (ſelon la doctrine de Luther) tels que la juſtice, la tempérance, la bienfaiſance, que la foi même.

Les points fondamentaux du Piétiſme étoient : 1°. que la parole de Dieu ne ſauroit être bien entendue ſans l'illumination du S. Eſprit, & que le S. Eſprit n'habitant pas dans l'ame d'un méchant homme, il s'enſuit qu'aucun méchant ou impie n'eſt capable d'appercevoir la lumiere divine, quand même il poſſéderoit toutes les langues & toutes les ſciences.

2°. Qu'on ne ſauroit regarder comme indifférentes, certaines choſes que le monde regarde ſur ce pied ; telles ſont la danſe, les jeux de cartes, les converſations badines, &c.

On a beaucoup écrit en Allemagne pour & contre cette Secte. Voyez *la Bibliothéque Germanique*, *t. 26*, *art. 6. & Stockman Lexicon-Hæreſium*, au mot *Pietiſtæ*.

3°. Les Ubiquites, ou Ubiquitaires ; Luthériens qui croient qu'en conſéquence de l'union hypoſtatique, l'Humanité ſe trouve avec la Divinité.

Les Sacramentaires & les Luthériens ne pouvoient s'accorder ſur la préſence de J. C. dans l'Euchariſtie : les Sacramentaires nioient la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie ; parce qu'il étoit impoſſible qu'un même corps fût dans pluſieurs lieux à la fois.

Chytré & quelques autres Luthériens répondirent que l'Humanité de J. C. étant unie au Verbe, ſon Corps étoit par-tout avec la Divinité.

Mélancton oppoſoit aux Ubiquiſtes deux difficultés inſolubles ; l'une, que cette Doctrine confondoit les deux natures de J. C. le faiſant immenſe, non-ſeulement ſelon la Divinité, mais encore ſelon ſon Humanité, & même ſelon ſon Corps ; l'autre, qu'elle détruiſoit le Myſtère de l'Euchariſtie, à qui on ôtoit ce qu'il avoit de particulier, ſi

J. C. comme Homme n'y étoit préſent que de la même maniere dont il l'eſt dans le bois ou dans les pierres.

Nous paſſons ſous ſilence d'autres Sectes obſcures : on peut voir dans un Ouvrage de M. Walch, l'Hiſtoire plus étendue de ces différentes Sectes formées dans le ſein du Luthéraniſme, & toutes produites par quelqu'un des principes de ce Réformateur. Il ne faut pas oublier, qu'indépendamment de ces petites Sectes, la Réforme de Luther produiſit l'Arianiſme & l'Anabaptiſme ; comme on peut le voir dans ces articles.

M

MACÉDONIUS, Evêque de Conſtantinople, qui nia la Divinité du S. Eſprit.

Après la mort d'Alexandre, Evêque de Conſtantinople, les défenſeurs de la Conſubſtantialité du Verbe élurent pour ſucceſſeur Paul, & les Ariens élurent Macédonius.

Conſtance chaſſa ces deux Concurrens, & plaça Euſebe de Nicomédie ſur le Siége de Coſtantinople.

Euſebe étant mort, Paul & Macédonius furent rappellés, chacun par leurs partiſans, & bientôt on vit dans Conſtantinople, des intrigues, du trouble & des ſéditions.

Conſtance envoya Hermogène à Conſtantinople, pour chaſſer Paul ; le peuple s'y oppoſa, prit les armes, mit le feu au Palais, traîna Hermogène dans les rues, & l'aſſomma. L'Empereur ſe rendit à Conſtantinople, chaſſa Paul, & priva la Ville de la moitié du blé que l'on diſtribuoit aux habitans ; il ne fit mourir perſonne, parce que le peuple alla au-devant de lui, pleurant & demandant pardon.

L'Empereur, qui attribuoit une partie du déſordre à Macédonius, ne voulut point confirmer ſon élection, & lui permit ſeulement de tenir ſes aſſemblées dans ſon Egliſe propre. Les autres Egliſes demeurerent apparamment ſous la conduite des Prêtres du parti de Paul, qui revint à Conſtantinople peu de tems après le départ de Conſtance, qui envoya ordre au Préfet du Prétoire de le chaſſer, & de mettre Macédonius à ſa place.

Philippe, Préfet du Prétoire, fit enlever Paul, & parut dans ſon char, ayant à côté de lui Macédonius, qu'il conduiſoit à ſon Egliſe.

Ce même peuple, qui avoit demandé pardon à Conſtance,

courut à l'Egliſe pour s'en emparer de force : les Ariens & les Catholiques vouloient s'en chaſſer réciproquement ; le trouble & la confuſion devinrent extrêmes, les Soldats crurent que le peuple ſe ſoulevoit, ils chargerent le peuple, on ſe battit, & plus de trois mille perſonnes furent tuées à coups d'épée, ou étouffées. *

Après cet horrible carnage, Macédonius monta ſur le trône Epiſcopal, s'empara bientôt de toutes les Egliſes, & perſécuta cruellement les Novatiens & les Catholiques.

La perſécution unit tellement les Catholiques & les Novatiens, qu'ils étoient diſpoſés à mourir les uns pour les autres : la perſécution n'a guère manqué à réunir les partis les plus ennemis contre le parti particulier.

Les Novatiens furent principalement l'objet du zèle de Macédonius : il apprit qu'ils étoient en grand nombre dans la Paphlagonie ; il obtint de l'Empereur quatre Régimens qu'il y envoya pour les obliger à embraſſer l'Arianiſme. Les Novatiens, informés du projet de Macédonius, prirent les armes, vinrent au-devant des quatre Régimens, ſe battirent avec fureur, défirent les quatre Régimens, & tuerent preſque tous les ſoldats.

Quelque-tems après le malheur arrivé dans la Paphlagonie, Macédonius voulut tranſporter le corps de Conſtantin hors de l'Egliſe des Apôtres, parce qu'elle tomboit en ruine: une partie du peuple conſentoit à cette tranſlation, l'autre ſoutenoit que c'étoit une impiété, & regardoit cette tranſlation comme un outrage fait à Conſtantin. Les Catholiques ſe joignirent à ce parti, & il devint conſidérable.

Macédonius n'ignoroit pas ces oppoſitions, mais il ne croyoit pas qu'un Evêque dût y avoir égard, & il fit tranſporter le corps de Conſtantin dans l'Egliſe de S. Acace : tout le peuple accourut auſſi-tôt ; le concours des deux partis produiſit entre les eſprits une eſpece de choc, ils s'échaufferent, on en vint aux mains, & ſur le champ la nef de l'Egliſe & la galerie furent remplies de ſang & de carnage.

Conſtance, qui étoit alors en Occident, ſentit combien un homme du caractère de Macédonius étoit dangereux ſur le Siége de Conſtantinople ; il le fit dépoſer, quoique Macédonius perſécutât les Catholiques, que Conſtance vouloit détruire.

* Sozom, l. 4. c. 21. Socrat. l. 2. c. 38. Socrate dit avoir appris ce fait d'un Payſan qui s'étoit trouvé à cette affaire.

Macédonius

Macédonius, dépoſé par Conſtance, conçut une haine violente contre les Ariens, que Conſtance protégeoit, & contre les Catholiques qui avoient pris parti contre lui : pour ſe venger, il reconnut la Divinité du Verbe que les Ariens nioient, & nia la Divinité du S. Eſprit, que les Catholiques reconnoiſſoient, auſſi-bien que la Divinité du Verbe.

Ainſi, avec des mœurs irréprochables, Macédonius étoit un ambitieux, un tyran, qui vouloit tout ſubjuguer ; un orgueilleux, qui, pour ſoutenir une premiere démarche dans les plus petites choſes, auroit ſacrifié l'Empire ; un barbare, qui perſécutoit de ſang froid tout ce qui ne penſoit pas comme lui, ou qui oſoit lui réſiſter ; enfin un préſomptueux, qui, pour ſatisfaire ſa vengeance & ſa paſſion pour la célebrité, fit une héréſie, & nia la Divinité du S. Eſprit.

Voici les fondemens de ſon opinion.

Les principes des Ariens combattent également la Divinité du Verbe, & la Divinité du S. Eſprit ; mais on ne voit pas qu'ils aient combattu formellement la Divinité du S. Eſprit.

Macédonius, au contraire, trouva les principes des Ariens ſans forces contre la Divinité de J. C. & s'en ſervit pour prouver que le S. Eſprit n'étoit qu'une créature.

L'Egliſe avoit condamné formellement les Hérétiques qui avoient attaqué la Divinité de J. C. l'Ecriture lui donne ſi clairement les titres & les attributs du vrai Dieu, que les difficultés, que les Ariens entaſſoient pour prouver que J. C. étoit une créature, avoient paru ſans force à Macédonius ; il rejetta le terme de *Conſubſtantiel*, mais il reconnut toujours la Divinité de J. C.

Il ne crut pas voir la Divinité du S. Eſprit exprimée auſſi clairement dans l'Ecriture ; il crut qu'elle lui donnoit les caractères qui conſtituent la créature.

Le S. Eſprit, diſoit Macédonius, n'eſt nulle part appellé Dieu ; l'Ecriture n'oblige ni de croire en lui, ni de le prier ; le Pere & le Fils ſont ſeuls l'objet de notre culte & de notre eſpérance ; quand J. C. enſeigne aux hommes en quoi conſiſte la vie éternelle, & quels ſont les moyens d'y arriver, il dit ſeulement que c'eſt de connoître ſon Pere, & J. C. ſon Fils.

Lorſque l'Ecriture parle du S. Eſprit, elle nous le repréſente comme ſubordonné au Pere & au Fils ; c'eſt par eux qu'il exiſte, c'eſt par eux qu'il eſt inſtruit, c'eſt par leur autorité & par leur inſpiration qu'il parle. *

* Joan. 16. Paul. ad Cor. 1. c. 2.

Il eſt le conſolateur des Chrétiens, il prie pour eux * : ces fonctions peuvent-elles convenir à la Divinité ?

Enfin on ne connoît pas ce que ce ſeroit que cette troiſieme perſonne dans la ſubſtance divine ; car, ou le S. Eſprit ſeroit engendré, ou il ne le ſeroit pas : s'il n'eſt pas engendré, en quoi différe-t-il du Pere ? & s'il eſt engendré, en quoi différe-t-il du Fils ? dira-t-on qu'il eſt engendré ſeulement par le Fils ? alors on admet un Dieu grand-Pere, & un Dieu petit-fils.

Telle eſt la doctrine de Macédonius ſur le S. Eſprit ; il ne la publia que lorſqu'il fut dépoſé, & peu de tems avant que de mourir.

Il eut des Sectateurs qu'on nomma Macédoniens ou Pneumatomaques, c'eſt-à-dire, ennemis du S. Eſprit : on les appelloit quelquefois Marathoniens, à cauſe de Marathone, Evêque de Nicomédie, ſans lequel on prétend que cette Secte auroit été bientôt éteinte à Conſtantinople. Marathone la ſoutenoit par ſes ſoins, par ſon argent, par ſes diſcours pathétiques & aſſez polis, & par un extérieur compoſé, propre à s'attirer l'eſtime du peuple. **

Ces deux dernieres qualités ſe trouvoient auſſi dans pluſieurs des principaux de cette Secte, tels qu'Eluſe, Euſtathe, &c. Leurs mœurs étoient réglées, leur abord grave, leur vie auſtère, leurs exercices aſſez ſemblables à ceux des Moines, & l'on remarqua que le parti des Macédoniens étoit ſuivi par une partie conſidérable du peuple de Conſtantinople & des environs, par divers Monaſtères & par les perſonnes les plus irréprochables dans les mœurs : ils avoient des partiſans dans pluſieurs Villes ; ils formerent pluſieurs Monaſteres, remplis d'un grand nombre d'hommes & de filles. †

Les Macédoniens étoient principalement répandus dans la Thrace, dans l'Helleſpont & dans la Bythinie. §

Après la mort de Julien, Jovien qui lui ſuccéda, & qui étoit dans la Foi de Nicée, voulut la rétablir : il rappella les Exilés ; cependant, comme il aimoit mieux agir par douceur que par autorité, il laiſſoit une grande liberté à tout le monde pour la Religion : tous les Chefs de Secte s'imaginerent pouvoir l'engager dans leur parti.

* Ad Rom. 8.
** Sozom. l. 4. c. 27.
† Greg Naz. Orat. 44. Sozom. l. 4. Rufin, l. 1. c. 25.
§ Socrat. l. 2. c. 45. l. 5. c. 8.

Les Macédoniens formerent les premiers ce projet, & préſenterent une Requête, pour obtenir que toutes les Egliſes leur fuſſent données; mais Jovien rejetta leur Requête.

Dans la ſuite les Macédoniens ſe réunirent aux Catholiques, parce qu'ils étoient perſécutés par les Ariens; ils ſignerent le Symbole de Nicée, ſe ſéparerent enſuite, & furent condamnés par le Concile de Conſtantinople.

Théodoſe avoit appellé à ce Concile les Evêques Macédoniens, dans l'eſpérance de les réunir à l'Egliſe; mais ils perſévérerent dans leur erreur, quoi que l'on pût faire pour les détromper. L'Empereur employa, mais inutilement, tous les moyens propres à les engager à ſe réunir avec les Catholiques, & les chaſſa de Conſtantinople: il leur défendit de s'aſſembler, & confiſqua à l'épargne les maiſons où ils s'aſſembloient.

Les erreurs des Macédoniens ſur le S. Eſprit ont été renouvellées par les Sociniens, & adoptées par Clarke, Wiſthon, &c. Nous allons prouver contr'eux la Divinité du S. Eſprit.

De la Divinité du S. Eſprit, contre les Macédoniens, les Sociniens, Clarke, Wiſthon, & les Antitrinitaires.

Nous ſuppoſons ici ce qui eſt reconnu par les Macédoniens, les Sociniens, Clarke, Wiſthon, & les Antitrinitaires; c'eſt que l'Ecriture Sainte nous dit, qu'il y a un Pere, un Fils, un S. Eſprit: nous allons prouver que le S. Eſprit eſt une perſonne Divine.

S. Paul dit, que le S. Eſprit lui a communiqué la connoiſſance des Myſtères; il ajoute que cet Eſprit les connoît, parce qu'il ſonde toutes choſes, même les profondeurs de Dieu, c'eſt-à-dire, qu'il connoît les choſes les plus cachées qui ſont en Dieu.

Pour prouver que le S. Eſprit a ces connoiſſances, S. Paul emploie ce raiſonnement: *car, qui eſt-ce des hommes qui ſache les choſes de l'homme, ſinon l'eſprit de l'homme qui eſt en lui? de même nul ne connoît les choſes de Dieu, ſinon l'eſprit de Dieu.* *

C'eſt-à-dire, comme il n'y a que l'eſprit de l'homme qui puiſſe connoître ſes penſées, de même il n'y a que l'eſprit

* Primæ Cor. c. 2. v. 10. 11.

de Dieu ; ou Dieu même qui puiſſe connoître les ſecrets de Dieu.

Ce raiſonnement de S. Paul prouve que l'eſprit de Dieu eſt Dieu lui-même, comme l'eſprit de l'homme eſt cet homme même : par conſéquent, puiſque le mot de Dieu ſignifie ici l'Etre Suprême, l'eſprit de Dieu eſt auſſi l'Etre Suprême.

On objecte que S. Paul dit, que l'eſprit ſonde, qu'il cherche les choſes profondes de Dieu, & que cette maniere de connoître ne peut convenir qu'à un Etre qui connoît les ſecrets de Dieu, parce qu'ils lui ſont communiqués, ce qui ne peut convenir qu'à une créature.

Pour répondre à cette difficulté, il ſuffit de remarquer, 1°. que le même Apôtre s'eſt ſervi du même mot pour déſigner la connoiſſance immédiate que Dieu a des penſées des hommes, & que S. Paul déſigne pourtant là une connoiſſance parfaite. *

2°. S. Paul prouve que le S. Eſprit ſonde les choſes profondes de Dieu, parce qu'il les connoît comme un homme connoît ſes propres penſées, c'eſt-à-dire, immédiatement & par lui-même : de ſorte que ſi l'on peut dire que l'eſprit de Dieu eſt un être diſtinct de Dieu, parce qu'il ſonde les choſes profondes de Dieu, on pourroit auſſi dire que l'eſprit de l'homme eſt diſtinct de cet homme, parce qu'il connoît ſes propres penſées.

Enfin, la conception du Sauveur dans le ſein de la ſainte Vierge, eſt une preuve inconteſtable de la Divinité du Saint Eſprit.

L'Ange dit à la ſainte Vierge, que ſon Fils ſeroit appellé le Fils du Très-Haut, & le Fils de Dieu, c'eſt-à-dire, le Fils de l'Etre qui exiſte par lui-même, & l'Ange en donne cette raiſon : » le S. Eſprit, dit-il, ſurviendra en vous, & » la puiſſance du Très-Haut vous couvrira de ſon ombre : » c'eſt pourquoi le ſaint Enfant qui naîtra de vous, ſera ap» pellé le Fils de Dieu. † »

Il paroît par ces paroles, que Jeſus eſt le Fils de Dieu, parce qu'il a été engendré par l'opération du S. Eſprit.

Mais, ſi le S. Eſprit n'eſt pas le Dieu ſuprême, s'il eſt un Etre diſtingué de l'Etre ſuprême, il s'enſuivra que J. C. n'eſt le Fils de Dieu, que comme les autres hommes,

* Ad Rom. 1. v. 35.
† Luc. 2. v. 35.

puiſque Dieu lui-même ne l'a pas engendré immédiatement; & le Fils d'un Ange du premier ordre, s'il y en avoit un, ne ſeroit pas plus Fils de Dieu, que le fils d'un Artiſan, ou d'un homme ſtupide.

Dieu eſt le Pere de J. C. d'une maniere toute particuliere: c'eſt pourquoi Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils unique de Dieu.

Dieu eſt ſon Pere, parce qu'il l'a engendré immédiatement, par lui-même, ſans l'entremiſe d'aucun Etre diſtinct de lui; mais J. C. eſt le Fils de Dieu, parce qu'il eſt engendré par le S. Eſprit; d'où il ſuit que le S. Eſprit n'eſt pas un Etre diſtinct de Dieu, mais qu'il eſt Dieu lui-même, ou l'Etre qui exiſte par lui-même.

L'Ecriture, dans cent autres endroits, nous parle du S. Eſprit comme du vrai Dieu; nous trouvons dans Iſaïe, que c'eſt Dieu qui inſpire les Prophetes, & S. Paul nous dit, que c'eſt le S. Eſprit qui a inſpiré les Prophetes. *

Lorſqu'Ananie trompe les Apôtres, S. Pierre lui reproche qu'il ment au S. Eſprit; & pour lui faire ſentir la grandeur de ſon péché, il lui dit, qu'il n'a pas menti aux hommes, mais à Dieu. †

Si S. Paul parle des dons du S. Eſprit, il dit qu'il y a différentes graces du S. Eſprit, mais que c'eſt le même Dieu qui opére en tous, & qui les diſtribue. §

C'eſt donc à tort que M. Clarke aſſure que l'Ecriture ne donne pas le nom de Dieu au S. Eſprit.

Mais quand il ſeroit vrai que l'Ecriture ne donne pas au S. Eſprit le nom de Dieu, un Théologien tel que M. Clarke, pourroit-il faire cette omiſſion, un motif pour douter de la Divinité du S. Eſprit, tandis qu'il eſt évident, & qu'il reconnoît lui-même que l'Ecriture attribue au S. eſprit des opérations qui n'appartiennent qu'à Dieu?

Mais, dit M. Clarke, le S. Eſprit eſt repréſenté dans l'Ecriture, comme ſubordonné au Pere & au Fils, comme leur envoyé.

Je réponds que les paſſages dans leſquels le S. Eſprit eſt repréſenté comme envoyé du Pere & du Fils, ne prouvent point qu'il ſoit inférieur au Pere & au Fils: ce ſont des paſſages

* Iſaïe 6. Act. ultim. v. 25.
† Act. 5. v. 3.
§ Primæ Co:. 22. v. 4.

deſtinés à nous faire connoître les opérations du S. Eſprit.

Ainſi, par exemple, Dieu voulant éclairer les Apôtres en répandant ſur eux, le jour de la Pentecôte, les dons du S. Eſprit, l'Ecriture repréſente cet Eſprit d'une maniere allégorique ſous l'idée d'un Meſſager que Dieu envoie pour l'inſtruction des hommes; & comme l'effuſion des dons du S. Eſprit ne devoit ſe faire qu'après l'Aſcenſion de J. C., l'Ecriture nous dit que J. C. devoit monter au ciel pour envoyer ce Meſſager.

Tout cela n'eſt qu'une ſimple métaphore familiere aux Orientaux, pour dire que Dieu répandoit actuellement ſur les hommes, les dons & les graces qui procédent du S. Eſprit, ou qu'il communique par ſon eſprit.

On trouve dans l'Ecriture quantité de figures qui ne ſont pas moins hardies que celle-là; elle dit que l'Etre ſuprême deſcendit pour voir ce qui étoit arrivé, qu'il deſcendit ſur le Mont Sinaï, qu'il deſcendit pour délivrer ſon peuple. *

On voit par-là, que quand le S. Eſprit eſt comparé à un Meſſager que Dieu ou J. C. envoie, cela veut dire ſimplement que Dieu ou J. C. répand les dons du S. Eſprit.

Lorſque l'Ecriture parle de la deſcente du S. Eſprit ſur la perſonne de J. C. ſous une forme corporelle, cela veut dire, que quand on vit cette apparition, les dons & les graces du S. Eſprit furent actuellement communiquées à J. C.

Lorſque le S. Eſprit deſcendit ſur les Apôtres ſous la figure de langue de feu, cela veut dire qu'ils reçurent les dons du S. Eſprit à meſure que ces langues ſe poſerent ſur leurs têtes: c'eſt ainſi que les métaphores deviennent aiſées; & il n'en eſt aucune qui prouve que le S. Eſprit eſt inférieur à Dieu.

Quand il ſeroit vrai qu'il y en auroit de difficiles à expliquer, quelques paſſages obſcurs pourroient-ils former dans un eſprit raiſonnable une difficulté contre les paſſages de l'Ecriture, qui donnent au S. Eſprit le nom & les attributs du vrai Dieu.

Comment ſe peut-il que des hommes qui ſe piquent de n'obéir qu'à la raiſon, ſe déterminent toujours en faveur des difficultés qui naiſſent de notre ignorance ſur la maniere dont une choſe eſt, contre une preuve évidente qui l'établit?

Qu'on ne nous reproche pas de donner un ſens arbitraire aux paſſages de l'Ecriture que nous avons cités. M. Clarke

* Geneſ. 18. v. 21. Exod. 18. 19. &c.

n'a pu combattre ce ſens, & les Peres, avant ou après Macédonius, leur ont donné le ſens que nous leur donnons.

L'Ecriture n'explique point la maniere dont le S. Eſprit procéde du Pere & du Fils; mais nous ſavons qu'il ne procéde pas du Pere de la même maniere dont le Fils eſt engendré par le Pere.

Perſonne n'eſt autoriſé à dire que la génération du Fils ſoit la ſeule maniere dont le Pere & le Fils puiſſent produire; & par conſéquent l'ignorance dans laquelle nous ſommes ſur la différence qu'il y a entre la génération du Fils & la proceſſion du S. Eſprit, n'eſt pas une difficulté qu'on puiſſe nous oppoſer.

Il n'eſt pas poſſible de deſcendre dans toutes les chicanes que les Sociniens ont formées ſur les paſſages que nous avons cités, & les raiſonnemens que nous avons joints ſuffiſent pour les réfuter. Ceux qui ſouhaiteront d'entrer dans ces détails, les trouveront dans les Théologiens Catholiques & Proteſtans.

Nous dirons ſeulement que M. le Clerc reconnoît que ces paſſages ne ſe peuvent expliquer que très-difficilement, ſelon l'hypothèſe Socinienne, & qu'il n'y connoiſſoit point de réponſe: car il n'en oppoſe aucune aux conſéquences que les Catholiques en tirent, & c'eſt ce qu'il ne manque jamais de faire, lorſqu'il s'agit de défendre les Sociniens.

Je ne prétends pas par cette remarque rendre M. le Clerc odieux; je voudrois ſeulement inſpirer à ceux qui attaquent les myſtères, un peu plus de modeſtie & de réſerve, en leur mettant ſous les yeux un le Clerc embarraſſé & ſans réplique, ſur des matieres où ils tranchent en maîtres.

Nous n'examinerons point ici les difficultés par leſquelles on prétend prouver qu'il répugne qu'il y ait en Dieu une perſonne divine diſtinguée du Pere: nous les avons examinées à l'article ANTITRINITAIRE.

MANÉS, s'appelloit originairement Cubricus; il naquit en Perſe en 240: une femme de Ctéſiphone, fort riche, l'acheta lorſqu'il n'étoit encore âgé que de ſept ans: elle le fit inſtruire avec beaucoup de ſoin, & lui laiſſa tous ſes biens en mourant.

Cubricus, poſſeſſeur d'une grande fortune, alla loger proche le Palais, & prit le nom de Manès.

Manès trouva dans les effets de ſa Bienfaitrice des livres d'un nommé Scythien: il les lut, & vit que le ſpectacle des biens & des maux, dont la terre eſt le théâtre, avoit porté

Scythien à ſuppoſer que le monde eſt l'ouvrage de deux principes oppoſés, dont l'un eſt eſſentiellement bon, & l'autre eſſentiellement mauvais, mais qui ſont tous deux éternels & indépendans. Manès adopta les principes de Scythien, traduiſit ſes livres, y fit quelques changemens, donna le ſyſtême de Scythien comme ſon ouvrage. Nous n'expoſerons point ici ce ſyſtême, parce que nous l'expoſons à l'article MANICHÉISME : nous dirons ſeulement, que le bon & le mauvais principe ſont la lumiere & les ténebres. Manès eut d'abord peu de diſciples.

Trois de ſes diſciples, nommés *Thomas*, *Buddas & Hermas*, allerent prêcher ſa doctrine dans les Villes & dans les Bourgs de la Province dans laquelle Manès s'étoit retiré, après avoir quitté la capitale : bientôt formant de plus grands deſſeins, il envoya Thomas & Buddas en Egypte & dans l'Inde, & retint auprès de lui Hermas.

Pendant la Miſſion de Thomas & de Buddas, le Fils de Sapor, Roi de Perſe, tomba dangereuſement malade.

Manès, qui étoit ſavant dans la Médecine, fut appellé, ou alla lui-même ſe propoſer pour traiter ce Prince : on le lui confia.

Les remèdes & les ſoins de Manès furent inutiles ; le fils du Roi mourut, & l'on fit arrêter Manès. *

* Nous tenons originairement l'hiſtoire de Manichée ou de Manès d'une piéce ancienne, qui a pour titre : *Acta Diſputationis Archelai, Epiſcopi Meſopotamiæ & Manetis Hæreſiarchæ.*

C'eſt ſous ce titre que cette piece a été publiée par M. Zacagni, Bibliothécaire du Vatican. Voyez *Monumenta Eccleſiæ Græcæ & Latinæ Romæ 1698.*

M. de Valois a inſéré preſque toute cette diſpute dans ſes notes ſur Socrate : elle ſe trouve dans le troiſieme tome de Dom Cellier, ſur les Auteurs Eccléſiaſtiques, dans Fabricus, t. 1.

C'eſt ſur cette Conférence d'Archelaüs que S. Epiphane a travaillé en 391, Socrate en 430, Héraclien ſur la fin du ſixieme ſiécle ; elle eſt citée dans une ancienne chaîne grecque, ſur S. Jean. (Voyez Zacagni, Præf p. 11.) Fabr. ibid.

M. Beauſobre reconnoît que ces Actes ſont anciens ; mais il croit que cette ancienneté ne prouve pas leur authenticité, & ne leve pas les difficultés qu'il fait contre cette piece.

Après avoir lu fort attentivement les raiſons de M. de Beauſobre, je n'ai pas été de ſon avis, & j'ai ſuivi les actes de la diſpute de Caſcar ; je donnerai dans une note quelques preuves de l'inſuffiſance des raiſons ſur leſquelles M. de Beauſobre rejette comme ſuppoſée l'hiſtoire de la diſpute de Caſcar.

Il étoit encore en priſon, lorſque ſes deux diſciples Thomas & Buddas vinrent lui rendre compte de leur miſſion. Effrayés de l'état où ils trouvoient leur maître, ils le conjurerent de penſer au péril où il étoit. Manès les écouta ſans agitation, calma leur inquiétude, leur fit enviſager leur crainte comme une foibleſſe, ranima leur courage, échauffa leur imagination, ſe leva, ſe mit en priere, & leur inſpira une ſoumiſſion aveugle à ſes ordres, & un courage à l'épreuve des périls.

Thomas & Buddas, en rendant compte de leur miſſion à Manès, lui apprirent qu'ils n'avoient point rencontré de plus redoutables ennemis que les Chrétiens. Manès ſentit la néceſſité de ſe les concilier, & forma le projet d'allier ſes principes avec le Chriſtianiſme : il envoya ſes diſciples acheter les livres des Chrétiens, & pendant ſa priſon, il ajouta aux livres ſacrés, ou en retrancha tout ce qui étoit favorable ou contraire à ſes principes. *

* Cet article eſt un des grands moyens de Beauſobre pour prouver la fauſſeté des actes de la diſpute de Caſcar : nous allons examiner ſes raiſons.

1°. M. de Beauſobre dit, que S. Epiphane aſſure, que Manès avoit eu les livres des Chrétiens avant d'être mis en priſon, ce qui prouve la fauſſeté de l'hiſtoire de la conférence de Caſcar.

M. de Beauſobre ſe trompe, S. Epiphane n'eſt point contraire aux actes de la diſpute de Caſcar ; ce Pere aſſure poſitivement que les diſciples de Manès allerent acheter les livres des Chrétiens, & qu'ils revinrent vers leur Maître, qu'ils trouverent en priſon; qu'ils lui remirent les livres des Chrétiens, & que ce fut dans ſa priſon que cet Héréſiarque ajuſta les livres des Chrétiens avec ſon ſyſtême.

M. de Beauſobre cite donc S. Epiphane au moins peu exactement, puiſqu'il lui fait dire expreſſément, mot pour mot, le contraire de ce qu'il dit. Voyez la page 622. n. 5. de S. Epiphane, de l'Edition du P. Petau.

2°. M. de Beauſobre attaque l'authenticité des actes de la diſpute de Caſcar, par le témoignage de S. Epiphane.

M. de Beauſobre avoit-il donc oublié qu'il regardoit S. Epiphane comme un Auteur crédule, ſans critique & ſans diſcernement ? eſt-ce avec de pareilles autorités qu'on attaque l'authenticité d'un Ecrit ? ou le même homme eſt-il un Auteur grave, ou un témoin ſans autorité, ſelon qu'il eſt favorable ou contraire aux opinions de M. de Beauſobre ?

3°. M. de Beauſobre prouve qu'en effet, Manès avoit lu les livres des Chrétiens avant ſa priſon, parce que la priſon de Manès fut trop courte pour qu'il pût s'inſtruire dans les livres des Chrétiens aſſez pour écrire les lettres qu'il a écrites, & pour ſe défendre auſſi

Manès lut dans les livres ſacrés, qu'un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, ni un mauvais arbre de bons fruits, & il crut pouvoir ſur ce paſſage établir la néceſſité

ſavamment qu'il fait, même dans la diſpute de Caſcar.

Mais, 1°. M. de Beauſobre ne peut déterminer préciſément la durée de la priſon de Manès; ſecondement, le progrès que Manès fit dans la ſcience des livres ſaints, dépendoit du dégré de pénétration & de ſagacité d'eſprit de Manès, & de ſon ardeur pour s'inſtruire: or, M. de Beauſobre ſoutient que Manès avoit beaucoup de connoiſſances acquiſes, beaucoup de génie; & une prodigieuſe ardeur pour la célébrité: avec ces diſpoſitions, eſt-il impoſſible que Manès ait acquis les connoiſſances qu'il avoit à Caſcar, & qu'il les ait acquiſes pendant ſix mois au moins que ſa priſon dura, ſelon M. de Beauſobre?

Enfin, ſi dans la diſpute de Caſcar, Manès paroît trop inſtruit pour n'avoir étudié que ſix mois les livres des Chrétiens, comment M. de Beauſobre prétend-il dans un autre endroit, que les actes de la conférence de Caſcar ſont faux, parce que Manès y eſt repréſenté comme accablé par les raiſons d'Archelaüs, ſans y faire aucune réponſe, quoiqu'il y en vît de bonnes à faire, & que, ſelon M. de Beauſobre, il ſoit impoſſible qu'un homme comme Manès ſoit reſté court dans toute cette diſpute, comme le portent les actes de la conférence de Caſcar?

Ceux qui voudront s'aſſurer par eux-mêmes de la vérité de ce que j'avance, n'ont qu'à comparer le chapitre 7 du premier livre, page 76. avec le chapitre 9 du même livre, page 103. t. 1. de l'Hiſtoire de Manichée, où ces contradictions ſe trouvent mot pour mot.

4°. M. de Beauſobre, pour prouver que Manès connoiſſoit les livres des Chrétiens avant ſa priſon, cite d'Herbelot, qui dit que Manès étoit Prêtre parmi les Chrétiens de la Province d'Ahuaz.

La critique de M. de Beauſobre me paroît encore en défaut à cet égard; car peut-on préférer les Auteurs Orientaux, ſur l'autorité deſquels Herbelot rapporte ce fait, à un monument auſſi ancien que les actes de la diſpute de Caſcar?

D'Herbelot, une page avant qu'il diſe que Manès étoit Prêtre parmi les Chrétiens de la Province d'Ahuaz, dit que cet impoſteur ayant entendu dire aux Chrétiens que Jeſus-Chriſt avoit promis d'envoyer après lui ſon Paraclet, voulut perſuader au peuple ignorant de la Perſe qu'il étoit ce Paraclet: ce qui aſſurément ne ſe pourroit dire de Manès, ſi cet Héréſiarque avoit été Prêtre parmi les Chrétiens avant de publier ſon héréſie.

Il eſt donc clair que d'Herbelot, dans cet article, n'a fait que ramaſſer ce que différens Auteurs Orientaux avoient dit de Manès, & que d'Herbelot lui-même, dans l'article MANÉS, ſuppoſe qu'il n'étoit point Prêtre avant de publier ſon héréſie.

Nous ne pouſſons pas plus loin nos remarques ſur cet objet; mais

de reconnoître dans le monde un bon & un mauvais principe, pour produire les biens & les maux. *

Il trouva dans l'Ecriture que Satan étoit le Prince des ténebres, & l'ennemi de Dieu ; il crut pouvoir faire de Satan ſon principe malfaiſant.

Enfin, Manès vit dans l'Evangile que Jeſus-Chriſt promettoit à ſes Apôtres de leur envoyer *le Paraclet*, qu'il leur apprendroit toutes les vérités : il voyoit que ce Paraclet n'étoit point encore arrivé du tems de S. Paul, puiſque cet Apôtre dit lui-même : nous ne connoiſſons qu'imparfaitement ; mais quand la perfection ſera venue, tout ce qui eſt imparfait ſera aboli.

Manès crut que les Chrétiens attendoient encore le Paraclet ; il ne douta pas qu'en prenant cette qualité, il ne leur fit croire ſa doctrine.

Tel fut en gros le projet que Manès forma pour l'établiſſement de ſa Secte. †

Pendant que Manès arrangeoit ainſi ſon projet, il apprit que Sapor avoit réſolu de le faire mourir ; il gagna ſes gardes, s'échappa, & paſſa ſur les terres de l'Empire Romain.

Manès s'annonça comme un nouvel Apôtre envoyé pour

nous croyons devoir avertir que l'Hiſtoire de Manichée, par M. de Beauſobre, laquelle ne peut être l'ouvrage que d'un homme de beaucoup d'eſprit & de ſavoir, & qui peut être utile à beaucoup d'égards, contient cependant des inexactitudes pour les citations, pour la critique & pour la logique : que les Peres y ſont cenſurés ſouvent avec hauteur, & preſque toujours injuſtement. Il faut que M. de Beauſobre n'ait pas ſenti ce que tout Lecteur équitable doit, ſelon moi, ſentir en liſant ſon livre : c'eſt que l'Auteur étoit entraîné par l'amour du paradoxe, & par le déſir de la célébrité, deux ennemis irréconciliables de l'équité & de la logique.

* Matth. 7. v. 18. Epiſt. Manet. ad Marcell.

† M. de Beauſobre a prétendu prouver la fauſſeté des actes de Caſcar, parce qu'il eſt impoſſible que Manès ait pris le titre de Paraclet, & il prouve cette impoſſibilité, parce que Manès n'a pu ſe dire en même-tems Paraclet & Apôtre. (*Hiſt. des Manich. l. 1. c. 9. p. 103.*)

Mais, 1°. il eſt certain que les Manichéens croyoient que Manès étoit le Paraclet, & M. Baſnage ſe ſert de ce fait pour prouver contre M. de Meaux que les Manichéens ſont différens des Albigeois. (*Baſnage, Hiſt. des Egl. Réformées.*)

2°. Comme J. C. devoit envoyer le Paraclet, on ne voit pas que le titre d'Apôtre ſoit incompatible avec celui de Paraclet ; car Manichée ne le conſidere ici que par rapport à ſa Miſſion.

réformer la Religion, & pour purger la terre de ſes erreurs.

Il écrivit en cette qualité à Marcel, homme diſtingué par ſa piété, & conſidérable par ſon crédit & par ſa fortune.

Marcel communiqua la lettre de Manès à Archelaüs, Evêque de Caſcar, & de concert avec l'Evêque, il pria Manès de ſe rendre à Caſcar pour y expliquer ſes ſentimens : Manès arriva à Caſcar chez Marcel, qui lui propoſa une conférence avec Archelaüs. On prit pour Juges de la diſpute les hommes les plus éclairés, & les moins ſuſceptibles de partialités dans leur jugement : ces Juges furent Manipe, ſavant Grammairien & habile Orateur, Egialée, très-habile Médecin, Claude & Cléobule, freres, & tous deux Rhéteurs habiles.

La maiſon de Marcel fut ouverte à tout le monde, & Manichée commença la diſpute.

Je ſuis, dit-il, Diſciple du Chriſt, Apôtre de Jeſus, le Paraclet promis par lui ; les Apôtres n'ont connu qu'imparfaitement la vérité, & S. Paul aſſure, que quand la perfection ſera venue, tout ce qui eſt imparfait ſera aboli : delà Manès concluoit que les Chrétiens attendoient encore un Prophete pour perfectionner leur Religion, & il prétendoit être ce Prophete.

Les Juifs, continuoit-il, enſeignent que le bien & le mal viennent de la mauvaiſe cauſe, ils n'admettent qu'un ſeul principe de toutes choſes, ils ne mettent aucune différence entre la lumiere & les ténebres, ils confondent le Dieu ſouverainement bon avec le principe du mal; nulle erreur n'eſt, ni plus déraiſonnable, ni plus injurieuſe à Dieu.

J. C. a fait connoître aux hommes, que le Dieu ſuprême & bienfaiſant ne régnoit pas ſeul dans le monde, que le Prince des ténébres exerçoit ſur les hommes un empire tyrannique, qu'il les portoit ſans ceſſe vers le mal, qu'il allumoit en eux mille paſſions dangereuſes, leur ſuggéroit tous les crimes. J. C. a révélé aux hommes les récompenſes deſtinées à ceux qui vivent ſous l'empire du Dieu ſuprême & bienfaiſant, & les ſupplices réſervés aux méchans qui vivent ſous l'empire du démon; enfin il leur a fait connoître toute l'étendue de la bonté de l'Etre ſuprême.

Cependant les Chrétiens ſont encore dans des erreurs dangereuſes ſur la bonté de l'Etre ſuprême, ils croient qu'il eſt le principe de tout, qu'il avoit créé Satan, & qu'il peut faire du mal aux hommes : ces fauſſes idées ſur la bonté de l'Etre ſuprême l'offenſent, pervertiſſent la morale, & empêchent les

hommes de ſuivre les préceptes & les conſeils de l'Evangile. Pour diſſiper ces erreurs, il faut éclairer les hommes ſur l'origine du monde, & ſur la nature des deux principes qui ont concouru dans ſa production; il faut leur apprendre que le bien & le mal ne pouvant avoir une cauſe commune, il faut néceſſairement ſuppoſer dans le monde un bon & mauvais principe.

Ce n'étoit pas ſeulement ſur la raiſon que Manès appuyoit ſon ſentiment ſur le bon & ſur le mauvais principe, il prétendoit en trouver la preuve dans l'Ecriture même, il trouvoit ſon ſentiment dans ce que S. Jean dit en parlant du Diable, que *comme la vérité n'eſt point en lui, toutes les fois qu'il ment, il parle de ſon propre fond, parce qu'il eſt menteur auſſi-bien que ſon Pere.* *

Quel eſt le pere du Diable? diſoit Manès; ce n'eſt pas Dieu: car il n'eſt pas menteur; qui eſt-ce donc?

Il n'y a que deux moyens d'être pere de quelqu'un; la voie de la génération, ou la création.

Si Dieu eſt le pere du Diable par la voie de la génération, le Diable ſera conſubſtantiel à Dieu: cette conſéquence eſt impie.

Si Dieu eſt le pere du Diable par la voie de la création, Dieu eſt un menteur, ce qui eſt un autre blaſphême.

Il faut donc que le Diable ſoit fils ou créature de quelque Etre méchant, qui n'eſt point Dieu: il y a donc un autre principe créateur que Dieu.

Archelaüs attaqua la qualité d'Apôtre de J. C. que prenoit Manès: il demanda ſur quelles preuves il fondoit ſa miſſion, quels miracles ou quels prodiges il avoit faits, & Manès n'en pouvoit citer aucun.

Par ce moyen, Archelaüs dépouilloit Manès de ſon autorité, & réduiſoit ſa doctrine à un ſyſtême ordinaire, dont il ſappoit les fondemens: il prouva contre Manès qu'il étoit impoſſible de ſuppoſer deux Etres éternels & néceſſaires, dont l'un eſt bon & l'autre mauvais, puiſque deux Etres qui exiſtent par la néceſſité de leur nature, ne peuvent avoir des attributs différens, ni faire deux Etres différens; ou ſi ce ſont deux Etres différens, ils ſont bornés; & n'exiſtant plus par leur nature, ils ne ſont plus éternels & indépendans.

* Joan 8. ℣. 44.

Si les objets que l'on regarde comme mauvais, ſont l'ouvrage d'un principe eſſentiellement mal-faiſant, pourquoi ne trouve-t-on point dans la nature de mal pur, & ſans mêlange de bien? Choiſiſſez dans les objets qui nous ont fait imaginer un principe mal-faiſant & coéternel au Dieu ſuprême, vous n'en trouverez aucun qui n'ait quelque qualité bienſéante, quelque propriété utile.

Le Démon, que l'on voudroit faire regarder comme un principe coéternel à l'Etre ſuprême, eſt dans ſon origine une créature innocente qui s'eſt dépravée par l'abus qu'elle a fait de ſa liberté.

Tels ſont en général les principes qu'Archélaüs oppoſe à Manès. Tout le monde ſentit la force de ces raiſons, & perſonne ne fut, ni ébranlé, ni ébloui par les ſophiſmes de ſon adverſaire.

Archélaüs garantit le peuple de la ſéduction en l'éclairant. Quels ravages un homme tel que Manès, n'eût-il pas faits dans le Diocèſe de Caſcar, ſi Archélaüs n'eût été qu'un honnête-homme ſans talent, ou un grand Seigneur ſans lumiere?

Manès, déſeſpérant de faire des proſélytes dans la Province de Caſcar, repaſſa en Perſe, où des ſoldats de Sapor l'arrêterent & le firent mourir vers la fin du troiſieme ſiécle.

Telle fut la fin de Manès, ou trois ſiécles après, Mahomet, fanatique ignorant, ſans lumiere & ſans vue, ſe fit reſpecter comme un Prophete, & fit recevoir à la moitié de l'Aſie, comme une doctrine inſpirée, un mêlange abſurde de Judaïſme & de Chriſtianiſme.

Manès, en alliant la doctrine des Mages avec le Chriſtianiſme, déplaiſoit également aux Perſans, aux Chrétiens & aux Romains: toutes les Societés Religieuſes dont il étoit environné ſe ſouleverent contre lui, & il fut opprimé.

Mais, lorſque Mahomet allia le Chriſtianiſme & le Judaïſme, l'Arabie & les Provinces de l'Orient étoient remplies de Juifs, de Neſtoriens & d'Eutychiens, de Monothélites, & d'autres Hérétiques exilés ou bannis, qui vivoient paiſiblement ſous la protection des Arabes, mais qui conſervoient contre les Empereurs Romains, contre les Catholiques, une haine implacable, & qui pour ſe venger, favoriſerent le fanatiſme de Mahomet, ſeconderent ſes efforts, & lui ſuggérerent peut-être le projet d'être Prophete & Conquérant; tout Empire leur paroiſſoit préférable à celui des Catholiques.

D'ailleurs, Manès étoit un Philoſophe qui vouloit établir ſes dogmes par la voie du raiſonnement & de la perſuaſion : Mahomet, au contraire, étoit un fanatique ignorant, & le fanatique ſans lumieres court au ſupplice ou aux armes.

Les Diſciples de Manès furent pourtant quelques Proſélytes ; on les rechercha, & ils furent traités avec beaucoup de rigueur : ils ſe multiplierent cependant ; & ſix ſiécles après Manès, dans des tems de ténebres & d'ignorance, nous voyons les Manichéens ſe multiplier prodigieuſement, & fonder un Etat qui fit trembler l'Empire de Conſtantinople. Il eſt intéreſſant de connoître les différentes formes que prit cette Secte, ſes progrès & ſes effets dans l'Orient & dans l'Occident.

MANICHÉENS, Diſciples de Manès, ou Sectateurs de ſa Doctrine : les principaux Diſciples de Manès furent Hermas, Buddas & Thomas, qui allerent en Egypte, en Syrie, dans l'Orient & dans l'Inde, porter la doctrine de leur maître ; ils eſſuyerent d'abord bien des diſgraces, & firent peu de Proſélytes. Nous allons d'abord expoſer leurs principes & leur commencement ; nous expoſerons enſuite leurs progrès.

§. I.

Des commencemens des Manichéens, de leurs principes & de leur morale.

Les premiers Sectateurs de Manès compoſerent divers ouvrages pour défendre leurs ſentimens, & comme Manès avoit pris la qualité d'Apôtre de J. C., on rapprocha autant qu'on le put les principes philoſophiques de Manès, des dogmes du Chriſtianiſme : on adoucit donc beaucoup le ſyſtême de Manès, & l'on fit à beaucoup d'égards, diſparoître, au moins en apparence, l'oppoſition du Manichéiſme & du Chriſtianiſme.

D'autres Diſciples de Manès, tels qu'Ariſtocrite, prétendoient qu'au fond, toutes les Religions, Payenne, Judaïque, Chrétienne, &c. convenoient dans le principe & dans les dogmes, & qu'elles ne différoient que dans quelques cérémonies : par-tout, diſoit-il, un Dieu ſuprême, & des Dieux ſubalternes ; ici ſous le nom de Dieu, là ſous le

nom d'Anges ; par-tout des Temples, des ſacrifices, des prieres, des offrandes, des récompenſes & des peines dans l'autre vie ; par-tout des Démons & un chef des Démons, principal auteur des crimes, & chargé de les punir. *

Le ſyſtême philoſophique de Manès & ſon ſentiment ſur l'origine de l'ame avoient d'ailleurs beaucoup de rapport avec la Philoſophie de Pythagore & de Platon, & même avec les principes des Stoïciens : il croyoit que le bon principe n'étoit que la lumiere, & le mauvais principe les ténebres, & cette lumiere répandue dans la matiere ténebreuſe animoit tout ce qui vivoit.

On voit aiſément que les principes du Manichéiſme ſur la nature & ſur l'origine de l'ame, pouvoient conduire à des maximes auſtères, & à une pureté de mœurs que l'on pouvoit regarder comme la perfection de la morale chrétienne, ou mener à un Quiétiſme qui laiſſoit agir toutes les paſſions en liberté.

Ainſi les eſprits ſimples ou ſuperficiels, qui ne s'attachent qu'aux mots, & qui ne jugent que ſur les premieres apparences ; les Chrétiens entêtés de la Philoſophie Pythagoricienne, Platonicienne & Stoïcienne ; les hommes d'un caractere dur, auſtère, rigide & chagrin, ou d'un tempérament voluptueux, trouvoient dans le Manichéiſme des principes ſatisfaiſans.

Les premiers diſciples de Manès ne tarderent donc pas à faire des Proſélytes, & ils étoient aſſez nombreux en Afrique ſur la fin du troiſieme ſiécle.

Comme les Empereurs Romains haïſſoient beaucoup les Perſes, & qu'ils regardoient le Manichéiſme comme une Religion venue de Perſe, ils perſécuterent par la haine nationale les Manichéens, avant que le Chriſtianiſme fût la Religion des Empereurs, & par zèle pour la Religion ; ainſi les Manichéens furent perſécutés preſque ſans relâche ; ils ne pouvoient donc former dans tous ces tems qu'une Secte, en quelque ſorte ſecrete, qui dût tomber dans le fanatiſme, & des principes généraux du Manichéiſme tirer mille dogmes particuliers, abſurdes, & une foule de pratiques & de fables inſenſées.

* Formula Receptionis Manichæorum, apud Cottelerium in Patribus Apoſtolis.

De

De ce que les Manichéens étoient une ſecte perſécutée, ils prenoient beaucoup de précaution pour n'admettre parmi eux que des hommes sûrs : ainſi ils avoient un tems d'épreuves, & il y avoit chez eux des Cathécumenes, des Auditeurs & des Elus.

Les Auditeurs vivoient à peu-près comme les autres hommes ; pour les Elus, ils avoient un genre de vie tout différent, & une morale très-ſinguliere formée ſur les principes fondamentaux du Manichéiſme.

Ainſi, comme dans ce ſyſtême le monde étoit l'effet de l'irruption que le mauvais principe avoit faite dans l'Empire de la lumiere, & qu'ils croyoient que le principe bienfaiſant n'étoit que la lumiere céleſte, ils diſoient que la partie de Dieu abandonnée aux ténebres, étoit répandue dans tous les corps du ciel & de la terre, & qu'elle y étoit eſclave & ſouillée : que quelques-unes de ces parcelles de lumiere ne ſeroient jamais délivrées de cet eſclavage, & demeureroient attachées pour l'éternité à un globe de ténebres, & ſeroient éternellement avec les eſprits ténébreux.

Ces portions de lumiere céleſte, ou du bon principe, répandues dans toute la nature, & renfermées dans divers organes, formoient les animaux, les plantes, les arbres, & généralement tout ce qui avoit vie.

Lorſqu'une des portions de la lumiere céleſte, & qui étoit une portion de la divinité : lors, dis-je, que cette portion de lumiere étoit unie à un corps par la voix de la génération, elle étoit liée à la matiere beaucoup plus étroitement qu'auparavant ; ainſi le mariage ne faiſoit que perpétuer la captivité des ames, & ils concluoient que le mariage étoit un état imparfait & criminel.

Il y avoit des Manichéens qui croyoient que les arbres, les plantes, avoient auſſi-bien que les animaux, des perceptions ; qu'ils voyoient, qu'ils entendoient, & qu'ils étoient capables de plaiſir & de douleur : de ſorte qu'on ne pouvoit cueillir un fruit, couper un légume, tailler un arbre, ſans que l'arbre ou la plante reſſentît de la douleur ; & ils prétendoient que le lait qui ſort comme une larme de la figue que l'on arrache, en étoit une preuve ſenſible : c'eſt pourquoi ils ne vouloient pas qu'on arrachât la moindre herbe, pas même les épines ; & quoique l'agriculture ſoit l'art le plus innocent, ils le condamnoient néanmoins, parce qu'on ne pouvoit l'exercer ſans commettre une infinité de meurtres.

Il ſemble qu'avec de pareils principes les Manichéens devoient mourir de faim : ils trouverent le moyen d'éluder cette conſéquence. Ils ſe perſuaderent que des hommes auſſi ſaints qu'eux devoient avoir le privilége de vivre du crime des autres en proteſtant cependant de leur innocence : ainſi lorſqu'on apportoit du pain à un Manichéen élu, il ſe retiroit un peu à l'écart, faiſoit les plus terribles imprécations contre ceux qui lui apportoient du pain, puis s'adreſſant au pain, il diſoit en ſoupirant : » ce n'eſt pas moi qui vous ai moiſſonné, qui vous ai moulu ; je ne vous ai point pétri, je ne » vous ai point mis dans le four ; ainſi je ſuis innocent de » tous les maux que vous avez ſoufferts : je ſouhaite ardemment que ceux qui vous les ont faits, les éprouvent eux-» mêmes. »

Après cette pieuſe préparation, l'Elu mangeoit avec plaiſir, digéroit ſans ſcrupule, & ſe conſoloit, par l'eſpérance qu'il avoit que ceux qui lui procuroient à manger en ſeroient punis rigoureuſement.

Un mêlange bizarre de ſenſualité, de ſuperſtition & de dureté, conduiſoit les Elus des Manichéens à ces conſéquences qui paroîtront extravagantes, ou même impoſſibles à tel homme qui en a peut-être plus d'une de cette eſpece à ſe reprocher.

Parmi les Chefs des Manichéens, il y en avoit qui regardoient la néceſſité de ſe nourrir ſous un aſpect plus conſolant ; ils croyoient qu'un Elu en mangeant délivroit les plus petites parties de la Divinité attachées à la matiere qu'il mangeoit, & que de ſon eſtomac elles s'envoloient dans le Ciel, & ſe réuniſſoient à leur ſource : ainſi c'étoit un acte de Religion, & une œuvre de piété ſublime, lorſqu'un Elu mangeoit avec excès ; il ſe regardoit, non comme le Sauveur d'un homme, mais de Dieu. *

Il eſt aiſé de voir que les principes fondamentaux conduiſoient à des conſéquences abſolumcnt différentes, & même oppoſées, ſelon les caractères & les circonſtances : il y a de l'apparence que l'on imputa aux Manichéens beaucoup de ces conſéquences qu'ils n'avoient point tirées eux-mêmes ; on leur imputa auſſi de commettre des horreurs & des infamies dans leurs aſſemblées ſecretes.

* Diſput. Archelai. Epiph. Hæreſ. 6. Aug. de Moribus Manichæorum, de Hæreſ. op. imperfect. l. c. 6.

§. II.

Du Progrès & de l'Extinction des Manichéens.

Depuis Dioclétien juſqu'à Anaſtaſe, les Empereurs Romains firent tous leurs efforts pour détruire les Manichéens; ils furent bannis, exilés, dépouillés de leurs biens; condamnés à périr par différens ſupplices : on renouvella ſouvent ces loix, & on les exécuta rigoureuſement pendant près de deux ſiécles, (depuis 285 juſqu'en 491.)

On eut plus d'indulgence pour eux ſous Anaſtaſe, dont la mere étoit Manichéene; & ils enſeignerent leur doctrine avec plus de liberté; ils en furent privés ſous Juſtin & ſous ſes ſucceſſeurs.

Sous le régne de Conſtant, petit-fils d'Héraclius, une femme nommée Callinice, & Manichéene zélée, avoit deux enfans qu'elle éleva dans ſes ſentimens : ces enfans ſe nommoient Paul & Jean : auſſi-tôt qu'ils furent en état de prêcher le Manichéiſme, elle les envoya en Arménie, où ils firent des diſciples qui regarderent Paul comme l'Apôtre qui leur avoit fait connoître la vérité : ils prirent le nom de cet Apôtre, & s'appellerent Pauliciens, (vers le milieu du 7e. ſiécle.)

Paul eut pour ſucceſſeur Conſtantin, qui ſe nommoit Sylvain.

Ce Sylvain entreprit de réformer le Manichéiſme, & d'ajuſter le ſyſtême des deux principes à l'Ecriture-Sainte; enſorte que la doctrine de Sylvain paroiſſoit toute puiſée dans l'Ecriture, telle que les Catholiques la reçoivent, & il ne vouloit point reconnoître d'autre regle de foi. Il affectoit de ſe ſervir des termes de l'Ecriture; il parloit comme les Orthodoxes, lorſqu'il parloit du Corps & du Sang de J. C. de ſa mort, de ſon baptême, de ſa ſépulture, de la réſurrection des morts. Ils ſuppoſoient, comme les Orthodoxes, un Dieu ſuprême, mais ils diſoient qu'il n'avoit en ce monde aucun empire, puiſque tout y alloit mal : ils en attribuoient le gouvernement à un autre principe, dont l'empire ne s'étendoit point au-delà de ce monde, & finiroit avec le monde.

Ils avoient une averſion particuliere pour les Images, & pour la Croix; c'étoit une ſuite de leur erreur ſur l'Incarna-

tion, ſur la mort & ſur la réſurrection de J. C. qu'ils ne croyoient point réelles. Ils reprochoient aux Catholiques de donner dans les erreurs du Paganiſme, & d'honorer les Saints comme des Divinités, ce qui étoit contraire à l'Ecriture. Ils prétendoient que c'étoit pour cacher aux Laïques cette contradiction entre le culte de l'Egliſe Catholique & l'Ecriture, que les Prêtres défendoient la lecture de l'Ecriture-Sainte.

Par ces calomnies, les Manichéens ſéduiſoient beaucoup de monde, & leur Secte ne s'offroit aux eſprits ſimples, que comme une ſociété de Chrétiens qui faiſoient profeſſion d'une perfection extraordinaire.

Sylvain enſeigna ſa doctrine pendant près de vingt-ſept ans, & ſe fit beaucoup de Sectateurs. L'Empereur Conſtantin, ſucceſſeur de Conſtans, informé des progrès de Sylvain, chargea un Officier, nommé Simon, d'aller ſaiſir Sylvain, & de le faire mourir.

Trois ans après la mort de Sylvain, Simon qui l'avoit fait lapider, quitta ſecrétement Conſtantinople, alla trouver les diſciples de Sylvain, les aſſembla & devint leur Chef; il prit le nom de Tite, & pervertit beaucoup de monde, vers la fin du ſeptieme ſiécle.

Simon & un nommé Juſtin eurent une conteſtation ſur le ſens d'un paſſage de l'Ecriture: Juſtin conſulta l'Evêque de Cologne; Juſtinien II, ſucceſſeur de Conſtantin, informé par l'Evêque de Cologne qu'il y avoit des Manichéens, envoya des ordres pour faire mourir tous ceux qui ne voudroient pas ſe convertir.

Un Arménien, nommé Paul, s'échappa, & emmena avec lui deux fils, les inſtruiſit, en mit un à la tête des Manichéens & lui donna le nom de Timothée: après la mort de Timothée, Zacharie & Joſeph ſe diſputerent la qualité de Chefs des Manichéens, & formerent deux partis: on ſe battit; & les Sarraſins ayant fait une irruption dans ces contrées, maſſacrerent preſque tout le parti de Zacharie: Joſeph, plus adroit, trouva le moyen de plaire aux Sarraſins, & de ſe retirer à Epiſparis, où ſon arrivée cauſa une grande joie.

Un Magiſtrat zélé pour la Religion, força Joſeph de ſortir d'Epiſparis; il ſe retira à Antioche, où il fit une grande quantité de Proſélytes.

Après la mort de Joſeph, les Pauliciens ſe diviſerent encore en deux partis: l'un avoit pour Chef Sergius,

homme adroit, & né avec tous les talens propres à ſéduire.

L'autre parti étoit attaché à Baanes : après beaucoup de conteſtations, les deux partis en vinrent aux mains, & ſe ſeroient détruits, ſi Théodote ne les eût réconciliés, en leur rappellant qu'ils étoient freres, & en leur faiſant ſentir que leurs diviſions les perdroient.

L'Impératrice Théodora ayant pris les rênes du gouvernement pendant la minorité de Michel, en 841, rétablit le culte des Images, & crut devoir employer toute ſon autorité pour détruire les Manichéens ; elle envoya dans tout l'Empire, ordre de découvrir les Manichéens, & de faire mourir tous ceux qui ne ſe convertiroient pas ; plus de cent mille hommes périrent par différentes eſpeces de ſupplices.

Un nommé Cerbeas, attaché à cette Secte, ayant appris que ſon pere avoit été crucifié, pour n'avoir point voulu renoncer à ſes ſentimens, ſe ſauva avec quatre mille hommes chez les Sarraſins, s'unit à eux, & ravagea les terres de l'Empire.

Les Pauliciens ſe bâtirent enſuite pluſieurs places fortes où tous les Manichéens, que la crainte des ſupplices avoient tenus cachés, ſe réfugierent & formerent une puiſſance formidable par leur nombre & par leur haine implacable contre les Empereurs & contre les Catholiques : on les vit pluſieurs fois unis aux Sarraſins, ou ſeuls, ravager les terres de l'Empire, tailler en piéces les Armées Romaines. Une bataille malheureuſe, dans laquelle Criſochir leur Chef fut tué, anéantit cette nouvelle puiſſance, que les ſupplices avoient créée, & qui avoit fait trembler l'Empire de Conſtantinople. *

Qu'il me ſoit permis de fixer un moment l'attention de mon Lecteur, ſur les événemens que je viens de mettre ſous ſes yeux.

Manès enſeigne librement ſa doctrine à Caſcar & à Diodoride ; Archélaüs le combat avec les armes de la raiſon & de la Religion : il diſſipe ſes ſophiſmes ; il fait voir la vérité du Chriſtianiſme dans ſon jour, & Manès eſt regardé par toute la Province comme un impoſteur : perſonne n'eſt ni ébranlé par ſes raiſons, ni échauffé par ſon fanatiſme.

Manès déſeſpéré paſſa en Perſe, Sapor le fait mourir, & les diſciples de Manès ſont des Proſélytes.

* Photius, de Manichæis repullulantibus, Biblioc. Croiſliniana, p. 349. Petrus Sieulus de Manichæis. Cedrenus.

Dioclétien eſt informé, qu'il y a dans l'Empire Romain, des diſciples de Manès ; il condamne au feu les Chefs de cette Secte, & les Manichéens ſe multiplient.

Pendant plus de ſix cens ans, les exils, les banniſſemens, les ſupplices ſont employés inutilement contre cette Secte ; ſous la minorité de Michel, les Manichéens ſont répandus dans tout l'Empire : la piété de Théodora veut détruire cette Secte ; elle la frappe, ſon zèle immole plus de cent mille Manichéens obſtinés, & du ſang de ces malheureux, elle voit ſortir une puiſſance ennemie de la Religion & de l'Empire, qui fut long-tems funeſte à l'un & à l'autre, & qui hâta les conquêtes des Sarraſins, l'agrandiſſement du Mahométiſme, & la ruine de l'Empire.

Si Marcel, dans la maiſon duquel ſe tint la conférence entre Manès & Archélaüs, eût dit à Dioclétien : oppoſez aux Manichéens des hommes tels qu'Archélaüs, ils arrêteront le progrès du Manichéiſme, comme cet Evêque a étouffé dans ſa Province cette Secte naiſſante, le feu de la perſécution que vous allumez contre eux, fera ſortir des cendres de ces Sectaires, une puiſſance formidable à vos ſucceſſeurs, Dioclétien eût regardé Marcel comme un inſenſé, & ſes Courtiſans auroient ſoutenu qu'il vouloit avilir l'autorité ſouveraine.

Si lorſque Théodora donnoit ſes ordres pour faire mourir tous les Manichéens, un Sage, perçant dans l'avenir, eût dit à l'Impératrice : Princeſſe, le principe du zèle qui vous anime eſt louable, mais les moyens que vous employez ſeront funeſtes à l'Egliſe & à l'Empire ; ce Sage eût été regardé comme un mauvais ſujet, & comme un ennemi de la Religion : après la révolte de Cabreas, il n'eſt pas sûr qu'on ne la lui eût pas imputée, & qu'il n'eût pas été condamné comme un Manichéen, & puni comme l'auteur des maux qui affligent l'Empire.

Après la défaite de l'armée de Criſochir, les débris de la Secte des Manichéens ſe diſperſerent du côté de l'Orient, ſe firent quelques établiſſemens dans la Bulgarie, & vers le dixieme ſiécle, ſe répandirent dans l'Italie : ils eurent des établiſſemens conſidérables dans la Lombardie, d'où ils envoyerent des Prédicateurs qui pervertirent beaucoup de monde.

Les nouveaux Manichéens avoient fait des changemens dans leur doctrine ; le ſyſtême des deux principes n'y étoit pas tou-

jours bien développé, mais ils en avoient conſervé toutes les conſéquences ſur l'Incarnation, ſur l'Euchariſtie, ſur la Ste. Vierge, & ſur les Sacremens.

Beaucoup de ceux qui embraſſerent ces erreurs étoient des Enthouſiaſtes, que la prétendue ſublimité de la morale Manichéene avoit ſéduits; tels furent quelques Chanoines d'Orléans qui étoient en grande réputation de piété.

Le Roi Robert en étant informé fit aſſembler un Concile; on examina les erreurs des nouveaux Manichéens, les Evêques firent d'inutiles efforts pour les détromper: » Prêchez, » répondirent-ils aux Evêques, prêchez votre doctrine aux » hommes groſſiers & charnels; pour nous, nous n'aban- » donnerons point les ſentimens que l'Eſprit-Saint a gravés » lui-même dans nos cœurs; il nous tarde que vous nous » envoyiez au ſupplice; nous voyons dans les Cieux J. C. » qui nous tend les bras, pour nous conduire en triomphe » dans la Cour céleſte.

Le Roi Robert les condamna au feu, & ils ſe précipiterent dans les flammes avec de grands tranſports de joie, an. 1022.

Les Manichéens firent beaucoup plus de progrès dans le Languedoc & dans la Provence; on aſſembla pluſieurs Conciles contre les Manichéens, & on brûla beaucoup de ces Sectaires, mais ſans éteindre la Secte; ils pénétrerent même en Allemagne, & paſſerent en Angleterre; par-tout ils firent des proſélytes, mais par-tout on les combattit, & on les réfuta.

Le Manichéiſme perpétué à travers tous ces obſtacles dégénéra inſenſiblement, & produiſit dans le douzieme ſiécle & dans le treizieme, cette multitude de Sectes qui faiſoient profeſſion de réformer la Religion & l'Egliſe; tels furent les Albigeois, les Pétrobruſiens, les Henriciens, les Diſciples de Tanchelin, les Popélicains, les Cathaires. *

MANICHÉISME, ſyſtême de Manès, qui conſiſtoit à concilier, avec les dogmes du Chriſtianiſme, le ſentiment qui ſuppoſe que le monde & les phénomènes de la nature ont pour

* Voyez ſur les Manichéens d'Italie & des Gaules, acta Concil. Aurelianenſis, Spicileg. t. 2. Labe, Conc. t. 9. Virgnier, Bibliot. Hiſt. 2. part. an. 1022. p. 671. Renier, contr. Valdenſes, c. 6. t. 4. Bibliot. PP. part. 2. p. 759. Conc. Turon. 3. c. 3. Conc. Toloſ. an. 1119. Can. 3. Boſſuet, Hiſtoire des Variations, l. 11.

cauſes deux principes éternels & néceſſaires, dont l'un eſt eſſentiellement bon, & l'autre eſſentiellement mauvais.

Nous allons développer les principes de ce ſyſtême, & en faire voir l'abſurdité; & comme M. Bayle, à l'occaſion du ſyſtême de Manès, a fait une foule de difficultés contre la Providence & contre la bonté de Dieu, nous expoſerons les difficultés de M. Bayle en faveur du Manichéiſme, & nous ferons voir que ces difficultés, que l'on répete avec tant de confiance, ſont des ſophiſmes.

§. I.

Des Principes du Manichéiſme avant Manès.

Pour découvrir les premiers pas de l'eſprit humain vers le Manichéiſme, il faut nous placer dans ces ſiécles barbares, où les guerres, les paſſions, l'ignorance, avoient défiguré l'idée de l'Etre Suprême, répandu d'épaiſſes ténebres ſur le Dogme de la Providence, & fait d'une partie du genre-humain des Nations ſauvages.

Plongés dans l'oubli de leur origine & de leur deſtination, les hommes ne ſe virent plus que comme des êtres ſenſibles qui éprouvoient ſucceſſivement différens beſoins, tels que la faim, la ſoif, &c. & qui étoient affectés de ſenſations agréables ou douloureuſes, tels que le froid, le chaud, &c.

Guidés par l'inſtinct ſeul, ils chercherent les fruits ou les légumes propres à les nourrir; ils apprirent à les cultiver, ils éleverent des troupeaux, ſe couvrirent de leurs peaux, & formerent des peuples paſteurs & cultivateurs.

La fertilité de la terre n'eſt pas conſtante: les orages, la rigueur des ſaiſons, les intempéries de l'air, firent périr les fruits, les légumes & les moiſſons; des nourritures mal-ſaines, des vents dangereux, firent mourir les troupeaux; les maladies déſolerent les familles réunies.

Les hommes ſe virent alors environnés de biens & de maux: les hommes qui éprouvoient ſucceſſivement ces biens & ces maux avoient eux-mêmes fait du bien & du mal; quelquefois ils partageoient leurs fruits, leurs troupeaux, avec leurs alliés; d'autres fois ils ravageoient les moiſſons de leurs ennemis, ils enlevoient leurs troupeaux, ils tuoient des animaux pour s'en nourrir; ils crurent que des êtres inviſibles & ſemblables aux hommes rendoient leurs champs ſtériles, rava-

geoient leurs moiſſons, & faiſoient périr leurs troupeaux.

Comme les hommes enlevoient les fruits & les moiſſons des autres, on ne tuoit des animaux que pour ſe nourrir, on crut que les êtres inviſibles ou les eſprits, ne nuiſoient aux moiſſons, ou ne faiſoient mourir les animaux que pour ſe nourrir; on crut les empêcher de nuire aux troupeaux & aux moiſſons, ou même aux hommes, en leur donnant à manger, & en leur offrant une partie des légumes & de la chair des animaux qu'on tuoit.

Ce partage que les hommes faiſoient de leur nourriture avec les êtres inviſibles, auxquels ils attribuoient la ſtérilité de leurs champs, ou la mort de leurs troupeaux, fut chez ces Nations barbares le premier ſacrifice.

On attribua ſucceſſivement à ces eſprits tous les goûts, toutes les paſſions humaines; on leur rendit toutes les eſpeces de culte qui pouvoient flatter ces paſſions ou ces goûts: telle eſt l'origine de ces cultes religieux ſi inſenſés, ſi bizarres & ſi obſcènes, dont l'Hiſtoire nous a conſervé des traits, & que l'on retrouve tous aujourd'hui chez les peuples du nouveau monde, à proportion du dégré de lumiere auquel chaque Nation s'eſt élevée.

Ces reſſources épuiſées inutilement pour arrêter le cours des maux, on jugea qu'il y avoit des génies inſenſibles aux hommages des hommes, génies qui avoient pour le mal une détermination inflexible, & qui ne cherchoient dans le malheur des hommes qu'un ſpectacle.

L'empire de la nature fut donc partagé entre deux eſpeces de puiſſances contraires, entre des génies bons & mal-faiſans: de-là vint cette Religion barbare, qui pour ſe rendre propices les génies mal-faiſans, offroit des victimes humaines, & dévouoit à la mort les peuples vaincus.

En réfléchiſſant ſur ces génies, que l'on regardoit comme les maîtres de la nature, on apperçut dans les effets qu'on leur attribuoit de grandes différences, & l'on ſuppoſa de l'inégalité dans les forces & dans le pouvoir de ces génies: on établit donc une eſpece de gradation ou d'hiérarchie dans les puiſſances qui gouvernoient la nature; & comme l'imagination ne peut ſoutenir le progrès à l'infini, on s'arrêta enfin à deux génies plus puiſſans que tous les autres, qui partageoient l'empire du monde, & qui diſtribuoient les biens & les maux, par le moyen d'une multitude innombrable de génies ſubalternes.

L'eſprit humain, élevé à l'idée de deux génies maîtres abſolus de la nature, fixa toute ſa curioſité ſur ces deux principes, & ſur la recherche des moyens propres à les intéreſſer.

Le bon & le mauvais principe étant déterminés par leur nature à produire, l'un tout le bien, l'autre tout le mal poſſible, il eſt certain qu'il n'y auroit que du bien ou du mal dans le monde, ſi ces deux principes n'étoient indépendans l'un de l'autre; & comme ces deux principes étoient les deux cauſes primitives & eſſentielles de tout ce qu'on voyoit dans le monde, on les crut éternels, néceſſaires & infinis.

L'eſpece d'échaffaudage, par lequel l'eſprit humain s'étoit élevé juſqu'à deux principes généraux de tout, diſparut alors, & l'hypothèſe des deux principes commença à ſe généraliſer & à ſe préſenter à l'eſprit ſous une forme ſyſtématique.

Il y a du bien & du mal dans le monde; ces deux effets ſuppoſent néceſſairement deux cauſes, l'une bonne & l'autre mauvaiſe: ces deux cauſes ou principes éternels, néceſſaires & infinis, produiſent tout le bien & tout le mal qu'elles peuvent produire.

Comme ceux qui avoient imaginé ces deux principes n'avoient enviſagé dans la nature que les phénomènes qui avoient du rapport avec le bonheur des hommes, ils trouverent dans l'hypothèſe des deux principes un ſyſtême complet de la nature: l'imagination ſe repréſenta ces deux principes comme deux Monarques qui ſe diſputoient l'empire de la nature pour y faire régner le bonheur & les plaiſirs, ou pour en faire un ſéjour de trouble & d'horreur: on imagina des armées de génies ſans ceſſe en guerre, & l'on crut avoir trouvé la cauſe de tous les phénomènes: telle étoit la Philoſophie d'une partie de l'Orient & de la Perſe, d'où elle ſe répandit enſuite chez différens peuples, où elle prit mille formes différentes. *

Dans beaucoup de Nations, l'eſprit n'alla pas plus loin: la curioſité, plus active chez d'autres hommes, chercha à ſe former une idée plus diſtincte, & une notion plus préciſe de ces deux principes, d'où naiſſent primitivement tous les biens & tous les maux.

La lumiere eſt le premier des biens; elle embellit la nature, elle fait croître les moiſſons, elle mûrit les fruits; ſans elle,

* Wolf. Manichoiſm. ante Manich. Aſſeman. Bibliot. Orient. t. 1, p. 112.

l'homme ne pourroit ni diſtinguer les fruits qui le nourriſſent, ni éviter les précipices dont la terre eſt ſemée.

On ne ſavoit point alors que le rayon de lumiere qui féconde les campagnes, élevoit dans l'athmoſphère des ſels & des ſoufres, & produiſoit les vents qui forment les orages, les tempêtes; on jugea que la lumiere étoit un principe bienfaiſant, & la ſource de tous les biens.

C'étoient au contraire les ténebres qui apportoient les tempêtes, les orages & la déſolation: c'étoient des abymes profonds & obſcurs de la terre que ſortoient les vapeurs mortelles, les torrens de ſoufre & de feu qui ravageoient les campagnes; c'étoit dans le centre de la terre que réſidoient ces puiſſances redoutables qui en ébranloient les fondemens: on ne douta pas que les ténebres, ou la matiere ténébreuſe & obſcure, ne fuſſent le principe mal-faiſant & la ſource de tous les maux.

On ne concevoit alors l'ame que comme le principe du mouvement du corps humain, & l'eſprit comme une ſource motrice: comme la lumiere étoit eſſentiellement active, on regarda la lumiere comme un eſprit; & comme la matiere ténébreuſe étoit auſſi en mouvement, on ſuppoſa qu'elle étoit ſenſible & intelligente, & que les Démons ténébreux étoient des eſprits matériels.

Comme le Ciel eſt la ſource de la lumiere, on conçut le principe bienfaiſant comme une lumiere éternelle, pure, ſpirituelle & heureuſe, qui, pour communiquer ſon bonheur, avoit produit d'autres intelligences, & s'étoit formé dans les Cieux une cour d'êtres heureux & bienfaiſants comme lui.

Pour le principe mal-faiſant, il habitoit au centre de la terre, & n'étoit qu'un eſprit ténébreux & matériel. Agité ſans ceſſe & ſans regle, il avoit produit des eſprits ténébreux comme lui, inquiets, turbulens, ſur leſquels il régnoit.

Mais pourquoi ces eſprits étoient-ils en guerre? pourquoi s'étoient-ils mêlés enſemble? leur nature étant eſſentiellement différente, ne devoient-ils pas reſter éternellement ſéparés?

C'eſt une queſtion que la curioſité humaine ne pouvoit manquer de faire; & voici comme on la réſolut.

Le bon & le mauvais principes étant indépendans l'un de l'autre occupoient l'immenſité de l'eſpace ſans ſe connoître, & par conſéquent ſans faire d'efforts l'un vers l'autre: chacun étoit dans l'eſpace qu'il occupoit comme s'il eût exiſté ſeul dans la nature, faiſant ce que ſon eſſence le déterminoit à faire, & ne déſirant rien de plus.

Le ſéjour du principe ténébreux étoit rempli d'eſprits qui ſe mouvoient eſſentiellement, parce qu'il n'y a que le bonheur qui ſoit tranquille; & les mouvemens des eſprits ténébreux, ſemblables à l'agitation des hommes malheureux, n'avoient ni deſſein, ni regle: la confuſion, le trouble, le déſordre & la diſcorde régnoient donc dans ſon empire; les eſprits ténébreux furent en guerre, ſe livrerent des batailles; les vaincus fuyoient les vainqueurs, & comme l'empire de la lumiere & des ténebres ſe touchoient, les vaincus, en fuyant les vainqueurs, franchirent les limites de l'empire des ténebres, & paſſerent dans l'eſpace lumineux où régnoit le bon principe. *

La production du monde étoit l'effet de cette irruption du principe ténébreux dans le ſéjour de la lumiere: & pour expliquer comment cette irruption avoit produit les différens êtres que le monde renferme, l'imagination forgea des hypothèſes, des ſyſtêmes. On a compté plus de ſoixante & dix Sectes de Manichéens, qui, réunis dans la croyance de deux principes, l'un bon & l'autre mauvais, ſe diviſoient & ſe contrediſoient ſur la nature de ces êtres, & ſur la maniere dont le monde étoit ſorti du conflict de ces deux principes. †

Les uns prétendoient que le bon principe n'ayant ni foudres pour arrêter le mauvais principe, ni eaux pour l'inonder, ni fer pour forger des armes, avoit jetté quelques rayons de lumiere aux génies ténébreux qui s'étoient occupés à les ſaiſir, à les fixer, & qui par ce moyen n'avoient pas pénétré plus avant dans ſon empire. §

D'autres penſoient que le principe bienfaiſant, après l'irruption du principe matériel, jugea qu'il pouvoit mettre de l'ordre dans la matiere, & qu'il avoit tiré tous les corps organiſés de ce principe matériel: c'étoit le ſyſtême de Pythagore, qui l'avoit trouvé dans l'Orient, où Manès le prit auſſi.

* Theodoret, Hæret. Fab. l. 1. c. 26. Fragment. Baſilid. apud Grabe, Spicileg. PP. ſæc. 2. p. 39.

† Theodoret, ibid.

§ Ibid.

§. II.

De l'union que Manès fit du ſyſtême des deux principes avec le Chriſtianiſme.

Manès avoit pris, dans les écrits de Scythien, le ſyſtême des deux principes; il avoit enſeigné, & s'étoit fait des diſciples. Les diſciples qu'il envoya pour répandre ſa doctrine, lui rapporterent qu'ils avoient trouvé dans les Chrétiens des ennemis redoutables; Manès crut qu'il falloit les gagner, & concilier le Chriſtianiſme avec le ſyſtême des deux principes: il prétendit trouver dans l'Ecriture même les deux principes auſquels, ſelon lui, la raiſon avoit conduit les Philoſophes.

L'Ecriture, diſoit-il, nous parle de la création de l'homme, & jamais de celle des Démons.

Auſſi-tôt que l'Homme eſt placé dans le Paradis, Satan paroît ſur la ſcene, vient tenter l'Homme, & le ſéduit.

Cet eſprit mal-faiſant fait ſans ceſſe la guerre au Dieu Suprême, & l'Ecriture donne aux Démons le titre de Puiſſances, de Principautés, d'Empereurs du monde; ainſi l'Ecriture ſuppoſe un principe mal-faiſant, oppoſé ſans ceſſe au principe bienfaiſant; il eſt dans le mal ce que Dieu eſt dans le bien.

Le Diable étant méchant de ſa nature, il n'eſt pas poſſible, diſoit Manès, que Dieu l'ait créé.

En vain répondoit-on que le Démon avoit été créé innocent, juſte & bon, & qu'il étoit devenu méchant en abuſant de ſa liberté.

Manès répliquoit que le Démon étoit repréſenté dans l'Ecriture comme un méchant, incorrigible, & eſſentiellemen mal-faiſant: il prétendoit que ſi Dieu avoit créé le Démon bon & libre, il n'auroit point perdu ſa liberté par ſon péché, & que ſon inclination naturelle l'auroit ramené au bien, s'il avoit été bon dans ſon origine; il prétendoit qu'il répugnoit à la perfection de Dieu, de créer un eſprit qui devoit être la cauſe de tous les maux de l'Univers, perdre le genre-humain, & s'emparer de l'Empire du monde.

Manès ne ſuppoſoit pas que le mauvais principe ou le Démon fût égal au Dieu bienfaiſant: il ſuppoſoit au contraire, que Dieu ayant apperçu l'irruption du mauvais prin-

cipe dans ſon empire, avoit envoyé l'eſprit vivant, qui avoit dompté les Démons & les avoit enchaînés dans les airs, ou relégués dans la terre, où il ne leur laiſſoit de puiſſance & de liberté qu'autant qu'il le jugeoit à propos pour ſes deſſeins.

Ce fut en uſage de cette puiſſance que les Démons formerent l'Homme & la Femme. Nous n'entrerons pas dans le détail des explications que les Manichéens donnent des Phénomènes & de l'Hiſtoire des Juifs, de celle des Chrétiens; ces explications ſont abſolument arbitraires, & preſque toujours abſurdes & ridicules.

Tous convenoient que l'Ame d'Adam & celles de tous les Hommes étoient des portions de la lumiere céleſte, qui, en s'uniſſant au corps, oublioient leur origine, & qui erroient de corps en corps.

Pour les délivrer, la Divine Providence ſe ſervit d'abord du miniſtère des bons Anges, qui enſeignerent aux Patriarches des vérités ſalutaires: ceux-ci les enſeignerent à leurs deſcendans; &, pour empêcher que cette lumiere ne s'éteignît entiérement, Dieu ne ceſſa point de ſuſciter dans tous les tems, & parmi toutes les Nations, des Sages & des Prophetes, juſqu'à ce qu'il eût envoyé ſon Fils.

J. C. a fait connoître aux hommes leur véritable origine, les cauſes de la captivité de l'ame, & les moyens de lui rendre ſa premiere dignité.

Après avoir opéré une infinité de miracles pour confirmer ſa doctrine, il leur montra dans ſa Crucifixion myſtique, comment ils doivent mortifier ſans ceſſe leur chair & leurs paſſions: il leur a fait voir encore par la Réſurrection myſtique, & par ſon Aſcenſion, que la mort ne détruit point l'homme, qu'elle ne détruit que ſa priſon, qu'elle rend aux ames pacifiées la liberté de retourner dans leur Patrie céleſte. Voilà le fondement de toutes les auſtérités, & de la morale des Manichéens.

Comme il n'eſt pas poſſible que toutes les ames acquierent une parfaite pureté dans le cours d'une vie mortelle, les Manichéens admettoient la tranſmigration des ames; mais ils diſoient que celles qui ne ſont pas juſtifiées par un certain nombre de révolutions, ſont livrées aux Démons de l'air pour en être tourmentées & pour en être domptées; qu'après cette rude pénitence, elles ſont renvoyées dans d'autres corps, comme dans une nouvelle école, juſqu'à ce qu'ayant acquis

le dégré de purification ſuffiſante, elles traverſent la région de la matiere, & paſſent dans la Lune : lorſqu'elle en eſt remplie, ce qui arrive quand toute ſa ſurface eſt illuminée, elle les décharge entre les bras du Soleil, qui le remet à ſon tour dans le lieu que les Manichéens appellent la Colonne de Gloire.

Le S. Eſprit, qui eſt dans l'air, aſſiſte continuellement les ames, & répand ſur elles ſes précieuſes influences : le Soleil, qui eſt compoſé d'un feu pur & purifiant, facilite leur aſcenſion au Ciel, & en détache les parties matérielles qui les appeſantiſſent.

Lorſque toutes les ames & toutes les parties de la ſubſtance céleſte auront été ſéparées de la matiere, alors arrivera la conſommation des ſiécles, le feu mal-faiſant ſortira des cavernes où le Créateur l'a renfermé ; l'Ange qui ſoutient la terre dans ſa ſituation & dans ſon équilibre, la laiſſera tomber dans les flammes, & jettera enſuite cette maſſe inutile hors de l'enceinte du monde, dans ce lieu que l'Ecriture appelle les ténebres extérieures : c'eſt là que les Démons ſeront relégués pour jamais.

Les ames les plus pareſſeuſes, c'eſt-à-dire, celles qui n'auront pas achevé leur purification, lorſque cette cataſtrophe arrivera, auront pour peine de leur négligence, la charge de tenir les démons reſſerrés dans leurs priſons, afin d'empêcher qu'ils n'attentent plus rien contre le Royaume de Dieu.

Les Manichéens rejettoient l'ancien Teſtament, parce qu'il ſuppoſe que le Dieu ſuprême produit les biens & les maux qu'on voit dans le monde. *

§. III.

Les Principes du Manichéiſme ſont abſurdes.

Les Manichéens, & après eux M. Bayle, prétendent qu'en partant des phénomènes que nous offre la nature, la raiſon arrive à deux principes éternels & néceſſaires, dont l'un eſt eſſentiellement bon, & l'autre eſſentiellement mauvais.

Pour juger ſi leur ſentiment eſt en hypothèſe philoſophi-

* Aug. cont. Manich. Theodoret, Hæret. Fab. l. 1. Conférence d'Archélaüs.

que, ſuppoſons pour un moment que nous ignorons notre origine & celle du monde, & n'admettons de certain que notre exiſtence : appuyés ſur ce phénomène, le plus inconteſtable pour nous, tâchons de nous élever juſqu'à la cauſe primitive qui nous a donné l'être.

Pour peu que je réfléchiſſe ſur moi, je m'apperçois que je ne me ſuis point donné l'exiſtence, & que je l'ai reçue.

Mais quelle eſt la cauſe à laquelle je dois l'exiſtence ? l'a-t-elle reçue elle-même, en ſorte qu'il n'y ait dans la nature qu'une longue chaîne de cauſes & d'effets, en ſorte qu'il n'y ait rien qui n'ait été produit?

Cette ſuppoſition eſt impoſſible ; car alors il faudroit reconnoître que la collection des cauſes eſt ſortie du néant ſans aucune raiſon, ce qui eſt abſurde. Mon exiſtence & celle de tous les êtres que je vois, ſuppoſent donc néceſſairement un être éternel, incréé, qui exiſte néceſſairement, & par lui-même.

Je réfléchis ſur cet Etre, la ſource de l'exiſtence de tous les êtres, & je trouve qu'il eſt éternel, infiniment intelligent, tout-puiſſant, en un mot, qu'il a par ſa nature toutes les perfections.

Puiſque cet Etre, en vertu de la néceſſité de ſon exiſtence, a toutes les perfections, je conclus qu'un être néceſſaire & eſſentiellement mauvais eſt une abſurdité, parce qu'il eſt impoſſible que deux êtres, qui ont la même raiſon d'exiſter, ſoient cependant d'une nature différente, puiſque cette différence n'auroit point de raiſon ſuffiſante : il n'y a donc qu'un Etre Eternel, néceſſaire, indépendant, qui eſt la cauſe primitive de tous les Etres diſtingués de lui.

Je parcours les Cieux, & je trouve qu'ils ont été formés avec intelligence & avec deſſein, par la même puiſſance qui les fait exiſter : je trouve que la puiſſance infinie qui leur a donné l'exiſtence, a pu ſeule les former, en régler les mouvemens, y faire régner cet équilibre, ſans lequel la nature entiere ne ſeroit qu'un cahos affreux ; je conclus encore que le monde eſt l'ouvrage de l'intelligence créatrice, & que c'eſt le comble de l'abſurdité, de ſuppoſer qu'il eſt l'effet du conflict de deux principes ennemis qui ont une puiſſance égale, & dont l'un veut l'ordre, & l'autre le déſordre.

Si je deſcends ſur la terre, je trouve que depuis l'inſecte juſqu'à

juſqu'à l'homme, tout y a été formé avec deſſein; par la puiſſance créatrice, que tous les phénomenes y ſont liés: je ne peux donc m'empêcher de regarder la terre comme l'ouvrage du Créateur de l'Univers, & le Manichéiſme, qui en attribue la production à deux principes ennemis, comme une abſurdité.

Sur cette terre, où je trouve ſi évidemment le deſſein & la main de l'intelligence créatrice, je vois des êtres ſenſibles; ils tendent tous vers le bonheur, & la nature a placé ces créatures au milieu de tout ce qui eſt néceſſaire pour les rendre heureuſes: ces créatures ſenſibles ſont donc, auſſi-bien que la terre, l'ouvrage d'un Etre bienfaiſant, & non pas de deux principes oppoſés, dont l'un eſt bon & l'autre mauvais.

Les animaux, que la nature ſemble deſtiner au bonheur, éprouvent cependant du mal: j'en cherche l'origine, & je trouve que les maux ſont des ſuites ou des effets des loix établies dans la nature pour le bien général: c'eſt ainſi que la foudre qui tue un animal, eſt l'effet du vent qui accumule les ſoufres répandus dans l'atmoſphere, & ſans lequel l'air ſeroit meurtrier pour tout ce qui reſpire: n'eſt-il pas évident qu'un Etre malfaiſant n'auroit point établi dans la nature des loix qui, tendant au bien général, entraînent de petits inconvéniens *.

Parmi les êtres qui habitent la terre, l'homme ſemble être l'objet particulier des complaiſances de l'Auteur de la nature: aucune créature ſur la terre n'a plus de reſſources que lui pour le bonheur; il éprouve cependant des malheurs, mais ils viennent preſque tous de l'abus qu'il fait des facultés qu'il a reçues de la nature, & qui étoient deſtinées à le rendre heureux. Une diſpoſition naturelle porte tous les hommes à s'aimer, à ſe ſecourir, & ce n'eſt qu'en étouffant ce germe de bienveillance, qu'un homme fait le malheur d'un autre homme. L'homme n'eſt donc pas l'ouvrage de deux principes oppoſés, & l'intelligence qui l'a créé, eſt une intelligence bienfaiſante.

Ainſi M. Bayle n'a fait qu'un ſophiſme pitoyable, lorſqu'il

* Voyez Derham, Théologie phyſique Nieuventit, Démonſtration de Dieu par les merveilles de la nature. Examen du Fataliſme, t. 3, art. 3, où ces difficultés ſont traitées dans un grand détail.

a prétendu que le Manichéiſme expliquoit plus heureuſement les phénomenes de la nature que le Théiſme, puiſque ces phénomenes ſont démontrés impoſſibles dans la ſuppoſition des deux principes Manichéens.

Le Manichéiſme ne peut donc être regardé comme une hypothèſe, & les maux que l'on voit dans le monde ne peuvent juſtifier cette erreur.

Les difficultés de Manès contre l'ancien Teſtament, avoient été propoſées par Cerdon, par Marcion, par Saturnin; nous y avons répondu dans ces articles. Le ſilence de l'Ecriture ſur la création du Démon, ne peut autoriſer à le regarder comme incréé; il n'étoit pas néceſſaire que l'Ecriture nous dit qu'un eſprit impuiſſant & méchant, que Dieu a relégué dans les enfers, eſt une créature. Le reſte de la doctrine de Manès a été réfuté par les principes qu'on a établis dans l'article MATÉRIALISTES, où l'on prouve la ſpiritualité de l'ame: *voyez* ſur cela l'*Examen du Fataliſme*, *t.* 2, où l'on prouve que l'ame eſt immatérielle, qu'elle eſt une ſubſtance, & non pas une portion de l'ame univerſelle.

§. IV.

Des Difficultés de M. Bayle en faveur du Manichéiſme, & contre la Bonté de Dieu.

Rien ne ſeroit auſſi faſtidieux & plus inutile, que de copier ici des difficultés, qui ſe réduiſent à des principes ſimples & preſque tous renfermés dans la note D de l'article MANICHÉENS.

Difficultés de M. Bayle, tirées de la Permiſſion du mal.

Les idées les plus sûres & les plus claires de l'ordre, nous apprennent qu'un être qui exiſte par lui-même, qui eſt néceſſaire & éternel, doit être unique, infini, tout-puiſſant, & doué de toutes ſortes de perfections; ainſi, en conſultant ces idées, on ne trouvera rien de plus abſurde que l'hypothèſe des deux principes éternels, néceſſaires & indépendans l'un de l'autre: voilà ce qu'on appelle des raiſons *à priori*, elles nous conduiſent néceſſairement à rejetter cette hypothèſe, & à n'admettre qu'un principe unique de toutes choſes.

S'il ne falloit que cela pour la bonté d'un ſyſtême, le pro-

cès ſeroit vuidé à la confuſion de Zoroaſtre & de tous ſes Sectateurs. Mais il n'y a point de ſiſtême qui, pour être bon, n'ait beſoin de ces deux choſes; l'une, que les idées en ſoient diſtinctes; l'autre, qu'il puiſſe donner raiſon des expériences: il faut donc voir ſi les phénomènes de la nature ſe peuvent expliquer par l'hypothèſe d'un ſeul principe.

Si nous jettons les yeux ſur la terre, nous trouvons qu'elle ne peut ſortir des mains d'un être bon & intelligent; les montagnes & les rochers la défigurent, la mer & les lacs en couvrent la plus grande partie, elle eſt inhabitable dans la Zone torride & dans les Zones glaciales; les tonnerres, les tempêtes, les volcans la ravagent.

Les animaux ſont ſans ceſſe en guerre, & ſe détruiſent: leur vie n'eſt qu'une longue chaîne de maux & de douleurs, qui ne ſe terminent que par la mort.

L'homme eſt méchant & malheureux, chacun le connoît par ce qui ſe paſſe au-dedans de lui, & par le commerce qu'il eſt obligé d'avoir avec ſon prochain: il ſuffit de vivre cinq ou ſix ans, pour être convaincu de ces deux articles; ceux qui vivent beaucoup, connoiſſent cela encore plus clairement; les voyages ſont des leçons perpétuelles là-deſſus: ils font voir par-tout les monumens du malheur & de la méchanceté de l'homme, par-tout des priſons & des Hôpitaux, par-tout des gibets & des Mendians; vous voyez ici les débris d'une Ville floriſſante, ailleurs vous n'en pouvez pas même trouver les ruines: l'Hiſtoire n'eſt, à proprement parler, que le recueil des ruines & des infortunes du genre-humain.

Mais remarquons que ces deux maux, l'un mortel, l'autre phyſique, n'occupent pas toute l'hiſtoire ni toute l'expérience des particuliers: on trouve par-tout & du bien moral & du bien phyſique, quelques exemples de vertu, quelques exemples de bonheur, & c'eſt ce qui fait la difficulté en faveur des Manichéens, qui ſeuls rendent raiſon des biens & des maux.

Si l'homme eſt l'ouvrage d'un ſeul principe ſouverainement bon, ſouverainement puiſſant, peut-il être expoſé aux maladies, au froid, au chaud, à la faim, à la ſoif, à la douleur, au chagrin? peut-il avoir tant de mauvaiſes inclinations? peut-il commettre tant de crimes? la ſouveraine Sainteté peut-elle produire une créature criminelle? la ſouveraine Bonté peut-elle produire une créature malheureuſe? la ſouveraine

Bonté, jointe à une puiſſance infinie, ne comble-t-elle pas de biens ſon ouvrage, & n'éloigne-t-elle pas tout ce qui pourroit l'offenſer ou le chagriner ?

En vain répondroit-on que les malheurs de l'homme ſont des ſujets de l'abus qu'il fait de ſa liberté, la toute ſcience de Dieu a dû prévoir cet abus, & ſa bonté devoit l'empêcher ; & quand Dieu n'auroit pas prévu cet abus que l'homme fait de ſa liberté, il a dû juger que du moins il étoit poſſible : puis donc qu'au cas qu'il arrivât, il ſe croyoit obligé de renoncer à ſa bonté paternelle pour rendre tous ſes enfans très-miſérables, il auroit déterminé l'homme au bien moral, comme il l'a déterminé au bien phyſique, il n'auroit laiſſé dans l'ame de l'homme aucune force pour s'écarter des loix auxquelles le bonheur eſt attaché.

Si une bonté auſſi bornée que celle des Peres, exige néceſſairement qu'ils préviennent, autant qu'il leur eſt poſſible, le mauvais uſage que leurs enfans pourroient faire des biens qu'ils leur donnent, à plus forte raiſon une bonté infinie & toute puiſſante préviendra-t-elle les mauvais effets de ſes préſens ; au lieu de donner le franc arbitre, elle veillera toujours efficacement pour empêcher qu'elles n'en abuſent.

Les Difficultés de M. Bayle ſont des Sophiſmes.

Les difficultés de M. Bayle, contre la bonté de Dieu, renferment quatre eſpeces de maux incompatibles, ſelon ce Critique, avec la bonté, la ſageſſe, la ſainteté, la puiſſance infinie de Dieu : ces maux ſont les prétendus déſordres que l'on voit dans les phénomènes de la nature, l'état des animaux, les maux phyſiques auxquels l'homme eſt ſujet, tels que la faim, la ſoif, & enfin les crimes des hommes.

M. Bayle prétend, puiſqu'il ſe trouve ſur la terre des lacs, des montagnes, puiſqu'il ſe forme dans l'atmoſphere des orages, il faut que le monde ne ſoit pas l'ouvrage d'un principe bienfaiſant.

Je ne vois dans cette difficulté qu'un ſophiſme, indigne du plus mince Philoſophe.

2°. Le mouvement & l'arrangement de la matiere, n'eſt en ſoi ni bon ni mauvais ; il n'y auroit de déſordre dans la production des montagnes, des orages, des tempêtes, &c. qu'autant que ces phénomènes ſeroient contraires au but que Dieu s'eſt propoſé dans la création du monde phyſique.

M. Bayle connoît-il ce but, a-t-il parcouru l'immenſité de la nature, détaillé toutes ſes parties, apperçu leur liaiſon, leurs rapports, démêlé le réſultat des loix qui entraînent avec elles ces déſordres que l'on regarde comme contraires à la bonté de Dieu.

En ne conſidérant le monde que du côté du phyſique, puiſque tout eſt lié dans le phyſique, il faut le conſidérer comme une machine; or, la perfection d'une machine, conſiſte en ce qu'on veut dériver d'une raiſon générale, ſavoir de la vue pour laquelle elle a été faite, les raiſons qui marquent pourquoi chacune de ſes parties eſt préciſément telle qu'elle eſt & non pas autrement, & pourquoi ces parties ont été arrangées & liées préciſément de cette façon, & non pas autrement.

Il eſt certain que la machine ſera parfaite, ſi toutes ſes parties, ſans exception, & leur ordre, ou leur arrangement, ſont préciſément tels qu'ils doivent être, pour que la machine ſoit parfaitement & exactement propre à la vue qu'on ſe propoſe en la fabriquant.

M. Bayle ne connoiſſant pas la fin que Dieu s'eſt propoſée dans la création du monde; ignorant la deſtination de cette grande machine, y trouvant des loix générales qui tendent au bien & à l'ordre, & qui le produiſent, a-t-il pu combattre la bonté & la ſageſſe de Dieu, par quelques déſordres particuliers qui ſont ordres dans le tout, & qui ne choquent, que parce qu'on ne voit pas toute la nature.

M. Leibnitz appliquoit au ſujet dont il s'agit, l'axiome de Droit, *incivile eſt niſi totâ lege inſpectâ judicare*: il diſoit que nous devions juger des ouvrages de Dieu, auſſi ſagement que Socrate jugeoit de ceux d'Héraclite, en diſant: *ce que j'en ai entendu me plaît, je crois que le reſte ne me plairoit pas moins, ſi je l'entendois.*

2°. Il faut n'avoir jamais porté ſur la nature un œil philoſophique, pour regarder les lacs, les volcans, &c. comme des déſordres contraires à la bonté de Dieu: car il eſt bien prouvé par tout Phyſicien, que ces prétendus déſordres produiſent de grands avantages aux animaux qui habitent la terre, & qu'ils n'entraînent que peu de maux. L'orage & le tonnerre, par exemple, rendent l'air ſalutaire à tout ce qui reſpire; ſans le mouvement que ces orages produiſent dans l'atmoſphere, l'air que les animaux reſpirent ſeroit mortel pour

des régions entieres, & l'orage ne fait périr qu'infiniment peu d'animaux *.

La difficulté que M. Bayle tire de l'état des animaux, eſt plus ſpécieuſe, & n'eſt pas plus ſolide : l'état des animaux nous eſt trop inconnu, pour en faire un principe contre une vérité démontrée, telle que l'unité & la bonté de Dieu. D'ailleurs, on exagere leurs maux, & lorſqu'on examine leur condition, on trouve qu'ils ont plus de biens que de maux. Chez eux le bonheur dépend uniquement des ſentimens qu'ils éprouvent, & ils ſont heureux, s'ils ont plus de ſenſations agréables, que de ſenſations douloureuſes ; & il paroît que telle eſt leur condition, comme on le voit dans tous les Auteurs qui ont écrit ſur l'hiſtoire des animaux.

Le mal phyſique que l'homme éprouve, échauffe bien autrement M. Bayle : ſi l'homme, dit-il, eſt l'ouvrage d'un principe ſouverainement bon & tout-puiſſant, peut-il être expoſé aux maladies, à la douleur, au froid, au chaud, à la faim, à la ſoif, au chagrin ?

Quoi donc ! parce que l'homme a froid, parce qu'il a trop chaud, parce qu'il a ſoif, on ſe croira autoriſé à nier la bonté de l'Etre ſuprême : on méconnoîtra ſa ſageſſe, on attaquera ſon exiſtence, que l'on reconnoît cependant comme une vérité fondée ſur les principes les plus clairs & les plus inconteſtables de la raiſon.

Eſt-il vrai, d'ailleurs, que le ſort de l'homme ſoit auſſi affligeant qu'on le prétend ?

Le beſoin de manger eſt le plus preſſant des beſoins de l'homme, mais il eſt aiſé de le ſatisfaire. Tout ce qui peut ſe digérer nourrit l'homme ; & le beſoin, qui aſſaiſonne le repas le plus frugal, le rend auſſi délicieux que les mets les plus recherchés.

L'homme peut facilement ſe garantir de la rigueur des ſaiſons.

Lorſqu'il eſt ſans douleur, il a beſoin, pour être heureux, de varier ſes perceptions, & le ſpectacle de la nature offre à ſa curioſité un fond inépuiſable d'amuſement & de plaiſir. Il y a donc dans la nature un fond de bonheur ſuffiſant pour tous les hommes, ouvert à tous, facile à tous, lorſqu'on ſe renferme dans les bornes de la nature.

* Nous ne pouvons entrer dans tous les détails qui établiſſent cette vérité ; on peut voir ſur cela Nieuventit, Derham, l'Examen du Fataliſme, t. 3, & beaucoup d'autres Ouvrages.

Il eſt vrai que, malgré ces précautions, les hommes ſeront ſujets à des maladies & aux accidens de la vieilleſſe ; mais ces infirmités ne ſont pas inſupportables, & n'empêchent pas que la vie ne ſoit un état heureux, même pour le vieillard infirme, puiſqu'il ne la quitte qu'à regret.

Dans ce que nous venons de dire pour juſtifier la bonté de Dieu, nous n'avons conſidéré l'homme que comme un Etre capable de ſenſations agréables ou douloureuſes, & attendant ſon bonheur ou ſon malheur des objets qui agiſſent ſur ſes organes ; mais il a, pour être heureux, bien d'autres reſſources.

La nature ne fait point croître les hommes ſur la terre, comme les champignons ou comme les arbres, elle unit les peres & les enfans par les liens d'une tendreſſe mutuelle ; les ſoins que le pere donne à l'éducation de ſon fils, procurent des plaiſirs infiniment plus ſatisfaiſans que les ſenſations. La tendreſſe & la reconnoiſſance rendent les peres chers à leurs enfans, ils ſont dociles à leur volonté, ils ſoulagent leurs maux, ils ſoutiennent leur vieilleſſe, ils offrent aux peres un ſpectacle ſatisfaiſant, ils les conſolent des malheurs de la vieilleſſe.

Une inclination naturelle porte tous les hommes à s'aimer, à ſe ſecourir ; un malheureux qu'on ſoulage, procure un plaiſir délicieux, & les ſoins qu'on donne au ſoulagement d'un malheureux, lui font éprouver un ſentiment de reconnoiſſance, & un retour vers ſon bienfaiteur, qui répand dans ſon ame un plaiſir qui adoucit ſes maux.

Enfin, l'homme s'aime, & l'amour qu'il a pour lui-même ne ſe borne pas à ſe procurer des ſenſations vives & agréables ; il faut que l'homme ſoit content de lui-même, pour être heureux ; il faut qu'il puiſſe s'approuver ; & jamais l'homme ne ſent plus vivement le plaiſir que procure l'approbation de ſoi-même, que lorſqu'il métite l'approbation des autres hommes, lorſqu'il a procuré le bonheur des autres, lorſqu'il a rempli ſes devoirs, lorſqu'il n'a rendu perſonne malheureux. Voilà autant de reſſources que la nature a miſes dans l'homme contre les malheurs attachés à ſa condition ; elles ſont dans le cœur de tous les hommes, & ne ſont ignorées que des Barbares qui ont étouffé la voix de la nature.

Qu'on juge préſentement ſi l'homme eſt l'ouvrage d'un Etre malfaiſant, & ſi ce n'eſt pas avec raiſon qu'un ancien a dit, que c'eſt à tort que l'homme ſe plaint de ſon ſort.

Paſſons au mal moral, qui fait la grande difficulté de M. Bayle, je veux dire les vices & les crimes des hommes.

Sans doute, les hommes ſont méchans, & l'on ne peut peindre avec des couleurs trop fortes leurs péchés & leurs déſordres, parce que le mal n'eſt jamais, ou preſque jamais néceſſaire à leur bonheur; mais gardons-nous d'imputer ces déſordres à l'Etre ſuprême, ou de penſer qu'ils doivent rendre ſa bonté douteuſe.

Ces déſordres, ces crimes, ſont l'effet de l'abus que l'homme fait de ſa liberté; & il n'eſt point contraire à la bonté de l'Etre ſuprême de créer un homme libre, qui puiſſe ſe porter au bien par choix, & qui ait pourtant le pouvoir de ſe porter au mal. Le ſentiment de notre liberté, qui ne peut exiſter que dans des Etres libres, ce ſentiment, dis-je, nous fait trouver un grand plaiſir dans la pratique de la vertu, & produit les remords qui nous rappellent à notre devoir: la liberté n'eſt donc pas un préſent fait à l'homme par un Etre malfaiſant, puiſqu'elle tend à nous rendre meilleurs & plus heureux.

Il ne faut pas, au reſte, regarder la terre comme un ſéjour de crime & ſans vertu: nous ferons voir plus bas combien M. Bayle eſt outré à cet égard; & pluſieurs Auteurs ont prouvé que le bien, tant naturel, que moral, l'emporte dans le monde ſur le mal: le lecteur peut conſulter ſur cela Sherlok, Traité de la Providence, ch. 7. Leibnitz, Eſſais de Théodicée, &c.

Nous venons d'expoſer la nature & l'origine des maux que nous offre le ſpectacle de la nature; nous avons vu qu'aucune des cauſes qui produiſent ces maux, n'eſt l'ouvrage d'un principe éternel & malfaiſant: que dans l'inſtitution primitive & dans l'intention de l'Auteur de la nature, tout tend au bien, que par conſéquent le ſyſtême des deux principes n'explique point le phénomène de la nature, & que tout ce que M. Bayle dit ſur les maux qui nous affligent, ſont plus les déclamations d'un Sophiſte, que les doutes d'un Philoſophe.

Examen d'une Inſtance de M. Bayle.

M. Bayle prétend que la ſouveraine puiſſance, jointe à une bonté infinie, doit combler de biens ſon ouvrage, & éloigner de lui tout ce qui pourroit l'offenſer ou le chagriner; que la ſouveraine bonté devoit ôter à l'homme le pouvoir d'abuſer de

ſes facultés, & que Dieu, en laiſſant à l'homme ce pouvoir, n'aime pas plus ſes créatures qu'un pere qui laiſſeroit entre les mains de ſon fils, une épée dont il ſauroit qu'il ſe percera. L'état des Saints, qui ſont irrévocablement attachés à la vertu, n'eſt-il pas un état digne de la ſageſſe & de la ſainteté de Dieu ?

D'ailleurs, il eſt certain que Dieu pouvoit, ſans bleſſer la liberté de l'homme, le faire perſévérer infailliblement dans l'innocence & dans la vertu ; rien n'empêchoit donc que Dieu ne prévînt l'abus que l'homme fait de ſes facultés, & qu'il ne fît régner dans toute la nature l'ordre & le bonheur ; cependant il y a des déſordres, des maux, des méchans, des pécheurs : il faut donc qu'une cauſe différente de l'Etre ſuprême, ait eu part à la production du monde, & que cette cauſe ſoit malfaiſante.

Toutes les difficultés que M. Bayle a répétées en mille manieres dans ſon Dictionnaire, & dans ſes réponſes aux queſtions d'un Provincial, ſe réduiſent à ces principes que nous allons examiner.

Il eſt clair que toute la force de cette inſtance porte ſur ce qu'il eſt impoſſible qu'un Etre ſouverainement bon, ſouverainement ſaint & ſouverainement puiſſant, permette qu'il y ait du mal dans le monde, parce qu'il eſt de l'eſſence de la ſouveraine bonté d'empêcher toute eſpece de mal.

Pour ſentir le faux de ce raiſonnement, tâchons de nous former une idée juſte de la ſouveraine bonté.

La bonté de l'Etre ſuprême dont nous parlons ici, c'eſt ſa bienveillance.

La bienveillance d'un Etre eſt d'autant plus grande, qu'il a moins beſoin de faire le bien qu'il fait : ainſi, comme l'Etre ſuprême ſe ſuffit pleinement à lui-même, il eſt, ſi je peux m'exprimer ainſi, infiniment éloigné d'avoir beſoin pour ſon bonheur de créer d'autres Etres, & de leur faire du bien : ſa bienveillance à l'égard des créatures eſt donc infinie, quel que ſoit le bien qu'il leur fait : voilà en quel ſens la bonté de Dieu eſt infinie, & non pas en ce ſens qu'elle doit faire à cette créature tout le bien poſſible : car la bonté infinie en ce ſens eſt impoſſible, puiſqu'alors il faudroit que l'Etre ſuprême donnât à toutes ſes créatures tous les degrés de perfection poſſible, ce qui eſt abſurde : car il n'y a point de dernier degré de perfection dans la créature.

L'idée de la ſouveraine bonté n'exige donc pas que Dieu faſſe à ſes créatures tout le bien poſſible. Pour qu'il conſerve pleinement la qualité d'Etre ſouverainement bienfaiſant, il ſuffit de mettre ſes créatures dans un état où elles préferent l'exiſtence au néant, & dans lequel il ſoit meilleur d'être, que de n'être point du tout; il n'eſt pas néceſſaire que cet état ſoit l'état le plus heureux poſſible.

Créer l'homme avec le deſir du bonheur, le mettre au milieu de toutes les reſſources propres à procurer le bonheur, lui donner toutes les facultés néceſſaires pour faire un bon uſage de ces reſſources, c'eſt certainement faire à l'homme un grand bien.

Faire dépendre le bonheur de certaines loix que l'homme peut obſerver, mais dont il peut s'écarter, & hors deſquelles il rencontre le plaiſir & la douleur, n'empêche pas que l'exiſtence ne ſoit encore un grand bienfait, digne de la ſouveraine bonté, & de la reconnoiſſance de l'homme.

La qualité d'être ſouverainement bon, n'exigeoit donc pas que Dieu prévînt l'abus que l'homme pouvoit faire de ſes facultés; la ſouveraine bonté rend Dieu impuiſſant pour faire le mal, & le laiſſe abſolument libre ſur l'exiſtence de ſes créatures, ſur les degrés de perfection & de bonheur qu'il leur accorde.

L'idée de la ſouveraine bonté n'exige donc point que Dieu prévienne tous les maux qui ſont des ſujets de l'imperfection de la créature, ou de l'abus qu'elle fait de ſes facultés: car alors Dieu auroit été obligé de lui donner un certain degré de perfection plutôt qu'un autre, ce qui n'eſt cependant point renfermé dans l'idée de la ſouveraine bonté.

Si Dieu ne s'étoit propoſé dans la création du monde, que de rendre les hommes heureux à quelque prix & de quelque maniere que ce ſoit, il auroit ſans doute écarté de lui tous les malheurs, & il l'auroit dépouillé du pouvoir d'abuſer de ſes facultés.

Mais, eſt-il contraire à la bonté de Dieu de vouloir que l'homme fût heureux, mais qu'il ne le fût qu'à certaines conditions, & en ſuivant certaines loix, qu'il étoit en ſon pouvoir d'obſerver ou de violer.

Dieu voyoit dans ſa toute-puiſſance une infinité de mondes poſſibles; parmi ces mondes, ne pouvoit-il pas y en avoir un où le bonheur des créatures ne fût point la fin principale, & dans lequel il n'entrât que ſecondairement? N'eſt-il pas poſ-

Digitized by Google

ſible qu'une des loix de ce monde ait été que Dieu n'accorderoit le bonheur qu'au bon uſage que l'homme feroit de ſes facultés, & que Dieu ne prévint point l'abus que les créatures pourroient faire de leurs facultés ; Dieu ne pouvoit-il pas, ſans violer les loix de ſa bonté, choiſir ce monde, & la créature ſeroit-elle en droit de ſe plaindre ?

En accordant à M. Bayle ce qu'il a ſi ſouvent répété, & qu'il n'a jamais prouvé ; en lui accordant, dis-je, que Dieu n'a pu ſe déterminer à créer le monde, que pour faire des créatures heureuſes, eſt-il bien sûr que ſa ſageſſe & ſa ſainteté ne lui preſcriviſſent point des loix dans la diſtribution du bonheur ? la bonté de Dieu n'eſt-elle qu'une eſpece d'inſtinct qui le porte à faire du bien ſans regle, & aveuglément ?

La conduite de Dieu, ſi je peux m'exprimer ainſi, ne doit-elle pas porter le caractere des attributs de l'Etre ſuprême, le caractere de ſa ſageſſe & de ſon intelligence ? Or, un monde dans lequel Dieu n'eût rendu heureux que des automates, ou dans lequel il auroit obéi à tous les caprices & à toutes les bizarreries de ſa créature, eût-il été bien conforme à l'idée de la ſageſſe & de la grandeur de l'Etre ſuprême ? La bonté de Dieu ne doit-elle pas agir conformément aux loix de la ſageſſe, & rendre chaque être heureux, ſelon qu'il eſt plus ou moins parfait ? Ne falloit-il pas pour cela que la créature fût libre ? Ce plan du monde eſt-il contraire à l'idée de la ſouveraine bonté ?

Enfin, je demande à M. Bayle s'il connoît aſſez la nature de l'homme, pour prouver que Dieu ne l'a pas créé dans l'état le plus propre à le rendre heureux ? Je lui demande s'il connoît aſſez les deſſeins de Dieu, pour prononcer que le monde n'a pas une fin, & n'aura pas un dénouement qui nous fera voir la bonté de Dieu, dans les maux mêmes qui occaſionnent nos murmures ? La permiſſion d'un mal eſt alors un myſtere, & non pas une contradiction avec la bonté ſouveraine de Dieu ; & l'on ne peut dire qu'en vertu de ſa ſouveraine bonté, Dieu devoit prévenir tous les maux, & établir un ordre de choſes dans lequel l'homme n'eût pu devenir malheureux.

La ſainteté eſt, auſſi-bien que la bonté, une ſource de difficultés en faveur du Manichéiſme.

Dieu n'eſt-il pas infiniment ſaint ? dit-on. Sa ſainteté ne lui donne-t-elle pas une ſouveraine averſion pour le mal ? Ne faut-il pas qu'il ait manqué de puiſſance pour l'empêcher, ou de ſageſſe pour choiſir les moyens propres à le prévenir ?

Pour répondre à cette difficulté, il ne faut que ſe former des idées juſtes de la ſainteté de Dieu, de ſa ſageſſe & de ſa puiſſance.

La ſainteté de Dieu n'eſt qu'une volonté conſtante de ne rien faire qui ſoit indigne de lui; or, il n'eſt point indigne de Dieu de créer les hommes qui peuvent abuſer de leur liberté, car ce pouvoir eſt dans l'eſſence de la créature même, & il n'eſt point indigne de Dieu de créer l'homme avec ſon eſſence, ou il faut dire qu'il eſt indigne de Dieu de créer des Etres bornés.

En vain prétendroit-on avec M. Bayle, que la ſainteté de Dieu devoit au moins prévenir l'abus que l'homme fait de ſa liberté: car la ſainteté n'étant en Dieu que la volonté conſtante de ne rien faire qui ſoit indigne de lui, il faudroit qu'il fût indigne de Dieu de ne pas prévenir la chûte de l'homme, & c'eſt ce qu'on ne peut dire: il n'eſt point indigne de Dieu de demeurer immobile lorſque la créature péche; il exprime par ſon immobilité, qu'il n'a pas beſoin des hommages de l'homme: il exprime par ce moyen le jugement qu'il porte de lui-même, c'eſt qu'il eſt indépendant de ſa créature.

La permiſſion du mal n'eſt donc pas contraire à la ſainteté de Dieu, & toutes les comparaiſons de M. Bayle, telles que celles d'une mere qui mene ſa fille au bal, & la laiſſe ſéduire, pouvant la garantir de la ſéduction, ſont des ſophiſmes qui tirent toute leur force d'un faux état de queſtion que M. Bayle offre ſans ceſſe à ſon lecteur ſur l'origine du mal. La mere n'a aucune raiſon pour ne pas empêcher la ſéduction de ſa fille; il n'en eſt pas ainſi de Dieu, par rapport au péché de l'homme.

L'idée de la bonté humaine n'eſt pas l'idée d'une bonté pure, elle eſt toujours jointe à l'idée de la juſtice: le devoir entre toujours un peu dans ſa compoſition, ſi je peux m'exprimer ainſi; c'eſt une eſpece de commerce, & une obſervation de cette loi générale, qui veut que nous faſſions pour les autres ce que nous voudrions qu'ils fiſſent pour nous, ſi nous étions dans les circonſtances où ils ſont. Le bonheur de la ſociété dépend de l'obſervation de cette loi: la ſociété eſt plus ou moins heureuſe, ſelon que cette loi eſt plus négligée, ou moins obſervée; chaque membre de la ſociété eſt donc tenu, par juſtice, de ne point faire aux autres ce qu'il ne voudroit pas qu'on lui fit, s'il étoit placé dans les mêmes circonſtances.

Digitized by Google

Cette idée de la bonté humaine n'eſt pas applicable à la bonté de Dieu, qui, pour être heureux, n'a beſoin, ni de l'exiſtence, ni de l'hommage de ſa créature.

Ces principes font voir, que par les loix de ſa bonté, Dieu n'étoit point tenu de créer l'homme dans l'état des bienheureux, ou de donner aux hommes des graces efficaces pour les faire perſévérer infailliblement dans la vertu. On voit même par ces principes, que Dieu peut, ſans violer les loix de ſa bonté, punir l'homme qui viole les loix que Dieu a établies, & lui accorder un tems d'épreuve, pendant lequel il pardonne au pécheur pénitent, & après lequel l'homme devient incorrigible, & Dieu Juge ſévere & inflexible.

Des différens Auteurs qui ont répondu aux difficultés de M. Bayle.

M. Bayle s'étoit propoſé d'établir un Pyrroniſme univerſel; il prétendit que les ſentimens les plus abſurdes étoient appuyés ſur des principes capables d'en impoſer à la raiſon la plus éclairée, & que les dogmes les plus certains étoient expoſés à des difficultés inſurmontables, & conduiſoient à des conſéquences abſurdes : conſéquemment à ce projet, il prétendit qu'une Secte auſſi ridicule que celle des Manichéens, pourroit faire des difficultés qu'aucun Philoſophe ou Théologien, de quelque Secte qu'il fût, ne pourroit réſoudre.

Le Dictionnaire de M. Bayle eut tant de vogue, ſes difficultés contre la bonté de Dieu firent tant de bruit, que les hommes célebres ou zélés pour la vérité s'empreſſerent d'y répondre : il n'eſt peut-être pas inutile de faire connoître les principes qu'ils oppoſerent à M. Bayle.

§. I.

Principes de M. le Clerc contre les difficultés de M. Bayle.

Comme M. Bayle, dans ſes difficultés contre la bonté de Dieu, inſiſtoit beaucoup ſur la longue durée du mal moral & phyſique dans cette vie, & ſur leur éternité dans l'autre; M. le Clerc, déguiſé ſous le nom de Théodore Parrhaſe, fit paroître ſur la ſcène un Origéniſte, qui prétendit que les biens & les maux de cette vie n'étoient que

des moyens deſtinés à élever l'homme à la perfection & à un bonheur éternel *.

M. Bayle reconnut que l'Origéniſte, en faiſant ſuccéder une éternelle béatitude aux tourmens que ſouffriront les damnés, avoit levé la plus accablante des difficultés du Manichéiſme; mais qu'il n'avoit cependant pas réfuté les Manichéens, qui repliquoient qu'il étoit contraire à ſa bonté de conduire ſes créatures au bonheur par les ſouffrances & par les peines. Voilà à quoi ſe réduiſit la diſpute de M. Bayle & de M. le Clerc pour l'eſſentiel, qui ſe trouva noyé dans une foule d'incidens, & même de perſonnalités qui firent abſolument diſparoître l'état de la queſtion ¶.

§. II.

Réponſe de Dom Gaudin, Chartreux, aux difficultés de M. Bayle.

En 1704, un Chartreux de Paris, nommé Dom Alexandre Gaudin, donna un Ouvrage intitulé, *la Diſtinction & la Nature du bien & du mal, où l'on combat l'erreur des Manichéens, les ſentimens de Montagne & de Charron, & ceux de M. Bayle.*

M. Bayle prétendit que cet Auteur avoit très-bien prouvé que le ſyſtême des deux principes eſt faux & abſurde en lui-même, & ſur-tout dans les détails où les Manichéens deſcendoient; mais que ce n'étoit pas là le réfuter lui, M. Bayle, puiſqu'il reconnoiſſoit ces vérités, & prétendoit ſeulement que l'hypothèſe Manichéenne, quelqu'abſurde qu'elle ſoit, attaquoit le dogme de l'unité de Dieu, par des objections que la raiſon ne pouvoit réſoudre: il ne fit point d'autre réponſe à l'ouvrage du Chartreux, & la diſpute n'alla pas plus loin †.

* Parraſiana, t. 1, p. 109.

¶ Bayle, art. Origene, Rep. aux Queſt. d'un Provincial, t. 3. c. 172. Le Clerc, Bibl. Ch. t. 6, &c.

† Hiſt. des Ouvrages des Savans, Août, 1705. art. 7.

§. III.

Principes de M. King, ſur l'origine du mal.

M. King prétendit que Dieu n'avoit point créé le monde pour ſa gloire, mais pour exercer ſa puiſſance, & pour communiquer ſa bonté; qu'étant ſouverainement bon, rien n'avoit pu être pour lui un motif de créer le monde; qu'aucun objet extérieur n'étant bon par rapport à lui, c'étoit ſon choix qui l'avoit rendu bon: il rejette l'opinion de ceux qui prétendent que Dieu a choiſi certaines choſes, parce qu'elles ſont bonnes, & ſoutient que la bonté des choſes dépend au contraire uniquement du choix que Dieu en fait: il croit que ſi Dieu avoit été déterminé à agir par la bonté des choſes mêmes, Dieu ſeroit un agent entiérement néceſſité dans ſes actions.

Dieu n'étoit donc aſſujetti par aucune raiſon à choiſir un monde, plutôt qu'un autre: & celui qu'il a choiſi eſt bon, parce qu'il a été choiſi.

Cette indifférence de Dieu, par rapport aux objets diſtingués de lui, n'a lieu que dans ſes premieres élections: car poſé une fois que Dieu veuille quelque choſe, il ne peut ne point vouloir la même choſe.

De plus, comme Dieu eſt bon, en voulant l'exiſtence du monde, il a auſſi voulu par-là même l'avantage de chaque particulier, mais autant qu'il s'eſt pu accorder avec le deſſein & les moyens que Dieu avoit choiſis pour exercer ſa puiſſance.

Il n'étoit donc pas contraire à la bonté de Dieu, de créer un monde où il y a du mal, ſi ce mal étoit eſſentiellement lié avec le moyen qu'il a choiſi pour exercer ſa puiſſance: or, M. King prétend que tous les maux phyſiques ſont attachés aux loix que Dieu a établies pour exercer ſa puiſſance; & la créature n'a point à ſe plaindre, car Dieu n'étoit point obligé de créer un monde ſans malheurs, puiſque ce monde n'étoit pas meilleur par rapport à Dieu, qu'un monde tel que le nôtre.

Le mal moral eſt une ſuite de la liberté de l'homme; mal que Dieu n'étoit point obligé de prévenir, puiſque, par rapport à Dieu, il n'eſt pas meilleur de prévenir cet abus, que de le permettre.

D'ailleurs, Dieu n'auroit pu prévenir cet abus qu'en dépouillant l'homme de ſa liberté, ce qui auroit fait du monde entier une pure machine; & M. King prétend qu'un monde où tout eût été néceſſaire & machinal, n'eût pas été auſſi propre à exercer ſa puiſſance & les attributs de Dieu, qu'un monde où l'homme eſt libre.

Enfin, Dieu ayant choiſi, pour exercer ſa puiſſance, un monde où il y avoit des créatures libres, il n'a pas dû changer ſon plan, parce qu'ils devoient abuſer de leur liberté, comme il n'a pas dû changer les loix qu'il a établies pour la phyſique, parce qu'elles entraînoient après elles des déſordres.

Dieu pouvoit, il eſt vrai, prévenir l'abus que l'homme fait de ſa liberté, mais il ne l'auroit prévenu qu'en faiſant intervenir ſa toute-puiſſance, pour déterminer infailliblement l'homme au bien; mais alors il ſe ſeroit écarté du plan qu'il s'étoit formé, de ne conduire à la vertu les créatures libres, que par la voie des peines & des récompenſes.

M. King reconnoît que l'abus conſtant & opiniâtre que l'homme aura fait de ſa liberté, conduira les pécheurs incorrigibles à des peines éternelles, & pour les concilier avec la bonté de Dieu, il les diminue autant qu'il eſt poſſible, & les met ſur le compte de la créature: il croit qu'elles ſeront des ſuites naturelles de l'obſtination des pécheurs: il croit que les damnés ſeront autant de fois qui ſentiront vivement leur miſere, mais qui s'applaudiront pourtant de leur conduite, & qui aimeront mieux être ce qu'ils ſeront, que de ne point être du tout: ils aimeront leur état, tout malheureux qu'il ſera, comme les gens en colere, les amoureux, les ambitieux, les curieux, ſe plaiſent dans les choſes mêmes qui ne font qu'accroître leur miſere.

Cet état ſera une ſuite naturelle de la perverſité des pécheurs; les impies auront tellement accoûtumé leur eſprit à de faux jugemens, qu'ils n'en feront plus déſormais d'autres, paſſant perpétuellement d'une erreur à une autre; ils ne pourront s'empêcher de déſirer perpétuellement des choſes dont ils ne pourront jouir, & dont la privation les jettera dans des déſeſpoirs inconcevables, ſans que l'expérience les rende jamais plus ſages pour l'avenir, parce que, par leur propre faute, ils auront entiérement corrompu leur

leur entendement & l'auront rendu incapable de juger ſainement. *

M. Bayle, pour réfuter M. King, emploie ſes propres principes : il reconnoît avec lui que Dieu trouvant au-dedans de lui-même une gloire & une félicité infinie, n'a pu créer le monde pour ſa gloire : de-là M. Bayle conclut que Dieu étant bon, il auroit dû dans la création du monde donner tout à la bonté, & empêcher, à quelque prix que ce fût, toute eſpece de mal de s'introduire dans le monde.

Tout étant également bon par rapport à Dieu, il n'a point été porté par l'amour de lui-même ou de ſa gloire, à choiſir un monde plutôt qu'un autre, à choiſir pour gouverner ce monde plutôt qu'un autre, une loi plutôt qu'une autre ; toutes étant également bonnes par rapport à lui, il devoit choiſir celles qui étoient les plus propres à procurer les biens des créatures, & changer même toutes ces loix à meſure que le bien de la créature le demanderoit ; car il n'étoit pas meilleur, par rapport à Dieu, de ſuivre le plan qu'il avoit choiſi qu'un autre. †

M. Bayle eſt toujours ici dans le même ſophiſme ; il prétend que le monde n'étant point néceſſaire à la gloire de Dieu, il n'a dû conſulter que ſa bonté : mais Dieu n'a-t'il donc d'attributs que la bonté ? n'eſt-il pas ſage & immuable, & ces attributs ſeront-ils ſans influence dans les décrets & dans la conduite de Dieu, tandis que ſa bonté ſeule agira ? la bonté de Dieu eſt-elle une bienfaiſance d'inſtinct, aveugle, ſans lumiere, ſans ſageſſe, qui tende au bien de la créature, ſans aucun égard aux autres attributs de l'Etre Suprême ? voilà ce que M. Bayle ſuppoſe dans ſa réponſe à M. King.

Je ne parle point des queſtions qui entrerent incidemment dans cette conteſtation, qui ſont toutes intéreſſantes, & que l'on trouvera dans l'Ouvrage de M. King, dans la réponſe aux queſtions d'un Provincial, & dans les remarques que M. Bernard a faites ſur la réponſe de M. Bayle. §

* De Origine Moli, Autore Guillelmo King, Lond. 1702, in-8°. cap. 1. ſect. 3. Append. de Leg. Divin.

† Réponſes aux Queſtions d'un Provincial, t. 2. c. 74.

§ Républ. des Lettres 1706. Janvier, p. 57.

Parmi ces queſtions incidentes, il y en a une qui a pour objet le mal moral. M. King prétend qu'il y a plus de bien moral dans le monde que de mal, & même ſur la terre : il n'a jamais pu croire la doctrine de Hobbes, que tous les hommes ſont des ours, des loups & des tigres, les uns pour les autres, qu'ils ſont nés ennemis des autres, & que les autres ſont nés leurs ennemis, qu'ils ſont naturellement faux & perfides, & que tout le bien qu'ils font n'eſt que par crainte, & non par vertu. Celui qui fait un ſemblable portrait des hommes, continue M. King, fournit un aſſez juſte ſujet de ſoupçonner qu'il eſt lui-même tel qu'il dépeint les autres ; mais ſi l'on examinoit les hommes un à un, peut-être n'en trouveroit-on pas un ſeul dans cent mille, qui pût ſe reconnoître à ce portrait.

Ceux-là même qui avancent cette calomnie, ſi on en venoit à toucher à leur caractère, ſe donneroient bien de la peine pour éloigner de deſſus eux les ſoupçons, & diroient qu'ils parlent du peuple & du gros genre-humain, mais non pas d'eux-mêmes ; & il eſt certain qu'ils ne ſe conduiſent pas ſur ce pied-là envers leurs parens, & envers ceux avec qui ils ſont en relation : s'ils le faiſoient, peu de gens voudroient les avouer. Obſervez quelques-uns de ceux qui déclament ſi fort contre les trahiſons, les injuſtices, les fourberies, & la cruauté des hommes, & vous les verrez cultiver ſoigneuſement des amitiés, & s'acquitter des différens devoirs auſquels ils ſont obligés envers leurs amis, leurs familles & leurs pays, travailler, ſouffrir, haſarder même leur vie pour y être fidéles, lorſqu'il n'y a aucun motif de crainte qui les y porte, & qu'ils pourroient négliger ces devoirs ſans danger ni inconvéniens pour eux-mêmes.

Celà vient, direz-vous, de la coutume & de l'éducation : ſuppoſons que cela ſoit, il faut donc que le genre-humain n'ait pas tellement dégénéré & renoncé au bien, que la plus grande partie des hommes n'exerce contre la bienfaiſance ; & la vertu n'eſt pas tellement bannie, qu'elle ne ſoit appuyée & ſoutenue, louée & pratiquée par un conſentement général & par les ſuffrages du public, & le vice eſt encore honteux.

Effectivement, à peine trouve-t'on un ſeul homme, à moins qu'il ne ſoit preſſé par la néceſſité, ou provoqué

par des injures ; qui ſoit aſſez barbare, & qui ait le cœur aſſez dur, pour être inacceſſible à la pitié, & qui ne goûte du plaiſir à faire du bien aux autres, qui ne ſoit diſpoſé à témoigner de la bienveillance & de l'affection à ſes amis, à ſes voiſins, à ſes parens, & qui ne ſoit diligent à s'acquitter des devoirs civils envers tous ; qui ne faſſe profeſſion de reſpecter la vertu, & qui ne regarde comme un affront qu'on le taxe d'être vicieux. Si l'on veut ſe donner la peine d'examiner pendant un jour ſes actions, & celles de quelqu'autres, peut-être en trouvera-t-on une ou deux de blâmables, tandis que toutes les autres ſont innocentes & bonnes.

Il faut remarquer, en ſecond lieu, qu'on parle d'un ſeul grand crime, comme un meurtre, un vol, &c. qu'on le publie bien davantage, & que l'on en conſerve bien plus long-tems la mémoire, que de mille bonnes & généreuſes actions qui ne ſont point de bruit dans le monde, & ne viennent point à la connoiſſance du public, mais qui demeurent enſevelies dans le ſilence & dans l'oubli, & cela même prouve que les premieres ſont beaucoup plus rares que les dernieres, qui ſans elles n'exciteroient pas tant de ſurpriſe, d'horreur & d'étonnement.

Il faut obſerver, en troiſieme lieu, que bien des choſes qui ſont innocentes paroiſſent criminelles à ceux qui ignorent les vues de celui qui agit, & les circonſtances où il ſe trouve : il eſt certain que nous ne pouvons juger de ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans une action ſur de ſimples apparences, mais par les intentions de l'ame, & par le point de vue ſur lequel celui qui agit enviſage les choſes.

En quatrieme lieu, bien des actions ſe font par ignorance, & ceux qui les commettent ne ſavent pas qu'elles ſont vicieuſes ; ſouvent même elles paſſent pour des vertus : c'eſt ainſi que S. Paul perſécuta l'Egliſe, & lui-même avoue qu'il l'avoit fait par ignorance, & que c'étoit pour cela qu'il avoit obtenu miſéricorde : combien de choſes de cette nature ne ſe font-elles pas tous les jours par ceux qui profeſſent des Religions différentes ; ce ſont, je l'avoue, des péchés, mais des péchés d'ignorance, qui doivent à peine être comptés parmi les maux moraux, parce qu'ils ne procédent pas d'une mauvaiſe diſpoſition & d'une volonté corrompue.

Tout homme qui uſe de violence contre un autre ; par amour pour la vertu, par haine contre le vice, ou par zèle pour la gloire de Dieu, fait mal ſans contredit ; mais l'ignorance & un cœur honnête & bon l'excuſent beaucoup. Cette conſidération ſeule ſuffit pour diminuer le nombre des méchans, & cette excuſe ne ſe borne pas à ce qui regarde la Religion ; les préjugés de parti doivent être peſés, ces préjugés qui engagent ſouvent les hommes à employer le fer & le feu contre ceux qu'ils regardent comme des ennemis publics, & comme des traîtres à la Patrie ; il n'y a pas d'erreur plus fatale au genre-humain, & qui ait enfanté plus, & de plus grands crimes, & cependant elle vient d'une ame remplie de droiture. La mépriſe conſiſte en ce qu'ils oublient qu'on doit défendre l'Etat par des voies juſtes & légitimes, & non aux dépens de l'humanité.

En cinquieme lieu, les préjugés & les ſoupçons font regarder comme méchans bien des gens qui ne le ſont réellement point. Le commerce le plus innocent, entre un homme & une femme, fournit au malin un ſujet de les ſoupçonner & de les calomnier : ſur une ſeule circonſtance, qui accompagne ordinairement une action criminelle, on déclare coupable du fait même la perſonne ſoupçonnée : une ſeule mauvaiſe occaſion ſuffit pour déshonorer toute la vie un homme, pour comprendre toutes ſes actions dans une même ſentence. Si un ſeul membre d'une Société tombe dans quelque faute, on préſume d'abord que les autres ne valent pas mieux. Il eſt preſqu'incroyable combien il y a de gens qui paſſent ſur de pareils titres pour très-méchans, qui ſont très-différens de ce qu'on les croit. Les Confeſſeurs & les Juges, lorſqu'il s'agit de cas criminels, ſavent parfaitement combien peu de vérité il y a dans les bruits ordinaires, & combien peu de fond il y a à y faire.

Sixiémement, nous devons diſtinguer, & la Loi même le fait, entre les actions qui viennent d'une malice préméditée, & celles auxquelles quelque violente paſſion, ou quelque déſordre dans l'eſprit, portent.

Lorſque l'offenſeur eſt provoqué, & qu'un tranſport ſubit de la paſſion le met comme hors de lui, il eſt certain que cela diminue bien la faute. Ce ſont là des choſes qui ſont très-parfaitement connues de notre très-équitable Juge,

qui nous jugera miſéricordieuſement, & non à la rigueur, & c'eſt ſans doute pour ces raiſons qu'il nous a défendu de juger avant le tems : nous ne voyons que l'écorce des choſes, & il eſt très-poſſible que ce que nous regardons comme le plus grand crime, nous paroîtroit devoir être mis au nombre des moindres, ſi nous étions inſtruits de tout ce qui y a du rapport, & ſi nous avions égard à tout.

Bien des vertus & bien des vices réſident dans l'ame, & ſont inviſibles aux yeux des hommes ; ainſi c'eſt parler à l'aventure que de prononcer ſur le nombre des unes & des autres ; & prétendre inférer de-là la néceſſité d'un mauvais principe, c'eſt mériter d'être regardé comme un Juge téméraire, & coupable de précipitation ; c'eſt uſurper les droits du Juge ſuprême.

Enfin, la conſervation & l'accroiſſement du genre-humain eſt une preuve bien sûre qu'il y a du bien & du mal dans le monde ; car une ou deux actions peuvent avoir une influence funeſte ſur pluſieurs perſonnes : il y a plus, toutes les actions vicieuſes tendent à la deſtruction du genre-humain, du moins à ſon déſavantage & à ſa diminution, au lieu qu'il faut néceſſairement le concours d'un grand nombre, & même d'un nombre infini de bonnes actions, pour la conſervation de chaque individu : ſi donc le nombre des mauvaiſes actions ſurpaſſoit celui des bonnes, le genre-humain devroit finir. C'eſt ce dont on voit une preuve bien ſenſible dans les pays où les vices ſe multiplient ; le nombre des hommes y diminue tous les jours, & ils ſe dépeuplent peu-à-peu ; ſi la vertu s'y rétablit, les habitans y reviennent à ſa ſuite : c'eſt là une marque que le genre-humain ne pourroit ſubſiſter ſi jamais le vice étoit dominant, puiſqu'il faut le concours de pluſieurs bonnes actions pour réparer les dommages cauſés par une ſeule mauvaiſe action. Il ne faut qu'un crime pour ôter la vie à un homme ou à pluſieurs ; mais combien d'actes de bonté & d'humanité doivent concourir pour élever & conſerver chaque particulier.

De tout ce qu'on vient de dire, je me flatte, dit M. King, qu'il paroît qu'il y a plus de bien que de mal parmi les hommes, & que le monde peut être l'ouvrage d'un Dieu bon, mais malgré l'argument qu'on fonde ſur la ſuppoſition que le mal l'emporte ſur le bien ; & tout cela cependant n'eſt pas néceſſaire, puiſqu'il peut y avoir dix mille

fois plus de bien que de mal dans tout l'univers, quand même il n'y auroit abſolument aucun bien ſur cette terre que nous habitons. Elle eſt trop peu de choſe pour avoir quelque proportion avec le ſyſtême entier, & nous ne pouvons que porter un jugement imparfait du tout ſur cette partie. Elle peut être l'hôpital ou la priſon de l'univers, & peut-on juger de la bonté & de la pureté de l'air d'un climat ſur la vue d'un hôpital, où il n'y a que des malades? ou de la ſageſſe d'un Gouvernement ſur la vue d'une maiſon deſtinée pour des perſonnes aliénées, & où il n'y a que des fous? ou de la vertu d'une nation ſur la vue d'une priſon où il n'y a que des malfaiteurs? non que je croie que la terre ſoit effectivement telle; mais je dis qu'on peut le ſuppoſer; & toute ſuppoſition qui montre comment la choſe peut être, renverſe l'argument du Manichéen, fondé ſur l'impoſſibilité qu'il y a d'en rendre raiſon.

En attendant, je regarde la terre comme un ſéjour rempli de douceurs, où l'on peut vivre avec plaiſir & joie, & être heureux. J'avoue, avec la plus vive reconnoiſſance pour Dieu, que j'ai paſſé ma vie de cette maniere, & je ſuis perſuadé que mes parens, mes amis, & mes domeſtiques en ont fait autant; & je ne crois pas qu'il y ait de mal dans la vie qui ne ſoit très-ſupportable, ſur-tout pour ceux qui ont des eſpérances d'un bonheur à venir. *

§. IV.

Diſpute de M. Jaquelot & de M. Bayle, ſur l'origine du mal.

M. Jaquelot, pour répondre aux difficultés de M. Bayle, poſe pour principe fondamental, que Dieu a eu deſſein de former une créature intelligente & libre, pour en être connu & adoré: ſi elle n'étoit pas libre & intelligente, ce ne ſeroit qu'une machine qui agiroit par reſſorts, & qui par conſéquent ne pourroit contribuer à la gloire de Dieu.

* Ce morceau de M. King eſt tiré des notes de M. Law, ſur M. King, dans la traduction Angloiſe de l'ouvrage de cet Archevêque: quoiqu'il ſoit un peu long, j'ai cru qu'il étoit à propos de n'en rien retrancher. Voyez le Continuateur de Bayle, art. King.

On doit concevoir, dit-il, que Dieu ayant voulu se faire connoître par des ouvrages, est demeuré comme caché derriere ses ouvrages, à peu-près comme ce Peintre qui se tenoit caché derriere ses tableaux pour entendre le jugement qu'on en feroit; ainsi les hommes ont été créés libres dans cette vue, afin de juger de la grandeur de Dieu par la magnificence de ses œuvres.

On ne peut pas accuser Dieu d'être l'auteur du mal pour avoir créé un être libre qui a abusé du bienfait de Dieu, & qui s'est porté au mal par l'effet de sa liberté: cette liberté de l'homme rend le monde digne de Dieu, & il manqueroit quelque chose à la perfection de l'Univers, si Dieu n'en avoit point créé de tel: voilà, selon M. Jaquelot, l'arme dont on doit se servir pour repousser toutes les attaques des ennemis de la Providence.

Un être intelligent & libre est le plus excellent & le plus parfait des êtres que la puissance de Dieu, toute infinie qu'elle est, pouvoit former.

La liberté de l'homme une fois établie, la permission du mal n'a plus rien de contraire à la bonté de Dieu, les inconvéniens qui naissent de cette liberté ne peuvent contre-balancer les raisons tirées de la sagesse, de la puissance & de la gloire de Dieu.

L'exemple des Bienheureux n'est pas une difficulté, comme M. Bayle le pense: les Bienheureux sont dans un état de récompense, & les hommes sur la terre sont dans un état d'épreuve. *

M. Bayle répondit à M. Jaquelot que l'état des Bienheureux étant un état de récompense, il étoit plus parfait, & par conséquent plus digne de la sagesse de Dieu, que l'état d'épreuve dans lequel il avoit créé l'homme.

Enfin, M. Bayle lui opposa son grand argument; c'est que Dieu pouvoit conserver infailliblement & librement l'homme dans le bien. **

M. Jaquelot répliqua; M. Bayle dupliqua: mais tous deux s'attacherent à une foule de petits incidens qui obscurcirent le premier état de la question, & se jetterent dans des reproches personnels qui n'intéressent personne. †

* Conformité de la foi & de la raison.

** Rép. aux Quest. d'un Provincial, t. 3.

† Examen de la Théologie de M. Bayle: Entretiens d'Ariste & de Thémiste.

La mort de M. Bayle termina la querelle ; mais on ne le crut pas vaincu.

§. V.

Réponſe de M. de la Placette, aux difficultés de M. Bayle.

M. Bayle, dans toute cette diſpute, s'étoit appuyé ſur ce principe; c'eſt que Dieu n'a pu créer le monde pour ſa gloire, & qu'il n'a été déterminé à le créer que par ſa bonté. Dieu, animé par ce motif ſeul, devoit, ſelon, M. Bayle, rapporter tout au bonheur des créatures, & par conſéquent ne produire que du bien dans le monde ; rien ne devoit le détourner de cet objet. M. Bayle, enfermé dans cet état de queſtion, comme dans un Fort impénétrable, bravoit tous ſes ennemis, & faiſoit retomber ſur eux tous les traits qu'on lui lançoit.

M. de la Placette s'apperçut du ſophiſme de M. Bayle ; il abandonna tous les incidens dont on avoit embarraſſé la queſtion : il attaqua le principe de M. Bayle ; il fit voir que ce critique n'avoit point prouvé, & ne pouvoit prouver, que Dieu n'avoit pu créer le monde que pour rendre ſes créatures heureuſes.

S'il y a, dit-il, quelque choſe d'impénétrable, ce ſont les deſſeins de Dieu ; la raiſon en eſt, que ces deſſeins dépendent principalement de ſa libre & abſolue volonté : il fait ce qu'il veut, & par conſéquent, il prend telle réſolution qu'il lui plaît, & dans telle vue qu'il lui plaît ; comment donc le pourrions-nous deviner ? qui auroit pu, par exemple, ſoupçonner celui de l'Incarnation, s'il ne s'en étoit jamais expliqué ?

Si Dieu a pu ne pas ſe propoſer uniquement pour fin, de rendre ſes créatures heureuſes, toutes les difficultés de M. Bayle s'évanouiſſent ; il n'eſt contraire ni à la ſageſſe, ni à la bonté, d'avoir permis le mal. M. de la Placette n'alla pas plus loin, & n'imita pas ceux qui avoient entrepris de déterminer la fin que Dieu s'étoit propoſée dans la création du monde. Tous les adverſaires de M. Bayle, en oſant le faire, s'étoient jettés dans des abymes, où ce Critique les avoit combattus avec de grands avantages. *

* Réponſe à deux Objections de M. Bayle, part. de la Placette, in-12. 1707.

M. Bayle mourut dans le tems que M. de la Placette commençoit à faire imprimer ſon Ouvrage.

M. de la Placette s'étoit contenté de ruiner le fondement des objections de M. Bayle, & de faire voir que les conſéquences qu'il tiroit de la permiſſion du mal, contre la bonté de Dieu, étoient appuyées ſur des principes qui n'étoient point prouvés : il n'en falloit pas davantage pour remplir l'objet qu'il s'étoit propoſé ; ſavoir, de faire voir que M. Bayle n'oppoſoit point à la Religion des difficultés inſolubles.

§. VI.

Hypothèſe de M. Leibnits, pour expliquer l'origine du mal.

M. Leibnits crut que pour diſſiper toutes les inquiétudes de l'eſprit humain, ſur les difficultés de M. Bayle, il falloit concilier plus poſitivement la permiſſion du mal avec la bonté de Dieu.

Toutes les méthodes qu'on avoit ſuivies pour remplir cet objet, lui parurent inſuffiſantes, & conduire à des conſéquences fâcheuſes : il prit une autre voie pour juſtifier la Providence.

Il crut que tout ce qui arrive dans le monde étant une ſuite du choix que Dieu a fait du monde actuel, il falloit s'élever à ce premier inſtant où Dieu forma le projet de produire le monde.

Une infinité de mondes poſſibles étoient préſens à l'intelligence Divine, & ſa puiſſance pouvoit également les produire tous ; puis donc qu'il a créé le monde actuel, il faut qu'il ait choiſi.

Dieu n'a donc pu créer le monde préſent ſans le préférer à tous les autres : or il eſt contradictoire que Dieu ayant donné l'être à un de ces mondes, n'ait pas préféré le plus conforme à ſes attributs, le plus digne de lui, le meilleur ; un monde, dont la création ait le but le plus grand & le plus excellent que cet Etre tout parfait ait pu ſe propoſer.

Nous ne pouvons décider abſolument quel a été ce but du Créateur, car nous ſommes trop bornés pour connoître toute ſa nature ; cependant comme nous ſavons que ſa bonté l'a porté à donner l'exiſtence aux créatures, & que l'objet de ſa

bonté ne peut être que les créatures intelligentes, nous pouvons dire en raisonnant sur les lumieres qu'il nous a données pour le connoître, qu'il s'est proposé de créer le plus grand nombre de créatures intelligentes, & de leur donner le plus de connoissances, le plus de bonheur, le plus de beauté que l'univers en pouvoit admettre en les conduisant à cet heureux état de la maniere la plus convenable à leur nature, & la plus conforme à l'ordre.

Car la bonté de Dieu ne peut jamais aller contre les loix de l'ordre, qui sont les régles invariables de sa conduite : & la bonté se trouve réunie en ceci avec la sagesse ; c'est que le plus grand bonheur des créatures intelligentes, consistant dans la connoissance & dans l'amour de Dieu, cet Etre Suprême, pour s'en faire mieux connoître, & pour les porter à l'adorer, s'est proposé de leur manifester ses divins attributs, & par conséquent de choisir un monde où il y eût le plus de caractères d'une souveraine sagesse, & d'une puissance infinie dans toute son administration, & en particulier dans les choses matérielles, le plus de variété avec le plus grand ordre, le terrein, le tems, le lieu, le mieux ménagés, le plus d'effets produits par les loix les plus simples.

Le monde actuel, pour être le meilleur des mondes possibles, doit être celui qui réponde le plus exactement à ce but magnifique du Créateur ; en sorte que toutes ses parties, sans exception, avec tous leurs changemens & leurs arrangemens, conspirent avec la plus grande exactitude à la vue générale.

Puisque ce monde est un tout, les parties en sont tellement liées, qu'une partie n'en sauroit être retranchée sans que tout le reste soit changé aussi.

Le meilleur monde renfermoit donc les loix actuelles du mouvement, les loix de l'union de l'ame & du corps, établies par l'Auteur de la nature, l'imperfection des créatures actuelles, & les loix selon lesquelles Dieu leur répartit les graces qu'il leur accorde : le mal métaphysique, le mal moral, & le mal physique, entroient donc dans le plan du meilleur monde.

Cependant on ne sauroit dire que Dieu ait voulu le péché, mais bien qu'il a voulu le monde où le péché trouve lieu.

Ainsi Dieu a seulement permis le péché ; sa volonté à cet égard n'est que permissive, pour ainsi dire ; car une permis-

ſion n'eſt autre choſe qu'une ſuſpenſion ou une négation d'une puiſſance qui, miſe en œuvre, empêcheroit l'action dont il s'agit; & permettre, c'eſt admettre une choſe qui eſt liée à d'autres, ſans ſe la propoſer directement, & quoiqu'il ſoit en notre pouvoir de l'empêcher.

Il ne faut pas conclure de-là que le péché eſt ce qui rend ce monde-ci plus parfait que tous les autres mondes : car ce ne ſont point les péchés, mais toutes les perfections innombrables de ce monde, auxquels le péché ſe trouve joint; & qui ſans le péché n'auroient pas ce haut dégré de perfection; ce ſont ces perfections qui élevent ce monde-ci au-deſſus de tous les mondes poſſibles : ce monde n'eſt donc pas le plus parfait, parce que le péché y trouve lieu; mais le monde le plus parfait, eſt celui où le péché a lieu, par conſéquent Dieu n'a point voulu le mal en lui-même, il n'a prédeſtiné perſonne au péché & au malheur. Il a voulu un monde où le péché ſe trouvoit. Tels ſont les principes que M. Leibnits établit dans ſa Théodicée.

L'ordre, l'harmonie, les vertus, naiſſent des déſordres dont on ſe ſert pour obſcurcir le Dogme de la Providence. Laurent Valla a fait un Dialogue, dans lequel il feint que Sextus, fils de Tarquin le Superbe, va conſulter Apollon à Delphes, ſur ſa deſtinée. Apollon lui prédit qu'il violera Lucrece : Sextus ſe plaint de la prédiction; Apollon répond que ce n'eſt pas ſa faute, qu'il n'eſt que Devin, que Jupiter a tout réglé, & que c'eſt à lui qu'il faut ſe plaindre.

Là finit le Dialogue, où l'on voit que Valla ſauve la préſcience de Dieu aux dépens de ſa bonté : mais ce n'eſt pas là comme M. Leibnits l'entend, il a continué ſelon ſon ſyſtême la fiction de Valla.

Sextus va à Dodone ſe plaindre à Jupiter du crime auquel il eſt deſtiné, Jupiter lui répond qu'il n'a qu'à ne point aller à Rome; mais Sextus déclare nettement qu'il ne peut renoncer à l'eſpérance d'être Roi, & s'en va.

Après ſon départ, le Grand-Prêtre Théodore demande à Jupiter pourquoi il n'a pas donné une autre volonté à Sextus. Jupiter envoie Théodore à Athènes conſulter Minerve; elle lui montre les Palais des Deſtinées, où ſont les tableaux de tous les Univers poſſibles depuis le pire juſqu'au meilleur. Théodore voit dans le meilleur le crime de Sextus, d'où naît la liberté de Rome, un Gouvernement fécond en vertus, un Empire utile à une grande partie du genre-humain.

Ces avantages qui naiſſent du crime de Sextus, librement vicieux, ne ſont rien en comparaiſon du total de ce monde, ſi nous pouvions le connoître dans toute ſon étendue. *

§. VII.

Réponſe du P. Mallebranche aux difficultés de M. Bayle.

Le P. Bouhours, dans ſa Vie de S. François Xavier, raconte qu'un Bonze fit au Saint des difficultés ſur l'origine du mal. Le P. Bouhours expoſe ſes difficultés, & dit que le Saint réduiſit le Bonze au ſilence par d'excellentes raiſons, dont il n'en rapporte aucune.

Un des amis du P. Mallebranche, embarraſſé par l'objection du Bonze, à laquelle il ne voyoit point de réponſe, pria le P. Mallebranche de le tirer d'embarras, & le P. Mallebranche donna l'objection & la réponſe dans ſes Converſations Chrétiennes. **

Comme le P. Mallebranche remarqua que ces difficultés avoient fait une impreſſion aſſez forte ſur pluſieurs eſprits, il entreprit de juſtifier la Providence, & de faire voir que Dieu eſt infiniment ſage, infiniment juſte, infiniment bon, & qu'il fait aux hommes tout le bien qu'il peut leur faire. †

Lorſque le Dictionnaire de M. Bayle parut, les difficultés contre la bonté de Dieu firent beaucoup de bruit, & le P. Mallebranche ne fit qu'appliquer à ces difficultés les principes qu'il avoit établis dans ſes Converſations chrétiennes, & dans ſon Traité de la nature & de la Grace.

Dieu étant un Etre ſouverainement parfait, il aime l'ordre, il aime les choſes à proportion qu'elles ſont aimables : il s'aime par conſéquent lui-même, & s'aime d'un amour infini.

Dieu n'a donc pu dans la création du monde ſe propoſer pour fin principale que ſa gloire.

* Eſſais de Théodicée, part. 3. n. 405 & ſuiv. on trouve ces mêmes principes dans un petit écrit qui eſt à la fin des Eſſais de Théodicée, ſous le titre : *Cauſa Dei aſſerta per Juſtitiam.*

** Réflexion ſur la prémot. Phyſique, p. 225.

† Traité de la Nature & de la Grace.

Le monde & toutes les créatures étant finis ; il n'y auroit entre toutes les créatures poſſibles & la gloire de Dieu aucun rapport ; il ne ſe ſeroit donc jamais déterminé à créer le monde, s'il n'y avoit eu un moyen de donner en quelque ſorte à ce monde un mérite infini, & ce moyen eſt l'Incarnation du Verbe, qui donne aux hommages de la créature un prix infini.

L'Incarnation eſt donc l'objet que Dieu s'eſt propoſé dans la création du monde.

Le péché de l'homme n'étant point contraire à l'Incarnation, la ſageſſe de Dieu n'exigeoit point qu'il fît une loi particuliere pour prévenir le péché de l'homme, & tout ce qu'on peut conclure, mais auſſi ce qu'on doit néceſſairement conclure, de la permiſſion du péché d'Adam, c'eſt que le premier & le principal deſſein de Dieu n'étoit pas ſon ouvrage tel qu'il étoit dans ſa premiere inſtitution, mais que Dieu en avoit en vue un autre plus parfait, & digne de ſa ſageſſe & de ſes attributs.

Ainſi la foi dénoue la difficulté, & l'objection ſe tourne en preuve de la vérité de la Religion ; car la Religion Chrétienne ſuppoſe l'Incarnation du Verbe, elle nous apprend que J. C. & ſon Egliſe ſont le premier & le principal deſſein de Dieu.

Comme Dieu eſt infiniment ſage, & comme la ſageſſe veut que chaque être agiſſe conformément à ſa nature, Dieu doit exprimer dans ſa conduite le jugement qu'il porte de lui-même ; il ne doit donc pas agir par des volontés particulieres, mais par des volontés générales, parce que Dieu agiſſant par des volontés particulieres, agiroit comme s'il n'avoit pas prévu les ſuites de ſon action, & comme ſi ſon bonheur & ſa gloire dépendoient d'un petit événement particulier.

La bonté de Dieu n'exigeoit donc pas qu'il prévînt tous les malheurs des créatures, puiſque ces malheurs ſont des ſuites des loix générales que ſa ſageſſe a établies, & que la bonté de Dieu n'exigeoit rien qui fût contraire à ſa ſageſſe.

Dieu n'a pas ſeulement établi des loix générales pour la diſtribution des mouvemens, il a dû ſuivre des loix générales dans la diſtribution des graces & des ſecours qu'il deſtinoit aux hommes. La ſageſſe & la bonté de Dieu n'exigeoient donc point qu'il prévînt tous les déſordres de l'homme, & toutes les ſuites de ſon péché, ſoit dans cette vie, ſoit dans l'autre.

Pour rendre tous les hommes innocens & vertueux, il auroit fallu que Dieu dans la diſtribution des graces interrompît les loix générales, & ſuivît des loix particulieres; il falloit qu'il agit d'une maniere indigne de lui, & contraire à ſes attributs.

De ces principes, le P. Mallebranche conclut que Dieu fait à ſes créatures tout le bien qu'il peut leur faire, non abſolument, mais agiſſant ſelon ce qu'il eſt, ſelon la vraie & invariable juſtice; qu'il veut ſincérement le ſalut de tous les hommes, & de l'enfant même qui eſt dans le ſein de ſa mere. *

Les principes du P. Mallebranche, ſur les loix générales de la Nature & de la Grace, ont été attaqués par M. Arnaud & par l'Auteur de la Prémotion Phyſique. †

MARC, étoit diſciple de Valentin: il fit dans le ſyſtême de ſon maître quelques changemens peu conſidérables & peu importans.

Ce que S. Irenée nous dit de ces changemens, ne s'accorde pas avec ce que Philaſtrius & Théodoret nous en ont laiſſé: peut-être Philaſtrius & Théodoret nous ont-ils donné le ſentiment de quelque diſciple de Marc, pour le ſentiment de Marc même.

Le ſentiment que S. Irenée attribue à Marc, paroît fondé ſur les principes de la Cabale, qui ſuppoſe des vertus attachées aux mots, & ſelon Philaſtrius & Théodoret, la doctrine de Marc paroiſſoit fondée ſur cette eſpece de Théologie arithmétique, dont on étoit fort entêté dans le ſecond & dans

* Converſat. Chrétiennes. Traité de la Nature & de la Grace. Réflexions ſur la Prémotion Phyſique. Abrégé du Traité de la Nature & de la Grace, t. 4. des Réponſes a M. Arnaud.

† Réflex. Philoſ. & Théol. ſur les Traités de la Nature & de la Grace, 3. vol. in-12. De l'action de Dieu ſur les créatures, &c. in-4°., ou ſix vol. in-12.

La Queſtion de l'origine du mal a été traitée dans une infinité d'Ouvrages, dans leſquels on ne fait qu'appliquer les différens principes que nous avons expoſés. Voyez le Recueil des Sermons pour la fondation de M. Bayle. Coſmologia Sacra, par M. Grew, l. 6. Ce ſixieme livre contient d'excellentes choſes ſur les fins de la Providence, ſur la Loi naturelle, &c.; mais il ſeroit trop long d'expoſer ſes principes dans un Ouvrage où je me propoſe principalement de faire connoître les bons Ouvrages que l'on doit conſulter; on doit mettre dans cette claſſe l'Ouvrage de M. le Vicomte d'Alais, ſur l'Origine du mal.

le troiſieme ſiécle : il eſt du moins certain qu'il y avoit des Valentiniens, qui, d'après les principes de la Cabale, ſuppoſoient trente Eons, & d'autres qui n'en ſuppoſoient que vingt-quatre, & qui fondoient leur ſentiment ſur ce qu'il y avoit dans les nombres une vertu particuliere qui dirigeoit la fécondité des Eons.

L'expoſition des principes de ces deux ſortes de Valentiniens, peut ſervir à l'Hiſtoire des Egaremens de l'eſprit humain.

Valentinien ſuppoſoit dans le monde un eſprit éternel & infini, qui avoit produit la penſée, celle-ci avoit produit un eſprit; alors l'eſprit & la penſée avoient produit d'autres Etres; en ſorte que pour la production de ſes Eons, Valentin faiſoit toujours concourir pluſieurs Eons, & ce concours étoit ce qu'on appelloit le mariage des Eons.

Marc conſidérant que le premier principe n'étoit, ni mâle, ni femelle, & qu'il étoit ſeul avant la production des Eons, jugea qu'il étoit capable de produire par lui-même tous les Etres, & abandonna cette longue ſuite de mariage des Eons que Valentin avoit imaginés. Il jugea que l'Etre ſuprême étant ſeul, n'avoit produit d'autres Etres, que par l'expreſſion de ſa volonté : c'eſt ainſi que la Genèſe nous repréſente Dieu créant le monde; il dit : que la lumiere ſe faſſe, & la lumiere ſe fait. C'étoit donc par ſa parole, & en prononçant, pour ainſi dire, certains mots, que l'Etre ſuprême avoit produit des Etres diſtingués de lui.

Ces mots n'étoient point des ſons vagues, & dont la ſignification fût arbitraire : car alors, il n'auroit pas produit un Etre plutôt qu'un autre : les mots que l'Etre ſuprême prononça pour créer des Etres hors de lui, exprimoient donc ces Etres, & la prononciation de ces mots avoit la force de les produire.

Ainſi, l'Etre ſuprême ayant voulu produire un Etre ſemblable à lui, avoit prononcé le mot qui exprime l'eſſence de cet Etre, & ce mot eſt *Archè*, c'eſt-à-dire, principe.

Comme les mots avoient une forme productrice, & que les mots étoient compoſés de lettres, les lettres de l'alphabet renfermoient auſſi une forme productrice & eſſentiellement productrice; enfin comme tous les mots n'étoient formés que par les combinaiſons des lettres de l'alphabet, Marc concluoit que les vingt-quatre lettres de l'alphabet renfermoient toutes les forces, toutes les qualités & toutes les vertus poſſibles,

& c'étoit pour cela que Jeſus-Chriſt avoit dit qu'il étoit l'*Alpha* & l'*Omega*.

Puiſque les lettres avoient chacune une force productrice, l'Etre ſuprême avoit produit immédiatement autant d'Etres qu'il avoit prononcé de lettres. Marc prétendoit que ſelon la Geneſe, Dieu avoit prononcé quatre mots, qui renfermoient trente lettres, après quoi il étoit, pour ainſi dire, rentré dans le repos dont il n'étoit ſorti, que pour produire des Etres diſtingués de lui. De-là, Marc concluoit qu'il y avoit trente Eons produits immédiatement par l'Etre ſuprême, & auxquels cet Etre avoit abandonné le ſoin du monde.

Voilà, ſelon S. Irenée, quel étoit le ſentiment de Valentinien Marc.

Selon Philaſtrius & Théodoret, Marc faiſoit auſſi naître tous les Eons immédiatement de l'Etre ſuprême; mais il ſuppoſoit que l'Etre ſuprême n'en avoit produit que vingt-quatre, parce que ce nombre étoit le plus parfait: voici, ce me ſemble, comment Marc, ou quelqu'un de ſes diſciples fut conduit à ce ſentiment.

Valentin avoit imaginé les Eons pour expliquer les phénomenes; il les avoit multipliés ſelon que les phénomenes l'exigeoient: ſes diſciples avoient uſé de la même liberté; les uns admettoient trente Eons, les autres huit, & d'autres un nombre indéfini.

Mais enfin, comme le nombre des phénomenes étoit en effet fini, il falloit s'arrêter à un certain nombre d'Eons, & l'on ne voyoit pas pourquoi la puiſſance des Eons n'étant point épuiſée par la production des phénomenes, leur fécondité s'étoit arrêtée tout-à-coup, & s'étoit renfermée, pour ainſi dire, dans les limites du monde.

Marc jugea que ce nombre plaiſoit aux Eons, ou qu'il étoit plus propre à produire dans la nature l'ordre & l'harmonie, ou enfin, que les Eons étoient déterminés par leur nature à ce nombre de productions, & il crut qu'il y avoit dans les nombres une perfection qui déterminoit & régloit la fécondité des Eons, ou qu'il limitoit leur puiſſance.

D'après ces idées, on jugea qu'il falloit déterminer le nombre des Eons, non par le beſoin qu'on en avoit pour expliquer les phénomenes; mais par cette idée de vertu ou de perfection qu'on avoit imaginée, attachée aux nombres; & l'on avoit imaginé plus ou moins d'Eons, ſelon qu'on avoit

avoit cru qu'un nombre étoit plus ou moins parfait qu'un autre.

On voit par les fragmens d'Héracléon, que M. Grabe a extrait d'Origene, que cette eſpece de Théologie arithmétique avoit été adoptée par les Valentiniens ; & ce fut d'après ces principes, que Marc borna le nombre des Eons à vingt-quatre. Voici comment il fut déterminé à n'en admettre que ce nombre.

Chez les Grecs, c'étoient les lettres de l'alphabet qui exprimoient les nombres ; ainſi l'expreſſion de tous les nombres poſſibles, étoit renfermée dans les lettres de l'Alphabet grec. Marc en conclut que ce nombre étoit le plus parfait des nombres, & que c'étoit pour cela que Jeſus-Chriſt avoit dit qu'il étoit *Alpha* & *Omega* ; ce qui ſuppoſoit que ce nombre renfermoit toutes les perfections & toutes les vertus poſſibles. Marc ne douta donc plus qu'il n'eût démontré que le nombre des Eons qui produiſoient tout dans le monde, étoit de vingt-quatre. *

Marc n'avoit pas ſeulement cru découvrir qu'il y avoit vingt-quatre Eons qui gouvernoient le monde ; il avoit encore cru découvrir dans les nombres une force capable de déterminer le nombre des Eons, & d'opérer par leurs moyens tous les prodiges poſſibles ; il ne falloit pour cela que découvrir les membres à la vertu deſquels les Eons ne pouvoient réſiſter. Il porta tous les efforts de ſon eſprit vers cet objet, & n'ayant pu trouver dans les nombres les vertus qu'il y avoit ſuppoſées, il eut l'art d'opérer quelques phénomènes ſinguliers qu'il fit paſſer pour des miracles.

Il trouva, par exemple, le ſecret de changer aux yeux des ſpectateurs, le vin qui ſert au ſacrifice de la Meſſe, en ſang ; il avoit deux vaſes, un plus grand & un plus petit ; il mettoit le vin deſtiné à la célébration du ſacrifice dans le petit vaſe, & faiſoit une priere : un inſtant après la liqueur bouillonnoit dans le grand vaſe & l'on y voyoit du ſang au lieu de vin.

Ce vaſe n'étoit apparemment que ce que l'on appelle communément la fontaine des nôces de Cana ; c'eſt un vaſe dans lequel on verſe de l'eau ; l'eau verſée fait monter du vin que l'on a mis auparavant dans ce vaſe, & dont il ſe remplit.

Comme Marc ne faiſoit pas connoître le méchaniſme de

* Philaſtr. de Hær. c. 42. Theodoret, Hæret. Fab. l. 1. c. 9.

ſon grand vaſe, on croyoit qu'en effet l'eau s'y changeoit en ſang, & l'on regarda ce changement comme un miracle.

Marc, ayant trouvé le ſecret de perſuader qu'il changeoit le vin en ſang, prétendoit qu'il avoit la plénitude du Sacerdoce, & qu'il en poſſédoit ſeul le caractère.

Les femmes les plus illuſtres, les plus riches & les plus belles, admiroient la puiſſance de Marc: il leur dit qu'il avoit le pouvoir de leur communiquer le don des miracles; elles voulurent eſſayer, Marc leur fit verſer du vin du petit vaſe dans le grand, & prononçoit pendant cette transfuſion la priere ſuivante: *que la grace de Dieu qui eſt avant toutes choſes, & qu'on ne peut ni concevoir, ni expliquer, perfectionne en nous l'homme intérieur, qu'elle augmente ſa connoiſſance en jettant le grain de ſemence ſur la bonne terre.*

A peine Marc avoit prononcé ces paroles, que la liqueur qui étoit dans le calice bouillonnoit, & le ſang couloit & rempliſſoit le vaſe. La Proſélyte étonnée croyoit avoir fait un miracle, elle étoit tranſportée de joie, elle s'agitoit, ſe troubloit, s'échauffoit juſqu'à la fureur, croyoit être remplie du S. Eſprit, & prophétiſoit.

Marc profitant de ces dernieres impreſſions, diſoit à ſa Proſélyte, que la ſource de la grace étoit en lui, & qu'il la communiquoit dans toute ſa plénitude à celle à qui il vouloit la communiquer: on ne doutoit pas du pouvoir de Marc, & il avoit la liberté de choiſir les moyens qu'il croyoit propres à la communiquer. *

Toutes les femmes riches, belles & illuſtres, s'attacherent à Marc, & ſa Secte fit des progrès étonnans dans l'Aſie & le long du Rhône, où elle étoit encore fort conſidérable du tems de S. Irenée & de S. Epiphane; c'eſt apparemment pour cela que S. Irenée a traité l'héréſie des Valentiniens avec tant d'étendue. **

Pour préparer les femmes à la réception du S. Eſprit, Marc leur faiſoit prendre des poſitions propres à inſpirer aux femmes des diſpoſitions favorables à ſes paſſions. †

Les Diſciples de Marc perpétuerent ſa doctrine par le moyen des preſtiges, & par la licence de leur morale & de leurs mœurs: ils enſeignoient que tout étoit permis aux diſciples

* Epiph. Hær. 39.
** Epiph. ibid. Iræn. ibid.
† Iræn. ibid.

de Marc, & perſuaderent qu'avec certaines invocations ils pouvoient ſe rendre inviſibles & impalpables. Ce dernier preſtige paroît avoir été enſeigné pour calmer les craintes de quelques femmes, qu'un reſte de pudeur empêchoit de ſe livrer ſans diſcrétion aux Marcoſiens. S. Irenée nous a conſervé une priere qu'ils faiſoient au ſilence, avant que de s'abandonner à la débauche, & ils étoient perſuadés qu'après cette priere, le ſilence & la ſageſſe étendoient ſur eux un voile impénétrable. *

Marc n'étoit point Prêtre, & voulant s'ingérer dans les fonctions du Sacerdoce, il inventa le moyen de faire croire qu'il changeoit le vin en ſang. Le dogme de la tranſſuſtantiation étoit donc établi alors dans toute l'Egliſe, & faiſoit partie de ſa doctrine & de ſon culte : car ſi l'on n'avoit pas cru que par les ordres de la conſécration, le vin devenoit le ſang de J. C., le Valentinien Marc, pour prouver qu'il avoit l'excellence du Sacerdoce, n'auroit pas cherché le moyen de changer le vin en ſang.

Si l'on avoit cru que l'Euchariſtie n'étoit qu'un ſymbole, Marc n'auroit point cherché à faire croire qu'il étoit Prêtre, parce qu'il changeoit ces ſymboles en d'autres corps : il ſe ſeroit ſervi de ce ſecret, pour prouver qu'il avoit le don des miracles, & non pas pour prouver qu'il avoit l'excellence du Sacerdoce.

Marc le Valentinien eſt différent de Marc, dont les erreurs occaſionnerent en Eſpagne la Secte des Priſcillianiſtes : S. Jérôme les a confondus. †

Voyez le ſyſtême que Marc imagina, les articles CABALE, BASILIDE, PERÉENS.

MARCOSIENS, diſciples de Marc.

MARCION, fut d'abord un Chrétien zélé : une foibleſſe dans laquelle il tomba, le fit excommunier. Marcion chaſſé de l'Egliſe, s'attacha à Cerdon, apprit de lui le ſyſtême des deux principes, qu'il allia avec quelques dogmes du Chriſtianiſme, & avec les idées de la Philoſophie Pythagoricienne, Platonicienne & Stoïcienne. §

Pythagore, Platon & les Stoïciens avoient reconnu dans

* Iræn. ibid.

† Comment. ad Iſaïam, 44. Pagi, ad an. 381.

§ Tert. contr. Marcion. Iræn. l. 1. c. 27. Maſſuet, Diſſert. Præv. ad Iren.

l'homme un mêlange de force & de foibleſſe, de grandeur & de baſſeſſe, de miſere & de bonheur, qui les avoit déterminés à ſuppoſer que l'ame humaine tiroit ſon origine d'une intelligence ſage & bienfaiſante : mais que cette ame dégradée de ſa dignité naturelle, ou entraînée par la loi du deſtin, s'uniſſoit à la matiere, & reſtoit enchaînée dans des organes groſſiers & terreſtres.

On avoit de la peine à concevoir comment ces ames avoient pu ſe dégrader, ou ce que ce pouvoit être que ce deſtin qui les uniſſoit à la matiere : on n'imaginoit pas aiſément comment une ſimple force motrice avoit pu produire des organes qui enveloppoient les ames, comme les Stoïciens l'enſeignoient, ni comment on pouvoit ſuppoſer que l'intelligence ſuprême, connoiſſant la dignité de l'ame, avoit pu former les organes dans leſquels elle étoit enveloppée.

Les Chrétiens qui ſuppoſoient que l'intelligence ſuprême avoit créé l'homme heureux & innocent, & que l'homme étoit devenu coupable, & s'étoit avili par ſa propre faute, ne ſatisfaiſoient pas la raiſon ſur ces difficultés : car, 1°. on ne voyoit pas comment l'intelligence ſuprême avoit pu unir une ſubſtance ſpirituelle à un corps terreſtre.

2°. Il paroiſſoit abſurde de dire que cette intelligence étant infiniment ſage & toute-puiſſante, n'eût pas prévu & empêché la chûte de l'homme, & ne l'eût pas conſervé dans l'état d'innocence dans lequel il l'avoit créé, & dans lequel elle vouloit qu'il perſévérât.

Marcion crut que Cerdon fourniſſoit des réponſes beaucoup plus ſatisfaiſantes à ces difficultés.

Cerdon ſuppoſoit que l'intelligence ſuprême, à laquelle l'ame devoit ſon exiſtence, étoit différente du Dieu créateur qui avoit formé le monde & le corps de l'homme : il crut pouvoir concilier avec ce ſyſtême les principes de Pythagore & les dogmes fondamentaux du Chriſtianiſme.

Il ſuppoſa que l'homme étoit l'ouvrage de deux principes oppoſés, que ſon ame étoit une émanation de l'Être bienfaiſant, & ſon corps l'ouvrage d'un principe malfaiſant : voici comment, d'après ces idées, il forma ſon ſyſtême.

Il y a deux principes éternels & néceſſaires : un eſſentiellement bon, & l'autre eſſentiellement mauvais : le principe eſſentiellement bon, pour communiquer ſon bonheur, a fait ſortir de ſon ſein une multitude d'eſprits ou d'intelligences

éclairées & heureuſes ; le mauvais principe, pour troubler leur bonheur, a créé la matiere, produit les élémens, & façonné des organes dans leſquels il a enchaîné les ames qui ſortoient du ſein de l'intelligence bienfaiſante : il les a, par ce moyen, aſſujettis à mille maux: mais comme il n'a pu détruire l'activité que les ames ont reçue de l'intelligence bienfaiſante, ni leur former des organes & des corps inaltérables, il a tâché de les fixer ſous ſon empire, en leur donnant des loix, il leur a propoſé des récompenſes, il les a menacés des plus grands maux, afin de les tenir attachés à la terre, & de les empêcher de ſe réunir à l'intelligence bienfaiſante. *

L'hiſtoire même de Moyſe ne permet pas d'en douter ; toutes les loix des Juifs, les châtimens qu'ils craignent, les récompenſes qu'ils eſpérent, tendent à les attacher à la terre, & à faire oublier aux hommes leur origine & leur deſtination.

Pour diſſiper l'illuſion dans laquelle le principe créateur du monde tenoit les hommes, l'intelligence bienfaiſante l'avoit revêtu des apparences de l'humanité, & l'avoit envoyé ſur la terre pour apprendre aux hommes que leur ame vient du Ciel, & qu'elle ne peut être heureuſe qu'en ſe réuniſſant à ſon principe.

Comme l'Etre créateur n'avoit pu dépouiller l'ame de l'activité qu'elle avoit reçue de l'intelligence bienfaiſante, tous les hommes devoient & pouvoient s'occuper à combattre tous les penchans qui les attachent à la terre. Marcion condamna donc tous les plaiſirs qui n'étoient pas purement ſpirituels : il fit de la continence un devoir eſſentiel & indiſpenſable : le mariage étoit un crime, & il donnoit le Baptême pluſieurs fois. **

Marcion prétendoit prouver la vérité de ſon ſyſtême par les principes mêmes du Chriſtianiſme, & faire voir que le Créateur avoit tous les caractères du mauvais principe.

Il prétendoit faire voir une oppoſition eſſentielle entre l'Ancien & le Nouveau Teſtament, & prouver que ces différences ſuppoſoient qu'en effet, l'Ancien & le Nouveau Teſtament avoient deux principes différens, dont l'un

* Iræn. ibid. Maſſuet, ibid. Tert. contr. Marcion. Origeman. l. 2. p. 92.

** Tert. adverſus Marcion, c. 29. Epiph. Hæt. 42. Voſſius, Diſſ. de Baptiſmo, Theſi 1°.

étoit eſſentiellement bon, & l'autre eſſentiellement mauvais. *

Cette doctrine étoit la ſeule vraie, ſelon Marcion; & il ajouta, retrancha, changea dans le Nouveau Teſtament tout ce qui paroiſſoit combattre ſon hypothèſe des deux principes. **

Marcion enſeignoit ſa doctrine avec beaucoup de chaleur & de véhémence; il ſe fit beaucoup de diſciples; cette opoſition que Marcion prétendoit trouver entre le Dieu de l'Ancien Teſtament, & celui du Nouveau, ſéduiſit beaucoup de monde. Il jouiſſoit d'une grande conſidération: ſes diſciples croyoient que lui ſeul connoiſſoit la vérité, & n'avoient que du mépris pour tous ceux qui n'admiroient pas Marcion, & qui ne penſoient pas comme lui: il ſemble qu'il ait porté & établi ſa doctrine dans la Perſe. †

Les diſciples de Marcion avoient un grand mépris pour la vie, une grande averſion pour le Dieu Créateur. Théodoret a connu un Marcionite âgé de quatre-vingt-dix ans, qui étoit pénétré de la plus vive douleur, toutes les fois que le beſoin de ſe nourrir l'obligeoit à uſer des productions du Dieu Créateur: la néceſſité de manger des fruits que ce Créateur faiſoit naître, étoit une humiliation à laquelle le Marcionite nonagénaire n'avoit pu s'accoutumer.

Les Marcionites étoient tellement pénétrés de la dignité de leur ame, qu'ils couroient au martyre & recherchoient la mort, comme la fin de leur aviliſſement, & le commencement de leur gloire & de leur liberté. §

Les Catholiques qui attaquoient les Marcionites dans leurs principes même, & qui, comme on le voit dans Tertullien, leur prouvoient que, dans leur propre ſyſtême, le mal & le

* Les raiſons de Marcion étoient déduites fort au long dans un livre intitulé *les Contradictions*.

** Tertul. Iræn. Epiph. ibid. Aurelius., not. in Tert.

† Juſtinien. Apol. Epiph. ibid.

§ Theodoret, Hæret. Fab l. 2. c. 24. Euſeb. l. 5. c. 15. l. 4. 16. Euſebe cite l'exemple d'un Marcionite, qui avoit été attaché vif à un poteau avec des clous, & brûlé vif. Jurieu a conteſté des faits ſans aucune raiſon: il a cru à ſon ordinaire ſuppléer aux preuves par l'emportement & par les injures. Mainbourg, Bayle, ont très-bien relevé ſes bévues: voyez Mainbourg. Hiſt. du Calvin. l. 1. p. 33. Hiſt. du Pontificat de S. Greg. l. 4. Ferrand, Rép. à l'Apologie de Jurieu. Bayle, art. MARCION, note E.

bien étoient impoſſibles ; les Catholiques, dis-je, en combattant les Marcionites, les obligerent de varier & d'admettre tantôt un, tantôt deux, tantôt trois principes. Appelle n'en admettoit qu'un ſeul. Potitus & Baſilicus en admettoient trois, le bon, le juſte & le méchant.

Marcion avoit concilié ſon ſyſtême avec les principes des Valentiniens ſur la production des Eſprits ou des Eons, & il avoit adopté quelques principes de la Magie ; du moins ſon ſyſtême n'y étoit pas oppoſé. *

Il eut beaucoup de diſciples, parmi leſquels pluſieurs furent célébres : tels furent Appelle, Potitus, Baſilicus, Prépon, Pithon, Blaſtus & Théodotion. †

Réfutation des principes de Marcion & des Difficultés de M. Bayle, & contre les Réponſes de Tertullien à Marcion.

Les difficultés des Marcionites ſe réduiſent à trois chefs : 1°. l'impoſſibilité qu'il y ait du mal ſous un ſeul principe : 2°. Ils prétendoient que le Dieu de l'Ancien Teſtament étoit mauvais ; ils ſoutenoient que J. C. étoit venu pour détruire l'ouvrage du Dieu de l'Ancien Teſtament, ce qui ſuppoſe néceſſairement que l'Ancien & le Nouveau Teſtament ſont l'ouvrage de deux principes oppoſés.

M. Bayle a beaucoup fait valoir la premiere difficulté de Marcion, & n'a pas craint de dire que les Peres l'ont mal réſolue.

Il faut que Monſieur Bayle n'ait pas lu Tertullien : car ce Pere ruine abſolument le principe fondamental de Marcion.

Vous reconnoiſſez avec tout le monde, dit-il à Marcion, & il faut néceſſairement reconnoître un Etre éternel, ſans commencement & ſans bornes dans ſa durée, dans ſa puiſſance & dans ſes perfections ; c'eſt donc une contradiction que d'en ſuppoſer deux qui ſe contrediſent ſans ceſſe, & qui détruiſent ſans ceſſe leur ouvrage.

Le monde qu'on attribue au mauvais principe, renferme

* Greg. Naz. Or. 4. in Pentecoſt. Ittigius, de Her. c. 7. Tert. loc. cit.

†. Euſeb. l. 5. 13. Theodoret, Hæret. Fab. l. 1. c. 25. Epiph. Her. 44. Aug. c. 23.

dés traits de bonté, auſſi incompatibles avec la nature du mauvais principe, que les maux qu'on y obſerve ſont contraires à la nature du bon principe.

L'Ancien Teſtament même, que les Marcionites regardoient comme l'ouvrage du mauvais principe, étoit plein de ces traits de bonté. Je ne veux pas la mort du pécheur, dit Dieu, eſt-ce que je ſouhaite que le pécheur meure? ne ſouhaitai-je pas qu'il vive & qu'il ſe convertiſſe? le principe bienfaiſant ne rejette-t-il pas lui-même les Impies dans le Nouveau Teſtament? Pourquoi ce principe a-t-il tardé ſi long-tems à ſecourir le genre-humain, s'il eſt vrai qu'il ſoit bon & tout-puiſſant, & qu'un principe eſſentiellement bon & tout-puiſſant produiſe néceſſairement tout le bien qu'il peut produire?

Ainſi, dans les principes mêmes des Marcionites, le Dieu bon ne fait pas tout le bien qu'il peut faire, & il punit quelquefois les crimes: or tous les maux que le Dieu créateur fait dans l'Ancien Teſtament, ſont des châtimens de cette eſpece.

Mais, ſi le principe bienfaiſant eſt tout-puiſſant & maitre abſolu de la nature, pourquoi, diſoit Marcion, a-t-il permis que l'homme péchât? N'eſt-il pas ignorant, s'il ne l'a pas prévu, ou méchant, ſi, l'ayant prévu, il ne l'a pas empêché?

L'Etre bienfaiſant, répond Tertullien, a pu vouloir que l'homme lui rendît un hommage libre, & qu'il méritât librement les récompenſes qu'il deſtinoit à la vertu. Il a créé l'homme dans une parfaite liberté: ce plan n'avoit rien que de conforme à la bonté de Dieu, & ce plan une fois arrêté, Dieu a prévu la chûte de l'homme, & n'a pas dû dépouiller l'homme de ſa liberté pour prévenir ſa chûte.

M. Bayle a prétendu que les Marcionites n'avoient pas ſu faire jouer la principale machine de leur ſyſtême. » On ne » voit pas, dit-il, qu'ils pouſſaſſent les difficultés ſur l'origine » du mal: car il ſemble que dès qu'on leur répondoit que le » mal étoit venu du mauvais uſage du franc arbitre de l'homme, ils ne ſavoient plus que répliquer, ou que s'ils faiſoient quelque réſiſtance ſur la permiſſion de ce pernicieux uſage, ils ſe payoient de la premiere réponſe, quelque foible qu'elle fût.

» Origene ayant répondu qu'une créature intelligente qui » n'eût pas joui du libre arbitre auroit été immuable & immortelle comme Dieu, ferme la bouche aux Marcionites: car celui-ci ne réplique rien.

» Il étoit pourtant bien facile de réfuter cette réponſe, il » ne falloit que demander à Origene ſi les bienheureux du » Paradis ſont égaux à Dieu dans les attributs de l'immutabi- » lité & de l'immortalité : il eût répondu ſans doute que non; » par conſéquent, lui auroit-on répliqué, qu'une créature ne » devient point Dieu, dès qu'elle eſt déterminée au bien & » privée de ce que vous appellez le franc arbitre: vous ne ſa- » tisfaites donc point à l'objection, car on vous demandoit » pourquoi Dieu, ayant prévu que la créature pécheroit ſi » elle étoit abandonnée à ſa bonne foi, ne l'a point tournée » du côté du bien, comme il y tourne continuellement les » ames des bienheureux dans le Paradis.

» Vous répondez d'une maniere qui fait connoître que » vous prétendez qu'on vous demande pourquoi Dieu n'a » pas donné à la créature un Etre auſſi immuable, auſſi in- » dépendant qu'il l'eſt lui-même ? Jamais on n'a prétendu » vous faire cette demande.

» S. Baſile a fait une autre réponſe qui a le même défaut ; » Dieu, dit-il, n'a point voulu que nous l'aimaſſions par » force, & nous-mêmes nous ne croyons pas que nos va- » lets ſoient affectionnés à notre ſervice, pendant que nous » les tenons à la chaîne, mais ſeulement lorſqu'ils obéiſſent » de bon gré.

» Pour convaincre S. Baſile que cette penſée eſt très-fauſſe, » il ne faut que le faire ſouvenir de l'état du Paradis; Dieu y » eſt aimé, Dieu y eſt ſervi parfaitement bien, & cependant » les bienheureux n'y jouiſſent pas du franc arbitre, n'ont » pas le funeſte privilége de pouvoir pécher. » *

Pour ſentir l'injuſtice, & j'oſe dire la foibleſſe des difficultés de M. Bayle, il ne faut que réfléchir ſur l'état de la queſtion qui partageoit les Catholiques & les Marcionites.

Les Marcionites prétendoient qu'il répugnoit à la nature de Dieu, de produire une créature capable de commettre le mal. Origene répond que l'homme n'étoit point eſſentielle- ment immuable, puiſqu'il n'étoit point Dieu ; que par con- ſéquent il ne répugnoit, ni à ſa nature d'être capable de pé- cher, ni à la bonté de Dieu de le créer, ſachant qu'il abu- ſeroit de ſa liberté.

Voilà le fond de la queſtion; le Marcionite, dans les dialo- gues d'Origene, y va auſſi-bien que M. Bayle, & Adamance

* Bayle, art. MARCION, note P.

a bien réſolu la difficulté : car ſi l'homme n'eſt pas immuable par ſa nature, Dieu a pu ſans injuſtice & ſans méchanceté, le créer capable de pécher, & ſachant même qu'il pécheroit, la juſtice & la bonté n'exigent pas qu'on donne à un Etre toutes les perfections poſſibles, ni même toutes celles dont il eſt ſuſceptible, ou qu'on le garantiſſe de tous les malheurs, mais qu'il n'en ſouffre pas qui ne ſoient, ou des ſuites de ſa nature, ou des effets.

En vain le Marcionite auroit-il répliqué à Adamance, que pour être impeccable, il n'eſt pas néceſſaire d'être immuable par ſa nature, puiſque les Bienheureux ſont impeccables, & ne ſont point immuables.

Adamance lui auroit répondu que l'exemple des Bienheureux prouve bien que Dieu ne peut faire des créatures impeccables, mais non pas qu'il n'en peut faire de capables de pécher, ce qui étoit toute la queſtion.

La réponſe de S. Baſile n'eſt pas moins attaquée par M. Bayle. S. Baſile ſoutient qu'il n'eſt point indigne de Dieu de vouloir que les hommes ſe portent librement à lui, ni par conſéquent d'établir un ordre de choſes dans lequel l'homme fût libre, & dans lequel Dieu prévît que l'homme pécheroit; l'exemple des Bienheureux prouve tout au plus, comme je l'ai dit, que Dieu avoit pu produire des créatures déterminées invariablement à la vertu, & non pas qu'il ne peut les créer libres.

» Mais, dit M. Bayle, c'eſt par un effet de la grace, que » les enfans de Dieu dans l'état des voyageurs, je veux dire » dans ce monde, aiment leur pere céleſte, & produiſent » de bonnes œuvres. La grace de Dieu réduit-elle les Fidéles » à la condition d'un eſclave, qui n'obéit que par force? em- » pêche-t-elle qu'ils n'aiment Dieu volontairement, & qu'ils » ne lui obéiſſent d'une franche & ſincere volonté? Si on » eût fait cette queſtion à S. Baſile & aux autres Peres qui » réfutoient les Marcionites, n'euſſent-ils pas été obligés d'y » répondre négativement? Mais quelle eſt la conſéquence » naturelle & immédiate d'une pareille réponſe? N'eſt-ce pas » de dire que ſans offenſer la liberté de la créature, Dieu peut » la tourner infailliblement du côté du bien? le péché n'eſt » donc pas venu de ce que le Créateur n'auroit pu le préve- » nir ſans ruiner la liberté de la créature; il faut donc tou- » cher une autre cauſe.

» On ne peut comprendre, ni que les Peres de l'Egliſe

» n'aient pas vu la foibleſſe de ce qu'ils répondoient, ni que » leurs adverſaires ne les aient pas avertis. Je ſais bien que » ces matieres n'avoient pas encore paſſé par toutes les diſ- » cuſſions que l'on a vues au ſeize & au dix-ſeptieme ſiécle; » mais il eſt sûr que la primitive Egliſe a connu diſtinctement » l'accord de la liberté humaine avec la grace du S. Eſprit. » Les Sectes chrétiennes les plus rigides reconnoiſſent au- » jourd'hui, que les décrets de Dieu n'ont point impoſé au » premier homme la néceſſité de pécher, & que la grace la » plus efficace n'ôte point la liberté à l'homme; on avoue » donc que le décret de conſerver le genre-humain conſtam- » ment & invariablemeut dans l'innocence, quelqu'abſolu » qu'il eût été, auroit permis à tous les hommes de remplir » librement tous leurs devoirs. » *

C'eſt toujours le même vice qui regne dans les difficultés de M. Bayle: il prouve bien que Dieu pouvoit conſerver l'homme librement & infailliblement dans l'innocence; mais il ne prouve pas qu'il répugne à la bonté de Dieu d'établir un ordre de choſes dans lequel il n'accordât point à l'homme de ces ſecours qui le font perſévérer infailliblement dans le bien, & c'eſt là ce qui étoit en queſtion entre les Marcionites & les Catholiques: ces difficultés ſi formidables que M. Bayle auroit fournies aux Marcionites, ne ſont donc que des ſophiſmes qui n'auroient pas embarraſſé les Peres.

Les Marcionites prétendoient que l'Ancien Teſtament nous repréſente le Créateur comme un Etre malfaiſant, parce qu'il punit les Iſraélites, parce qu'il leur commande de faire la guerre aux Nations voiſines, & de détruire des Nations entieres.

Mais, dans la ſuppoſition que Dieu ait voulu que l'homme fût libre, étoit-il contraire à ſa bonté qu'il punit le crime? N'eſt-il pas poſſible que tout ce qui eſt arrivé au peuple Juif, & les guerres qu'il a faites, aient entré dans le plan que l'intelligence ſuprême a formé? Qui peut ſavoir ſi les guerres des Juifs ne tendent pas à la fin que Dieu s'eſt propoſée?

Enfin, je dis qu'il n'y a point d'oppoſition entre l'Ancien & le Nouveau Teſtament; les loix de l'Ancien Teſtament ſont accommodées au caractère des Juifs, & aux circonſtances dans leſquelles la terre ſe trouvoit alors.

* Bayle, ibid. note G.

La Loi judaïque n'étoit que l'ombre & la figure de la Religion chrétienne ; ce n'eſt point une contradiction d'anéantir la loi figurative, lorſque les tems marqués par la Providence pour la naiſſance du Chriſtianiſme ſont arrivés. La nature de cet ouvrage ne permet pas d'entrer dans le détail des contrariétés que les Marcionites prétendoient trouver entre l'Ancien & le Nouveau Teſtament. Je remarquerai ſeulement que la plûpart des difficultés répandues dans les ouvrages modernes contre la Religion, ne ſont que des répétitions de ces difficultés qui ont été pleinement réſolues par les Peres, & qui ſont très-bien expliquées dans les Commentateurs anciens & modernes, & entre autres dans Tertullien contre Marcion, L. 4 & 5.

MASBOTHÉE, diſciple de Simon, fut un des ſept Hérétiques qui corrompirent les premiers la pureté de la foi ; il nioit la providence & la réſurrection des morts. (*Theod. Hæret. Fab. l. 1. c. 1. Conſtit. Apoſt. l. 6. c. 6. Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 4. c. 22.*

MATÉRIALISTES ou MATÉRIELS : c'eſt le nom que Tertullien donnoit à ceux qui croyoient que l'ame ſortoit du ſein de la matiere.

Hermogène s'étoit jetté dans cette erreur, pour concilier avec la bonté de Dieu les malheurs & les vices des hommes, auſſi-bien que les déſordres phyſiques. Voyez cet article.

L'habitude dans laquelle ſont preſque tous les hommes, de n'admettre que ce qu'ils peuvent imaginer, diſpoſe en faveur de cette erreur : on prétend même l'appuyer ſur les ſuffrages d'hommes reſpectables par leurs lumieres, & par leur attachement pour la Religion, qui, craignant de donner des bornes à la puiſſance divine, ont cru qu'on ne devoit point aſſurer que Dieu ne pouvoit élever la matiere juſqu'à la faculté de penſer : tels ſont Loke, Fabricius, &c. *

Il n'en a pas fallu davantage pour ériger le matérialiſme en opinion, & c'eſt ſous ce maſque de Scepticiſme, qu'il s'offre communément aujourd'hui.

Je dis communément ; car il y a des Matérialiſtes qui ſont allés beaucoup plus loin que Loke & Fabricius, &

* Fabricius, Delectus Argumentorum quæ veritatem Religionis aſſerunt, c. 18. Loke, Eſſai ſur l'entendement humain.

qui ont prétendu que la doctrine de l'immatérialité, de la ſimplicité & de l'indiviſibilité de la ſubſtance qui penſe, eſt un véritable Athéiſme, uniquement propre à fournir des appuis au Spinoſiſme. *

Nous oſons oppoſer à ces Matérialiſtes deux choſes : 1°. que le Matérialiſme n'eſt pas un ſentiment probable : 2°. que l'immatérialité de l'ame eſt une vérité démontrée.

§. I.

Le Matérialiſme n'eſt pas un ſentiment probable.

Lorſque nous appercevons une choſe immédiatement, ou que nous voyons un objet qui eſt lié néceſſairement avec cette choſe, nous avons certitude qu'elle eſt : ainſi j'apperçois immédiatement le rapport qui eſt entre deux fois deux & quatre, & j'ai certitude que deux fois deux ſont quatre.

De même, je vois un homme couché, les yeux fermés & ſans mouvement, mais je vois qu'il reſpire & je ſuis sûr qu'il vit, parce que la reſpiration eſt liée néceſſairement avec la vie.

Si je voyois cet homme couché, ſans mouvement & ſans reſpiration, le viſage pâle & défiguré, je ſerois porté à croire que cet homme eſt mort, mais je n'en aurois point la certitude, parce que la reſpiration de cet homme pourroit être inſenſible, & pourtant ſuffiſante pour le faire vivre, & que la pâleur ou la maigreur n'eſt pas liée néceſſairement avec la mort. Je ſerois donc porté à croire que cet homme eſt mort, mais je ne ſerois pas sûr, & mon jugement ſur la mort de cet homme ne ſeroit que probable, c'eſt-à-dire, que je verrois quelque choſe qui pourroit être l'effet de la mort ; mais qui pourroit auſſi venir d'une autre cauſe, & qui, par conſéquent, ne me rend pas certain de ſa mort, elle n'eſt que probable.

Ainſi, la probabilité tient le milieu entre la certitude, où nous n'avons aucun lieu de douter, & l'ignorance

* Traité ſur la Nature Humaine, dans lequel on eſſaye d'introduire la méthode de raiſonner par expérience dans les ſujets de Morale, t. 2. part. 4. ſect. 5.

abſolue dans laquelle nous n'avons aucune raiſon de la croire.

Une choſe eſt donc deſtituée de toute probabilité, lorſque nous n'avons aucune raiſon de la croire.

Les raiſons de croire une choſe, ſe tirent de la nature même de cette choſe, de nos expériences, de nos obſervations, ou enfin de l'opinion & du témoignage des autres hommes; & ces hommes ſont, dans la queſtion préſente, les Philoſophes ou les Peres de l'Egliſe, dont les Matérialiſtes ſe font un appui, & par leſquels ils prétendent prouver qu'avant le quatrieme ſiécle, on n'avoit point dans l'Egliſe d'idée nette de la ſpiritualité de l'ame.

1°. *On ne trouve rien dans la nature ou dans l'eſſence de la matiere qui autoriſe à juger qu'elle peut penſer.*

1°. Nous ne voyons point dans l'eſſence de la matiere qu'elle doive penſer, ni dans la nature de la penſée, qu'elle doive être matérielle; car il ſeroit auſſi évident que la matiere penſe, qu'il eſt évident que deux & deux ſont quatre; il ſeroit auſſi évident qu'un tronc d'arbre, un morceau de marbre penſent, qu'il eſt évident qu'il eſt étendu & ſolide: abſurdité qu'aucun Matérialiſte n'a juſqu'ici oſé avancer.

2°. Nous ne voyons point dans la nature de la matiere, qu'elle puiſſe penſer; car pour cela, il faudroit que nous connuſſions dans la matiere quelqu'attribut, ou quelque propriété qui eût de l'analogie avec la penſée, ce qui n'eſt pas.

Tout ce que nous connoiſſons clairement dans la matiere, ſe réduit au mouvement & à la figure; or, nous ne voyons dans le mouvement & dans la figure aucune analogie avec la penſée: car la figure & le mouvement ne changent point la nature ou l'eſſence de la matiere, & comme nous ne voyons point d'analogie entre la penſée & la nature de la matiere, nous n'en pouvons voir entre la penſée & la matiere en mouvement, ou figurée d'une certaine maniere. La penſée eſt une affection intérieure de l'Etre penſant; le mouvement ou la figure ne change rien dans les affections intérieures de la matiere; ainſi, l'on ne voit entre le mouvement de la matiere & de la penſée aucune analogie.

De bonne foi ; quelle analogie voit-on entre la figure quarrée ou ronde que l'on donne à un bloc de marbre, & le ſentiment intérieur de plaiſir ou de douleur dont l'ame eſt affectée ?

Le jugement, par lequel je prononce qu'un globe d'un pied eſt différent d'un cube de deux pieds, eſt-il un quarré, un cube, un mouvement prompt ou lent ?

Il eſt donc certain que nous ne voyons dans la matiere aucune propriété, aucun attribut, qui ait quelqu'analogie ou quelque rapport avec la penſée ; ainſi nous ne voyons dans la nature, ou dans l'eſſence de la matiere, aucune raiſon qui nous autoriſe à croire qu'elle peut penſer.

Mais, dit-on, la découverte de l'attraction ne peut-elle pas faire ſoupçonner qu'il peut y avoir dans la matiere quelque propriété inconnue, telle que la faculté de ſentir ?

Je réponds à ceux qui font cette difficulté :

1°. Que Newton n'a jamais regardé l'attraction comme une propriété de la matiere, mais comme une loi générale de la nature, par laquelle Dieu avoit établi qu'un corps s'approchoit d'un autre corps.

2°. Les Newtoniens, qui ont regardé l'attraction comme une propriété de la matiere, n'ont juſqu'ici pu en donner aucune idée.

3°. Des Philoſophes qui font profeſſion de ne croire que ce qu'ils voient clairement, & qui prétendent n'admettre comme vrai, que ce qui eſt fondé ſur des faits certains, tombent dans une contradiction manifeſte, lorſqu'ils admettent dans la matiere une propriété dont ils n'ont aucune idée, & qui, ſelon Newton même, n'eſt pas néceſſaire pour expliquer les phénomènes.

4°. Je dis que l'attraction, regardée comme une propriété eſſentielle de la matiere, eſt une abſurdité : car cette attraction eſt une force motrice inhérente & eſſentielle à la matiere, en ſorte qu'elle ſe trouveroit dans une maſſe de la matiere qui ſeroit ſeule dans l'univers, où elle eſt une force motrice qui ſe produit, ou qui naît dans la matiere par la preſence d'un autre corps.

L'attraction n'eſt point une force motrice eſſentielle à la matiere, de maniere qu'elle ſe trouve néceſſairement dans un corps qui ſeroit ſeul dans l'univers : car toute force

motrice tendant vers un lieu déterminé ; ce corps au milieu du vuide Newtonien, devroit tendre vers un lieu, plutôt que vers un autre : ce qui eſt abſurde ; puiſque l'attraction conſidérée comme propriété eſſentielle de la matiere, ne tend pas plutôt vers un lieu, que vers un autre ; c'eſt donc dire une abſurdité, que d'avancer que l'attraction eſt une propriété eſſentielle de la matiere.

On ne peut pas dire non plus que l'attraction ſoit une force motrice qui naiſſe dans la matiere à la préſence d'un autre corps ; car deux corps qu'on met en préſence & qui ne ſe touchent point, n'éprouvent aucun changement, & ne peuvent par conſéquent acquérir par leur préſence une force motrice qu'ils n'avoient pas.

L'attraction n'eſt donc, ni un attribut eſſentiel de la matiere, ni même une propriété qu'elle puiſſe acquérir : c'eſt, comme Newton le penſoit, une loi générale, par laquelle Dieu a établi que deux corps tendoient l'un vers l'autre ; l'attraction n'eſt donc que le mouvement d'un corps, ou ſa tendance vers un lieu, & cette tendance n'a pas plus d'analogie avec la penſée, que tout autre mouvement.

Que l'on juge préſentement ſi l'attraction que Newton a découverte, pour faire ſoupçonner que la matiere pourroit devenir capable de ſentir, & ſi ceux qui le prétendent n'ont pas fondé cette aſſertion ſur un mot qu'ils n'entendent pas, & ſur une propriété chimérique de la matiere ?

Ainſi, nous ne trouvons dans la nature ou dans l'eſſence de la matiere, aucune raiſon de juger qu'elle peut penſer.

II°. *Nulle expérience ne nous autoriſe à croire que la matiere puiſſe penſer.*

Les obſervations & les expériences ſur leſquelles on appuye le ſentiment qui ſuppoſe que la matiere peut penſer, ſe réduiſent à deux choſes : 1°. les prodigieuſes différences que produiſent dans l'homme les différens états du corps : 2°. les obſervations qui ont appris que les fibres des chairs contiennent un principe de mouvement qui n'eſt point diſtingué de la fibre même.

Mais, les différences que produiſent dans les opérations

tions de l'ame ; les différens états du corps ; prouvent bien que l'ame eſt unie au corps, & non pas qu'elle ſoit corporelle, puiſque ces changemens de l'ame arrivés par les changemens qu'éprouve le corps, s'expliquent dans le ſentiment qui ſuppoſe l'immatérialité de l'ame, & que le Matérialiſme eſt encore, ſur cet objet, moins ſatisfaiſant que le ſentiment qui ſuppoſe l'ame immatérielle.

Je conçois ces changemens dans les opérations de l'ame, lorſque je ſuppoſe que l'ame forme elle-même ſes idées par le moyen, ou à l'occaſion des impreſſions qu'elle reçoit.

Mais les changemens que l'ame éprouve ſont impoſſibles, ſi la penſée eſt une propriété eſſentielle de la matiere ; car alors toutes mes penſées doivent naître du fond même de la matiere, & les changemens qui environnent la portion de matiere qui eſt mon ame, ne changeant point cette portion de matiere, l'ordre de ſes idées ne doit point changer.

De quelque maniere que j'arrange les portions de matiere qui environnent la molécule qui penſe dans mon cerveau, elle ſera toujours intrinſéquement ce qu'elle étoit, & ſes affections intérieures, ſes penſées, ne doivent point éprouver de changement, ſi elle penſe eſſentiellement.

Les Matérialiſtes diront peut-être que la matiere ne penſe pas eſſentiellement, mais qu'elle acquiert cette faculté par l'organiſation du genre-humain. Mais alors cette organiſation n'eſt néceſſaire, pour que la matiere devienne penſante, que parce qu'elle tranſmet au ſiege de l'ame les impreſſions des corps étrangers, ou les coups que nos organes en reçoivent ; &, dans ce cas, il faut néceſſairement ſuppoſer, que la penſée n'eſt qu'un coup que la matiere reçoit ; c'eſt-à-dire, que la matiere devient penſante, lorſqu'elle reçoit un coup : ainſi le Forgeron qui frappe le fer, fait à chaque coup une infinité d'Etres penſants ; ce n'eſt point ici une conſéquence tirée pour rendre le Matérialiſme ridicule : c'eſt le fond même du ſyſtême, tel que Hobbes l'a conçu & défendu.

Mais peut-on ſuppoſer qu'un coup porté ſur une portion de matiere, en faſſe un Etre penſant ?

Un coup porté à la matiere, ne fait que la pouſſer vers un certain côté ; or, la matiere ne peut devenir penſante, parce qu'elle tend, ou parce qu'elle eſt pouſſée vers un certain côté ; du moins les Matérialiſtes ne nieront pas qu'ils

ne peuvent le concevoir ; d'ailleurs, je leur demande quel eſt ce côté vers lequel il faut que la matiere ſoit pouſſée, pour penſer, ſi elle ceſſera de penſer, lorſqu'elle ſera mue en ſens contraire ? N'eſt-il pas abſurde que la matiere mue, ou pouſſée vers un certain côté, devienne penſante ?

Quel eſt le Philoſophe, ou du Matérialiſte qui admet dans la matiere une qualité & une propriété qu'il ne peut concevoir, & qu'il n'y peut ſuppoſer ſans être conduit à des abſurdités, ou du défenſeur de l'immatérialité de l'ame, qui refuſe de reconnoître dans la matiere cette même propriété ?

2°. L'irritabilité qu'on a découverte dans les fibres des animaux, eſt un principe purement méchanique, une diſpoſition organique qui produit dans les fibres des vibrations : or, cette diſpoſition méchanique de la fibre, n'a aucune analogie avec la penſée ; une penſée n'eſt point une vibration : ſi cela étoit, un coup d'archet, ou la main qui pince la corde du luth, produiront une infinité de penſées dans ces cordes, ou plutôt une infinité d'êtres penſants.

Que les Matérialiſtes ſeroient charmés d'avoir de pareilles conſéquences à reprocher aux défenſeurs de l'immatérialité de l'ame !

La matérialité de l'ame eſt donc deſtituée de toute probabilité du côté de l'expérience & de l'obſervation.

Le ſentiment des Philoſophes qui ont cru l'Ame Corporelle ne forme pas une probabilité en faveur du Matérialiſme.

Lorſqu'il s'agit de faits que nous ne pouvons voir, le témoignage des autres hommes eſt la ſource de la probabilité, & même de la certitude. Lorſqu'il s'agit de ſimples opinions, leur ſentiment produit une ſorte de probabilité ; parce que rien n'étant ſans raiſon, s'ils ont entendu ce qu'ils diſoient, ils ont été déterminés à leur ſentiment par quelque raiſon apparente.

Mais, il n'eſt pas moins certain que la probabilité qui naît de leur ſentiment, dépend de la force de la raiſon qui a déterminé leur jugement : examinons donc les raiſons ſur

leſquelles les Philoſophes Matérialiſtes ont appuyé leurs ſentimens.

Pluſieurs Philoſophes ont dit que l'ame étoit matérielle ou corporelle ; mais ils n'ont été portés à ce ſentiment, que parce qu'ils ne pouvoient imaginer ni une ſubſtance incorporelle & immatérielle, ni comment elle pourroit agir ſur le corps : or, l'impoſſibilité d'imaginer une choſe n'eſt pas une raiſon de la croire impoſſible ; puiſque, dans leur ſentiment même, on ne peut, ni imaginer, ni concevoir comment la matiere peut penſer : & c'eſt pour cela que les uns regardoient le corps dans lequel réſidoit la faculté de penſer, comme un petit corps extrêmement délié, les autres croyoient que c'étoit le ſang, d'autres le cœur, &c. *.

Ces Philoſophes ſe rapprochoient, autant qu'ils le pouvoient, de l'immatérialité de l'ame, lorſqu'ils n'examinoient que la penſée, lorſqu'ils regardoient l'ame comme un corps de la derniere ſubtilité ; ainſi la raiſon les élevoit à l'immatérialité de l'ame, & l'imagination les retenoit dans le Matérialiſme : leur ſuffrage ne fait donc, en aucune façon, une probabilité en faveur du Matérialiſme. J'oſe aſſurer que je ne ſerai contredit, ſur ce point, par aucun de ceux qui, dans la lecture des anciens, ſe ſont appliqués à ſuivre la marche de l'eſprit humain dans la recherche de la vérité.

M. Loke, plus circonſpect que les anciens, a prétendu que l'étendue & la penſée étant deux attributs de la ſubſtance, Dieu pouvoit communiquer la faculté de penſer à la même ſubſtance à laquelle il avoit communiqué l'étendue.

Mais, 1°. ce raiſonnement de M. Loke ne vaut pas mieux que celui-ci : on peut dans un bloc de marbre former un cube, ou un globe : donc le même morceau de marbre peut être à la fois rond & quarré. Sophiſme pitoyable, & qui ne peut rendre intelligible la poſſibilité de l'union de la penſée & de l'étendue dans une même ſubſtance.

2°. Il eſt certain que les principes de M. Loke ſur la poſ-

* Voyez les différentes opinions des Philoſophes anciens ſur l'Ame ; dans Cicéron, de Legibus : dans l'Exam. du Fatal. t. 1.

ſibilité de l'union de la penſée avant la matiere, ſont abſolument contradictoires avec ſes principes ſur la ſpiritualité de Dieu. Or, un homme qui ſe contredit, ne prouve rien en faveur des ſentimens contradictoires qu'il embraſſe : le ſentiment de M. Loke ne fait donc point une probabilité en faveur du Matérialiſme.

Enfin, ſi la matérialité de l'ame a eu ſes partiſans, ſon immatérialité a eu ſes défenſeurs, dont le ſuffrage forme une probabilité oppoſée à la probabilité que produit, en faveur du Matérialiſme, l'autorité des Philoſophes Matérialiſtes.

Dans ce conflict de probabilité, il faut comparer les autorités oppoſées ; & ſi elles ſont égales, la probabilité que l'on prétend tirer de ces autorités eſt nulle ; ſi elles ſont inégales, on retranche la plus petite de la plus grande, & c'eſt l'excès de la plus grande ſur la plus petite, qui détermine la probabilité.

Comparons donc l'autorité des Philoſophes partiſans de l'immatérialité de l'ame, avec l'autorité des Philoſophes Matérialiſtes.

Je trouve chez les anciens, Platon, Ariſtote, Parménide, &c. Parmi les modernes, Bacon, Gaſſendi, Deſcartes, Leibnits, Wolf, Clark, Euler, &c. qui ont tous cru l'immatérialité de l'ame, & qui ne l'ont enſeignée, qu'après avoir beaucoup médité cette vérité, & après avoir bien peſé toutes les difficultés qui la combattent. Que l'on compare avec ces ſuffrages, ceux des Philoſophes Matérialiſtes, & que l'on prononce en faveur de qui la probabilité doit reſter.

Nous abandonnons ce calcul à l'équité du lecteur : nous ferons ſeulement deux réflexions ſur ce conflict d'opinions des Matérialiſtes, & des partiſans de l'immatérialité.

1°. Les Philoſophes qui ont cru l'ame matérielle, n'ont fait que céder au penchant qui porte les hommes à imaginer tout, & à la pareſſe qui empêche la raiſon de s'élever au-deſſus des ſens ; ils n'avoient pas beſoin de raiſon pour ſuppoſer l'ame matérielle ; ils n'ont pas eu beſoin d'examiner.

2°. Au contraire, les Philoſophes qui ont cru l'ame immatérielle, ont vaincu ces obſtacles pour élever leur eſprit juſqu'à l'idée d'une ſubſtance ſimple & immatérielle.

Il y a donc beaucoup d'apparence qu'ils ont eu de fortes raiſons pour adopter ce ſentiment, & qu'ils n'y ont été forcés que par l'évidence : car, quand l'évidence n'eſt pas entiere,

l'imagination & la pareſſe triomphent des efforts de la raiſon ; du moins on ne peut conteſter que les Philoſophes qui ont enſeigné l'immatérialité de l'ame, n'aient eu beſoin, dans l'examen de cette matiere, de faire beaucoup plus d'efforts d'eſprit, & plus d'uſage de leur raiſon, que les Philoſophes Matérialiſtes. La préſomption eſt donc en faveur des premiers : & un homme qui, ſur cette queſtion, ſe conduiroit par voie d'autorité, ne pourroit plus, ſans abſurdité, ſe déterminer en faveur du Matérialiſme.

Les Peres ont combattu le Matérialiſme.

Les Philoſophes qui avoient recherché la nature de l'ame, l'avoient enviſagée ſous des rapports tout différens : les uns, comme Anaximandre, Anaximene, Leucippe, avoient porté leur attention ſans les effets de l'ame dans le corps humain, & ces obſervations furent la baſe de leur ſyſtême ſur la nature de l'ame ; ils ne la crurent qu'une eſpece de force motrice, & jugerent qu'elle étoit un corps *.

Lorſque, des opérations de l'ame ſur ſon corps, ils paſſerent aux opérations purement intellectuelles, ils découvrirent qu'elles ſuppoſoient un principe ſimple immatériel ; & ils firent de l'ame un corps le plus ſubtil qu'ils purent, & le plus approchant de la ſimplicité. Démocrite même ne put s'empêcher de dire que la faculté de penſer réſidoit dans un atôme, & que cet atôme étoit indiviſible & ſimple.

Les Pythagoriciens au contraire, qui reconnoiſſoient dans la nature une Intelligence ſuprême & immatérielle, avoient enviſagé l'ame dans ſes opérations purement intellectuelles, & ils avoient penſé que c'étoit par ſes opérations qu'il falloit juger de la nature de l'ame ; & comme ces opérations ſuppoſent évidemment un principe ſimple, ils avoient jugé que l'ame étoit une ſubſtance ſimple & immatérielle.

Mais, comme cette ſubſtance étoit unie à un corps, & qu'on ne pouvoit reconnoître ſon influence dans les différens mouvemens du corps humain, on lui donna un petit corps, le plus ſubtil qu'on put, & le plus approchant de la ſimplicité de l'ame : ce petit corps, que l'imagination ne ſe repréſentoit pas diſtinctement, étoit le corps eſſentiel de l'a-

* Voyez l'Examen du Fataliſme, t. 1, ſeconde Epoque.

me, lequel étoit indiviſible, & dont elle ne ſe ſéparoit jamais.

Ce petit corps, uni à l'ame, étoit, pour l'imagination, une eſpece de point d'appui qui l'empêchoit de tomber dans le Matérialiſme, & de ſe révolter contre la ſimplicité de l'ame, que la pure raiſon admettoit.

Mais, comme ce petit corps étoit inſéparable de l'ame, & qu'on n'imaginoit pas comment ce petit corps, ſi ſubtil, pouvoit produire le mouvement du corps humain, on enveloppa ce petit corps eſſentiel de l'ame, on l'enveloppa, dis-je, d'une eſpece de corps aérien, plus ſubtil que les corps groſſiers, & qui ſervoit de moyen de communication entre le corps eſſentiel de l'ame, & les organes groſſiers du corps humain.

Voilà l'eſpece d'échelle par laquelle les Platoniciens faiſoient deſcendre l'ame juſqu'au corps : on en trouve la preuve dans le Commentaire d'Hiéroclès ſur les vers d'or, & dans ce que dit Virgile ſur l'état des ames criminelles aux enfers. » Quelques-unes de ces ames, dit-il, ſont ſuſpendues & expoſées aux vents, & les crimes des autres ſont » nettoyés ſous un vaſte gouffre, ou ſont purgés par le feu, » juſqu'à ce que le tems ait emporté toutes les taches qui » s'y étoient miſes, & qu'on ne leur ait laiſſé que le pur » ſens aérien, & que le ſimple ſens ſpirituel *. «

Les Peres, qui voyoient que cette doctrine n'étoit point contraire à l'immatérialité de l'ame, ni aux dogmes du Chriſtianiſme, l'adopterent par condeſcendance pour ceux qu'ils vouloient convertir, & ce ſentiment s'établit parmi quelques Chrétiens. On crut que les ames, après la mort, avoient des corps ; mais on ſuppoſoit qu'elles étoient des ſubſtances immatérielles placées dans ces corps, & unies indiſſolublement à eux.

Comme les Anges ont ſouvent apparu aux hommes avec un corps humain, il y eut des Peres qui, conſéquemment aux principes de la Philoſophie Pythagoricienne, crurent qu'ils étoient auſſi des corps aériens †.

Les Peres ont donc pu dire que l'ame étoit corporelle, & n'être pas Matérialiſtes.

D'ailleurs, ils diſputoient quelquefois contre les Philoſo-

* Enéide, l. 6, v. 735, &c.
† Codworth, Syſtem. Intellectula, ſect. 3, c. 5.

phes, qui croyoient que l'ame humaine étoit une portion de l'ame univerſelle, une ombre, une certaine vertu ou qualité occulte, & non pas une ſubſtance. Les Peres, pour exprimer que l'ame étoit une ſubſtance, & non pas une portion de l'ame univerſelle, diſoient que l'ame humaine étoit un corps, c'eſt-à-dire, une ſubſtance diſtincte, qui avoit une exiſtence qui lui étoit propre, & ſéparée de tout autre être, comme un corps l'eſt d'un autre corps *.

Enfin, il eſt certain que les Peres ont donné le nom de corps à tout ce qu'ils croyoient compoſé, quoiqu'il fût immatériel, & qu'ils admirent dans l'ame différentes facultés qu'ils regardoient comme ſes parties : ils ont donc pu dire que l'ame étoit un corps, que Dieu ſeul, qui étoit exempt de toute compoſition, étoit ſeul incorporel : ils ont pu dire toutes ces choſes, & ne pas vouloir dire pour cela que l'ame fût en effet un corps matériel †.

Appliquons ces principes aux Peres dont les Matérialiſtes réclament le ſuffrage.

Saint Irénée n'eſt point favorable au ſentiment qui ſuppoſe que la Matiere peut penſer.

On prétend que S. Irenée a cru que l'ame étoit corporelle, parce qu'il a dit que l'ame étoit un ſouffle, qu'elle n'étoit incorporelle, que par comparaiſon avec les corps groſſiers, & qu'elle reſſembloit à un corps humain.

Cette conſéquence eſt abſolument contraire à l'eſprit de S. Irénée; ce Pape, dans l'endroit cité, combat la Métempſycoſe, & prétend prouver par la parabole de Lazare, que les ames, après la mort, n'ont pas beſoin de s'unir aux corps pour ſubſiſter, parce qu'elles ont une figure humaine, & qu'elles ne ſont incorporelles, que par comparaiſon aux corps groſſiers ¶.

Les Partiſans de la Métempſycoſe prétendoient que l'ame humaine ne pouvoit ſubſiſter ſans être unie à un corps, parce qu'elle étoit un ſouffle qui ſe diſſipoit, s'il n'étoit retenu dans des organes.

S. Irenée répond à cette difficulté, que l'ame, après la mort,

* Aug. de Hæreſ. c. 86.
† Gregor. Moral. l. 2, c. 3. Damaſcen. l. 2, c. 3.
¶ Iræn. l. 5, c. 7.

à une existence réelle & solide, si je peux parler ainsi, parce qu'elle a une figure humaine, & qu'après la mort, elle n'est incorporelle, que par rapport aux corps grossiers : ce qui suppose seulement que S. Irenée croyoit que les ames étoient unies à un corps subtil, dont elles ne se séparoient point après la mort : réponse qui n'est rien moins que favorable au Matérialisme.

Le passage même de S. Irenée fait voir que ce Pere reconnoissoit des substances immatérielles, & dit que l'ame n'est incorporelle que par rapport aux corps grossiers, ce qui suppose qu'elle est corporelle par rapport à d'autres substances qui ne sont pas unies à des corps. S. Irenée n'est donc point favorable au Matérialisme.

Origène n'a point douté de l'immatérialité de l'ame.

Origène réfute expressément ceux qui croyoient que Dieu étoit corporel : il dit que Dieu n'est, ni un corps, ni dans un corps, qui est une substance simple, intelligente, exempte de toute composition, qui, sous quelque rapport qu'on l'envisage, est une substance simple ; il n'est qu'une ame, & la source de toutes les intelligences.

» Si Dieu, dit-il, étoit un corps, comme tout corps est » composé de matiere, il faudroit aussi dire que Dieu est » matériel ; & la matiere étant essentiellement corrupti- » ble, il faudroit encore dire que Dieu est corrupti- » ble * ».

Peut-on croire qu'un homme tel qu'Origène, qui conduit le Matérialisme jusqu'à ces conséquences, puisse être incertain sur l'immatérialité de l'Etre suprême ?

Il appuye sur ces principes l'immatérialité de l'ame : » quel- » ques-uns assurent que notre homme intérieur, qui a été » fait à l'image de Dieu, est corporel ; ils doivent consé- » quemment, à cette idée, faire de Dieu lui-même, un » Etre corporel, & ils doivent lui donner une figure hu- » maine, ce qu'on ne peut faire sans impiété †.

» S'il y en a qui croient que l'ame est un corps, dit-il ail- » leurs, je voudrois qu'ils me montrassent d'où viendroit à ce

* L. 1, de Principiis, c. 1, t. 1, p. 51, edit. Benedict.
† Origen. Hom. 1, in p. 420. Genes. c. 1.

» corps la faculté de penſer, de ſe reſſouvenir, & celle de » contempler les choſes inviſibles * «.

Eſt-on incertain de la ſpiritualité de l'ame, & de ſon immatérialité, lorſqu'on établit de pareils principes ?

Que M. Huet oppoſe-t-il à ces paſſages, pour prouver qu'Origène n'avoit point de ſentiment arrêté ſur l'immatérialité de Dieu, & ſur celle de l'ame ?

Un paſſage de la Préface de ſon livre des principes, dans lequel paſſage Origène dit, qu'il faut examiner ſi Dieu eſt corporel, ou s'il a quelque forme, ou s'il eſt d'une nature différente de celle des autres corps ; s'il en eſt de même du St. Eſprit, & de toutes les natures raiſonnables **.

Dans ce même endroit, Origène dit, qu'il va traiter tous ces ſujets d'une maniere différente de celle dont il en parle dans ſes autres Ouvrages, dans leſquels il n'a point traité cette matiere à fond & exprès. Ce paſſage ne veut pas dire qu'il ne ſait à quoi s'en tenir ſur ces objets, puiſque, dans le livre même des principes, il établit formellement l'immatérialité de Dieu, & celle de l'ame.

Comment M. Huet a-t-il pu conclure de ce paſſage, que l'Egliſe n'avoit rien défini ſur l'immatérialité de l'ame, au ſiecle d'Origène † ?

Origène dit, il eſt vrai, dans ſon livre des principes, que la nature de Dieu ſeul, c'eſt-à-dire, du Pere, du Fils, & du Saint-Eſprit, a cela de propre, » qu'elle eſt ſans aucune » ſubſtance matérielle, & ſans ſociété d'aucun autre corps » qui lui ſoit uni «. ††.

Mais, du moins Origène ſuppoſe que les ames ſont unies à un corps, dont elles ſont pourtant diſtinguées ; il ne dit pas qu'elles ſoient matérielles : comment auroit-il dit que l'ame eſt corporelle ou matérielle, lui qui ne reconnoît pour ſubſtances immatérielles, que celles qui ne peuvent être diſſoutes ou brûlées, & qui aſſure que l'ame des hommes ne peut être réduite en cendres, non plus que les ſubſtances des Anges & des Trônes ¶ ?

Pour terminer ce qui regarde Origène, nous avertirons que l'Auteur de la Philoſophie du bon ſens a travaillé ſur quel-

* L. de Princip. ibid.

** Præm. lib. de Princip. pag. 420.

† Origenian. l. 2. quæſt. de Anima. n. 23. pag. 99.

†† L. de Princip. c. 6.

¶ L. cont. Celſum.

que *Citateur* infidéle : car Origène, dans le lieu même qu'il cite, ſoutient préciſément le contraire du ſentiment qu'il attribue à cet Auteur ; c'eſt ce qui auroit été évident pour tout lecteur : ſeu M. d'Argens avoit cité le paſſage en entier *.

Tertullien n'eſt point favorable au Matérialiſme.

Tertullien avoit prouvé, contre Hermogène, que la matiere n'étoit point incréée ; il fit enſuite un ouvrage pour prouver que l'ame n'eſt point tirée de la matiere, comme Hermogène le prétendoit, mais qu'elle venoit immédiatement de Dieu, puiſque l'Ecriture nous dit expreſſément, que c'étoit Dieu qui avoit inſpiré à l'homme un ſouffle de vie †.

Enfin, Tertullien, pour réfuter pleinement ceux qui prétendoient que l'ame ſortoit du ſein de la matiere, & qu'elle n'en étoit qu'une portion, entreprit d'examiner les différentes opinions des Philoſophes qui étoient contraires à ce que la Religion nous apprend ſur la nature de l'ame : c'eſt l'objet de ſon livre de l'Ame.

Il dit que beaucoup de Philoſophes ont cru que l'ame étoit corporelle, que les uns l'ont fait ſortir du corps viſible, les autres du feu, du ſang, &c. que les Stoïciens approchent plus du ſentiment des Chrétiens, en ce qu'ils regardent l'ame comme un eſprit, parce que l'eſprit eſt une eſpèce de ſouffle.

Tertullien dit que les Stoïciens croyoient que ce ſouffle étoit un corps, & que les Platoniciens croyoient, au contraire, que l'ame étoit incorporelle : 1°. parce que tout corps étoit animé ou inanimé, & que l'on ne pouvoit dire que l'ame fût un corps animé, ni qu'elle fût un corps inanimé ; & voici, ſelon Tertullien, la preuve que les Platoniciens en donnoient.

» Si l'ame étoit un corps animé, elle recevroit ſon mou-
» vement d'un corps étranger, & ne ſeroit plus une ame : ſi
» elle étoit un corps inanimé, elle ſeroit mue par un principe
» intérieur, ce qui ne peut convenir à l'ame, puiſqu'alors ce
» ne ſeroit point elle qui mouveroit le corps, mais elle-

* In Johan. t. 2. p. 214. édit. Huetii.
† De Cenſu animæ : ce Livre eſt perdu.

» même qui ſeroit mue d'un lieu à un autre comme le » corps * «.

Voilà, ſelon Tertullien, le raiſonnement des Platoniciens, pour prouver que l'ame n'eſt point un corps.

Cet Auteur, qui avoit prouvé contre Hermogène, que l'ame venoit de Dieu, parce que la Genèſe nous diſoit que Dieu l'avoit produite en ſoufflant ſur l'homme, croyoit que le ſentiment des Platoniciens ne s'accordoit point avec l'explication qu'il avoit donnée de l'origine de l'ame. Il attaque le raiſonnement des Platoniciens, & prétend qu'on ne peut pas dire que l'ame eſt un corps animé ou un corps inanimé, puiſque c'eſt ou la préſence de l'ame qui fait un corps animé, ou ſon abſence qui le fait inanimé, & que l'ame ne peut être l'effet qu'elle produit; qu'ainſi on ne peut dire, ni que l'ame ſoit un corps animé, ni qu'elle ſoit un corps inanimé; que le nom d'*ame* exprime ſa ſubſtance, & la nature de ſa ſubſtance, & qu'on ne peut la rapporter, ni à la claſſe des corps animés, ni à la claſſe des corps inanimés, qu'ainſi le dilême des Platoniciens porte abſolument à faux.

A l'égard de ce que les Platoniciens diſent, que l'ame ne peut être mue, ni extérieurement, ni intérieurement, Tertullien prétend que l'ame peut être mue intérieurement, comme cela arrive dans l'inſpiration; que l'ame eſt mue intérieurement, puiſqu'elle produit les mouvemens du corps; qu'ainſi, ſi la mobilité étoit l'eſſence du corps, les Platoniciens ne pourroient nier que l'ame ne ſoit un corps.

Voilà, ſelon Tertullien, ce que la raiſon peut apprendre aux Platoniciens; mais l'Ecriture, ſelon cet Auteur, nous donne ſur l'ame beaucoup plus de lumiere: elle nous apprend que les ames ſéparées des corps, ſont renfermées dans des priſons, & qu'elles ſouffrent; ce qui eſt impoſſible, dit Tertullien, ſi elles ne ſont rien, comme Platon le prétend; car, dit-il, elles ne ſont rien, ſi elles ne ſont pas corps: car, ce qui eſt incorporel, n'eſt ſuſceptible d'aucune des affections auxquelles l'Ecriture nous apprend que les ames ſont ſujettes.

Il eſt donc certain que Tertullien a cru que l'ame avoit, ou étoit un corps; mais, 1°. il n'a point dit qu'elle fût, ni un

* Lib. de Anima.

corps tiré de la matiere brute, comme Thalès, Empedocles, &c. ni du feu, comme Héraclite, ni même l'éther, comme les Stoïciens : l'ame n'étoit donc point, selon Tertullien, un corps matériel, puisque l'éther étoit le dernier degré de subtilité possible dans la matiere.

2°. Tertullien soutient que la division des corps en corps animés & en corps inanimés, est défectueuse, & qu'on ne peut dire de l'ame qu'elle soit, ni un corps animé, ni un corps inanimé : ce qui seroit absurde, s'il avoit enseigné que l'ame étoit un corps, ou une portion de matiere : car, si l'ame est une portion de matiere ou un corps, il faut nécessairement qu'elle soit un corps animé, ou un corps inanimé ; car la matiere est ou brute & inanimée, ou vivante, organisée & animée.

3°. Tertullien soutient positivement, qu'il y a un milieu entre le corps animé & le corps inanimé, c'est-à-dire, la cause qui anime le corps, laquelle n'est, ni un corps animé, ni un corps inanimé, & cette cause est l'ame ; ainsi, selon Tertullien, l'ame est un principe, dont la propriété est d'animer un corps, & qui n'est point un corps : l'ame, selon Tertullien, est donc distinguée de la matiere.

4°. Tertullien dit que l'ame est ainsi appellée, à cause de sa substance, & il nie cependant que l'ame soit le feu ou l'éther ; il suppose donc que l'ame est une substance immatérielle.

5°. Tertullien combat ici le sentiment des Platoniciens, qui prétendoient que l'ame étoit une certaine vertu, une espece d'abstraction, dont on ne pouvoit se faire aucune idée, & qui n'étoit rien, selon Tertullien ; il ne dit donc que l'ame est un corps, que pour exprimer qu'elle est une substance, & c'est pour cela qu'il dit que l'ame est un corps, mais un corps de son genre. C'est ainsi que, lorsqu'il raisonne contre Hermogène, qui prétendoit que la matiere n'étoit, ni corporelle, ni incorporelle, parce qu'elle étoit douée de mouvement, & que le mouvement étoit incorporel, Tertullien lui dit que le mouvement n'est qu'une relation extérieure du corps, & qu'il n'est rien de substantiel, parce qu'il n'est point corporel *.

6°. Tertullien dit qu'il est vrai que l'ame est un corps, en ce sens qu'elle a les dimensions que les Philosophes attribuent

* Adversùs Hermogen. c. 36.

aux corps, & qu'elle eſt figurée ; mais il eſt certain qu'on peut croire l'ame immatérielle, & la ſuppoſer étendue : ce ſentiment eſt ſoutenu par des Théologiens & par des Philoſophes très-orthodoxes.

7°. Tertullien, dans le livre de l'ame, réfute le ſentiment qui diſtingue l'eſprit de l'ame, & ſoutient qu'il eſt abſurde de ſuppoſer dans l'ame deux ſubſtances, que le nom d'eſprit n'eſt qu'un nom donné à une fonction de l'ame, & non pas un Etre qui ſe joint à elle, puiſqu'elle eſt ſimple & indiviſible.

L'ame eſt une, dit-il, mais elle a des fonctions variées & multipliées ; ainſi, lorſque Tertullien dit que l'ame eſt un corps, il eſt viſible qu'il n'entend rien autre choſe, ſinon que l'ame eſt une ſubſtance ſpirituelle & immatérielle, mais étendue *.

8°. Tertullien, dans ce même livre de l'ame, dit qu'il a démontré contre Hermogène que l'ame venoit de Dieu, & non pas de la matiere, & qu'il a prouvé qu'elle eſt libre, immortelle, corporelle, figurée, ſimple ¶.

Il eſt donc certain que Tertullien n'a pas donné à l'ame un corps matériel, mais un corps ſpirituel, c'eſt-à-dire, une étendue ſpirituelle, telle que beaucoup de Philoſophes & Théologiens l'attribuent à Dieu ; ces Théologiens & ces Philoſophes ne ſont taxés de Matérialiſme par perſonne.

Tertullien, qui avoit beaucoup d'imagination, regardoit les Etres inétendus des Platoniciens comme des chimeres, & croyoit que tout ce qui exiſtoit, étoit étendu & corporel, parce qu'il avoit de l'étendue, & que nous connoiſſons les corps par l'étendue ; mais il ne croyoit pas que tout ce qui étoit étendu fût matériel, puiſqu'il admet des ſubſtances ſimples, des ſubſtances indiviſibles.

Tertullien n'étoit donc point Matérialiſte, & je ne conçois pas comment ſes Commentateurs, & des Savans diſtingués, n'ont point héſité à mettre cet Auteur au rang des Matérialiſtes.

L'idée que nous venons de donner du ſentiment de Tertullien ſur la nature de l'ame, leve, ce me ſemble, les difficultés que l'on tire des endroits où ce Pere dit que Dieu eſt

* De Anima, c. 12. 13. 14.

¶ Ibid. c. 23.

un corps : nous ne faiſons ici que ſuivre l'explication de St. Auguſtin. » Tertullien, dit ce Pere, ſoutient que l'ame eſt » un corps figuré, & que Dieu eſt un corps, mais qu'il » n'eſt pas figuré. Tertullien n'a cependant pas été regardé » pour cela comme un Hérétique : car on a pu croire qu'il » diſoit que Dieu étoit un corps, parce qu'il n'eſt pas néant, » parce qu'il n'eſt pas le vuide, ni aucune qualité du corps » ou de l'ame, mais parce qu'il eſt tout entier par-tout, » remplit tous les lieux, ſans être partagé, & reſte im- » muable dans ſa nature & dans ſa ſubſtance * «.

Si Tertullien n'a pas été regardé comme un Hérétique, parce qu'il a dit que Dieu ou l'ame étoient un corps, ce n'eſt pas que l'Egliſe fût incertaine ſur l'immatérialité de Dieu, ou ſur celle de l'ame ; c'eſt parce qu'on croyoit que Tertullien, en diſant que Dieu étoit un corps, n'avoit point voulu dire qu'il fût de la matiere, mais ſeulement qu'il étoit une ſubſtance ou un Etre exiſtant en lui-même.

Comment donc l'Auteur de la Philoſophie du bon ſens a-t-il pu conclure du paſſage de St. Auguſtin, qu'on n'étoit point hérétique du tems de Tertullien en ſoutenant que Dieu étoit matériel ? Quelle idée faudra-t-il que nous prenions de ſon eſprit, s'il n'a fait en cela qu'une faute de Logique ? Pourquoi, en citant le paſſage de St. Auguſtin, cet Auteur a-t-il ſupprimé la raiſon que St. Auguſtin donne, pour laquelle Tertullien n'a point été regardé comme un Hérétique, lorſqu'il fit Dieu corporel ? Si l'Auteur eſt de bonne foi, ſa Philoſophie n'eſt pas la Philoſophie du bon ſens.

St. Hilaire croyoit l'immortalité de l'Ame.

Perſonne n'a enſeigné plus clairement & plus formellement l'immortalité de l'ame, que St. Hilaire ; ce n'eſt point chez ce Pere une opinion, c'eſt un principe auquel il revient toutes les fois qu'il parle de l'ame.

Lorſqu'il explique ces paroles du Pſeaume 118, *ce ſont vos mains, Seigneur, qui m'ont formé*, il décrit la formation de l'homme, & il dit que les élémens de tous les autres Etres ont été produits tels qu'ils ſont dans l'inſtant même, auquel Dieu a voulu qu'ils exiſtaſſent ; qu'on ne voit dans leur formation ni commencement, ni progrès, ni

* Aug. de Hær. c. 86.

perfectionnement ; qu'un ſeul acte de ſa volonté divine les a faits ce qu'ils ſont ; mais qu'il n'en eſt pas ainſi de l'homme. Il falloit, ſelon St. Hilaire, pour les former, que Dieu unit deux natures oppoſées, & cette union demandoit deux opérations différentes.

Dieu a dit d'abord : formons l'homme à notre image & à notre reſſemblance ; enſuite il a pris de la pouſſiere, & il a formé l'homme.

Dans la premiere opération, Dieu a produit la nature intérieure de l'homme, c'eſt ſon ame, & elle n'a point été produite en façonnant une nature étrangere. Tout ce que le conſeil de la Divinité a produit dans cet inſtant étoit incorporel, puiſqu'elle produiſoit un Etre à l'image de Dieu : c'eſt dans la ſubſtance raiſonnable & incorporelle, que réſide notre reſſemblance avec la Divinité.

Quelle différence entre cette premiere production de la Divinité, & la ſeconde ? Dieu prend de la pouſſiere, & forme ainſi l'homme, en façonnant la production, il l'a créée : pour le corps, il ne le fait pas, il ne le crée pas, il le forme & en prend la matiere dans la maſſe de la terre *.

Si ce Pere parle de l'immenſité divine, & de la préſence de Dieu dans tous les lieux, il dit que l'Etre ſuprême eſt tout entier par-tout, comme l'ame unie à un corps eſt dans toutes les parties du corps. L'ame, quoique répandue dans toutes les parties du corps humain, & préſente à toutes ſes parties, n'eſt pas pour cela diviſible comme le corps : les membres pourris, coupés, ou paralytiques n'alterent point l'intégrité de l'ame †.

Dieu n'eſt, ſelon ce Pere, ni corporel, ni uni à un corps ; & ce n'eſt point en formant le corps de l'homme, que Dieu l'a fait à ſa reſſemblance ; mais en lui donnant une ame. C'eſt pour cela que la Genèſe ne décrit la formation du corps humain que long-tems après nous avoir dit que Dieu avoit fait l'homme à ſon image : c'eſt par cette reſſemblance de l'ame avec la nature divine, qu'elle eſt raiſonnable, qu'elle eſt incorporelle & éternelle. Elle n'a rien de terreſtre, rien de corporel. C'eſt toujours ſur ces principes que St. Hilaire parle de l'ame ¶.

* Hilar. in Pſ. 118. Litter 10. n. 6. &c.
† Ibid. Litter. 19. n. 8.
¶ In Pſal. 129.

Un Pere, qui s'eſt expliqué ſi expreſſément & ſi clairement ſur l'immatérialité de l'ame, ne pouvoit être mis au nombre des Matérialiſtes, qu'en oppoſant à ces paſſages, d'autres endroits de ce Pere, contraires à l'immatérialité de l'ame; il falloit tirer des ouvrages de ce Pere, des doutes raiſonnés, ou des difficultés conſidérables contre l'immatérialité de l'ame.

Cependant M. Huet, pour prouver que Saint Hilaire croyoit l'ame matérielle, ne nous cite qu'un paſſage de ce Pere, dans lequel il dit, qu'il n'y a rien qui ne ſoit corporel dans ſa ſubſtance & dans ſa création, & que les ames unies à leurs corps, ou dégagées de ce corps, ont une ſubſtance corporelle conforme à leur nature *.

Si M. Huet & ceux qui l'ont copié, avoient lu avec attention tout le paſſage de St. Hilaire, ils auroient vu que le mot corporel n'a point ici un ſens favorable au Matérialiſme.

St. Hilaire examine dans ce paſſage les difficultés de quelques hommes groſſiers, qui ſembloient douter de la réſurrection, parce qu'ils ne concevoient pas comment on pourroit ſe nourrir dans le Ciel.

St. Hilaire leur dit d'abord, que les promeſſes de Dieu doivent diſſiper toutes leurs inquiétudes à cet égard. Il tâche enſuite de leur faire comprendre comment ils pourront vivre dans le Ciel : pour cela, il leur dit qu'il n'y a rien qui ne ſoit corporel dans ſa ſubſtance & dans ſa création ; ce qui veut dire que Dieu n'a rien créé ſans lui donner une exiſtence ſolide, & toutes les qualités néceſſaires pour qu'elles aient la durée qu'il leur aura promiſe.

Cette explication eſt conforme au but que St. Hilaire ſe propoſoit, & le mot corporel, *corporeum*, qui a quelquefois ce ſens dans St. Hilaire même, qui dit que tout ce qui eſt compoſé a eu un commencement, par lequel il eſt corporifié, afin qu'il ſubſiſte; & c'eſt dans ce ſens, qu'il faut entendre ce que ce Pere dit dans le même paſſage ſur les ames qui, ſéparées du corps, ont cependant une ſubſtance corporelle conforme à leur nature.

Si St. Hilaire avoit voulu dire dans ce paſſage qu'il n'y a rien qui ne ſoit matériel, voici à quoi ſe réduiroit ſa réponſe : vous êtes inquiets comment vous vivrez après la réſurrection, vous avez tort ; car il n'y a rien qui ne ſoit matériel.

*. In Matthæum, pag. 632, 263.

Pour

Pour que S. Hilaire abandonnât dans cette occaſion ſes principes ſur l'immatérialité de l'ame, il falloit que le Matérialiſme répondît aux difficultés qu'il ſe propoſoit d'éclaircir, & qu'il ne fût pas poſſible de répondre autrement. Or, il eſt certain que le Matérialiſme de l'ame ne réſoud point ces difficultés, & qu'au contraire, il les fortifie. Si l'ame eſt matérielle, on doit être beaucoup plus embarraſſé de vivre dans le Ciel, que ſi elle eſt immatérielle comme les Anges.

S. Ambroiſe croyoit l'Ame immatérielle, & l'on ne trouve dans ce Pere rien qui favoriſe le Matérialiſme.

S. Ambroiſe explique la création de l'homme comme S. Hilaire.

La vie de l'homme a commencé, dit-il, lorſque Dieu a ſoufflé ſur lui : cette vie finit par la ſéparation de l'ame & du corps, mais le ſouffle qu'il reçoit de Dieu, n'eſt point détruit, lorſqu'il ſe ſépare du corps ; comprenons par-là, combien ce que Dieu a fait immédiatement dans l'homme eſt différent de ce qu'il a formé & figuré : c'eſt pour cela que l'Ecriture dit que Dieu a fait l'homme à ſon image, & qu'elle raconte enſuite qu'il prit de la pouſſiere & qu'il forma l'homme.

Ce qui n'a point été formé de la pouſſiere, n'eſt ni terre, ni matiere : c'eſt une ſubſtance incorporelle, admirable, immatérielle ; ce n'eſt, ni dans le corps, ni dans la matiere, mais dans l'ame raiſonnable qu'il faut chercher la reſſemblance de l'homme avec Dieu ; l'ame n'eſt donc point une vile matiere, elle n'eſt rien de corporel. *

C'eſt par le dogme de l'immatérialité de l'ame qu'il éleve l'homme, qu'il le conſole des malheurs de la vie, qu'il le ſoutient contre les horreurs de la mort ; toute la morale de ce Pere porte ſur l'immatérialité de l'ame. **

Sur quel fondement ſoupçonne-t-on ce Pere d'être Matérialiſte ? Sur un paſſage dans lequel ce Pere dit, qu'il n'y a rien qui ſoit exempt de compoſition matérielle, que la Trinité. †

* Pſ. 118. Serm. 10. n. 15. p. 1051. n. 16. 18. Hexameron, l. 6. c. 7. n. 16. 40.

** De Noe & arca, c. 25. p. 265 : De Bono Mortis, c. 9. n. 38.

† De Abraham, l. 2. c. 8. n. 58. p. 333.

En prenant ce paſſage ainſi détaché de tout ce qui le précéde, & de ce qui le ſuit, il s'enſuivroit tout au plus que S. Ambroiſe croyoit que tous les eſprits créés ſont unis à un petit corps dont ils ſont inſéparables. S. Ambroiſe s'eſt expliqué trop clairement ſur l'immatérialité de l'ame, pour donner un autre ſens à ce paſſage.

Mais S. Ambroiſe dans ce paſſage, ne dit rien de ce qu'on lui fait dire.

Ce Pere, en parlant des Sacrifices, dit qu'ils ſervent à rappeller l'homme à Dieu, & à lui faire connoître que Dieu, quoiqu'au-deſſus du monde, en a pourtant arrangé les parties.

Du ſpectacle de la nature où il trouve les traces ou plutôt le caractère de la Providence, il paſſe aux différentes parties du monde & de la terre : il fait voir que c'eſt Dieu qui a diſpoſé les différentes parties de la terre : il paſſe enſuite au corps humain, & dit que c'eſt Dieu qui a mis entre tous ſes membres l'harmonie qu'on y admire.

Pour l'ame, elle a auſſi ſes diviſions ; & ces diviſions ſont ſes différentes fonctions : car l'ame, ſelon ce Pere, eſt indiviſible ; plus légère que les oiſeaux, ſes vertus l'élevent au-deſſus des Cieux, & Dieu ne l'a point diviſée en parties comme les autres Etres, parce qu'elle eſt unie à la Trinité, qui, ſeule indiviſible, a tout diviſé.

C'eſt pour cela que les Philoſophes avoient cru que la ſubſtance ſupérieure du monde qu'ils appellent l'éther, n'eſt point compoſée des élémens qui forment les autres corps ; mais qu'il eſt une lumiere pure, qui n'a rien de la ſaleté de la terre, de l'humidité de l'eau, du nébuleux de l'air, ou de l'éclat du feu ; c'eſt, ſelon eux, une cinquieme nature qui, infiniment plus rapide & plus légère que les autres parties de la nature, eſt comme l'ame du monde ; parce que les autres parties ſont mêlées à des corps étrangers & groſſiers.

Mais, pour nous, continue Saint Ambroiſe, nous croyons qu'il n'y a rien d'exempt de compoſition matérielle, que la ſubſtance de la Trinité, qui eſt d'une nature ſimple & ſans mêlange, quoique quelques-uns croient que cette cinquieme eſſence eſt cette lumiere que David appelle le vêtement du Seigneur.

Il eſt évident que S. Ambroiſe confirme ici l'immatérialité de l'ame, puiſqu'il dit, qu'elle eſt indiviſible & unie à la

Sainte Trinité ; qui eſt ſimple : qu'ainſi, ce Pere n'a pu, deux lignes au-deſſus, dire que l'ame eſt matérielle, à moins qu'on ne le ſuppoſe ſtupide ou inſenſé.

Il n'eſt pas moins clair que, dans ce texte, S. Ambroiſe n'a pour objet que de combattre le ſyſtême de l'ame univerſelle, que les Philoſophes ſuppoſoient répandue dans le monde, comme un cinquieme élément ; par conſéquent, il ne s'agiſſoit point dans cet endroit de l'ame humaine, mais d'une des parties du monde, que les Philoſophes regardoient comme un eſprit, & S. Ambroiſe leur dit, qu'il ne reconnoît point pour gouverner le monde, d'autre nature ſimple que Dieu, & que tous les élémens qui ſervent à entretenir l'harmonie de la nature, ſont corporels, ce qui n'a aucun rapport à l'ame.

Voilà le ſens naturel du paſſage de S. Ambroiſe, lequel, vraiſemblablement n'a pas été lu en entier par ceux qui ont cru que ce Pere étoit Matérialiſte.

Les ſiécles poſtérieurs aux Peres dont nous venons d'examiner le ſentiment, ne fourniſſent rien dont les Matérialiſtes prétendent s'autoriſer ; ou ce ſont des paſſages détachés qui peuvent s'expliquer par ce que nous avons dit ſur les différens ſens que l'on a attachés aux mots *corps*, *corporels*.

§. II.

L'Immatérialité de l'ame eſt une vérité démontrée.

Les Philoſophes qui prétendent que la matiere peut acquérir la faculté de penſer, ſuppoſent, comme Loke, que Dieu peut communiquer à la matiere l'activité qui produit la penſée, ou d'après Hobbes, que la faculté de penſer n'eſt qu'une certaine faculté paſſive de recevoir des ſenſations.

Dans l'une & dans l'autre ſuppoſition, la matiere ſera néceſſairement le ſujet de la penſée; ainſi, pour réfuter ces deux hypothèſes, il ſuffit de faire voir que la matiere ne peut être le ſujet de la penſée.

Lorſque nous réfléchiſſons ſur nous-mêmes, nous voyons que toutes les impreſſions des objets extérieurs ſur nos organes, ſe rapprochent vers le cerveau ; & ſe réuniſſent dans le principe penſant ; en ſorte que c'eſt ce principe qui apperçoit les couleurs, les ſons, les figures, & la dureté des corps ; car le principe penſant compare ces impreſſions, & il ne

pourroit les comparer, s'il n'étoit pas le même principe qui apperçoit les couleurs & les ſons.

Si ce principe étoit compoſé de parties, les perceptions qu'il recevroit ſeroient diſtribuées à ſes parties; & aucune d'elles ne verroit toutes les impreſſions que font les corps extérieurs ſur les organes : aucune des parties du principe penſant ne pourroit donc les comparer. La faculté que l'ame a de juger, ſuppoſe donc qu'elle n'a point de partie, & qu'elle eſt ſimple.

Plaçons, par exemple, ſur un corps compoſé de quatre parties, l'idée d'un cercle ; comme ce corps n'exiſte que par ſes parties, il ne peut auſſi appercevoir que par elles ; le corps compoſé de quatre parties ne pourroit donc appercevoir un cercle, que parce que chacune de ſes parties appercevroit un quart de cercle : or un corps qui a quatre parties dont chacune appercevroit un quart de cercle, ne peut appercevoir un cercle, puiſque l'idée du cercle renferme quatre quarts de cercle, & que dans le corps compoſé de quatre parties, il n'y en a aucune qui apperçoive les quatre quarts du cercle.

La ſimplicité de l'ame eſt donc appuyée ſur ſes opérations même, & ces opérations ſont impoſſibles, ſi l'ame eſt compoſée de parties matérielles.

Les Philoſophes qui attribuent à la matiere la faculté de penſer, ſuppoſent donc que l'ame eſt compoſée & qu'elle ne l'eſt pas : le Matérialiſme eſt donc abſurde, & l'immatérialité de l'ame eſt démontrée.

L'impoſſibilité de concevoir comment un principe ſimple agit ſur le corps, & lui eſt uni, n'eſt pas plus une difficulté contre l'immatérialité de l'ame, que l'impoſſibilité de concevoir comment nous penſons, eſt une raiſon de douter de l'exiſtence de notre penſée.

Le Matérialiſte n'a donc aucune raiſon de douter de l'immatérialité de l'ame : ainſi ce Scepticiſme dont les prétendus diſciples de Loke ſe parent, n'aboutit qu'à tenir l'eſprit incertain, entre une abſurdité & une vérité démontrée, & ſi l'on conſtruiſoit des tables de probabilité pour y ranger nos connoiſſances, le Matérialiſme n'y trouveroit point de place, il ne répondroit pas même au plus foible dégré de probabilité, & l'immatérialité de l'ame ſeroit placée à côté des vérités les plus certaines. On n'entend donc pas l'état de la queſtion, lorſqu'on prétend que la matérialité ou l'immatérialité de l'ame eſt une opinion, dont la probabilité plus ou moins grande dépendra des découvertes que l'on fera dans la connoiſſance

des propriétés de la matiere : car, non-ſeulement nous ne connoiſſons rien qui puiſſe autoriſer cette conjecture, ce qui ſuffit pour rendre le doute du Matérialiſte déraiſonnable, mais encore nous voyons qu'en effet, la matiere ne peut être le ſujet de la penſée, ce qui fait du Matérialiſme un ſentiment abſurde.

MELCHISEDECIENS : on donna ce nom aux Théodotiens qui nioient la divinité de Jeſus-Chriſt, & qui prétendoient qu'il étoit inférieur à Melchiſedec : Théodote le Banquier eſt l'auteur de cette héréſie.

Théodote de Byſance avoit renié J. C., & pour diminuer l'énormité de ſon apoſtaſie, il avoit prétendu qu'il n'avoit renié qu'un homme, parce que J. C. n'étoit qu'un homme.

Théodote le Banquier adopta ſon ſentiment, & prétendit que Melchiſedec étoit d'une nature plus excellente que J. C.

Les erreurs ſont ordinairement à leur naiſſance fort ſimples, & appuyées ſur peu d'argumens : lorſqu'une erreur devient l'opinion d'une Secte, ſes partiſans font effort pour la défendre, les eſprits enviſagent tout ſous la face qui favoriſe leur ſentiment ; ſaiſiſſant ce côté, on en fait de nouvelles preuves, & les plus minces vraiſemblances ſe changent en principes.

Ainſi Théodote le Banquier, voyant qu'on appliquoit à J. C. ces paroles d'un Pſeaume, *Vous êtes Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedec*, crut voir dans ce texte une raiſon péremptoire contre la divinité de Jeſus-Chriſt, & tout l'effort de ſon eſprit ſe tourna du côté des preuves qui pouvoient établir que Melchiſedec étoit ſupérieur à J. C.

Ce point devint le principe fondamental du ſentiment de Théodote le Banquier & de ſes diſciples. On rechercha tous les endroits de l'Ecriture qui parloient de Melchiſedec. On trouva que Moyſe le repréſentoit comme le Prêtre du Très-haut, qui avoit béni Abraham ; que S. Paul aſſuroit que Melchiſedec étoit ſans pere, ſans mere, ſans généalogie, ſans commencement de jours, & ſans fin de vie, Sacrificateur pour toujours.

Théodote & ſes diſciples conclurent de-là que Melchiſedec n'étoit point un homme comme les autres hommes ; qu'il étoit ſupérieur à Jeſus-Chriſt, qui avoit commencé, & qui étoit mort ; enfin que Melchiſedec étoit le premier Pontife du Sacerdoce éternel, par lequel nous avions accès auprès de Dieu, & qu'il devoit être l'objet du culte des hommes. Les diſciples

de Théodote firent donc leurs oblations & leurs prieres au nom de Melchiſedec, qu'ils regardoient comme le vrai médiateur entre Dieu & les hommes, & qui devoit nous bénir, comme il avoit béni Abraham. *

Hierax, ſur la fin du troiſieme ſiécle, adopta en partie l'erreur de Théodote, & prétendit que Melchiſedec étoit le S. Eſprit.

S. Jerôme réfuta un ouvrage compoſé de ſon tems pour prouver que Melchiſedec étoit un Ange.

Sur la fin du dernier ſiécle, un anonyme fit revivre en partie l'erreur de Théodote ſur Melchiſedec.

S. Paul dit, que le premier homme étoit terreſtre, & né de la terre, & que le ſecond homme étoit céleſte, & né du Ciel. **

De ce paſſage, cet Auteur conclut qu'il y a des hommes terreſtres & des hommes céleſtes, & que, comme S. Paul dit que Melchiſedec a été ſemblable à Jeſus-Chriſt, il faut bien que Melchiſedec ſoit auſſi un homme céleſte, ce qui explique très-heureuſement, ſelon cet Auteur, ce que l'Ecriture nous apprend, que trois Mages vinrent adorer Jeſus-Chriſt : comme l'Ecriture ne nous apprend rien ſur ces Mages, l'Auteur anonyme a cru que ces trois Mages étoient trois hommes céleſtes, & que ces hommes étoient Melchiſedec, Enoc, & Elie. †

Enfin de notre ſiécle, des ſavans diſtingués ont prétendu que Melchiſedec étoit Jeſus-Chriſt lui-même. §

L'héréſie des anciens Melchiſedéciens eſt abſolument contraire à l'Ecriture, & même au texte de S. Paul, ſur lequel on l'appuyoit.

1°. Moyſe ne nous dit rien de Melchiſedec, qui nous en donne une autre idée que celle du Roi voiſin, qui prend part à la victoire qu'on venoit de remporter, & qui s'en réjouit, parce qu'elle lui étoit avantageuſe.

Si S. Paul n'avoit pas tiré de l'action de Melchiſedec, des conſéquences myſtiques, & qu'il n'eût pas vu dans ce Roi un type du Meſſie, on n'auroit vu dans Melchiſedec qu'un Souverain qui réuniſſoit le Sacerdoce & la Royauté, comme cela

* Epiph. Hær. 55.
** Primæ Cor. 15. v. 44.
† Petavius, Dogm. Theol. l. 3. de Opif. ſex. dierum.
§ Cuneus, Répub. des Hébreux, t. 1, l. 3. c. 3.

étoit alors fort ordinaire ; c'eſt pour cette raiſon que les Juifs qui ne reçoivent point l'Epître aux Hébreux , s'accordent preſque tous à reconnoître Melchiſedec pour un Roi de Chanaan ; quelques-uns même ont ſoutenu qu'il étoit bâtard, tandis que d'autres ont ſoutenu qu'il étoit Sem. *

2°. Le paſſage du Pſeaume 110, qui dit que J. C. eſt Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedec , prouve que le Sacerdoce de J. C. étoit d'un ordre différent du Sacerdoce des Juifs, & que le Sacerdoce de Melchiſedec étoit la figure ou le ſymbole de Jeſus-Chriſt , & c'eſt ainſi que S. Paul l'explique.

S. Paul ſe propoſe de détacher les Juifs du Sacerdoce de la loi, dont ils étoient exceſſivement entêtés ; pour cet effet, il dit qu'il y a un Sacerdoce ſupérieur à celui des Juifs, & il le prouve, parce que Melchiſedec qui l'exerçoit, bénit Abraham, & dîma les dépouilles qu'il avoit remportées ſur les Rois vaincus, & avoit exercé ſur lui & ſur toute ſa poſtérité une vraie ſupériorité, d'où il conclut que J. C. étant appellé par David, Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedec, le Sacerdoce de J. C. étoit ſupérieur au Sacerdoce de la Loi.

Il eſt viſible que c'eſt là l'unique but que S. Paul ſe propoſe, & que pour établir ce ſentiment, il n'étoit point néceſſaire de faire de Melchiſedec un Etre ſupérieur à Jeſus-Chriſt.

C'eſt ainſi qu'il faut expliquer ces paroles de S. Paul, qui font toute la difficulté du ſentiment des Melchiſedéciens, & de ceux qui ont prétendu que Melchiſedec étoit le Saint-Eſprit, un Ange, ou Jeſus-Chriſt même.

S. Paul dit, 1°. Que Melchiſedec étoit ſans pere, ſans mere, & ſans généalogie.

Cet Apôtre ayant deſſein de montrer que le Sacerdoce de J. C. eſt plus excellent que celui d'Aaron, le prouve par le verſet du Pſeaume 110, où il eſt dit que le Meſſie ſeroit Sacrificateur ſelon l'ordre de Melchiſedec. Il fait voir que l'on demandoit ſous la Loi, que le Sacrificateur fût, non-ſeulement de la Tribu de Levi, mais encore de la famille d'Aaron ; outre cela, il falloit qu'il fût né d'une femme Iſraélite, qui, en ſe mariant à un Sacrificateur, devenoit de la Famille d'Aaron.

* Joſephus de Bello Judaico, l. 7. c. 18.

Il ne falloit pas qu'elle eût été mariée, mais qu'elle fût vierge ; car ſi elle avoit été veuve, ou de mauvaiſe vie, il n'étoit pas permis au Sacrificateur de l'épouſer ; c'eſt pourquoi les Sacrificateurs gardoient ſoigneuſement leurs généalogies ; ſans quoi ils étoient exclus du Sacerdoce.

S. Paul dit, que Melchiſedec fut ſans pere Sacrificateur, ſans mere qui eût les qualités que la Loi exigeoit dans la femme d'un Sacrificateur, & ſans généalogie Sacerdotale.

Comme Notre-Seigneur n'étoit point de race Sacerdotale, & que les Juifs pouvoient dire, qu'à cauſe de cela il ne pouvoit être Sacrificateur, S. Paul fait voir qu'il l'étoit néanmoins, conformément à la prédiction du Pſeaume 110, ſelon l'ordre de Melchiſedec, dans lequel il n'y avoit point de ſemblable loi.

Mais, dit-on, l'Ecriture aſſure que Melchiſedec n'a eu ni commencement de jours, ni fin de vie.

Ceci n'exprime encore que de différences entre le Sacerdoce de la Loi, & le Sacerdoce de Melchiſedec. Les Lévites ſervoient au Temple depuis trente ans juſqu'à ſoixante ; on peut dire que ces gens-là avoient une fin & un commencement de vie miniſtérielle, s'il eſt permis de parler ainſi. Outre cela les Souverains Sacrificateurs avoient un commencement & une fin de vie, par rapport aux fonctions du Sacerdoce ſuprême qu'ils ne commençoient à exercer qu'après la mort de leurs prédéceſſeurs, & qu'ils ceſſoient auſſi d'exercer en mourant. Il n'en avoit pas été de même de Melchiſedec qui n'avoit point eu de bornes marquées dans les fonctions de ſon Sacerdoce, & qui n'avoit eu, ni prédéceſſeurs, ni ſucceſſeurs ; de ſorte qu'on pouvoit dire qu'il n'avoit eu ni commencement, ni fin de ſa vie Sacerdotale.

Lorſque S. Paul dit, que Melchiſedec étant ſemblable au Fils de Dieu, il demeura Sacrificateur pour toujours, il veut dire, que comme le Fils de Dieu n'a eu, ni prédéceſſeurs, ni ſucceſſeurs dans ſon Sacerdoce, il en a été de même de Melchiſedec, qui fut Sacrificateur auſſi long-tems que l'état de ſon regne le permit : car les mots *à perpétuité*, *toujours*, ſe prennent ſouvent dans ce ſens par les Ecrivains ſacrés. *

MENANDRE étoit Samaritain, d'un Village appellé Capartaije : il fut diſciple de Simon le Magicien, fit de grands

* Exod. 21. v. 6. Jerem. 5. v. 22.

progrès dans la Magie, & forma une Secte nouvelle après la mort de ſon Maître.

Simon avoit prêché qu'il étoit la grande vertu de Dieu, qu'il étoit le Tout-Puiſſant : Ménandre prit un titre plus modeſte, & moins embarraſſant ; il dit qu'il étoit l'envoyé de Dieu.

Il reconnoiſſoit comme Simon un Etre éternel & néceſſaire, qui étoit la ſource de l'exiſtence ; mais il enſeignoit que la Majeſté de l'Etre ſuprême étoit cachée & inconnue à tout le monde, & qu'on ne ſavoit de cet Etre rien autre choſe, ſinon qu'il étoit la ſource de l'exiſtence, & la force par laquelle tout étoit.

Une multitude de Génies ſortis de l'Etre ſuprême, avoient, ſelon Ménandre, formé le monde & les hommes.

Les Anges créateurs du monde, par impuiſſance, ou par méchanceté, enfermoient l'ame humaine dans des organes où elle éprouvoit une alternative continuelle de biens & de maux: tous les maux avoient leur ſource dans la fragilité des organes, & ne finiſſoient que par les plus grands des maux, par la mort.

Des Génies bienfaiſans, touchés du malheur des hommes, avoient placé ſur la terre des reſſources contre ces malheurs ; mais les hommes ignoroient ces reſſources, & Ménandre aſſuroit qu'il étoit envoyé par les Génies bienfaiſans, pour découvrir aux hommes ces reſſources, & leur apprendre le moyen de triompher des Anges créateurs.

Ce moyen étoit le ſecret de rendre les organes de l'homme inaltérables, & ce ſecret conſiſtoit dans une eſpece de bain magique que Ménandre faiſoit prendre à ſes diſciples, qu'on appelloit la vraie réſurrection, parce que ceux qui le recevoient ne vieilliſſoient jamais.

Ménandre eut des diſciples à Antioche ; & il y avoit encore, du tems de S. Juſtin, des Ménandriens qui ne doutoient pas qu'ils ne fuſſent immortels. Les hommes aiment ſi paſſionnément la vie, ils voient ſi peu le dégré précis de leur décadence, qu'ils n'eſt, ni fort difficile de les convaincre qu'on peut les rendre immortels ſur la terre, ni même impoſſible de leur perſuader juſqu'au moment de la mort, qu'ils ont reçu le privilege de l'immortalité. *

* Iræn. l. 2. c. 21. Tert. de Præſcript. c. 5. Euſeb. l. 3. c. 26. Juſtin Apol. 2. Aug. de Hær. c. 2.

Ainſi, tous les ſiécles ont eu ſous d'autres noms, des Ménandriens, qui prétendoient ſe garantir de la mort, tantôt par le moyen de la Religion, tantôt par les ſecrets de l'Alchymie, ou par les Chimeres de la Cabale. Au commencement de notre ſiécle, un Anglois prétendit, que ſi l'homme mouroit, ce n'étoit que par coutume, qu'il pourroit, s'il vouloit, vivre ici-bas ſans craindre la mort, & être tranſféré dans le Ciel, comme autrefois Enoc & Elie. L'homme, dit M. Aſgil, a été fait pour vivre; Dieu n'a fait la mort qu'après que l'homme ſe l'eſt attirée par le péché; Jeſus-Chriſt eſt venu réparer les maux que le péché a cauſés dans le monde, & procurer aux hommes l'immortalité ſpirituelle & corporelle: ils reçoivent le gage de l'immortalité corporelle en recevant le Baptême, & ſi les Chrétiens meurent, c'eſt qu'ils manquent de foi. *

MESSALIENS, Secte de Fanatiques: voici l'origine de leurs erreurs & de leurs extravagances.

L'Evangile enſeigne, que pour être parfait, il faut renoncer à ſoi-même, vendre ſes biens, les donner aux pauvres, & ſe détacher de tout.

Un nommé Sabas, animé d'un déſir ardent d'arriver à la perfection Evangélique, prit tous ces paſſages à la lettre, ſe fit eunuque, vendit ſes biens, & en diſtribua le prix aux pauvres.

J. C. dit à ſes diſciples; ne travaillez point pour la nourriture qui périt, mais pour celle qui demeure dans la vie éternelle. †

Sabas conclut de ce paſſage, que le travail étoit un crime, & ſe fit une loi de demeurer dans la plus rigoureuſe oiſiveté: il donna ſes biens aux pauvres, parce que l'Evangile ordonne de renoncer aux richeſſes, & il ne travailloit point pour ſe nourrir, parce que l'Evangile défend de travailler pour une nourriture qui périt.

Appuyé ſur pluſieurs autres paſſages de l'Ecriture, toujours pris à la lettre, Sabas avoit jugé que nous étions environnés de démons, & que tous nos péchés venoient de ſuggeſtions de ces eſprits pervers; il croyoit qu'à la naiſſance de chaque homme, un Démon s'emparoit de lui, l'entraînoit dans les vices, & lui faiſoit commettre tous les péchés dans leſquels il tomboit.

* Républ. des Lettres 1700, Novembre, art. 5. p. 547.
† Jean 6, v. 27.

Par le premier acte de renoncement à ſoi même, que Sabas pratiqua, il y a bien de l'apparence qu'il étoit ſujet à de fortes tentations de la chair, & l'Ecriture nous apprend que le Démon de l'impureté ſe chaſſe par la priere. Sabas crut que c'étoit le ſeul moyen de triompher des tentations, & de ſe conſerver ſans péché. Les Sacremens effaçoient bien les péchés, ſelon Sabas, mais ils n'en détruiſoient pas la cauſe, & Sabas les regardoit comme des pratiques indifférentes; un Sacrement étoit, ſelon lui, comme le raſoir qui coupe la barbe & laiſſe la racine.

Lorſque par la priere l'homme s'étoit délivré du Démon qui l'obſédoit, il ne contenoit plus de cauſe de péché, le Saint-Eſprit deſcendoit dans l'ame purifiée.

L'Ecriture nous repréſente le Démon comme un lion affamé, qui tourne ſans ceſſe au tour de nous; Sabas ſe croyoit ſans ceſſe inveſti par ces eſprits: on le voyoit au milieu de la priere, s'agiter violemment, s'élancer en l'air, & croire ſauter par-deſſus une armée de Démons: on le voyoit ſe battre contre eux, faire tous les mouvemens d'un homme qui tire de l'arc; il croyoit décocher des fléches contre les Démons.

L'imagination de Sabas n'étoit pas tranquille pendant le ſommeil; il croyoit voir réellement tous les fantômes qu'elle lui offroit, & ne doutoit pas que ſes viſions ne fuſſent des révélations: il ſe crut Prophete, il attira l'attention de la multitude, il échauffa les imaginations foibles, il inſpira ſes ſentimens, & l'on vit une foule d'hommes & de femmes, vendre leurs biens, mener une vie oiſive & vagabonde, prier ſans ceſſe, & coucher pêle-mêle dans les rues.

Ces malheureux croyoient l'athmoſphère remplie de Démons, & ne doutoient pas qu'ils ne les reſpiraſſent avec l'air; pour s'en débarraſſer, ils ſe mouchoient, & crachoient ſans ceſſe: tantôt on les voyoit lutter contre les démons, & leur décocher des fléches; tantôt ils tomboient en extaſe, faiſoient des Prophéties, & croyoient voir la Trinité.

Ils ne ſe ſéparerent point de la Communion des Catholiques, qu'ils regardoient comme de pauvres gens ignorans & groſſiers, qui cherchoient ſtupidement dans les Sacremens des forces contre les attaques du Démon.

Les Meſſaliens avoient fait du progrès à Edeſſe; ils en furent chaſſés par Flavien, Evêque d'Antioche, & ſe retire-

rent dans la Pamphilie ; ils y furent condamnés par un Concile, & passerent en Arménie, où ils infecterent de leurs erreurs plusieurs Monastères.

Letorius, Evêque de Mélitène les fit brûler dans ces Monastères : ceux qui échapperent aux flammes se retirerent chez un autre Evêque d'Arménie, qui en eut pitié, & les traita avec douceur.

MILLENAIRES : on donne ce nom à ceux qui ont cru que J. C. régneroit sur la terre avec ses Saints dans une nouvelle Jérusalem, pendant mille ans avant le jour du jugement ; voici le fondement de cette opinion.

Les Prophetes avoient promis aux Juifs, que Dieu les rassembleroit d'entre toutes les Nations, & que lorsqu'il auroit exercé ses jugemens sur tous leurs ennemis, ils jouiroient sur la terre d'un bonheur parfait ; Dieu annonça par Isaïe, qu'il créeroit de nouveaux Cieux, une terre nouvelle.

Tout ce qui a été auparavant, dit Dieu, par la bouche d'Isaïe, s'effacera de la mémoire sans qu'il revienne dans l'esprit : vous vous réjouirez, & vous serez éternellement pénétrés de joie dans les choses que je vais créer, parce que je m'en vais rendre Jérusalem une ville d'allégresse, & son peuple, un peuple de joie. Je prendrai mes délices dans Jérusalem, je trouverai ma joie dans mon peuple : on n'y entendra plus de voix lamentables, ni de tristes cris : ils bâtiront des maisons, & ils les habiteront : ils planteront des vignes, & ils en mangeront les fruits : il ne leur arrivera point de bâtir des maisons, & qu'un autre les habite, ni de planter des vignes, & qu'un autre en mange le fruit : car la vie de mon peuple égalera celle des grands arbres, & les ouvrages de leurs maisons seront de grande durée. *

Mes élus ne travailleront point en vain, & ils n'engendreront point d'enfans qui leur causent de la peine, parce qu'ils seront de la race bénite du Seigneur, & que leurs petits enfans le seront comme eux : le loup & l'agneau iront paître ensemble ; le lion & le bœuf mangeront de la paille, & la poussiere sera la nourriture du serpent : ils ne nuiront point & ne tueront point sur toute ma montagne sainte, dit le Seigneur. †

* Epiph. Hær. 80. Théod. Hist. Eccles. l. 4. 11. Aug. de Hær. c. 57. Photius, Bibliot. Cod. 52.

† Isaiæ, c. 55. v. 17.

Ezéchiel ne fait point de promeſſes moins magnifiques. Je vais ouvrir vos tombeaux, dit Dieu, & je ferai ſortir mon peuple des ſépulcres ; je lui rendrai la vie, & vous rétablirai dans votre pays : alors vous connoîtrez que je ſuis le Seigneur. Je raſſemblerai les Iſraélites en les tirant de toutes les Nations, parmi leſquelles ils ont été diſperſés ; je ſerai ſanctifié entre eux à la vue de toutes les Nations ; ils habiteront dans la terre que j'ai donnée à mon ſerviteur Jacob : ils y habiteront ſans crainte, y bâtiront des maiſons, y planteront des vignes & y demeureront en aſſurance, lorſque j'exercerai mes jugemens contre ceux qui étoient autour d'eux, & qui les ont maltraités, & l'on connoîtra alors que c'eſt moi qui ſuis le Seigneur & le Dieu de leur pere. *

Les Juifs qui reconnurent que J. C. étoit le Meſſie, ne perdirent point de vue ces promeſſes magnifiques, & il y en eut qui crurent qu'elles auroient leur effet au ſecond avénement de J. C.

Ces hommes, moitié Juifs, moitié Chrétiens, crurent qu'après la venue de l'Antechriſt & la ruine de toutes les nations qui le ſuivront, il ſe fera une premiere réſurrection, qui ne ſera que pour les juſtes, mais que ceux qui ſe trouveront alors ſur la terre bons & méchans, ſeront conſervés en vie, les bons pour obéir aux juſtes reſſuſcités, comme à leurs princes ; les méchans pour être vaincus par les juſtes, & pour leur être aſſujettis ; que J. C. deſcendra alors du Ciel dans ſa gloire ; qu'enſuite la Ville de Jéruſalem ſera rebâtie de nouveau, augmentée & embellie, & que l'on rebâtira le Temple. Les Millenaires marquoient même préciſément l'endroit où l'un & l'autre ſeroient rebâtis, & l'étendue qu'on leur donneroit ; ils diſoient que les murailles de leur Jéruſalem ſeroient bâties par les Nations étrangeres conduites par leurs Rois ; que tout ce qui y étoit déſert, & principalement le Temple, ſeroit revêtu de Cyprès, de Pins & de Cédres, que les portes de la Ville ſeroient toujours ouvertes, que l'on y apporteroit jour & nuit toutes ſortes de richeſſes : ils appliquoient à cette Jéruſalem ce qui eſt dit dans le 21 Chapitre de l'Apocalypſe, & au Temple tout ce qui eſt écrit dans Ezéchiel : c'eſt-là où ils diſoient que J. C. régneroit mille ans ſur la terre, d'un régne corporel & que durant ces mille ans, les Saints, les Patriarches & les

* Ezéchiel, c. 37. v. 2. 25. 26.

Prophetes vivroient avec lui dans un contentement parfait : c'eſt là qu'ils eſpéroient que J. C. rendroit à ſes Saints le centuple de tout ce qu'ils avoient quitté pour lui ; quelques-uns prétendoient que les Saints paſſeroient ce tems dans des feſtins, & que même dans le boire & dans le manger ils iroient beaucoup au-delà des bornes d'une juſte modération, & ſe porteroient à des excès incroyables : ils diſoient que ce ſeroit dans ce régne que J. C. boiroit le vin nouveau dont il avoit parlé dans la Cene : ils prétendoient encore qu'il y auroit des mariages, au moins pour ceux qui ſe ſeroient trouvés vivans à la venue de J. C. ; qu'il naîtroit des enfans ; que toutes les Nations obéiroient à Iſraël, que toutes les créatures ſerviroient aux juſtes avec une entiere promptitude; qu'il y auroit néanmoins des guerres, des triomphes, des victorieux, des vaincus, à qui l'on feroit ſouffrir la mort ; ils ſe promettoient dans cette nouvelle Jéruſalem une abondance inépuiſable d'or, d'argent, d'animaux, de toutes ſortes de biens, & généralement tout ce que des Chrétiens ſemblables aux Juifs, & qui ne cherchent que la volupté du corps, peuvent s'imaginer & déſirer : ils ajoutoient à cela qu'on ſeroit circoncis, qu'il y auroit un Sabbat perpétuel, que l'on immoleroit des victimes, & que tous les hommes viendroient adorer Dieu à Jéruſalem, les uns tous les Samedis, les autres tous les mois, les plus éloignés une fois l'an ; que l'on obſerveroit toute la loi, & qu'au lieu de changer les Juifs en Chrétiens, les Chrétiens deviendroient des Juifs. C'eſt pourquoi S. Jérôme appelle ſouvent l'opinion des Millenaires, une tradition & une fable Judaïque, & les Chrétiens qui la croyoient, des Chrétiens Judaïſans, & des demi-Juifs.

Ils contoient des merveilles de la fertilité de la terre, laquelle, ſelon eux, produiroit toutes choſes dans tous les pays, & qu'ainſi on n'auroit plus beſoin de trafiquer : ils diſoient qu'après que le regne de mille ans ſeroit paſſé, le Diable aſſembleroit les peuples de Scythie, marqués dans l'Ecriture, ſous le nom de Gog de Magog, leſquels avec d'autres Nations infidéles, retenues juſqu'alors dans les extrêmités de la terre, viendroient, à la ſollicitation du Démon, attaquer les Saints dans la Judée, mais que Dieu les arrêteroit & les tueroit par une pluie de feu ; enſuite de quoi les méchans reſſuſciteroient : qu'ainſi ce regne de mille ans, ſeroit ſuivi de la réſurrection générale & éternelle, & du jugement ; & qu'alors s'accompliroit la parole du Sauveur, qu'il

n'y aura plus de mariage, mais que nous ſerons égaux aux Anges, parce que nous ſerons les enfans de la réſurrection.

Il paroît que Cérinthe donna de la vogue à cette opinion, qui flatte trop l'imagination pour n'avoir pas de partiſans : on crut la voir dans l'Apocalypſe de S. Jean, qui dit que les juſtes régneront pendant mille ans ſur la terre avec J. C. On crut que cet Apôtre n'avoit fait qu'expliquer ce qu'Ezéchiel avoit prédit ; pluſieurs Chrétiens retrancherent de ce regne temporel, la volupté que les Chrétiens groſſiers faiſoient entrer dans le bonheur des Saints ; c'eſt ainſi que Papias expliquoit le vingtieme Chapitre de l'Apocalypſe.

Cette opinion, dépouillée des idées groſſieres dont les Chrétiens charnels l'avoient chargée, fut adoptée par pluſieurs Peres : tels furent Saint Juſtin, S. Irenée, &c.

Le grand nombre des Auteurs Eccléſiaſtiques & des Martyrs, qui ont ſuivi l'opinion des Millenaires, a fait que S. Jérôme n'a pas oſé la condamner abſolument ; il aime mieux réſerver toutes ces choſes au jugement de Dieu & permettre à chacun de ſuivre ſon ſentiment : ce qui n'empêche pas qu'il ne la rejette comme une fauſſeté contraire à l'Ecriture, comme un conte auſſi dangereux que ridicule, & qui devient un précipice à ceux qui y ajoutent foi. S. Philaſtre la qualifie même d'héréſie. Les Orientaux en écrivant contre S. Cyrille traitent de fables & de folies les mille ans d'Apollinaire ; & S. Cyrille en leur répondant, déclare qu'il ne s'arrête en aucune maniere à ce qu'a cru Appollinaire ; la plus grande partie des Peres ont combattu cette erreur, qui n'avoit plus de partiſans connus du tems de S. Jérôme & de S. Auguſtin. *

Ce ſentiment s'eſt renouvellé parmi les Piétiſtes d'Allemagne. †

MONOTHÉLITES, Hérétiques qui ne reconnoiſſoient qu'une ſeule volonté & une ſeule opération en J. C.

Cette erreur fut une ſuite du Neſtorianiſme & de l'Eutychianiſme : nous allons examiner ſon origine, ſes principes, ſes progrès & ſa fin.

* Voyez Tillemont, t. 2. art. Millenaires, p. 500.
† Stokman Lexicon.

De l'Origine & des principes du Monothéliſme.

Neſtorius, pour ne pas confondre dans J. C. la nature divine & la nature humaine, avoit ſoutenu qu'elles étoient tellement diſtinguées, qu'elles formoient deux perſonnes.

Eutyches, au contraire, pour défendre l'unité de perſonne en J. C. avoit tellement uni la nature divine & la nature humaine, qu'il les avoit confondues.

L'Egliſe avoit défini contre Neſtorius, qu'il n'y avoit qu'une perſonne en J. C., & contre Eutyches, qu'il y avoit deux natures : cependant il y avoit encore des Neſtoriens & des Eutychiens : les Eutychiens prétendoient qu'on ne pouvoit condamner Eutyches, ſans renouveller le Neſtorianiſme, & ſans admettre deux perſonnes en J. C. Les Neſtoriens, au contraire, ſoutenoient qu'on ne pouvoit condamner Neſtorius, ſans tomber dans le Sabellianiſme, & ſans confondre, comme Eutyches, la nature divine & la nature humaine, & ſans en faire une ſeule ſubſtance.

Toute l'activité de l'eſprit ſe porte ſur ce point capital, dont la déciſion ſembloit devoir réunir tous les partis : on chercha les moyens d'expliquer comment en effet ces deux Natures compoſoient une ſeule perſonne, quoiqu'elles fuſſent très-diſtinguées.

On crut réſoudre cette difficulté en ſuppoſant que la nature humaine étoit réellement diſtinguée de la nature divine ; parce qu'elle lui étoit tellement unie, qu'elle n'avoit point d'action propre ; que le Verbe étoit le ſeul principe actif dans Jeſus-Chriſt ; que la volonté humaine étoit abſolument paſſive, comme un inſtrument entre les mains de l'Artiſte.

Voilà en quoi conſiſte le Monothéliſme, qui, comme on voit, n'eſt point, dans ſon origine, une branche d'Eutychianiſme, plutôt qu'une branche de Neſtorianiſme, mais qui cependant s'accorde mieux avec l'Eutychianiſme : c'eſt pour cela qu'il a été adopté par les Eutychiens ; mais il ne faut pas le confondre avec l'Eutychianiſme. *

* En effet, les Monothélites rejettoient l'erreur des Eutychiens ; ils ne nioient point qu'il n'y eût deux natures en J. C. & en

Le

Le Monothéliſme a donc pour baſe le dogme de l'unité perſonnelle de J. C. que l'Egliſe avoit défini contre Neſtorius, & l'impoſſibilité de concevoir pluſieurs actions ou principes agiſſans, où il n'y a qu'une ſeule perſonne : cette erreur ſe réduit à ce raiſonnement.

Il ne peut y avoir dans une ſeule perſonne qu'un ſeul principe qui veut, qui ſe détermine ; car la perſonne étant un individu qui exiſte en lui-même, qui contient un principe d'action, qui a une volonté, une intelligence diſtinguée de la volonté & de l'intelligence de tout autre principe, il eſt clair, diſent les Monothélites, qu'on ne peut ſuppoſer pluſieurs intelligences & pluſieurs volontés diſtinguées, ſans ſuppoſer pluſieurs perſonnes : or, l'Egliſe définit qu'il n'y a en J. C. qu'une perſonne ; il n'y a donc en J. C. qu'un ſeul principe d'action, une ſeule volonté, quelque ſorte deux volontés ; ſavoir, la volonté divine & la volonté humaine ; mais ils enſeignoient que la volonté humaine de J. C. n'étoit que comme un organe, ou comme un inſtrument dont la volonté divine ſe ſervoit, en ſorte que la volonté humaine de J. C. ne vouloit, ne faiſoit rien d'elle-même, & n'agiſſoit que ſelon que la volonté divine la mouvoit ou la pouſſoit, comme quand un homme tient à ſa main un marteau, & qu'il frappe avec ce marteau ; on n'attribue pas proprement le coup au marteau, mais à la main qui a remué & fait agir le marteau.

Il y a néanmoins cette différence, que l'homme & le marteau qui frappent ne ſont pas moins qu'une ſeule & même perſonne.

Les Monothélites diſoient auſſi qu'il n'y avoit qu'une ſeule volonté perſonnelle & une ſeule opération en J. C. parce qu'il n'y avoit que la nature divine, qui, comme maîtreſſe, vouloit & opéroit, mais que la nature ou la volonté humaine n'agiſſoit point proprement, & n'étoit conſidérée que comme purement paſſive, en ſorte qu'elle ne vouloit point d'elle-même, & qu'elle ne vouloit que ce que la volonté divine lui faiſoit vouloir ; c'eſt pour cela qu'ils diſoient qu'il n'y avoit qu'une ſeule énergie en J. C. (Voyez les Lettres de Cyrus, de Sergius & d'Honorius dans les Actes du ſixieme Concile général, Act. 12. 13. Colloquium Pyrrhi cum Maximo, apud Baron, t. 8. p. 681.) C'eſt ainſi que Suarez, de Lugo, & beaucoup d'autres Théologiens ont reçu le Monothéliſme, & ce ſentiment me ſemble beaucoup mieux fondé que celui des Théologiens qui regardent le Monothéliſme comme une branche d'Eutychianiſme. (Voyez ſur ce dernier ſentiment Peteau, Dogmat. Théol. t. 5. l. 8. c. 4.)

Ils prouvent bien que le Monothéliſme conduit à l'Eutychianiſme, & que c'eſt par ces conſéquences qu'on l'a combattu ; mais les Monothélites nioient ces conſéquences, & ne croyoient pas que leur ſentiment y conduiſit.

une ſeule intelligence : la nature divine & la nature humaine ſont donc tellement unies en J. C., qu'il n'y a point deux actions, deux volontés : car alors il y auroit deux principes agiſſans & deux perſonnes.

Les Catholiques répondoient aux Monothélites : 1°. qu'il y avoit en Dieu trois perſonnes & une ſeule volonté, parce qu'il n'y avoit qu'une ſeule nature, que par conſéquent c'étoit de l'unité de nature qu'il falloit conclure l'unité de volonté, & non pas de l'unité de la perſonne.

En effet, ſi l'unité de la perſonne emportoit avec elle l'unité de volonté, la multiplicité des perſonnes emporteroit au contraire la multiplicité des volontés, & il faudroit reconnoître en Dieu trois volontés : ce qui eſt faux.

2°. Il eſt eſſentiel à la nature humaine d'être capable de vouloir, d'agir, de ſentir, de connoître, d'avoir connoiſſance de ſon exiſtence ; s'il n'y avoit en Jeſus-Chriſt qu'un ſeul principe qui ſentît, qui connût, qui voulût, & qui eût connoiſſance de ſon exiſtence & de ſes actions, l'ame humaine ſeroit anéantie & confondue dans la nature divine, avec laquelle elle ne ſeroit qu'une ſubſtance, ou il faudroit que la nature humaine fût ſeule, & que par conſéquent le Verbe ne ſe fût pas incarné. Le Monothéliſme, qui ne ſuppoſe qu'une ſeule volonté dans Jeſus-Chriſt, retombe donc dans l'Eutychianiſme, ou nie l'Incarnation *.

Ainſi, quoiqu'il n'y ait en J. C. qu'une ſeule perſonne qui agit, il y a cependant pluſieurs opérations ; & les deux natures qui compoſent ſa perſonne, & qui concourent à une action, ont chacune leurs opérations, & c'eſt pour cela qu'on les appelle Théandriques, ou divinement humaines.

Les actions Théandriques ne ſont donc pas une ſeule opération : ce ſont deux opérations, l'une divine, & l'autre humaine, qui concourent à un même effet ; ainſi, quand J. C. faiſoit des miracles par ſon attouchement, l'humanité touchoit le corps, & la Divinité guériſſoit.

Voilà la vraie notion des actions Théandriques : on peut dire cependant, dans un ſens plus général, que toutes les actions & tous les mouvemens de l'humanité de Jeſus-Chriſt étoient Théandriques ; c'eſt-à-dire, des actions divine-

* Act. Conc. 6.

ment humaines, tant parce que c'étoient des actions d'un Dieu qui reçoivent une dignité infinie de la perſonne du Verbe qui les opéroit par ſon humanité, que parce que l'humanité de J. C. n'opéroit rien ſeule ſéparément; elle étoit toujours gouvernée & régie par l'impreſſion du Verbe, à qui elle ſervoit d'inſtrument.

Si l'humanité de J. C. vouloit quelque choſe, le Verbe vouloit qu'elle la voulût, & la pouſſoit à la vouloir, ſelon le décret de la ſageſſe: de même donc, que l'on doit toujours concevoir l'humanité de J. C. comme jointe à ſa divinité, & comme ne faiſant qu'une même perſonne avec elle, on doit toujours concevoir auſſi toutes les opérations de l'humanité, comme jointes à des opérations de la divinité, & ne faiſant par cette union qu'un ſeul & même opérant, ſi je peux parler de la ſorte.

Ainſi ces opérations ſont adorables en la maniere que l'humanité de J. C. eſt adorable; c'eſt-à-dire, que comme on adore auſſi, par la même adoration, le Verbe fait chair, on adore auſſi, par la même adoration, le Verbe opérant par ſa double nature, divine & humaine *.

Du progrès du Monothéliſme.

Nous avons vu que le Monothéliſme étoit appuyé ſur ce principe ſpécieux, c'eſt qu'on ne peut ſuppoſer deux opérations où il n'y a qu'un principe agiſſant; que par conſéquent il n'y a qu'une opération en J. C. puiſqu'il n'y a qu'une perſonne.

On réfutoit ſolidement ce principe, & on le réfutoit ſur-tout par les conſéquences fauſſes auxquelles il conduiſoit.

Mais les Monothélites nioient ces conſéquences, & prétendoient que ſi l'on reconnoiſſoit deux volontés, on ſuppoſeroit deux principes d'action & deux perſonnes, comme Neſtorius l'avoit enſeigné.

Le Monothéliſme & le ſentiment des Catholiques dûrent donc s'offrir d'abord comme deux opinions théologi-

* Nicole, ſur le Symbole, troiſieme inſtruction. Voyez Damaſcen. de duabus in Chriſto voluntatibus. Vaſquès Vol. 1. Diſp. 73. c. 1. Combefis, Hiſt. Hæreſ. Monot. Petau, Dogm. Theol. t. 5. l. 8.

ques : dans cet état de la diſpute, chacun faiſoit valoir ſon opinion par les conſéquences avantageuſes qu'il en tiroit; & les Monothélites prétendoient, d'une maniere aſſez ſpécieuſe, que leur opinion étoit propre à procurer la réunion des Neſtoriens & des Eutychiens à l'Egliſe.

En effet, le Monothéliſme, qui ſuppoſoit que la nature humaine étoit tellement unie à la nature divine, qu'elle lui étoit ſubordonnée dans toutes les actions, & qu'elle n'agiſſoit point par elle-même, mais par la volonté divine, paroiſſoit lever les difficultés des Neſtoriens & des Eutychiens, puiſqu'il ſuppoſoit dans J. C. deux natures très-diſtinctes, & un ſeul principe d'action, ou un ſeul être agiſſant. En un mot, les Neſtoriens ne pouvoient reprocher au Monothélite de confondre les deux natures, puiſqu'il les ſuppoſoit diſtinctes & ſubordonnées : d'un autre côté, les Eutychiens ne pouvoient reprocher au Monothélite de ſuppoſer avec Neſtorius deux perſonnes dans J. C. puiſqu'il ne ſuppoſoit en lui qu'un ſeul principe agiſſant, ou une ſeule action.

Voilà, ce me ſemble, le côté favorable ſous lequel les Monothélites offroient leur ſentiment, & ce fut ſous cette face qu'Héraclius l'enviſagea : comme ce Prince ſouhaitoit réunir les partis qui avoient déchiré l'Egliſe, & terminer des querelles qui avoient dépeuplé l'Empire, il marqua beaucoup de goût pour le Monothéliſme, & voulut qu'on l'enſeignât *.

Cyrus, Patriarche d'Alexandrie, aſſembla un Concile, dans lequel il fit décider qu'il n'y avoit qu'une ſeule volonté en J. C. †.

Sophrone, Evêque de Damas, & enſuite de Jéruſalem, n'enviſagea pas le Monothéliſme ſous cette face : il ne crut voir dans cette nouvelle déciſion de Cyrus, qu'un Eutychianiſme déguiſé ; il écrivit à Cyrus, condamna le jugement du Concile d'Alexandrie, & ſoutint qu'il y avoit deux volontés & deux opérations en J. C. ſelon les deux natures qui ſont en lui ; qu'on ne pouvoit ſoutenir que la nature humaine n'avoit point d'action, ſans la dépouiller de ſon eſſence, ſans l'anéantir, & ſans la confondre avec la nature divine.

* Theophan. an. 20. Fridey, c. 65.
† Conc. 6. Act. 11. Baron, ad an. 654.

Cyrus & Sophrone écrivirent pour intéreſſer chacun en faveur de leur ſentiment, le plus de monde qu'ils pourroient, & il ſe forma deux nouveaux partis dans l'Egliſe.

Sergius, Patriarche de Conſtantinople, aſſembla un Concile, dans lequel on définit qu'il y avoit dans J. C. deux natures & une ſeule volonté *.

Cyrus & Sergius écrivirent au Pape Honorius, qui, prévoyant les ſuites de cette conteſtation, leur conſeilla de ne point ſe ſervir des termes d'une ſeule volonté, ou d'une ſeule opération, comme auſſi de ne point dire qu'il y a deux volontés †.

L'Empereur Héraclius, autoriſé par les Conciles que Cyrus & Sergius avoient aſſemblés, fit dreſſer un Acte de la déciſion de ces Conciles, dans lequel il expoſoit la Doctrine des Monothélites, & qui fut, à cauſe de cela, appellé Ecteſe ¶.

L'Ecteſe fut reçue par beaucoup de monde dans l'Orient, mais elle fut conſtamment rejettée & condamnée par les Papes & par les Evêques de Byſance, de la Numydie, de la Mauritanie & de toute l'Afrique, qui s'aſſemblerent, anathématiſerent le Monothéliſme.

Héraclius n'avoit pas prévu ce ſoulévement, il en craignit les ſuites, retira ſon Ecteſe, & déclara que cet Edit étoit l'ouvrage de Sergius ¶¶.

Cyrus de Jéruſalem & Sergius de Conſtantinople étoient morts, mais ils avoient été remplacés par Pierre & par Pyrrhus, deux Monothélites zélés; ainſi le Monothéliſme ſe ſoutenoit dans l'Orient.

Héraclius ne ſurvécut pas long-tems à ſon Ecteſe, & il eut pour ſucceſſeur Conſtantin, ſon fils, qui ne régna que quatre mois; il fut empoiſonné par l'Impératrice Martine, ſa belle-mere, qui vouloit mettre ſur le trône Héracléon, ſon propre fils: le Sénat découvrit le crime de l'Impératrice, & lui fit couper la langue; on coupa le nez à ſon fils, & le Sénat élut Conſtant, fils de Conſtantin, & petit-fils d'Héraclius.

Pyrrhus fut ſoupçonné d'avoir participé à la conjura-

* Conc. 6. Act. 11. Baron, ad an. 634.
† Ibid.
¶ Le mot *Ecteſis* ſignifie expoſition.
¶¶ Théophane, c. 30.

tion de Martine, il s'enfuit en Afrique, & l'on élut à ſa place Paul, qui étoit encore un Monothélite, mais doux & modéré.

Conſtant voulut ſoutenir l'Ecteſe, ou l'expoſition de foi de ſon aïeul; mais il reçut les Députés des Conciles d'Afrique, qui le ſupplioient de ne pas permettre qu'on introduisit aucune nouveauté dans l'Egliſe *.

Les Evêques d'Afrique n'étoient plus ſous la domination de l'Empereur; les Sarraſins s'étoient emparés de cette Province, & menaçoient ſans ceſſe l'Empire de nouvelles invaſions.

Le Patriarche ſentit combien il ſeroit dangereux pour l'Empereur d'aliéner l'eſprit de ſes ſujets, & de troubler l'Empire, en les obligeant de ſouſcrire à l'Ecteſe; il engagea Conſtant à publier une formule de Foi, qui pût maintenir la paix dans l'Egliſe: cette formule a été célebre ſous le nom de Type.

L'Empereur déclaroit dans ce Type, que pour conſerver dans l'Egliſe la paix & l'union, il commandoit à tous les Evêques, Prêtres, Docteurs, de garder le ſilence ſur la volonté de J. C., & de ne point diſputer, ni pour ni contre, pour ſavoir ſi en J. C. il n'y avoit qu'une volonté, ou s'il y en avoit deux †.

Auſſi-tôt que le Type fut connu en Occident, Martin Premier fit aſſembler un Concile, compoſé de 105 Evêques, qui, après avoir examiné & diſcuté l'affaire du Monothéliſme, condamnerent cette erreur, l'Ecteſe d'Héraclius, & le Type de Conſtant ¶.

Le jugement du Concile aſſemblé par le Pape Martin Premier, irrita Conſtant; cet Empereur le regarda comme un attentat à ſon autorité, il exila Martin & Cherſoneſe, & fit élire en ſa place Eugene, qui ne conſentit pas ouvertement à l'erreur des Monothélites; mais ſes Apocryſiaires furent contraints de ſe réunir aux Monothélites, qui changerent de langage, & dirent qu'il y avoit en J. C. une & deux natures.

Tandis que Conſtant luttoit ainſi contre l'inflexible fermeté des Papes & des Evêques, les Sarraſins pénétroient

* Cedren. Theop. Baron. ad an. 646.
† Anaſt. Baron. ad an. 648.
¶ Ibid.

de toutes parts dans l'Empire ; & l'Empereur, qui n'avoit point de forces capables de réſiſter, étoit obligé de demander & d'acheter la paix : il mourut laiſſant l'Egliſe diviſée, l'Empire partagé en factions & attaqué par un nombre infini d'ennemis.

De l'extinction du Monothéliſme.

Conſtantin, fils de Conſtant, réprima les ennemis de l'Empire, & travailla à rétablir la paix & l'union dans l'Egliſe. Il n'y avoit plus aucune communion entre l'Egliſe de Conſtantinople & celle de Rome : pour faire ceſſer ce ſchiſme, Conſtantin fit convoquer le ſixieme Concile général, qui eſt le troiſieme de Conſtantinople : on en fit l'ouverture la treizieme année de l'Empire de Conſtantin, l'an 680.

Les Monothélites y défendirent vivement leur ſentiment ; & ils furent réfutés ſolidement. Macaire, Evêque d'Antioche, défendit le Monothéliſme, avec toutes les reſſources de l'eſprit & de l'érudition ; mais cependant pas toujours avec aſſez de bonne foi : il proteſta qu'il ſe laiſſeroit plutôt mettre en pieces, que de reconnoître deux volontés ou deux opérations naturelles en J. C., il juſtifioit ſa réſiſtance par une foule de paſſages des Peres, qu'on examina, & que l'on trouva, pour la plus grande partie, tronqués ou altérés : ainſi la fermeté, ou plutôt l'opiniâtreté inflexible, n'eſt pas toujours l'effet de la conviction, & une preuve de bonne foi & de ſincérité dans les Hérétiques.

Le Concile, après avoir éclairci toutes les difficultés des Monothélites, propoſa une définition de Foi, qui fut lue & approuvée de tout le monde.

Dans cette définition du ſixieme Concile général, on reçoit les définitions des cinq premiers Conciles généraux, on déclare qu'il y a dans J. C. deux volontés & deux opérations, & que ces deux volontés ſe trouvent en une ſeule perſonne, ſans diviſion, ſans mêlange & ſans changement ; que ces deux volontés ne ſont point contraires, mais que la volonté humaine, ſuit la volonté divine, & qu'elle lui eſt entiérement ſoumiſe : on défend d'enſeigner le contraire, ſous peine de dépoſition pour les Evêques & pour les Clercs, & d'excommunication pour les Laïques. La définition du Concile fut unanime & Macaire s'y oppoſa ſeul *.

* On condamna dans le Concile Sergius, Pyrrhus, Paul

L'Empereur, auſſi-tôt après le Concile, donna un Edit contre les Monothélites : il prononça peine de dépoſition, ou plutôt de déportation contre les Clercs & contre les Moines ; celle de proſcription & de privation d'emplois, contre les perſonnes conſtituées en Charges ou en Dignités ; & celle de banniſſement de toutes les Villes, contre les Particuliers.

Juſtinien, qui ſuccéda à Conſtantin, confirma les loix de ſon pere contre les Monothélites : ayant été chaſſé par Léonce, & rétabli par Trébellius, il voulut ſe venger des habitans de Cherſonefe, qui l'avoient maltraité pendant ſon exil chez eux : il en fit paſſer la plus grande partie au fil de l'épée ; mais quelques-uns des Officiers s'étant réfugiés dans le Pays de Chazari, engagerent ces Peuples à les venger, s'unirent à eux, formerent une armée, attaquerent les troupes de Juſtinien, les défirent & proclamerent Philippicus Empereur.

Philippicus marcha à Conſtantinople, où il ne trouva point de réſiſtance ; il envoya de-là, contre Juſtinien, qu'il fit priſonnier, & à qui il fit trancher la tête †.

Philippicus n'eut pas plutôt pris poſſeſſion du trône, qu'épouſant hautement la cauſe des Monothélites, il convoqua un Concile d'Evêques, tous Monothélites dans le cœur, & par conſéquent très-diſpoſés à révoquer le jugement du ſixieme Concile général.

L'Empereur fut déterminé à ce parti par un Moine Monothélite, qui, s'il en faut croire Cedrenus, lui avoit prédit autrefois qu'il parviendroit à l'Empire, & qui lui promettoit encore un regne long & heureux, s'il vouloit abolir l'autorité

& le Pape Honorius, comme Monothélites, ou comme Fauteurs du Monothéliſme : ce dernier point a été bien diſputé par les défenſeurs de l'infaillibilité du Pape. Cette diſcuſſion n'eſt pas de mon ſujet ; on la trouvera traitée par le P. Alexandre, Diſſert. 2. in ſæculum 7. dans Cambreſis, Hiſtoria Monothelitica ; dans Bellarmin, de Summo Pontifice, l. 4 c. 11. dans Gretſer, de Summo Pontifice, l. 4. c. 13. dans Onuphre, in Honor. dans Schotus, in Cod. 20. Bibliot. Photii ; dans Baron, dans Binius, notis in vitam & Epiſt. Honorii Papæ, in ſextum Concilium Œcumenicum ; in vitam Agathonis, Papæ ; in vitam Leonis ; dans Petau, Dogm. Theol. t. 5. l. 1., c. 19, 213. dans Dupin, Bibliot. t. 5. dans une Diſſertation ſur le Monothéliſme, par M. l'Abbé Corgne. Les Proteſtans ont traité le même ſujet ; Chamier, t. 1. Forbeſius, t. 2. l. 5. Spanhein, Introd. ad Hiſt. Sacram. t. 2. Baſnage, Hiſt. de l'Egliſe.

† L'an 711.

& le jugement du ſixieme Concile, & établir le Monothéliſme: l'Empereur, crédule, excita donc de nouveaux troubles dans l'Egliſe & dans l'Empire, pour abolir le ſixieme Concile.

La prédiction du Moine ne fut pas juſtifiée par l'événement; Philippicus laiſſa ravager les terres de l'Empire, pendant qu'il s'occupoit des diſputes de la Religion; il devint odieux aux Peuples: on lui crêva les yeux, & l'on donna l'Empire à Anaſtaſe, qui n'en jouit pas long-tems; il fut détrôné par Théodoſe, qui le fut lui-même par Léon, qu'Anaſtaſe avoit fait Général de toutes les troupes de l'Empire.

Ce Léon eſt Léon Iſaurien, qui voulut abolir les Images, & fut Chef des Iconoclaſtes: voyez cet article. La diſpute du culte des Images fit oublier le Monothéliſme, qui eut cépendant encore quelques partiſans, qui ſe ſont réunis, ou confondus avec les Eutychiens.

MONTAN étoit du village d'Ardabam, dans la Phrygie: peu de tems après ſa converſion, il forma le projet de devenir le Chef du Chriſtianiſme.

Il remarqua que J. C. dans l'Ecriture, avoit promis aux Chrétiens de leur envoyer le St. Eſprit; il fonda, ſur cette promeſſe, le ſyſtême de ſon élévation, & prétendit être le Prophete promis par J. C. †.

Il eſt aiſé, ſe diſoit Montan, de faire voir que Dieu n'a point voulu manifeſter tout d'un coup les deſſeins de ſa Providence ſur le genre-humain; il ne diſpenſe que par degrés, & avec une ſorte d'économie, les vérités & les préceptes qui doivent l'élever à la perfection: il a donné d'abord des loix ſimples aux Iſraélites, il les a fait obſerver par le moyen des peines & des récompenſes temporelles; il ſemble que Dieu traitât alors le genre-humain, comme on traite un enfant que l'on fait obéir en le menaçant du fouet, ou en lui promettant des dragées: il envoya enſuite des Prophetes, qui éleverent l'eſprit des Iſraélites.

Lorſque les Prophetes eurent pour ainſi dire fortifié l'enfance des Iſraélites, & les eurent comme élevés juſqu'à la jeuneſſe, Jeſus-Chriſt découvrit aux hommes les principes de la Religion, mais par degrés, & toujours avec une eſpece d'économie, dont la Providence ſemble s'être fait une loi dans la diſpenſation des vérités révélées: Jeſus-Chriſt diſoit ſouvent à ſes Diſciples, qu'il avoit encore des choſes

† Euſeb. l. 5. c. 16.

importantes à leur dire, mais qu'ils n'étoient pas encore en état de les entendre.

Après les avoir ainſi préparés, il leur promit de leur envoyer le S. Eſprit, & il monta au Ciel.

Les Apôtres & leurs ſucceſſeurs ont répandu la Doctrine de J. C., & l'ont même développée; ils ont par ce moyen conduit l'Egliſe au degré de lumiere qui devoit éclairer les hommes aſſez, pour que J. C. envoyât le Paraclet, & pour que le S. Eſprit apprît aux hommes les grandes vérités qui étoient réſervées par la maturité de l'Egliſe.

J'annoncerai que cette époque eſt venue, ſe diſoit Montan, & je dirai que je ſuis le Prophete choiſi par le S. Eſprit pour annoncer aux hommes ces vérités fortes qu'ils n'étoient pas en état d'entendre dans la jeuneſſe de l'Egliſe: je feindrai des extaſes, j'annoncerai une morale plus auſtere que celle qu'on pratique, je dirai que je ſuis entre les mains de Dieu comme un inſtrument dont il tire des ſons, quand il le veut, & comme il le veut: par ce moyen, ma qualité de Prophete révoltera moins l'amour-propre des autres, je ne ſerai point tenu de juſtifier ma doctrine par le moyen du raiſonnement & par la voie de la diſpute, je ne ſerai pas même obligé de pratiquer la morale que j'enſeignerai, tout obéira à mes oracles, & j'aurai dans l'Egliſe une autorité ſuprême *.

Tel eſt le plan de conduite que l'ambitieux Montan ſe forma, & qu'il entreprit d'exécuter. Il parut agité par des mouvemens extraordinaires: pluſieurs de ceux qui l'écoutoient le prirent pour un poſſédé ou pour un inſenſé; d'autres le crurent véritablement inſpiré: les uns l'excitoient à prophétiſer, tandis que les autres lui défendoient de parler.

Les premiers prétendoient que l'enthouſiaſme de Montan n'étoit qu'une fureur qui lui ôtoit la liberté de la raiſon, ce qui ne ſe trouvoit dans aucun véritable Prophete de l'Ancien ou du Nouveau Teſtament; du moins ce ſentiment étoit conforme à la croyance des Peres: les autres, au contraire, ſoutenoient que la prophétie venoit d'une violence ſpirituelle, qu'ils appelloient une folie ou une démence; c'étoit le ſentiment de Tertullien †.

Montan prétendoit qu'il n'étoit inſpiré que pour enſeigner une morale plus pure & plus parfaite que celle qu'on enſei-

* Epiph. Hær. 98.

† Euſeb. l. 5. c. 17. Athan. Or. 4. Tert. de Monogamia.

gnoit & que l'on pratiquoit. On ne refuſoit point dans l'Egliſe le pardon aux grands crimes & aux pécheurs publics, lorſqu'ils avoient fait pénitence ; Montan enſeigna qu'il falloit leur refuſer pour toujours la communion, & que l'Egliſe n'avoit pas le pouvoir de les abſoudre. On obſervoit le carême, différens jeûnes dans l'Egliſe ; Montan preſcrivit trois carêmes, des jeûnes extraordinaires, & deux ſemaines de xérophagie, pendant leſquelles il falloit non-ſeulement s'abſtenir de viandes, mais encore de tout ce qui avoit du jus : l'Egliſe n'avoit jamais condamné les ſecondes nôces ; Montan les regarda comme des adulteres : l'Egliſe n'avoit jamais regardé comme un crime, de fuir la perſécution ; Montan défendit de fuir, ou de prendre des meſures pour ſe dérober aux recherches des perſécuteurs *.

Les hommes portent au fond de leur cœur un certain ſentiment de reſpect pour l'autorité des mœurs ; ils ont je ne ſais quel plaiſir à obéir à un Prophete : le merveilleux de la prophétie plait à l'imagination, & l'imagination dans les ignorans prend aiſément des convulſions ou des contorſions pour des extaſes ſurnaturelles ; ainſi il n'eſt pas étonnant qu'on ſe ſoit partagé ſur Montan, & qu'il ait eu d'abord des Sectateurs.

Deux femmes, connues ſous le nom de Priſcille & de Maximille, quitterent leurs maris pour ſuivre Montan ; bientôt elles prophétiſerent comme lui, & l'on vit en peu de tems une multitude de Prophetes Montaniſtes de l'un & de l'autre ſexe †.

Après beaucoup de ménagemens & un long examen, les Evêques d'Aſie déclarerent les nouvelles prophéties fauſſes, profanes & impies, les condamnerent, & priverent de la communion ceux qui en étoient Auteurs.

Les Montaniſtes, ainſi ſéparés de la communion de l'Egliſe, firent une Société nouvelle, qui étoit principalement gouvernée par ceux qui ſe diſoient Prophetes : Montan en fut le Chef, & s'aſſocia dans cette charge Priſcille & Maximille.

Les Montaniſtes pervertirent entiérement l'Egliſe de Thiatire ; la Religion catholique y fut éteinte pendant près de cent douze ans. Les Montaniſtes remplirent preſque toute la Phrygie, ſe répandirent dans la Galatie, s'établirent à Conſ-

* Tert. de Pudicia, de Monogam. de Jejunio.
† Euſeb. l. 5. c. 3.

tantinople, pénétrerent juſques dans l'Afrique, & ſéduiſirent Tertullien, qui ſe ſépara pourtant d'eux à la fin, mais, à ce qu'il paroît, ſans condamner leurs erreurs.

Les Montaniſtes s'accordoient tous à reconnoître que le St. Eſprit avoit inſpiré les Apôtres, mais ils diſtinguoient le St. Eſprit du Paraclet, & diſoient que le Paraclet avoit inſpiré Montan, & avoit dit par ſa bouche des choſes beaucoup plus excellentes que celles que J. C. avoit enſeignées dans l'Evangile.

Cette diſtinction du Paraclet & du St. Eſprit conduiſit un Diſciple de Montan, nommé Echines, à réfléchir ſur les perſonnes de la Trinité, & à rechercher leur différence; & Echines tomba dans le Sabellianiſme.

Ces deux branches ſe diviſerent enſuite en différentes petites Sociétés, qui ne différoient que par quelques pratiques ridicules que chacun des Prophetes prétendoit lui avoir été révélée : ces Sectes eurent le ſort de toutes les Sociétés fondées ſur l'enthouſiaſme, & ſéparées ſur l'unité de l'Egliſe : on en découvrit l'impoſture; elles furent odieuſes, devinrent ridicules, & s'éteignirent. Telles furent les Sectes des Taſcordurgites, des Aſcadurpites, des Paſſalorinchites, des Artotyrites. Les Montaniſtes furent condamnés dans un Concile d'Hiéraples, avec Théodore le Corroyeur *.

Montan laiſſa un livre de Prophéties, Priſcille & Maximille laiſſerent auſſi quelques Sentences par écrit.

Miltiade & Apollone écrivirent contre les Montaniſtes; il ne nous reſte de leurs ouvrages que quelques fragmens †.

Il étoit aiſé de ruiner toute la Doctrine de Montan.

1°. On ne voyoit rien dans Montan qui fût au-deſſus des tours ordinaires des impoſteurs; les convulſions & les extaſes ne demandoient que de l'exercice & de l'adreſſe, elles ſont quelquefois l'effet du tempérament; avec une imagination vive & un eſprit foible, on peut ſe croire inſpiré, & le perſuader aux autres; l'Hiſtoire fournit mille exemples de ces impoſtures.

2°. Il eſt faux qu'il doive toujours y avoir des Prophetes dans l'Egliſe, ou qu'ils ſoient néceſſaires pour le développement des vérités du Chriſtianiſme, puiſque J. C. a promis à ſon Egliſe de l'aſſiſter toujours dans ſon eſprit.

* Ittigus, Differt. de Hæreſ. ſæc. 2. c. 13.
† Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 5. c. 18.

3°. Les Prophetes annonçoient les Oracles divins de cette ſorte, le Seigneur a dit : dans Montan, au contraire, c'eſt Dieu qui parle immédiatement ; en ſorte qu'il ſemble que Montan ſoit Dieu lui-même.

4°. Montan & ſes premiers Diſciples menoient une vie abſolument contraire à leur Doctrine.

5°. Ils prétendoient prouver la vérité de leurs Prophéties par l'autorité des Martyrs, & les Catholiques leur prouvoient que Thémiſon, qu'ils regardoient comme un Martyr, s'étoit tiré de priſon en donnant de l'argent : qu'un autre, nommé Alexandre, n'a pas été condamné comme Chrétien, mais pour ſes vols, & qu'aucun d'eux n'a été perſécuté par les Payens, ou par les Juifs, pour la Religion *.

6°. Montan ôtoit à l'Egliſe le pouvoir de remettre tous les péchés, ce qui étoit contraire aux promeſſes de J. C. & à la croyance univerſelle de l'Egliſe ; car, quand il ſeroit vrai qu'on a quelquefois refuſé l'abſolution à ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie, ou aux homicides, ce n'étoit pas qu'on doutât du pouvoir de l'Egliſe, c'étoit par un principe de ſévérité dont l'Egliſe permettoit d'uſer, & qui n'étoit pas même en uſage par-tout †.

7°. Montan condamnoit les ſecondes nôces, & les regardoit comme des adulteres, ce qui étoit contraire à la Doctrine expreſſe de Saint Paul, & contraire à l'uſage de l'Egliſe.

8°. C'eſt une abſurdité de défendre indiſtinctement à tous les Chrétiens de fuir la perſécution ; pluſieurs grands Saints avoient fui, pour ne pas tomber entre les mains des perſécuteurs.

9°. Montan n'avoit aucune autorité pour preſcrire des jeûnes extraordinaires ; il n'appartient qu'aux premiers Paſteurs de faire de ſemblables loix : ce fut là le motif pour lequel on condamna Montan à cet égard, & non pas parce que l'Egliſe ne croyoit pas qu'elle ne pût impoſer la loi du jeûne : il eſt certain que ce ſeroit anéantir toute autorité

* Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 5. c. 18.

† Sirmond. Hiſt. Pœnit. c. 1. Albaſpineus, l. 2. Obſerv. c. 11. 15. 17. Morin, l. 9. de Pœnit. c. 20. ſoutiennent qu'on n'a jamais refuſé l'abſolution aux grands crimes, même publics, lorſque les coupables ſe ſoumettoient à la pénitence dans les grandes Egliſes.

législative parmi les Chrétiens, que de refuser à l'Eglise cette autorité.

D'ailleurs, la pratique du jeûne & du carême remonte aux premiers tems de l'Eglise : rien n'est donc plus injuste que le reproche que les Protestans font aux Catholiques de renouveller la Doctrine des Montanistes, en faisant une loi de l'observation du carême.

La Doctrine même de Montan prouve que le carême étoit établi du tems de cet Hérésiarque : Montan n'auroit pas prescrit trois carêmes, comme une plus grande perfection, s'il n'avoit trouvé le carême établi ; comme il n'auroit point condamné les secondes nôces, s'il n'avoit trouvé quelques Auteurs ecclésiastiques, qui, en combattant les Gnostiques, avoient paru désapprouver les secondes nôces ; de même, il n'auroit pas fait une loi de refuser l'absolution aux grands péchés, s'il n'avoit trouvé dans l'Histoire quelques faits, par lesquels il paroissoit que l'on avoit refusé, dans quelques circonstances, de réconcilier ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie : l'esprit humain ne fait jamais de sauts dans la suite de ses erreurs, ni dans la découverte des vérités, soit pratiques, soit spéculatives.

MOSCOVITES, RUSSES ou ROXELANS, étoient sans Arts, sans Sciences, & plongés dans le Paganisme le plus grossier sous le regne de Rurik, qui commença l'an 762. Les guerres & les liaisons de ces Peuples avec les Empereurs Grecs y firent connoître la Religion chrétienne, & vers la fin du sixieme siecle, Wolodimir, grand Duc des Moscovites, se fit baptiser, & épousa la sœur des Empereurs Basile & Constantin.

Les Annales Russes rapportent que Wolodimir, avant sa conversion, étoit adorateur zélé des Idoles, dont la principale se nommoit *Perum*. Après son baptême, il la fit jetter dans la riviere.

Le Patriarche de Constantinople envoya en Russie un Métropolite, qui baptisa les douze fils de Wolodimir, & dans un seul jour vingt mille Russes.

Wolodimir fonda des Eglises & des Ecoles ; il parcourut ensuite ses Etats avec le Métropolite, pour engager les Peuples à embrasser le Christianisme : plusieurs Provinces se convertirent, & d'autres persisterent opiniâtrement dans l'idolâtrie.

Depuis ce tems la Moscovie a toujours conservé, sans

interruption, la Religion Chrétienne-Grecque. Les Grands Ducs ont pluſieurs fois tenté de ſe réunir à l'Egliſe Romaine : ce projet ſe renouvella en 1717, lorſque le Czar Pierre-le-Grand vint en France ; mais il fut ſans effet. L'occaſion de ce projet, le Mémoire des Docteurs de Sorbonne, & la réponſe des Evêques de Moſcovie, ſe trouvent dans le Tome III. de l'Analyſe des Ouvrages de Mr. Bourſier, imprimé en 1753, & dans le Tome II. de la Deſcription de l'Empire de Ruſſie, imprimé en 1757.

Le Chriſtianiſme ayant fait de grands progrès depuis Wolodimir, le nombre des Archevêques s'eſt augmenté juſqu'à ſept.

Quoique les Moſcovites aient reçu la Religion des Grecs, ils ont fait quelques changemens dans le Gouvernement eccléſiaſtique, & même dans ſa Doctrine.

Du Gouvernement eccléſiaſtique des Moſcovites.

Les Moſcovites reçurent des Grecs la Religion chrétienne : le Patriarche de Conſtantinople établit un Métropolitain à Novogorod, & dans les autres Villes, des Evêques & des Prêtres *.

Le Métropolitain de Moſcovie fut déclaré Patriarche de toute la Ruſſie en 1588. par le Patriarche de Conſtantinople ; & depuis ce tems il y a eu des Patriarches en Ruſſie, qui ont été reconnus par les Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem, & qui ont joui des mêmes honneurs qu'eux ; mais il falloit qu'ils euſſent le ſuffrage de ces Patriarches, & qu'ils fuſſent confirmés par celui de Conſtantinople.

Un Patriarche de Ruſſie, nommé Nicon, repréſenta au Czar Alexis-Michaële Witz, qu'il étoit inutile d'élire dorénavant un Métropolitain avec les ſuffrages des Patriarches orientaux, & d'en faire venir la confirmation ; le Czar approuva le deſſein de Nicon, qui écrivit au Patriarche de Conſtantinople, qu'il avoit été élevé à ſa dignité par le St. Eſprit ; & qu'il ne convenoit pas qu'un Patriarche dépendît de l'autre : il changea en même tems de titre, & au lieu que ſes

* Deſcription de l'Empire de Ruſſie, par le Baron de Stralemberg, t. 2. c. 9. Religion des Moſcovites, c. 1.

prédéceſſeurs s'étoient appellés très-ſanctifiés, il prit le titre de très-Saint.

Nicon augmenta le nombre des Archevêques & des Evêques, & fonda quatre grands Couvents, pour leſquels il eut l'adreſſe d'amaſſer des biens immenſes, & qui lui ſervirent à entretenir ſes quatre Métropolitains, douze Archevêques, douze Evêques, & quantité d'autres Eccléſiaſtiques qu'il créa.

Nicon, après ces établiſſemens, changea les Loix eccléſiaſtiques, en les tournant à ſon avantage, ſous prétexte que les anciennes traductions étoient remplies de fautes; ce qui occaſionna des diſputes & des ſchiſmes dans l'Egliſe de Ruſſie.

Après avoir réformé les Loix de l'Egliſe, Nicon prétendit avoir ſéance avec le Czar dans le Sénat, & donner ſa voix pour l'adminiſtation de l'Etat, ſur-tout dans les affaires de Juſtice, lorſqu'il s'agiſſoit de faire de nouvelles Loix, ſous prétexte que le Patriarche Philaret avoit joui de ces mêmes droits, & avoit eu une eſpece d'inſpection générale ſur l'Etat.

Il repréſenta enſuite au Czar qu'il ne lui convenoit pas de déclarer la guerre à ſes voiſins, ni de faire la paix avec eux, ſans conſulter ſon Patriarche, dont le devoir étoit d'avoir ſoin du ſalut du Prince & de toute la Nation, qui devoit rendre compte à Dieu de toutes les ames de l'Etat, & qui étoit même capable d'aſſiſter le Czar par ſes ſaints conſeils: mais on découvrit dans la ſuite que le vrai motif de cette derniere repréſentation, étoit qu'il avoit tiré des ſommes conſidérables du Roi de Pologne, pour tâcher de troubler l'Etat par ſon autorité, & d'un autre côté, pour ſatisfaire ſon ambition & ſon orgueil.

Le Czar & les Sénateurs répondirent à Nicon, que ſi le Patriarche Philaret avoit été conſulté pour les affaires temporelles, on ne l'avoit pas fait à cauſe de ſa Dignité eccléſiaſtique, mais parce qu'il étoit pere & tuteur du Czar; qu'il avoit été auparavant lui-même Sénateur, employé dans l'Ambaſſade de Pologne, & mieux verſé que les autres Sénateurs dans les affaires étrangeres: que depuis Philaret, on n'avoit jamais conſulté les Patriarches ſur les affaires temporelles; qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs ne l'avoit exigé, & qu'une pareille nouveauté ne pouvoit tendre qu'à la ruine de l'Etat.

Nicon

Nicon ne voulut rien relâcher de ſes prétentions ; il excommunia pluſieurs Sénateurs, noua mille intrigues, excita le Peuple à la révolte. La diſette, devenue générale dans la Ruſſie, favoriſa ſes deſſeins ; le Peuple, mécontent depuis long-tems, & accablé de miſere, ſe ſouleva, & le feu de la rébellion ne fut éteint que par le ſang des Moſcovites.

Le Peuple étoit rentré dans le devoir, mais le Patriarche n'étoit pas réduit ; il ne vouloit renoncer à aucune de ſes prétentions, & l'on n'oſoit employer contre lui la violence & la force ; le Peuple étoit déjà diſpoſé à la révolte, & le factieux Nicon avoit ſu mettre dans ſes intérêts un grand nombre de Sénateurs mécontens, & pouvoit replonger l'Etat dans de nouveaux déſordres.

Le Czar Alexis réſolut de terminer ce différend par un Synode général : on fit venir de Gréce, aux dépens de l'Etat, trois Patriarches, vingt-ſept Archevêques, & cent dix autres Prélats, auxquels on joignit cent cinquante Eccléſiaſtiques de Ruſſie, en 1667.

Le Synode ayant reçu & examiné les plaintes du Czar, ordonna :

1°. Que Nicon ſeroit dégradé de ſa dignité, & renfermé dans un Couvent, où il vivroit au pain & à l'eau pour le reſte de ſes jours.

2°. Que le Patriarche de Ruſſie ſeroit élu, non pas ſéparément par les Archevêques, les Evêques & le Clergé, mais conjointement avec eux par le Czar & le Sénat ; & qu'au cas qu'il manquât à ſon devoir, ſoit en ſe rendant coupable de quelque vice groſſier, ou autrement, il ſeroit jugé & puni par le Czar & le Sénat, ſelon qu'il le mériteroit.

3°. Que le Patriarche de Conſtantinople ne ſeroit pas regardé comme le ſeul Chef de l'Egliſe Grecque ; qu'on ne lui tiendroit point compte des revenus des Décimes de Ruſſie, & qu'il ſeroit libre au Czar de lui en accorder autant qu'il le jugeroit à propos.

4°. Que déſormais il ne ſeroit permis à perſonne de vendre, de donner, ni de léguer ſes biens aux Couvens ou à d'autres Eccléſiaſtiques.

5°. Que le Patriarche ne créeroit point de nouveaux Evêques, ni ne feroit aucune nouvelle fondation, ſans le conſentement du Czar & du Sénat.

Les Décrets du Synode n'arrêterent point les projets ambitieux des Patriarches, & le Czar Pierre le Grand éteignit cette dignité; il ſubſtitua au Patriarche, pour le Gouvernement Eccléſiaſtique, un Synode toujours ſubſiſtant, fondé ſur de bons réglemens, & muni d'inſtructions ſuffiſantes pour tous les cas qui pourroient arriver.

Ce Synode ou Collége Eccléſiaſtique eſt compoſé d'un Préſident, dignité que le Czar s'eſt réſervée pour lui-même; d'un Vice-Préſident, qui eſt un Archevêque; de ſix Conſeillers, Evêques; de ſix Archimandrites, en qualité d'Aſſeſſeurs.

Lorſque quelque place de Préſident ou de Conſeiller vaque, le Synode & le Sénat nomment deux perſonnes, & le Czar choiſit & confirme celui qui lui plaît. Il y a auſſi dans ce Synode quelques membres temporels, comme un Procureur-Général, un premier Sécretaire, & quelques Sécretaires en ſecond.

Lorſqu'il s'agit d'affaires d'importance, il faut les porter devant le Czar, dans le Sénat, où en pareil cas le Synode ſe rend en Corps, & ſiége au-deſſous des Sénateurs. Le Synode a auſſi ſous ſa direction ſon Bureau de Juſtice, ſa Chambre des Finances, & un Bureau d'inſtruction ſur les Ecoles & ſur l'Imprimerie.

Le Clergé de Ruſſie entretient dans chaque Gouvernement un Archevêque & quelques Evêques.

Les Archimandrites ne ſe mêlent que des Couvens auxquels ils ſont propoſés.

Des Sectes qui ſe ſont élevées chez les Moſcovites.

Il s'eſt détaché de l'Egliſe de Ruſſie une certaine Secte, qui s'appelle Sterawerſi, ou les anciens Fidéles, & qui donne aux autres Ruſſes le nom de Roſcolchiki, c'eſt-à-dire, Hérétique: cette Secte ne s'eſt ſéparée tout-à-fait que dans le ſeizieme ſiécle, ſous le Patriarche Nicon; mais elle a exiſté long-tems auparavant.

La plûpart de ces Sectaires ne ſavent ni lire, ni écrire, & ce ſont preſque tous des Bourgeois & des Payſans d'une grande ſimplicité: ils n'ont point d'Egliſes publiques, & ils tiennent leurs Aſſemblées dans des maiſons particulieres.

La différence entr'eux & les autres Ruſſes, quant à la croyance, conſiſte dans les articles ſuivans.

1°. Ils prétendent que c'eſt une grande faute que de dire trois fois *Alleluya*, & ils ne le diſent que deux fois.

2°. Qu'il faut apporter ſept Pains à la Meſſe, au lieu de cinq.

3°. Que la Croix qu'on imprime ſur le Pain de la Meſſe doit être octogone, & non quarrée, parce que la traverſe qui a ſoutenu Notre-Seigneur à la Croix, a été de cette figure.

4°. Qu'en faiſant le Signe de la Croix il ne faut pas joindre les trois premiers doigts, comme font les autres Ruſſes, mais qu'il faut joindre le doigt annulaire & le doigt auriculaire au pouce par les extrêmités, ſans courber le doigt *index*, ni le doigt du milieu, les trois premiers repréſentant la Trinité, & les deux derniers J. C. ſelon ſes deux natures, comme Dieu & Homme.

5°. Que les Livres imprimés depuis le Patriarche Nicon ne doivent pas être reçus, mais qu'il faut ſuivre les anciens, & regarder Nicon comme l'Ante-Chriſt.

Sur quoi il faut remarquer, que les Livres compoſés depuis le Patriarche Nicon ne changent rien dans la Doctrine, mais expliquent ſeulement quelques mots obſcurs.

6°. Comme les Prêtres Ruſſes boivent de l'eau-de-vie, ils les croient incapables de baptiſer, de confeſſer, de communier.

7°. Ils ne regardent pas le gouvernement temporel comme un inſtitut Chrétien, & ils prétendent que tout doit être partagé comme entre freres.

8°. Ils ſoutiennent qu'il eſt permis de s'ôter la vie pour l'amour de J. C. & qu'on parvient par-là à un dégré plus éminent de béatitude.

Ils croient tous ces articles très-néceſſaires pour le ſalut; & lorſqu'ils ſont recherchés pour leur croyance, ou qu'on veut les forcer à ſuivre la Religion Ruſſe, il arrive ſouvent qu'ils s'aſſemblent par familles de quatre ou cinq cent dans leurs maiſons, ou dans des granges, où ils ſe brûlent vivans, comme cela arriva dans le tems que M. le Baron de Stralenberg étoit en Sibérie, où pluſieurs centaines de *Sterawerſi* ſe brûlerent volontairement.

Les Sterawerſi regardent les autres Ruſſes, & généralement tous ceux qui ne ſont pas de leur ſentiment, comme

des impurs, & comme des Payens : ils fuient leur converſation, ne mangent ni ne boivent avec eux dans les mêmes vaſes. Lorſque quelque étranger eſt entré dans leur maiſon, ils lavent l'endroit où il s'eſt aſſis ; les plus zélés balayent même l'appartement lorſqu'il eſt ſorti. Ils prétendent autoriſer toutes leurs pratiques par des Livres de Saint Cyrille, qui ſont manifeſtement ſuppoſés, mais dont on ne peut détacher ces Sectaires ſuperſtitieux, d'autant plus qu'ils ſont plus ignorans encore que les autres Ruſſes.

Pierre le Grand crut qu'en les éclairant on les convertiroit plus sûrement que par les rigueurs qui avoient déja coûté à l'Etat pluſieurs milliers de Sujets : il ordonna qu'on les tolérât, pourvu qu'ils n'entrepriſſent point de communiquer leurs ſentimens, & il enjoignit aux Evêques & aux Prêtres de tâcher de les ramener à la vraie Doctrine, par des Sermons édifians, & par une vie exemplaire.

Des Religions tolérées en Moſcovie.

Pierre le Grand établit une pleine liberté de conſcience dans ſes Etats : ainſi toutes les Religions Chrétiennes, le Mahométiſme, & même le Paganiſme, ſont tolérés.

La Religion Luthérienne eſt, après la Grecque, la plus étendue ; car ſans parler des Provinces conquiſes, comme la Livonie, l'Eſthonie, & une partie de la Finlande ou la Carelie, il y a deux Egliſes Luthériennes à Pétersbourg, deux à Moſcou, & une à Bellogorod, ſans compter les Aſſemblées particulieres, dont il y en a une chez chaque Général étranger, qui ont tous des Miniſtres attachés à leurs Hôtels.

Les Suédois priſonniers avoient leur Egliſe publique dans la ville de Tobolosk, & un exercice libre de leur Religion, tant pour eux, que pour l'éducation de leurs enfans. La direction des Egliſes & Ecoles Luthériennes de Ruſſie eſt confiée à un Surintendant général demeurant à Moſcou, & à deux autres Surintendans établis, l'un en Livonie, & l'autre dans l'Eſthonie.

Les Calviniſtes & les Catholiques Romains ont auſſi des Egliſes publiques à Pétersbourg & à Moſcou ; mais il eſt dé-

fendu à ces derniers d'attirer dans le pays indifféremment toutes ſortes de Religieux.

Les Arméniens ont une Egliſe publique & un Evêque à Aſtracan.

Les Mahométans ſont un trentieme de la Ruſſie ; ils ont par-tout, dans les Villes & Villages où ils demeurent, leurs Aſſemblées & leurs Ecoles publiques : ils vont en toute liberté aux lieux conſacrés à leur dévotion, comme ils feroient à la Mecque, à Médine, &c. on leur permet la Polygamie, & tout autre uſage de leur Religion.

Les Payens ſont trois fois plus nombreux en Ruſſie que les Mahométans; mais ils différent conſidérablement entr'eux quant au culte & aux cérémonies de Religion.

Ces Payens, malgré leur ignorance, ſont naturellement bons. On ne voit chez eux aucun libertinage, ni vol, ni parjure, ni ivrognerie, ni aucun vice groſſier : il eſt très-rare de trouver parmi eux aucun homme qu'on puiſſe en accuſer. On y voit parmi eux des actions de probité, de déſintéreſſement & d'humanité, que nous admirerions dans les Philoſophes anciens : on ſe trompe donc lorſqu'on prétend que les hommes ſortent des mains de la nature, cruels & avares. *

MULTIPLIANS, nom que l'on a donné à certains Hérétiques ſortis des nouveaux Adamites : on les a ainſi appellés parce qu'ils prétendent que la multiplication des hommes eſt néceſſaire & ordonnée : ils ſe ſont confondus avec les Anabaptiſtes.

MUNTZER, ou MUNSTER, (Thomas) Prêtre né à Zuikur, Ville de la Miſnie, Province de l'Allemagne, en Saxe. Voyez l'article ANABAPTISTES, dont il fut le Chef.

MUSCULUS, (André) étoit Luthérien & Profeſſeur en Théologie à Francfort ſur l'Oder; il prétendit que J. C. n'avoit été médiateur qu'en qualité d'homme, & que la nature Divine étoit morte comme la nature humaine lors du crucifiement de J. C. Il enſeignoit que J. C. n'étoit point effectivement monté au Ciel, mais qu'il avoit laiſſé ſon corps dans

* Deſcription de l'Empire Ruſſien, t. 2. c. 9. Voyez auſſi la Religion ancienne & moderne des Moſcovites, petit in-12. avec des figures de Picard : la Rélation des trois Ambaſſades, & le Voyage de d'Olearius.

la nuée qui l'environnoit : on ne voit pas qu'il ait formé de Secte.

Il avoit imaginé ces erreurs pour combattre Staular, qui prétendoit que J. C. n'avoit été médiateur qu'en qualité d'Homme, & non pas en qualité d'Homme-Dieu. Muſculus, pour le contredire, prétendit que la Divinité avoit ſouffert, & qu'elle étoit morte. *

N

NAZARÉENS. Ce nom, qui a d'abord été celui des Chrétiens, eſt devenu enſuite celui d'une Secte particuliere de Juifs, qui vouloient qu'on obſervât la loi de Moyſe, & cependant qui honoroient J.C. comme homme Juſte & Saint, né d'une Vierge ſelon quelques-uns d'eux, & ſelon d'autres de Joſeph.

Moyſe avoit donné une loi aux Juifs, & prouvé ſa Miſſion par des miracles ; Jeſus avoit annoncé une loi nouvelle, & prouvoit auſſi ſa Miſſion par des miracles ; les Nazaréens conclurent qu'il falloit obéir à Moyſe & à J. C., obſerver la loi, & croire en J. C.

Ils eurent le ſort ordinaire des Conciliateurs, ils furent excommuniés par les Juifs & par les Chrétiens, qui vouloient excluſivement être dans la vraie Religion.

Les Nazaréens au contraire, perſuadés que la vérité ne pouvoit ſe contredire, aſſuroient que les Juifs & les Chrétiens altéroient également la Doctrine de Moyſe & celle des Juifs.

A l'égard de la doctrine de Moyſe, diſoient-ils, il eſt clair qu'elle a été corrompue, & que les écrits qu'on nous donne comme venant de Moyſe, n'ont pu être compoſés par lui. Croira-t-on en effet, qu'Adam, ſortant des mains de Dieu, ſe ſoit laiſſé ſéduire par une fauſſeté auſſi groſſiere, que celle que raconte la Genèſe ? Croira-t-on un livre qui fait de Noé un ivrogne, d'Abraham & de Jacob des concubinaires & des impudiques?

Indépendamment de ces fauſſetés, diſoient les Nazaréens, les livres attribués à Moyſe ont des caractères évidens de

* Hoſpin. Hiſt. Sacram. part. 18. p. 492, eſt. 1511. Prateol. tit. Muſculus.

ſuppoſition, & qui ne permettent pas de douter qu'ils n'aient été écrits après Moyſe : on lit dans ces livres, que Moyſe mourut, qu'on l'enſevelit proche Phogor, & que perſonne n'a trouvé ſon tombeau juſqu'à ce jour. N'eſt-il pas évident diſoient les Nazaréens, que Moyſe n'a pu écrire ces choſes?

Cinq cens ans après Moyſe, on mit la loi dans le Temple, elle y eſt reſtée cinq cens ans, & elle eſt périe dans les flammes, lorſque Nabuchodonoſor a détruit le Temple : cependant on l'a décrite de nouveau ; nous n'avons donc pas effectivement les écrits de Moyſe : il faut donc ſur ſa doctrine s'en tenir à ce qui eſt certain par les faits, c'eſt qu'il a fait des miracles, & qu'il a donné une loi, que par conſéquent cette loi n'eſt pas mauvaiſe, comme les Chrétiens le prétendent. *

Nous ne connoiſſons pas mieux la doctrine de Jeſus-Chriſt, diſoient les Nazaréens : car nous la connoiſſons par les Apôtres, & Jeſus-Chriſt leur a reproché ſouvent qu'ils ne l'entendoient pas.

Dans l'impoſſibilité de trouver la vérité dans les explications des Chrétiens & dans celles des Juifs, quel parti prendre ?

Celui de n'admettre que ce qui eſt inconteſtable & avoué par les deux partis ; ſavoir, que Moyſe étoit envoyé de Dieu, & que la loi qu'il a donnée eſt bonne ; que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu, & qu'il faut le croire, ſe faire baptiſer, & obſerver ſa morale, être juſte, bienfaiſant, ſobre, chaſte, & équitable. †

* Pour faire ſentir la foibleſſe des difficultés qu'on oppoſe à l'authenticité du Pentateuque, nous remarquerons que le Pentateuque renferme trois ſortes de choſes par rapport au tems : des faits arrivés avant Moyſe ; des faits arrivés pendant ſa vie, & enfin, des faits arrivés après ſa mort.

A l'égard des deux premieres eſpeces de faits, il eſt bien prouvé qu'ils ont été écrits par Moyſe : & à l'égard de ce qui s'eſt paſſé après ſa mort, n'eſt-il pas poſſible qu'il les ait écrits par un eſprit de prophétie ? Moyſe n'a-t-il pas prédit beaucoup de choſes aux Juifs?

Quand il ſeroit vrai qu'on eût ajouté au Pentateuque l'Hiſtoire de la mort de Moyſe, n'eſt-il pas également injuſte & déraiſonnable d'en conclure que le Pentateuque a été corrompu ? Jugera-t-on que l'Illiade n'eſt pas l'Ouvrage d'Homère, parce qu'il ſe ſera gliſſé dans ce Poëme quelques vers d'une main étrangere ?

Tous les Commentateurs de l'Ecriture ont réſolu ces difficultés.

† Ex Homil. Clement. 2 & 3. Epiph. Aug. Hieron. in Iſaïam, c. 1. Theodoret, Hæret. Fab. l. 2. c. 1. art. 2.

Les Nazaréens furent rejettés & condamnés par tous les Chrétiens ; ce qui prouve que dans ce tems-là, non-ſeulement l'Egliſe croyoit la divinité de Jeſus-Chriſt, mais encore qu'elle regardoit ce dogme comme un article fondamental de la Religion, & M. le Clerc en convient. *

C'eſt par ces actes de ſéparation, qu'il faut juger ſi l'Egliſe a regardé un dogme comme fondamental : & non pas par quelques expreſſions échappées aux Peres, & dont ils ne pouvoient prévoir l'abus.

C'eſt donc ſans aucun fondement, & contre toute vraiſemblance, que Toland ſe ſert de l'exemple des Nazaréens, pour prouver que la Doctrine Chrétienne n'étoit pas à ſa ſource ce qu'elle eſt à préſent, prétendant que les Juifs, qui avoient oui l'Evangile de la propre bouche du Seigneur, n'avoient reconnu en lui qu'un ſimple homme, ou tout au plus un homme divin, le plus grand de tous les Prophetes. **.

M. Mosheim a écrit contre les Nazaréens de Toland, & pour le réfuter plus ſûrement, il ſappe le fondement de ſa difficulté, il ſoutient que les Nazaréens ſont une Secte du quatrieme ſiécle.

Les Juifs, ſelon M. Mosheim, voyant la proſpérité des Chrétiens depuis la converſion des Empereurs, commencerent à croire que Jeſus-Chriſt étoit le Meſſie : il avoit délivré de l'oppreſſion des Payens ceux qui avoient embraſſé l'Evangile : il renverſoit de toutes parts les idoles, & ces ſuccès joints à l'abaiſſement dans lequel ſe trouvoit la Nation Juive, perſuaderent à quelques Juifs, que Jeſus étoit effectivement le Chriſt, mais ces Sectaires ne reçurent le Chriſtianiſme qu'à demi ; ils garderent leurs cérémonies, & ne reconnurent ni la préexiſtence, ni la divinité du Seigneur : voilà, ſelon M. Mosheim, l'origine des Nazaréens.

La principale raiſon qui a déterminé M. Mosheim à s'éloigner du ſentiment de S. Epiphane & de S. Jerôme, ſur l'ancienneté des Nazaréens ; c'eſt qu'on ne les trouve, ni dans S. Irenée, ni dans Tertullien, ni dans Origène, ni dans Euſebe. †

* Hiſt. Eccleſ.

** Toland, dans le livre intitulé *le Nazaréen*, ou *le Chriſtianiſme Judaïque, Payen & Mahométan*, &c. dans lequel on explique le plan original du Chriſtianiſme par l'Hiſtoire des Nazaréens.

† Mosheim. *Indiciæ antiquæ Chriſtianorum diſciplinæ*, ſect. 1. c. 6.

M. de Beauſobre a répondu, 1°. qu'il nous manque une grande quantité des ouvrages de ces Peres, ce qui ſuffit pour qu'on ne puiſſe pas aſſurer qu'ils n'ont point parlé des Nazaréens. Hegeſippe, dont M. Mosheim oppoſe le ſilence, ne parle, ni des Ebionites, ni des Corinthiens : en conclura-t-on qu'ils n'exiſtoient point de ſon tems?

2°. Pour ſavoir ſi les Peres qui ont précédé Saint Epiphane & S. Jérôme, n'ont point parlé des Nazaréens, il ne faut pas ſeulement examiner s'ils les ont nommés, ou non ; mais s'ils ont rapporté leur doctrine, s'ils ont parlé d'une Secte qui profeſſoit le dogme des Nazaréens, & c'eſt ce qu'on ne peut révoquer en doute.

S. Juſtin inſinue qu'il y avoit même de ſon tems deux ſortes de Chrétiens Juifs, entre leſquels il met une grande différence. *

Origène dit : » quand vous conſidérerez bien quelle eſt » la loi des Juifs touchant le Sauveur, que les uns le » croient fils de Joſeph & de Marie, & que les autres, » qui le croient à la vérité fils de Marie & du St. Eſprit » n'ont point de ſentimens orthodoxes ſur ſa divinité ; » quand, dis-je, vous ferez réflexion là-deſſus, vous » comprendrez comment un aveugle dit à Jeſus : Fils de » David, ayez pitié de moi. » **

Il ne paroît donc pas que M. Mosheim ait été autoriſé à s'écarter du ſentiment de St. Epiphane & de St. Jérôme, ſur l'ancienneté des Nazaréens, & cela n'étoit pas néceſſaire pour réfuter Toland, comme nous l'avons fait voir ; les Théologiens Anglois ont écrit contre Toland, & l'ont très-bien réfuté. †

Tout le monde ſait que les Nazaréens avoient leur Evangile écrit en hébreu vulgaire, qui eſt appellé tantôt l'Evangile des douze Apôtres, tantôt l'Evangile des Hébreux, tantôt l'Evangile ſelon St. Matthieu. On a beaucoup diſputé dans ces derniers tems, pour ſavoir ſi cet Evangile

* Juſtin Dial.

** Bauſobre, Differt. ſur les Nazaréens, à la ſuite du Supplém. à la Guerre des Huſſites.

† Thomas Maugel, Remarques ſur le Nazaréen. Peterſon, Antinazarenus.

étoit l'original de St. Matthieu, & ſi le nôtre n'en étoit qu'une copie. *

NESTORIANISME, héréſie de Neſtorius, qui nioit l'union hypoſtatique du Verbe avec la nature humaine, & ſuppoſoit deux perſonnes en Jeſus-Chriſt.

La Religion Chrétienne a pour baſe la divinité de Jeſus-Chriſt, ou l'union du Verbe avec la nature humaine.

Cette union eſt un myſtère, & la curioſité humaine s'eſt précipitée dans mille erreurs, lorſqu'elle en a voulu ſonder la profondeur.

Ainſi, on vit Paul de Samoſate ſoutenir que le Verbe uni à la nature humaine n'étoit point une perſonne; les Manichéens imaginer que le Verbe n'avoit point pris un corps humain; Appelle croire que Jeſus-Chriſt avoit apporté ſon corps du Ciel; les Ariens prétendre que le Verbe uni à la nature humaine, n'étoit point conſubſtantiel à ſon pere.

Enfin, Apollinaire avoit penſé que le Verbe étoit conſubſtantiel à ſon pere, mais il avoit enſeigné qu'il n'avoit pris qu'un corps humain ſeulement; en ſorte que la perſonne de Jeſus-Chriſt n'étoit que le Verbe uni à un corps humain.

L'Egliſe avoit triomphé de toutes ces erreurs; elle enſeignoit que le Verbe étoit une perſonne divine, conſubſtantielle au Pere, qui s'étoit non-ſeulement unie à un corps humain, mais encore à une ame humaine.

La nature divine & la nature humaine étoient donc tellement réunies en Jeſus-Chriſt, qu'il prenoit tous les attributs de la divinité, & qu'il s'attribuoit toutes les propriétés de l'humanité; ainſi le Verbe étoit uni à l'humanité dans Jeſus-Chriſt, de maniere que l'Homme & le Verbe ne faiſoient qu'une même perſonne: ce dogme étoit généralement reçu dans l'Egliſe.

Mais en combattant Apollinaire, quelques Auteurs avoient avancé des principes contraires à cette union.

Apollinaire, comme nous l'avons déjà remarqué, prétendoit que le Verbe n'étoit uni qu'à un corps humain, & que Jeſus-Chriſt n'avoit point d'ame humaine, parce que le

* Dup. Diſſert. Prelim. l. 11. art. 3. pag. 23. Simon. Hiſtoir. Crit. du Nouveau Teſtament, c. 7. pag. 71. Beauſobre, loc. cit. Le Clerc, Hiſt. Eccleſ. an. 72. 103. Ittigius, de Hæreſ.

Verbe lui en tenoit lieu, & en faiſoit toutes les fonctions dans la perſonne de Jeſus-Chriſt.

Théodore de Mopſueſte, pour combattre Apollinaire, avoit cherché dans l'Ecriture tout ce qui pouvoit établir que Jeſus-Chriſt avoit une ame humaine diſtinguée du Verbe.

En réuniſſant toutes les actions & toutes les affections que l'Ecriture attribuoit à Jeſus-Chriſt, il avoit cru en trouver qui ſuppoſoient qu'il y avoit dans Jeſus-Chriſt une ame humaine, & que l'ame humaine étoit ſeule le principe de ces actions, & de ces affections; telles ſont entr'autres la naiſſance & les ſouffrances de Jeſus-Chriſt.

De-là, Théodore de Mopſueſte avoit conclu que Jeſus-Chriſt avoit non-ſeulement une ame humaine, mais encore que cette ame étoit diſtinguée & ſéparée du Verbe, qui l'inſtruiſoit & la dirigeoit, en ſorte que le Verbe habitoit dans l'homme, comme dans un Temple, & n'étoit pas uni autrement à l'ame humaine.

Cependant, Théodore de Mopſueſte reconnoiſſoit que cette union étoit indiſſoluble, que le Verbe uni à l'ame humaine ne faiſoit qu'un tout; en ſorte que l'on ne devoit pas dire qu'il y eût deux fils de Dieu, ou deux Jeſus-Chriſt.

Le zèle dont on étoit animé contre l'héréſie d'Apollinaire, la réputation de Théodore de Mopſueſte, illuſtre dans l'Orient par trente ans d'Epiſcopat conſacrés à combattre les hérétiques, ne permirent pas alors d'examiner ſcrupuleuſement les principes de cet Evêque, ou d'en prévenir les conſéquences, & ſes diſciples reçurent ce qu'il avoit écrit contre Apollinaire, comme une doctrine pure & exempte d'erreurs.

Théodore de Mopſueſte avoit donc jetté dans l'Egliſe des principes diamétralement oppoſés au dogme de l'union hypoſtatique du Verbe avec la nature humaine; & ces principes pour former une nouvelle héréſie n'attendoient, pour ainſi dire, qu'un diſciple de Théodore de Mopſueſte, qui les développât, & qui en tirât des conſéquences oppoſées aux conſéquences que l'Egliſe tiroit de l'union hypoſtatique: car ce ſont ordinairement ces conſéquences qui rapprochent en quelque ſorte les principes, qui les mettent aſſez près les uns des autres pour en rendre la contradiction palpable.

Neſtorius fut ce diſciple; & voici comment Neſtorius fut conduit à ces conſéquences qui détruiſoient le dogme de l'union hypoſtatique.

L'Egliſe enſeignoit que la nature divine étoit tellement unie à la nature humaine, que l'Homme & le Verbe ne faiſoient qu'une perſonne : en conſéquence de cette union, on pouvoit, non-ſeulement dire que Jeſus-Chriſt étoit Homme-Dieu, mais encore qu'il étoit un Dieu-Homme, & un Homme-Dieu ; ces expreſſions étoient les plus propres à exprimer l'union hypoſtatique du Verbe avec la nature humaine, & c'eſt un langage généralement établi dans l'Egliſe.

Par une ſuite de cet uſage, on diſoit que la Sainte Vierge étoit *Mere de Dieu* : cette maniere de parler n'avoit rien que de conforme à la foi de l'Egliſe ſur l'Incarnation, elle eſt même une conſéquence naturelle & néceſſaire de l'union hypoſtatique de la nature humaine avec le Verbe.

Mais cette maniere de s'exprimer eſt choquante, lorſqu'on la conſidére indépendamment du dogme de l'union hypoſtatique, & que l'on n'eſt pas bien convaincu de la vérité de ce dogme. *Un Dieu qui ſouffre & qui meurt*, voilà une doctrine qui paroît abſurde toutes les fois que l'on conſidére ce dogme indépendamment de l'union hypoſtatique : on craint de retomber dans les abſurdités que les Chrétiens reprochent aux Idolâtres & aux Payens.

C'eſt ſous cette face que ces manieres de parler devoient s'offrir à un diſciple de Théodore de Mopſueſte, & ce fut en effet ſous cette face que Neſtorius les enviſagea : il crut que ces expreſſions contenoient des erreurs dangereuſes.

Lorſqu'il fut élevé ſur le Siége de Conſtantinople, il combattit ce langage & l'union hypoſtatique qui en étoit le fondement ; ſa doctrine n'eſt que le développement des principes de Théodore de Mopſueſte, dont il fit un corps de Doctrine qu'il faut bien entendre pour le réfuter ſolidement.

Principes du Neſtorianiſme.

On ne peut, diſoit Neſtorius, admettre entre la nature humaine & la nature divine, d'union qui rende la divinité ſujette aux paſſions & aux foibleſſes de l'humanité, & c'eſt ce qu'il faudroit reconnoître, ſi le Verbe étoit uni à la nature humaine, de maniere qu'il n'y eût en Jeſus-

Chriſt qu'une perſonne : il faudroit reconnoître en Jeſus-Chriſt un Dieu, un Dieu de trois mois, un Dieu qui devient grand, qui s'inſtruit.

J'avoue, diſoit Neſtorius, qu'il ne faut pas ſéparer le Verbe du Chriſt, le Fils de l'Homme de la Perſonne divine : nous n'avons pas deux Chriſts, deux Fils, un premier, un ſecond ; cependant les deux natures qui forment ce Fils ſont très-diſtinguées, & ne peuvent jamais ſe confondre.

L'Ecriture diſtingue expreſſément ce qui convient au Fils, & ce qui convient au Verbe ; lorſque St. Paul parle de Jeſus-Chriſt, il dit, *Dieu a envoyé ſon Fils fait d'une femme* : lorſque le même Apôtre dit que *nous avons été réconciliés à Dieu par la mort de ſon Fils*, il ne dit pas *par la mort du Verbe.*

C'eſt donc parler d'une maniere peu conforme à l'Ecriture, que de dire que Marie eſt Mere de Dieu. D'ailleurs, ce langage eſt un obſtacle à la converſion des Payens : comment combattre les Dieux du Paganiſme, en admettant un Dieu qui meurt, qui eſt né, qui a ſouffert ? Pourroit-on, en tenant ce langage, réfuter les Ariens qui ſoutiennent que le Verbe eſt une créature ?

L'union ou l'aſſociation de la nature divine avec la nature humaine, n'a point changé la nature divine : la nature divine s'eſt unie à la nature humaine, comme un homme qui veut en relever un autre, s'unit à lui : elle eſt reſtée ce qu'elle étoit, elle n'a aucun attribut différent de ceux qu'elle avoit avant ſon union, elle n'eſt donc plus ſuſceptible d'aucune nouvelle dénomination, même après ſon union avec la nature humaine, & c'eſt une abſurdité d'attribuer au Verbe ce qui convient à la nature humaine.

L'homme auquel le Verbe s'eſt uni, eſt donc un tems dans lequel il habite ; il le dirige, il le conduit, il l'anime, & ne fait qu'un avec lui : voilà la ſeule union poſſible entre la nature divine & la nature humaine.

Neſtorius nioit donc l'union hypoſtatique, & ſuppoſoit en effet deux perſonnes en Jeſus-Chriſt ; ainſi le Neſtorianiſme n'eſt pas une logomachie, ou une diſpute de mots, comme l'ont penſé quelques Savans, vraiſemblablement parce qu'ils étoient prévenus contre St. Cyrille, ou parce qu'ils ont jugé de la doctrine de Neſtorius par quelques

mots, & parce qu'ils n'ont pas assez examiné les principes de cet Evêque. *

Il me paroît clair par les sermons de Nestorius, & par ses réponses aux anathêmes de St. Syrille, qu'il n'admettoit qu'une union morale entre le Verbe & la nature humaine.

Mais, dit-on, Nestorius ne reconnoissoit-il pas qu'il n'y avoit qu'un Christ, qu'un Fils ? Le nom de Christ marque une personne : s'il avoit admis deux personnes dans Jesus-Christ, il auroit donc admis deux personnes dans une seule, ce qui est impossible.

Je réponds, que le mot de *Christ* ou de *Sauveur* n'étoit, selon Nestorius, que des noms qui marquoient une seule & même œuvre ; sçavoir, le salut & la rédemption du genre-humain : œuvre à laquelle deux personnes avoient concouru, selon Nestorius, l'une comme agent principal, qui est la personne du Fils de Dieu, du Verbe éternel : & l'autre comme agent subordonné, & comme instrument, savoir la personne humaine, Jesus Fils de Marie : il disoit que ces deux personnes avoient été unies par une seule & même action ; de sorte que toutes deux ensemble ne faisoient qu'un Jesus-Christ ; il ne mettoit entre les deux personnes, la divine & l'humaine, que la même union, ou la même association que nous voyons entre un homme qui fait une œuvre, & l'instrument dont il se sert pour la faire : en sorte que l'homme & son instrument joints ensemble, peuvent être appellés d'un nom commun.

Par exemple, on peut appeller l'homme qui tue & l'épée avec laquelle il tue, du nom de *tuant*, parce qu'il y a une subordination entre l'homme & son épée, une union, une association, telle qu'elle doit être entre un agent principal & son instrument ; & par la force de son association, on peut donner le nom de tuant, tant à l'homme qu'à l'épée,

* Ludolf. Hist. Æthiop. Grotius. Basnage, Annal. tom. 3. La Croze, Histoire des Indes. Entretiens sur divers sujets, &c. part. 2. Salig. Eutychianimus ante Eutychem. Dupin, Bibliot. des Auteurs du quatrieme siécle.

Il faut remarquer que M. Dupin se rétracta sur cet article, sur lequel il s'étoit en effet trompé. M. Bayle n'avoit pas assez étudié cette matiere, pour juger si M. Dupin s'étoit d'abord comporté en Historien fidéle.

& à tous les deux pris enſemble, puiſque l'un & l'autre concourent à une même œuvre.

Mais, quand vous conſidérez l'homme & l'épée hors de cette aſſociation & du concours à une même œuvre, chacun a ſes attributs à part: de ſorte que nous ne pouvons pas dire, ni que l'homme ſoit d'acier, ni qu'il ſoit pointu, qui ſont les attributs de l'épée; ni que l'épée ſoit vivante & raiſonnable, qui ſont les attributs de l'homme; parce que quelqu'aſſociation qu'il y ait entre l'homme & l'épée, l'homme & l'épée ne ſont pourtant pas une ſeule perſonne.

Il en étoit de même de Jeſus-Chriſt, ſelon Neſtorius; on diſoit également du Verbe & de l'homme auquel il étoit uni; tout ce qui avoit rapport à l'œuvre à laquelle ils concouroient, c'eſt-à-dire, le ſalut des hommes: mais lorſqu'on les conſidéroit hors de cet objet, & à part de leurs concours au ſalut du genre-humain, ils n'avoient plus rien qui les unît; on ne pouvoit pas dire du Verbe ce qui appartenoit à l'homme, ni de l'homme ce qui appartenoit au Verbe; & c'eſt pour cela que, ſelon Neſtorius, on ne pouvoit pas dire que Marie étoit Mere de Dieu: ce qui ſuppoſe évidemment que Neſtorius conſidéroit alors le Verbe & l'homme comme deux perſonnes; car s'il n'eût ſuppoſé dans Jeſus-Chriſt qu'une ſeule perſonne, il eſt évident qu'il auroit attribué à cette perſonne tout ce qui convient à chacune des deux natures: c'eſt ainſi que nous, qui conſidérons l'homme comme une perſonne compoſée d'un corps & d'une ame, diſons que l'homme marche, qu'il a un corps, qu'il a un eſprit, &c.

Neſtorius nioit donc en effet l'union hypoſtatique du Verbe avec la nature humaine, & ſuppoſoit deux perſonnes en Jeſus-Chriſt.

Réfutation du Neſtorianiſme.

Il eſt certain que le Verbe s'eſt uni à la nature humaine.

1°. L'union du Verbe avec la nature humaine n'eſt pas un ſimple concours de la divinité & de l'humanité pour le ſalut du genre-humain, tel que le concours de deux cauſes abſolument ſéparées, & dont l'effet tend à produire le même effet: car l'Ecriture nous dit, que le Verbe a été fait chair, & que

le Fils de Marie eſt Dieu ; ce qui ſeroit abſurde, ſi l'union du Verbe & de l'humanité n'étoit qu'un ſimple concours des deux natures, comme il eſt abſurde de dire qu'un homme qui ſe ſert d'un levier pour ſoulever un poids eſt devenu un levier.

2°. Cette union n'eſt pas une ſimple union de conſentement de penſées, de déſirs, & d'inclinations : car comme on ne peut pas dire que je produiſe les actions d'un homme, parce qu'elles ſont conformes à mes inclinations ; de même on ne pourroit pas dire que Dieu a produit les actions de Jeſus-Chriſt, qu'il a répandu ſon ſang, ſi dans Jeſus-Chriſt Dieu n'étoit uni à l'humanité que par la conformité des actions de l'homme avec la nature de Dieu.

3°. L'union du Verbe avec la nature humaine, n'eſt pas une ſimple habitation de la divinité dans l'humanité, ni une ſimple influence pour la gouverner. Un Pilote eſt uni de cette maniere avec ſon navire, & c'eſt ainſi que Dieu habite dans ſes Saints : cependant on ne dira pas que le Pilote ſoit fait le Navire, ni que Dieu ſoit fait un Saint.

Saint Jean n'auroit donc pas pu dire que le Verbe a été fait chair, ſi l'union du Verbe avec la nature humaine n'étoit qu'une ſimple habitation de la divinité dans l'humanité, ou une ſimple influence du Verbe pour la gouverner.

4°. L'union du Verbe avec l'humanité n'eſt pas une union d'information, telle qu'eſt l'union de l'ame & du corps ; car la divinité n'eſt pas la forme de l'humanité, & l'humanité n'eſt pas devenue la matiere de la divinité.

5°. Par l'union du Verbe avec l'humanité, le Verbe a été fait chair : ce qui ne peut s'entendre qu'en quelqu'un de ces ſens ; ou que le Verbe a été réellement converti en chair, ce qui eſt abſurde ; ou dans un ſens de reſſemblance, ſavoir, que le Verbe ait pris quelque conformité à certains égards avec la chair, ce qui eſt abſurde : car en quoi le Verbe eſt-il devenu ſemblable à la chair ? ou enfin dans ce troiſieme ſens, qui eſt que le Verbe a uni à ſoi perſonnellement la chair, ce qui eſt confirmé par le paſſage même, qui porte que le Verbe, après s'être fait chair, a habité parmi les hommes, & qu'ils ont contemplé ſa gloire.

6°. Cette union eſt telle, que les propriétés, les droits, les actions, les ſouffrances, & telles choſes ſemblables qui

ne

ne peuvent appartenir qu'à une seule nature, sont attribuées à la personne dénommée par l'autre nature, ce qui ne se peut dire en aucune maniere, à moins que les deux natures n'appartiennent également à une seule & même personne; tels sont ces passages où il est dit, *un Dieu a racheté son Eglise par son sang : Dieu n'a point épargné son propre Fils, mais il l'a mis à mort* *.

S'il y a dans J. C. deux personnes qui soient également associées ensemble par une même onction & sous-ordonnées l'une à l'autre pour la rédemption du genre-humain, on ne peut dire que l'une soit l'autre, comme S. Jean dit, que la parole a été fait chair : on ne sauroit attribuer à l'une ce qui n'appartient qu'à l'autre, lorsqu'on les considere hors de l'homme, & indépendamment de la fin à laquelle elles concourent.

Ainsi, dans le sentiment de Nestorius, on ne pourroit dire que le Fils de Dieu est mort, ni qu'il est né, où qu'il a été fait de femme, ni qu'il ait été touché de la main & vu des yeux; ainsi, par exemple, lorsque Pierre avec son épée tue Paul, on peut bien dire que l'épée a tué Paul, comme on dit que Pierre a tué Paul; mais on ne peut pas dire que hors de l'égard de cet effet commun, l'homme a été fait épée, l'homme a été forgé de la main d'un Artisan; parce que ces sortes d'expressions n'ont lieu que dans l'union de plusieurs natures en unité de personnes, c'est-à-dire, lorsqu'une nature s'est tellement unie à l'autre, qu'elles ne forment qu'une nature individuelle, ou un suppôt doué d'intelligence, divisé de tout autre, & incommunicable.

Mais, J. C. réunissant deux natures, comment est-il possible qu'il n'y ait en lui qu'une personne ?

Pour résoudre cette difficulté, il faut se rappeller ce que c'est qu'une personne.

Une personne est une individuelle, ou un suppôt doué d'intelligence, complet, divisé de tout autre, & incommunicable à tout autre.

Ainsi, chaque homme en particulier est une personne, qui a ses actions, ses droits, ses qualités, ses souffrances, ses mouvemens & ses sentimens, qui lui appartiennent d'une maniere si particuliere, qu'ils ne peuvent pas être à un autre.

* Act. 2. Ep. ad Rom. 6.

De même, un Ange eſt une perſonne, parce que c'eſt une nature intelligente, complette, & qui ſe termine en ſoi-même, diviſée de toute autre, & incapable de ſe communiquer.

Il n'en ſeroit pas ainſi du corps & de l'ame de l'homme, ſi avant leur union ils exiſtoient ſéparés; car étant faits pour être unis enſemble, afin que, de leur union, il en réſulte ce que nous appellons l'homme, le corps humain, ſans l'ame, ne peut remplir toutes les fonctions auxquelles il eſt deſtiné, ni l'ame, avec ſon union avec le corps, faire toutes les opérations pour leſquelles elle a été créée: ainſi l'ame humaine ſéparée du corps, ne ſeroit point une perſonne; il faut qu'elle ſoit unie à un corps, & c'eſt l'union de l'ame & du corps qui produit la perſonne. Deux natures, ou deux ſubſtances, peuvent donc ne faire qu'une perſonne, lorſque leur nature eſt telle, qu'elles ne peuvent remplir les fonctions auxquelles elles ſont deſtinées, qu'autant qu'elles ſont unies; parce qu'alors elles ne ſont point une nature individuelle, douée d'intelligence & complette, diviſée de toute autre & incommunicable.

Il eſt aiſé, d'après ces notions, de concevoir comment la nature humaine & la nature divine ne ſont en J. C. qu'une perſonne: car la nature humaine de J. C. n'ayant pas été formée en vertu des loix de la nature, mais en principe ſurnaturel, ſa premiere & originaire deſtination a été d'être jointe à une autre, d'où il ſuit qu'elle ne ſe termine pas en elle-même, qu'elle n'eſt point complette, comme le ſont les autres créatures humaines qui viennent par les loix ordinaires de la nature, parce qu'elles n'ont pas cette deſtination qu'on vient de marquer dans celle de J. C.

La nature humaine de J. C. ne pouvant par elle-même remplir les fonctions auxquelles elle eſt deſtinée, & ne pouvant les remplir que par ſon union avec le Verbe, il eſt clair qu'avant cette union, elle n'eſt point une perſonne, & qu'après cette union, le Verbe & la nature humaine ne ſont qu'une perſonne, parce qu'elles ne ſont qu'une ſeule nature individuelle, ou un ſuppôt doué d'intelligence, complet, diviſé de tout autre & incommunicable.

L'erreur de Neſtorius, qui ne ſuppoſoit qu'une union morale entre la nature divine & la nature humaine, détruit toute l'économie de la Religion Chrétienne: car alors il eſt clair que J. C. notre Médiateur & notre Rédemptéur, n'eſt qu'un ſim-

ple homme, ce qui renverſe le fondement de la Religion Chrétienne, comme je l'ai fait voir dans l'article Ariens, en prouvant que le dogme de la divinité du Verbe eſt un dogme fondamental.

Le dogme de l'union hypoſtatique n'eſt pas une ſpéculation inutile, comme on le prétend; il ſert à nous donner l'exemple de toutes les vertus, à nous inſtruire avec autorité, & à prévenir une infinité d'abus, dans leſquels les hommes ſeroient tombés, s'ils n'avoient eu pour modele & pour Médiateur, entre Dieu & eux, qu'un ſimple homme: c'eſt ainſi que tous les Peres ont enviſagé le dogme de l'Incarnation, ou de l'union hypoſtatique; mais ce n'eſt pas ici le lieu de traiter cette matiere *.

NESTORIUS, Evêque de Conſtantinople, auteur de l'héréſie qui porte ſon nom, fut condamné & dépoſé dans le Concile d'Ephèſe.

Il étoit né en Syrie, il s'y deſtina à la prédication, c'étoit le chemin des dignités, & il avoit tous les talens néceſſaires pour y réuſſir: ſon extérieur étoit modeſte, & ſon viſage pâle & exténué; il fut généralement applaudi, & ſe fit adorer du peuple.

Après la mort de Siſinnius, l'Egliſe de Conſtantinople ſe diviſa ſur le choix de ſon ſucceſſeur, & Théodoſe le jeune, pour prévenir les diſſenſions, appella Neſtorius ſur le Siege de Conſtantinople.

La dignité à laquelle Neſtorius fut élevé, échauffa ſon zèle: il tâcha de l'inſpirer à Théodoſe; & dans ſon premier ſermon, il lui dit: donnez-moi la terre purgée d'Hérétiques, & je vous donnerai le Ciel; ſecondez-moi, pour exterminer les Hérétiques, & je vous promets un ſecours efficace contre les Perſes †.

A peine Neſtorius étoit établi ſur le Siege de Conſtantinople, qu'il chaſſa lès Ariens de la Capitale, arma le peuple contr'eux, abattit leurs Egliſes, & obtint de l'Empereur des Edits rigoureux pour achever de les exterminer ¶.

Neſtorius, par ſon zèle & par ſes talens, ſe concilia la fa-

* Aug. de Doctrin. Chriſt. l. 1, c. 1, 11, 13. Greg. Moral. l. 6, c. 8, l. 7, c. 6. Nicole, Symbole, Inſtruct. 3.

† Socrat. l. 7, c. 29.

¶ Ibid.

veur du Prince, le reſpect des Courtiſans, & l'amour du peuple : il rétablit même dans tous les eſprits la mémoire de S. Chryſoſtôme, que Théophile d'Antioche, oncle de S. Cyrille d'Alexandrie, avoit rendu odieux, & qu'il avoit fait exiler.

Après avoir établi ſon crédit, & gagné la confiance par un zèle immodéré, auquel le peuple applaudit preſque toujours, Neſtorius ſe crut en état d'enſeigner la doctrine qu'il avoit reçue de Théodore de Mopſueſte, & de donner une nouvelle forme au Chriſtianiſme.

Nous avons remarqué dans l'article NESTORIANISME, que le dogme de l'union hypoſtatique étoit généralement reçu dans l'Egliſe ; en conſéquence de cette union, on pouvoit, non-ſeulement dire que J. C. étoit Homme & Dieu, mais encore qu'il étoit un Homme-Dieu, & un Dieu Homme ; ce langage étoit généralement établi dans l'Egliſe.

Par une ſuite de cet uſage, on diſoit que la Sainte Vierge étoit mere de J. C., mere de Dieu.

Neſtorius attaqua d'abord ces expreſſions ; il prêcha que le Verbe s'étoit incarné, mais qu'il n'étoit point ſorti du ſein de la Vierge, parce qu'il ſubſiſtoit de toute éternité.

Le peuple fut ſcandaliſé de cette doctrine, entendit le Patriarche avec indignation, & l'interrompit au milieu de ſon diſcours ; bien-tôt il murmura, ſe plaignit, s'échauffa, & enfin ſe ſouleva contre Neſtorius, qui ſe ſervit de ſon crédit pour faire arrêter, empriſonner & fouetter les principaux des mécontens *.

L'innovation de Neſtorius fit du bruit dans tout l'Orient ; on envoya ſes écrits en Egypte : les Moines agiterent entre eux la queſtion que Neſtorius avoit élevée, ils conſulterent S. Cyrille ; & le Patriarche d'Alexandrie leur écrivit qu'il auroit ſouhaité qu'on n'agitât pas ces queſtions, & que cependant il croyoit que Neſtorius étoit dans l'erreur †.

Neſtorius engagea Photius à répondre à cette lettre ; il fit courir le bruit que S. Cyrille gouvernoit mal ſon Egliſe, & qu'il affectoit une domination tyrannique ¶.

* Act. Conc. Epheſ.

† Cyrillus, Epiſt. ad Cœleſtin.

¶ Conc. Epheſ, prima part. c. 12. Cyrill. Ep. ad Neſtor. ſecunda.

S. Cyrille répondit à Neſtorius que ce n'étoit pas ſa lettre qui jettoit le trouble dans l'Egliſe, mais les cahiers qui s'étoient répandus ſous le nom de Neſtorius ; que ces cahiers avoient cauſé un tel ſcandale, que quelques perſonnes ne vouloient plus appeller J. C. Dieu, mais l'organe & l'inſtrument de la Divinité ; que tout l'Orient étoit en tumulte ſur ce ſujet ; que Neſtorius pouvoit appaiſer ces troubles en s'expliquant & en retranchant ce qu'on lui attribuoit ; qu'il ne devoit pas refuſer la qualité de mere de Dieu à la Vierge ; que par ce moyen il rétabliroit la paix dans l'Egliſe.

Neſtorius répondit à S. Cyrille, qu'il avoit manqué envers lui à la charité fraternelle, que cependant il vouloit bien lui donner des marques d'union & de paix : mais il ne s'explique ni ſur ſa doctrine, ni ſur les moyens que S. Cyrille lui propoſoit pour rétablir la paix.

S. Cyrille, dans une ſeconde lettre, expoſa ſa doctrine ſur l'union hypoſtatique, prévint tous les abus qu'on pouvoit en faire, & fit voir que cette doctrine étoit fondée ſur le Concile de Nicée : il finiſſoit en exhortant Neſtorius à la paix.

Neſtorius accuſa S. Cyrille de mal entendre le Concile de Nicée, & de donner dans pluſieurs erreurs, & prétendit qu'aucun Concile n'ayant employé les termes de mere de Dieu, on pouvoit les ſupprimer.

S. Cyrille craignit que ces ſophiſmes n'en impoſaſſent aux Fidéles de Conſtantinople : il leur écrivit pour leur faire voir que Neſtorius & ſes partiſans diviſoient J. C. en deux perſonnes ; il leur conſeilla de répondre à ceux qui les accuſoient de troubler l'Egliſe & de ne pas obéir à leur Evêque ; il leur conſeilla, dis-je, de répondre que c'eſt cet Evêque même qui cauſe du trouble & du ſcandale, parce qu'il enſeignoit des choſes inouies.

Cette oppoſition des deux Patriarches alluma le feu de la diſcorde ; il ſe forma deux partis dans Conſtantinople même, & ces deux partis n'oublierent rien pour rendre leur doctrine odieuſe.

Les ennemis de Neſtorius l'accuſoient de nier indirectement la divinité de Jeſus-Chriſt, qu'il appelloit ſeulement Porte-Dieu, & qu'il réduiſoit à la condition d'un ſimple homme.

Les partiſans de Neſtorius, au contraire, reprochoient à S.

Cyrille qu'il aviliſſoit la Divinité, & qu'il l'abaiſſoit à toutes les infirmités humaines ; ils lui appliquoient toutes les railleries des Payens, qui inſultoient aux Chrétiens ſur leur Dieu crucifié.

Bientôt les deux Patriarches informerent toute l'Egliſe de leurs conteſtations.

Acace Boérene & Jean d'Antioche approuverent la doctrine de S. Cyrille, & condamnerent Neſtorius ; mais ils étoient d'avis qu'il ne falloit pas relever avec tant de chaleur des expreſſions peu exactes, & prierent S. Cyrille d'appaiſer cette querelle par ſon ſilence.

Le Pape Céleſtin, auquel S. Cyrille & Neſtorius avoient écrit, aſſembla un Concile, qui approuva la doctrine de S. Cyrille, & condamna celle de Neſtorius : le Concile ordonnoit, que ſi Neſtorius, dix jours après la ſignification du jugement du Concile, ne condamnoit pas la nouvelle doctrine qu'il avoit introduite, & qu'il n'approuvât pas celle de l'Egliſe de Rome, de l'Egliſe d'Alexandrie, & de toutes les Egliſes Catholiques, il ſeroit dépoſé, & privé de la Communion de l'Egliſe : le Concile déclaroit encore, que ceux qui s'étoient ſéparés de Neſtorius depuis qu'il enſeignoit cette doctrine, n'étoient point excommuniés *.

S. Cyrille aſſembla auſſi un Concile en Egypte : on y réſolut l'exécution du jugement prononcé par les Evêques d'Occident contre Neſtorius, & l'on députa quatre Evêques pour le lui ſignifier. S. Cyrille ajouta une profeſſion de Foi, qu'il vouloit que Neſtorius ſouſcrivît, ainſi que douze anathêmes, dans leſquels la doctrine de Neſtorius, & toutes les faces ſous leſquelles on pouvoit la propoſer, étoient condamnées †.

Neſtorius ne répondit aux députés d'Alexandrie que par douze anathêmes, qu'il oppoſa à ceux de S. Cyrille.

Avant toutes ces procédures, Neſtorius avoit obtenu de Théodoſe, que l'on convoqueroit un Concile général à Ephèſe, & les Evêques s'y aſſemblerent en 431.

S. Cyrille s'y rendit avec cinquante Evêques d'Afrique, & Neſtorius, avec dix ¶.

* Ce Concile ſe tint en 430, au mois d'Août.

† Ce Concile fut tenu en 430, au mois de Novembre.

¶ Socrat. l. 7. c. 33. Relat. ad Imper. 2. part. Conc. Epheſ. Act. 1.

Jean d'Antioche ne fit pas autant de diligence, ſoit que ſon retardement fût cauſé par la difficulté des chemins, ſoit qu'il en eſpérât quelques bons effets; cependant il envoya deux députés pour aſſurer les Evêques aſſemblés à Ephèſe, qu'il arriveroit inceſſamment, mais que les Evêques qui l'accompagnoient, & lui-même, ne trouveroient pas mauvais que le Concile fût commencé ſans eux *.

S. Cyrille & les Evêques d'Egypte & d'Aſie s'aſſemblerent donc le 22 Juin, quoique les Légats du S. Siege ne fuſſent pas encore arrivés †.

Neſtorius fut appellé au Concile, & refuſa de s'y trouver, prétendant que le Concile ne devoit point commencer avant l'arrivée des Orientaux.

Les Evêques n'eurent point d'égard aux raiſons de Neſtorius: on examina ſes erreurs; elles avoient été miſes dans un grand jour par S. Cyrille; elles furent condamnées unanimement, & Neſtorius fut dépoſé.

Le Concile envoya des députés à Jean d'Antioche, pour le prier de ne point communiquer avec Neſtorius, qu'on avoit dépoſé.

Jean d'Antioche arriva à Ephèſe vingt jours après la dépoſition de Neſtorius, & forma avec ſes Evêques un nouveau Concile; on y accuſa Mennon d'avoir fermé la porte aux Evêques, & S. Cyrille d'avoir, dans ſes douze anathêmes, renouvellé l'erreur d'Apollinaire. Sur cette accuſation, on prononça Sentence de dépoſition contre Mennon & contre S. Cyrille.

Les Légats du Pape étant arrivés dans ces entrefaites, ils ſe joignirent à S. Cyrille, comme leur inſtruction le portoit; on leur communiqua ce qu'on avoit fait contre Neſtorius, & ils l'approuverent. Le Concile écrivit enſuite à l'Empereur, que les Légats de l'Egliſe de Rome avoient aſſuré que tout l'Occident s'accordoit avec eux ſur la doctrine, & qu'ils avoient condamné comme eux la doctrine & la perſonne de Neſtorius. On caſſa enſuite le jugement de dépoſition porté contre S. Cyrille & contre Mennon, & l'on cita Jean d'Antioche & ſes adhérens.

Le jour même de cette citation, Jean d'Antioche fit afficher un placard, par lequel on déclaroit Cyrille & Mennon

* Socrat. ib. c. 36. Evagr. l. 1. c. 3. Nicephor. l. 4. c. 34. Concil. Eph.

† Act. Conc. Epheſ. Collect. de Lupus.

dépoſés pour cauſe d'héréſie, & les autres Evêques, pour les avoir favoriſés.

Le lendemain, le Concile d'Ephèſe fit citer Jean d'Antioche pour la troiſieme fois : on condamna l'erreur d'Arius, d'Apollinaire, de Pélage, de Céleſtius ; enſuite on déclara que Jean d'Antioche & ſon parti étoient ſéparés de la Communion de l'Egliſe *.

* La conduite du Concile d'Ephèſe a été blâmée par Baſnage, le Clerc, la Croze, &c. mais injuſtement.

1°. Jean d'Antioche n'étoit accompagné que de quarante Evêques, & le Concile étoit en regle en commençant à examiner l'affaire de Neſtorius avant ſon arrivée.

2°. Jean d'Antioche, après ſon arrivée, pouvoit ſe faire rendre compte de ce qui s'étoit paſſé dans le Concile, & le déſapprouver ou l'approuver. Les Légats du Pape Céleſtin, quoiqu'ils fuſſent arrivés après le jugement prononcé contre Neſtorius, ne ſe ſéparerent point de S. Cyrille ; on leur communiqua ce qu'on avoit fait contre Neſtorius, & ils ſe joignirent au Concile.

3°. Jean d'Antioche ne put reprocher aucune erreur au Concile d'Ephèſe, & par conſéquent ſon Schiſme n'avoit pour fondement que l'omiſſion d'une ſimple formalité. Il eſt donc clair qu'il n'avoit pas une juſte raiſon de rompre l'unité, & que le Concile d'Ephèſe ne pouvoit ſe diſpenſer de le condamner.

4°. Jean d'Antioche n'étoit pas en droit de citer S. Cyrille à ſon Concile, & il eſt certain qu'il condamna ce Patriarche pour des erreurs dans leſquelles il n'étoit point tombé, puiſqu'il avoit condamné, avec tout le Concile, l'erreur d'Apollinaire, celle d'Arius, &c.

Si dans toute cette affaire il y a eu un peu trop de vivacité, il faut l'imputer à Neſtorius même ; c'eſt lui qui a le premier traité ſes adverſaires avec rigueur, qui a employé le premier les paroles injurieuſes & outrageantes, comme on le voit par la lettre qu'il fit écrire par Photius ; il employa, le premier, des moyens violens ; ce fut lui qui fit intervenir dans cette affaire l'autorité Impériale : il eſt donc la vraie cauſe de la vivacité qu'on mit dans cette affaire, ſuppoſé qu'on y en ait trop mis.

Ce n'eſt pas que je ne croie que la patience, l'indulgence, & la douceur, ne ſoient préférables à la rigueur ; l'eſprit de l'Egliſe eſt un eſprit de douceur & de charité ; la ſévérité ne doit être employée qu'après avoir épuiſé toutes les reſſources de la douceur & de la charité indulgente ; mais cependant l'Egliſe eſt quelquefois obligée de s'armer de ſévérité, & l'on ne doit pas croire légérement que les premiers Paſteurs n'ont pas employé toutes les voies de la douceur avant que d'en venir à la rigueur. Sommes-nous sûrs que nous les blâmerions, ſi nous connoiſſions le détail de tout ce qu'ils ont fait pour n'être pas obligés d'uſer de cette ſévérité ?

Les Evêques d'Egypte & ceux d'Orient, après s'être lancé pluſieurs excommunications, envoyerent chacun de leur côté des députés à l'Empereur. Les Courtiſans prirent parti dans cette affaire ; ceux-ci pour Cyrille, ceux-là pour Neſtorius : les uns étoient d'avis que l'Empereur déclarât, que ce qui avoit été fait de part & d'autre, étoit légitime ; les autres diſoient qu'il falloit déclarer tout nul, & faire venir des Evêques déſintéreſſés pour examiner tout ce qui s'étoit paſſé à Ephèſe.

Théodoſe flotta quelque-tems entre ces deux partis, & prit enfin celui d'approuver la dépoſition de Neſtorius & celle de S. Cyrille, perſuadé qu'en ce qui regardoit la foi, ils étoient tous d'accord, puiſqu'ils recevoient tous le Concile de Nicée.

Le jugement de Théodoſe ne rétablit pas la paix : les partiſans de Neſtorius & les défenſeurs du Concile paſſerent de la diſcuſſion aux inſultes, & des inſultes aux armes, & l'on vit bientôt une guerre ſanglante prête à éclater entre les deux partis.

Théodoſe, qui étoit d'un caractere doux, foible & pacifique, fut également irrité contre Neſtorius & contre S. Cyrille : il vit alors que ce qu'il avoit pris dans Neſtorius pour du zèle & pour de la fermeté, n'étoit que l'effet d'une humeur violente & ſuperbe ; il paſſa de l'eſtime & du reſpect, au mépris & à l'averſion : qu'on ne parle plus de Neſtorius, diſoit-il, c'eſt aſſez qu'il ait fait voir une fois ce qu'il étoit *.

Neſtorius devint donc odieux à toute la cour ; ſon nom ſeul excitoit l'indignation des Courtiſans, & l'on traitoit de ſéditieux tous ceux qui oſoient agir pour lui : il en fut informé, & demanda à ſe retirer dans le Monaſtere où il étoit avant de paſſer ſur le Siege de Conſtantinople ; il en obtint la permiſſion, & partit auſſi-tôt avec une fierté ſtoïque, qui ne l'abandonna jamais.

Pour S. Cyrille, il fut arrêté & gardé ſoigneuſement ; & l'Empereur, perſuadé que ce Patriarche avoit été dépoſé par tout le Concile, étoit ſur le point de le bannir.

Le Concile écrivit à l'Empereur, fit voir que Cyrille & Mennon n'avoient point été condamnés par le Concile, mais par trente Evêques, qui l'avoient jugé ſans

* Conc. t. 4. p. 663.

forme, ſans preuves, & par le ſeul deſir de venger Neſtorius.

Ces lettres, ſoutenues des preſſantes ſollicitations de l'Abbé Dalmace, qui étoit tout-puiſſant auprès de l'Impératrice, ſuſpendirent l'exécution des ordres donnés contre S. Cyrille. Pour Neſtorius, l'Empereur n'en voulut plus entendre parler, & fit ordonner Maximin à ſa place.

Les Evêques d'Egypte & d'Orient étoient cependant toujours aſſemblés à Ephèſe, & irréconciliables.

Théodoſe leur écrivit qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu, & par ſes Officiers & par lui-même, pour réunir les eſprits, croyant que c'étoit une impiété de voir l'Egliſe dans le trouble, & de ne pas faire ſon poſſible pour rétablir la paix : il ajoutoit que, ne l'ayant pu faire, il étoit réſolu de terminer le Concile ; que ſi néanmoins les Evêques avoient un deſir ſincere de la paix, il étoit prêt à recevoir les ouvertures qu'ils voudroient lui propoſer, ſinon qu'ils n'avoient qu'à ſe retirer promptement ; qu'il accordoit de même aux Orientaux le pouvoir de ſe retirer chacun dans leurs Diocèſes, & que, tant qu'il vivroit, il ne les condamneroit point, parce qu'ils n'ont été convaincus de rien en ſa préſence, perſonne n'ayant voulu entrer en conférence avec eux ſur les points conteſtés : il finiſſoit en proteſtant qu'il n'étoit point cauſe du ſchiſme, & que Dieu ſavoit bien qui en étoit coupable *.

On peut juger par cette lettre, dit M. de Tillemont, que Théodoſe étoit encore moins ſatisfait des Evêques du Concile, que des Orientaux ; mais que ne voyant de tous côtés que des ténébres, il ne vouloit point juger, & qu'il préféroit néanmoins ceux du Concile, comme ayant plus de leur côté les marques de la Communion Catholique.

Voilà quelle fut la fin du Concile d'Ephèſe, que l'Egliſe a toujours reçu ſans difficulté comme un Concile Œcuménique, nonobſtant l'oppoſition que les Orientaux y firent pendant quelque-tems, & ſans aucun fondement.

Les Orientaux ne virent qu'avec une peine extrême, que l'Empereur renvoyoit dans ſon Egliſe S. Cyrille, qu'ils avoient dépoſé : Jean d'Antioche aſſembla un Concile, com-

* Cottelier, p. 41. Tillemont, t. 15. p. 485.

posé des Evêques qui l'avoient accompagné à Ephèse, & des Evêques d'Orient : on y confirma la Sentence de déposition portée contre S. Cyrille ; ensuite le Concile écrivit à Théodose que les Evêques, les Ecclésiastiques, & les peuples du Comté d'Orient, s'étoient unis pour soutenir la foi de Nicée jusqu'à la mort, & qu'ils abhorroient tous, à cause de cela, les anathématismes de S. Cyrille, qu'ils soutenoient être contraires à ce Concile : c'est pourquoi il prie l'Empereur de le faire condamner de tout le monde *.

C'est ainsi que le Schisme, commencé à Ephèse, continuoit dans l'Eglise, ceux du Concile d'Orient n'ayant point de Communion avec ceux qui ne se séparoient pas de Saint Cyrille †.

Cette rupture ne pouvoit se faire & s'entretenir sans beaucoup d'aigreur de part & d'autre, & les peuples participerent à l'animosité de leurs Evêques ; on ne voyoit de tous côtés que querelles, qu'aigreur, qu'anathême, sans que les Evêques & les peuples pussent souvent dire de quoi il s'agissoit, & pourquoi des Chrétiens se déchiroient si cruellement les uns les autres ; les personnes les plus proches se trouvoient les plus ennemies : on satisfaisoit à ses intérêts particuliers, sous prétexte d'être zélé pour l'Eglise, & le désordre étoit si grand, qu'on n'osoit seulement passer d'une Ville à l'autre, ce qui exposoit la sainteté de l'Eglise à la raillerie & aux insultes des Payens, des Juifs & des Hérétiques ¶.

Quoique Théodose témoignât assez d'égalité entre les Orientaux & leurs adversaires, les défenseurs du Concile d'Ephèse étoient cependant, sans comparaison, les plus forts, & par leur union avec tout l'Occident, & parce que l'Empereur même & toute la Cour étoient dans leur Communion.

Les Orientaux les accusent d'avoir mal usé de ce pouvoir, & de s'en être servi pour faire toutes sortes de violences ; mais ces sortes d'accusations vagues & générales ne doivent point faire d'impression, & peut-être que les Catholiques ne faisoient pas de moindres reproches aux Orien-

* Appendix, Conc. Balus, p. 741.
† Conc. t. 4, p. 663.
¶ Ibid.

taux, n'y ayant apparemment rien de plus véritable que ce que dit Ibas d'Edeſſe, que dans cette concluſion, chacun ſuivant ſa voie, & les deſirs de ſon cœur *.

C'eſt donc manquer d'équité, que de juger les Catholiques ſur le témoignage des Neſtoriens ſeuls, comme fait M. de la Croze †.

Théodoſe attribua aux diviſions de l'Egliſe ſes mauvais ſuccès en Afrique; il n'oublia rien pour rétablir la paix; il jugea qu'elle dépendoit de la réconciliation de Jean d'Antioche & de S. Cyrille; il employa donc tous ſes ſoins & toute ſon autorité pour procurer cette réconciliation; il écrivit à tous ceux qui avoient du crédit ſur leur eſprit, & ſur-tout à S. Siméon Stylite & à Acace ¶.

Après mille difficultés, mille délicateſſes, mille précautions pour la Religion, pour l'honneur, & pour la vanité, la paix fut conclue entre Jean d'Antioche & S. Cyrille.

La plûpart des Orientaux imiterent Jean d'Antioche, mais Neſtorius conſerva toujours des partiſans zélés, qui, non-ſeulement ne voulurent pas être compris dans la paix de Jean d'Antioche, mais qui ſe ſéparerent de ſa Communion, parce qu'il communiquoit avec S. Cyrille.

On vit donc dans l'Orient même une nouvelle diviſion; les Evêques de Cilicie & de l'Euphratéſienne ſe ſéparerent de Jean d'Antioche: ce Patriarche vouloit employer l'autorité pour les réduire, & ne fit qu'augmenter le mal; l'Empereur défendit aux Evêques de venir en Cour, & ordonna de chaſſer tous ceux qui ne ſe réuniroient pas à Jean d'Antioche.

Neſtorius, du fond de ſon Monaſtere, excitoit toutes ces oppoſitions, & régloit tous les mouvemens de ſa faction: ni la déſertion des uns, ni l'exil des autres, ni ſa dépoſition, approuvée par toutes les Egliſes Patriarchales, n'ébranlerent la fermeté de Neſtorius, &, pour ainſi dire, accablé ſous les ruines de ſon parti, il ſe montroit encore ferme & intrépide: l'Empereur, qui fut informé de ſes intrigues, le relégua dans la Thébaïde, où il mourut.

L'Empereur traita avec la même rigueur les défenſeurs de Neſtorius; il confiſqua les biens des principaux, &

* Conc. t. 4, p. 666.
† Réflexions ſur le Mahométiſme, p. 9.
¶ Append. Conc. t. 3. p. 1086.

les relégua à Petra, dans l'Arabie : il fit enſuite des Edits pour condamner au feu les écrits de Neſtorius, & pour obliger ceux qui en avoient des exemplaires à les brûler : il défendoit aux Neſtoriens de s'aſſembler, & confiſquoit les biens de ceux qui permettoient ces aſſemblées dans leurs maiſons, ou qui embraſſoient le parti de Neſtorius.

L'autorité de Théodoſe ne vint pas à bout des Neſtoriens, il les fit plier ſans les convaincre : une grande quantité des Neſtoriens paſſerent en Perſe & en Arabie ; beaucoup céderent au tems, & conſerverent, pour ainſi dire, le feu de la diviſion caché ſous les cendres du Neſtorianiſme, ſans prendre le titre de Neſtoriens, & ſans oſer faire revivre une Secte, qui n'eut plus que des Sectateurs diſperſés dans l'Empire Romain, où les loix de l'Empereur avoient noté d'infamie & proſcrit les Neſtoriens.

Mais cette héréſie paſſa de l'Empire Romain en Perſe, où elle fit des progrès rapides ; de-là elle ſe répandit aux extrêmités de l'Aſie, où elle eſt encore aujourd'hui profeſſée par les Chaldéens ou Neſtoriens de Syrie. Voyez l'article CHALDÉENS.

NICOLAITES : c'étoient des Hérétiques qui ſoutenoient qu'on devoit manger des viandes offertes aux Idoles, & ſe proſtituer *.

Saint Irenée, Saint Epiphane, Tertullien, S. Jérôme croient que Nicolas Diacre avoit en effet enſeigné ces erreurs †.

S. Clément d'Alexandrie & d'autres croient que les Nicolaïtes avoient abuſé d'un diſcours & d'une action de Nicolas : ils diſent que ce Diacre ayant une belle femme, & que les Apôtres lui ayant reproché qu'il en étoit jaloux, il la fit venir au milieu de l'aſſemblée, lui permit de ſe marier. S. Clément ajoute qu'il avoit avancé qu'il falloit uſer de la chair, & que cette maxime avoit donné lieu de croire qu'il permettoit toutes ſortes de plaiſirs, mais qu'il ne vouloit dire rien autre choſe, ſinon qu'il falloit mortifier ſa chair ¶.

* Apocalyp. c. 2. S. Iræn. & S. Clem. ne leur attribuent point d'autres erreurs. Voyez Iræn l. 1. c. 27. Clem. Alex. Strom. l. 3.

† Iræn. ibid. Epiph, Hær. 25. Hieron. ad Heliodor. Ep. 2. Tert. de Præſcript.

¶ Clem. Alex. ibid. Theodoret.

Le ſentiment qui fait le Diacre Nicolas Auteur des erreurs des Nicolaïtes, eſt moins fondé que celui de Saint Clément : en effet, Nicolas étoit né Gentil, & avoit embraſſé le Judaïſme ; il avoit enſuite reçu la foi de J. C. il étoit même un des plus ſaints & des plus ſervens Chrétiens ; il fut choiſi par l'Egliſe de Jéruſelem entre ceux qu'on jugeoit être pleins du S. Eſprit, pour être l'un des ſept premiers Diacres ; eſt-il vraiſemblable, qu'avec ces qualités, Nicolas ſoit tombé dans l'erreur des Nicolaïtes ?

Il y a plus de vraiſemblance dans le ſentiment de quelques critiques qui croient que les Nicolaïtes, comme beaucoup d'autres Hérétiques, ont voulu deſcendre d'un homme Apoſtolique, & ont fondé leur ſentiment ſur une expreſſion de Nicolas, qui diſoit qu'il falloit abuſer de la chair : ce mot dans l'original eſt équivoque, & ſignifie mépriſer, uſer d'une maniere blâmable *.

Un voluptueux profita de l'équivoque pour ſe livrer au plaiſir ſans ſcrupule, & prétendit ſuivre la doctrine de Nicolas.

Les Nicolaïtes, étant des voluptueux, d'un eſprit foible & ſuperſtitieux, allioient la croyance des démons avec les dogmes du Chriſtianiſme, & pour ne pas irriter les démons, ils mangeoient des viandes offertes aux Idoles.

Ces Nicolaïtes vivoient du tems des Apôtres : dans la ſuite, & après Saturnin & Carpocrate, cette Secte adopta les opinions des Gnoſtiques ſur l'origine du monde. Voyez le mot GNOSTIQUE †.

Il y a des Auteurs qui croient que la Secte des Nicolaïtes n'a point exiſté : mais ce ſentiment eſt contraire à toute l'antiquité, & n'eſt pas fondé.

Les Commentateurs de l'Apocalypſe ont traité de l'héréſie des Nicolaïtes : on voit par les annales de Pithou, que vers le milieu du ſeptieme ſiecle, il y avoit des Nicolaïtes ; mais on ne dit point quelles étoient préciſément les erreurs des Nicolaïtes : on pourroit bien avoir donné ce nom aux Clercs qui conſervoient leurs femmes ; ce qui étoit fort commun dans ce ſiecle ¶.

* Clem. Alex. ibid. Le Clerc, Hiſt. Eccleſ. Ittigius, de Hær. ſect. c. 9.

† Iræn. l. 1, c. 27. Aug. de Hær. philaſtr. de Hæreſ. c. 53. Epiph. Hær. 25.

¶ Conc. Galliæ, t. 1, p. 330.

NOET, étoit d'Ephèſe ou de Smyrne : il enſeigna que J. C. n'étoit pas différent du Pere, qu'il n'y avoit qu'une ſeule perſonne en Dieu, qui prenoit tantôt le nom de Pere, tantôt celui de Fils, qui s'étoit incarné, qui étoit né de la Vierge, & avoit ſouffert ſur la croix l'an 240.

Ayant été cité devant les Prêtres, il déſavoua d'abord ſes erreurs : il ne changea cependant pas d'avis ; & ayant trouvé le moyen de faire adopter ſes erreurs par une douzaine de perſonnes, il les profeſſa hautement, & ſe fit Chef de Secte ; il prit le nom de Moyſe, & donna le nom d'Aaron à ſon frere. Ses Sectateurs s'appellerent Noëtiens : leurs erreurs étoient les mêmes que celles de Praxée & de Sabellius *.

NOVATIEN avoit été Philoſophe avant d'être Chrétien ; il fut ordonné Prêtre de Rome : il avoit beaucoup d'eſprit & de ſavoir.

Après la mort de Fabien, Evêque de Rome, on élut Corneille, Prêtre de l'Egliſe de Rome, & recommandable par ſa piété & par ſa capacité.

La perſécution que l'Egliſe avoit ſoufferte ſous l'Empereur Dece, avoit fait baaucoup de Martyrs ; mais elle avoit auſſi fait des Apoſtats. Pluſieurs Chrétiens n'eurent pas le courage de réſiſter à la perſécution ; les uns ſacrifioient aux Idoles, ou mangeoient dans le Temple des choſes ſacrifiées, & on les appelloit *Sacrifians ;* les autres ne ſacrifioient pas, mais offroient publiquement de l'encens, & on les appelloit *Encenſans* ; enfin il y en avoit qui, par leurs amis, ou par d'autres moyens, obtenoient du Magiſtrat un certificat, ou un billet, qui les diſpenſoit de ſacrifier, ſans que pour cela on pût les regarder comme Chrétiens ; & parce que ces certificats s'appelloient en latin *Libelli*, on appelloit ces Chrétiens *Libellatiques*.

Lorſque la paix fut rendue à l'Egliſe, ſous l'Empereur Gallus, la plûpart de ces Chrétiens foibles demanderent à être reçus à la Paix & à la Communion.

Mais on ne les y admettoit qu'après qu'ils avoient paſſé par les différens degrés de pénitence établis dans l'Egliſe, & le Pape Corneille ſe conforma ſur cela à la diſcipline de l'Egliſe.

Novatien, par haine contre Corneille, ou par dureté de caractere, car il étoit Stoïcien, & d'une mauvaiſe ſanté ; Novatien, dis-je, prétendit qu'on ne devoit jamais accorder la

* Epiph. Hær. 57. Aug. Hær. 41.

Communion à ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie, & ſe ſépara de Corneille *.

Parmi les Chrétiens qui avoient ſouffert conſtamment pour la Foi de J. C. beaucoup embraſſerent le ſentiment de Novatien : & il ſe forma un parti.

Novat, Prêtre de Carthage, qui étoit venu à Rome pour cabaler contre S. Cyprien, ſe joignit à Novatien, & lui conſeilla de ſe faire ordonner Evêque de Rome.

Novatien ſe rendit à ſon avis, envoya deux hommes de ſa cabale vers trois Evêques ſimples & groſſiers, qui demeuroient dans un petit canton d'Italie, & les fit venir à Rome, ſous prétexte d'appaiſer les troubles qui s'y étoient élevés.

Lorſqu'ils furent arrivés, Novatien les enferma dans une chambre, les enivra & ſe fit ordonner Evêque.

Le Pape Corneille, dans un Concile de 60 Evêques, fit condamner Novatien, & le chaſſa de l'Egliſe **.

Novatien alors ſe fit Chef d'une Secte qui a porté ſon nom, & qui prétendit qu'on ne doit point admettre à la Communion ceux qui étoient tombés dans le crime d'Idolâtrie. Novatien & ſes premiers Diſciples n'étendirent pas plus loin la ſévérité de leur diſcipline ; dans la ſuite, ils exclurent pour toujours ceux qui avoient commis des péchés pour leſquels on étoit mis en pénitence ; tels étoient l'Adultere, la Fornication : ils condamnerent enſuite les ſecondes nôces †.

La ſévérité de Novatien à l'égard de ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie, étoit un uſage ; ainſi il ne faut pas s'étonner de ce qu'il trouva des partiſans, même parmi les Evêques ; mais preſque tous l'abandonnerent. Il y avoit encore des Novatiens en Afrique du tems de S. Léon, & en Occident, juſqu'au huitieme ſiecle ††.

Les Novatiens prirent le nom de Cathares, c'eſt-à-dire, Purs ; ils avoient un grand mépris pour les Catholiques, & lorſque quelqu'un d'eux embraſſoit leur ſentiment, ils les rebaptiſoient ¶.

Novatien ne faiſoit que renouveller l'erreur des Montanites. Voyez l'article MONTAN.

* Euſeb. Hiſt. l. 6. 35. Socr. l. 4. c. 13. Epiph. Hær. 59.
** Euſeb. ibid.
† Epiph. ibid. Theod. Hæret. Fab. 3. c. 3.
†† Cypr. Ep. 73. ad Jubaianum. Ambr. l. 2, de Pœnit. c. 6. Dyon. Alex. Ep. ad Dyon. Rom. apud Euſeb. l. 7. c. 8.
¶ Photius, Cod. 182.

O

ŒCOLAMPADE naquit à Weiſſemberg, dans la Franconie, l'an 1482. Il apprit aſſez bien le Grec & l'Hébreu : il ſe fit Moine de Sainte Brigite, dans le Monaſtère de S. Laurent, près d'Ausbourg ; mais il ne perſévéra pas long-tems dans ſa vocation : il quitta ſon Monaſtère pour ſe rendre à Baſle, où il fut fait Curé. La prétendue Reforme commençoit à éclater : Œcolampade en adopta les principes & préféra le ſentiment de Zuingle à celui de Luther ſur l'Euchariſtie.

Il publia un traité, intitulé, de l'expoſition naturelle de ces paroles du Seigneur, *ceci eſt mon Corps.* Les Luthériens lui répondirent par un livre intitulé *Syngramma*, c'eſt-à-dire, écrit commun. Œcolampade en publia un ſecond, intitulé *Anti-Syngramma* ; & d'autres contre le libre arbitre, l'Invocation des Saints, &c.

Imitant l'exemple de Luther, Œcolampade ſe maria, quoique Prêtre, à une jeune fille, dont la beauté l'avoit touché : voici comment Eraſme le raille ſur ce mariage. » Œco» lampade, dit-il, vient d'épouſer une aſſez belle fille ; ap» paremment que c'eſt ainſi qu'il veut mortifier ſa chair. On » a beau dire que le Luthéraniſme eſt une choſe tragique, » pour moi, je ſuis perſuadé que rien n'eſt plus comique ; » car le dénouement de la piéce eſt toujours quelque ma» riage, & tout finit en ſe mariant, comme dans les Comé» dies. » *

Eraſme avoit beaucoup aimé Œcolampade avant qu'il eût embraſſé la Réforme : il ſe plaignit que depuis que cet ami avoit adopté la Réforme, il ne le connoiſſoit plus ; & qu'au lieu de la candeur dont il faiſoit profeſſion tant qu'il agiſſoit par lui-même, il n'y trouvoit plus que diſſimulation & artifice, lorſqu'il fut entré dans les intérêts d'un parti. †

Chauffepied & les Panégyriſtes d'Œcolampade n'ont point parlé de ce jugement d'Eraſme : nous croyons devoir le remarquer, afin que l'on apprécie les éloges qu'il donne à la

* Ep. Eraſm. l. 8. Ep. 41.
† Ep. Eraſm. l. 18. Ep. 22. l. 19. Ep. 123. l. 30. Ep. 47.

plûpart des Réformateurs, dont la vie privée eſt trop peu intéreſſante pour remplir des volumes.

Œcolampade eut beaucoup de part à la Réforme de Suiſſe: il mourut à Baſle, en 1531. *

OPHITES, branche de Gnoſtiques, qui croyoient que la ſageſſe s'étoit manifeſtée aux hommes ſous la figure d'un ſerpent, & qui, à cauſe de cela, rendoient un culte à cet animal.

Les Gnoſtiques admettoient une foule de Génies qui produiſoient tout dans le monde; ils honoroient parmi ces Génies ceux qu'ils croyoient avoir rendu au genre-humain les ſervices les plus importans: on voit combien ce principe dut produire de diviſions parmi les Gnoſtiques, & ce fut ce principe qui produiſit les Ophites: on trouve dans la Genèſe que ce fut un ſerpent qui fit connoître à l'homme l'arbre de la ſcience du bien & du mal, & qu'après qu'Adam & Eve en eurent mangé, leurs yeux s'ouvrirent, & qu'ils connurent le bien & le mal.

Les Gnoſtiques, qui prétendoient s'élever au-deſſus des autres hommes par leurs lumieres, regardoient donc le Génie ou la puiſſance qui avoit appris aux hommes à manger du fruit de l'arbre de ſcience du bien & du mal, comme la puiſſance qui avoit rendu au genre-humain le ſervice le plus ſignalé, & ils l'honoroient ſous la figure qu'il avoit priſe pour inſtruire les hommes. Ils tenoient un ſerpent enfermé dans une cage, & lorſque le tems de célébrer la mémoire du ſervice rendu au genre-humain, par la puiſſance qui ſous la figure du ſerpent avoit fait connoître l'arbre de ſcience, étoit venu, ils ouvroient la porte de la cage du ſerpent & l'appelloient: le ſerpent venoit, montoit ſur la table où étoient les pains, & s'entortilloit autour de ces pains. Voilà ce qu'ils prenoient pour leur Euchariſtie, & pour un ſacrifice parfait.

Après l'adoration du ſerpent, ils offroient par lui, diſoient-ils, une Hymne de louange au Pere céleſte, & finiſſoient ainſi leurs myſtères. **

Origene nous a conſervé leur priere: c'étoit un jargon inintelligible, à-peu-près comme les diſcours des Alchymiſ-

* Spond. Annal. en 1526 n. 16. Capite de vitâ Œcolampad. Boſſuet, Hiſt. des Variat. l. 2. Hiſt. de la Réforme de Suiſſe, t. 1.

** Origen. l. 6. contr. Celſ. 291 & 292. l. 7. p. 358. Philaſtr. c. 1. Epiph. Hær. 29. Damaſcen. c. 37. de Hær.

tes. On voit cependant par cette priere, qu'ils ſuppoſoient le monde ſoumis à différentes puiſſances; qu'ils croyoient que ces Puiſſances avoient ſéparé leur monde des autres, & s'y étoient pour ainſi dire enfoncées; & qu'il falloit que l'ame, pour retourner au ciel, fléchît ces Puiſſances, ou les trompât, & paſsât *incognito* d'un monde à l'autre.

Cette eſpece de Gnoſtiques, qui honoroient le ſerpent comme le ſymbole de la Puiſſance qui avoit éclairé les hommes, étoit ennemie de J. C. qui n'étoit venu ſur la terre que pour écraſer la tête du ſerpent, détruire ſon empire, & replonger les hommes dans l'ignorance. En conſéquence de cette idée, ils ne recevoient parmi eux aucun diſciple qui n'eût rénié J. C. Ils avoient un Chef, nommé Euphrate.

ORBIBARIENS, Secte qui nioit le Myſtère de la Trinité, la réſurrection, le Jugement dernier, les Sacremens; ils croyoient que J. C. n'étoit qu'un ſimple homme, & qu'il n'avoit pas ſouffert. *

Les Orbibariens parurent vers l'an 1198; c'étoient des vagabonds, auxquels, ſelon les apparences, on donna le nom d'*Orbibariens*, tiré du mot latin *Orbis*, parce qu'ils couroient le monde ſans avoir aucune demeure fixe. Ils paroiſſoient ſortir de la Secte des Vaudois; cette Secte fut proſcrite & anathématiſée par Innocent III.

OREBITES; Branche des Huſſites, qui, après la mort de Ziſca, ſe mirent ſous la conduite de Bédricus, Bohémien: ils s'appelloient Orebites, parce qu'ils s'étoient retirés ſur une montagne, à laquelle ils donnoient le nom d'Oreb. Voyez l'art. HUSSITES.

ORIGENE, dit l'Impur, étoit Egyptien de nation; vers l'an 290 il enſeigna que le mariage étoit de l'invention du démon; qu'il étoit permis de ſuivre tout ce que la paſſion pouvoit ſuggérer de plus infame, afin que l'on empêchât la génération, par telle voie que l'on pourroit inventer, même par les plus exécrables. Origene l'Impur eut des Sectateurs, qui furent rejettés avec horreur par toutes les Egliſes; ils ſe perpétuerent cependant juſqu'au cinquieme ſiécle. †

OSIANDRISME, doctrine d'Oſiander, diſciple de Luther. Voyez l'article des Sectes ſorties du Luthéraniſme.

OSMA. (Pierre d') Voyez PIERRE D'OSMA.

* D'Argentré, Collect. Jud. t. 1. Eumeric, Director. part. 2. queſt. 14. Spond. an. 1192. Dup. n. 26.

† Epiph. Hær. 63. Baron, ad an. 256.

P

PACIFICATEURS, nom que l'on donna à ceux qui adhéroient à l'Hénoticon de Zenon : voyez l'article MONOTHÉLITES. Les Anabaptiſtes prirent auſſi ce nom; prétendant que leur doctrine établiroit ſur la terre une paix éternelle.

PALAMITES, les mêmes que les Héſicates. Voyez cet article.

PARFAITS, nom que prenoient la plûpart des Hérétiques qui prétendoient réformer l'Egliſe, ou pratiquer quelques vertus extraordinaires.

PASSAGIENS : ce mot ſignifie tout Saint, & a été pris par différens Fanatiques, qui prétendoient à une ſainteté ſinguliere.

PASSALORYNCHITES: c'eſt ainſi que l'on appelle certains Hérétiques deſcendus des Montanites, qui croyoient que pour être ſauvé il étoit néceſſaire de garder perpétuellement le ſilence : ils tenoient continuellement leur doigt ſur la bouche.

PASSIONISTES, nom donné à ceux qui prétendoient que Dieu le Pere avoit ſouffert. Voyez PRAXEAS.

PATRIPESSIENS, les mêmes que les Paſſioniſtes.

PAUL, dit l'Arménien, Chef des Manichéens, connus ſous le nom de Pauliciens. Voyez l'article MANICHÉENS.

PAUL DE SAMOSATHE, fut ainſi nommé parce qu'il étoit de la ville de Samoſathe, ſur l'Euphrate, dans la Syrie Euphrateſienne, vers la Méſopotamie; il fut Evêque d'Antioche vers l'an 262.

Zénobie régnoit alors en Syrie, & ſa Cour raſſembloit tous les hommes célébres par leurs talens & par leurs lumieres; elle y appella Paul de Samoſathe, admira ſon éloquence, & voulut s'entretenir avec lui de la Religion chrétienne.

Cette Princeſſe ſavoit les langues & l'hiſtoire; elle préféroit la Religion Juive à toutes les religions; elle ne pouvoit croire les Myſtères de la Religion chrétienne : pour faire tomber cette répugnance, Paul tâcha de réduire les Myſtères à des notions ſimples & intelligibles : il dit à Zénobie que les trois perſonnes de la Trinité n'étoient point trois Dieux, mais trois attributs, ſous leſquels la Divinité s'étoit ma-

nifeſtée aux hommes : que J. C. n'étoit point un Dieu, mais un homme, auquel la ſageſſe s'étoit communiquée extraordinairement, & qu'elle n'avoit jamais abandonné. *

Paul de Samoſathe ne regarda d'abord ce changement dans la doctrine de l'Egliſe, que comme une condeſcendance propre à faire tomber les préjugés de Zénobie, contre la religion chrétienne, & il crut qu'il pourroit concilier avec cette explication le langage & les expreſſions de l'Egliſe ſur le Myſtère de la Trinité & ſur la Divinité de J. C. : il avoit d'ailleurs compté que cette condeſcendance demeureroit ſecrette ; mais elle fut connue, & les Fidéles s'en plaignirent.

L'Evêque d'Antioche ne s'occupa plus qu'à juſtifier le changement qu'il avoit fait dans la doctrine de l'Egliſe : il crut qu'en effet J. C. n'étoit point Dieu, & qu'il n'y avoit en Dieu qu'une perſonne.

Les erreurs de Paul alarmerent le zèle des Evêques : ils s'aſſemblerent à Antioche, & Paul leur proteſta qu'il n'avoit point enſeigné les erreurs qu'on lui imputoit : on le crut, & les Evêques ſe retirerent ; mais Paul perſévéra en effet dans ſon erreur ; elle ſe répandit, & les Evêques s'aſſemblerent de nouveau à Antioche : Paul fut convaincu de nier la Divinité de J. C. le Concile auſſi-tôt le dépoſa, & l'excommunia de voix unanime.

Paul de Samoſathe, protégé par Zénobie, ne quitta pourtant point ſon Egliſe ; mais Aurélien ayant détruit la puiſſance de cette Princeſſe, les Catholiques ſe plaignirent à cet Empereur de la violence de Paul de Samoſathe, & il ordonna que la Maiſon Epiſcopale appartiendroit à celui auquel les Evêques de Rome adreſſeroient leurs lettres, jugeant que celui qui ne ſe ſoumettoit pas à la ſentence de ceux de ſa religion, ne devoit plus avoir rien de commun avec eux. †

Aurélien ne prit point d'autre part à la diſpute de Paul & des Catholiques : il accorda aux Catholiques la protection que les loix doivent à tout Citoyen, pour chaſſer de ſa maiſon un homme qui l'occupe malgré lui, & à toute aſſemblée, ou à toute ſociété, pour en chaſſer un homme qui lui déplaît, & qui n'obſerve pas ſes loix ; mais il ne punit point Paul de Samoſathe : il le laiſſa jouir tranquillement des

* Epiph. Hæreſ. 65. Hilar. de Synod. p. 136.
† Theodoret, Hæret. Fab. l. 2. c. 8.

avantages de la Société civile, & les Catholiques ne demanderent pas qu'il en fût privé : Paul de Samoſathe ne fut que le Chef d'une Secte obſcure, dont on ne voyoit pas les moindres reſtes au milieu du cinquieme ſiécle, & que la plûpart ne connoiſſoient pas même de nom, tandis que l'Arianiſme, dont on fit une affaire d'état, rempliſſoit dans le ſiécle ſuivant l'Empire de troubles & de déſordres.

S. Lucien, ſi célébre dans l'Orient par ſa ſainteté, par ſon érudition, & par ſon martyre, reſta long-tems attaché à Paul de Samoſathe, & ſe ſépara même de trois ſucceſſeurs de Paul de Samoſathe.

M. de Tillemont, qui croit qu'on ne doit pas juſtifier l'attachement de S. Lucien pour Paul de Samoſathe, dit qu'on peut l'excuſer. » S. Lucien, dit-il, étoit du même pays que » Paul de Samoſathe : il pouvoit avoir encore avec lui d'au» tres liaiſons, avoir même été élevé par lui au Sacerdoce ; » ainſi il ne ſera point étonnant qu'il ne ſoit pas aiſément » convaincu des fautes & des erreurs d'un homme qu'il ho» noroit comme ſon Pere & comme ſon Evêque, & qui » couvroit ſi bien ſes erreurs, qu'on eut de la peine à l'en » convaincre : que s'il y en a qui cenſurent trop durement » les fautes que le reſpect & l'amitié font faire, au lieu d'en » avoir de la compaſſion, ils en font peut-être une plus » grande, en oubliant qu'ils ſont hommes, & capables » de tomber comme les autres. *

Le Concile d'Antioche, après avoir condamné Paul de Samoſathe, écrivit à toutes les Egliſes pour les informer, & il fut généralement approuvé. On profeſſoit donc alors bien diſtinctement la Divinité de J. C. & l'on ne croyoit pas que l'on pût faire dans ce Dogme le moindre changement.

Le ſentiment de Paul de Samoſathe n'étoit point différent de celui de Théodote : il le prouvoit par les mêmes raiſons ; on le réfutoit par les mêmes principes.

PELAGE, Moine Anglois, qui enſeigna au commencement du cinquieme ſiécle, l'erreur qu'on nomme de ſon nom, le Pélagianiſme.

* Tillemont, t. 4. note 1. Sur S. Lucien, p. 720.

Des cauſes qui ont donné naiſſance à l'erreur de Pélage.

L'Egliſe, preſquà ſa naiſſance, avoit été troublée par une foule de Fanatiques qui avoient fait un mêlange monſtrueux des dogmes du Chriſtianiſme, des principes de la cabale & des rêveries des Gnoſtiques.

Des Schiſmatiques, tels que les Montanites, les Novatiens l'avoient déchirée.

Des Hérétiques, tels que Noet, Sabellius, Paul de Samoſathe, Arius, avoient combattu la Trinité, la Divinité de Jeſus-Chriſt.

D'autres, tels que Marcion, Cerdon, Manès, avoient attaqué la bonté & l'unité de Dieu, ſuppoſé dans le monde des Etres malfaiſans & indépendans de l'Etre Suprême, & prétendu que l'homme étoit méchant & pécheur par ſa nature, ou porté au mal par des puiſſances auxquelles il ne pouvoit réſiſter.

Dans le même-tems, les différentes Sectes des Philoſophes avoient attaqué le Chriſtianiſme dans ſes Dogmes & dans ſa Morale : ils oppoſoient aux Chrétiens les principes ſur leſquels preſque toutes les Ecoles avoient établi le Dogme d'une deſtinée inévitable & d'un enchaînement éternel & immuable des cauſes qui produiſoient & les phénomènes de la nature, & toutes les déterminations des hommes.

Le peuple même étoit rempli de l'idée d'une fortune aveugle qui conduiſoit toutes choſes. Les Grecs peignoient Timothée endormi & enveloppé d'un filet, dans lequel les Villes & les Armées s'alloient prendre pendant ſon ſommeil. On portoit l'image de la Fortune ſur les étendards militaires ; toutes les Nations lui avoient élevé des Temples, & l'honoroient comme la Divinité qui décidoit du ſort des Nations & du bonheur des hommes.

Telles ſont les erreurs que les Peres eurent à combattre pendant les quatre premiers ſiécles, & dont l'Egliſe avoit triomphé.

On n'avoit diſputé ni ſur le péché originel, ni ſur la néceſſité de la Grace ; & les Ecrivains qui avoient défendu le Dogme de la liberté contre les Marcionites, les Manichéens, les Stoïciens, &c. ne s'étoient occupés qu'à combattre les ſyſtêmes des Philoſophes que les Hérétiques adoptoient, & à prouver la liberté de l'homme par des principes admis par

leurs adverſaires mêmes, & indépendans de la révélation.

En un mot, il avoit preſque toujours traité la queſtion de la liberté, comme on la traiteroit aujourd'hui contre Hobbes, contre Collins. La néceſſité de la Grace, ou la maniere dont elle agit, n'avoit été de nulle conſidération dans toutes ces conteſtations, & les Chrétiens qui défendoient la liberté contre ces ennemis, prétendoient & devoient trouver dans l'homme même des reſſources pour réſiſter au vice & au crime, vers lequel leurs adverſaires prétendoient qu'il étoit entraîné néceſſairement. S. Auguſtin dit lui-même, qu'il ne faut point parler de la grace à ceux qui ne ſont pas Chrétiens. *

Les Peres qui avoient parlé de la liberté dans leurs Diſcours ou dans leurs Homélies, pour détruire cette idée de la Fortune & du Deſtin, qui étoit répandue dans le Peuple, ou pour combattre les Marcionites, les Manichéens, &c. n'avoient point parlé de la Grace : ils avoient tiré leurs preuves de l'Hiſtoire, du Spectacle de la Nature, de la raiſon même & de l'expérience.

Mais, lorſque les Peres avoient à faire ſentir aux Chrétiens tout ce qu'ils devoient à la bonté & à la miſéricorde de Dieu, lorſqu'ils ſe propoſoient de réprimer l'orgueil ou la vanité, lorſqu'ils vouloient faire ſentir à l'homme ſa dépendance, & lui faire connoître toute la puiſſance de Dieu, ou enfin lorſqu'ils avoient à prouver aux Infidéles les avantages de la Religion Chrétienne, & la néceſſité de l'embraſſer, alors ils enſeignoient que l'homme naiſſoit coupable, & qu'il ne pouvoit par lui-même ſe réconcilier avec Dieu, ni mériter la félicité qu'il deſtinoit aux Fidéles.

Ils conſidéroient alors l'homme deſtiné à une fin ſurnaturelle, à laquelle il ne pouvoit parvenir que par des actions d'un mérite ſurnaturel. La liberté de l'homme, ſes forces & ſes reſſources par les vertus naturelles, ne pouvoient jamais s'élever juſqu'à des actions d'un ordre ſurnaturel : elles laiſſoient donc l'homme dans une impuiſſance abſolue par rapport au ſalut ; elles étoient donc de nulle conſidération ; & les Peres, ſans ſe contredire, ont alors repréſenté l'homme comme une créature livrée dès ſa naiſſance au crime, attachée par un poids invincible au déſordre, & dans une impuiſſance abſolue pour le bien.

* Aug. de Nat. & Grat. c. 68.

Digitized by Google

Si le tems ne nous avoit conſervé des Ouvrages des Peres, que les paſſages dans leſquels ils établiſſent la liberté de l'homme, nous n'aurions aucune raiſon de juger qu'ils ont cru que l'homme, pour être juſte, vertueux & chrétien, eût beſoin du ſecours de la Grace; & ſi tous les Ouvrages des Peres étoient péris, excepté les endroits où ils parlent de la néceſſité de la Grace, nous ne pourrions pas juger qu'ils aient cru que l'homme eſt libre; nous ſerions au contraire autoriſés à penſer qu'ils ont regardé l'homme comme l'eſclave du péché.

Les différentes manieres dont les Peres avoient parlé de la Grace & de la Liberté, devoient donc faire nier la liberté, ou la néceſſité de la Grace, pour peu qu'on eût d'intérêt d'exagérer les forces de l'homme, ou de les diminuer; car l'intérêt ou le déſir que nous avons d'établir une choſe anéantit pour ainſi dire à nos yeux tout ce qui lui eſt contraire, & ne laiſſe ſubſiſter pour nous que ce qui lui eſt favorable, parce qu'il fixe notre attention ſur ces objets.

C'eſt ainſi que Pélage fut conduit à l'erreur qui porte ſon nom.

Vers la fin du quatrieme ſiécle, & au commencement du cinquieme, une infinité de monde alloit viſiter les lieux ſaints; ces Pélerinages firent connoître en Occident les Ouvrages des Peres Grecs.

Ces Peres avoient combattu les Manichéens, la Fatalité des Philoſophes, le Deſtin & la Fortune du Peuple.

Rufin, qui avoit été long-tems en Orient, étoit plein de ces Ouvrages: il en traduiſit une grande partie, & ſe concilia par ſes traductions, par ſes connoiſſances & par ſa conduite, beaucoup de conſidération.

Ce fut dans ce tems que Pélage ſortit d'Angleterre pour aller viſiter les lieux ſaints; il ſe rendit à Rome, y fit connoiſſance, & ſe lia d'amitié avec Rufin; il lut beaucoup de Peres Grecs, & ſur-tout Origène.

Pélage étoit né avec un eſprit ardent & impétueux: il ne voyoit rien entre l'excès & le défaut, & croyoit qu'on étoit toujours au-deſſous du devoir, lorſqu'on n'étoit pas au dernier dégré de la vertu: il avoit donné tout ſon bien aux pauvres, & faiſoit profeſſion d'une grande auſtérité de mœurs.

Dans des caractères de cette eſpece, le zèle du ſalut du prochain eſt ordinairement joint au déſir d'amener tout le monde à ſon ſentiment & à ſa maniere de vivre & de pen-

ſer : Pélage exhortoit & preſſoit vivement tout le monde de ſe dévouer à la haute perfection qu'il profeſſoit. *

Mais on répondit ſouvent à Pélage qu'il n'étoit pas donné à tout le monde de l'imiter, & l'on s'excuſoit ſur la corruption & ſur la foibleſſe de la nature humaine.

Pélage chercha dans l'Ecriture & dans les Peres tout ce qui pouvoit ôter ces excuſes aux pécheurs ; ſon attention ſe fixa naturellement ſur tous les endroits dans leſquels les Peres défendent la liberté de l'homme contre les partiſans de la fatalité, ou reprochent aux Chrétiens leur attachement au vice, ou leur lenteur dans la carriere de la vertu.

Tout ce qui prouvoit la corruption de l'homme, ou le beſoin de la grace, lui étoit échappé ; il crut donc ne ſuivre que la Doctrine des Peres, en enſeignant que l'homme pouvoit, par ſes propres forces, s'élever au plus haut dégré de perfection, & qu'on ne pouvoit rejetter ſur la corruption de la nature l'attachement aux biens de la terre & l'indifférence pour la vertu. **

De Pélage & de ſes Diſciples, depuis la naiſſance de ſon Erreur juſqu'au tems où Julien devint le Chef des Pélagiens.

Nous venons de voir le premier pas que Pélage fit vers l'erreur. Comme il y avoit à Rome beaucoup de perſonnes inſtruites par Rufin qui étoit dans ces ſentimens, & comme Pélage avoit beaucoup d'adreſſe, & étoit très-exercé dans l'art de la diſpute, il ſe fit beaucoup de Diſciples à Rome. †

Cependant beaucoup de perſonnes furent choquées de cette Doctrine : on trouva que Pélage flattoit trop l'orgueil humain ; que l'Ecriture nous parloit bien différemment de l'homme ; qu'elle nous apprenoit qu'il n'y avoit point d'homme juſte : que la nature humaine étoit corrompue : que depuis le péché du premier homme, nous ne pouvions faire aucune bonne œuvre ſans la grace ; que c'étoit ainſi que les Peres nous parloient de l'homme.

Rome ayant été priſe par les Goths, Pélage en ſortit & paſſa en Afrique avec Céleſtius, le plus habile de ſes Sectateurs. §

* Aug. de Peccat. merit. l. 2. c. 16.
** Aug. de Nat. & Grat. de lib. Arbitr.
† Aug. Ep. t. 2. edit. Benedict.
§ An. 410.

Pélage ne s'arrêta pas long-tems en Afrique ; il y laiſſa Céleſtius, & paſſa en Orient.

Céleſtius ſe fixa à Carthage, où il enſeignoit les ſentimens de ſon Maître.

Paulin, Diacre de l'Egliſe de Carthage, cita Céleſtius devant un Concile aſſemblé à Carthage, & l'accuſa de ſoutenir : 1°. qu'Adam avoit été créé mortel, & qu'il ſeroit mort, ſoit qu'il eût péché ou non, 2°. que le péché d'Adam n'avoit fait de mal qu'à lui, & non à tout le genre-humain ; 3°. que la Loi conduiſoit au Royaume céleſte, auſſi-bien que l'Evangile ; 4°. qu'avant l'avénement de J. C. les hommes ont été ſans péché ; 5°. que les enfans nouveaux nés ſont dans le même état où Adam étoit avant ſa chûte ; 6°. que tout le genre-humain ne meurt point par la mort & par la prévarication d'Adam, comme tout le genre-humain ne reſſuſcite point par la Réſurrection de J. C. ; 7°. que l'homme naît ſans péché, & qu'il peut aiſément obéir aux Commandemens de Dieu, s'il veut.

Le Concile de Carthage condamna la Doctrine de Céleſtius, qui fut obligé de quitter l'Afrique, & qui repaſſa en Sicile, où il s'occupa à défendre ſes erreurs. *

Pélage qui étoit à Jéruſalem, publia différens Ecrits, où il expliquoit ſes ſentimens. **

Il avouoit que quoiqu'aucun homme, excepté J. C., n'eût été ſans péché, il ne s'enſuivoit pas que cela fût impoſſible. Il aſſuroit qu'il ne diſputoit pas du fait, mais de la poſſibilité, & qu'il reconnoiſſoit que ce n'étoit que par la grace, ou avec le ſecours de Dieu, que l'homme pouvoit être ſans péché.

Cette Doctrine déplut à beaucoup de monde à Jéruſalem. Jean, Evêque de cette Ville, convoqua une Aſſemblée, à laquelle il appella trois Prêtres Latins, Avitus, Vital & Oroſe : ce dernier étoit alors à Bethléem avec S. Jérôme. Comme il s'étoit trouvé en Afrique dans le tems de la condamnation de Céleſtius, il raconta à l'Aſſemblée ce qui s'étoit fait à Carthage contre Céleſtius, & il lut une Lettre de S. Auguſtin, contre les erreurs de Céleſtius.

Pélage déclara qu'il croyoit que l'homme ſans grace ne

* Aug. de Peccat. Origin. c. 2. 3. 4. Ep. 89. Conc. Carth. Ep. ad. Jun. Ep. 88. inter Aug. de Geſtis Paleſtin Proſp. contr. Tert.

** Aug. de Grat. Chriſt. c. 37. Oroſ. Apol. p. 662.

pouvoit être ſans péché, mais que cela ne lui étoit pas impoſſible avec le ſecours de la grace. Le Concile renvoya le jugement de Pélage au Pape Innocent, & lui impoſa ſilence. *

On tint la même année un Concile en Paleſtine, où quatorze Evêques ſe trouverent. **

Héros & Lazare donnerent à Euloge, Archevêque de Céſarée, une accuſation par écrit contre Pélage : cette accuſation contenoit pluſieurs propoſitions, dans leſquelles Pélage ſembloit nier la néceſſité de la grace, dire qu'un enfant peut être ſauvé ſans le baptême, & ſoutenir que l'homme peut vivre ſans péché.

Pélage comparut dans le Concile, reconnut la néceſſité de la grace, dit qu'il avoit ſoutenu que l'homme pouvoit être ſans péché, mais aſſura qu'il avoit dit que cela n'étoit poſſible que par la grace : il nia qu'il eût jamais dit que les enfans pouvoient être ſauvés ſans le Baptême.

Le Concile approuva les réponſes de Pélage, & le déclara digne de la Communion de l'Egliſe Catholique. †

Avant que les Actes de ce Concile fuſſent publiés, Pélage écrivit à un de ſes amis que ſes ſentimens avoient été approuvés, & il rendit ſa lettre publique.

Mais, on ne doutoit pas que Pélage n'eût trompé les Peres, & qu'il niât intérieurement la néceſſité de la grace.

Pour ſe juſtifier, Pélage compoſa un Ouvrage ſur le libre arbitre. Dans cet Ouvrage, il reconnoiſſoit différentes ſortes de graces néceſſaires à l'homme pour faire le bien : mais il donnoit le nom de grace, ou à ce que nous appellons les dons naturels, tels que l'exiſtence, le libre arbitre, l'intelligence ; ou aux ſecours extérieurs, tels que la loi qui nous dirige, la révélation qui nous inſtruit, l'exemple qui nous anime & nous ſoutient. Il reconnoiſſoit même qu'il y avoit des graces intérieures, mais il croyoit que ces graces n'étoient que des lumieres qui éclairoient l'entendement, & qui n'étoient pas même abſolument néceſſaires pour pratiquer l'Evangile avec plus de facilité. §

Les Evêques d'Afrique aſſemblés à Carthage furent informés, par les lettres de Héros & de Lazare, de la Doctrine de

* Oroſ. Apol.
** An. 115.
† De Geſtis Paleſtinis.
§ Aug. Ep. 186.

Pélage, & du progrès qu'elle faiſoit en Orient : le Concile fit lire ce qui avoit été fait contre Céleſtius environ cinq ans auparavant, condamna de nouveau Pélage & Céleſtius & prononça anathême contre » tout homme qui combattroit » la grace marquée par les prieres des Saints, en prétendant » que la nature eſt aſſez forte par elle-même pour ſurmon- » ter les péchés & obſerver les Loix de Dieu, & qui nie » que l'enfant ſoit tiré de la perdition par le Baptême de Je- » ſus-Chriſt. »

Les Evêques écrivirent au Pape Innocent, pour l'informer de ce qu'ils avoient fait contre Pélage & contre Céleſtius, afin qu'il s'unît à eux pour condamner l'erreur de Pélage. *

Le Concile Provincial de Numidie aſſemblé à Mileve, & compoſé de ſoixante & un Evêques, condamna auſſi l'erreur de Pélage, & écrivit au Pape comme le Concile de Carthage.

Innocent premier approuva le jugement des Evêques d'Afrique, & condamna Pélage & Céleſtius. **

Pélage & Céleſtius ſentirent bien qu'ils étoient perdus, ſi cette condamnation ſubſiſtoit; Pélage écrivit donc au Pape, & Céleſtius ſe rendit à Rome pour faire lever l'excommunication portée contre Pélage & contre lui.

Innocent étoit mort lorſque Céleſtius arriva à Rome, & Zozime occupoit le Siége de S. Pierre.

Céleſtius lui préſenta une Requête, qui contenoit l'expoſition de ſa Foi : il s'étendoit beaucoup ſur tous les articles du Symbole, depuis la Trinité & l'unité de Dieu, juſqu'à la réſurrection des morts, ſur quoi perſonne ne l'accuſoit de ſe tromper; & puis venant aux articles en diſpute, qu'il traitoit de queſtions problématiques, & qui n'étoient point matiere de Foi, il proteſtoit ne rien tenir que ce qu'il avoit puiſé dans les ſources des Apôtres & des Prophetes, & néanmoins il déclaroit qu'il ſe ſoumettoit au jugement du Pape, & qu'il vouloit corriger les choſes dans leſquelles Zozime jugeroit qu'il s'étoit trompé.

On ne ſait point comment il s'exprimoit ſur la grace, ſur le péché Originel. Il confeſſa qu'il falloit baptiſer les enfans pour la rémiſſion des péchés, & néanmoins il ſoutenoit que la tranſmiſſion du péché par la naiſſance étoit con-

* Ep. 90. 94. 95.
** Ep. 91. 93.

traire à la Foi, & faiſoit injure au Créateur. *

Le Pape Zozime aſſembla des Evêques & des Prêtres, examina tout ce qu'on avoit fait contre Céleſtius, & condamna ſes ſentimens, en approuvant la réſolution dans laquelle il étoit de ſe corriger; car, dit M. de Tillemont, » on peut avoir le cœur catholique, en ayant des ſentimens » contraires à la vérité, pourvu qu'on ne les ſoutienne pas » comme des choſes aſſurées, & qu'on ſoit dans la diſpo- » ſition de les condamner lorſqu'on en connoîtra la fauſ- » ſeté. †

Maxime pleine d'équité, de ſageſſe & de charité, dont l'obſervation empêcheroit bien des maux; mais que l'ignorance & l'envie de dominer, ou de faire fortune, s'efforceront toujours de faire regarder comme l'effet d'une indifférence criminelle.

L'indulgence ſage & chrétienne de Zozime ne l'empêcha pas d'examiner avec ſoin les ſentimens de Céleſtius; il lui fit toutes les queſtions qui pouvoient l'éclairer ſur ſa ſincérité, & enfin il lui demanda s'il condamnoit les erreurs que le Public lui reprochoit; Céleſtius lui répondit qu'il les condamnoit, ſelon le ſentiment du Pape Innocent.

La ſoumiſſion apparente de Céleſtius, le fruit que l'Egliſe pouvoit retirer de ſes talens, la charité que l'on doit à l'erreur, engagerent Zozime à ne pas les condamner; mais il ne leva pas l'excommunication portée contre lui.

Il écrivit aux Evêques d'Afrique, non, diſoit-il, qu'il ne ſçût bien ce qu'il devoit faire, mais pour faire à tous ſes freres l'honneur de délibérer avec eux ſur la maniere dont il falloit traiter un homme qui avoit d'abord été accuſé devant eux; il lui reprochoit d'avoir agi dans cette affaire avec trop de précipitation, & déclaroit que ſi avant deux mois on ne venoit à Rome agir contre Céleſtius, il le regardoit comme Catholique, après les déclarations ſi manifeſtes & ſi préciſes qu'il avoit données. §

Pélage, dans ſa Lettre au Pape Zozime, reconnoiſſoit le péché Originel, & la néceſſité de la Grace, plus clairement que Céleſtius; le Pape en informa auſſi les Evêques d'Afrique.

* Aug. de Grat. Chriſt. c. 30. 33. De Peccat. merit. c. 5. 23.
† Tillemont, Hiſt. Eccleſ. t. 13. p. 720.
§ Mercator, Commonit. c. 1.

Aurele, Evêque de Carthage, ayant reçu les Lettres de Zozime, convoqua les Evêques des Provinces les plus voiſines, écrivit à Zozime pour qu'il ſuſpendît ſon jugement : l'année ſuivante les Evêques s'aſſemblerent, au nombre de 214, & firent contre les Pélagiens huit Canons. *

Les Peres d'Afrique informerent le Pape & l'Empereur de ce qui s'étoit paſſé dans le Concile univerſel d'Afrique.

Zozime approuva les Décrets du Concile, & reconnut que Pélage & Céleſtius lui en avoient impoſé : il les excommunia, condamna leur Doctrine, & adreſſa cette condamnation à tous les Evêques du monde, qui l'approuverent. †

L'Empereur Honoré ayant appris que les Evêques d'Afrique avoient condamné le Pélagianiſme, ordonna qu'on traiteroit les Pélagiens comme des Hérétiques, & que Pélage, enſeignant des erreurs condamnées par l'Egliſe, & qui troubloient la tranquillité publique, ſeroit chaſſé de Rome avec Céleſtius.

L'Empereur ordonna de plus, de publier par-tout que tout

* Ils condamnent dans ces Canons :

1°. Quiconque dira qu'Adam a été créé mortel, & que ſa mort n'a point été la peine du péché, mais une loi de la nature.

2°. Ceux qui nient qu'on doit baptiſer les enfans, ou qui, convenant qu'on doit les baptiſer, ſoutiennent néanmoins qu'ils naiſſent ſans péché originel.

3°. Ceux qui diſent que la Grace ne nous aide qu'en nous faiſant connoître notre devoir, & non pas en nous donnant le pouvoir d'accomplir les commandemens par les forces du libre arbitre, ſans le ſecours de la Grace.

4°. Ceux qui diſent que la grace ne nous aide qu'en nous faiſant connoître notre devoir, & non pas en nous donnant le pouvoir d'accomplir les commandemens par les forces du libre arbitre, ſans le ſecours de la Grace.

5°. Ceux qui diſent que la Grace ne nous eſt donnée que pour faire le bien avec plus de facilité, parce qu'on peut abſolument accomplir les commandemens par les forces du libre arbitre, & ſans le ſecours de la Grace.

6°. Ceux qui diſent que ce n'eſt que par humilité que nous ſommes obligés de dire que nous ſommes pécheurs.

7°. Ceux qui diſent que chacun n'eſt pas obligé de dire pardonnez-nous nos péchés, pour ſoi-même, mais pour les autres qui ſont pécheurs.

8°. Que les Saints ne ſont obligés de dire les mêmes paroles que par humilité. Aug. Ep. 47. Conc. t. 2. p. 1021.

† Aug. de Peccat. Origin. c. 3, Aug. ad Bonif. c. 4. Ep. 47. Marius Mercator. Commonit. c. 1.

le monde ſeroit reçu à déférer aux Magiſtrats ceux qu'on accuſoit de ſuivre la même Doctrine, & que ceux qui ſeroient trouvés coupables, ſeroient exilés. Pélage fut chaſſé de Jéruſalem; & l'on n'a ſçu, ni quand, ni où il mourut.

Des Pélagiens, depuis que Julien d'Eclane fut leur Chef, juſqu'à leur extinction.

L'Empereur avoit porté une Loi, qui obligeoit tous les Evêques à ſigner la condamnation de Pélage : & c'eſt la premiere fois qu'on voit les Empereurs demander une ſignature générale aux Evêques.

Il paroît que Zozime n'attendoit pas la Loi de l'Empereur, pour obliger les Evêques à ſouſcrire à la condamnation de Pélage.

Dix-huit Evêques d'Italie, à la tête deſquels étoit Julien, Evêque d'Eclane, dans la Campanie, refuſérent de ſigner la Lettre de Zozime, croyant ne pouvoir condamner en conſcience des perſonnes abſentes, dont ils n'avoient point entendu les juſtifications, & qui avoient condamné par leurs écrits les erreurs qu'on leur imputoit; ils déclarerent donc qu'ils demeureroient dans une exacte neutralité ſur la condamnation de Pélage.

Julien & ſes adhérens furent dépoſés, & ce fut alors que cet Evêque devint le Chef des Pélagiens : il demanda des Juges Eccléſiaſtiques à l'Empereur, écrivit aux Egliſes d'Orient, & défendit par ſes écrits les ſentimens de Pélage. *

Sous ce nouveau Chef, le Pélagianiſme prit une autre forme.

Les Pélagiens avoient prétendu que le Dogme du péché Originel étoit contraire à la Juſtice & à la Sainteté de Dieu; ils avoient dit que ſi la concupiſcence étoit un mal & un effet du péché, en un mot, que ſi les enfans naiſſoient tous dans le péché, comme leurs adverſaires le prétendoient, il faudroit dire que le mariage, qui eſt l'effet, & qui devient la ſource de ce péché, eſt un mal & un déſordre.

S. Auguſtin avoit répondu à cette difficulté, dans le premier Livre du mariage & de la concupiſcence.

Julien lut ce Livre, & prétendit que les principes de Saint

* Aug. in Julian. l. 1. c. 4. Mercator, commonit. c. 1. Aug. op. imperfect. l. 1. c. 18.

Auguſtin

Auguſtin conduiſoient au Manichéiſme : il entreprit de faire voir que dans les principes des Catholiques, auſſi-bien que dans le ſyſtême des Manichéens, le mariage étoit mauvais : que l'homme dans le ſyſtême du péché originel, naiſſoit déterminé au mal, comme dans le ſyſtême de Manès : que ſi l'enfant naiſſoit criminel & digne de l'enfer, pour un péché qu'il n'auroit pas été le maître d'éviter, il falloit que le Dieu des Catholiques fût auſſi méchant que le mauvais principe des Manichéens. *

Ces difficultés maniées par un homme tel que Julien ſéduiſirent beaucoup de monde ; mais les ſavans écrits de S. Auguſtin, la vigilance & le zèle du Pape Céleſtin & de S. Léon, arrêterent le progrès des erreurs de Julien. Ce chef des Pélagiens parcourut tout l'Orient, ſans pouvoir détacher perſonne du jugement & du ſentiment des Conciles d'Afrique ; il fut condamné avec Neſtorius dans le Concile d'Ephèſe : il ſe retira dans le Monaſtère de Lerins, paſſa enſuite en Sicile, & y mourut obſcur & miſérable. §

Quelques autres Diſciples de Pélage étoient paſſés en Angleterre, & y avoient enſeigné ſes erreurs avec ſuccès. Les Evêques des Gaules y envoyerent S. Germain, Evêque d'Auxerre, & S. Loup, Evêque de Troye, qui détromperent ceux que les Pélagiens avoient ſéduits. †

Pourquoi le Pélagianiſme s'éteignit ſans troubler l'Etat.

Telle fut la fin du Pélagianiſme, erreur des plus ſpécieuſes, & enſeignée par des hommes du premier ordre ; telle fut, dis-je, la fin du Pélagianiſme, tandis que deux Vieillards avares, deux Clercs ambitieux, une Femme vindicative & riche, avoient formé à Carthage le Schiſme des Donatiſtes, qui ne s'éteignit qu'au bout d'un ſiécle, & qui déſola l'Afrique entiere.

Si la principale utilité de l'hiſtoire conſiſte à nous faire connoître les cauſes des événemens, il n'eſt peut-être pas inutile de rapprocher les effets & la durée du Schiſme des Donatiſtes, de l'extinction ſubite du Pélagianiſme.

Lorſque Lucile forma le complot qui donna la naiſſance au

* Aug. in Julian.

§ Notis, Hiſt. Pelag. l. 2. p. 17.

† Proſper, Chronic. Tillemont, t. 15. Hiſt. Litter. de France, t. 2. p. 250. 259.

Schiſme des Donatiſtes, le chriſtianiſme commençoit à jouir de la paix & du calme, les chrétiens étoient pleins de zèle & tranquilles, tout étoit donc prêt à s'animer, & toutes les ames étoient, pour ainſi dire, à quiconque voudroit les intéreſſer : un parti naiſſant devoit donc ſe groſſir ſubitement, s'échauffer & devenir fanatique ; ainſi Lucile, pour produire en Afrique un Schiſme dangereux, n'eut beſoin que de ſa fortune & de ſa vengeance.

Le Pélagianiſme parut dans des circonſtances bien différentes.

Lorſque Pélage enſeigna ſes erreurs, l'Italie étoit ravagée par les Goths : Rome, aſſiégée pluſieurs fois par Alaric, ne s'étoit ſauvée du pillage, que par des contributions immenſes ; & la puiſſance d'Alaric, toujours ſupérieure à celle de l'Empereur en Italie, faiſoit craindre à Rome de nouveaux malheurs : les perſonnes les plus conſidérables en étoient ſorties, & les eſprits y étoient dans la conſternation & dans l'abattement.

Le Schiſme des Donatiſtes n'étoit pas encore éteint entiérement : il avoit en quelque ſorte conſumé tout le fanatiſme des eſprits ; & le ſouvenir des fureurs des Donatiſtes inſpiroit de la crainte & de la précaution contre tout ce qui pouvoit faire naître un nouveau Schiſme.

Ainſi, Céleſtius ne trouva point dans les eſprits la chaleur & le goût de la nouveauté, ſi utile & même ſi néceſſaire pour faire embraſſer avec ardeur, & pour faire ſoutenir avec force, une opinion naiſſante & apportée par un Etranger.

Pélage qui étoit paſſé en Orient ne pouvoit s'y faire entendre que par un truchement, & ne pouvoit par conſéquent répandre ſes erreurs facilement, ni donner à ſon parti de l'éclat & de la célébrité.

S. Auguſtin, qui depuis long-tems étoit la gloire & l'oracle de l'Afrique, combattit le Pélagianiſme avec une force, un zèle & une ſupériorité à laquelle l'adreſſe & l'habileté de Pélage, de Céleſtius & de Julien, ne purent réſiſter. Le Pélagianiſme fut condamné par les Conciles d'Afrique, & le jugement de ces Conciles fut approuvé par le Pape Zozime, & par toute l'Egliſe.

Le crédit de S. Auguſtin auprès de l'Empereur, & la crainte de voir dans l'Empire de nouvelles diviſions, firent traiter les Pélagiens comme les autres hérétiques, & étouffèrent le Pélagianiſme dans l'Occident.

Lorſque Julien & les autres Evêques attachés au Pélagianiſme paſſerent en Orient, ils trouverent preſque tous les eſprits partagés entre les Catholiques & les Ariens, & vivement animés les uns contre les autres.

Le Neſtorianiſme commençoit auſſi alors à faire du bruit; ainſi Julien trouva tous les eſprits occupés, livrés à un parti, & pleins d'un intérêt qui ne leur permettoit pas d'en prendre au Pélagianiſme, aſſez pour le ſoutenir contre l'Egliſe latine & contre les loix des Empereurs.

D'ailleurs, un parti ne devient ſéditieux que par le moyen du peuple, & la doctrine de Pélage n'étoit pas propre à échauffer le peuple; il élevoit la liberté de l'homme, & nioit ſa corruption originelle, mais c'étoit pour obliger à une grande auſtérité: il faiſoit dépendre de l'homme ſeul ſa vertu & ſon ſalut; mais c'étoit pour lui reprocher plus amérement ſes défauts, & ſes péchés, & pour lui ôter toute excuſe, s'il ne ſe corrigeoit point: or, le peuple aime mieux un dogme qui l'excuſe & qui l'humilie, qu'un ſyſtême qui flatte ſa vanité, mais qui le rend inexcuſable dans ſes vices & dans ſes défauts. Pour mettre le peuple dans les intérêts du Pélagianiſme, il falloit, en exagérant les forces de l'homme, diminuer ſes obligations, & Pelage s'étoit propoſé tout le contraire.

Le Pélagianiſme tel que Pélage le propoſoit, & dans les circonſtances où il a paru, ne pouvoit donc former un parti ou une Secte, & ne devoit reſter que comme une opinion, ou comme un ſyſtême, ſe conſerver parmi les perſonnes qui raiſonnoient, s'y diſcuter, & rapprocher du dogme de l'Egliſe ſur la néceſſité de la grace, & donner naiſſance au Semi-Pelagianiſme.

PELAGIANISME, héréſie de Pélage.

Pélage avoit par ſes exhortations porté pluſieurs perſonnes à abandonner les eſpérances du ſiécle, & à ſe conſacrer à Dieu; il étoit embraſé du zèle pour le ſalut du prochain, & traitoit avec beaucoup de mépris & de dureté ceux qui ne faiſoient que de foibles efforts vers la perfection, & qui prétendoient s'excuſer ſur la foibleſſe de la nature humaine: il s'emportoit contre eux, & pour leur ôter toute excuſe, il releva beaucoup les forces de la nature, & ſoutint que l'homme pouvoit pratiquer la vertu, & s'élever au plus haut dégré de perfection.

Ce n'eſt point ſur la corruption de la nature, diſoit-il,

qu'il faut rejetter nos péchés, & notre tiédeur; la nature humaine eſt ſortie pure des mains du Créateur, & exempte de corruption: nous prenons pour une corruption attachée à la nature, les habitudes vicieuſes que nous contractons, & nous tombons dans une injuſtice que les Payens ont évitée: c'eſt à tort, dit un Payen éclairé, que le genre-humain ſe plaint de ſa nature. *

On fut choqué de cette doctrine: on trouva que Pélage flattoit trop l'orgueil humain; que l'Ecriture nous parloit de l'homme bien différemment; qu'elle nous apprenoit qu'il n'y avoit point d'homme juſte, que la nature humaine étoit corrompue, que depuis le péché du premier homme, nous ne pouvions faire aucune bonne action ſans la grace, & que c'étoit ainſi que les Peres avoient parlé de l'homme. †

La diſpute ſe trouvoit par-là réduite à trois points; on conteſtoit à Pélage qu'il fût poſſible que l'homme vécût ſans péché, on lui ſoutenoit que la nature étoit corrompue depuis Adam, & qu'il ne pouvoit faire de bonnes actions ſans la grace.

Ainſi, pour défendre ſon ſentiment, Pélage fut obligé de prouver que l'homme pouvoit être ſans péché, que ſa nature n'étoit point corrompue, & que la grace n'étoit pas néceſſaire pour éviter le péché, ou pour pratiquer la vertu.

Enfin Pélage, forcé de reconnoître la néceſſité de la grace, prétendit que cette grace n'étoit que notre exiſtence, le libre arbitre, la prédication de l'Evangile, les bons exemples, les miracles.

Voilà les quatre principes qui formerent le Pélagianiſme, & qui conduiſirent à beaucoup de queſtions incidentes, qui ne furent point de parties eſſentielles du Pélagianiſme, & ſur leſquelles l'Egliſe n'a point prononcé. Voyons comment ces points furent défendus par les Pélagiens, & combattus par les Catholiques.

* Aug. loc. cit. de pec. merit.
† Ibid.

PREMIERE ERREUR DE PÉLAGE.

PRINCIPE FONDAMENTAL DU PÉLAGIANISME.

L'Homme peut vivre ſans péché.

Les hommes qui prétendent excuſer leurs péchés ſur la foibleſſe de la nature, ſont injuſtes : rien n'eſt ; ni plus clairement, ni plus ſouvent preſcrit aux hommes dans l'Ecriture que l'obligation d'être parfaits. » Soyez parfaits, dit J. C., » comme votre Pere céleſte eſt parfait. Quel eſt, dit David, » celui qui habitera dans vos tentes, ô Seigneur ? celui qui » marche ſans tâche, & qui ſuit la juſtice. Faites tout ſans » murmurer, dit S. Paul, & ſans héſiter, afin que vous ſoyez » irrépréhenſibles & ſimples comme des enfans de Dieu, » purs & ſans péchés. »

Cette obligation eſt preſcrite dans mille autres endroits de l'Ecriture ; ſi nous ne pouvions pas la remplir, celui qui nous l'a preſcrite ne connoiſſoit pas la foibleſſe humaine, ou s'il la connoiſſoit, il eſt injuſte & barbare de nous punir ; Dieu dans ce ſentiment ne nous auroit pas donné des loix pour nous ſauver, mais pour avoir des coupables à punir.*

Pour réduire la queſtion à des termes plus précis, diſoient les Pélagiens, il faut demander à ceux qui prétendent que l'homme ne peut pas vivre ſans péché :

1°. Ce que c'eſt que le péché en général, ſi c'eſt une choſe qu'on puiſſe éviter ou non ? Si on ne le peut pas éviter, il n'y a point de mal à le commettre ; & ni la raiſon, ni la juſtice ne permettent d'appeller péché, ce qui ne peut en aucune maniere s'éviter ; & ſi l'homme peut éviter le péché, il peut donc être toute ſa vie ſans péché.

2°. Il faut leur demander ſi l'homme doit être ſans péché ; ils répondront ſans doute qu'il le doit : mais s'il le doit, il le peut ; & s'il ne le peut pas, il ne le doit pas. Si l'homme ne doit pas être ſans péché, il doit être pécheur, & ce ne ſera plus ſa faute ſi l'on ſuppoſe qu'il eſt néceſſairement tel.

3°. Si l'homme ne peut être ſans péché, c'eſt, ou par la néceſſité de ſa nature, ou par le choix libre de ſa volonté

* Pelag. Ep. ad Demetriad. apud Hieron. t. 4. p. 19.

qu'il péche, ſi ce n'eſt par la néceſſité de ſa nature ; il n'eſt plus coupable ; il ne péche pas ; ſi c'eſt par le choix libre de ſa volonté, il peut donc éviter le péché pendant toute ſa vie. *

Les Catholiques combattoient cette erreur par l'autorité de l'Ecriture, qui nous apprend en mille endroits, qu'il n'y a point d'homme ſans péché ; que quiconque oſe dire qu'il eſt ſans péché, ſe trompe & ſe ſéduit lui-même. †

Ils joignoient à l'autorité de l'Ecriture, le ſentiment unanime des Peres, qui reconnoiſſoient tous que l'homme ne peut vivre ſans commettre quelque péché. §

Ce n'eſt pas qu'il y ait quelque péché auquel l'homme ſoit déterminé par ſa nature, ou par une puiſſance invincible : il n'en eſt aucun qu'il ne puiſſe éviter en particulier : mais pour les éviter tous ſans exception, il faut une continuité d'attention, dont l'homme n'eſt pas capable.

L'homme obligé de tendre à une perfection qu'il ne peut atteindre, fait vers cette perfection des efforts qu'il n'auroit pas faits ; il acquiert des vertus qu'il n'auroit point acquiſes ; il évite des péchés qu'il n'auroit point évités : la loi qui oblige l'homme à la perfection, eſt donc une loi pleine de ſageſſe.

Les fautes qui échappent à la vigilance de l'homme, ne ſont point des crimes irrémiſſibles : les Catholiques qui ſoutiennent que l'homme ne peut vivre ſans péché, ne font donc point de Dieu un être injuſte & barbare, qui oblige l'homme à des choſes impoſſibles, pour avoir des coupables à punir.

La doctrine des Catholiques contre Pélage, ſur l'impoſſibilité dans laquelle l'homme eſt d'éviter tous les péchés pendant ſa vie, étoit la doctrine de toute l'Egliſe, & le ſentiment de Pélage ſur l'impoſſibilité fut condamné dans les Conciles tenus en Orient, quelque bien diſpoſé qu'on fût pour la perſonne de Pélage dans ces aſſemblees. Pélage lui-même fut obligé de la condamner : elle le fut enſuite par le concile de Mileve, & cette condamnation fut approuvée par le Pape & par toutes les Egliſes.

* Definitiones Celeſtii Garnier, Appendic 6. De Scriptis, pro Hæreſi Pélag. c. 3. p. 384.

† Proverb. 24. Joan. 1. v. 1.

§ Origen. in Ep. ad Rom. Cyprian. &c. Voyez Voſſius, Hiſt. Pelagian. Noris, Garnier.

SECONDE ERREUR DE PÉLAGE.

Il n'y a point de péché Originel.

Les Catholiques prouvoient le péché originel par l'Ecriture, par la tradition, & enfin par l'expérience.

Pélage, pour soutenir son sentiment contre les Catholiques, prétendit qu'ils interprêtoient mal l'Ecriture; il réclama l'autorité de la tradition, attaqua le dogme du péché originel, & prétendit qu'il étoit absurde & injurieux à Dieu.

Les Sociniens ont renouvellé les erreurs des Pélagiens sur le péché originel; & les ennemis de la Religion tournent contre la Religion même toutes les difficultés des Pélagiens & des Sociniens.

Ainsi, il est important de traiter cette question.

Preuves qui établissent le Dogme du péché Originel.

Moyse nous apprend qu'Adam a péché, & qu'il a été chassé du Paradis. David reconnoît qu'il a été formé dans l'iniquité, & que sa mere l'a conçu dans le péché. Job déclare que personne n'est exempt de souillure, non pas même l'enfant d'un jour.

S. Paul enseigne que le péché est entré par un seul homme dans le monde, & la mort par le péché, & qu'ainsi la mort est passée dans tous les hommes. Tous ayant péché dans un seul, il répete que c'est par le péché d'un seul, que tous les hommes sont tombés dans la damnation, que nous naissons enfans de colere. †

Nous avons dans nous-mêmes des preuves de la corruption originelle de la nature humaine : Dieu avoit fait l'homme immortel, il avoit éclairé son esprit, & créé son cœur droit; nous naissons au contraire, ensevelis dans les ténebres, portés au mal; nous sommes affligés par mille infirmités qui nous conduisent enfin à la mort.

Nous avons donc des preuves de fait, que nous sommes coupables, & punis à cause du péché d'Adam.

Depuis S. Ignace, jusqu'à S. Jerôme, qui disputoit contre

* Genes. Psalm. 50. v. 7. Job. c. 14. v. 4.
† Ad Rom. 5. Ad Ephes. 2.

Pélage, tous les Peres ont enſeigné le dogme du péché originel.

Les cérémonies de l'Egliſe, le Baptême, les Exorciſmes, étoient des preuves que la croyance du péché originel étoit auſſi ancienne que l'Egliſe; & cette croyance étoit ſi diſtincte dans l'Egliſe que Julien reprochoit à S. Auguſtin, qu'il ſe ſervoit contre, celui du conſentement des artiſans & du peuple. †

Enfin, encore aujourd'hui, toutes les communions ſéparées depuis mille, onze & douze cens ans, reconnoiſſent le dogme du péché originel. §

Réfutation des Réponſes des Pélagiens & des Sociniens aux preuves que l'on vient d'apporter.

1°. Les Pélagiens & les Sociniens ont prétendu que les paſſages qui portent que nous avons péché dans Adam, ne ſignifient rien autre choſe, ſinon qu'Adam a donné à tout le genre-humain l'exemple du péché, que tous les hommes l'ont imité, & que c'eſt en ce ſens que tous les hommes péchent dans Adam.

Mais il eſt clair, par le paſſage tiré de S. Paul, 1°. que tous les hommes meurent en Adam, & que cette mort eſt une ſuite du péché du premier homme; 2°. que tous les hommes ſont coupables de ce péché, & qu'il eſt auſſi étendu que l'empire de la mort, quoiqu'ils n'aient encore fait aucune action, & que par conſéquent le péché originel n'eſt pas une imitation du péché d'Adam: 3°. il eſt clair par l'Ecriture que nous naiſſons enfans de colere, odieux aux yeux de Dieu, & que par conſéquent le péché d'origine n'eſt pas une ſimple privation des avantages attachés à l'état d'innocence, tels que l'immortalité, l'empire ſur nos ſens, &c. comme les Sociniens le prétendent; mais que le péché originel eſt un péché qui affecte l'ame de l'homme, & qui le rend odieux à Dieu.

2°. Les Pélagiens & les Sociniens oppoſent à ces preuves un paſſage du Deuteronome, qui dit que les enfans ne mour-

* On trouve tous ces paſſages dans Voſſius. Hiſt. Pelag. part. 1. theſ. 6.

† Aug. l. 3. Op. imperfect. c. 181. l. 5. c. 131.

§ Perpét. de la Foi, t. 3. à la fin.

ront point pour leurs peres, ni les peres pour leurs enfans.

Mais il s'agit d'une loi qui regarde des enfans nés ; c'eſt une loi que Dieu preſcrit à des hommes qui doivent juger d'autres hommes : quel rapport une pareille loi a-t-elle avec les paſſages qui prouvent le péché originel ?

3°. Julien oppoſoit à S. Auguſtin un paſſage de S. Paul, qui dit que nous comparoîtrons tous devant le Tribunal de J. C. pour être jugés ſelon ce que chacun aura fait de bien ou de mal, d'où il concluoit que les enfans qui n'avoient fait ni bien, ni mal, ne comparoîtroient pas, & qu'ils n'étoient par conſéquent point coupables, & ne ſeroient point punis.

De-là naquirent toutes les queſtions ſur le ſort des enfans, ſur le genre de peine qu'ils devoient ſouffrir. Queſtions inutiles pour le fond des conteſtations qui partageoient les Catholiques & les Pélagiens, ſur leſquelles S. Auguſtin n'oſoit rien affirmer, & ſur leſquelles l'Egliſe ne prononça point.

Mais Julien ne prouvoit rien par ce paſſage de S. Paul : car il eſt clair que S. Paul n'exclut point les enfans, & quand il les excluroit, il s'enſuivroit tout au plus, qu'ils ne ſont coupables d'aucun péché actuel, & non pas qu'ils ne ſont point coupables du péché originel.

4°. Les Pélagiens & les Sociniens prétendent que le Baptême n'eſt point donné pour remettre un péché, mais pour aſſocier l'homme à l'Egliſe chrétienne, & lui donner droit au bonheur que Dieu deſtine à ceux qui vivent dans l'Egliſe de J. C.

Les Catholiques répondoient que l'Ecriture & la Tradition nous apprennent que le Baptême eſt donné pour la rémiſſion des péchés, & pour régénérer l'homme.

5°. Les Pélagiens & les Sociniens oppoſent l'autorité des Peres.

Mais, 1°. il eſt certain que Pélage & Julien n'ont jamais oppoſé à S. Auguſtin, que quelques paſſages de S. Chryſoſtôme, de S. Baſile, & de Théodore de Mopſueſte, & que S. Auguſtin fit voir que les Pélagiens n'en pouvoient rien conclure en faveur de leur ſentiment.

* Voyez ſur cela, Remarques ſur la Biblioth. de M. Dupin, in-8°. à Paris, 1692. t. 1. On y prouve que S. Juſtin, S. Irenée, Tertullien, Origene, ſe ſont très-clairement expliqués ſur le péché originel. Voyez auſſi la *Tradition de l'Egliſe ſur le Péché Originel*, à Paris, 1692. in-12.

D'ailleurs, ce que nous avons dit ſur l'origine de l'erreur de Pélage, par rapport aux différentes méthodes que les Peres employoient ſelon les différens objets qu'ils ſe propoſoient, peut ſervir à répondre aux paſſages dans leſquels ils paroîtront attaquer le péché originel, & à tout ce que M. Witby a recueilli pour ſoutenir qu'avant S. Auguſtin, les Peres avoient témoigné du penchant à la doctrine des Pélagiens. *

Difficultés des Pélagiens & des Sociniens contre le Dogme du Péché Originel.

Tout ce qu'on peut dire contre le péché originel, Pélage & Céleſtius l'ont dit dans leurs diſputes contre les Catholiques. On peut les réduire à ce qui ſuit.

Une créature qui n'exiſte point, ne ſauroit être complice d'une action mauvaiſe, & il eſt injuſte de la punir comme coupable de cette action. L'enfant qui naît ſix mille ans après Adam, n'a pu ni conſentir à ſon péché, ni réclamer contre ſa prévarication : comment Dieu ſi juſte, ſi bon, ſi miſéricordieux, qui pardonne à ceux qui implorent ſa miſéricorde les péchés qu'ils ont commis librement, imputeroit-il un péché qu'on n'a pu éviter, & auquel on n'a aucune part ? †

Il ne faut pas croire éluder la force de ces difficultés en répondant que le péché originel s'eſt tranſmis à la poſtérité d'Adam : nous ne recevons de nos peres que le corps, & le corps n'eſt pas ſuſceptible de péché : c'eſt dans l'ame que réſide le péché, & l'ame ſort pure & innocente des mains de Dieu. §

Enfin, quand il ſeroit vrai que l'ame deviendroit ſouillée par ſon union avec le corps que nous recevons de nos peres, cette ſouillure ou cette corruption ne ſeroit point un péché, puiſque la corruption du corps & l'union de l'ame au corps ſeroient produites par des cauſes indépendantes de l'enfant, & qui ont précédé ſon exiſtence.

* Witby, de Imputatione divina peccati Adami poſteris ejus univerſis ; in-18. Lond. 1711.

† Pelag. apud Aug. de Nat. & Grat. c. 9. 30. l. 3. De Peccat. merit. c. 2. 2, In Ep. ad Rom. inter opera Hyeron. & dans l'Appendix que le Clerc a ajouté à l'édition de S. Auguſt. par les PP. Bénédictins.

§ Apud Aug. de Nat. & Grat. c. 54.

Réponſe.

Il eſt certain que ce qui n'exiſte que d'aujourd'hui, n'a pu ſe déterminer, ni conſentir à un crime commis, il y a mille ans.

Mais les Catholiques ne prétendent pas que l'enfant ait commis le crime d'Adam, ou qu'il y ait conſenti : ils diſent que depuis le péché d'Adam, tous les hommes naiſſent privés de la grace, déchus des priviléges de l'état d'innocence ; que leur eſprit eſt environné de ténebres, & leur volonté déréglée, & que cet état de l'homme eſt la ſuite du péché d'Adam.

Les Catholiques ne diſent pas que Dieu haïſſe l'enfant & qu'il le puniſſe pour avoir commis le péché d'Adam, ou parce qu'il eſt coupable d'un déſordre dans lequel il ſoit tombé librement : ils diſent que le péché d'Adam cauſa dans ſes facultés un déſordre qui ſe communiqua à ſes enfans auſſi-bien que ſon péché, & qui ſe tranſmit à tous les hommes qui naiſſent par la voie de la génération, & qui n'en ſont point garantis par une grace ſpéciale : toutes les difficultés des Pélagiens & des Sociniens portent donc à faux, & n'attaquent point le dogme du péché originel, tel que l'Egliſe l'enſeigne.

Mais, dira-t-on, comment le déſordre cauſé dans les facultés d'Adam & le péché ont-ils pu ſe tranſmettre à ſes enfans ?

L'Ecriture qui nous apprend ſi clairement le péché du premier homme, & que ſon péché s'eſt communiqué à ſa poſtérité, ne nous explique point comment ce déſordre & ce péché ſe ſont communiqués à ſes enfans, & enſuite à toute ſa poſtérité.

Nous ne pouvons donc expliquer clairement comment ſe fait la propagation du péché originel, mais nous ne voyons point qu'elle ſoit impoſſible ; & par conſéquent le Pélagien & le Socinien ne peuvent ſans abſurdité nier le péché originel : car il eſt abſurde de nier une choſe enſeignée clairement dans l'Ecriture, dans la tradition, & par l'Egliſe univerſelle, lorſqu'on ne démontre pas que cette choſe eſt impoſſible.

Mais, diſent les Sociniens, n'eſt-il pas évident que Dieu ne peut punir que ce qui eſt volontaire ?

Dieu hait eſſentiellement le déſordre, & le péché originel

ne laisse pas d'être un désordre, quoiqu'il soit l'effet d'un péché que l'enfant n'a pu ni vouloir, ni prévenir. Le péché originel déplaît donc à Dieu, quoiqu'il soit nécessaire, & la créature dans laquelle il se trouve, lui est odieuse; mais il ne la hait point & ne la punit point comme une créature qui s'est mise volontairement dans le désordre: les monstres dans l'ordre physique ne déplaisent-ils pas à Dieu?

Mais enfin, pourquoi a-t-il enveloppé toute sa race dans sa chûte? Pourquoi Dieu a-t-il permis cette fatale catastrophe? Pourquoi a-t-il remis entre les mains du premier homme le sort de sa postérité?

Je réponds, 1°. que l'ignorance dans laquelle Dieu nous laisse à cet égard, ne nous autorise point à nier un dogme enseigné dans l'Ecriture, dans la tradition, & par l'Eglise universelle: avouons plutôt avec M. Leibnitz, que nous ne connoissons pas assez ni la nature du fruit défendu, ni son action, ni ses effets, pour juger du détail de cette affaire. *

2°. Si nous voyions en son entier le plan de la Providence, relativement du genre-humain, ces plaintes, ces questions téméraires nous paroîtroient déraisonnables, pleines d'ingratitude & injurieuses au Rédempteur, qui a fait une abondante compensation pour tous les dommages qui résultent du péché d'Adam, en satisfaisant non-seulement pour le péché originel, mais encore pour les péchés actuels de tout le monde.

Si nous nous plaignons de notre état présent, c'est parce que nous en sentons tous les inconvéniens, & que nous n'en connoissons pas les avantages. Les Anges apostats sont tombés sans ressources, mais nos premiers parens ont été relevés de leur chûte: ce n'est point par notre faute que nous nous trouvons au fond du précipice, mais nous avons un Rédempteur qui nous en a tirés par sa mort & par sa grace.

La doctrine du péché originel, telle qu'elle est enseignée par l'Eglise catholique, ne fait donc pas Dieu, ni auteur du péché, ni injuste; & toutes les difficultés des Pélagiens, des Sociniens, des Arminiens & de Witby, n'ont de force que contre l'imputation au sens de Luther & de Calvin.

Les difficultés sur la permission du péché d'Adam, appartiennent au Manichéisme: voyez cet article & celui de MARCION.

* Essais de Théodicée, premiere partie, §. 117.

Des différentes manieres d'expliquer le péché Originel.

Le dogme du péché originel eſt d'un côté ſi important dans la Religion, & de l'autre ſi difficile à comprendre & à perſuader, que l'on a de tous les temps fait beaucoup d'efforts pour expliquer ſa nature, & la maniere dont il ſe communiquoit.

1°. On ſuppoſa que les ames avoient péché dans une vie antérieure à leur union avec le corps humain : cette opinion imaginée par les Platoniciens, attribuée à Origène, & adoptée par les Cabaliſtes, a été ſuivie par quelques Modernes, tels que Ruſt, Glanville & Henri Morus. *

Ce ſentiment, qui, pris comme opinion philoſophique, n'eſt qu'une vaine imagination, a été condamné par l'Egliſe, & n'explique point le dogme du péché originel, puiſque ce péché eſt tranſmis aux hommes par Adam.

2°. On a ſuppoſé que toutes les ames étoient renfermées dans Adam, & que par conſéquent elles avoient participé à ſon péché.

Ce ſentiment, dont S. Auguſtin n'étoit pas fort éloigné, a été adopté par un grand nombre de Théologiens de la confeſſion d'Ausbourg, & au commencement de notre ſiécle, M. Wolflin en a fait un principe, pour expliquer la propagation du péché originel : c'eſt par imputation, dit-il, que tous les hommes y participent, mais la dépravation leur eſt communiquée par la propagation, & cette propagation ſuppoſe que les ames viennent les unes des autres.

Avant M. Wolflin, Nicolai avoit enſeigné qu'en admettant la création immédiate des ames, il n'eſt pas poſſible d'expliquer le péché originel. †

Ce ſentiment qui a été condamné par l'Egliſe, eſt abſurde: car l'ame étant une ſubſtance ſimple, indiviſible, immatérielle, il eſt impoſſible qu'aucune ame ſorte d'une autre par voie d'émanation.

* Ruſt, Diſcours ſur la Vérité; Glanville, Lux Orientalis. Henri Morus, t. 2. Oper. Phil. pag. 365. In Mereavæ Cabaliſticæ expoſitione. Pſychozoriæ, de vita Animæ, de Animæ immortalitate Antopſychomichia, contra eos qui animas poſt diſceſſum à corpore dormire, ſomniarum, cum appendice de Animæ præexiſtentia. Tous ces Ouvrages ſe trouvent dans le Recueil des Poëmes Philoſophiques de Morus; in-8°. à Cambridge. Quelques-uns ont été traduits en françois.

† Chryſtophori Wolflini, Diſſert. in-4°. à Tubinge.

D'ailleurs, ce ſentiment n'expliqueroit point le péché originel, puiſque les ames renfermées dans l'ame d'Adam, n'auroient point eu l'exercice de leurs facultés, & enfin, parce qu'Adam ayant obtenu le pardon de ſon péché, tous ſes enfans auroient dû l'obtenir, ſi les ames humaines avoient été renfermées dans celle du premier homme, de maniere qu'elles euſſent participé à ſes déterminations.

3°. On a reconnu que les ames n'ont point exiſté avant cette vie, qu'elles ont été créées immédiatement par Dieu, & qu'elles ne ſont pas des émanations de l'ame d'Adam.

Mais parmi ceux qui reconnoiſſent que les ames exiſtent par voie d'émanation, les uns croient que toutes les ames ont été créées, & qu'elles ont été unies à des corps renfermés dans le corps d'Adam. Les autres penſent, conformément au jugement de l'Egliſe, que les ames des hommes ſont créées, lorſque le corps humain eſt formé dans le ſein de la mere.

Le ſyſtême de la génération des animaux par des animalcules formés dans le premier animal, & qui ne font que ſe développer, ne pouvoit manquer de faire adopter le premier ſentiment. M. Leibnitz crut qu'il pouvoit expliquer la propagation du péché originel; il fut ſuivi par M. Raſiels qui l'expliqua avec plus de détail que M. Leibnitz. *

Il ſuppoſe que le corps de tous les hommes qui devoient exiſter, ont été formés dans Adam, & que Dieu avoit uni à ces petits corps des ames humaines; parce qu'il n'y a pas de raiſon de différer plus long-tems l'union de l'ame & du corps, & que ce petit corps vivant auſſi-bien dans le premier inſtant de ſa formation, qu'après ſa naiſſance, on ne peut le ſuppoſer privé d'une ame.

Il admet donc dans les petits corps humains renfermés dans Adam, des ames humaines.

Les petits corps unis à ces ames, étoient unis aux corps des Peres, & ils en tiroient leur nourriture, autrement ils ſe ſeroient deſſéchés.

Il avoient donc une communication entre Adam & le nombre infini de perſonnes qu'il contenoit, à-peu-près ſemblable à celle qu'un enfanta avec ſa mere, auſſi-tôt qu'elle l'a reçu

* Eſſais de Théodicée, premiere partie. Paragraf 90. Traité de l'Eſprit-Humain, par M. Raſiels du Vigier, chez Jombert, 1714. in-12.

dans ſon ſein ; & comme les mouvemens de la mere ſe communiquent aux enfans, ceux d'Adam ſe ſont communiqués à tous ceux qui devoient naître de lui.

Suivant ce ſyſtême, quand Dieu défendit à Adam de manger du fruit de l'arbre de la ſcience du bien & du mal, les impreſſions de ſon cerveau ſe communiquerent aux cerveaux de ſes enfans, qui eurent par conſéquent les mêmes idées; & lorſqu'Adam fut tenté de manger du fruit, & qu'il y conſentit, ſes enfans y conſentirent d'autant plus facilement, que la molleſſe de leurs fibres les avoit fait moins conſerver le ſouvenir du précepte, & que le cours de leurs eſprits animaux étoit favoriſé par le cours des eſprits animaux d'Adam.

Leur péché fut à-peu-près pareil à celui d'une perſonne qui s'éveille en ſurſaut, ou à celui des enfans qui ſont en nourrice: c'eſt pourquoi, dit M. Raſiels, quoiqu'ils ſoient véritablement enfans de colere, ils ne ſont pas l'objet d'une ſi grande colere, puiſque Dieu ſe contente de les priver de ſa gloire, ſans les condamner aux châtimens des pécheurs.

Cette hypothèſe eſt abſolument deſtituée de fondement du côté de la raiſon; & le ſyſtême de la génération des animaux par des animalcules préexiſtans & formés de la création du monde, qui lui ſert de baſe, n'a plus guère de vraiſemblance, ni de Sectateurs.

D'ailleurs, il n'explique point la communication du péché d'Adam à ſes deſcendans, puiſque ces ames n'avoient pas l'uſage de la raiſon, lorſqu'Adam pécha, & qu'elles ne pouvoient donner un conſentement libre: l'explication des Mahométans, toute ridicule qu'elle eſt, paroîtroit plus raiſonnable. *

* Ebu Abas dit, qu'il fut paſſé un contrat entre Dieu & les Hommes, par lequel tout le genre-humain s'obligea de reconnoître Dieu pour ſon ſouverain Maître, & que c'eſt de ce pacte dont il eſt parlé dans l'Alcoran, au Chapitre intitulé *Aaraf*: voici ce qu'on dit du Péché Originel.

» Lorſque Dieu tira des reins d'Adam toute ſa poſtérité, il adreſ» ſa à tous les hommes ces paroles: Ne ſuis-je pas votre Dieu? & » ils lui répondirent, oui. « Cet Auteur veut que tous les hommes ayant été effectivement aſſemblés ſous la figure de fourmis, douées d'intelligence, dans la vallée de Dahier, aux Indes, après cette convocation générale, Dieu dit dans le même Chapitre.

» Nous avons pris des témoins, afin que les hommes ne diſent » pas au jour du Jugement, nous ne ſavons rien de ce pacte, &

Enfin, ce ſentiment eſt contraire aux déciſions de l'Egliſe.

4°. Il eſt donc certain que l'ame des enfans d'Adam n'a été créée que quand il s'eſt formé dans le ſein d'Eve un corps humain; & pour expliquer la tranſmiſſion du péché originel, il faut expliquer comment le péché d'Adam ſe communique aux ames que Dieu crée pour les unir à des corps humains, par voie de génération.

Les Théologiens ſe ſont encore partagés ſur cette explication.

1°. Beaucoup de Théologiens ont prétendu que le péché originel n'eſt que le péché d'Adam, imputé à tous ſes deſcendans.

Les Théologiens ſuppoſent que comme Dieu, quand il établit Abraham le pere des Croyans, avoit fait un pacte avec ſa poſtérité, de même quand il donna la juſtice originelle à Adam & au genre-humain, notre premier pere s'engagea en ſon nom & en celui de ſes deſcendans, de la conſerver pour lui & pour eux, en obſervant le précepte qu'il avoit reçu, au lieu que faute de l'obſerver, il la perdroit autant pour lui que pour eux, & les rendroit ſujets aux mêmes peines; ſa tranſgreſſion étoit devenue celle de chacun, en lui comme cauſes, & dans les autres, comme la ſuite du pacte contracté par eux; qu'ainſi la même tranſgreſſion qui étoit en lui un péché actuel, fait dans les autres le péché originel

» qu'ils ne diſent pas, pour excuſer leur impiété, nos Peres ont idolâtré avant nous, nous avons été leurs imitateurs, auſſi-bien que » leurs deſcendans; nous perdrez-vous, Seigneur, pour ce que des » fols & des ignorans ont commis contre vous? » (D'Herbelot, au mot *Adam*. Bibliot. Orient. p. 44.)

Les Mahométans croient en outre que nous recevons de notre premier pere un principe de corruption; qu'ils appellent la graine du cœur, l'amour-propre, & la concupiſcence qui nous portent au péché; c'eſt le péché d'origine que les Mahométans reconnoiſſent être venu d'Adam notre premier Pere, & ils diſent qu'il eſt le principe de tous les autres péchés.

Mahomet ſe vantoit d'en avoir été délivré par l'Ange Gabriel, qui lui arracha du cœur cette ſemence noire, & que par ce moyen il étoit impeccable

Selon d'autres Mahométans, le Péché Originel vient de ce que le Diable manie les enfans juſqu'à ce qu'il les ait fait crier; ſelon les Mahométans, J. C. & la Sainte Vierge furent garantis de l'attouchement du Diable, & n'ont point eu de Péché Originel. (D'Herbelot, Bibliot. Orient. au mot *Mariam*, p. 583.)

par

par l'imputation qui leur en eſt faite, & que c'eſt ainſi que tout le monde a péché en lui, lorſqu'il a péché.

Ce ſentiment fut ſoutenu avec beaucoup de force par Catharin dans le Concile de Trente, & il a été adopté par preſque tous les Proteſtans.

Mais ce ſentiment paroit contraire à tout ce que l'Ecriture & la tradition nous apprennent du péché originel, & ne s'accorde pas bien avec les idées de la juſtice & de la bonté de Dieu : car, pour imputer un crime, il faut un conſentement formel ; un conſentement préſumé ne ſuffit pas, & les Théologiens qui adoptent le ſentiment de l'imputation, ne reconnoiſſent point d'autre conſentement dans les enfans d'Adam.

Ce pacte peut avoir lieu, lorſqu'il eſt queſtion de faire du bien, mais non pas lorſqu'il s'agit de punir poſitivement.

La ſuppoſition du pacte fait entre Dieu & Adam, laquelle ſert de baſe à ce ſentiment, eſt une ſuppoſition chimérique, dont Catharin n'a donné aucune preuve.

2°. Il y a des Théologiens qui croient que depuis le péché d'Adam, ſon corps a été corrompu, & que l'ame ſortant pure des mains de Dieu, & s'uniſſant à un corps corrompu, contracte ſa corruption, comme une liqueur pure ſe corrompt dans un vaſe infecté : ce ſentiment, indiqué par S. Auguſtin, a été ſuivi par Grégoire de Rimini, Gabriel, &c.

Pour expliquer comment le péché du premier homme a corrompu ſon corps, Grégoire de Rimini ſuppoſe que le ſerpent, en converſant avec Eve, dirigea contre elle ſon haleine, & que ſon ſouffle contagieux infecta le corps d'Eve. Eve communiqua ſa contagion à Adam, & tous deux la communiquerent à leurs enfans, comme nous voyons des maladies héréditaires dans certains pays & dans certaines familles.

Mais, quand il ſeroit vrai que le ſouffle du ſerpent ait porté dans le corps d'Eve un principe de corruption, quel rapport cette corruption a-t-elle avec le péché, qui eſt une affection de l'ame ? Une ſubſtance immatérielle peut-elle ſe corrompre en contractant la corruption du corps, comme une liqueur pure ſe corrompt dans un vaſe infecté.

3°. Il y a des Théologiens qui, pour expliquer la tranſmiſſion du péché originel, ſuppoſent que Dieu avoit

formé le plan de faire naître tous les hommes d'un seul, par voie de génération, & qu'il a établi une loi, par laquelle il doit unir une ame à un corps humain toutes les fois que, par la voie de la génération, il se formeroit un corps humain.

Dieu, selon ces mêmes Théologiens, s'étoit fait une loi d'unir au corps humain né d'Adam, une ame semblable à celle du premier homme.

Adam, par son péché, perdit la grace originelle; ainsi, lorsqu'il engendra un fils, Dieu unit à son corps une ame privée de la justice originelle & des dons de l'état d'innocence.

Estius remarque que ce sentiment, indiqué par S. Cyrille, & adopté par S. Anselme, n'explique point la transmission du péché originel, parce qu'il ne la fait consister que dans la privation de la justice originelle; ce qui ne suffit pas pour expliquer le péché originel, qui est un désordre: car il seroit possible, selon Estius, qu'une ame fût privée de la justice originelle, & qu'elle ne fût cependant pas coupable, ou déréglée *.

Ce Théologien croit donc qu'il faut supposer que l'ame privée de la justice éternelle, est unie à un corps corrompu, qui communique le péché à l'ame qui lui est unie.

Mais le corps est-il capable de pécher? peut-il souiller l'ame? Voilà ce que, ni Scot, ni Estius, ni aucun des Théologiens qui suivent ce sentiment, n'ont pu faire concevoir.

Le P. Mallebranche & M. Nicole ont tâché de l'expliquer.

Adam, selon le P. Mallebranche, fut créé dans l'ordre; & comme l'ordre veut que Dieu n'agisse que pour lui, Adam reçut en naissant un penchant qui le portoit à Dieu, & une lumiere qui lui faisoit connoître que Dieu seul pouvoit le rendre heureux.

Cependant, comme Adam avoit un corps qui n'étoit pas inaltérable, & qui devoit se nourrir, il falloit qu'il fût averti du besoin de manger, & qu'il pût distinguer les alimens propres à le nourrir; il falloit donc que les alimens

* Cyrill. de Incarnat. Anselm. de Concept. Virginis, c. 9. De Lib. Arbitr. c. 22. Estius in L. 2. Sent. Distinct. 31. §. 14

propres à entretenir l'harmonie dans le corps d'Adam, fissent naître dans son ame des sentimens agréables, & que ceux qui lui étoient nuisibles, excitassent des sensations désagréables.

Mais ces plaisirs & ces mouvemens ne pouvoient le rendre esclave, ni malheureux comme nous, parce qu'étant innocent, il étoit maître absolu des mouvemens qui s'excitoient dans son corps.

L'ordre demande que le corps soit soumis à l'ame: Adam arrêtoit donc à son gré les mouvemens qui s'excitoient dans son corps; en sorte que les impressions sensibles ne l'empêchoient pas d'aimer uniquement Dieu, & ne le portoient point à regarder le corps comme la cause, ou comme les objets dont il devoit attendre son bonheur.

Après qu'Adam eut péché, il perdit d'un côté l'empire qu'il avoit sur ses sens; & de l'autre la justice originelle: les impressions des objets extérieurs produisirent en lui des impressions qu'il ne fut pas le maître d'arrêter, & qui le porterent malgré lui vers les objets qui excitoient en lui des sentimens agréables.

Dieu avoit résolu de faire naître tous les hommes d'Adam, & d'unir une ame humaine au corps humain qu'Adam engendroit; mais Dieu, selon le P. Mallebranche, ne devoit accorder à cette ame la justice originelle, qu'autant qu'Adam persévéreroit dans l'innocence.

Ainsi, Adam & Eve, après leur péché, 1°. avoient perdu l'empire qu'ils avoient sur leurs sens, & les corps excitoient en eux des plaisirs qui les portoient vers les objets sensibles: 2°. Dieu unissoit aux corps qu'ils engendroient, une ame privée de la justice originelle.

Dieu, selon le Pere Mallebranche, avoit établi une loi, par laquelle il devoit y avoir un commerce continuel entre le cerveau de la mere, & le cerveau de l'enfant formé dans son sein; en sorte que tous les sentimens qui s'excitent dans la mere, devoient s'exciter dans l'enfant.

L'ame humaine que Dieu unit au corps humain qui se forma dans le sein d'Eve après son péché, éprouvoit donc toutes les impressions qu'Eve recevoit des objets sensibles, & comme elle étoit privée de la justice originelle, elle étoit portée vers les corps, elle les aimoit, comme la source

de son bonheur : elle étoit donc dans le désordre, ou plutôt sa volonté étoit déréglée ; le désordre de sa volonté n'étoit point libre, mais il n'étoit pas moins un désordre qui déplaisoit à Dieu *.

Cette explication porte certainement l'empreinte du génie de Malebranche, mais elle est appuyée sur un fondement bien foible, je veux dire la communication entre le cerveau de la mere & le cerveau de l'enfant : cette communication n'est point prouvée : ces taches, que les enfans tiennent de leurs meres, & que le P. Malebranche a prises pour les images des objets que les meres ont désirés ardemment pendant leur grossesse, ne sont que les suites d'un sang extravasé par un mouvement trop violent, qui peut être occasionné par une impression vive que fait sur les organes un objet sensible, qui se communique au sang de l'enfant, parce qu'il y a en effet une communication entre les vaisseaux sanguins de la mere, & ceux de l'enfant ; mais ce sang extravasé ne suppose pas que le cerveau de l'enfant ait reçu les mêmes impressions que le cerveau de la mere ; rien ne conduit à cette supposition †.

Voici l'explication de M. Nicole.

» L'expérience fait voir que les inclinations des peres » se communiquent aux enfans, que leur ame venant » à être jointe à la matiere qu'ils tirent de leurs pa- » rens, elle conçoit des affections semblables à celle de » l'ame de ceux dont ils tirent la naissance ; ce qui ne » pourroit être, si le corps n'avoit certaines disposi- » tions, & si l'ame des enfans n'y participoit en conce- » vant des inclinations pareilles à celles de leurs peres » & de leurs meres, qui avoient les mêmes dispositions » du corps.

» Cela supposé, il faut convenir qu'Adam, en péchant, » se précipita avec une telle impétuosité dans l'amour des » créatures, qu'il ne changea pas seulement son ame, » mais qu'il troubla l'économie de son corps, qu'il y » imprima les vestiges de ses passions, & que cette im-

* Malleb. Réch. de la vérité, l. 1. c. 5. & 2. part. l. c. 7. Eclair. 8. Conv. Chr. Entr. 4.

† Voyez Dissert. Physiq. sur la force de l'imagination des femmes enceintes, 1737. in-8°. Lettres sur l'imagination des Visionnaires.

» preſſion fut infiniment plus forte & plus profonde que » celles qui ſe font par les péchés que les hommes commet- » tent preſentement.

» Adam devint donc par-là incapable d'engendrer des en- » fans qui euſſent le corps autrement diſpoſé que le ſien ; » de ſorte que les ames étant jointes au moment qu'elles » ſont créées à ces corps corrompus, elles contractent les » inclinations conformes aux traces & aux veſtiges impri- » més dans ces corps, & c'eſt ainſi qu'elles contractent » l'amour dominant des créatures, ce qui les rend enne- » mies de Dieu.

» Mais, pourquoi les ames, qui ſont des ſubſtances ſpi- » rituelles, contractent-elles certaines inclinations à cauſe » de certaines diſpoſitions de la matiere ?

» On peut, pour expliquer cela, ſuppoſer que Dieu ne » formant l'être de l'homme par l'union d'une ame ſpiri- » tuelle avec une matiere corporelle, & voulant que les » hommes tiraſſent leur origine d'un ſeul, avoit établi ces » deux loix, qu'il jugea néceſſaires pour un être de cette » nature.

» La premiere, que le corps des enfans ſeroit ſembla- » ble à celui des peres, & auroit à-peu-près les mêmes » impreſſions, à moins que quelque cauſe étrangere ne » les altérât.

» La ſeconde, que l'ame unie au corps auroit certai- » nes inclinations, lorſque ſon corps auroit certaines im- » preſſions.

» Ces deux loix étoient néceſſaires pour la propagation » du genre-humain, & elles n'euſſent apporté aucun pré- » judice aux hommes, ſi Adam, en conſervant ſon inno- » cence, eût conſervé ſon corps dans l'état auquel Dieu » l'avoit formé ; mais l'ayant altéré & corrompu par ſon » péché, la juſtice ſouveraine de Dieu, infiniment élevée » au-deſſus de la nature, n'a pas jugé qu'elle dût pour cela » changer les loix établies avant le péché ; ces loix ſub- » ſiſtant, Adam a communiqué à ſes enfans un corps cor- » rompu.

» Mais, comment doit-on concevoir cet amour domi- » nant de la créature, que l'ame contracte, lorſqu'elle eſt » jointe à des corps qui viennent d'Adam ?

» On le doit concevoir, comme on conçoit la grace » juſtifiante dans les enfans baptiſés ; c'eſt-à-dire, que

» comme l'ame des enfans, par la grace qu'elle reçoit, eſt » habituellement tournée vers Dieu, & l'aime de la ma- » niere que les Juſtes aiment Dieu durant le ſommeil ; » de même l'ame des enfans, par cette inclination qu'elle » contracte, devient habituellement tournée vers la créa- » ture, comme ſa fin derniere, & l'aime comme les mé- » chans aiment le monde pendant qu'ils dorment : car il » ne faut pas s'imaginer que nos inclinations périſſent par » le ſommeil, elles changent ſeulement d'état ; & ces in- » clinations ſuffiſent pour rendre les uns juſtes, quand » elles ſont bonnes, & les autres méchans, quand elles » ſont mauvaiſes * ".

M. Nicole ne regarde cette explication que comme ce que l'on peut dire de plus probable.

Ce que nous venons de dire ſur les différentes explications du péché originel, eſt en quelque ſorte l'hiſtoire de l'eſprit humain, par rapport à cet objet : nous pouvons en conclure, 1°. que la doctrine de l'Egliſe ſur le péché originel, n'eſt point l'ouvrage de l'eſprit humain, puiſque les différens états par leſquels il a paſſé, n'ont fait que varier les explications de ce dogme, & n'en ont point attaqué l'exiſtence ; ou ne l'ont attaqué que par l'impoſſibilité de l'expliquer ; ce qui paroît ſuppoſer néceſſairement que ce dogme n'eſt point un dogme imaginé par les hommes.

2°. Cette hiſtoire peut ſervir à nous faire connoître à-peu-près les progrès de la raiſon humaine, depuis Origène, juſqu'à Mallebranche & Nicole.

TROISIEME ERREUR DE PÉLAGE.

Sur la néceſſité de la Grace.

Pour rendre inexcuſables les pécheurs qui n'obéiſſoient pas à l'impétuoſité de ſon zèle, Pélage prétendoit trouver dans l'homme même toutes les reſſources néceſſaires pour arriver au plus haut degré de perfection, & combattoit tous les dogmes qui paroiſſoient établir la corruption originelle de l'homme, ou donner des bornes à ſes forces naturelles pour le bien, & ne pas faire dépendre entiè-

* Nicole, Inſt. ſur le Symbole, ſeconde Inſtr. ſect. 4. c. 2.

rement de lui ſon ſalut & ſa vertu ; il nia donc, non-ſeulement le péché originel, mais encore la néceſſité de la grace.

La liberté de l'homme étoit la baſe ſur laquelle il établiſſoit ce dernier ſentiment.

Dieu, diſent les Pélagiens, n'a point voulu que l'homme fût porté néceſſairement au vice ou à la vertu ; il l'a créé avec la liberté de ſe porter ou à l'un ou à l'autre : c'eſt une vérité généralement reconnue, & que l'Egliſe a conſtamment enſeignée contre les Marcionites, les Manichéens & contre les Philoſophes Payens. Il eſt donc certain que l'homme naît avec la liberté d'être vertueux ou vicieux, & qu'il devient l'un & l'autre par choix : l'homme a donc une vraie puiſſance de faire le bien ou le mal ; il eſt libre à ces deux égards.

La liberté de faire une choſe, ſuppoſe néceſſairement la réunion de toutes les cauſes & de toutes les conditions néceſſaires pour faire cette choſe, & l'on n'eſt point libre à l'égard d'un effet, toutes les fois qu'il manque une des cauſes ou des conditions naturellement requiſes pour produire cet effet.

Ainſi, pour avoir la liberté de voir les objets, il faut, non-ſeulement avoir la faculté de voir, ſaine & entiere, mais encore il faut que l'objet ſoit éclairé, & dans une certaine diſtance : & quelques bons yeux que l'on eût, on n'auroit point la liberté de voir ces objets, ſi l'on étoit dans les ténébres, ou ſi l'objet étoit à une diſtance trop grande : puis donc que l'homme naît avec la liberté de faire le bien ou le mal, il reçoit de la nature & réunit en lui toutes les conditions & toutes les cauſes naturellement requiſes & néceſſaires pour le bien ou pour le mal.

La grace ne lui eſt donc pas néceſſaire, ou l'homme a beſoin d'un ſecours extraordinaire & différent des qualités qu'il reçoit de la nature ; il naît ſoumis à une fatalité inévitable, il eſt ſans liberté.

On ſe ſouleva contre ce ſentiment de Pélage, & on lui ſuppoſa l'autorité de l'Ecriture, qui nous enſeigne que perſonne ne peut aller à Dieu, ſi Jeſus-Chriſt ne l'attire ; que nous n'avons rien que nous n'ayons reçu, & que nous ne devons pas nous glorifier, comme s'il avoit quelque choſe que nous n'euſſions pas reçu ; que c'eſt la

grace qui nous sauve par la foi ; que cela ne vient pas de nous, puisque c'est le don de Dieu ; que nous ne sommes pas capables de former aucune bonne pensée de nous-mêmes ; mais que c'est Dieu qui nous en rend capables *.

A l'autorité de l'Ecriture, les Catholiques joignoient le témoignage des Peres : car il ne faut pas croire que les Peres, qui ont précédé Pélage, aient été Pélagiens : Saint Augustin fit voir que la doctrine de l'Eglise, sur la nécessité de la grace, étoit nécessairement enseignée par les Peres des quatre premiers siecles, & que ces saints Docteurs n'avoient fait que transmettre ce qu'ils avoient appris, & enseigner à leurs enfans ce qu'ils avoient reçu de leurs peres **.

Qu'on nous allegue après cela, dit M. Bossuet, des variations sur ces matieres.

» Mais, quand on ne voudroit pas en croire S. Augus-
» tin, témoin si irréprochable en cette occasion, sans avoir
» besoin de discuter les passages particuliers qu'il a produits,
» personne ne niera ce fait public, que les Pélagiens trou-
» verent toute l'Eglise en possession de demander dans
» toutes ses prieres la grace de Dieu, comme un secours
» nécessaire, non-seulement pour bien croire, mais encore
» pour bien prier ; ce qui étoit supposé comme constant &
» incontestable : il n'y auroit rien de plus injuste, que de
» soutenir, après cela, que la foi de l'Eglise ne fût point
» parfaite sur la grace † «.

La nécessité de la grace étoit crue si généralement, que Pélage, en l'attaquant, souleva tous les Fidèles, & fut obligé de la reconnoître dans le Concile de Palestine.

Enfin, les Conciles assemblés contre Pélage, & les Souverains Pontifes, ont constamment reconnu la nécessité de la grace pour toutes les œuvres du salut ¶.

La nécessité de la grace n'étoit point contraire à la

* Joan. 6. v. 44. Ad Ephes. 2. v. 8. Secundæ ad Cor. c. 2. v. 5.

** L. 1. & 2. cont. Jul. L. 4. ad Bonif. c. 8. De bono Perfev. c. 19.

† Bossuet, premier avertissement sur les lettres de Jur. art. 3.

¶ Conc. Carthag. 1. Conc. 52. Conc. Milev. in Ep. ad Innoc. Conc. Cart. 3. Voyez sur ce détail l'art. PÉLAGE, Vossius, Noris, Garner, Hist. Pelagianæ Hæteli.

liberté : lorsqu'on disoit que la grace étoit nécessaire, on ne nioit pas que l'homme n'eût naturellement le pouvoir de faire le bien ou le mal ; mais on prétendoit qu'avec ce pouvoir, on ne pouvoit jamais aller à Jesus-Christ ; qu'avec ce pouvoir, on pouvoit faire le mal, mais qu'on ne pouvoit jamais aller à Jesus-Christ sans la grace : ce dogme de la nécessité de la grace pour les œuvres du salut, n'étoit point contraire à la liberté de l'homme pour les choses d'un ordre naturel : ainsi la nécessité de la grace n'étoit point opposée à la liberté qu'on avoit défendue contre les Manichéens.

En distinguant soigneusement ces deux objets, on explique tous les passages dans lesquels les Peres paroissent ne pas supposer la nécessité de la grace, & l'on fait voir qu'ils n'étoient point favorables au Pélagianisme.

QUATRIEME ERREUR DE PÉLAGE.

Sur la nature de la Grace dont il reconnut la nécessité.

Pélage, voyant que ses sentimens révoltoient les Fidéles, & qu'il ne pouvoit contester l'authenticité des passages produits par les Catholiques, tâcha de les expliquer, & prétendit qu'il ne nioit point la nécessité de la grace, telle que l'Ecriture l'enseignoit.

En effet, disoit Pélage, il faut dans tout homme qui agit, distinguer trois choses, le pouvoir, le vouloir & l'action.

L'action est l'effet de notre volonté ; c'est notre propre détermination qui la produit.

Mais, c'est de Dieu seul que nous tenons le pouvoir, c'est de lui seul que nous tenons l'existence, notre volonté & toutes nos facultés ; c'est de lui que nous tenons le pouvoir que nous avons de penser & de vouloir le bien ; il ne nous doit ni l'existence, ni ces facultés ; elles sont donc une grace, & Dieu est la cause principale de nos actions & de nos mérites.

La grace, dont l'Ecriture nous enseigne la nécessité, est la grace du Rédempteur, celle qui nous fait aller à J. C.

* Pelag. l. 3. De lib. Arbitr. cité par S. Aug. de Grat. Christ. c. 4. de Gestis Palæstin. Ep. ad Sixt. c. 10.

& ſans laquelle nous ne pouvons aller à lui : or, cette grace n'eſt ni l'exiſtence ni la conſervation.

Pélage fut donc obligé de reconnoître une grace différente du libre arbitre & de l'exiſtence ; comme cette grace nous faiſoit connoître J. C. & nous conduiſoit à lui, il prétendit que la grace néceſſaire pour ſe ſauver, étoit la prédication de l'Evangile, les miracles que J. C. avoit opérés, les exemples qu'il avoit donnés, &c.

Les Catholiques prouverent que cette grace étoit une action de Dieu ſur l'entendement & ſur la volonté ; ils prouverent à Pélage que Dieu fait en nous le vouloir & le faire, que la grace de Jeſus-Chriſt ſe répand dans nos cœurs, &c. *.

Pélage, preſſé par ces raiſons, reconnut la néceſſité d'une grace intérieure ; mais il prétendit qu'elle n'étoit néceſſaire que pour agir plus facilement.

Il fut accablé par tous les paſſages qui diſent, que nous ne pouvons rien faire ſans J. C. &c.

Les Pélagiens, qui n'avoient nié le péché originel & la néceſſité de la grace, que pour faire dépendre de l'homme même ſon ſalut, ne pouvant méconnoître, ni le péché originel, ni la néceſſité d'une grace intérieure qui éclaire l'entendement, & qui touche la volonté ; les Pélagiens, dis-je, pour faire dépendre de l'homme même ſon ſalut, prétendirent que cette grace intérieure s'accordoit aux mérites des hommes : ils conſervoient par ce moyen le point fondamental de leur ſyſtême **.

Cette erreur, ſur la gratuité de la grace, fut condamnée par le Concile de la Paleſtine & par Pélage même, mais de mauvaiſe foi, comme S. Auguſtin le prouve †.

La foi de l'Egliſe ſur la gratuité de la grace n'a jamais varié ; cependant elle ne fut pas expreſſément définie dans les Conciles d'Afrique, ſoit qu'on n'ait pas voulu s'étendre ſur cette queſtion, ſur laquelle quelques perſonnes marquoient de l'embarras, ſoit parce que de la gratuité de la grace, on étoit allé juſqu'au dogme de la prédeſtination, qu'il n'étoit pas à propos de toucher ¶.

* Aug. de Grat. Chr.

** Aug. cont. Jul. l 4. c. 3. & 8. Ep. ad Vital. de Grat. Ch. 3. 22. 23. Ep. 106. c 18.

† Ibid. Garnier, Hiſt. Pelag. Diſſert. 2. p. 171.

¶ Garnier, ibid. Diſſert. 7.

On n'a défini rien de plus ſur la grace dans les Conciles aſſemblés contre les Pélagiens : on ne trouve pas qu'on ait traité, ni la maniere dont cette grace opere, ni ſon efficacité.

Toutes ces queſtions furent des ſuites néceſſaires des réflexions qu'on fit ſur les Ecrits de S. Auguſtin contre les Pélagiens & ſur la prédeſtination *.

Pour s'en convaincre, il ne faut que ſe rappeller l'origine & le développement du Pélagianiſme, le principe d'où Pélage partit, & les queſtions qui entroient eſſentiellement dans le plan de ſa défenſe : il eſt clair que la maniere dont la grace opere, étoit abſolument étrangere à ce plan, & dans le fond, les Conciles qui ont condamné les Pélagiens, n'ont porté ſur cet objet aucun jugement.

L'hiſtoire du Pélagianiſme & de ſes dogmes a été bien traitée par Voſſius, par le P. Garnier, par le Cardinal Noris, & par Uſſerius, dans ſes antiquités de l'Egliſe Britannique.

PERÉENS ou PÉRATIQUES. Voyez EUPHRATE.

PHOTIN, originaire de Galatie, fut d'abord diſciple de Marcel d'Ancyre.

Marcel, Evêque d'Ancyre, avoit aſſiſté au Concile de Nicée, & y avoit combattu les erreurs des Ariens : il écrivit depuis contre Aſtare & contre les autres Evêques du parti d'Arius, un Livre, intitulé, de la ſoumiſſion de J. C. Il avança dans ce Livre des propoſitions favorables au Sabellianiſme ; il fut accuſé de cette héréſie par les Euſébiens, & condamné par le Concile de Conſtantinople, tenu par les Ariens l'an 336 ; enſuite il fut exilé & obligé de ſe réfugier en Occident, dans le même tems que S. Athanaſe fut obligé de ſortir d'Alexandrie : le Pape Jules le reçut à ſa Communion, & prononça en ſa faveur une ſentence d'abſolution dans le Concile de Rome.

Photin, qui avoit été diſciple de Marcel, & qui avoit cru voir dans ſes ouvrages les ſentimens de Sabellius, les avoit adoptés, & les profeſſa : il ſoutint que le Verbe n'étoit qu'un attribut, & nioit ſon union hypoſtatique avec la nature humaine †.

* Garnier, Ibid. pag. 302.

† Epiph. Hær. 71. Vincent. Lyrin. Commonit. c. 16. Socrat. l. 2. c. 29. Soz. l. 4. c. 6.

A peine avoit-il commencé de découvrir son erreur, qu'elle fut condamnée par les Evêques d'Orient, dans un Concile qui se tint à Antioche en 345, & par des Evêques d'Occident, en 346.

Deux ans après, ces derniers s'assemblerent pour le déposer, & n'en purent venir à bout, à cause de l'opposition du peuple.

Marcel eut recours à l'Empereur, & lui demanda une conférence : Basile d'Antioche fut nommé pour disputer contre lui ; Photin fut confondu dans la dispute, & ensuite exilé. Il avoit répandu son erreur dans l'Illyrie, mais il eut peu de Sectateurs ; le parti Arien étouffa cette hérésie.

PHOTIUS, Patriarche de Constantinople, fut l'auteur d'un Schisme entre l'Eglise de Constantinople & l'Eglise Romaine.

Michel III. s'étoit enseveli dans les plaisirs, & avoit abandonné le gouvernement de l'Empire à Bardas, son oncle. Bardas, aussi voluptueux & plus puissant que Michel, épousa sa niece.*

Ignace, Patriarche de Constantinople, condamna hautement la conduite de Bardas, & ne voulut point l'admettre à la Communion le jour de l'Epiphanie.

Bardas, pour se venger, gagna des témoins, qui accuserent Ignace d'avoir fait mourir Méthodius, son prédécesseur : il assembla un Concile, fit déposer Ignace, & plaça Photius sur le Siege de Constantinople.

Photius étoit riche & d'une naissance illustre ; il avoit cultivé les Arts, embrassé toutes les Sciences, & s'étoit rendu récommandable par sa sagesse, par sa prudence & par sa dextérité dans le maniement des affaires.

Cependant la déposition d'Ignace & l'élection de Photius ne furent pas approuvées de tout le monde ; le peuple se partagea entre Ignace & le nouveau Patriarche, & l'on vit bientôt éclater une sédition †.

Pour calmer le peuple, l'Empereur pria le Pape Nicolas I, d'envoyer des Légats à Constantinople, pour que l'on jugeât entre Photius & Ignace. Lorsque les Légats furent arrivés, l'Empereur & Photius les séduisirent ; on altéra

* Cedren. Anast. an. 848.
† Nicetas, Ignat. Baron. ad an. 860.

les lettres du Pape ; & l'on convoqua un Concile. Plus de 70 faux témoins dépoſerent qu'Ignace n'avoit pas été canoniquement ordonné, qu'il étoit intrus par la puiſſance ſéculiere dans l'Egliſe de Conſtantinople, qu'il gouvernoit tyranniquement.

Un ſeul Évêque demanda qu'on examinât la vérité des témoignages, & parut en douter. Il fut blâmé, maltraité & chaſſé : perſonne n'oſa plus parler en faveur d'Ignace ; & il fut dépoſé par le Concile.

Comment M. Baſnage prétend-il, après cela, qu'on ne doit pas crier ſi haut contre la dépoſition d'Ignace, & que les Evêques jugerent comme ils le devoient * ?

Le Pape découvrit la prévarication de ſes Légats & les fauſſetés de Photius ; il aſſembla un Concile, & condamna Photius †.

Photius, de ſon côté, aſſembla un Concile, dans lequel de faux témoins accuſerent Nicolas de différens crimes : on chaſſa du Concile tous ceux qui voulurent examiner la vérité des témoignages ; l'on excommunia le Pape Nicolas. Dans quelle corruption ne falloit-il pas que la Cour de Conſtantinople fût tombée, pour que Photius osât riſquer pareilles impoſtures ?

Photius avoit trop d'ambition & trop de génie pour s'en tenir à l'excommunication portée contre le Pape ; il forma le projet de ſe faire reconnoître Patriarche univerſel, & de ſéparer toute l'Egliſe de la Communion de l'Egliſe de Rome, dont le Patriarche étoit un obſtacle invincible à ſes prétentions, & qui avoit joui juſqu'alors inconteſtablement de la Primatie univerſelle.

Il n'y avoit aucune différence entre la foi de l'Egliſe de Conſtantinople & celle de l'Egliſe Romaine ; mais, quoique l'Egliſe Grecque reconnût, comme l'Egliſe Latine, que le S. Eſprit procede du Pere & du Fils, elle avoit conſervé le Symbole de Conſtantinople, dans lequel il n'eſt pas exprimé que le S. Eſprit procede du Fils.

Cette addition ne s'étoit point faite par l'autorité d'un Concile ; elle s'étoit introduite inſenſiblement, & avoit été adoptée par toutes les Egliſes du Rit Romain.

L'Egliſe Grecque & l'Egliſe Latine différoient encore ſur

* Baſnage, Hiſt. de l'Egl. l. 6, c. 6, p. 328, t. 1.

† Epiſt. Nicol. 1, 4, 7, 10, 13. Anaſtaſ. in Nicol. 1.

quelques points de discipline d'Eglise : tel étoit dans la Latine l'usage de jeûner le samedi, de permettre l'usage du lait, & celui du fromage en carême, d'obliger tous les Prêtres au célibat, &c.

Photius crut, à la faveur de ces différens objets, pouvoir représenter l'Eglise Romaine, comme une Eglise engagée dans des erreurs & dans des désordres qu'on ne pouvoit tolérer, écrivit des lettres à toutes les Eglises d'Orient ; il les fit passer dans l'Occident, & convoqua un Concile, qui se sépara de la Communion du Pape & de celle de son Eglise *.

Tout sembloit concourir au succès des desseins de Photius ; il étoit tout-puissant auprès de l'Empereur : il étoit savant, éloquent, & les révolutions auxquelles l'Occident avoit été sujet depuis plusieurs siecles, y avoient tenu le Clergé dans l'ignorance, si favorable & si nécessaire au progrès des nouveautés & des erreurs.

Le Pape avoit d'ailleurs des ennemis très-puissans en Occident ; tels étoient Louis, Empereur d'Occident, Louis, Roi de France, Lothaire, Roi de Lorraine, des Archevêques & des Evêques **.

Photius se trompoit ; les Evêques & les Théologiens de l'Eglise Latine réfuterent ses accusations, & personne ne se sépara du Pape en Occident.

En Orient, l'Empereur Michel avoit fait assassiner Bardas, & l'avoit été lui-même par Basile le Macédonien, que Michel avoit créé César, & qui s'étoit emparé de l'Empire.

Photius eut le courage de lui reprocher son crime, & lui refusa la Communion. Basile fit enfermer Photius dans un Monastere, rappella Ignace, écrivit au Pape, fit convoquer un Concile, qui déposa Photius, & rétablit Ignace sur le Siege de Constantinople †.

Ce Concile est le huitieme général, qui rendit la paix à l'Eglise, & rétablit la Communion entre les Grecs & les Latins. Nicolas I. étoit mort, & ce fut sous Adrien II. que ce Concile se finit ¶.

* Anastas. in vit. Nicol. 1. Nicet. apud Bacon.

** Reginald. Annal. Bertin. Hincmar, de Divortio Lotharii & Thieberg. Baron, ad an. 862. Aventin, Annal. l. 4.

† Baron, ad an. 847. Conc. 8. Dupin, Hist. du neuvieme siecle, c. 9. Natal. Alex. in sec. 9, Diss. 4.

¶ Epist. Joan. 199.

Photius ne perdit point l'espérance de monter sur le Siege de Constantinople ; du fond de son Monastere, il tendit des pieges à la vanité de Basile, il le flatta, reprit insensiblement du crédit & de la faveur à la Cour, obtint un logement dans le Palais, & après la mort d'Ignace remonta sur le Siege de Constantinople.

L'Empereur s'employa pour ménager son raccommodement avec l'Eglise de Rome. Il représenta au Pape, que le rétablissement de Photius étoit nécessaire au bien de la paix & pour la réunion des esprits : l'Empereur ajoutoit qu'Ignace avoit lui-même souhaité qu'on le rétablît : on rapportoit un écrit fait en son nom, par lequel il le demandoit au Pape.

Basile, dont les forces commençoient à se rétablir en Italie, insinuoit au Pape, qu'il délivreroit les côtes de la Campanie des incursions des Sarrasins, & qu'il rendroit à l'Eglise de Rome la Bulgarie, qu'Ignace même avoit refusée au Pape.

Jean VIII. répondit à l'Empereur, que le Patriarche Ignace, d'heureuse mémoire, étant mort, il consentoit, à cause de la nécessité présente, & pour le bien de la paix, que Photius fût reconnu Patriarche de Constantinople, après qu'il auroit fait satisfaction & demandé pardon devant un Synode *.

Lorsque la lettre & les Légats du Pape furent arrivés à Constantinople, Photius fit assembler un Concile : on y lut les lettres de Jean VIII. à l'Empereur & à Photius ; mais elles avoient été falsifiées ; l'on y avoit retranché ce qui regardoit la personne d'Ignace, le pardon que l'on enjoignoit à Photius, & la condamnation du Concile qu'il avoit assemblé, & qu'il appelloit le huitieme.

Le Concile assemblé par Photius, le reconnut pour légitime Patriarche, condamna le huitieme Concile, qui avoit condamné Photius †.

Le Pape apprit que la paix étoit rétablie, & il en félicita l'Empereur & Photius ; mais, lorsqu'il connut à quelles conditions la paix étoit rétablie, il condamna tout ce que les Légats avoient fait. Martin & Adrien, ses successeurs, confirmerent son jugement contre Photius ¶.

* Epist. Joan. 199.

† Baron. ad an. 870. Natal. Alex. in sæc. 9. Dissert. 4. Panopl. contr. Schism. Græc. sæc. 9, c. 2. p. 165.

¶ Baron, Panopl. loc. cit.

Baſile mourut alors, & Léon VI, ſon fils, lui ſuccéda.

Léon avoit un couſin, que l'on prétendoit que Photius avoit deſſein d'élever à l'Empire : on le dit à Léon ; il le crut, & chaſſa Photius du Siege de Conſtantinople, ſur lequel il plaça ſon frere.

Photius ſe retira dans un Monaſtere, où il finit tranquillement ſes jours : ſa retraite rétablit la Communion entre l'Egliſe de Rome & l'Egliſe de Conſtantinople *.

Quelques Auteurs ont voulu juſtifier Photius, mais ſans raiſon : on ne peut nier que ce grand homme n'ait mis dans toute ſa conduite, par rapport au Patriarchat, une mauvaiſe foi, une impoſture inſigne †.

PIERRE DE BRUYS étoit un ſimple laïque, qui enſeignoit qu'il ne falloit point donner le Baptême aux enfans, & qu'il étoit inutile à tous ceux qui ne pouvoient pas faire un acte de foi en le recevant. 1°. Il condamnoit l'uſage des Egliſes, des Temples, des Autels, & les faiſoit abattre. 2°. Il condamnoit le culte des Croix, & les faiſoit briſer. 3°. Il croyoit le Meſſie inutile, & en défendoit la célébration. 4°. Il enſeignoit que les prieres & les aumônes étoient inutiles aux morts, & défendoit de chanter les louanges de Dieu.

La France avoit été infectée, un ſiecle auparavant, des erreurs des Manichéens : on en avoit brûlé beaucoup dans différentes provinces : l'extrême rigueur avec laquelle on les avoit traités, les rendit plus circonſpects ; mais elle augmenta leur haine contre le Clergé, qui avoit excité contre eux le zèle des Princes. Le deſir de ſe venger du Clergé devint l'objet principal de ces Fanatiques : ils furent donc portés à attaquer tout ce qui concilioit de la conſidération, du reſpect & de l'autorité au Clergé : ils attaquerent l'efficacité des Sacremens, les cérémonies de l'Egliſe, la différence que l'ordre met entre les ſimples Laïques & le Clergé, & enfin l'autorité des Paſteurs du premier Ordre.

* Zonar, Baron, ad an. 886. Curopalat. Dup. ibid.

† Tout ce qui regarde Photius, ſe trouve dans les lettres de Nicolas I. & d'Adrien II. Vecus, l. 1. de proceſſione Spirit. S. Nicetas, Vita Ignatii, dans Schorus, pref. ſur la Bibliot. de Photius ; dans Leo Allarius, de Synodo Photiana ; dans Fleury, dans les Révolutions de Conſtantinople, par M. de Burigny, t. 3.

Photius a fait un grand nombre d'excellens ouvrages, ſur leſquels il faut conſulter la Bibliothéque de Fabricius, t. 9, c. 38, p. 369.

Occupés

Occupés de ces objets, ils abandonnerent insensiblement les dogmes du Manichéisme, qu'il étoit trop dangereux de défendre, & attaquerent les Sacremens, le Clergé, les Cérémonies, &c.

Les désordres & l'ignorance du Clergé étoient extrêmes, & tout étoit vénal dans la plûpart des Eglises, même les Sacremens étoient souvent administrés par des Simoniaques, & par des Concubinaires publics; le peuple gouverné par de tels Pasteurs, étoit enseveli dans une profonde ignorance, & disposé à se révolter contre ses Pasteurs; ainsi tout homme qui avoit une imagination vive pouvoit devenir Chef de Secte en prêchant contre le Clergé, contre les cérémonies de l'Eglise, & contre les Sacremens.

Comme il y avoit beaucoup de Sectaires répandus dans le Languedoc & dans le Dauphiné, ils y produisirent dans le douzieme siécle une foule de petites Sectes qui se répandirent dans les différentes Provinces de France, & qui prirent différentes formes, selon le caractère du Chef de la Secte; c'est ainsi que Tanchelin, Pierre de Bruys, Henri, Arnaud de Bresse, s'éleverent, & formerent leurs Sectes.

Pierre de Bruys parcouroit les Provinces, saccageant les Eglises, abattant les Croix, détruisant les Autels: on ne voyoit en Provence que Chrétiens rebaptisés, qu'Eglises profanées. Pierre de Bruys fut bientôt chassé de cette Province, & passa en Languedoc, où il fut arrêté & brûlé vif. *

Les Protestans font ordinairement de Pierre de Bruys un Saint Réformateur, & un de leurs Patriarches, dont Dieu s'est servi pour perpétuer la vérité. †

Ce sentiment n'est fondé sur aucun monument de ces tems: comment les Protestans qui condamnent les Anabaptistes peuvent-ils élever si haut l'autorité de Pierre de Bruys, qui n'est en effet qu'un Anabaptiste? A quelle extrêmité est-on réduit, lorsqu'on est obligé de chercher dans de pareils hommes le fil de la tradition des Eglises Protestantes?

* D'Argentré, Collect. Jud. t. 1. p. 13. Dupin, douzieme siécle, t. 6.

† Basnage, Histoir. des Egl. Ref. tom. 1. 4. Période, c. 64. pag. 134.

On a réfuté les erreurs de Pierre de Bruys ſur les prieres pour les morts, à l'article VIGILANCE : ſes erreurs ſur le culte de la Croix, à l'article ICONOCLASTES : ſes erreurs ſur la néceſſité de la ſainteté du Miniſtre des Sacremens, à l'article REBAPTISANS : ſes erreurs ſur la préſence réelle, à l'article BERENGER.

Pierre de Bruys eut parmi ſes diſciples un nommé Henri : cherchez HENRI DE BRUYS.

C'eſt ſans preuve que Monſieur Baſnage a prétendu que les diſciples de Pierre Bruys formerent une Secte étendue. *

PIERRE D'OSMA, Profeſſeur de Théologie à Salamanque, dans un Traité de la Confeſſion, enſeigna, 1°. Que les péchés mortels quant à la coulpe & à la peine de l'autre vie, ſont effacés par la contrition du cœur, ſans ordre aux clés de l'Egliſe.

2°. Que la confeſſion des péchés en particulier & quant à l'eſpece, n'eſt point de droit divin, mais ſeulement fondée ſur un Statut de l'Egliſe univerſelle.

3°. Qu'on ne doit point ſe confeſſer des mauvaiſes penſées, qui ſont effacées par l'averſion qu'on en a, ſans rapport à la confeſſion.

4°. Que la confeſſion doit ſe faire des péchés ſecrets, & non de ceux qui ſont connus.

5°. Qu'il ne faut point donner l'abſolution aux pénitens avant qu'ils aient accompli la ſatisfaction qui leur a été enjointe.

6°. Que le Pape ne pouvoit remettre les peines du Purgatoire.

7°. Que l'Egliſe de la ville de Rome pouvoit errer dans ſes déciſions.

8°. Que le Pape ne peut diſpenſer des Décrets de l'Egliſe univerſelle.

9°. Que le Sacrement de pénitence, quant à la grace qu'il produit, eſt un Sacrement de la loi de nature, nullement établi dans l'Ancien & dans le Nouveau Teſtament.

Alphonſe Carillo, Archevêque de Tolede, qui avoit aſſemblé les plus ſçavans Théologiens de ſon Diocèſe, condamna ces propoſitions comme hérétiques, erronées

* Ibid. p. 146.

ſcandaleuſes, mal-ſonnantes, & le Livre de l'Auteur fut brûlé avec ſa chaire. Sixte IV. confirma ce jugement en 1479. On ne voit point que Pierre d'Oſma ait fait Secte. *

Nous avons réfuté les erreurs d'Oſma rélatives à la puiſſance du Pape, aux articles GRECS & LUTHER.

Son erreur ſur la pénitence eſt réfutée par J. C. même, qui dit que les péchés que l'Egliſe ne remet pas ne ſont point remis.

Son erreur ſur la confeſſion a été renouvellée par les Calviniſtes, qui ne font remonter l'inſtitution de la néceſſité de la confeſſion qu'au Concile de Latran, en 1215, ſous Innocent III.

De ſçavans Catholiques ont prouvé que la confeſſion Sacramentelle, & des péchés non-ſeulement en général & en particulier, mais encore ſecrets & publics, avoit été pratiquée dans tous les ſiécles, depuis la naiſſance du Chriſtianiſme; qu'elle a été d'inſtitution divine, & qu'elle obligeoit de droit divin.

Nous ne pourrions que répéter ce que ces Auteurs ont dit; nous nous contenterons d'en indiquer quelques-uns. †

Mais nous croyons devoir placer ici ce que M. de Meaux a dit de la confeſſion, dans ſon expoſition de la Foi de l'Egliſe Catholique.

» Nous croyons qu'il a plu à J. C., que ceux qui ſe ſont » ſoumis à l'autorité de l'Egliſe par le baptême, & qui de- » puis ont violé les loix de l'Evangile, viennent ſubir le juge- » ment de la même Egliſe dans le Tribunal de la pénitence, » où elle exerce la puiſſance qui lui eſt donnée de remettre » & de retenir les péchés.

» Les termes de la commiſſion qui eſt donnée aux Miniſtres » de l'Egliſe pour abſoudre les péchés, ſont ſi généraux, » qu'on ne peut ſans témérité la réduire aux péchés publics; » & comme quand ils prononcent l'abſolution au nom de » J. C. ils ne font que ſuivre les termes exprès de cette com- » miſſion, le jugement eſt cenſé rendu par J. C. même, par » lequel ils ſont établis Juges: c'eſt ce Pontife inviſible qui

* Baneſ. in ſecundam ſecundæ quæſt. prima art. 10. p. 121. Collect. Conc. Hard. t. 9. 1498. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1.

† Natal. Alex. cont. Dalleum. Sainte Marthe, Traité de la Confeſſion, &c.

» abſout intérieurement le Pénitent, pendant que le Prêtre » exerce le miniſtère extérieur.

» Ce jugement étant un frein ſi néceſſaire à la licence, & » une ſource ſi féconde de ſages conſeils, une ſi ſenſible con- » ſolation pour les ames affligées de leurs péchés, lorſque » non-ſeulement on leur déclare en termes généraux leur ab- » ſolution, comme les Miniſtres le pratiquent, mais qu'on » les abſout en effet par l'autorité de J. C. après un examen » particulier, & avec connoiſſance de cauſe : nous ne pou- » vons croire que nos adverſaires puiſſent enviſager tant de » biens ſans en regretter la perte, & ſans avoir quelque hon- » te d'une réformation qui a retranché une pratique ſi ſalu- » taire & ſi ſainte.

PETROBRUSIENS, diſciples de Pierre de Bruys.

PIETISTES : voyez l'article des Sectes qui ſe ſont formées parmi les Luthériens.

PRAXÉE étoit Phrygien ; il avoit été Montaniſte, auſſi-bien que Théodote de Byſance ; il vint d'Aſie à Rome, & quitta la Secte de Montan. Il avoit été mis en priſon pour la Foi, & s'étoit acquis de la conſidération dans l'Egliſe ſous le Pontificat de Victor.

Dans le même-tems, Théodote de Byſance qui n'avoit point réſiſté à la perſécution, dit pour excuſer ſa faute, qu'en reniant J. C., il n'avoit renié qu'un homme.

Artemon & les Hérétiques connus ſous le nom d'Aloges, avoient adopté ce ſentiment, & ſoutenoient que J. C. n'étoit point Dieu.

Cette doctrine avoit été condamnée par l'Egliſe ; ainſi l'Egliſe enſeignoit contre Marcion, Cerdon, Cerinthe, &c. qu'il n'y avoit qu'un ſeul principe de tout ce qui eſt, & contre Théodote, que Jeſus-Chriſt étoit Dieu. Praxée réunit ces idées, & conclut que J. C. n'étoit point diſtingué du Pere, puiſqu'alors il faudroit reconnoître deux principes, accorder à Théodote que Jeſus-Chriſt n'étoit point Dieu : ajoutez à cela, que Dieu dit lui-même ; je ſuis Dieu, & hors moi, il n'y en a point d'autres ; le Pere & moi nous ſommes un ; celui qui me voit, voit auſſi mon pere ; je ſuis dans le Pere, & le pere eſt en moi.

Voilà, ce me ſemble, l'origine de l'erreur de Praxée : elle n'eſt point née des diſputes ſur la diſtinction des perſonnes qui n'ont point eu lieu alors, & dont on ne

trouve aucune trace dans Tertullien, quoi qu'en diſe M. le Clerc. *

Praxée croyoit que ſon ſentiment étoit le ſeul moyen de ſe garantir des ſyſtêmes qui admettoient pluſieurs principes, & d'établir l'unité de Dieu; c'eſt pour cela qu'on appelloit ſes diſciples les Monarchiques.

De ce qu'il n'y avoit qu'une ſeule perſonne dans la Divinité, il ſuivoit que c'étoit le Pere qui s'étoit incarné, qui avoit ſouffert, &c. & c'eſt pour cela que les diſciples de Praxée furent appellés Patripaſſiens.

Tertullien a réfuté l'erreur de Praxée avec beaucoup de force & de ſolidité. Il oppoſe à cette héréſie la doctrine de l'Egliſe univerſelle, ſelon laquelle, dit-il, nous croyons tellement un ſeul Dieu, que nous reconnoiſſons en même-tems que ce Dieu a un fils qui eſt ſon Verbe, qui eſt ſorti de lui, par lequel toutes choſes ont été créées, & ſans lequel rien n'a été fait; que ce Verbe a été envoyé par le Pere dans le ſein de la Vierge, qu'il eſt né d'elle, homme & Dieu tout enſemble, Fils de l'Homme & Fils de Dieu; qui a été ſurnommé J. C., qu'il a ſouffert, qu'il eſt mort, & a été enſeveli : voilà, ajoute-t-il, la régle de l'Egliſe & de la Foi, depuis le commencement du Chriſtianiſme. †

M. le Clerc paroît douter que Praxée ait confondu les perſonnes de la Trinité : il croit que Praxée n'a pas nié que le Pere fût diſtingué du Fils, & qu'il ſoutenoit que cette diſtinction n'en faiſoit pas deux ſubſtances, & que c'eſt cette derniere diſtinction que Tertullien a ſoutenue contre Praxée.

Cette imputation eſt injuſte : Tertullien dans tout ſon ouvrage ſoutient également, & l'unité de la ſubſtance divine, & la diſtinction des perſonnes divines.

Dans les Chapitres trois & quatre, Tertullien dit, que la Trinité des perſonnes ne préjudicie en rien à l'unité de nature & la Monarchie que Praxée prétendoit défendre : c'eſt la détruire, dit-il, que d'admettre un autre Dieu que le Créateur; pour moi qui reconnois que le Fils eſt d'une même ſubſtance que le Pere, qu'il ne fait rien ſans ſa volonté, & qu'il a reçu de lui ſa toute-puiſſance, que fais-je autre choſe, ſinon

* Le Clerc, Hiſt. Eccleſ. ad an. 186.
† Tert. Cont. Praxean. c. 2.

de défendre dans le Fils la Monarchie que le Pere lui a donnée ? il en eſt de même du S. Eſprit.

Dans le Chapitre 7, Tertullien dit à Praxée : ſouvenez-vous toujours de la régle que j'ai établie, que le Pere, le Fils & le S. Eſprit ſont inſéparables. Quand je dis que le Pere eſt autre que le Fils & le S. Eſprit, je le dis par néceſſité, non pour marquer diverſité, mais ordre, non diviſion, mais diſtinction ; il eſt autre en perſonne, non en ſubſtance.

Il n'eſt pas poſſible d'exprimer plus clairement l'unité de ſubſtance & la diſtinction des perſonnes ; ſi Tertullien avoit enſeigné que les trois perſonnes de la Trinité étoient trois ſubſtances, il ne pouvoit dire qu'il n'y avoit point de diviſion entre elles : car pluſieurs ſubſtances ſont diviſées, parce qu'elles exiſtent néceſſairement l'une hors de l'autre.

Si Tertullien avoit cru que les trois perſonnes fuſſent trois ſubſtances différentes, il y auroit eu entre ces trois perſonnes, non-ſeulement ordre & diſtinction, mais encore diverſité ; il eût été faux que le Pere & le Fils fuſſent la même ſubſtance, comme il le ſoutient contre Praxée : ce qui ſeroit une contradiction dans laquelle Tertullien ne pouvoit tomber. Ce n'eſt pas que les hommes ne puiſſent ſe contredire ; mais ce n'eſt que dans les conſéquences éloignées, & jamais quand le oui & le non ſe touchent, pour ainſi dire, comme cela ſeroit arrivé, ſi Tertullien avoit parlé comme M. le Clerc le fait parler.

M. le Clerc prétend que ces diſtinctions que Tertullien met entre les perſonnes de la Trinité, ſont des diſtinctions qui ne peuvent convenir qu'à trois ſubſtances ; parce que ſi elles ne ſuppoſent pas que les perſonnes ſont trois ſubſtances, elles établiſſent ſeulement que les trois perſonnes ne ſont que trois modes ou trois rélations différentes ; ce que Praxée ne nioit pas.

1°. Je demande à M. le Clerc, ſur quoi il prétend que Praxée reconnoiſſoit une diſtinction même modale entre les perſonnes de la Trinité ? Tout l'Ouvrage de Tertullien ſuppoſe que Praxée nioit toute diſtinction entre les perſonnes de la Trinité.

2°. Tertullien, dans l'endroit ſur lequel M. le Clerc fait cette réflexion, dit qu'il ſera voir comment le Pere, le Fils & le S. Eſprit ſont nombre ſans diviſion : ce qui ſeroit

abſurde, s'il avoit cru que ces trois perſonnes ſont trois ſubſtances.

3°. Je ne vois rien dans Tertullien qui ſuppoſe que la diſtinction qu'il admet entre les perſonnes de la Trinité, puiſſe être regardée comme une diſtinction modale; les modes n'agiſſent point, n'ont point d'action propre, n'envoient point une autre modification, ce que Tertullien reconnoît cependant dans les perſonnes de la Trinité. M. le Clerc ne pouvoit conclure que la diſtinction admiſe par Tertullien, étoit une diſtinction qui ſuppoſe que les trois perſonnes ſont trois ſubſtances, qu'autant qu'il ſeroit certain qu'il ne peut y avoir que deux ſortes de diſtinctions, la modale ou celle qui ſe trouve entre des modifications d'une ſubſtance, & la ſubſtantielle, ou celle qui ſe trouve entre des ſubſtances: mais c'eſt ce qu'il ne prouve pas.

Le reſte des difficultés de Monſieur le Clerc contre Tertullien, n'eſt qu'un abus des comparaiſons que Tertullien emploie pour expliquer la maniere dont les trois perſonnes de la Trinité ſubſiſtent dans la ſubſtance divine: comparaiſon que Tertullien ne donne que comme des images propres à faire entendre ſa penſée, & dont il prévient l'abus, en rappellant ſans ceſſe ſon Lecteur à l'unité de ſubſtance.

Ce ſeroit encore abuſer des mots, que de prétendre que Tertullien a ſoutenu contre Praxée, que les trois perſonnes ſont trois ſubſtances, parce qu'il ſe ſert quelquefois du mot de ſubſtance pour ſignifier la perſonne ſubſiſtante, ce qui eſt ordinaire aux Anciens, avant le Concile de Nicée, & même après ce Concile. Monſieur le Clerc n'auroit pas ainſi jugé Tertullien, s'il eût ſuivi les maximes qu'il établit pour juger du ſens d'un Auteur. Voyez l'art. *Critica*.

PRÉDESTINATIANISME: cette erreur renfermoit pluſieurs chefs: 1°. qu'il ne falloit pas joindre le travail de l'obéiſſance de l'homme à la grace de Dieu: 2°. que depuis le péché du premier homme, le libre arbitre eſt entiérement éteint: 3°. que J. C. n'eſt pas mort pour tous: 4°. que la preſcience de Dieu force les hommes, & damne par violence; & que ceux qui ſont damnés, le ſont par la vonté de Dieu: 5°. que de toute éternité, les uns ſont deſtinés à la mort, & les autres à la vie.

Les Pélagiens, forcés de reconnoître le péché originel &

la néceſſité d'une grace intérieure qui éclairoit l'eſprit, & qui touchoit le cœur de l'homme pour qu'il pût faire une action bonne pour le ſalut, avoient prétendu que cette grace dépendoit de l'homme, & s'accordoit à ſes mérites : ils prétendoient que Dieu ſeroit injuſte, s'il préféroit un homme à l'autre, ſans qu'il y eût de différence dans leurs mérites, & prétendoient que cette différence ne pouvoit s'accorder avec la bonté & la ſageſſe de Dieu, ni avec ce que l'Ecriture nous apprend de ſa volonté générale de ſauver les hommes.

S. Auguſtin combattit ces principes par tous les paſſages de l'Ecriture, qui prouvent que l'homme ne peut ſe diſcerner lui-même, que Dieu n'eſt point injuſte, en ne donnant point ſa grace aux hommes, parce qu'ils ſont tous dans la maſſe de perdition ; que Dieu n'ayant aucun beſoin d'eux, étant tout-puiſſant, indépendant, il faiſoit grace à qui il vouloit, ſans que celui à qui il ne la faiſoit pas, eût droit de s'en plaindre ; que cette volonté vague de donner la grace généralement à tous les hommes, en ſorte qu'il n'y eût ni choix, ni préférence, détruiſoit toutes les idées que l'Ecriture nous donne de la Providence, par rapport au ſalut ; que rien n'arrivoit que par la volonté de Dieu, qui avoit prévu & déterminé tout ; que la volonté de ſauver les hommes, ne devoit pas s'entendre de tous les hommes ſans exception, & qu'il falloit être fidélement attaché à la toute-puiſſance divine, à ſon indépendance, & enfin qu'il falloit croire que ſa volonté n'étoit point déterminée par l'homme. *

Il confirma & fortifia tous ces principes dans ſon livre de la *Correction & de la Grace*, de la *Prédeſtination & du Don de la Perſévérance.*

Dans une diſpute, les argumens font perdre de vue les principes, & deviennent eux-mêmes des principes, parce que c'eſt ſur ces argumens qu'on diſpute.

Ainſi, l'indépendance de Dieu dans ſes déterminations, ſa toute-puiſſance, ſon empire abſolu ſur toutes ſes créatures, furent les principaux objets dont on s'occupa.

On crut trouver dans ces principes fondamentaux une pierre de touche, par le moyen de laquelle on pouvoit juger toutes les conteſtations relatives à la grace, au

* Epiſt. ad Sixt. ad Vitalem.

libre arbitre & au ſalut des hommes ; & l'on rejetta comme des erreurs, tout ce qui n'y paroiſſoit pas conforme.

En regardant comme un dogme fondamental & prenant à la lettre la corruption de l'homme, ce que l'Ecriture nous dit qu'il n'a rien qu'il n'ait reçu, dont il puiſſe ſe glorifier, & qu'il dépend en tout de Dieu, la liberté de l'homme paroît une erreur.

En ſuppoſant que rien que ce que Dieu veut, n'arrive, il eſt aiſé de conclure qu'il ne veut pas le ſalut des damnés, & qu'il veut leur damnation.

En reconnoiſſant que Dieu prévoit tout, qu'il arrange tout, comment ſuppoſer dans l'homme la liberté ? Cette liberté ne ſeroit-elle pas un vrai pouvoir de déranger les décrets de la Providence, & par conſéquent contraire au dogme de la toute-puiſſance & de la Providence?

S. Auguſtin avoit ſoutenu également, & la toute-puiſſance & la liberté, avoit enſeigné que les paſſages qui parlent de la volonté de ſauver tous les hommes, pouvoient s'expliquer de tous les hommes ſans exception, & qu'il ne s'oppoſoit point à ces explications, pourvu qu'elles n'intéreſſaſſent ni la toute-puiſſance de Dieu, ni la gratuité de la grace ; mais il n'avoit point expliqué comment ces dogmes s'allioient ; il s'étoit écrié avec S. Paul : *O altitudo* !

Les dogmes de la liberté & de la prédeſtination ſont donc entre deux abymes, & pour peu qu'on ait intérêt de défendre en particulier, ou la liberté, ou la prédeſtination, on tombe dans les abymes qui bordent, pour ainſi dire, cette matiere.

Ainſi, il n'eſt pas étonnant qu'il y eût des Prédeſtinatiens dès le cinquieme ſiécle, mais en trop petit nombre pour former une Secte.

Nous n'examinerons point préciſément quand cette héréſie a commencé ; nous remarquerons ſeulement qu'elle n'eſt point imaginaire, & qu'elle a été condamnée dans les Conciles d'Arles & de Lyon, ſur la fin du cinquieme ſiécle. *

* Noris, Hiſt. Pelag. l. 2. c. 35. Pagi, ad an. 409. Le Prédeſtinatianiſme, par le P. Ducheſne, in-4°. 1724.

Elle fut renouvellée par Goteſcale, Moine de l'Abbaye d'Orbais, dans le Diocèſe de Soiſſons: il avoit beaucoup lu les ouvrages de S. Auguſtin, & il étoit entraîné par un penchant ſecret vers les queſtions abſtraites. Il examina d'après les principes de S. Auguſtin, dont il étoit plein, le myſtère de la prédeſtination & de la grace; uniquement occupé de la toute-puiſſance de Dieu ſur ſes créatures, il renouvella le Prédeſtinatianiſme. Il enſeigna, 1°. que Dieu avant de créer le monde, & de toute éternité, avoit prédeſtiné à la vie éternelle ceux qu'il avoit voulu, & les autres à la mort éternelle; ce décret faiſoit une double prédeſtination, l'une à la vie, l'autre à la mort. 2°. Comme ceux qui ſont prédeſtinés à la mort ne peuvent être ſauvés, ceux que Dieu a prédeſtinés à la vie, ne peuvent jamais périr. 3°. Dieu ne veut pas que tous les hommes ſoient ſauvés, mais ſeulement les Elus. 4°. J. C. n'eſt pas mort pour le ſalut de tous les hommes, mais uniquement pour ceux qui doivent être ſauvés. 5°. Depuis la chûte du premier homme, nous ne ſommes plus libres pour faire le bien, mais ſeulement pour faire le mal.

Goteſcale prêchoit cette doctrine aux peuples, & avoit jetté beaucoup de monde dans le déſeſpoir: il fut condamné dans le Concile de Mayence, auquel Raban préſidoit; il fut enſuite envoyé dans le Diocèſe de Rheims, où il avoit reçu l'Ordination.

Raban, en renvoyant Goteſcalc à Hincmar, lui écrivit ſur ſes erreurs, & lui envoya la déciſion du Concile: Hincmar convoqua un Concile à Cariſi, dans lequel Goteſcalc fut condamné, dépoſé & envoyé en priſon.

Goteſcalc ne laiſſa pas de ſe défendre, & Hincmar écrivit contre lui: on crut voir dans les écrits de Hincmar des choſes repréhenſibles. Ratramne, Moine de Corbie, & Prudence, Evêque de Troie, attaquerent les écrits de Hincmar, qui oppoſa Amauri Diacre de Trêves, & Jean Scot Erigene.

Prudence, Evêque de Troie, crut trouver le Pélagianiſme dans les écrits de Scot; l'Egliſe de Lyon chargea le Diacre Flore d'écrire contre cet Auteur. Amolon écrivit en même-tems une lettre à Goteſcalc, par laquelle il paroît qu'il ſe croyoit coupable; il réfuta pluſieurs propoſitions qu'il avoit

[a] Raban, Ep. Synod. ad Hilduin., t. 8. Conc. Mabil. Annal. Benedict. t. 2. ad an. 891.

avancées, & blâme ſa conduite ; il ne pouvoit ſouffrir qu'on enſeignât qu'un certain nombre de perſonnes eût été prédeſtiné de toute éternité aux peines éternelles, de maniere qu'il ne pût jamais ni ſe repentir, ni ſe ſauver. Cette doctrine eſt évidemment celle d'Amolon, & Monſieur Baſnage n'a fait que des ſophiſmes pour prouver que cet Archevêque penſoit au fond comme Goteſcalc. *

Les diviſions qui s'éleverent en France à l'occaſion de ce Moine ne prouvent donc point que l'Egliſe de France fût partagée ſur ſa doctrine : on défendoit ſa perſonne, & l'on condamnoit ſes erreurs. †

On a beaucoup diſputé ſur la réalité de l'héréſie des Prédeſtinatiens, & ſur le ſentiment de Goteſcalc. §

Il me ſemble qu'il importe peu de ſavoir s'il y avoit en effet des Prédeſtinatiens, ou ſi l'on donnoit ce nom aux diſciples de S. Auguſtin ; mais il eſt certain que l'Egliſe a condamné les erreurs qu'on attribue aux Prédeſtinatiens, & qu'il faut croire que le libre arbitre n'a point été éteint dans l'homme par le péché ; que Jeſus-Chriſt eſt mort pour d'autres que pour les Prédeſtinés ; que la preſcience de Dieu ne néceſſite perſonne, & que ceux qui ſont damnés ne le ſont point par la volonté de Dieu.

S. Auguſtin a enſeigné ces vérités, & n'a point voulu qu'on les ſéparât du dogme de la toute-puiſſance de Dieu ſur le cœur de l'homme, de la gratuité & de la néceſſité de la grace, de la corruption de la nature humaine, & de la certitude de la prédeſtination. Il faut donc condamner également le Pélagianiſme, le Semi-Pélagianiſme, le Prédeſtinatianiſme. L'accord de toutes ces vérités eſt un myſtère, cha-

* Noris, loc. cit. Voſſius, Hiſt. Pelag. l. 1, part. 4. Epiſt. 166, 168, 169, 174, 186.

† Natal. Alex. in ſæc. 5.

§ Noris, Voſſius, Pagi, loc. cit. Sirmond. Prædeſtinatus, de novitio opere qui inſcribitur Prædeſtinatus, Autore F. Picinardo, Patavini, in-4°. penſent qu'il y a eu des Prédeſtinatiens. Uſſérius prétend le contraire, Britannicorum Eccleſ. Antiquit. Janſenius, de Hær. Pelag. l. 8. Forbeſius, l. 8 c. 19 penſent comme Uſſerius : il ne paroît pas que leurs raiſons puiſſent balancer celles du ſentiment oppoſé : elles prouveroient tout au plus, ce me ſemble, que les Prédeſtinatiens n'étoient pas aſſez nombreux pour faire une Secte. (Voy. l'Hiſt. Litter. de Lyon. Dupin, Natal. Alex. l'Hiſt. de l'Egl. Gallicane, t. 6.)

cune de ces vérités étant conſtante ; il eſt impoſſible qu'il y ait entre elles de l'oppoſition ; & par conſéquent il eſt certain qu'elles s'accordent , quoique nous ignorions *le comment.*

Il ne faut pas plus douter de ces vérités , dont nous ne comprenons pas l'accord , que de la vérité de notre création, quoique nous ne comprenions pas comment quelque choſe peut être créée , quoiqu'il ſoit démontré que nous le ſommes en effet.

PRESBYTERIENS : c'eſt ainſi qu'on appelle les Réformés , qui n'ont pas voulu ſe conformer à la Liturgie de l'Egliſe Anglicane.

L'Egliſe d'Angleterre , en recevant la Réformation , n'adopta que certains changemens dans les dogmes , & conſerva la Hiérarchie avec une partie des cérémonies qui étoient en uſage ſous Henri VIII.

La réformation ne fut proprement établie en Angleterre que ſous le regne d'Eliſabeth : ce fut alors que diverſes Conſtitutions ſynodales , confirmées par des Actes de Parlement , établirent le ſervice divin & public , & de la maniere que l'Egliſe Anglicane la pratique encore aujourd'hui.

Cependant pluſieurs Anglois qui avoient été fugitifs ſous Marie , retournerent en Angleterre ; ils avoient ſuivi la Réforme de Zuingle & de Calvin. Ils prétendirent que la Réformation de l'Egliſe Anglicane étoit imparfaite & infectée d'un reſte de Paganiſme : ils ne pouvoient ſouffrir que les Prêtres chantaſſent l'Office en ſurplis , & ſur-tout ils combattoient la Hiérarchie & l'autorité des Evêques ; prétendant que tous les Prêtres ou Miniſtres avoient une autorité égale , & que l'Egliſe devoit être gouvernée par des Conſiſtoires ou Presbyteres compoſés de Miniſtres & de quelques anciens Laïques. On les appella à cauſe de cela Presbytériens , & ceux qui ſuivoient la Liturgie Anglicane , & qui reconnoiſſoient la Hiérarchie , ſe nommerent Epiſcopaux.

Les Presbytériens furent long-tems dans l'oppoſition , & traités comme une Secte ſchiſmatique ; ils ſont encore regardés comme tels par les Epiſcopaux. Voyez , à l'article ANGLETERRE , les Sectes que la Réforme y produiſit ; nous avons réfuté l'erreur des Presbytériens , à l'article VIGILANCE.

Les Presbytériens ou Puritains s'étoient ſéparés de l'Egliſe

Anglicane ; parce qu'elle conſervoit une partie des cérémonies de l'Egliſe Romaine, qu'ils regardoient comme ſuperſtitieuſes, & contraires à la pureté du culte que J. C. eſt venu établir, lequel eſt un culte tout ſpirituel.

Les Puritains avoient donc ſimplifié le culte extérieur ; mais ils en avoient conſervé un & quelques cérémonies.

Robert Brown, Miniſtre d'Angleterre, trouva que les Puritains donnoient encore trop au ſens dans le culte qu'ils rendoient à Dieu, & que pour l'honorer véritablement en eſprit, il falloit retrancher toute priere vocale, même l'Oraiſon Dominicale : il ne voulut donc ſe trouver dans aucune Egliſe où l'on récitoit des prieres. Il eut des diſciples qui formerent une Secte qu'ils regardoient comme la pure Egliſe.

Les Brouniſtes s'aſſembloient cependant, & ils prêchoient dans leurs aſſemblées : tout le monde avoit droit de prêcher chez les Brouniſtes, & ils n'exigeoient point de vocation comme les Calviniſtes & les Puritains.

Les Anglicans, les Presbytériens & les Catholiques furent également ennemis des Brouniſtes : ils furent punis ſévérement, ils ſe déchaînerent contre l'Egliſe Anglicane, & prêcherent contre elle tout ce que les Proteſtans & les Calviniſtes avoient dit contre l'Egliſe Catholique ; enfin ils eurent des Martyrs, & formerent une Secte en Angleterre. Brown en fut le Chef, & prit le titre de Patriarche de l'Egliſe formée. *

Le changement que les prétendus Réformés firent dans le culte, & que les Puritains ont adopté, n'avoit pour principe que leur haine contre le Clergé, & l'amour de la nouveauté : une partie des Réformateurs a conſervé beaucoup de cérémonies de l'Egliſe Romaine, & les Calviniſtes ſont unis de Communion avec ces Réformés. Ces cérémonies n'étoient donc point une raiſon de ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine, & les Réformateurs n'avoient pas une autorité ſuffiſante pour entreprendre de faire les changemens qu'ils ont faits.

Nous avons réfuté leurs erreurs à l'article VIGILANCE, dont ils ont renouvellé les erreurs : on peut voir la défenſe du culte extérieur par Bruys.

Les Théologiens de l'Egliſe Anglicane ont combattu les

* Roſs, des Religions du monde, la profane ſéparation des Brouniſtes.

principes des Puritains, depuis leur ſéparation juſqu'à préſent. *Voyez l'Hiſt. Eccleſ. de la Grande Bretagne, par Collier :* on en trouve un fort bon extrait dans la *Bibliot. Angloiſe, tom. 1. pag. 181. l'Hiſtoire des Puritains, par Daniel Néal, 1736. 3. vol. in-8°. en Anglois.*

PRÉTENDUS RÉFORMÉS. Voyez RÉFORMATION.

PRISCILIEN, Chef d'une Secte qui ſe forma en Eſpagne vers la fin du quatrieme ſiécle ; cette Secte allioit les erreurs des Gnoſtiques & celles des Manichéens.

Ces erreurs furent apportées en Eſpagne par un nommé Marc, & adoptées par Priſcilien.

Priſcilien étoit un homme conſidérable par ſa fortune & par ſa naiſſance ; il étoit doué d'un beau naturel, & d'une grande facilité de parler ; il étoit capable de ſouffrir la faim, de veiller ; il vivoit de peu, il étoit déſintéreſſé, mais ardent, inquiet, animé par une curioſité vive. Il n'eſt pas ſurprenant qu'avec de pareilles diſpoſitions, Priſcilien ſoit tombé dans les erreurs de Marc, & ſoit devenu Chef de Secte.

Son extérieur humble, ſon viſage compoſé, ſon éloquence, ſéduiſirent beaucoup de monde : il donna ſon nom à ſes diſciples : ils ſe répandirent rapidement dans une grande partie de l'Eſpagne, & furent ſoutenus par pluſieurs Evêques.

Les Priſcilianiſtes formerent donc un parti conſidérable ; Hygin, Evêque de Cordoue, & Idace, Evêque de Mérida, s'oppoſerent à leur progrès, les pourſuivirent avec beaucoup de vivacité, les irriterent, & les multiplierent : Hygin qui le premier leur avoit déclaré la guerre, adopta enfin leurs ſentimens, & les reçut à ſa Communion.

Après pluſieurs diſputes, les Evêques d'Eſpagne & d'Aquitaine tinrent un Concile à Sarragoſſe : les Priſcilianiſtes n'oſerent s'expoſer au jugement du Concile, & furent condamnés.

Inſtantius & Salvien, deux Evêques Priſcilianiſtes, loin de ſe ſoumettre au jugement du Concile, ordonnerent Priſcilien Evêque de Labille.

Deux Evêques oppoſés aux Priſcilianiſtes, animés par un mauvais conſeil, dit Sulpice Sevère, s'adreſſerent aux Juges Séculiers pour faire chaſſer les Priſcilianiſtes des Villes. Par mille ſollicitations honteuſes, ils obtinrent de l'Empereur

Gratien un reſcrit, qui ordonnoit que les Hérétiques ſeroient chaſſés, non-ſeulement des Egliſes & des Villes, mais de tous les pays. *

Les Priſcilianiſtes épouvantés par cet Edit, n'oſerent ſe défendre en Juſtice; ceux qui prenoient le titre d'Evêques, céderent d'eux-mêmes; les autres ſe diſperſerent.

Inſtantius, Salvien & Priſcilien allerent à Rome & à Milan, ſans pouvoir obtenir de voir le Pape Damaſe, ni S. Ambroiſe.

Rejettés par les deux Evêques qui avoient la plus grande autorité dans l'Egliſe, ils tournerent tous leurs efforts du côté de Gratien; & à force de ſollicitation & de préſens, ils gagnerent Macédonius, Maître des Offices, & obtinrent un reſcrit qui caſſoit celui qu'Itace avoit obtenu contre eux, & ordonnoit de les rétablir dans leurs Egliſes. **

Les Priſcilianiſtes revinrent en Eſpagne, gagnerent le Proconſul Volventius, rentrerent dans leurs Siéges ſans oppoſition. Ils étoient trop aigris contre leurs ennemis pour ſe contenter de leur rétabliſſement; ils pourſuivirent Itace comme perturbateur des Egliſes, & le firent condamner rigoureuſement.

Itace s'enfuit dans les Gaules, gagna le Préfet Grégoire qui ordonna qu'on lui amenât les auteurs du trouble, & en informa l'Empereur, afin de prévenir les ſollicitations. Mais tout étoit venal à la Cour, & les Priſcilianiſtes, au moyen d'une grande ſomme qu'ils donnerent à Macédonius, obtinrent que l'Empereur ôtat la connoiſſance de cette affaire au Préfet des Gaules, & qu'elle fût renvoyée au Vicaire d'Eſpagne. †

Macédonius envoya des Officiers pour prendre Itace, qui étoit alors à Tréves, & le conduire en Eſpagne; mais il leur échappa, & reſta ſecrétement à Tréves, juſqu'à la révolte de Maxime.

Lorſque l'uſurpateur Maxime fut arrivé à Tréves, Itace lui préſenta un Mémoire contre les Priſcilianiſtes: Itace ne pouvoit manquer d'intéreſſer Maxime en ſa faveur, & de l'animer contre les Priſcilianiſtes, qui devoient

* Sulpice Sever. l. 2.
** Ibid.
† Ibid.

être dévoués à un Prince qui les protégeoit, & ennemi de l'uſurpateur, au moins juſqu'à ce qu'ils l'euſſent gagné.

Maxime fit conduire à Bourdeaux tous ceux qu'on crut infectés des erreurs de Priſcilien, pour y être jugés dans un Concile.

Inſtantius & Priſcilien y furent amenés : on fit parler Inſtantius le premier, & comme il ſe défendit mal, il fut déclaré indigne de l'Epiſcopat.

Priſcilien ne voulut point répondre devant les Evêques, il appella à l'Empereur, & l'on eut la foibleſſe de le ſouffrir, au lieu qu'ils devoient, dit Sulpice Sévère, le condamner par contumace, ou s'ils lui étoient ſuſpects avec quelque fondement, réſerver ce jugement à d'autres Evêques, & non pas laiſſer à l'Empereur ce jugement ; voilà tout ce que nous ſavons du Concile de Bourdeaux.

On mena donc à Tréves devant Maxime, tous ceux qui étoient enveloppés dans cette accuſation.

Les Evêques Itace & Idace les ſuivirent comme accuſateurs, & au préjudice de la Religion que ces Evêques rendoient odieuſe aux Payens ; car on ne doutoit pas que ces deux Evêques n'agiſſent plutôt par paſſion, que par zèle de la juſtice.

S. Martin étoit alors à Tréves, pour ſolliciter la grace de quelques malheureux ; il employa toute ſa charité, ſa prudence & ſon éloquence pour gagner Itace à ſe déſiſter d'une accuſation qui déshonoroit l'Epiſcopat. Il conjura Maxime d'épargner le ſang des coupables : il lui repréſenta que c'étoit bien aſſez qu'étant déclarés héretiques par le jugement des Evêques, on les chaſsât des Egliſes, & qu'il étoit ſans exemple qu'une cauſe Eccléſiaſtique fût ſoumiſe à un Juge Séculier.

Itace, pour prévenir les effets du zèle de S. Martin, l'accuſa d'héréſie ; ce moyen qui lui avoit réuſſi contre pluſieurs ennemis, fut ſans ſuccès contre S. Martin. Le jugement des Priſcilianiſtes fut différé tant qu'il fut à Treves, & lorſqu'il partit, Maxime lui promit qu'il ne répandroit point le ſang des accuſés.

Mais, pendant l'abſence de S. Martin, Maxime céda enfin aux conſeils & aux ſollicitations des Evêques Magnus & Rufus ; ce dernier fut dépoſé depuis pour cauſe d'héréſie.

L'Empereur

L'Empereur quitta donc les ſentimens de douceur que S. Martin lui avoit inſpirés, & commit la cauſe des Priſcilianiſtes à Evodius, Préfet du Prétoire.

Evodius étoit juſte, mais ardent & ſévere : il examina deux fois Priſcilien, & le convainquit, par ſa propre confeſſion, d'avoir étudié des doctrines honteuſes, d'avoir tenu des aſſemblées nocturnes avec des femmes corrompues, de s'être mis nud pour prier. Evodius fit ſon rapport à Maxime, qui condamna à mort Priſcilien & ſes complices.

Itace ſe retira alors, & l'Empereur commit à ſa place, pour accuſateur, un Avocat du Fiſc. A ſa pourſuite, Priſcilien fut condamné à mort, & avec lui deux Clercs & deux Laïques : on continua les procédures, & l'on fit encore mourir quelques Priſcilianiſtes.

La mort de Priſcilien ne fit qu'étendre ſon héréſie, & affermir ſes Sectateurs, qui l'honoroient déjà comme un Saint ; ils lui rendirent le culte qu'on rendoit aux Martyrs, & leur plus grand ſerment étoit de jurer par lui.

Le ſupplice de Priſcilien & de ſes Sectateurs rendit Itace & Idace odieux : on vit l'impreſſion que leur conduite fit ſur les eſprits par le panégyrique de Théodoſe, que Pacatus prononça à Rome l'an 389. en préſence même de Théodoſe, & un an après la mort de Maxime. » On vit, dit cet Ora» teur, oui, on vit de cette nouvelle eſpece de délateurs, » Evêques de nom, ſoldats & bourreaux en effet, qui, non » contents d'avoir dépouillé ces pauvres malheureux des » biens de leurs ancêtres, cherchoient encore des prétex» tes pour répandre leur ſang, & qui ôtoient la vie à des » perſonnes qu'ils rendoient coupables, comme ils les » avoient déjà rendus pauvres ; mais bien plus, après avoir » aſſiſté à ces jugemens criminels, après s'être repus les » yeux de leurs tourmens, & les oreilles de leurs cris, » après avoir manié les armes des Licteurs, & trempé leurs » mains dans le ſang des Suppliciés, ils alloient, avec leurs » mains toutes ſanglantes, offrir le ſacrifice «.

L'autorité de la Juſtice, l'apparence du bien public, & la protection de l'Empereur, empêcherent d'abord qu'on ne traitât ceux qui avoient pourſuivi les Priſcilianiſtes, avec toute la ſévérité que méritoient les Evêques qui avoient procuré la mort à tant de perſonnes, quoique criminelles ; cependant

S. Ambroise & plusieurs autres Evêques se séparèrent de leur Communion. S. Martin refusa d'abord de communiquer avec eux ; mais il s'y détermina ensuite pour sauver la vie à quelques Priscilianistes.

Après la mort de Maxime, Itace & Idace furent privés de la Communion de l'Eglise ; Itace fut excommunié & envoyé en exil, où il mourut.

Itace n'avoit ni la sainteté, ni la gravité d'un Evêque : il étoit hardi jusqu'à l'imprudence, grand parleur, fastueux, & traitoit de Priscilianistes tous ceux qu'il voyoit jeûner & s'appliquer à la lecture ; cependant Itace avoit des partisans en France ; la condamnation y fit du bruit, & il se forma en sa faveur un parti considérable.

De leur côté les Priscilianistes devenus plus fanatiques par la persécution, honorèrent comme des Martyrs tous les Priscilianistes que l'on avoit exécutés, & leur erreur se répandit sur-tout en Galice ; presque tout le peuple de cette province en étoit infecté ; un Evêque Priscilianiste, nommé Sympose, ordonna même plusieurs Evêques.

S. Ambroise écrivit aux Evêques d'Espagne, pour demander que les Priscilianistes fussent reçus à la paix, pourvu qu'ils condamnassent ce qu'ils avoient fait de mal. On tint un Concile à Tolede, & l'on fit un Décret pour recevoir les Priscilianistes à la paix *.

L'indulgence & la sagesse du Concile de Tolede ne furent pas capables d'étouffer entièrement l'hérésie des Priscilianistes ; & quelques années après ce Concile (tenu en 400.) Orose se plaignit à S. Augustin que les Barbares qui étoient entrés en Espagne, y faisoient moins de ravages que ces faux Docteurs ; diverses personnes quittoient même le pays à cause de cette confusion †.

Quelques années après, l'Empereur Honoré ordonna (l'an 407.) que les Manichéens, les Cataphryges & les Priscilianistes seroient privés de tous les droits civils, que leurs biens seroient donnés à leurs proches parens, qu'ils ne pourroient rien recevoir des autres, rien donner ni acheter, que même leurs esclaves pourroient les dénoncer & les quitter pour se donner à l'Eglise, & Théodose le jeune renouvella cette loi ¶.

* Amb. Ep. 52. † Sulp. Severe loco cit.
¶ Cod. Théod. 16. lit. 5. l. 40. pag. 160. l. 48. pag. 168.

Malgré tous ces efforts, il y avoit encore beaucoup de Priſcilianiſtes dans le ſixieme ſiecle, & l'on aſſembla un Concile contre eux à Prague *.

PROCLIENS, branche des Montaniſtes attachés à Proclus, qui n'avoit rien changé dans la doctrine de Montan. Proclus voulut répandre ſa doctrine à Rome, & fut convaincu d'erreur †.

PRODIANITES, autrement HERMIOTITES, diſciples d'Hermias. Voyez cet article.

PTOLOMÉE, diſciple & contemporain de Valentinien, reconnoiſſoit, comme ſon maître, un être ſouverainement parfait, par qui tout exiſtoit; mais il n'adopta pas le ſentiment de Valentin ſur l'origine du monde, & ſur la Loi Judaïque.

Valentin, pour expliquer l'origine du mal & trouver dans le ſyſtême qui ſuppoſe pour principe de toutes choſes un Etre ſouverainement parfait, une raiſon ſuffiſante de l'exiſtence du monde & du mal qu'on y voyoit, faiſoit ſortir de l'Etre ſuprême des intelligences moins parfaites, & dont les productions, ſucceſſivement décroiſſantes, avoient enfin produit des Etres malfaiſans, qui avoient formé le monde, excité des guerres, & produit les maux qui nous affligent.

J. C. aſſuroit que tout avoit été fait par lui; ainſi le ſentiment qui attribuoit la création du monde à des principes oppoſés à J. C. étoit faux: l'oppoſition qu'on prétendoit trouver entre l'Ancien & le Nouveau Teſtament, & qui ſervoit de baſe à ce ſentiment, diſparoiſſoit auſſi-tôt qu'on jettoit un œil attentif ſur la Loi de Moyſe, & ſur les changemens que J. C. y avoit faits.

1°. Le Décalogue, qui eſt la baſe de la Loi Judaïque, porte évidemment le caractere d'un Etre ſage & bienfaiſant: il contient la morale la plus pure, & la mieux accommodée au bonheur des hommes. La Loi de l'Evangile a perfectionné cette Loi.

Les Loix particulieres, qui ſemblent déroger à cette bonté du Légiſlateur, telle que la Loi du Talion, ou la Loi qui autoriſe la vengeance, ſont des Loix qui étoient néceſſaires pour le tems; & Jeſus-Chriſt, en les abolifſant, n'a point établi une

* Collect. Conc.

† Euſeb. Hiſt. Eccleſiaſt. l. 6, c. 14.

Loi contraire aux deſſeins du Créateur, puiſqu'il défend l'homicide dans le Décalogue.

A l'égard de la Loi du divorce, que J. C. a abolie, elle n'eſt point une Loi du Dieu Créateur, mais un ſimple réglement de police, établi par Moyſe, comme J. C. lui-même l'aſſure.

Quant aux Loix cérémonielles & figuratives, J. C., à proprement parler, ne les a pas détruites; car il en a conſervé l'eſprit, & n'a rejetté, pour ainſi dire, que l'écorce. J. C. en détruiſant les ſacrifices de l'ancienne Loi, n'a pas dit qu'il ne falloit point offrir de ſacrifice à Dieu; il a dit, qu'au lieu d'animaux, ou d'encens, il falloit lui offrir des ſentimens & des ſacrifices ſpirituels; il en eſt ainſi des autres Loix.

De ces principes, Ptolomée concluoit que la Loi Judaïque & la Loi Evangélique avoient pour principe un Dieu bienfaiſant, & non pas deux Dieux oppoſés, & que le monde n'étoit point l'ouvrage de l'Etre ſuprême: car il n'y auroit point eu de mal, ſelon Ptolomée.

Le Créateur étoit donc un Dieu bienfaiſant, placé au centre du monde, qu'il avoit créé, & dans lequel il produiſoit tout le bien poſſible; mais il y avoit dans ce même monde un principe injuſte & méchant, qui étoit uni à la matiere, & qui produiſoit le mal.

C'étoit pour arrêter l'effet de ſa méchanceté, que le Dieu Créateur avoit envoyé ſon Fils.

Ainſi Ptolomée admettoit quatre principes ou Eons, au lieu de cette ſuite infinie que Valentin ſuppoſoit dans le monde.

Mais, comment ce principe malfaiſant que Ptolomée ſuppoſoit, & qui n'exiſtoit point par lui-même, comment, dis-je, cet Etre pouvoit-il exiſter, ſi tous les Etres tiroient leur origine d'un Etre ſouverainement parfait?

C'eſt une difficulté dont Ptolomée prétendoit avoir la ſolution dans une certaine tradition, qu'il n'explique pas *.

PUCCIANISTES, Sectateurs du ſentiment de Puccius, qui prétendoient que J. C., par ſa mort, avoit ſatisfait

* Philaſtr. de Hær. c 39. Aug. de Hær. c. 13. Tertul. adversùs Valentin c. 4. Epiph. Hær. 33. Iræn. l. 1. c. 1. 6. Grable Spicileg. Sæc. 2. p. 68.

pour tous les hommes, de maniere que tous ceux qui avoient une connoiſſance naturelle de Dieu, ſeroient ſauvés, quoiqu'ils n'aient aucune connoiſſance de Jeſus-Chriſt. Il ſoutint ce ſentiment dans un Livre qu'il dédia au Pape Clément VIII, l'an 1592, dont voici le titre : *De Chriſti Salvatoris efficacitate in omnibus & ſingulis hominibus, quatenus homines ſunt, aſſertio Catholica æquitati divinæ & humanæ conſentanea, univerſæ ſcripturæ S. & PP. conſenſu ſpiritu diſcretionis probata, adversùs ſcholas aſſerentes quidem ſufficientiam Servatoris Chriſti, ſed negantes ejus ſalutarem efficaciam in ſingulis, ad S. Pontificem Clementem VIII.* Gonduc 1592 in-8° *.

Rhetorius, dans le quatrieme ſiecle, avoit penſé à-peu-près de même ; & Zuingle dans le quinzieme.

Cette erreur peut être une erreur du cœur ; elle eſt contraire aux paroles de J. C. même, qui dit, que perſonne ne va à ſon Pere que par lui, & que celui qui ne croira pas, ſera condamné †.

Puccios a été réfuté par Oſiander, par Lyſerus & par d'autres Théologiens Allemands cités par Stockman ¶.

PURITAINS. Voyez PRESBYTÉRIENS.

PYRRHUS. Voyez MONOTHÉLITES.

Q

QUADRISACRAMENTAUX, diſciples de Mélancton, ainſi appellés, parce qu'ils n'admettoient que quatre Sacremens, le Baptême, la Cène, la Pénitence & l'Ordre.

QUAKERS : ce mot, en Anglois, ſignifie *Trembleur* : c'eſt le nom d'une Secte d'Enthouſiaſtes qui tremblent de tous leurs membres, lorſqu'ils croient ſentir l'inſpiration du St. Eſprit. L'origine, le progrès, les mœurs, les dogmes de cette Secte ſinguliere, méritent une place dans l'Hiſtoire des égaremens de l'eſprit humain.

* Stockman Lexic. in nov. Puccianiſtæ.

† Joan. 14. v. 6. Marc. 16. v. 16.

¶ Loc. cit.

De l'Origine des Quakers.

Vers le milieu du dernier ſiecle, George Fox, Cordonnier dans le Comté de Leiceſtre, employoit à lire l'Ecriture Sainte tout le tems qu'il ne donnoit pas au travail; quoiqu'il fût à peine lire, il avoit beaucoup de mémoire; il apprit l'Ecriture preſque entiere: il étoit né ſérieux & même atrabilaire; il ne voyoit qu'avec peine ſes camarades ſe délaſſer de leur travail par des amuſemens qu'il ne goûtoit pas, & qu'il condamnoit avec aigreur. Il devint odieux à ſes camarades; ils le chaſſerent de leur ſociété, & il ſe livra à la ſolitude & à la méditation.

Les vices & la diſſipation des hommes, le compte qu'ils doivent rendre à Dieu des jours paſſés dans le déſordre & dans l'oubli de leurs devoirs, l'appareil du Jugement dernier, étoient l'objet de ſes méditations; effrayé par ces terribles images, il demanda à Dieu le moyen de ſe garantir de la corruption générale, & il crut entendre une voix qui lui ordonnoit de fuir les hommes, & de vivre dans la retraite.

Fox, dès ce commencement, rompit tout commerce avec les hommes; ſa mélancolie augmenta; il ſe vit environné de Diables qui le tenoient: il pria, il médita, il jeûna, & crut encore entendre une voix du Ciel, & ſentir une lumiere qui diſſipoit ſes craintes, & fortifioit ſon ame. Fox ne douta plus alors que le Ciel ne veillât ſur lui d'une maniere particuliere: il eut des viſions, des raviſſemens, des extaſes, & crut que le Ciel lui révéloit tout ce qu'il vouloit connoître; il demanda de connoître le véritable eſprit du Chriſtianiſme, & prétendit que Dieu lui avoit révélé tout ce qu'il falloit croire & faire pour être ſauvé, & qu'il lui avoit ordonné de l'enſeigner aux hommes.

Fox renonça donc à ſon métier, s'érigea en Apôtre, en Prophete, & publia la Réforme qu'il prétendoit que Dieu lui avoit inſpiré de faire dans les dogmes & dans le culte des Chrétiens, dont il diſoit que toutes les Egliſes avoient altéré la pureté.

J. C., diſoit Fox, a aboli la Religion Judaïque; au culte extérieur & cérémoniel des Juifs, il a ſubſtitué un culte ſpirituel & intérieur; aux ſacrifices des Taureaux & des Boucs, il a ſubſtitué le ſacrifice des paſſions & la pratique

des vertus ; c'eſt par la pénitence, par la charité, par la juſtice, par la bienfaiſance, par la mortification, que J. C. nous a appris à honorer Dieu. Celui-là ſeul eſt donc vraiment Chrétien, qui dompte ſes paſſions, qui ne ſe permet aucune médiſance, aucune injuſtice, qui ne voit point un malheureux ſans ſouffrir, qui partage ſa fortune avec les pauvres, qui pardonne les injures, qui aime tous les hommes comme ſes freres, & qui eſt prêt à donner ſa vie plutôt que d'offenſer Dieu.

Sur ces principes, juges, diſoit Fox, jugez toutes les ſociétés qui ſe diſent Chrétiennes, & voyez s'il y en a qui méritent ce nom.

Par-tout ces prétendus Chrétiens ont un culte extérieur, des Sacremens, des Cérémonies, des Liturgies, des Rits, par leſquels ils prétendent plaire à Dieu, & dont ils attendent leur ſalut. On chaſſe de toutes les ſociétés Chrétiennes ceux qui n'obſervent point ces Rits, & l'on y reçoit, ſouvent même on reſpecte, les médiſans, les voluptueux, les vindicatifs, les méchans. Les Chrétiens les plus fidéles au culte extérieur rempliſſent la Société civile & l'Egliſe de diviſions, de brigandages & de partis qui ſe haiſſent & qui ſe diſputent avec fureur une dignité, un grade, un hommage, une préférence : aucune des Sociétés chrétiennes ne rend donc à Dieu un culte pur & légitime ; toutes, ſans en excepter les Egliſes Réformées, ſont retombées dans le Judaïſme : n'eſt-ce pas, en effet, être Juif, & avoir en quelque ſorte rétabli la Circonciſion, que de faire dépendre la juſtice & le ſalut, du Baptême & des Sacremens ? Les Miniſtres de l'Egliſe ſont eux-mêmes dans ces erreurs, & ils s'y entretiennent pour conſerver leurs revenus & leurs dignités : la corruption a donc tellement pénétré dans toutes Sociétés chrétiennes, qu'il y a moins d'inconvéniens à y tolérer tous les vices & tous les déſordres, qu'à entreprendre de les réformer : que reſte-t-il donc à faire à ceux qui veulent ſe ſauver, ſinon de ſe ſéparer de toutes les Egliſes Chrétiennes, d'honorer Dieu par la pratique de toutes les vertus dont J. C. eſt venu nous donner l'exemple, & de former une Société religieuſe qui n'admette que des hommes ſobres, patiens, mortifiés, indulgens, modeſtes, charitables, prêts à ſacrifier leur repos, leur fortune & leur vie, plutôt que de participer à la corruption générale : voilà la vraie Egliſe

que J. C. a lui-même établi, & hors de laquelle il n'y a point de salut.

Fox prêchoit cette doctrine dans les places publiques, dans les cabarets, dans les maisons particulieres, dans les Temples; il pleuroit, gémissoit sur l'aveuglement des hommes: il émut, il toucha, il persuada, il se fit des disciples.

Encouragé par ces premiers succès, il voulut faire des miracles; il prétendit en avoir fait: ses disciples les publierent, & en firent une preuve de la vérité de leur doctrine; mais ils abandonnerent bientôt cette preuve, & prétendirent que Fox n'annonçant pas une nouvelle Religion, mais rappellant seulement les hommes à la pratique de l'Evangile, il n'étoit pas nécessaire qu'il fît des miracles.

Insensiblement le nombre des disciples de Fox augmenta, & il forma une société religieuse, qui n'avoit ni culte extérieur, ni liturgies, ni Ministres, ni prieres.

C'étoit en méditant profondément, que Fox avoit été éclairé des lumieres du Ciel, qu'il avoit eu des visions, des extases: voilà le modele sur lequel il forma les assemblées religieuses de sa Secte. Lorsque ses disciples étoient assemblés, chacun rentroit profondément en lui-même, & observoit attentivement les opérations du St. Esprit sur son ame: le Quaker, dont l'imagination étoit la plus vive, sentoit le premier l'inspiration, rompoit tout-à-coup le silence, exhortoit toute l'Assemblée à se rendre attentive à ce que le St. Esprit lui inspiroit, & parloit sur le renoncement à soi-même, sur la nécessité de faire pénitence, d'être sobre, juste, bienfaisant; bientôt toute l'Assemblée se sentoit émue, s'échauffoit, tremboit; l'inspiration devenoit générale, & c'étoit à qui parleroit le plus haut & le plus long-tems.

Les Quakers ne doutoient donc pas qu'ils fussent instruits extraordinairement par le St. Esprit; ils se regardoient comme ses Temples, ils croyoient sentir sa présence, ils sortoient de leurs Assemblées, graves, recueillis, silencieux; ils dédaignoient le faste, les honneurs, les richesses. Le Quaker ne voyoit dans un Quaker qu'un Temple du St. Esprit; toutes les distinctions de la société civile disparoissoient à ses yeux, & les Quakers se regardoient comme une famille que le St. Esprit éclairoit & dirigeoit.

Les Quakers, persuadés que Dieu seul mérite nos hommages, notre respect, notre admiration, tutoyoient tout le monde, ne saluoient personne, & refusoient aux Magistrats, & même aux Rois toute espece d'hommage.

Mais ils auroient partagé leur fortune & sacrifié leur repos pour l'homme auquel ils refusoient le salut, ou qu'ils tutoyoient.

Ils ne faisoient jamais de serment, parce que J. C. l'avoit défendu, & ils ne vouloient point payer la dime, parce que c'étoit un crime de contribuer à l'entretien des Ministres d'une Eglise corrompue; mais ils n'empêchoient point de lever la dime, parce qu'ils croyoient qu'un Chrétien ne doit jamais opposer la force à la force, ou plaider pour des intérêts temporels. Comme les Quakers regardoient toutes leurs idées comme des opérations du St. Esprit, ils regardoient toutes les maximes de leur Secte, comme des devoirs essentiels; & ils auroient plutôt sacrifié leurs biens, leur liberté, leur vie, que de saluer un homme, de faire un serment, ou de payer la dime.

Comme tous les Quakers se croyoient inspirés, il n'y en eut aucun qui ne se regardât comme un Apôtre, destiné par la Providence à éclairer une partie du monde: l'Angleterre se trouva bientôt remplie d'une multitude incroyable de Prédicants, qui trouverent par-tout des imaginations vives & des esprits foibles, qu'ils séduisirent; par-tout on vit des Magistrats, des Théologiens, des Laboureurs, des Soldats, des personnes de qualité, des femmes, des filles, s'unir aux Quakers, aller dans les places publiques, dans les Temples, trembler, prophétiser, prêcher contre l'Eglise Anglicane, troubler le service des Eglises, insulter les Ministres, déclamer avec emportement contre la corruption de tous les Etats.

Tout le Clergé & la plus grande partie du peuple, se souleva contre cette Secte nouvelle, & les Magistrats employerent leur autorité pour réprimer l'audace des Quakers: on les battit, on les empriſonna, on les dépouilla de leurs biens, & l'on ne fit que donner de l'éclat à la Secte, & multiplier les Quakers.

Quoique chaque Quaker se crût inspiré, Fox étoit cependant respecté comme le Chef de la Secte, & comme le Restaurateur du Christianisme: il envoya des Lettres Pastorales, non-seulement dans tous les endroits où les Quakers avoient

fait des Prosélytes ; il écrivit à tous les Souverains du monde, au Roi de France, à l'Empereur, au Sultan, &c. pour leur dire, de la part de Dieu, qu'ils eussent à embrasser sa Doctrine : des hommes, des femmes, des filles, passerent dans tous les pays du monde, pour y porter les lettres de Fox, & pour y prêcher sa doctrine, mais sans succès.

Cromwel régnoit alors en Angleterre ; il voulut voir Fox, il en prit une idée avantageuse, & conçut de l'estime pour sa Secte ; mais il donna un Edit, par lequel il défendoit aux Quakers de s'assembler publiquement, & ordonnoit aux Magistrats d'empêcher qu'on ne les insultât.

Cromwel ne fut obéi, ni par les Quakers, ni par leurs ennemis ; ceux-là continuerent à s'assembler, & l'on continua à les traiter rigoureusement, mais sans affoiblir leur zèle, & sans arrêter leurs progrès ; en sorte que dix ans après les premieres productions de Fox (en 1659) les Quakers tinrent dans le Comté de Bedfort une assemblée ou un Synode général, où se trouverent des Députés de toutes les parties de l'Angleterre.

Les Quakers furent traités avec beaucoup de rigueur après la mort de Cromwel, lorsque les Anglois eurent rappellé Charles II. Les ennemis des Quakers les peignirent comme des ennemis de l'Eglise, de l'Etat & du Roi ; on défendit leurs Assemblées, & le Parlement ordonna qu'ils prêteroient serment de fidélité au Roi, sous peine de bannissement de l'Angleterre. Les Quakers ne cesserent point de s'assembler, & refuserent constamment de prêter les sermens qu'on exigeoit d'eux : les ennemis des Quakers, autorisés par les loix, exercerent sur eux des rigueurs incroyables ; les Quakers n'opposerent à leurs ennemis qu'une patience & une opiniâtreté invincible ; & l'on ne put, ni les empêcher de s'assembler, ni en obtenir qu'ils prêtassent serment de fidélité au Roi.

Fox étoit un Fanatique ignorant & atrabilaire, qui n'avoit d'abord séduit que la populace, plus ignorante que lui ; mais comme il y a dans la plûpart des hommes un germe de fanatisme, Fox s'étoit fait des disciples dans les différens états ; le Quakérisme se trouva insensiblement uni avec de l'esprit, & même de l'érudition. Les Quakers alors se conduisirent avec plus de circonspection ; on ne les vit plus enseigner dans les places publiques, prê-

cher dans les cabarets, entrer dans les Eglises comme des forcenés, insulter les Ministres, & troubler le service divin.

Enfin des hommes savans, tels que Guillaume Penn, George Kert, & Robert Barclay, entrerent dans la Secte des Quakers, & le Quakérisme prit alors une nouvelle forme. Fox vivoit encore & se donnoit beaucoup de mouvement; mais Penn & Barclay devinrent en effet les Chefs de la Secte.

Du Quakérisme depuis que Penn & Barclay l'eurent embrassé.

Le fanatisme, propre à faire embrasser le Quakérisme, se trouva, dans Penn & dans Barclay, uni à beaucoup d'érudition, à un esprit méthodique, à des vues élevées: le fanatisme employa tous ces avantages en faveur du Quakérisme, il prit une nouvelle forme.

Les Quakers avoient écrit pour défendre leur Secte; mais leurs ouvrages étoient écrits avec emportement & avec amertume, remplis d'injures & même de blasphêmes; ils vouloient que tout se soumît à leur sentiment. Penn & Barclay ne prétendoient assujettir personne, & ne réclamoient que les droits de la conscience & de la liberté, droits inviolables, selon eux, en Angleterre †.

Ils représenterent les Quakers comme une société qui n'aspiroit qu'à rétablir le Christianisme primitif, & à former de tous les hommes une famille Religieuse, & qui ne vouloit, ni dominer dans l'Etat, ni assujettir personne à penser comme elle.

Barclay publia un Catéchisme ou Confession de Foi ‡, qui avoit pour base les principes fondamentaux du Protestantisme.

Enfin Barclay composa ses thèses théologiques; & le Quakérisme, qui n'étoit, dans son origine, qu'un amas d'extra-

George Kert, excellent Philosophe & bon Théologien, abandonna la secte des Quakers; c'est pourquoi nous ne parlerons plus de lui.

† Défenses des anciennes & justes libertés du peuple, &c.

‡ Catéchisme ou Confession de Foi dressée & approuvée dans l'Assemblée générale des Patriarches & des Apôtres, sous la puissance de l'Agneau qui a mené dans les

vagances & de viſions, devint un ſyſtême de Religion & de Théologie, capable d'en impoſer aux perſonnes éclairées, & très-embarraſſant pour les Théologiens Proteſtans.

Penn & Barclay ne ſervoient pas le Quakériſme ſeulement par leurs écrits; ils paſſerent en Hollande & en Allemagne pour y faire des Proſélytes. Ce fut vers ce tems (1681) que Charles II. donna à Penn & à ſes héritiers, en propriété, cette Province de l'Amérique, qui eſt à l'Oueſt de la Riviere de Warc, nommée, dans le tems qu'elle appartenoit aux Hollandois, les Nouveaux Pays-Bas: cette conceſſion ſe fit en conſidération des ſervices que le Vice-Amiral Penn avoit rendus, & de diverſes ſommes que la Couronne lui devoit encore, lorſqu'il mourut. Le Roi changea le nom de ce Pays, & l'appella Penſylvanie, pour faire honneur à M. Penn & à ſes héritiers, qu'il en déclara ſeuls propriétaires & Gouverneurs.

Penn paſſa en Amérique pour donner des loix à ſon nouvel état; les Conſtitutions fondamentales ſont en vingt-quatre articles, dont voici le premier. » Au nom de Dieu, » le Pere des lumieres & des eſprits, l'auteur des objets de » toute connoiſſance divine, de toute foi & de tout culte; je » déclare & établis pour moi & pour les miens, comme » premiere loi fondamentale du gouvernement de ce pays, » que toute perſonne qui y demeure, ou qui voudra s'y » établir, jouira d'une pleine liberté de ſervir Dieu de la » maniere qu'elle croit en conſcience lui être la plus agréable, » & tant que cette perſonne ne changera pas ſa liberté chré- » tienne en licence, & qu'elle n'en uſera pas au préjudice » des autres, en tenant, par exemple, des diſcours ſales » & profanes, en parlant avec mépris de Dieu, de J. C., » de l'Ecriture Sainte ou de la Religion, ou en commettant » quelque mal moral, ou en faiſant quelque injure aux au- » tres, elle ſera protégée par le Magiſtrat civil, & mainte- » nue dans la jouiſſance de la ſuſdite liberté chrétienne. «.

Un grand nombre de Quakers paſſerent en Penſylvanie pour ſe ſouſtraire aux rigueurs que l'on exerçoit ſur eux en Angleterre, juſqu'à la mort de Charles II.

Le Duc d'Yorck, qui lui ſuccéda ſous le nom de Jacques II. étoit fort attaché à l'Egliſe Romaine, & forma le projet de rétablir la Religion Catholique en Angleterre; pour cet effet il permit l'exercice libre de toutes les Religions: il marqua

même une estime particulière pour les Quakers. Penn jouissoit auprès de lui de la plus haute faveur : Penn profita de son crédit pour rendre service sur-tout aux Quakers, & pour leur ouvrir la porte des dignités & des charges ; il obtint un Edit qui cassoit celui qui prescrivoit la prestation de serment à ceux qui aspiroient aux charges.

Le Roi ne dissimuloit point son attachement à la Religion Catholique, & l'on ne douta pas que la dispense du serment de fidélité n'eût pour objet le rétablissement des Catholiques dans les charges & dans les dignités. Les Evêques s'en plaignirent ; le Roi ne répondit à leurs plaintes qu'en les destituant, ou en les faisant enfermer : le peuple ne douta plus que le Roi ne voulût rétablir la Religion Romaine. Toutes les Sectes de l'Angleterre furent effrayées de ce projet, & les Quakers mêmes, qui craignoient encore plus les Catholiques que les Anglicans : tout se souleva contre Jacques II. Guillaume, Prince d'Orange, monta sur le trône que Jacques abandonna à son arrivée en Angleterre.

Sous Guillaume III. le Parlement fit une loi pour accorder le libre exercice de toutes les Religions, excepté la Catholique & la Socinienne ; depuis ce tems les Quakers jouissent en Angleterre de la tolérance, & vivent sous la protection des loix & de l'Etat ; cependant, comme la loi du serment est toujours en vigueur en Angleterre, & que les Quakers refusent constamment de prêter aucun serment, ils sont exposés à être inquiétés & maltraités par les Magistrats ou par les Collecteurs des dîmes, dont les malversations sont assez ordinairement impunies.

Système Théologique des Quakers.

La souveraine félicité de l'homme consiste dans une vraie connoissance de Dieu & de Jesus-Christ *.

Personne ne connoît le Pere sinon le Fils, & celui auquel le Fils l'a révélé.

La révélation du Fils est dans l'Esprit & par l'Esprit †.

Ainsi le témoignage de l'Esprit est le seul moyen d'acquérir la vraie connoissance de Dieu : c'est par ce moyen que Dieu s'est fait connoître aux Patriarches, aux Prophetes, aux Apôtres.

* Joan. 17. 3.

† Matth. 11. 27.

Ces révélations de Dieu par l'Esprit, soit qu'elles se fassent par des voix extérieures, par des apparitions, par des songes, ou par des manifestations, & par des illuminations intérieures, sont l'objet formel de notre foi.

Ces révélations intérieures ne peuvent jamais être opposées au témoignage extérieur de l'Ecriture, ni à la saine & droite raison: car cette révélation divine ou cette illumination intérieure est évidente & claire par elle-même, & l'entendement y acquiesce aussi nécessairement qu'aux premiers principes de la raison: on ne peut donc soumettre les révélations intérieures du St. Esprit à l'examen de la raison.

C'est de ces saintes révélations de l'Esprit de Dieu aux saints hommes, que sont procédées les écritures divines, lesquelles contiennent premièrement un récit fidèle des actions du peuple de Dieu en plusieurs siècles, comme aussi plusieurs économies particulières de la Providence qui les accompagnoient; secondement, un texte prophétique de plusieurs choses, dont quelques-unes sont passées, & les autres sont encore à revenir; en troisième lieu, un ample & plein récit des principaux dogmes de la Doctrine du Christ prêchée & représentée en plusieurs excellentes déclarations, exhortations & sentences, lesquelles ont été dites & écrites par le mouvement de l'Esprit de Dieu, en divers temps, à quelques Eglises & à leurs Pasteurs, selon diverses occasions. Néanmoins, parce qu'elles ne sont que la déclaration de la source, & non pas la source elle-même, pour cette elles ne doivent pas être estimées comme le principal fondement de toute vérité & connoissance, ni comme la règle première de la foi & des mœurs.

Néanmoins, puisqu'elles donnent un véritable & fidèle témoignage de leur première origine, elles sont & peuvent être estimées comme une règle seconde & subordonnée à l'esprit, duquel elles tirent l'excellence & la certitude qu'elles ont.

Car, comme nous ne connoissons leur certitude que par le seul témoignage intérieur de l'esprit, elles-mêmes témoignent aussi que l'Esprit est ce guide par lequel les Saints sont menés en toute vérité: c'est pourquoi, selon les Ecritures, l'Esprit est le premier & le principal conducteur; & puisque nous ne recevons & ne croyons aux Ecritures, sinon parce qu'elles sont procédées de l'Esprit, par conséquent aussi l'Esprit est plus originairement & principalement la règle

Toute la postérité d'Adam est tombée & privée de cette lumiere intérieure du St. Esprit.

Dieu, par son infinie charité, a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui, soit sauvé; ce Fils illumine tout homme venant au monde, il enseigne toute justice, tempérance & piété, & cette lumiere éclaire le cœur de tous; car la rédemption n'est pas moins universelle que le péché originel.

Il y a donc dans tous les hommes une lumiere évangélique, & une grace salutaire.

Nous ne sommes donc justifiés, ni par nos œuvres produites par notre volonté, ni même par les bonnes œuvres considérées en elles-mêmes; c'est par J. C.

Le corps de péché & de la mort est ôté dans ceux en qui cette sainte & immaculée conception est produite entiérement, & leurs cœurs deviennent unis & assujettis à la vérité, tellement qu'ils n'obéissent à aucunes suggestions, ni tentations du démon, & sont délivrés du péché actuel & de la transgression de la loi de Dieu, & à cet égard ils sont parfaits: cette perfection admet pourtant toujours un accroissement, & la possibilité de pécher demeure en quelque maniere, lorsque l'entendement n'est pas très-soigneusement attentif à Dieu.

Bien que ce don & cette grace de Dieu intérieure soit suffisante pour opérer le salut, toutefois elle peut devenir & devient la condamnation à ceux qui résistent; de plus, après qu'elle a opéré quelque chose dans leurs cœurs, pour les purifier & sanctifier, ils peuvent pourtant en décheoir par désobéissance; néanmoins on peut acquérir un tel accroissement & une fermeté dans la vérité en cette vie, dont on ne peut décheoir totalement par apostasie.

Comme c'est par ce don & par cette lumiere de Dieu, que toute vraie connoissance dans les choses spirituelles est reçue & révélée, ainsi est-ce par lui, comme il est manifesté & reçu au fond du cœur, que chaque vrai Ministre de l'Evangile est ordonné, préparé & assisté en l'œuvre du ministere: & c'est par sa conduite, par son mouvement & par son attraction, qu'il faut que chaque Evangéliste & Pasteur Chrétien soit mené & commandé dans son travail & dans son ministere de l'Evangile, quant au lieu où, quant aux personnes à qui, & quant au tems qu'il doit servir: de plus, ceux qui ont cette autorité, peuvent & doivent prêcher l'E-

vangile, bien qu'ils n'aient point de commiſſion humaine; & qu'ils ſoient ſans littérature; comme d'autre côté, ceux qui manquent de l'autorité de ce don divin, quoique ſavans & autoriſés par les commiſſions des Egliſes & des hommes, ne doivent être eſtimés que comme des impoſteurs & des trompeurs, & non pas comme de vrais Miniſtres de l'Evangile.

Tout véritable culte, & tout ſervice agréable à Dieu, eſt offert par ſon eſprit qui meurt intérieurement, qui n'eſt limité, ni par les lieux, ni par les tems, ni par les perſonnes: car, quoique nous devions le ſervir toujours, en ce que nous devons être en crainte devant lui; néanmoins, quant à la ſignification extérieure dans nos prieres, dans nos louanges ou dans nos prédications, nous ne le devons pas faire, où & quand nous voulons, mais là, où & quand nous y ſommes menés par le mouvement & par les inſpirations ſecrettes de ſon eſprit dans nos cœurs: leſquelles prieres Dieu exauce & accepte, qui ne manque jamais de nous y mouvoir, quand il eſt expédient, de quoi ſeul eſt le Juge le plus propre. Tout autre culte donc, ſoit louanges, prieres ou prédications, que l'homme rend de ſa propre volonté & à ſon loiſir, qu'il peut commencer & finir à ſon plaiſir, ſoit que les formes en ſoient preſcrites, comme les liturgies, &c. ſoit les prieres ſur le champ conçues par la force & par la faculté naturelle de l'entendement, toutes ne ſont que des ſuperſtitions, une dévotion volontaire & une idolâtrie abominable devant Dieu, que l'on doit rejetter & renier, & dont il nous faut ſéparer.

Comme il n'y a qu'un Dieu & qu'une foi, auſſi il n'y a qu'un Baptême, non celui par lequel les ordures du corps ſont ôtées, mais l'atteſtation d'une bonne conſcience devant Dieu par la réſurrection de J. C., & ce Baptême-là eſt quelque choſe de pur & de ſpirituel: ſavoir, le Baptême d'eſprit & de feu, par lequel nous ſommes enſévelis avec lui, afin qu'étant lavés & purgés de nos péchés, nous cheminions en nouveauté de vie, duquel le Baptême de Jean étoit la figure, qui fut pour un tems, & non pas commandé pour toujours. Quant au Baptême des enfans, c'eſt une pûre tradition humaine, dont on ne trouve, ni précepte, ni pratique dans toute l'Ecriture.

La communion du corps & du ſang du Chriſt eſt intérieure & ſpirituelle, ce qui eſt la participation de la chair & du

du ſang de J. C., par laquelle l'homme intérieur ſe nourrit chaque jour dans les cœurs de ceux en qui J. C. habite, de quoi la fraction du pain par J. C. avec ſes diſciples étoit figure, dont ſe ſervoient quelquefois dans l'Egliſe ceux qui avoient reçu la ſubſtance à cauſe des foibles; auſſi-bien que de s'abſtenir des choſes étouffées & du ſang, & de ſe laver les pieds les uns des autres, & oindre les malades d'huile; toutes leſquelles choſes ne ſont pas commandées avec moins d'autorité & de ſolemnité que les premieres; mais puiſqu'elles n'ont été que des ombres des meilleures choſes, elles ceſſent pour ceux qui en ont obtenu la ſubſtance.

Puiſque Dieu s'eſt approprié la domination & le pouvoir de la conſcience, comme celui-là ſeul qui la peut bien inſtruire & gouverner, il n'eſt donc permis à perſonne, quelle que ſoit ſon autorité ou principalité dans le gouvernement de ce monde, de forcer les conſciences des autres; c'eſt pourquoi tous les meurtres, les banniſſemens, les proſcriptions, les empriſonnemens, & toutes les autres choſes de cette nature, dont les hommes ſont affligés pour le ſeul exercice de leurs conſciences, ou pour leur différente opinion dans le culte, procédent de l'eſprit de Caïn le meurtrier, & ſont contraires à la vérité, pourvu que perſonne ne nuiſe à ſon prochain, ni en ſa vie, ni en ſes biens, ſous prétexte de conſcience, ni de rien commettre de pernicieux ou d'incompatible avec la ſociété & avec le commerce; auquel cas il y a une loi pour le défaillant, & la juſtice doit être rendue à chacun, ſans exception de perſonnes.

Puiſque toute religion tend principalement à retirer l'homme de l'eſprit & de la vaine conſervation de ce ſiécle, à l'introduire dans la communion intérieure avec Dieu, devant lequel ſi nous ſommes toujours en crainte, nous ſommes eſtimés heureux; il faut donc que ceux qui s'approchent de cette crainte, rejettent & délaiſſent toutes ces vaines habitudes & coutumes, ſoit en paroles, ſoit en actions; telles que ſont celles de tirer le chapeau à un homme, ou ſe découvrir la tête, de plier le jarret, & telles autres inflexions de corps dans les ſalutations, avec toutes ces folles & ſuperſtitieuſes formalités qui les accompagnent: toutes leſquelles choſes l'homme a inventées dans ſon état de corruption, pour entretenir ſa vanité dans ſon orgueil & la vaine pompe de ce ſiécle, comme auſſi les jeux inutiles, les récréations frivoles, les divertiſſemens, les jeux de cartes, ce qui n'a été inventé

que pour consumer inutilement le tems précieux & divertir l'ame du témoin de Dieu dans le cœur, & du vif sentiment de sa crainte, & de l'esprit Evangélique duquel les Chrétiens doivent être fermentés, & qui mene à la société & à la crainte sincére de Dieu.

De ce principe, Barclay conclut :

1°. Qu'il n'est pas permis de donner aux hommes des titres flatteurs, comme votre Sainteté, votre Majesté, votre Eminence, votre Excellence, votre Grandeur, votre Seigneurie, &c. ni de se servir de ces discours flatteurs, appellés communément *complimens*.

Les titres ne sont point partie de l'obéissance due aux Magistrats ou aux Empereurs ; nous ne trouvons point que dans l'Ecriture, aucun de ces titres se soient donnés aux Rois, aux Princes & aux Nobles : ceux auxquels on donne ces titres n'ont souvent rien qui leur réponde, & nulle autorité ne peut obliger un chrétien à mentir.

2°. Qu'il n'est pas permis aux chrétiens de se mettre à genoux, ou de se prosterner eux-mêmes devant aucun homme, ou de courber le corps, ou de découvrir la tête devant eux.

3°. Qu'il n'est pas permis à un chrétien d'user de superfluité dans ses vêtemens, comme n'étant d'aucun usage, hormis que pour l'ornement & pour la vanité.

4°. Qu'il n'est pas permis de se servir de jeux, de passetems, de divertissemens, ou entre autres choses de comédies, parmi les chrétiens, sous l'imagination de récréations, lesquelles ne s'accordent pas avec le silence chrétien, la gravité & la sobriété : car le rire, le divertissement, le jeu, la moquerie, la raillerie, le vain babil, &c. n'est point une liberté chrétienne, ni une gaieté innocente.

5°. Qu'il n'est pas permis aux Chrétiens de jurer du tout, sous l'Evangile, non pas seulement pour quelque utilité, & dans leurs discours ordinaires, ce qui étoit aussi défendu sous la loi Mosaïque, mais non pas même en jugement devant le Magistrat.

6°. Qu'il n'est pas permis aux chrétiens de résister au mal, ou de faire la guerre, ou de combattre dans aucun cas.

Premiérement, parce que J. C. nous commande d'aimer nos ennemis.

Secondement, parce que S. Paul dit, que les armes de notre guerre ne sont point charnelles, mais spirituelles. 2. *Cor.* 10. 4.

En troiſieme lieu, parce que Jacques témoigne que les combats & les querelles viennent des convoitiſes ; mais ceux qui ſont véritablement chrétiens, ont crucifié la chair avec ſes affections & ſes convoitiſes : par conſéquent, ils ne peuvent pas s'y abandonner en faiſant la guerre.

En quatrieme lieu, parce que les Prophetes Iſaïe & Michée ont prophétiſé en termes exprès, que dans la Montagne de la maiſon de l'Eternel, le Chriſt jugera les nations, & alors ils forgeront leurs épées en ſocs de charrues.

En cinquieme lieu, parce que J. C. dit, que ſon regne n'eſt point de ce monde, & que pour cette raiſon ſes ſerviteurs ne combattent point : par conſéquent ceux qui combattent ne ſont, ni ſes diſciples, ni ſes ſerviteurs. *Joan.* 18. 36.

En ſixieme lieu, parce que l'Apôtre exhorte les chrétiens, qu'ils ne ſe défendent point, ni ne ſe vengent point eux-mêmes en rendant mal pour mal ; mais à donner lieu à la colere, parce que la vengeance appartient au Seigneur : ne ſois point ſurmonté par le mal, mais ſurmonte le mal par le bien ; ſi ton ennemi a faim, donne-lui à manger, s'il a ſoif, donne-lui à boire. *Rom.* 12. 19.

En ſeptieme lieu, parce que le Chriſt appelle ſes enfans à porter ſa croix, & non pas à crucifier ou à tuer les autres ; il les appelle à la patience & non pas à la vengeance ; à la vérité & à la ſimplicité, & non pas aux frauduleux ſtratagêmes de la guerre.

Telle eſt l'idée que Barclay donne de la Théologie & de la Morale des Quakers, dans ſon apologie qu'il termine par un parallele des Quakers, & des autres Chrétiens.

Si donner & recevoir des titres de flatterie, deſquels ont ne ſe ſert point à cauſe des vertus inhérentes aux perſonnes, mais qui ſont pour la plûpart employés par des hommes impies à l'égard de ceux qui leur reſſemblent, s'incliner, gratter du pied en révérence & ramper juſqu'à terre l'un devant l'autre ; ſi s'appeller à tout moment l'un l'autre, *le très-humble ſerviteur*, & cela le plus fréquemment, ſans aucun deſſein réel de ſervice, ſi c'eſt là l'honneur qui vient de Dieu, & non pas l'honneur qui vient d'en-bas, alors à la vérité on pourra dire de nos adverſaires qu'ils ſont fidéles, & que nous ſommes condamnés comme des orgueilleux & des opiniâtres, en refuſant toutes ces choſes. Mais ſi avec Mardochée refuſer de s'incliner devant l'orgueilleux Aman, & avec Eliſée refuſer de donner des titres flatteurs aux hom-

mes, de peur que nous en ſoyons réprimandés par notre Créateur, & ſi ſuivant l'exemple de Pierre & l'avis de l'Ange, s'incliner ſeulement devant Dieu, & non pas devant nos compagnons de ſervice; & ſi n'appeller perſonne Seigneur, ni maître, hormis ſuivant quelques rélations particulieres, ſuivant le commandement de J. C.; je dis que ſi ces choſes-là ne ſont pas à blâmer, donc nous ne ſommes point blâmables d'en agir ainſi.

Si être vain, extravagant en habits, ſe farder le viſage, & s'entortiller & friſer les cheveux; ſi être couvert d'or & d'argent, & de pierres précieuſes, & ſi être couvert de rubans & de dentelles; ſi être vêtus d'habillemens immodeſtes, & ſi ce ſont là les ornemens des chrétiens, & ſi cela eſt être humble, doux & mortifié; alors à la vérité nos adverſaires ſont de bons chrétiens, & nous ſommes des orgueilleux, des ſinguliers, & des fantaſques, en nous contentant de ce que le néceſſaire & la commodité demandent, & condamnant ce qu'il y a davantage, comme ſuperflu, mais non pas autrement.

Si pratiquer le jeu, les paſſe-tems, les comédies; ſi jouer aux cartes, jouer aux dez, danſer; ſi chanter & uſer des inſtrumens de muſique, ſi fréquenter les places de théâtres & les comédies, & mentir, contrefaire ou ſuppoſer, & diſſimuler, eſt d'être toujours en crainte; ſi cela eſt faire toutes choſes à la gloire de Dieu, & ſi cela eſt paſſer notre ſéjour ici en crainte, & ſi cela eſt uſer de ce monde, comme ſi nous n'en uſions point; & ſi cela n'eſt pas nous conformer nous-mêmes à nos convoitiſes: alors nos adverſaires ſont de bons chrétiens, modeſtes, mortifiés, qui renoncent à eux-mêmes, & nous ſommes juſtement blâmables en les condamnant; mais non pas autrement.

Si la profanation du ſaint nom de Dieu, ſi exiger le ſerment l'un de l'autre à chaque occaſion: ſi appeller Dieu à témoin dans des choſes d'une telle nature, dans leſquelles aucun Roi de la terre ne ſe croiroit pas honorablement appellé à témoin, ſont des devoirs d'un homme chrétien, j'avouerai que nos adverſaires ſont d'excellens chrétiens, & que nous manquons à notre devoir; mais ſi le contraire eſt véritable, il faut de néceſſité que notre obéiſſance à Dieu dans cette choſe-là lui ſoit agréable.

Si nous venger nous-mêmes, ou rendre injure pour injure, mal pour mal; ſi combattre pour des choſes périſſables, al-

ler à la guerre l'un contre l'autre que nous n'avons jamais vu, ni avec qui nous n'avons jamais eu aucune conteſtation, ni querelle, ni rien à faire, étant de plus tout-à-fait ignorans de la cauſe de la guerre, mais ſeulement que les Magiſtrats des nations fomentent des querelles les uns contre les autres, dont les cauſes ſont pour la plûpart inconnues aux ſoldats qui combattent, tout de même que de quel côté eſt le droit ou le tort; & néanmoins être ſi furieux que de détruire & de ſaccager tout, afin que ce culte ou un autre ſoit reçu ou aboli; ſi faire ces choſes & beaucoup davantage de cette nature, eſt accomplir la loi de Chriſt; alors à la vérité nos adverſaires ſont de véritables chrétiens, & nous ne ſommes que de miſérables hérétiques, qui ſouffrons même d'être ſaccagés, pris, empriſonnés, bannis, battus & maltraités ſans aucune réſiſtance, mettant notre confiance ſeulement en Dieu, afin qu'il nous défende & nous conduiſe en ſon royaume par le chemin de la croix.

L'apologie de Barclay, qui eſt ſans contredit le meilleur ouvrage qu'on ait fait en faveur des Quakers, a été attaquée par divers écrits: 1°. par Jean Browin, Théologien Presbytérien d'Ecoſſe, dans un ouvrage intitulé: le Quakériſme, le vrai chemin du Paganiſme: 2°. par Nicolas Arnold, Profeſſeur en Théologie à Franeker en Friſe, exercitation contre les Thèſes théologiques de Barclay: 3°. par Jean George Bajer, Théologien Luthérien, Docteur & Profeſſeur à Iene, dans un ouvrage intitulé, l'origine de la véritable & ſalutaire connoiſſance de Dieu: 4°. par Boltuſius dans ſon Anti-Barclay Allemand: 5°. par L. Ant. Reiſer, dans ſon Anti-Barcluyus, &c.

QUARTODECIMANS ou QUATUORDECIMANS: c'eſt ainſi qu'on appella ceux qui prétendoient qu'il falloit célébrer la Pâque le 14 de la Lune de Mars.

Une partie des fidéles croyoit qu'il falloit finir le jeûne de la Pâque le 14 de la Lune, quelque jour de la ſemaine qu'il arrivât, & y faire la fête de la Réſurrection du Sauveur, & c'eſt ce que S. Jean, S. Philippe Apôtres, S. Polycarpe, S. Meliton & d'autres grands hommes, avoient pratiqué dans l'Aſie mineure: auſſi toute cette Province s'y attachoit particuliérement.

D'autres fidéles ſoutenoient qu'on ne pouvoit finir le jeûne & ſolemniſer la Réſurrection que le Dimanche; & cette pratique qui l'a enfin emporté étoit auſſi fondée ſur la tradi-

tion des Apôtres ; c'eſt-à-dire, de S. Pierre & de S. Paul ; ce n'eſt pas que les Apôtres euſſent fait aucune loi ſur ce ſujet, dit Socrate, ni que l'on pût en rapporter aucun écrit : mais leur exemple étoit une loi très-puiſſante par leurs diſciples.

La différente pratique qu'on ſuivoit ſur cela, dura longtems ſans troubler la paix de l'Egliſe.

Lorſque Victor tenoit le Siége de S. Pierre, cette affaire fut agitée avec beaucoup plus de chaleur qu'elle n'avoit été auparavant.

L'Aſie mineure obſervoit comme on l'a dit le 14 de la Lune ; mais elle étoit ſeule dans la pratique, avec quelques Egliſes des environs. Tout le reſte de l'Egliſe, dit Euſebe, avoit attaché au Dimanche la ſolemnité de la Réſurrection.

Il ſe tint divers Conciles ſur ce ſujet ; & s'il en faut juger par celui qui ſe tint à Ephèſe, ce fut Victor qui écrivit aux principaux Evêques, pour les prier d'aſſembler ceux de leur Province : ces Conciles s'accordoient tous à ne célébrer la Réſurrection que le Dimanche.

Polycrate, Evêque d'Ephèſe, s'oppoſa à cette réſolution univerſelle ; c'étoit un des plus conſidérables Evêques qui fuſſent alors dans l'Egliſe, Chef de tous ceux de l'Aſie.

Victor lui écrivit pour le prier d'aſſembler les Evêques de ſa Province, en le menaçant même de le ſéparer de ſa communion, s'il ne ſe rendoit au ſentiment des autres. Polycrate aſſembla effectivement ſes confreres en grand nombre dans la ville d'Ephèſe : ils furent tous de ſon ſentiment, & conclurent qu'il ne falloit pas changer la tradition qu'ils avoient reçue de leurs ſaints prédéceſſeurs.

Victor condamna l'oppoſition des Aſiatiques à tout le reſte de l'Egliſe : il menaça même de les excommunier, & ſelon pluſieurs auteurs, il les excommunia en effet ; cependant les Aſiatiques demeurerent dans leur pratique qu'ils quitterent cependant, mais qui fut ſuivie par les Egliſes de Syrie & de Méſopotamie.

Conſtantin, en devenant maître de l'Orient en 32, apprit avec douleur cette diverſité d'uſages ſur la fête de Pâque, qui véritablement ne rompoit pas la communion, mais troubloit néanmoins la joie de cette grande ſolemnité, & étoit une tâche dans la beauté de l'Egliſe : c'eſt pourquoi il chargea le grand Oſius de travailler à appaiſer ce trouble

dans la Syrie. Oſius n'en put venir à bout, pas plus que de l'héréſie d'Arius; il fallut raſſembler le Concile de Nicée pour l'une & pour l'autre diſpute : ce fut là où cette queſtion fut enfin terminée : car le Concile ordonna que toute l'Egliſe célébreroit la fête de Pâque en un même jour ſuivant la coutume de Rome, de l'Egypte, & la plûpart des autres pays.

Toute l'Egliſe ſe trouva uniforme par cette définition : car les Syriens y obéirent, & le Concile d'Antioche confirmant celui de Nicée, dépoſa par ſon premier Canon les Eccléſiaſtiques, & excommunia les Laïques qui célébroient la Pâque en particulier avec les Juifs. Toute l'Egliſe s'étant donc réunie dans la pratique de faire la Pâque le Dimanche, s'il y eut quelques particuliers qui refuſerent de ſe ſoumettre à cette autorité ſuprême, ils furent traités d'hérétiques ſous le nom de *Quartodécimans*, c'eſt-à-dire, obſervateurs du 14 de la Lune, auquel ils vouloient qu'on fit la Pâque. C'eſt pourquoi S. Epiphane & Théodoret mettent les Quartodécimans au nombre des hérétiques, & le ſeptieme Canon du premier Concile de Conſtantinople, les compte entre ceux que l'on recevoit par l'abjuration & par l'onction. Voyez Tillemont, *c. 3. pag. 102. & ſuiv.*

QUIETISME : ce mot exprime l'état de repos ou d'impaſſibilité auquel une eſpece de Myſtiques contemplatifs penſent arriver en s'uniſſant à Dieu par la méditation, ou par l'oraiſon mentale.

Nous nous uniſſons en quelque ſorte aux objets par la penſée, & un objet qui abſorbe toute notre attention ſemble s'identifier avec nous.

On a donc regardé la méditation ou la contemplation des perfections divines, comme un moyen de s'unir à Dieu : on s'eſt efforcé de ſe détacher de tous les objets pour ſe livrer ſans diſtraction à la contemplation des perfections divines. On a imaginé des méthodes, & l'on a cru que l'ame pouvoit contempler l'eſſence divine ſans diſtraction, & s'unir à elle intimement ; qu'une vie ſi parfaite de l'eſſence divine étoit jointe à l'amour le plus ardent, que les facultés de l'ame étoient abſorbées par ſon union avec Dieu, qu'elle ne recevoit plus aucune impreſſion des objets terreſtres : cet état de l'ame eſt ce qu'on appelle quiétude, ou le quiétiſme.

On conçoit aiſément tous les excès où l'eſprit humain peut ſe porter en partant de ces principes, & que le quiétiſme peut prendre mille formes différentes ſelon le caractère & les

idées de ceux qui en adoptent les principes : les Gnoſtiques, les Carpocratiens, les Valentiniens, les Héſicates, les Béguards, les Illuminés, Molinos, Malaval, Guillot, Madame Guyon, M. de Fénelon, ſont des Quiétiſtes ; mais leur quiétiſme eſt bien différent.

Molinos eſt un des plus célébres : c'étoit un Prêtre Eſpagnol, qui s'établit à Rome vers la fin du dix-ſeptieme ſiécle. Il enſeigna le quiétiſme dans ſon livre intitulé la Conduite ſpirituelle, d'où l'on tira ſoixante-huit propoſitions, qui furent condamnées comme hérétiques & ſcandaleuſes. Molinos ſe rétracta & fut condamné à une priſon perpétuelle. Molinos avoit cependant joui à Rome d'une réputation éclatante de ſainteté, & il a eu des Apologiſtes auſſi-bien que le quiétiſme. Madame Guyon eut auſſi beaucoup de célébrité : M. de Fénelon la défendit. Voyez ſur les quiétiſtes, rélation du quiétiſme, recueil de differentes piéces concernant le quiétiſme, l'Inſtruction de M. Boſſuet, ſur les états d'oraiſon, l'hiſtoire abrégée du quiétiſme qui eſt à la tête du ſixieme volume des Œuvres de M. Boſſuet.

Toute cette querelle fut terminée par un jugement du S. Siége, auquel M. de Fénelon ſe ſoumit avec une ſimplicité qui prouvoit également la pureté de ſes intentions, la candeur de ſon cœur & l'élévation de ſon ame.

R

REBAPTISANS : c'eſt le nom que l'on donnoit à ceux qui prétendoient qu'il falloit rebaptiſer les hérétiques : cette erreur fut d'abord ſoutenue par Agrippin, enſuite par S. Cyprien, & adoptée dans le quatrieme ſiécle par les Donatiſtes.

L'an 255, on commença à diſputer en Afrique ſur le Baptême des hérétiques.

Les Novatiens rebaptiſoient tous ceux qui paſſoient dans leur parti. Un nommé Magnus croyant qu'il ne falloit avoir rien de commun avec les hérétiques, ou craignant qu'on ne parût ſuivre Novatien en rebaptiſant comme lui, demanda à S. Cyprien s'il falloit rebaptiſer ceux qui quittoient le parti de Novatien, & rentroient dans l'Egliſe. *

* Cypr. 69. edit. de Dodvel.

S. Cyprien répondit, que puiſqu'il falloit rebaptiſer tous ceux qui avoient été baptiſés par des hérétiques, ou Schiſmatiques, les Novatiens n'en devoient pas être exceptés : il ſe fondoit ſur ces principes :

1°. Ceux qui ſortent hors de l'Egliſe doivent être conſidérés comme des payens, & par conſéquent tout-à-fait incapables de faire les fonctions de Miniſtres de J. C.

2°. L'Egliſe étant unique & renfermée dans une ſeule communion, il falloit qu'elle fût du côté de Novatien ou de celui de Corneille.

3°. Novatien ne pouvoit pas donner le nom d'Egliſe à ſon parti, parce qu'il étoit deſtitué de la ſucceſſion des Evêques, ayant été ordonné hors de l'Egliſe.

4°. Les Hérétiques & les Schiſmatiques étant deſtitués du S. Eſprit, ils ne le pouvoient pas conférer à ceux qu'ils baptiſoient, non plus que le pardon des péchés qu'on ne pouvoit accorder ſans avoir le S. Eſprit : qu'on ne peut ſe ſauver hors de la vraie Egliſe, que par conſéquent on n'avoit point le vrai Baptême hors de l'Egliſe, & que Novatien ne pouvoit regarder ſon parti comme la vraie Egliſe, ou qu'il falloit dire que Corneille, le ſeul légitime ſucceſſeur de Fabien, Corneille qui avoit remporté la couronne du martyre, étoit hors de l'Egliſe : enfin il prouve par l'exemple des tribus Schiſmatiques d'Iſraël, que Dieu hait les Schiſmatiques ; qu'ainſi, ni les Schiſmatiques, ni les hérétiques n'ont le S. Eprit.

S. Cyprien dit dans cette lettre tout ce qu'on peut dire en faveur de ſon ſentiment ; cependant elle ne leva pas toutes les difficultés des Evêques de Numidie. Dix-huit Evêques de cette Province écrivirent de nouveau à S. Cyprien, qui convoqua un Concile dans lequel on déclara que perſonne ne pouvoit être baptiſé hors de l'Egliſe.

Malgré la déciſion du Concile d'Afrique, beaucoup d'Evêques préféroient la coutume ancienne au ſentiment de S. Cyprien, qui convoqua un nouveau Concile, où les Evêques de Numidie & d'Afrique ſe trouverent : ce ſecond Concile confirma la déciſion du premier Concile de Carthage ſur la nullité du Baptême des Hérétiques. Le Concile confirma le Pape Etienne de ce qu'il avoit jugé ; mais le Souverain Pontiſe condamna le jugement des Peres de Carthage.

La lettre de S. Etienne eſt perdue ; mais on voit par celles de S. Cyprien, que ce Pape inſiſtoit beaucoup ſur la tradi-

tion & ſur la pratique univerſelle de l'Egliſe, dans laquelle il ne faut rien innover.

S. Cyprien, pour ſoutenir contre l'autorité du Siége de Rome, convoqua un troiſieme Concile compoſé de 87 Evêques Africains, Numides & Maures : on y confirma le jugement des deux Conciles précédens ſur la nullité du Baptême des Hérétiques. S. Cyprien écrivit à Firmilien ſur la conteſtation qui s'étoit élevée entre le Pape & l'Egliſe d'Afrique, & Firmilien approuva le ſentiment de S. Cyprien.

On mit de part & d'autre beaucoup de vivacité & de chaleur dans cette diſpute. S. Etienne menaça d'excommunier les Rebaptiſans ; mais il n'y eut point d'excommunication portée, du moins aucun de ceux qui l'ont prétendu, n'ont juſqu'ici donné aucune preuve convainquante de leur ſentiment : car il y a bien de la différence entre l'excommunication & le refus que le Pape Etienne fit de communiquer avec les députés d'Afrique, ou une menace de ſe ſéparer de S. Cyprien ; & ce ſont cependant les deux preuves qu'on apporte pour établir que Saint Etienne excommunia Saint Cyprien. *

Le Pape Etienne mourut, & Xiſte ſon Succeſſeur ne pouſſa pas plus loin la conteſtation de la validité du Baptême des Hérétiques, qui fut décidée conformément au jugement du Pape Etienne dans un Concile plenier. Nous n'examinerons point ſi ce Concile eſt le Concile de Nicée ou celui d'Arles : cette queſtion n'eſt d'aucune importance, puiſque par l'un & par l'autre Concile, il eſt certain que le Baptême des Hérétiques eſt valide.

S. Cyprien n'appuyoit ſon opinion que ſur des paralogiſmes ; il prétendoit que l'Hérétique, n'ayant ni le S. Eſprit, ni la grace, il ne pouvoit la donner ; mais il eſt certain que le Baptême ne tirant ſon efficacité que de l'inſtitution de J. C. la foi du Miniſtre ne peut empêcher l'effet du Baptême, pas plus que l'état du péché dans lequel il ſe trouveroit en donnant le Baptême.

Ce qu'il diſoit, que perſonne ne pouvant ſe ſauver hors de la vraie Egliſe, il ne pouvoit y avoir de Baptême chez les

* Voyez Valois, le P. Alex. Schelſtrate. Les Proteſtans, auſſi-bien que les Catholiques, ſe ſont partagés ſur ce point, mais, ce me ſemble, par quelque raiſon de parti, plutôt que par des raiſons tirées de l'Hiſtoire même.

Hérétiques, eſt encore un paralogiſme ; car comme on ne ſort de la vraie Egliſe que par l'héréſie, c'eſt-à-dire, par la révolte à l'autorité de la vraie Egliſe, dans les ſociétés chrétiennes il n'y a d'Hérétiques que ceux qui participent à cet eſprit de révole ; ceux qui n'y participent pas, appartiennent à la vraie Egliſe : tels ſont les enfans & les adultes qui ſont dans une ignorance invincible de la révolte de la ſociété dans laquelle ils vivent.

Enfin, le Pape Etienne oppoſoit à S. Cyprien une tradition univerſelle & immémoriale, & S. Cyprien reconnoit dans ſa lettre à Quintus, la vérité de cette tradition ; il ne remonte pas lui-même au-delà d'Agrippin ſon prédéceſſeur.

Mais, dira-t'on, comment donc l'uſage de rebaptiſer les Hérétiques s'étoit-il établi ? Le voici.

Il s'étoit élevé, dans l'Egliſe, des Hérétiques qui avoient altéré la forme du Baptême, tels que les Valentiniens, les Baſilidiens, &c. Le Baptême de ces Hérétiques étoit nul ; & on baptiſoit ceux qui ſe convertiſſoient, lorſqu'ils avoient été baptiſés par ces Hérétiques, ce qui n'eſt point du tout favorable au ſentiment de S. Cyprien. *

Les Donatiſtes adopterent ce ſentiment, & S. Auguſtin l'a très-bien réfuté dans ſon Livre du Baptême.

RÉFORMATION : c'eſt le nom que donnerent à leur Schiſme toutes les Sectes qui ſe ſéparerent de l'Egliſe Romaine dans le commencement du ſeiziéme ſiécle.

L'Hiſtoire Eccléſiaſtique ne ſournit point d'événement plus intéreſſant : tout étoit tranquille dans l'Europe ; toutes les Egliſes étoient unies par la même foi, par les mêmes Sacremens ; toutes étoient ſoumiſes au Souverain Pontife, & le regardoient comme le Chef de l'Egliſe.

Léon X. qui ocupoit alors le Siége de Rome, envoya des Indulgences en Allemagne, en Suiſſe ; un intérêt ſordide en abuſe, Luther s'éleve contre cet abus, & attaque enſuite les Indulgences mêmes, le Pape & l'Egliſe : la moitié de

* Voyez dans S. Irenée, l. 1. c. 18, les différentes formules de ces Hérétiques : les uns baptiſoient au nom du Pere de toutes choſes, qui étoit inconnu, de la vérité qui étoit la mere de tout, de Jeſus deſcendu pour racheter les vertus : d'autres ſe ſervoient de noms biſarres, & propres à étonner l'imagination ; ils baptiſoient du nom de *Baſyma*, de *Cacabaſe*, de *Diarbada*, &c. Les Marcioniſtes baptiſoient au nom du Juſte, du Bon & du Méchant.

l'Allemagne s'arme pour Luther, & ſe ſépare de l'Egliſe Romaine; le Dannemarck, la Suéde, une partie de la Hongrie & de la Pologne ſont entraînés dans le Schiſme. Voyez l'art. LUTHER.

Dans le même-tems Zuingle, Curé en Suiſſe, prêche contre les Indulgences, attaque preſque tous les Dogmes de l'Egliſe Romaine, abolit toutes les cérémonies, & détache de l'Egliſe Catholique la plus grande partie de la Suiſſe. Voyez l'article ZUINGLE.

Luther & Zuingle appellent Réforme, le changement qu'ils font dans les dogmes & dans le culte, & prennent la qualité de Réformateurs. Ils inſpirent leur fanatiſme & forment des Diſciples qui vont porter leurs erreurs dans toute l'Europe; ils les enſeignent en Angleterre, & l'Egliſe Anglicane en adopte une partie; ils troublent les Pays-Bas, occaſionnent la formation de la République des Provinces-Unies, & font de la Religion de Calvin, la Religion dominante de ces Provinces; ils pénétrent en France, ſe multiplient & y obtiennent des Temples & l'exercice libre de leur Religion pendant plus d'un ſiécle. Voyez les articles ANGLICANE, EGLISE, HOLLANDE, CALVINISTES.

Du ſein de la Réforme de Luther, de Zuingle & de Calvin, naquirent mille Sectes différentes auſſi oppoſées entre elles, qu'elles étoient ennemies de l'Egliſe Romaine: tels furent les Anabaptiſtes, qui ſe diviſerent en treize ou quatorze Sectes: voyez l'article ANABAPTISTES; les Sacramentaires qui ſe diviſerent en neuf différentes branches; les Confeſſioniſtes partagés en vingt-quatre Sectes; les Extravagans qui avoient des ſentimens oppoſés à la Confeſſion d'Ausbourg, & qui ſe diviſerent en ſix Sectes: voyez l'article LUTHER & LUTHÉRIENS; les Calviniſtes qui ſe diviſerent en Gomariſtes & en Arminiens, en Supra-Lapſaires & en Infra-Lapſaires, en Puritains & en Anglicans: voyez ces articles. Enfin, Servet, Okin, les Sociniens, les nouveaux Ariens.

L'Hiſtoire de toutes ces Sectes eſt, à proprement parler, l'Hiſtoire de la Réforme, & preſque l'Hiſtoire de l'eſprit humain, pendant ces ſiécles.

Nous avons expoſé dans chacun de ces articles leurs principes, & nous les avons réfutés: nous avons réſervé pour cet article, l'examen de leurs principes communs.

Toutes les ſociétés chrétiennes qui ont pris le titre d'E-

gliſes Réformées, ſe ſont ſéparées de l'Egliſe Romaine. Le fondement de cette ſéparation eſt, 1°. que l'Egliſe Romaine étoit tombée dans des erreurs qui ne permettoient pas de reſter dans ſa Communion : 2°. que l'Ecriture étoit la ſeule régle de notre foi : 3°. que tout Fidéle étoit Juge du ſens de l'Ecriture, & avoit droit de juger de ce qui appartient à la Foi, de ſe ſéparer de la ſociété qui eſt tombée dans l'erreur, & de s'attacher à une autre, ou d'en former une nouvelle dans laquelle il rétabliſſe la Foi & le culte dans ſa pureté.

Nous allons faire voir : 1°. que les erreurs que les P. R. reprochent à l'Egliſe Romaine, n'ont pu autoriſer leur ſéparation : 2°. que l'Ecriture n'eſt pas la ſeule régle de la Foi : 3°. que ce n'eſt point aux ſimples Fidéles, mais aux Evêques ſucceſſeurs des Apôtres, qu'il appartient de juger des controverſes de la Religion.

§. I.

Les Erreurs que les Prétendus Réformés reprochent à l'Egliſe Romaine, n'ont pu autoriſer leur ſéparation.

Les Réformés prétendent juſtifier leur Schiſme par ce raiſonnement.

On ne peut demeurer uni à une Secte qui oblige à faire profeſſion de diverſes erreurs fondamentales, & à pratiquer un culte ſacrilége & idolâtre, comme l'adoration de l'Hoſtie, &c.

Or, l'Egliſe Romaine oblige à faire profeſſion de diverſes erreurs fondamentales, & à pratiquer un culte ſacrilége & idolâtre.

On ne peut donc pas demeurer dans ſa Communion ; & tous ceux qui ſont perſuadés de la fauſſeté de ſes dogmes & de l'impiété de ſon culte, ſont obligés de s'en ſéparer.

Nous avons fait voir que l'Egliſe Romaine n'eſt tombée dans aucune erreur. Voyez les différens articles LUTHER, CALVIN, ZUINGLE, &c. & les Proteſtans les plus éclairés ont été forcés de reconnoître qu'elle n'enſeignoit aucune erreur fondamentale. *

* Tillotſon Serm. t. 2. Serm. 11. p. 71. Chilingvort, dans l'Ouvrage intitulé *la Religion Proteſtante eſt une voie ſûre.*

Nous allons préſentement examiner le ſophiſme des Proteſtans, indépendamment de cette diſcuſſion.

Il y a une ſéparation ſimple & négative, qui conſiſte plutôt dans la négation de certains actes de Communion, que dans des actions poſitives contre la Société dont on ſe ſépare.

Il y a une autre ſéparation qu'on peut appeller poſitive, qui enferme l'érection d'une Société ſéparée, l'établiſſement d'un nouveau miniſtère, & la condamnation poſitive de la premiere Société à laquelle on étoit uni.

Les Prétendus Réformés ne ſe ſont pas contentés de la premiere ſéparation qui conſiſte à ne point communiquer avec l'Egliſe Romaine dans les choſes qu'ils prétendoient être mauvaiſes & défendues par la loi de Dieu ; ils ont formé une nouvelle Société, une nouvelle Egliſe, ils ont établi de nouveaux Paſteurs, ils ont uſurpé le miniſtère Eccléſiaſtique, ils ont prononcé anathême contre l'Egliſe Romaine, ils ont dégradé & chaſſé ſes Paſteurs.

La ſéparation des Proteſtans eſt donc un ſchiſme inexcuſable : car l'uſurpation du miniſtère eſt criminelle par elle-même, & ne peut être juſtifiée par la prétendue idolâtrie de la Société, dont on ſe ſépare.

Qui diroit, par exemple, qu'il eſt permis de calomnier toute Société qui oblige à l'héréſie & à un culte idolâtre, qu'il eſt permis d'en tuer les Paſteurs en trahiſon, & d'employer, pour les exterminer, toutes ſortes de moyens, avanceroit, ſans doute, une propoſition impie & hérétique, parce que les crimes des autres ne donnent jamais droit d'en commettre ſoi-même ; & qu'ainſi, encore qu'une Egliſe fût hérétique, il n'en ſeroit pas plus permis de la calomnier & d'employer la trahiſon pour en faire mourir les paſteurs.

Ainſi, quand même l'Egliſe Romaine ſeroit hérétique & idolâtre, ce qui eſt une ſuppoſition impoſſible, les Réformés n'auroient pas eu droit d'établir un nouveau miniſtère, ni d'uſurper celui qui étoit établi, parce que ces actions ſont défendues par elles-mêmes ; l'uſurpation de la puiſſance paſtorale ſans miſſion, étant toujours criminelle, & ne pouvant être excuſée par une circonſtance étrangère.

Car, c'eſt une uſurpation criminelle que de s'attribuer un don de Dieu, que l'on ne peut recevoir que de lui ſeul ; telle eſt la puiſſance paſtorale, à moins qu'on ne ſoit aſſuré de l'avoir reçue, & qu'on ne puiſſe le prouver aux autres.

Or, Dieu n'a point révélé que dans le tems de la nou-

velle loi, après le premier établiſſement de l'Egliſe, il communiqueroit encore en quelques cas extraordinaires ſa puiſſance paſtorale par une autre voie que par la ſucceſſion.

Par conſéquent perſonne ne peut s'aſſurer de l'avoir reçue hors de cette ſucceſſion légitime ; tous ceux qui ſe la ſont attribuée, ſont notoirement uſurpateurs. *

Pour ſe convaincre pleinement de cette vérité, il ne faut que ſe rappeller l'état dans lequel ont été les Réformés, ſelon les hypothèſes mêmes des Miniſtres : car on ne peut ſe les repréſenter autrement que comme des hérétiques convertis. Ils avoient été adorateurs de l'Hoſtie, ils avoient invoqué les Saints & révéré leurs reliques ; ils avoient enſuite ceſſé de pratiquer ce culte ; ils étoient donc devenus orthodoxes, ſelon eux, par changement de ſentiment, & c'eſt ce qu'on appelle des Hérétiques convertis.

Tout Hérétique perd, par l'héréſie dont il fait profeſſion, le droit d'exercer légitimement les fonctions des ordres qu'il a reçus, quoiqu'il conſerve le droit d'exercer validement ces Ordres; il faut, pour recouvrer l'exercice légitime de ſon autorité, ſe réconcilier à l'Egliſe.

Mais, à quelle Egliſe les Prétendus Réformés ſe ſont-ils réconciliés ? Ils ont tenu une conduite bien différente : ils ont commencé par aſſembler des Egliſes ſans autorité, ſans dépendance de perſonne, ſans ſe mettre en peine s'il y avoit ou s'il n'y avoit pas une Egliſe véritable, à laquelle ils fuſſent obligés de s'unir. **

Les Réformateurs n'ont donc pu avoir qu'une miſſion extraordinaire, & c'eſt la prétention de Beze, de Calvin, &c.

Mais une vocation extraordinaire a beſoin d'être prouvée par des miracles, & les Réformateurs n'en ont point fait ; tous les Catholiques qui ont traité les controverſes ont mis ces points dans le plus grand jour. †

Les Prétendus Réformés ont donc érigé une Egliſe ſans autorité, & par conſéquent ils ſont Schiſmatiques, puiſqu'ils ſe ſont ſéparés de la Société qui étoit en poſſeſſion du miniſtère, & de laquelle ils n'ont point reçu de miſſion.

* Préjugés légitimes, p. 135. &c.

** Voyez les Profeſſions de Foi des Synodes de Gap, de la Rochelle, Meſſieurs de Vallenbourg, dans leur Traité de la Miſſion des Proteſtans.

† Prétendus Réformés convaincus du Schiſme, l. 3. c. 5.

§. II.

La Tradition eſt, auſſi-bien que l'Ecriture, la Régle de notre Foi.

Les Théologiens appellent tradition une doctrine tranſmiſe de vive voix, ou conſignée dans les écrits de ceux qui étoient chargés de la tranſmettre.

J. C. a enſeigné ſa doctrine de vive voix, & c'eſt ainſi que les Apôtres l'ont publiée. J. C. ne leur ordonna point d'écrire ce qu'il leur enſeignoit, mais d'aller le prêcher aux Nations & de l'enſeigner. Ce ne fut que long-tems après l'établiſſement du Chriſtianiſme, & pour des circonſtances particulieres, que les Apôtres écrivirent; tous n'écrivirent pas, & ceux qui ont écrit, n'ont pas écrit à toutes les Egliſes.

Les écrits des Apôtres aux Egliſes particulieres ne contiennent pas tout ce qu'ils auroient pu écrire, ni tout ce que J. C. leur avoit enſeigné, ou que le Saint-Eſprit leur avoit inſpiré. On ne peut donc douter que beaucoup d'Egliſes particulieres n'aient été pendant pluſieurs années ſans aucun écrit des Apôtres, & ſans Ecriture-Sainte; il y avoit donc dès l'inſtitution du Chriſtianiſme, un Corps auquel J. C. avoit confié le dépôt de ſa doctrine, & qu'il avoit chargé de l'enſeigner.

Ce corps l'avoit reçue, & la tranſmettoit par la voie de la tradition: c'étoit en vertu de l'inſtitution même de J. C., que ce Corps étoit chargé d'enſeigner la doctrine qu'il avoit reçue.

Ce corps a-t-il perdu le droit d'enſeigner, depuis que les Evangéliſtes & les Apôtres ont écrit? J. C. a-t-il marqué cette époque pour la fin du miniſtère Apoſtolique? Les ſucceſſeurs des Apôtres ont-ils oublié la doctrine qu'on leur avoit confiée?

Mais s'il n'y a plus de Corps chargé du dépôt de la doctrine, par quelle voie ſavons-nous donc qu'il n'y a que quatre Evangiles? que l'Evangile contient la doctrine de J. C.? comment a-t'on diſtingué les vrais Evangiles de cette foule de faux Evangiles compoſés par les Hérétiques des premiers ſiécles? Comment auroit-on pu connoître les altérations faites à l'Ecriture, s'il n'y eût pas eu un Corps ſubſiſtant & enſeignant, qui avoit reçu, & qui conſervoit par tradition ce

que

que J. C. les Apôtres avoient enſeigné ? S. Paul ordonne aux Theſſaloniciens de demeurer fermes, & de conſerver les traditions qu'ils ont appriſes, ſoit par ſes paroles, ſoit par ſes écrits. *

Ce même Apôtre ordonne à Timothée d'éviter les nouveautés profanes des paroles & de toute doctrine qui porte fauſſement le nom de ſcience ; il veut qu'il ſe propoſe pour modéles les ſaintes inſtructions qu'il a entendues de ſa bouche touchant la Foi. Les Corinthiens ont mérité d'être loués, parce qu'ils conſervoient les traditions & les régles qu'ils avoient reçues de lui. **

S. Paul regarde donc comme un dépôt ſacré, & comme une régle, la doctrine qu'il a enſeignée à Timothée & aux Corinthiens ; or, il n'a pas enſeigné Timothée, ſeulement par écrit, mais encore de vive voix ; il y a donc une tradition ou une doctrine qui ſe tranſmet de vive voix, & que l'on doit conſerver comme la doctrine connue dans l'Ecriture-Sainte.

Ce fut par le moyen de la tradition, que l'Egliſe confondit les Hérétiques des premiers ſiécles, les Valentiniens, les Gnoſtiques, les Marcioniſtes, &c. †.

Tous les Conciles ont combattu les erreurs par la tradition : ces faits ſont hors de doute ; ils peuvent être ignorés, mais ils ne peuvent être conteſtés par ceux qui ont quelque connoiſſance de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Par ce que nous venons de dire, il eſt clair que Daillé n'a combattu la doctrine de l'Egliſe Catholique ſur la tradition, qu'en partant d'un faux état de queſtion, puiſqu'il ſuppoſe que l'on ne connoît la tradition que par les ouvrages des Peres. §

Il en faut penſer autant de tout ce que les Proteſtans ont dit, pour prouver que la tradition eſt obſcure & incertaine. La tradition priſe comme l'inſtruction du corps viſible chargé du dépot de la Foi, ne peut jamais être incertaine ; ſon incertitude entraîneroit celle du Chriſtianiſme.

* Secunda ad Teſſal. c. 2. v. 15.

** Primæ ad Cor. c. 11. v. 2.

† Iren. adversùs Gnoſt. l. 3. c. 2.

§ Rivet, Tractatus de PP. autoritate, Genevæ, 1660. Traité de l'emploi des Peres, pour le jugement des différends en la Religion, par Jean Daillé, Geneve, 1632.

§. III.

Il n'appartient qu'aux premiers Paſteurs, Succeſſeurs des Apôtres, de juger des Controverſes de la Foi, & non pas aux ſimples Fidéles.

J. C. a confié à ſes Apôtres la prédication de la doctrine; il leur a promis d'être avec eux juſqu'à la conſommation des ſiécles: c'eſt à eux qu'il a dit, enſeignez les Nations, celui qui vous écoute, m'écoute.

Il eſt clair que ces promeſſes regardent, non-ſeulement les Apôtres, mais encore leurs ſucceſſeurs qui ſont établis dépoſitaires de la doctrine de J. C., & chargés de l'enſeigner juſqu'à la conſommation des ſiécles. C'eſt ainſi que toute l'Egliſe a entendu les promeſſes faites aux Apôtres, & les Proteſtans ont été forcés de reconnoître dans cette promeſſe la perpétuité & l'indefectibilité de l'Egliſe.*

Par l'établiſſement même de l'Egliſe, & par la nature du miniſtère que J. C. confia aux Apôtres & à leurs ſucceſſeurs, il eſt clair qu'ils ſont ſeuls juges de la doctrine. Le miniſtère de l'inſtruction n'eſt point different du miniſtère qui prononce ſur les différends de Religion: comment auroient-ils l'autorité ſuffiſante pour enſeigner la doctrine de J. C. juſqu'à la conſommation des ſiécles, s'ils n'avoient pas l'autorité de juger, & s'ils pouvoient ſe tromper dans leurs jugemens? Les confeſſions citées dans une note, ſuppoſent ce que nous avançons ici.

La doctrine de l'Egliſe Romaine ſur l'infaillibilité des jugemens des premiers Paſteurs, eſt la doctrine de toute l'antiquité; l'Hiſtoire Eccléſiaſtique entiere ſert de preuve à cette vérité, que les Proteſtans ont reconnue dans preſque toutes les confeſſions que nous avons citées.

Ce n'eſt donc point au ſimple Fidéle à juger des controverſes de la Foi.

* Confeſſio Auguſtana, art. 5. 7. 8. 21. Confeſſio Saxonica de Eccleſia. Syntagma Confeſſionum Fidei, quæ in diverſis Regnis & Nationibus fuerunt editæ. Genevæ 1654, in-4°. pag. 68. 69. 76. Confeſſio Wittemberg. De Ordine, ibid. 119. De Eccleſia, pag. 134. Confeſſio Bohemica, art. 8. ibid. 187. art. 9. pag. 188. 189. art. 14. p. 196. Confeſſio Argentinenſis, c. 13. De Officio & Dignit. Miniſtr. p. 188. Confeſſ. Helvet. c. 17. pag. 31. 35. Confeſſ. Gallic. p. 3. art. 24. Confeſſ. Anglicana, p. 90.

Si le ſimple Fidéle juge en des controverſes de la Foi, ce ne pourroit être que par la voie de l'inſpiration, ou par la voie d'examen.

Le premier moyen a été abandonné par les Proteſtans, & n'a pas beſoin d'être réfuté; c'eſt ce principe qui a produit les Anabaptiſtes, les Quakers, les Prophetes des Cevènes, &c.

La voie de l'examen, quoique moins choquante, n'eſt pas plus ſûre.

Les Sociétés Chrétiennes ſéparées de l'Egliſe Romaine, prétendent que l'Ecriture contient tout ce qu'il faut croire pour être ſauvé, & qu'elle eſt claire ſur tous ces ſujets: d'où ils concluent qu'elle ſuffit pour conſerver le dépôt de la Foi.

Mais, premiérement, je demande à qui il appartient de déterminer quels articles il eſt néceſſaire de croire pour être ſauvé, & ſi ce n'eſt pas à ceux que J. C. a chargés d'annoncer ſa doctrine, à qui il a dit, qui vous écoute m'écoute.

Je demande en ſecond lieu, ſi, lorſqu'il s'éléve quelque conteſtation ſur le ſens de l'Ecriture, le jugement de cette conteſtation n'appartient pas eſſentiellement au Corps que J. C. a chargé d'enſeigner, & avec lequel il a promis d'être juſqu'à la conſommation des ſiécles?

Juger du ſens de l'Ecriture, c'eſt déterminer quelles idées J. C. a attachées aux paroles qui expriment ſa doctrine. Ceux auxquels il a ordonné d'enſeigner, & avec leſquels il a promis d'être, peuvent ſeuls déterminer infailliblement quelles idées il attachoit à ces mots, eux ſeuls ſont donc Juges infaillibles du ſens de l'Ecriture.

Ainſi, ſans examiner ſi l'Ecriture eſt claire dans les choſes néceſſaires au ſalut, je dis, que par la nature même de l'Egliſe, & par l'inſtitution de J. C., les premiers Paſteurs ſont Juges du ſens de l'Ecriture & des controverſes qui s'élevent ſur ce ſens.

Troiſiémement, ſans diſputer ſur la clarté de l'Ecriture, & ſans examiner ſi elle contient tout ce qu'il faut croire pour être ſauvé, je dis que, lorſque le corps des Paſteurs déclare qu'un dogme appartient à la Foi, on doit le croire avec la même certitude, avec laquelle on croit que le Nouveau Teſtament contient la doctrine de J. C. Tout ce qu'on diroit pour attaquer le jugement de ce corps, par rapport au dogme, attaqueroit également la vérité & l'authenticité de l'Ecriture, que nous connoiſſons par le moyen de ce corps, comme nous l'avons fait voir ci-deſſus. §. 2

Quatriémement, la voie de l'examen que l'on veut ſubſtituer à l'autorité de l'Egliſe, eſt dangereuſe pour les hommes les plus éclairés, impraticable pour les ſimples; elle ne peut donc être la voie que Dieu a choiſie pour garantir les Chrétiens de l'erreur: car J. C. eſt venu pour tous les hommes; il veut que tous connoiſſent la vérité, & qu'ils ſoient ſauvés.

Cinquiémement, attribuer aux ſimples Fidéles le droit de juger des controverſes qui s'élevent ſur la Foi, c'eſt ouvrir la porte à toutes les erreurs, détruire l'unité de l'Egliſe, & ruiner toute la diſcipline.

Pour s'en convaincre, qu'on jette un coup d'œil ſur la Réforme à ſa naiſſance: on y voit une infinité de Sectes qui ſe déchirent, & qui enſeignent les dogmes les plus abſurdes: on voit les Chefs de la Réforme gémir de la licence de leurs Proſélytes: écoutons leurs plaintes.

Capiton, Miniſtre de Strasbourg, écrivoit confidemment à Farel, qu'ils ont beaucoup nui aux ames par la précipitation avec laquelle on s'étoit ſéparé du Pape. » La multitude, » dit-il, a ſecoué entiérement le joug.... ils ont bien la har- » dieſſe de vous dire; je ſuis aſſez inſtruit de l'Evangile, je » fais lire par moi-même, je n'ai pas beſoin de vous. »

» Nos gens, dit Beze, ſont emportés par tout vent de » doctrine, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre: peut-être » qu'on pourroit ſavoir quelle croyance ils ont aujourd'hui ſur » la Religion; mais on ne ſauroit s'aſſurer de celle qu'ils au- » ront demain. En quel point de la Religion ces Egliſes qui » ont déclaré la guerre au Pape, ſont-elles d'accord enſem- » ble? Si vous prenez la peine de parcourir tous les articles » depuis le premier juſqu'au dernier, vous n'en trouverez » aucun qui ne ſoit reconnu par quelques-uns, comme de » Foi, & rejetté par les autres comme impie. †

* Capit. Ep. ad Farel, inter Ep. Calvin. p. 4. Edit. de Geneve. Préjugés légitimes, p. 67.

† Beze, Ep. prim. Préjugés légitimes, p. 70.

§. IV.

Réponſe aux difficultés que l'on fait en faveur de la voie d'Examen.

» Ou les Catholiques Romains, diſent les Proteſtans; » ſuppoſent que l'Egliſe dans laquelle ils ſont nés, eſt in- » faillible, & le ſuppoſent ſans examen; ou ils ont exa- » miné avec ſoin les fondemens de l'autorité qu'ils attri- » buent à l'Egliſe.

» On ne peut pas dire qu'ils aient attribué à l'Egliſe une » autorité infaillible, telle qu'ils la lui attribuent, ſans ſa- » voir pourquoi : autrement il faudroit approuver l'attache- » ment du Mahométan à l'Alcoran.

» Il faut donc examiner : or, cet examen eſt auſſi embar- » raſſant que la méthode des Proteſtans : ſi l'on en doute; » il ne faut que voir ce qui eſt néceſſaire pour cet examen; » il faut remarquer que ceux qui font cet examen doivent » être conſidérés comme dégagés de toutes les Sociétés chré- » tiennes, & exempts de toutes ſortes de préjugés : car il ne » leur faut ſuppoſer que les lumieres du bon ſens.

» La premiere choſe qu'ils doivent *examiner* dans cette » propoſition, l'*Egliſe eſt infaillible*, qu'on prétend qu'ils » reçoivent comme véritable, c'eſt qu'ils doivent ſavoir » ce que c'eſt que cette Egliſe en laquelle on dit que réſide » l'infaillibilité, ſi l'on entend par-là tous les Chrétiens qui » forment les différens corps des Egliſes chrétiennes, en » ſorte que lorſque ces Chrétiens diſent d'un commun ac- » cord qu'une choſe eſt véritable, on ſe doive rendre à leur » autorité ? S'il ſuffit que le plus grand nombre déclare un » ſentiment véritable pour l'embraſſer; & ſi cela eſt, ſi un » petit nombre de ſuffrages de plus ou de moins ſuffit pour » autoriſer ou pour déclarer fauſſe une opinion ? S'il ne faut » conſulter que les ſentimens d'aujourd'hui, ou depuis les » Apôtres, pour connoître la vérité de ce ſentiment : qui » ſont ceux en qui réſide l'infaillibilité : ſi un petit nombre » d'Evêques aſſemblés, & de la part des autres, ſont infail- » libles ?

» En ſecond lieu, il faut ſavoir en quoi conſiſte propre- » ment cette infaillibilité de l'Egliſe : eſt-ce en ce qu'elle eſt » toujours inſpirée, ou en ce qu'elle ne nous dit que des

» choſes ſur leſquelles elle ne peut ſe tromper. Il faudra en-
» core ſavoir ſi cette infaillibilité s'étend à tout.

» En troiſieme lieu, il faut ſavoir d'où cette Egliſe Chré-
» tienne tire ſon infaillibilité. On n'en peut pas croire les
» Docteurs qui l'aſſurent, ſans en donner d'autres preuves
» que la Doctrine commune, parce qu'il s'agit de ſavoir ſi
» cette Doctrine eſt vraie ; c'eſt ce qui eſt en queſtion : on
» ne peut pas dire non plus qu'il faut joindre l'Ecriture à
» l'Egliſe ; toutes les difficultés que l'on vient de faire n'en
» ſubſiſtent pas moins ; il faudra comparer la croyance de
» cette Egliſe, de ſiécle en ſiécle, avec ce que dit l'Ecritu-
» re, & voir ſi ces deux principes s'accordent : car on ne
» peut croire ici perſonne ».

Je réponds que ce n'eſt, ni par voie d'examen, ni ſans raiſon, que le Catholique croit l'Egliſe infaillible, mais par voie d'inſtruction.

Le ſimple Fidéle a connu, par le moyen de l'inſtruction, la divinité du Chriſtianiſme ; il a appris que J. C. a confié à ſes Apôtres & à leurs ſucceſſeurs, le prédication de la doctrine ; il ſait par la voie de l'inſtruction, que J. C. a promis à ſes Apôtres & à leurs ſucceſſeurs d'être avec eux juſqu'à la conſommation des ſiécles ; il ſait, par conſéquent, que les ſucceſſeurs des Apôtres enſeigneront juſqu'à la conſommation des ſiécles la vérité, & que ce qu'ils enſeigneront, comme appartenant à la Foi, appartient en effet à la Foi.

Pour être ſûr qu'il doit penſer ainſi ſur les dogmes définis par l'Egliſe, le ſimple Fidéle n'a pas beſoin d'entrer dans la diſcuſſion de toutes les queſtions que propoſe M. le Clerc.

La ſolution de toutes ces queſtions eſt renfermée dans l'inſtruction que reçoit le ſimple Fidéle ; cette inſtruction eſt donc équivalente à la voie d'examen, puiſqu'elle met le ſimple Fidéle en état de répondre aux difficultés par leſquelles on prétend rendre ſa croyance douteuſe.

Ce n'eſt point ſur la parole des premiers Paſteurs, que le ſimple Fidéle ſe ſoumet à leur autorité ; c'eſt ſur les raiſons qu'ils donnent de leur Doctrine, ſur des preuves de fait, dont tout Fidéle peut s'aſſurer, ſur des faits à la portée de tout le monde, atteſtés par tous les monumens, & auſſi certains

* Défenſe des ſentimens des Théologiens de Hollande, pag. 55.

que les premiers principes de la raiſon ; en un mot, ſur les mêmes preuves qu'on employoit pour convaincre l'Hérétique & l'Infidele, l'Ignorant & le Savant, ſur des faits, dont l'homme qui n'eſt ni ſtupide, ni inſenſé, peut s'aſſurer comme le Philoſophe, & ſur leſquels on peut avoir une certitude qui exclut toute crainte d'erreur ; & pour mettre M. le Clerc ſans réplique ſur ce point, je n'ai beſoin que de ſon Traité ſur l'incrédulité.

Ainſi, l'Egliſe ne conduit point les Fidéles par le moyen d'une obéiſſance aveugle & diſtincte, mais par la voie de l'inſtruction & de la lumiere ; c'eſt par cette voie qu'elle conduit le Fidéle juſqu'à l'autorité infaillible de l'Egliſe. Le Fidéle élevé à cette vérité n'a plus beſoin d'examiner & de diſcuter ; il croit, ſans crainte de ſe tromper, tout ce que lui propoſe un Corps de Paſteurs chargés par J. C. même d'enſeigner, dont la Miſſion & l'autorité eſt atteſtée par des faits hors de toute difficulté.

L'Egliſe Catholique fournit donc aux ſimples Fidéles un moyen facile, ſûr, infaillible, pour ne tomber dans aucune erreur contraire à la foi ou à la pureté du culte. Peut-on dire la même choſe de la voie d'examen ?

Les Proteſtans ont propoſé ſous mille faces différentes les difficultés que nous venons d'examiner : les principes généraux que nous venons d'établir, peuvent réſoudre toutes ces difficultés, au moins celles qui méritent quelque attention. Nous avons d'excellens ouvrages de controverſe, qui ſont entrés dans ces détails ; tels ſont l'Hiſtoire des Variations, l. 15. La Conférence de M. Boſſuet avec M. Claude. Les Préjugés Légitimes, c. 14, 15, 16, 17, 18. Les Prétendus Réformés convaincus du Schiſme, l. 1. Réflexions ſur les différends de Religion par M. Peliſſon. Les chimeres de Jurieu par le même, & ſes réponſes à M. Leibnitz. Les deux voies oppoſées en matiere de Religion, par M. Papin.

RÉJOUIS, Secte d'Anabaptiſtes qui rioient toujours. (Voyez les différentes Sectes des ANABAPTISTES.)

RÉMONTANS. Voyez ARMINIENS.

RHETORIUS. Philaſtre rapporte que Rhétorius enſeignoit que les hommes ne ſe trompoient jamais, & qu'ils avoient tous raiſon, qu'aucun d'eux ne ſeroit condamné pour ſes ſentimens, parce qu'ils avoient tous penſé ce qu'ils devoient penſer.

Philaſtr. Aug. de Hæreſ. c. 78.

ROSCELIN, Clerc de Compiegne, enſeignoit la Philoſophie ſur la fin de l'onzieme ſiecle (1090.) Il avançoit que les trois perſonnes divines étoient trois choſes, comme trois Anges, parce qu'autrement on pourroit dire, que le Pere & le St. Eſprit ſe ſont incarnés; le Pere, le Fils & le St. Eſprit ne faiſoient cependant qu'un Dieu, parce qu'ils avoient le même pouvoir & la même volonté; mais il croyoit qu'on pourroit les appeller trois Dieux, ſi l'uſage n'étoit pas contraire à cette maniere de s'exprimer.

C'eſt l'erreur des Tritheïſtes; elle fut condamnée dans un Concile tenu à Compiegne en 1092.

Roſcelin abjura ſon erreur; mais peu de tems après, il dit qu'il n'avoit abjuré ſon opinion, que parce qu'il avoit appréhendé d'être aſſommé par le peuple ignorant.

S. Anſelme le réfuta dans un Traité intitulé de la Foi, de la Trinité & de l'Incarnation. Toute la réfutation de S. Anſelme porte ſur ce principe ſi ſimple & ſi vrai; c'eſt qu'il ne faut pas raiſonner contre ce que la Foi nous enſeigne, contre ce que l'Egliſe croit, & que l'on ne doit pas rejetter ce que l'on ne peut pas comprendre; mais qu'il faut avouer qu'il y a pluſieurs choſes qui ſont au-deſſus de notre intelligence. *

RUNCAIRES, Secte qui avoit adopté les erreurs des Patarins, & qui ſoutenoit que l'on ne commettoit point de péché mortel par la partie inférieure du corps: ſur ce principe, ils s'abandonnoient à toutes ſortes de déréglemens. **

RUPITAINS, nom donné aux Donatiſtes, parce que pour répandre leur doctrine, ils traverſoient les rochers qui s'expriment en latin *Rupes*.

RUSSIENS ou RUSSES. Voyez MOSCOVITES.

RUSTAUX, nom donné à une Secte d'Anabaptiſtes, formée de gens ruſtiques & de bandits ſortis de la campagne, qui, ſous prétexte de Religion, excitoient la ſédition dans les Villes.

* Anſelm. l. 2. Ep. 35. Yvo Carnotenſis, Ep. 17. Abaelard, Ep. 21. ad Epiſcop. Pariſ. D'Argentré, Collect. Jud. t. 3. pag. 1. Natal. Alex. ſæc. 11 & 12.

** Dup. 12e. ſiécle, pag. 190.

S

SABELLIUS embraſſa l'erreur de Praxée & de Noet ; il ne mettoit point d'autre différence entre les Perſonnes de la Trinité, que celle qui eſt entre les différentes opérations d'une même choſe. Lorſqu'il conſidéroit Dieu, comme faiſant des décrets dans ſon conſeil éternel, & réſolvant d'appeller les hommes au ſalut, il le regardoit comme Pere ; lorſque ce même Dieu deſcendoit ſur la terre dans le ſein de la Vierge, qu'il ſouffroit & mouroit ſur la croix, il l'appelloit Fils ; enfin, lorſqu'il conſidéroit Dieu comme déployant ſon efficace dans l'ame des pécheurs, il l'appelloit Saint-Eſprit.

Selon cette hypothèſe, il n'y avoit aucune diſtinction entre les Perſonnes divines ; les titres de Pere, de Fils & de St. Eſprit, n'étoient que les dénominations empruntées des actions différentes que Dieu avoit produites pour le ſalut des hommes.

Sabellius ne faiſoit que renouveller l'héréſie de Praxée & de Noet, & s'appuyoit ſur les mêmes raiſons : voyez leurs articles. Il forma un parti qui ſubſiſta quelque-tems ; S. Epiphane dit, que les Sabelliens étoient répandus en aſſez grand nombre dans la Méſopotamie & autour de Rome. Le Concile de Conſtantinople, en rejettant leur Baptême, fait voir qu'ils avoient un corps de Communion en 381. S. Auguſtin a cru que cette Secte étoit tout-à-fait anéantie au commencement du cinquieme ſiécle. †

L'erreur de Sabellius a été renouvellée par Photin dans le quatrieme ſiécle, & par les Antitrinitaires : nous traitons dans ce dernier article des principes du Sabellianiſme.

Denis d'Alexandrie combattit avec beaucoup de zèle & de ſuccès l'erreur de Sabellius ; mais on trouva que pour mettre une différence plus ſenſible entre les perſonnes de la Trinité, il mettoit de la différence entre la nature du Pere & celle du Fils ; car il vouloit faire entendre la diſtinction du Pere

* Theodor. Hæret. Fab. l. 2. c. 9. Euſeb. l. 6. c. 7. Epiph. Hæret. 62.

† Aug. de Hær. c. 4.

& du Fils, par la distinction qui est entre la vigne & le Vigneron, entre le vaisseau & le Charpentier.

Aussi-tôt que Denis d'Alexandrie fut informé des conséquences qu'on tiroit de ses comparaisons, il s'expliqua sur la Divinité de J. C. & déclara qu'il étoit de même nature que son Pere : il soutint qu'il n'avoit jamais dit, qu'il y eût un tems où Dieu n'étoit pas Pere, que le Fils avoit reçu l'être du Pere : mais, comme il est possible qu'il n'y ait pas une splendeur, lorsqu'il y a de la lumiere, il est impossible que le Fils, qui est la resplendeur du Pere, ne soit pas éternel ; enfin Denis d'Alexandrie se plaignit de ce que ses ennemis n'avoient pas consulté un grand nombre de ses lettres, où il s'étoit expliqué nettement, au lieu qu'ils ne s'étoient attachés qu'à celles où il refutoit Sabellius, & qu'ils avoient tronquées en divers endroits.

Nous n'examinerons point ici, si Denis d'Alexandrie avoit donné lieu aux accusations formées contre lui : nous ferons seulement quelques remarques sur le bruit qui s'éleva à cette occasion.

1°. Sabellius nioit que le Pere & le Fils fussent distingués, & les Catholiques soutenoient contre lui, que le Pere & le Fils étoient des Etres distingués ; les Catholiques, par la nature de la question, étoient donc portés à admettre entre les Personnes Divines la plus grande distinction possible : puis donc que les comparaisons de Denis d'Alexandrie, qui, prises à la lettre, supposent que J. C. est d'une nature différente de celle du Pere, ont été regardées comme des erreurs, parce qu'elles étoient contraires à la consubstantialité du Verbe, il falloit que ce dogme fût non-seulement enseigné distinctement dans l'Eglise, mais encore qu'il fût regardé comme un dogme fondamental de la Religion Chrétienne.

2°. Il est clair que les Catholiques soutenoient que le Pere, le Fils & le St. Esprit, n'étoient ni des noms différens donnés à la nature divine à cause des différens effets qu'elle produisoit, ni trois substances, ni trois Etres d'une nature différente. La croyance de l'Eglise sur la Trinité, étoit donc alors telle qu'elle est aujourd'hui, & c'est dans Jurieu une ignorance grossiere d'accuser l'Eglise Catholique d'avoir varié sur ce dogme.

3°. L'exemple de Denis d'Alexandrie fait voir qu'il ne faut pas juger qu'un Pere n'a pas cru la consubstantialité du Ver-

be ; parce qu'on trouve dans ce Pere des comparaisons qui, étant preſſées & priſes à la rigueur, conduiſent à des conſéquences oppoſées à ce dogme.

Sandius, qui veut trouver l'Arianiſme dans tous les Peres qui ont précédé le Concile de Nicée, prétend que Denis d'Alexandrie n'a jamais fait l'Apologie de ſa Doctrine contre Sabellius, ni donné les explications dans leſquelles il reconnoît la conſubſtantialité du Verbe, parce qu'Euſebe ni S. Jérôme n'en ont jamais parlé, & que Denis d'Alexandrie étoit mort avant que Denis, auquel elle eſt adreſſée, fût élevé ſur le Siége de Rome.

Mais Sandius ſe trompe, 1°. quand il s'appuye ſur le ſilence d'Euſebe & de S. Jérôme ; car l'un & l'autre parlent des quatre livres que Denis a compoſés ſur le Sabellianiſme ; & quand ils n'en auroient pas parlé, l'abrégé que S. Athanaſe fait de ſes réponſes, ſuffit pour convaincre tout homme raiſonnable qu'il y avoit une apologie. †

2°. Il eſt certain que Denis étoit Evêque de Rome, lorſque Denis d'Alexandrie fit ſon apologie ; l'erreur de Sandius vient de ce qu'il a ſuivi Euſebe, qui donne onze ans à l'Epiſcopat de Xiſte, prédéceſſeur de Denis ; au lieu que Xiſte n'a été que deux ans Evêque de Rome, & que par conſéquent Denis a monté ſur le Siége de Rome neuf ans plutôt que ne le dit Euſebe.

D'ailleurs, Euſebe lui-même aſſure que Denis d'Alexandrie dédia ſes livres ſur le Sabellianiſme, à Denis, Evêque de Rome. §

SABBATAIRES, Secte d'Anabaptiſtes, qui, comme les Juifs, obſervoient le Sabbat.

SACCOPHORES, c'eſt-à-dire, Porte-ſacs, branche de Tatianiſtes, qui s'habilloient d'un ſac, pour marquer mieux leur renoncement aux biens du monde. (*Codex Théod. l. 7. 9. & 11. Baſil. Ep. ad Amphilochum. Can.* 47.)

SACRAMENTAIRES ; c'eſt ainſi qu'on appella les Calviniſtes & les Zuingliens, qui nioient la préſence réelle.

SAGAREL. Voyez SEGAREL.

SANGUINAIRES ; Secte d'Anabaptiſtes qui ne cher-

Sandius, de Script. Eccleſ. p. 42. Nucleus, Hiſt. l. 1. p. 121.

† Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 7. c. 26. Hieron. de Script. Eccleſ. pag. 69. p. 21. Athan. de Synod. p. 918.

§ Ibid.

choient qu'à répandre le ſang de ceux qui ne penſoient pas comme eux.

SATURNIN étoit d'Antioche, & diſciple de Ménandre, dont il adopta les ſentimens, & dont il paroît avoir fait un ſyſtême deſtiné à expliquer la production du monde, celle de l'homme & les grands événemens qui s'étoient paſſés ſur la terre, & que contenoient les livres de Moyſe. C'étoient là les objets qu'on ſe propoſoit alors d'expliquer, & ce ſont en effet les plus intéreſſans pour la curioſité humaine *.

Pour expliquer ces faits, Saturnin ſuppoſoit, comme Ménandre, un Etre inconnu aux hommes : cet Etre avoit fait les Anges, les Archanges & les autres natures ſpirituelles & céleſtes.

Sept de ces Anges s'étoient ſouſtraits à la puiſſance du pere de toutes choſes, avoient créé le monde & tout ce qu'il contient, ſans que Dieu le Pere en eût aucune connoiſſance.

Dieu deſcendit pour voir leur ouvrage, & parut ſous une forme viſible ; les Anges voulurent la ſaiſir, mais elle s'évanouit : alors ils tinrent conſeil, & dirent : formons des Etres ſur le modéle de la figure de Dieu ; ils façonnerent un corps ſemblable à l'image ſous laquelle la divinité s'étoit offerte à eux.

Mais, l'homme façonné par les Anges, ne pouvoit que ramper ſur la terre comme un ver. Dieu fut touché de compaſſion pour ſon image, & envoya une étincelle de vie qui l'anima ; l'homme alors ſe dreſſa ſur ſes pieds, marcha, parla, raiſonna, & les Anges façonnerent d'autres hommes. Il eſt bien clair que dans ce ſentiment l'ame dépendoit des organes dans leſquels elle s'inſinuoit, & que ſes fonctions, ſes qualités, ſes vices & ſes vertus étoient des ſuites de la conformation des organes auxquels elle étoit unie. Par ce moyen, Saturnin expliquoit heureuſement, à ce qu'il croyoit, les déſordres phyſiques & moraux, ſans préjudice de la ſainteté & de la toute-puiſſance du Dieu ſuprême.

Ces Anges créateurs du monde, en avoient partagé l'Empire, & y avoient établi des loix.

Un des ſept Anges créateurs avoit déclaré la guerre aux ſix autres, & c'étoit le monde ou ſatan qui avoit auſſi don-

* Iren. l. 1. c. 30. n. 5. l. 2. c. 17. 10. Maſſuet, Diſſert. & In Iren. c. 48.

né des loix, & fait paroître des Prophetes.

Pour délivrer de la tyrannie des Anges & des démons des ames humaines, l'Etre suprême avoit envoyé son fils, dont la puissance devoit détruire l'Empire du Dieu des Juifs, & sauver les hommes.

Ce Fils n'avoit point été soumis à l'Empire des Anges, & n'avoit point été enchaîné dans des organes matériels; il n'avoit eu un corps qu'en apparence, n'étoit né, n'avoit souffert, & n'étoit mort qu'en apparence. Saturnin croyoit par ce moyen couper la difficulté qu'on tiroit des souffrances de J. C. sa divinité.

Dans ces principes, l'homme étoit un être infortuné, l'esclave des Anges, livré par eux au crime & plongé dans le malheur. La vie étoit donc un présent funeste; & le plaisir qui portoit les hommes à faire naître un autre homme, étoit un plaisir barbare que l'on devoit s'interdire.

Cette loi de continence étoit un des points fondamentaux de l'hérésie de Saturnin: pour l'observer plus sûrement, ses disciples s'abstenoient de manger de la viande, & de tout ce qui pouvoit porter à l'amour des femmes.

Saturnin eut des écoles & des disciples en Syrie; la mort étoit, selon eux, le retour de l'ame à Dieu, d'où elle étoit venue.*

Abulpharage, dans son histoire des Dynasties, parle de Saturnin, qu'il nomme Saturnin: il lui attribue d'avoir dit, que c'est le diable qui a fait dans l'homme & dans les femmes les différences des sexes, & que c'est pour cela que les hommes regardent la nudité comme une chose honteuse.

Ménandre reconnoissoit un être éternel & infini, & attribuoit à des puissances invisibles l'empire du monde: il avoit prétendu être l'envoyé de ces puissances, & donner l'immortalité par le moyen d'une espece de Baptême magique.

Saturnin, son disciple, conserva le fond de son système, s'efforça de le concilier avec la Religion chrétienne, & reconnut que J. C. étoit le Fils de Dieu, qu'il avoit été envoyé par son pere pour le salut des hommes; mais il nioit qu'il eût pris un corps & qu'il eût souffert.

Je vois dans le changement que Saturnin fait un système de Ménandre:

* Iræn. l. 1. c 22. Tert. de anima, c. 23. Philastr. de Hær. c. 31. Epiph. Hær. 24. Theod. l. 1. c. 3. Aug. de Hæret. c. 3.

1°. Qu'il étoit attaché à ce ſyſtême, & qu'il l'a conſervé autant qu'il lui a été poſſible : que par conſéquent il n'y a fait que les changemens qu'il ne pouvoit s'empêcher de faire, & qu'ainſi il n'a pu s'empêcher de reconnoître que J. C. étoit Fils de Dieu, & envoyé par ſon Pere pour le ſalut des hommes.

2°. Je vois que Saturnin, pour concilier avec la divinité de J. C., l'état de ſouffrances dans lequel il étoit ſur la terre, ne lui a attribué qu'un corps fantaſtique, que par conſéquent Saturnin avoit de la répugnance à reconnoître que J. C. étoit en effet le Fils de Dieu, & qu'il n'en a fait un dogme de ſon ſyſtême, que parce qu'il lui étoit impoſſible de le nier.

3°. Les preuves que les Chrétiens donnoient de la divinité de J. C., étoient des faits que Saturnin étoit en état de vérifier, puiſqu'il étoit dans le tems & ſur les lieux où ces faits s'étoient paſſés, & qu'il eſt certain que Saturnin a examiné ces faits ; on peut ſur cela s'en rapporter à l'amour-propre. Un homme entêté d'un ſyſtême, comme on voit que Saturnin l'étoit, n'admet d'étranger à ſon ſyſtême, que ce qu'il ne peut nier ſans une abſurdité manifeſte.

Nous avons donc dans Saturnin un témoin irréprochable de la vérité des faits qui prouvent la divinité de J. C., & les reproches qu'on fait ordinairement aux défenſeurs de la religion, de n'apporter pour témoins que des Chrétiens, n'ont pas lieu contre Saturnin.

SECUNDIN, Philoſophe d'Afrique, qui parut vers l'an 405, & défendit les erreurs de Manès.

SECUNDUS, Diſciple de Valentin, changea quelque choſe dans le nombre & dans le ſyſtême de la génération des Eons ; mais les changemens dans ces ſortes de ſyſtêmes ſont ſi arbitraires, & tiennent à des conjectures ſi minces, & à des raiſons ſi frivoles, qu'il eſt inutile de ſuivre ces détails. *

SEGAREL ou SAGAREL (GEORGE), étoit un homme du bas peuple, ſans connoiſſances & ſans lettres, qui n'ayant pu être reçu dans l'Ordre de S. François, ſe fit faire un habit ſemblable à celui dont on habille les Apôtres dans les tableaux ; il vendit une petite maiſon qui faiſoit toute ſa fortune, en diſtribua l'argent, non aux pauvres, mais à

* Epiph. Hær. 32. Philaſtr. Hær. 40.

une troupe de bandits & de fainéans.

Il se proposa de vivre comme S. François, & d'imiter Jesus-Christ.

Pour porter encore plus loin que S. François la ressemblance avec J. C., il se fit circoncire, se fit emmailloter, fut mis dans un berceau, & voulut être allaité par une femme.

La canaille s'attroupa autour de ce Chef digne d'elle, & forma une société d'hommes qui prirent le nom d'Apostoliques.

C'étoient des mendians vagabonds, qui prétendoient que tout étoit commun, & même les femmes; ils disoient que Dieu le Pere avoit gouverné le monde avec sévérité & justice, que la grace & la sagesse avoient caractérisé le regne de J. C.; mais que le regne de J. C. étoit passé, & qu'il avoit été suivi de celui du S. Esprit, qui est un regne d'amour & de charité; sous ce regne, la charité est la seule loi, mais une loi qui oblige indispensablement, & qui n'admet point d'exception.

Ainsi, selon Segarel, on ne pouvoit refuser rien de ce qu'on demandoit par charité: à ce seul mot les Sectateurs de Segarel donnoient tout ce qu'ils avoient, même leurs femmes.

Segarel fit beaucoup de disciples; l'Inquisition le fit arrêter & il fut brûlé; mais sa Secte ne finit pas avec lui; Dulcin, son disciple, se mit à la tête des Apostoliques: voyez cet article.

SELEUCUS, Philosophe de Galatie, qui adopta les erreurs d'Hermogène; il croyoit que la matiere étoit éternelle & incréée comme Dieu, & que les Anges formoient l'ame avec du feu & de l'esprit; c'est le fond du système de Pythagore: nous avons réfuté ces deux erreurs, à l'article HERMOGENE, & à l'article MATÉRIALISTES. †

SEMIARIENS; c'est le nom qu'on donna à ceux qui disoient que J. C. n'étoit pas consubstantiel, mais qui reconnoissoient qu'il étoit d'une nature semblable.

SEMI-PÉLAGIANISME: le mot seul fait entendre que c'étoit un adoucissement du Pélagianisme; voici l'origine de cette erreur.

* Natal. Alex. in sæc. 13. 14. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1. p. 292. Rainald, ad ann. 1208. n. 9.

† Philastr. Hær. 54.

Les Pélagiens, forcés ſucceſſivement de reconnoître le péché originel, & la néceſſité d'une grace intérieure, mais voulant toujours faire dépendre de l'homme ſon ſalut & ſa vertu, avoient prétendu que cette grace devoit ſe donner aux mérites.

S. Auguſtin avoit combattu cette derniere reſſource dans ſes ouvrages contre les Pélagiens; mais cependant le Concile d'Afrique n'avoit prononcé rien expreſſément ſur cet objet, ſoit que S. Auguſtin qui fut l'ame de ce Concile, trouvât que la matiere n'étoit pas encore éclaircie, & craignît de faire naître de nouvelles difficultés capables de retarder la condamnation des Pélagiens, & de leur fournir un nouvel incident ſur lequel il y auroit encore à diſputer, & qui eſt en effet enveloppé de ténebres; ſoit enfin que les Pélagiens eux-mêmes, aient reconnu une grace indépendante de nos mérites, & n'aient différé ſur ce point des Catholiques, qu'en ce qu'ils ont cru que cette grace conſiſtoit dans les dons naturels.

Cette eſpece d'omiſſion, quelle qu'en ſoit la cauſe, put faire croire que l'Egliſe n'avoit défini contre les Pélagiens que le péché originel, l'impoſſibilité de vivre ſans péché, & la néceſſité d'une grace intérieure, & qu'elle avoit laiſſé indéciſe la queſtion de la gratuité de la grace, comme elle avoit laiſſé indéciſes différentes queſtions, qui s'étoient élevées entre les Pélagiens & les Catholiques dans le cours de leurs diſputes: le dogme de la gratuité de la grace put donc ne paroître qu'une queſtion problématique.

S. Auguſtin avoit cependant traité cette queſtion dans ſes livres ſur la grace & ſur le libre arbitre, dans ſon livre ſur la correction & ſur la grace, & dans ſa lettre à Sixte.

Il avoit prouvé la gratuité de la grace par les paſſages de l'Ecriture, qui diſent que nous n'avons rien que nous n'ayions reçu, que ce n'eſt pas nous qui diſcernons: l'exemple de Jacob & d'Eſaü ſervoient de baſe à ſon ſentiment.

Pour répondre aux difficultés des Pélagiens contre ces principes, & pour juſtifier la juſtice de Dieu, il avoit eu recours à la comparaiſon du Potier, qui fait de la même maſſe des vaſes d'honneur & des vaſes d'ignominie.

Enfin, il avoit prétendu, que ſi l'homme étoit l'arbitre de ſon ſalut, on portoit des atteintes au dogme de la toute-puiſſance de Dieu ſur le cœur de l'homme. Dieu ayant fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel & ſur la terre, comment

ment faire dépendre de l'homme ſon ſalut ? Il falloit donc reconnoître une prédeſtination indépendante de l'homme, ſans que celui qui n'étoit pas prédeſtiné eût droit de ſe plaindre. Dieu, ſelon St. Auguſtin, en couronnant nos mérites, couronne ſes dons : ceux qui ſeront damnés le ſeront, ou pour le péché originel, ou pour leurs propres péchés.

S'ils ſont des vaſes de perdition, ils ne doivent pas ſe plaindre, parce qu'ils ſont tirés de la maſſe de perdition, comme ceux qui, tirés de cette même maſſe, deviennent des vaſes de miſéricorde, ne doivent point s'enorgueillir.

Mais, pourquoi Dieu délivre-t-il l'un plutôt que l'autre ? St. Auguſtin répond à cette difficulté, que c'eſt un myſtère, & qu'il n'y a point d'injuſtice en Dieu; que ſes Jugemens ſont impénétrables, mais de ſageſſe & d'équité.

En effet, dit St. Auguſtin, ſi c'eſt par grace qu'il délivre, il ne doit rien à ceux qu'il ne délivre pas, & c'eſt par juſtice qu'ils ſont condamnés.

Que ceux qui prétendent que Dieu, par ce choix, eſt *accepteur* de perſonnes, nous diſent quel eſt le mérite de l'enfant d'un infidéle, ou d'un méchant, qui eſt baptiſé, tandis que le fils d'un pere, homme de bien, & d'une mere vertueuſe, périt avant qu'on puiſſe lui adminiſtrer le Baptême. Il faut donc s'écrier avec l'Apôtre : ô profondeur des Jugemens de Dieu ! &c.

Que diront les défenſeurs du mérite de l'homme, à l'exemple de Jacob & d'Eſaü, que Dieu avoit choiſi avant qu'ils euſſent fait rien de bien & de mal ? diront-ils que c'eſt le bien ou le mal que Dieu avoit prévu qu'ils feroient ?

Mais alors, St. Paul avoit tort de dire ſur cet exemple même, que la différence de leur ſort n'eſt l'ouvrage, ni de leurs efforts, ni de leur volonté, mais de la miſéricorde de Dieu. *

Il établit les mêmes principes ſur ſa lettre à Vital : il paroît d'abord y anéantir le libre arbitre, il le compare au libre arbitre des démons, il enſeigne qu'il ne faut pas croire que Dieu veuille ſauver tous les hommes, & donne différentes explications, pour faire voir que cette volonté de Dieu n'embraſſe pas tous les hommes.

Il enſeigne que c'eſt Dieu qui prépare la volonté & qui la fait voulante, qui la change par ſa toute-puiſſance volon-

* Epiſt. ad Sixt.

té ; si cela n'étoit pas ainsi, pourquoi remercieroit-on Dieu ?

Les ouvrages de St. Augustin parurent détruire la liberté, & désespérans pour les hommes : des Moines du Mont-Adrumet en conclurent que, tout dépendant de Dieu, on ne pouvoit reprendre ceux qui n'observoient pas la régle.

St. Augustin, pour détromper ces Moines, leur écrivit le livre de la correction & de la grace : il y confirme ces principes sur la prédestination, sur la nécessité de la grace prévenante & gratuite, sur la foiblesse de l'homme ; il dit que Dieu a prédestiné les hommes au salut de toute éternité, sans aucune prévision de leurs bonnes œuvres, sans avoir aucun motif que sa grace & sa miséricorde.

La célébrité que St. Augustin s'étoit acquise dans l'affaire des Pélagiens, répandit ses ouvrages ; mais beaucoup de personnes considérables par leurs lumieres & par leur piété, furent choquées de la doctrine de St. Augustin, & crurent que ce Pere faisoit dépendre le sort des hommes, après cette vie, d'un Décret absolu de Dieu, porté de toute éternité. Cette Doctrine parut dure, & contraire sur-tout à la doctrine des Peres Grecs, qui ayant eu à disputer contre les Manichéens, les Marcionites, & les Philosophes Fatalistes, paroissoient plus opposés à ce Décret de sauver les hommes antecedemment à toute prévision de leurs mérites.

Cassien qui avoit passé sa vie en Orient, où il avoit beaucoup lu les Peres Grecs, & sur-tout St. Chrysostôme, fut choqué de ce Décret absolu ; il communiqua ses difficultés, & l'on examina ce Décret absolu. On crut que St. Augustin dans ses derniers écrits contre les Pélagiens, étoit allé au-delà de ce que l'Eglise avoit décidé, puisqu'elle n'avoit pas décidé la gratuité de la grace : on regarda le sentiment de St. Augustin, comme une opinion problématique.

On reconnut donc contre les Pélagiens le péché originel, & la nécessité d'une grace intérieure ; mais on regarda comme une question la cause pour laquelle cette grace s'accordoit aux uns & se refusoit aux autres.

On porta donc les yeux sur ce redoutable mystère ; on envisagea l'humanité plongée dans les ténebres & coupable, & l'on chercha pourquoi, parmi les hommes, quelques-uns avoient la grace, tandis qu'une infinité d'autres ne l'avoient pas.

St. Augustin, uniquement occupé du soin d'établir la gratuité de la grace, d'abaisser le libre arbitre orgueilleux, & de faire dépendre l'homme de Dieu, croyoit ne pouvoi

trouver cette raiſon dans l'homme, & la ſuppoſoit dans la volonté de Dieu.

Mais, il reſtoit dans cette déciſion un côté obſcur : car, pourquoi Dieu veut-il donner la grace à l'un plutôt qu'à l'autre?

Vouloir, c'eſt choiſir, c'eſt préférer ; toute préférence eſt impoſſible entre les objets abſolument égaux : les hommes plongés dans la maſſe de perdition, & avant qu'ils aient fait quelqu'action perſonnelle, ſont abſolument égaux. Dieu ne peut donc en préférer un à l'autre par un Décret antérieur à leur mérite perſonnel, & cette préférence ne ſeroit point différente de la fatalité aveugle ou du haſard.

Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés : or, comment cela ſeroit-il vrai, ſi Dieu, par un Décret éternel & abſolu, avoit choiſi quelques hommes pour être ſauvés, ſans aucun égard à leurs mérites, & s'il avoit laiſſé tous les autres dans la maſſe de perdition? Il faut donc reconnoître que la prédeſtination & la vocation à la grace ſe font en vue des mérites de l'homme.

L'Ecriture nous apprend que Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes, comme tous les hommes ſont morts en Adam, tous auſſi ſont vivifiés en Jeſus-Chriſt.

On ne peut dire que St. Paul ait entendu par-là qu'une partie du genre-humain pouvoit recevoir le ſalut par Jeſus-Chriſt ; car enfin que ſon oppoſition de Jeſus-Chriſt à Adam ſoit juſte, il faut néceſſairement que comme tous les hommes ont reçu un principe de corruption & de mort d'Adam, ils trouvent en Jeſus-Chriſt un principe de réſurrection & de vie qu'ils peuvent ſe préparer à recevoir : car le libre arbitre n'étant pas éteint dans l'homme, il peut au moins connoître la vérité de la religion, déſirer la ſageſſe, & ſe diſpoſer à la recevoir par ce dernier mouvement, qui ſeroit cependant ſtérile & inſuffiſant ſi la grace ne s'y joignoit pas.

Lorſqu'on preſſoit les Semipélagiens par l'Epître de S. Paul aux Romains, ils avouoient qu'ils ne découvroient rien qui les ſatisfit ſur pluſieurs endroits de cette Epître ; mais ils croyoient que le plus sûr étoit de ſe taire ſur ces objets qu'il eſt impoſſible à l'eſprit humain de pénétrer : ils ſoutenoient que le ſentiment de S. Auguſtin anéantiſſoit les exhortations des Prédicateurs & l'édification publique ; que quand il ſeroit vrai, il ne falloit pas le publier, parce qu'il étoit dangereux de publier une doctrine que le peuple ne comprenoit pas,

& qu'il n'y avoit aucun péril à s'en taire. *

L'on n'avoit point défini contre les Pélagiens la gratuité de la grace; le ſentiment des Semipélagiens fut donc une eſpece de problême, ſur lequel on ſe partagea ſans rompre, ou ſans ſe ſéparer de communion, & le Semipélagianiſme fut adopté par des hommes célébres par leurs lumieres, autant que par leur piété; tels furent Fauſte, Gennade, Caſſien, &c.

Il y avoit d'ailleurs des perſonnes, qui, ſans prendre parti ſur la gratuité de la grace, étoient choquées du Décret abſolu que St. Auguſtin ſembloit admettre. †

S. Auguſtin, dans ſon livre de la prédeſtination, & dans celui du don de la perſévérance, juſtifia ſon ſentiment ſur la gratuité de la grace & ſur la prédeſtination: il fit voir qu'elle étoit clairement enſeignée dans l'Ecriture; qu'elle n'eſt point injuſte, puiſque Dieu ne devoit ni la grace de la vocation, ni le don de la perſévérance; que les hommes naiſſant pécheurs & privés de la grace, il ne pouvoit jamais y avoir de proportion entre leurs actions & la grace qui eſt un don ſurnaturel; que la grace & la vie éternelle étoient ſouvent accordées à des enfans qui n'avoient aucun mérite, qu'il y en avoit d'autres enlevés de cette vie pendant qu'ils étoient juſtes, pour prévenir leur chûte, que par conſéquent ce n'étoient ni les mérites des hommes, ni la preſcience de l'uſage qu'ils devoient faire de la grace, qui déterminoient Dieu à accorder la grace aux uns plutôt qu'aux autres; que la raiſon de la préférence que Dieu donnoit à un homme ſur un autre, étoit un myſtère; qu'on pouvoit en chercher les raiſons, & qu'il les adopteroit, pourvu qu'elles ne fuſſent contraires ni à la gratuité de la grace, ni à la toute-puiſſance de Dieu.

S. Auguſtin ne prétendoit donc pas que, pour défendre la gratuité de la grace & de la prédeſtination, il fût indiſpenſable de ſuppoſer que Dieu, par un Décret abſolu, & ſans aucune raiſon, avoit arrêté de toute éternité, de damner les uns & de ſauver les autres; la prédeſtination, ſelon S. Auguſtin, pouvoit donc n'avoir pour principe ni un Décret abſolu de Dieu, ni les mérites des hommes, mais une raiſon abſolument différente: car, qui peut dire qu'il connoît tous les deſſeins de Dieu?

* Proſper, Ep. ad Aug. Hilar. Ep. ad Aug.
† Ibid.

Il y avoit donc un milieu entre le Décret abſolu qui avoit révolté les Semipélagiens, & le ſentiment qui attribuoit la prédeſtination aux mérites des hommes; mais les hommes de parti ne voient jamais de milieu entre leur ſentiment & celui de leurs adverſaires : le Semipélagianiſme continua donc à faire du progrès.

Les diſputes furent vives & longues entre les Semipélagiens & les diſciples de S. Auguſtin : les Papes Celeſtin, Gélaſe, Hormiſdas, défendirent la doctrine de St. Auguſtin; mais le Semipélagianiſme dominoit encore dans les Gaules, & la doctrine de S. Auguſtin y étoit combattue par beaucoup de monde.

Céſaire voyant que ce parti étoit trop puiſſant pour être abattu par les diſciples de S. Auguſtin, eut recours au Pape Felix IV., qui lui envoya des extraits des ouvrages de S. Auguſtin.

Céſaire ne tarda pas à en faire uſage : le Patrice Libere faiſoit à Orange la dédicace d'une Egliſe; Céſaire qui étoit ami de Libere, & qui avoit un grand crédit ſur ſon eſprit, depuis qu'il l'avoit guéri d'une maladie, alla à la cérémonie de cette dédicace. Douze autres Evêques qui étoient auſſi à cette cérémonie, ayant parlé des matieres de la grace, s'aſſemblerent & approuverent les articles qui avoient été envoyés à Céſaire par le Pape Felix : c'eſt cette Aſſemblée qu'on nomme le ſecond Concile d'Orange : il étoit compoſé de douze Evêques, & huit Laïques y aſſiſterent.

Ce Concile publia vingt-cinq Canons qui formerent une des plus belles déciſions que l'Egliſe ait faites.

On décide dans ces Canons, le dogme du péché originel, la néceſſité, la gratuité de la grace prévenante pour le ſalut : on y condamne toutes les fineſſes & tous les ſubterfuges des Semipélagiens, on répond aux reproches qu'ils faiſoient aux Catholiques de détruire le libre arbitre, d'introduire le deſtin.

Le Concile déclare que tous ceux qui ſont baptiſés, peuvent & doivent, s'ils veulent, travailler à leur ſalut; que Dieu n'a prédeſtiné perſonne à la damnation, & on dit anathême à ceux qui ſont dans cette opinion, ſans que ce ſentiment puiſſe préjudicier à la doctrine de ceux qui enſeignent que c'eſt Dieu qui nous inſpire par ſa grace le commencement de la foi & de l'amour, & qui eſt auteur de notre converſion.

Lorſque le Concile fut fini, S. Céſaire envoya le réſultat au Pape Felix IV.; mais Felix étant mort avant qu'il eût reçu les Lettres du Concile d'Orange, Boniface II. qui lui ſuccéda, approuva ces Canons. On trouve ſa Lettre à la ſuite du Concile, ou à la tête de pluſieurs Manuſcrits.

Céſaire mourut vers la fin du dixieme ſiécle, & le Semipélagianiſme diminua inſenſiblement.

Le Semipélagianiſme étoit ſur-tout puiſſant, parce qu'il s'étoit attaché un grand nombre de perſonnes qui n'approuvoient point le Décret abſolu: lorſque l'Egliſe eut condamné ce ſentiment, toute cette portion abandonna le parti Semipélagien, qu'elle ne regardoit que comme un parti oppoſé au Décret abſolu, & qui défendoit la liberté contre les défenſeurs de la fatalité. *

SETHIENS: les Sethiens étoient une Secte de Gnoſtiques, ainſi appellés, parce qu'ils honoroient particuliérement Seth, qu'ils croyoient être Jeſus-Chriſt lui-même.

Ils reconnoiſſoient comme tous les Gnoſtiques un Etre ſuprême, immortel, bienheureux; mais ils crurent voir dans le monde des irrégularités & des imperfections qui ne pouvoient, ſelon eux, avoir pour principe un ſeul Etre ſage & tout-puiſſant; ils attribuerent la production du monde à des Génies.

Ce que l'Hiſtoire nous apprend des différens états par leſquels le monde & le genre-humain ont paſſé, leur parut ſuppoſer que ces puiſſances ſe diſputoient l'empire du monde, les uns voulant aſſujettir les hommes, & les autres voulant les délivrer; ces combats leur parurent difficiles à expliquer dans le ſentiment qui ſuppoſoit que le monde étoit gouverné par un Etre tout-puiſſant.

Il paroiſſoit que les puiſſances qui gouvernoient le monde, faiſoient de leur mieux, qu'elles ſe battoient tantôt à force ouverte, tantôt qu'elles uſoient de fineſſe; pour expliquer tous ces phénomènes, ils imaginoient une foule de puiſſances propres à produire tous ces effets. Voici comment ils imaginoient que tout cela s'étoit fait.

* Il faut lire ſur l'Hiſtoire du Semipélagianiſme, les Ep. 225. & 226. de S. Aug. S. Proſper contra collat. Carment. de ingrat. Les Ouvrages de Fauſte. Les Conférences de Caſſien. Grenade, Tillemont, Hiſt. Eccléſ. t. 13. 14. 16. Noris, Hiſt. Pelag. l. 2. c. 14. & ſuivans. Voſſius, Hiſt. Pelag. l. 6. p. 538. Uſſerius, Antiquit. c. 14. Hiſt. Litt. de France, t. 2 & 3.

Ils concevoient l'Etre suprême, comme une lumiere infinie, c'étoit le pere de tout, ils l'appelloient le premier homme.

Ce premier homme avoit produit un fils, qui étoit le second homme, & le fils de l'homme.

Le S. Esprit, qui se promenoit sur les eaux, sur le cahos, sur l'abyme, étoit, selon eux, la premiere femme, de laquelle le premier homme & son fils avoient eu un fils qu'ils appelloient le Christ.

Ce Christ étoit sorti de sa mere par le côté droit, & s'étoit élevé; mais une autre puissance étoit sortie par le côté gauche & étoit descendue; cette puissance étoit la sagesse, elle s'étoit abaissée sur les eaux, elle y avoit pris un corps; mais revenue pour ainsi dire à elle-même, elle s'étoit relevée; & en retournant vers son séjour éternel, elle avoit formé le Ciel, & enfin avoit quitté son corps lorsqu'elle étoit parvenue au séjour de l'Etre suprême.

La sagesse étoit féconde, elle avoit produit un fils, & ce fils avoit produit six autres puissances.

Les Sethiens attribuoient à ces puissances les propriétés nécessaires pour produire les effets qu'on observoit dans le monde: ils supposoient entre ces puissances des querelles, des guerres, & prétendoient expliquer par ce moyen tout ce qu'on racontoit des états par lesquels le monde avoit passé; ils prétendoient que le Dieu des armées, qu'ils appelloient *Jaldabaoth*, enorgueilli de sa puissance, avoit dit: je suis le Dieu suprême, aucun Etre n'est plus grand que moi.

Sa mere avoit blâmé son orgueil, & lui avoit dit que le premier homme & le fils de l'homme étoient au-dessus de lui. Jaldabaoth irrité, avoit, pour se venger, appellé les hommes, & leur avoit dit: faisons l'homme à notre image, aussi-tôt l'homme avoit été formé, & Jaldabaoth lui avoit inspiré un souffle de vie: on lui avoit ensuite formé une femme, avec laquelle les Anges avoient eu commerce, & de ce commerce étoient nés d'autres Anges.

Jaldabaoth donna des loix aux hommes, & leur défendit de manger d'un certain fruit.

La mere de Jaldabaoth, pour punir l'orgueil de son fils, descendit & produisit un serpent, qui persuada à Eve de manger du fruit défendu. Eve, après s'être laissé séduire, persuada Adam.

Le Créateur des hommes, irrité de leur désobéissance, les chassa du Paradis.

Adam & Eve, chargés de la malédiction du Créateur, n'eurent point des enfans; le ſerpent deſcendit du Ciel ſur la terre, ſoumit les Anges, & en produiſit ſix autres, qui furent les ennemis des hommes, parce que c'étoit pour eux que le ſerpent avoit quitté le Ciel.

La ſageſſe, pour adoucir le ſort des hommes, les avoit éclairés d'une lumiere ſurnaturelle, ils avoient par ce moyen trouvé de la nourriture, & ils avoient des enfans, Caïn, & Abel.

Caïn ſéduit par le ſerpent, tua Abel: mais enfin avec le ſecours de la ſageſſe, Adam & Eve eurent Seth & Norca, d'où ſont ſortis tous les hommes.

Les ſerpens portoient les hommes à toutes ſortes de crimes, tandis que la ſageſſe empêchoit que la lumiere ne s'éteignit parmi les hommes.

Le Créateur irrité de plus en plus contre les hommes, couvrit la terre d'un déluge qui devoit anéantir le genre-humain; mais la ſageſſe avoit ſauvé Noé dans l'Arche, & Noé avoit repeuplé la terre.

Le Créateur ne pouvant anéantir les hommes, voulut faire avec eux un pacte, & choiſit Abraham pour cela. Moyſe deſcendant d'Abraham, avoit, en vertu de ce pacte, délivré les Hébreux d'Egypte, & leur avoit donné une loi; il avoit enſuite choiſi ſept Prophetes, mais la ſageſſe leur avoit fait prononcer des prophéties qui annonçoient Jeſus-Chriſt.

La ſageſſe, par cet artifice, avoit fait en ſorte que le Dieu Créateur, ſans ſavoir ce qu'il faiſoit, fit naître deux hommes, l'un d'Eliſabeth, & l'autre de la Vierge Marie.

La ſageſſe étoit bien fatiguée des ſoins qu'elle donnoit aux hommes; elle s'en plaignit, & ſa mere fit deſcendre le Chriſt dans Jeſus, afin qu'il la ſecourût.

Auſſi-tôt qu'il fut deſcendu, Jeſus naquit de la Vierge par l'opération de Dieu, & Jeſus fut le plus ſage, le plus pur, & le plus juſte de tous les hommes; beaucoup de ſes diſciples ne ſavoient pas d'abord que le Chriſt fût deſcendu en lui. Il fit des miracles, & prêcha qu'il étoit le fils du premier homme; les Juifs le crucifierent, & alors le Chriſt quitta Jeſus, & s'envola vers la ſageſſe, lorſque le ſupplice commença.

Le Chriſt reſſuſcita Jeſus, qui, après la réſurrection avoit eu un corps glorieux, & ne fut pas reconnu par ſes diſciples: il monta enſuite au Ciel, où il attire les ames des bien-

heureux, ſans que le Créateur le ſache.

Lorſque l'eſprit de lumiere qui eſt chez les hommes, ſera réuni dans le Ciel, il formera un Eon immortel, & ce ſera la fin du monde.

Quelques-uns parmi les Sethiens croyoient que la ſageſſe s'étoit manifeſtée aux hommes ſous la figure d'un ſerpent; c'eſt apparemment pour cela qu'on les appella Ophites par dériſion, comme s'ils adoroient un ſerpent. Il y eut des Ophites différens des Sethiens, puiſque les Ophites renioient Jeſus-Chriſt. Voyez OPHITES. *

SEVERE vécut un peu après Tatien, & fut Chef de la Secte des Severiens.

L'origine du bien & du mal étoit alors la grande difficulté qu'on s'efforçoit d'éclaircir; Severe crut que le bien & le mal qu'on voyoit dans le monde, ſuppoſoient qu'il étoit ſoumis à des principes oppoſés dont les uns étoient bons & les autres méchans, & ſubordonnés cependant à un Etre ſuprême qui réſidoit au plus haut des Cieux.

Comme le bien & le mal ſont mêlés preſque par-tout, Severe s'imagina qu'il s'étoit fait entre les bons & les mauvais principes une eſpece de contrat ou de tranſaction, par laquelle ils avoient mis ſur la terre une égale quantité de biens & de maux.

L'homme eſt un mêlange de qualités eſtimables & vicieuſes, de raiſon & de paſſions, ayant été formé par les bons & par les mauvais eſprits.

D'après ces vues générales, rien n'étoit plus intéreſſant pour l'homme, que de bien diſtinguer ce qu'il avoit reçu des puiſſances bienfaiſantes, & ce que les puiſſances malfaiſantes avoient mis en lui.

L'homme avoit, ſelon Severe, deux propriétés principales & eſſentielles, qui faiſoient en quelque ſorte tout l'homme, il étoit raiſonnable & ſenſible; ſa ſenſibilité étoit le principe de toutes ſes paſſions, & ſes paſſions cauſoient tous ſes malheurs. La raiſon, au contraire, lui procuroit toujours des plaiſirs tranquilles & purs. Severe jugea que l'homme avoit reçu la raiſon des puiſſances bienfaiſantes, & la ſenſibilité des puiſſances malfaiſantes.

De ces principes généraux, il conclut que le ſiége de la rai-

* Iræn. l. 1. c. 34. Epiph. Hær. 34. Tert. de Præſcript. c. 47. Philaſtr. de Hær. c. 5. de Hær. c. 79. Damaſc. Hær. 39.

ſon eſt l'ouvrage des Etres bienfaiſans, & que le ſiége des paſſions eſt la production des puiſſances malfaiſantes; ainſi, ſelon Severe, le corps humain depuis la tête juſqu'au nombril, étoit l'ouvrage du bon principe, & le reſte du corps étoit l'ouvrage du mauvais.

Le bon & le mauvais principe, après avoir ainſi formé l'homme de deux parties ſi contraires, avoient mis ſur la terre tout ce qui pouvoit entretenir la vie de l'homme: l'Etre bienfaiſant avoit placé autour de lui des alimens propres à entretenir l'organiſation du corps, ſans exciter les paſſions; & l'Etre malfaiſant, au contraire, avoit mis autour de lui tout ce qui pouvoit éteindre la raiſon & allumer les paſſions.

Lorſqu'on étudie l'hiſtoire des malheurs qui ont affligé les hommes, on voit qu'ils ont preſque tous leur ſource dans l'ivreſſe ou dans l'amour; Severe conclut de-là que le vin & les femmes étoient deux productions du mauvais principe.

L'eau qui conſervoit l'homme calme, & qui n'altéroit point la raiſon, étoit un principe bienfaiſant.

Les Encratiſtes ou Tatianiſtes, qui trouverent les principes de Severe favorables à leur ſentiment, s'attacherent à lui; & prirent le nom de Severiens. *

SEVERIENS, diſciples de Severe, dont nous venons de parler.

Il y a auſſi des Severiens ainſi nommés, parce qu'ils étoient attachés à Severe, Chef des Acephales.

SILENCIEUX: c'eſt ainſi que l'on nommoit ceux qui ne rendoient point d'autre culte que le ſilence.

SIMON, ſurnommé le MAGICIEN, étoit du Bourg de Gitton, dans le pays de Samarie; il fut diſciple du Magicien Doſithée, qui prétendoit être le Meſſie prédit par les Prophetes. Le diſciple fit des efforts extraordinaires pour ſurpaſſer ſon maître dans l'art des preſtiges, & il réuſſit: on prétend qu'il paſſoit impunément au milieu des flammes, qu'il traverſoit les airs comme les oiſeaux, qu'il ſe métamorphoſoit, & paroiſſoit ſous mille formes différentes; ſa parole ouvroit les portes, changeoit les pierres en pain, & produiſoit des arbres. †

* Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 4. c. 29. Epiph. Hær. 44.

† Nicephore, l. 2. Hiſt. Eccleſ. c. 27. Clem. Recognit. l. 2. M. Baſnage nie ces faits; mais il ne donne aucune raiſon de ſon ſentiment.

Que ces prestiges fussent des effets du commerce que Simon avoit avec les démons, ou des tours d'adresse, il est certain qu'ils séduisirent presque tout le peuple de Samarie; que Simon attira sur lui toute l'attention du peuple, & fit rentrer Dosithée dans la classe des hommes ordinaires: on l'appelloit la grande vertu de Dieu.

Tandis que Simon étoit dans sa gloire, S. Philippe prêcha l'Evangile à Samarie; il y fit des miracles qui détromperent les Samaritains: on reconnut les prestiges de Simon, & il fut abandonné par beaucoup de monde. Simon fut étonné lui-même de la puissance des prédications de l'Evangile; mais il ne les regarda que comme des Magiciens d'un ordre supérieur, & le Baptême, les prieres & les jeûnes comme une espece d'imitation aux mystères du Christianisme, qui n'étoit, selon lui, qu'une espece de Magie. Il se fit baptiser, il prioit, il jeûnoit & ne quittoit point S. Philippe, dans l'espérance de lui arracher son secret.

Lorsque les Apôtres sçurent que l'Evangile avoit été reçu à Samarie, ils y envoyerent S. Jean & S. Pierre, pour confirmer les Fidéles; ils leur imposerent les mains, & le S. Esprit descendit sur eux visiblement, ce qui paroissoit par le don de Prophétie, par le don des langues, &c.

Simon, étonné de plus en plus de la puissance des Apôtres, voulut acheter de S. Pierre son secret: car il n'avoit pas du don des miracles une autre idée. S. Pierre eut horreur de cette proposition, & lui fit une vive réprimande: Simon qui redoutoit la puissance de S. Pierre, se retira confus & demanda à S. Pierre, qu'il priât pour lui. *

De l'argent que S. Pierre refusa, Simon en acheta une Courtisanne nommée Helene, qui apparemment devoit servir à ses opérations magiques & à ses plaisirs. †

Simon, accompagné d'Helene, se retira dans les Provinces, où l'on n'avoit pas encore annoncé l'Evangile, & combattit la Doctrine des Apôtres sur l'origine du monde & sur la providence. Peut-on, disoit Simon, supposer que l'Etre suprême ait produit immédiatement le monde? s'il avoit formé lui-même l'homme, lui auroit il prescrit des loix qu'il savoit qu'il n'observeroit pas? Ou s'il a voulu qu'Adam observât ses préceptes, quelle est donc la puissance de ce

* Act. Apost. c. 8. v. 10.
† Tert. de Anima, c. 34.

Créateur, qui n'a pu prévenir la chûte de l'homme ? Non, ce Créateur n'eſt point l'Etre tout-puiſſant & ſouverainement parfait & bon : c'eſt un Etre ennemi des hommes, qui ne leur a donné des loix, que pour avoir des coupables à punir.*

Voici le ſyſtême que Simon ſubſtituoit à la doctrine des Apôtres, & comment il croyoit prévenir les difficultés qu'on pouvoit lui oppoſer.

La Philoſophie Platonicienne étoit alors fort en vogue en Orient : ce n'étoit point à proprement parler le ſyſtême de Platon, qui n'en avoit peut-être point eu ; c'étoit le fond du ſentiment qui reconnoît dans le monde un Eſprit éternel & infini, par lequel tout exiſte.

Les Platoniciens ne croyoient pas que cet eſprit eût produit immédiatement le monde que nous habitons ; ils imaginoient entre l'Etre ſuprême & les productions de la terre, une longue chaîne d'Eſprits ou de génies, par le moyen deſquels ils expliquoient tous les phénomènes : comme ces Génies n'avoient pas une puiſſance infinie, on avoit cru pouvoir réſiſter à leurs efforts par des ſecrets ou par des enchantemens ; & la Magie s'étoit incorporée avec ce ſyſtême, qui, comme on le voit, étoit abſolument arbitraire dans les détails ; ce fut ce ſyſtême que Simon adopta, & qu'il tâcha de rendre ſenſible au peuple.

Il ſuppoſoit une Intelligence ſuprême, dont la fécondité avoit produit une infinité d'autres Puiſſances avec des propriétés différentes à l'infini. Simon ſe donna parmi ces Puiſſances la place la plus diſtinguée, & bâtit ſur cette ſuppoſition tout ſon ſyſtême théologique, deſtiné à expliquer au peuple la naiſſance du péché dans le monde, l'origine du mal, le rétabliſſement de l'ordre & de la rédemption des hommes. Simon ne nioit donc pas ces dogmes ; mais il prétendoit que les Apôtres les expliquoient mal ; & voici quel étoit ſon ſyſtême, dont le fond a ſervi de canevas à pluſieurs des Hérétiques des trois premiers ſiécles ; ainſi l'on croyoit alors le péché originel, & l'on attendoit un Rédempteur.

* Fragment des Ouvrages de Simon, rapportés par Grabe, Spicileg. PP. pag. 308.

Du Syſtême de Simon.

« Je ſuis, diſoit Simon, la parole de Dieu, je ſuis la beauté de Dieu, je ſuis le Paraclet, je ſuis le Tout-puiſſant, je ſuis tout ce qui eſt en Dieu.

J'ai par ma toute-puiſſance produit des Intelligences douées de différentes propriétés, je leur ai donné différens dégrés de puiſſance. Lorſque je formai le deſſein de faire le monde, la première de ces Intelligences pénétra mon deſſein & voulut prévenir ma volonté; elle deſcendit & produiſit les Anges & les autres Puiſſances ſpirituelles, auxquelles elle ne donna aucune connoiſſance de l'Etre Tout-puiſſant, auquel elle devoit l'exiſtence. Ces Anges & ces Puiſſances, pour manifeſter leur pouvoir, produiſirent le monde, & pour le faire regarder comme des Dieux ſuprêmes, & qui n'avoient point été produits, retinrent leur mere parmi eux, lui firent mille outrages, & pour l'empêcher de retourner vers ſon pere, l'enfermerent dans le corps d'une femme; en ſorte que de ſiécle en ſiécle, elle avoit paſſé dans le corps de pluſieurs femmes, comme d'un vaiſſeau dans l'autre. Elle avoit été la belle Helene qui avoit cauſé la guerre de Troye, & paſſant de corps en corps, elle avoit été réduite à cette infamie, que d'être expoſée dans un lieu de débauche.

J'ai voulu retirer Helene de la ſervitude & de l'humiliation, je l'ai cherchée comme un Paſteur cherche une brebis égarée, j'ai parcouru les mondes, je l'ai trouvée, & je veux lui rendre ſa premiere ſplendeur. C'étoit ainſi que Simon prétendoit juſtifier la licence de s'aſſocier dans ſa miſſion une Courtiſanne. M. de Beauſobre prétend que l'hiſtoire d'Helene eſt une allégorie qui déſigne l'ame; ce ſentiment & pluſieurs autres qu'il adopte, ne m'ont pas paru ſuffiſamment prouvés: on y voit un homme d'eſprit qui combat, par d'ingénieuſes conjectures, des témoignages poſitifs.

En parcourant les mondes formés par les Anges, diſoit Simon, j'ai vu que chaque monde étoit gouverné par une Puiſſance principale! j'ai vu ces Puiſſances ambitieuſes & rivales ſe diſputer l'empire de l'Univers: j'ai vu qu'elles exerçoient tour-à-tour un empire tyrannique ſur l'homme en lui preſcrivant mille pratiques fatiguantes & inſenſées; j'ai eu pitié du genre-humain, j'ai réſolu de rompre ſes chaînes, & de le rendre libre en l'éclairant: pour l'éclairer j'ai pris

une figure humaine, & j'ai paru un homme entre les hommes, ſans être cependant un homme.

Je viens leur apprendre que les différentes Religions ſont l'ouvrage des Anges, qui, pour tenir les hommes ſous leur empire, ont inſpiré des Prophetes, perſuadé qu'il y avoit des actions bonnes & mauvaiſes, leſquelles ſeroient punies ou récompenſées. Les hommes intimidés par leurs menaces, ou ſéduits par leurs promeſſes, ſe ſont refuſés aux plaiſirs, ou dévoués à la mortification. Je viens les éclairer & leur apprendre qu'il n'y a point d'action bonne ou mauvaiſe par elle-même, que c'eſt par ma grace, & non par leurs mérites que les hommes ſont ſauvés, & que pour l'être, il ſuffit de croire en moi & à Helene : c'eſt pourquoi je ne veux pas que mes diſciples répandent leur ſang pour ſoutenir ma doctrine.

Lorſque le tems que ma miſéricorde a deſtiné à éclairer les hommes, ſera fini, je détruirai le monde, & il n'y aura de ſalut que pour mes diſciples : leur ame dégagée des chaînes du corps, jouira de la liberté des purs eſprits : tous ceux qui auront rejetté ma doctrine, reſteront ſous la tyrannie des Anges. *

Telle eſt la doctrine que Simon enſeignoit : un preſtige dont il s'appuyoit, ſubjuguoit l'imagination de ſes Auditeurs ; ils vouloient devenir ſes diſciples, & demandoient le Baptême : le feu deſcendoit ſur les eaux, & Simon baptiſoit. †

Par ces artifices, Simon avoit ſéduit un grand nombre de Diſciples, & s'étoit fait adorer comme le vrai Dieu.

Simon connoiſſoit l'étendue de la crédulité, il ſavoit que les contradictions les plus choquantes diſparoiſſent aux yeux des hommes ſéduits par le merveilleux, & que tant que le charme dure, l'imagination concilie les idées les plus inalliables. Il ſoutenoit donc qu'il étoit tout-puiſſant, quoiqu'il fût ſujet à toutes les infirmités de la nature humaine ; il diſoit qu'il étoit la grande vertu de Dieu, quoiqu'il détruisît toute la morale, & qu'il ne pût délivrer ſes adorateurs d'aucun de leurs maux.

Les diſciples de Simon perpétuerent l'illuſion par les preſtiges qui l'avoient produite ; & le peuple, qui ne retourne

* Iren. l. 1. c. 20. Grab. edit. Maſſuet, c. 23.
† Cypr. de Baptiſm.

jamais ſur ſes pas pour examiner une doctrine qui ne gêne pas, adoroit Simon & croyoit ſes Prêtres. S. Juſtin remarque que vers l'an 150, preſque tous les Samaritains, & même quelque peu d'autres en divers pays, reconnoiſſoient encore Simon pour le plus grand des Dieux. Il avoit encore des adorateurs vers le milieu du troiſieme ſiécle, comme on le voit par un ancien Auteur qui écrivoit contre S. Cyprien.

Simon compoſa pluſieurs Diſcours contre la foi de Jeſus-Chriſt; il les intitula les Contradictions. M. Grabe nous en a donné quelques fragmens. *

Parmi les diſciples de Simon, quelques-uns voulurent faire une Secte à part; tel fut Ménandre qui changea quelque choſe à la doctrine de ſon maître, & fit une nouvelle Secte, appellée la Secte des Ménandriens. Voyez l'article de MÉNANDRE.

De la Statue élevée à Simon, & de ſa diſpute avec S. Pierre.

S. Juſtin & d'autres Peres aſſurent que l'on éleva dans Rome une ſtatue à Simon: ils ne ſont point d'accord ſur le tems. S. Irenée & S. Cyrille de Jéruſalem, diſent qu'elle fut élevée par ordre de l'Empereur Claude, & par conſéquent après la mort de Simon. S. Auguſtin, au contraire, dit que cette ſtatue fut érigée à la perſuaſion de Simon. †

Des critiques célébres ont cru qu'on avoit pris une ſtatue du Dieu *Semon Sangus*, pour une ſtatue de Simon: voici le fondement de leur conjecture.

On ſait que les Romains, à l'imitation des Sabins, adoroient un *Semo Sancus*, qu'ils diſoient être leur Hercule: on a même trouvé dans ces derniers tems une ſtatue dans l'Iſle du Tibre, où S. Juſtin dit, qui étoit celle de Simon; cette ſtatue porte cette inſcription aſſez approchante de celle que rapporte S. Juſtin. *Semoni Sanco (ou Sango) Deo fidio ſacrum. Sex. Pompeius Sp. L. Col. Muſſianus quinquennalis Decurio Bidentalis donum dedit.* Cette ſtatue, trouvée ſous le Pontificat de Grégoire XIII. en 1574, dans le lieu même où S. Juſtin dit, qu'on avoit élevé une ſtatue à Simon le Magicien, a donné lieu de croire

* Dioniſ. de Divin. nominibus, c. 6. pag. 594. Conſtit. Apoſt. l. 6. c. 8. 16. Grab. Spicileg. PP. pag. 305.

† Juſtin, Apolog. 1. c. 34.

que S. Juſtin avoit confondu *Semon* avec Simon, ſur-tout parce que les Graveurs mettoient aſſez ſouvent un I pour un E ; on trouve même que *Semon* eſt quelquefois appellé *Sanctus* auſſi-bien que *Sancus*, de ſorte que l'inſcription pouvoit être telle que la rapporte S. Juſtin, & n'avoit rien de commun avec Simon le Magicien. On ne trouve dans les Auteurs Payens, rien qui ait rapport à cet événement, ce qui ne ſeroit guère poſſible, s'il étoit vrai : d'ailleurs, les Juifs étoient odieux à Claude, & le Sénat perſécutoit les Magiciens, & les avoit chaſſés de Rome.

Enfin, il eſt certain qu'on n'accorde l'apothéoſe qu'aux Empereurs, & encore après leur mort ; comment auroit-on fait de Simon le Magicien un Dieu pendant ſa vie ?

M. de Tillemont ſoutient que S. Juſtin ayant cité ce fait dans ſon apologie adreſſée au Sénat, auroit été convaincu de fauſſeté ſur le champ, s'il n'eût pas été vrai. Cependant S. Juſtin, dit M. de Tillemont, cite encore ce fait dans la ſeconde apologie, & même dans ſon dialogue contre Triphon, & le cite comme un fait qui n'avoit pas beſoin d'être prouvé ; par conſéquent, dit M. de Tillemont, les Payens qui étoient à portée de convaincre S. Juſtin de faux, n'ont point regardé comme une choſe douteuſe, que l'on eût érigé une ſtatue à Simon : il cite encore, pour appuyer ſon ſentiment, M. de Fleury, &c.

On peut répondre à M. de Tillemont :

1°. Que les Apologies de S. Juſtin n'étoient pas des ouvrages que le Sénat eût entrepris de réfuter ; ainſi ſon ſilence ne prouve rien en faveur de S. Juſtin.

2°. Ce fait étoit trop peu important pour en faire un ſujet de controverſe.

3°. Si ce fait avoit eu un auſſi grand dégré de notoriété qu'on le prétend, pourquoi les Peres ſe ſont-ils ſi oppoſés entr'eux ſur le tems auquel cette ſtatue fut érigée, & pourquoi les uns diſent-ils que ce fut du vivant de Simon, les autres après ſa mort ? Si l'acte par lequel le Sénat & l'Empereur avoient érigé une ſtatue à Simon, eût été ſi connu, n'y auroit-on pas vu exactement ſi ce fut ſous Néron, ou ſous Claude, que la ſtatue fut élevée ?

Il paroît que c'eſt ſans beaucoup de fondement que M. de Tillemont s'appuye ſur l'autorité de M. Fleury : c'eſt en ſai-

* Tacit. Annal. l. 2. c. 7.

ſant

ſant l'analyſe de l'apologie de S. Juſtin, que M. Fleury rapporte le fait de la ſtatue de Simon : il ne le garantit point, il ne l'examine point ; enfin, le Pere Petau, Ciaconius, M. de Valois, Rigaut, Blondel, &c. reconnoiſſent que S. Juſtin s'eſt trompé *.

Pluſieurs Auteurs du cinquieme ſiecle ont rapporté que Simon, s'étant fait élever en l'air par deux Démons dans un charriot de feu, fut précipité par l'effet des prieres de S. Pierre & de S. Paul, & qu'il mourut de ſa chûte.

Mais ce fait eſt apocryphe : car, indépendamment de la difficulté de le concilier avec la chronologie, il eſt certain que la chûte de Simon, à la priere de S. Paul, étoit un fait trop important pour avoir été ignoré des Chrétiens, & pour n'avoir pas été employé par les Apologiſtes des premiers ſiecles ; cependant S. Juſtin, S. Irenée, Tertullien n'en parlent point, eux qui ont parlé de ſa ſtatue †.

SISCIDOIS : ils avoient les mêmes ſentimens que les Vaudois, ſi ce n'eſt qu'ils avoient plus de reſpect pour le Sacrement de l'Euchariſtie ¶.

SOCINIANISME, doctrine des Sociniens, dont Lélie & Fauſte Socin ſont regardés comme les Auteurs, & qui a ſa ſource dans les principes de la Réforme.

* Petavius in Epiph Henr. Valeſius, ad Euſeb. l. 2, c. 13. Deſid. Heraldus, in Arnob. & Tert. Rigalt. in Tert. Blondel de Sybilla, c. 2. Vandale, Diſſert. de Orac. Ittigius, Diſſert. de Hær. ſect. 1, c. 1

† Les Auteurs qui rapportent la chûte de Simon, ont peut-être appliqué à cet impoſteur ce que Suétone rapporte d'un homme, qui, ſous Néron, ſe jetta en l'air, ſe briſa en tombant. Cette conjecture d'Ittigius n'eſt pas deſtituée de vraiſemblance : une ancienne tradition portoit que Simon voloit ; on trouva ſous Néron qu'un homme prétendoit avoir le ſecret de voler ; il étoit tout ſimple de juger que cet homme étoit Simon. Rien n'eſt ſi ordinaire que des rapprochemens de cette eſpece.

On préſenta à Paul IV des médailles qui portoient d'un côté Néron, & de l'autre S. Pierre, avec cette légende, *Petrus Galilæus*. Il y a des perſonnes qui ont cru que cette médaille avoit été frappée en mémoire de la victoire de S. Pierre ſur Simon : il n'eſt pas néceſſaire de faire des réflexions ſur cette preuve. Voyez ſur cela David de la Roque, *Diſſert. de Legione fulminant.*, *p.* 613.

¶ Dupin, treizieme ſiecle.

De l'Origine du Socinianiſme & de ſon progrès, juſqu'à la mort de Lélie Socin.

Luther avoit attaqué l'autorité de l'Egliſe, de la tradition & des Peres ; l'Ecriture étoit, ſelon ce Théologien, la ſeule regle de notre foi, & chaque particulier étoit interprete de l'Ecriture.

Le Chrétien abandonné à lui-même dans l'interprétation de l'Ecriture, n'eut pour guide que ſes propres connoiſſances, & chaque Prétendu Réformé ne découvroit dans l'Ecriture, que ce qui étoit conforme aux opinions & aux idées qu'il avoit reçues, ou aux principes qu'il s'étoit faits lui-même ; & comme preſque toutes les héréſies n'étoient pas de fauſſes interprétations de l'Ecriture, preſque toutes les héréſies reparurent dans un ſiecle où le fanatiſme & la licence avoient répandu, preſque dans toute l'Europe, les principes de la Réforme.

On vit donc ſortir du ſein de la Réforme des Sectes qui attaquerent les dogmes que Luther avoit reſpectés ; les dogmes de la Trinité, la Divinité de J. C. l'efficacité des Sacremens, la néceſſité du Baptême. Voyez à l'article LUTHER, les Sectes ſorties du Luthéraniſme, les art. ANABAPTISTES, ARIENS MODERNES.

Mais ces Sectes, nées preſque toutes du fanatiſme & de l'ignorance, étoient diviſées entr'elles, & rempliſſoient l'Allemagne de diviſions & de troubles.

Pendant que l'Allemagne étoit déchirée par ces factions, les principes de la Réforme portés dans les pays où le feu du fanatiſme n'échauffoit pas les eſprits, germoient, pour ainſi dire, paiſiblement, & acquéroient de la conſiſtance dans des Sociétés qui ſe piquoient de raiſonner.

Quatre perſonnes des plus diſtinguées par leur ſang, par leurs emplois & par leurs titres, établirent en 1546 à Vicence, Ville de l'Etat Vénitien, une eſpece d'Académie, pour y conférer enſemble ſur les matieres de la Religion, & particuliérement ſur celles qui faiſoient alors le plus de bruit.

L'eſpece de confuſion qui couvroit alors preſque toute l'Europe, les abus groſſiers & choquans qui avoient pénétré dans tous les Etats, des ſuperſtitions & des croyances ridicules ou dangereuſes qui s'étoient répandues, firent juger à cette Société, que la Religion avoit beſoin d'être réformée ;

Digitized by Google

& que l'Ecriture contenant, de l'aveu de tout le monde, la pure parole de Dieu, le moyen le plus sûr pour dégager la Religion des fauſſes opinions, étoit de n'admettre que ce qui étoit enſeigné dans l'Ecriture.

Comme cette Société ſe piquoit de littérature & de Philoſophie, elle expliqua, ſelon les regles de critique qu'elle s'étoit faites, & conformément à ſes principes philoſophiques, la doctrine de l'Ecriture, & n'admit comme révélé, que ce qu'elle y voyoit clairement enſeigné, c'eſt-à-dire, ce que la raiſon concevoit.

D'après cette méthode, ils réduiſirent le Chriſtianiſme aux articles ſuivans.

Il y a un Dieu très-haut, qui a créé toutes choſes par la puiſſance de ſon Verbe, & qui gouverne tout par ce Verbe.

Le Verbe eſt ſon Fils, & ce Fils eſt Jeſus de Nazareth, Fils de Marie, homme véritable, mais un homme ſupérieur aux autres hommes, ayant été engendré d'une Vierge, & par l'opération du St. Eſprit.

Ce Fils eſt celui que Dieu a promis aux anciens Patriarches, & qu'il donne aux hommes : c'eſt ce Fils qui a annoncé l'Evangile, & qui a montré aux hommes le chemin du Ciel, en mortifiant ſa chair & en vivant dans la piété. Ce Fils eſt mort par l'ordre de ſon Pere, pour nous procurer la rémiſſion de nos péchés ; il eſt reſſuſcité par la puiſſance du Pere, & il eſt glorieux dans le Ciel.

Ceux qui ſont ſoumis à Jeſus de Nazareth ſont juſtifiés de la part de Dieu, & ceux qui ont de la piété en lui, reçoivent l'immortalité qu'ils ont perdue dans Adam. J. C. ſeul eſt le Seigneur & le Chef du peuple qui lui eſt ſoumis ; il eſt le Juge des vivans & des morts : il reviendra vers les hommes à la conſommation des ſiecles.

Voilà les points auxquels la ſociété de Vicence réduiſit la Religion chrétienne. La Trinité, la conſubſtantialité du Verbe, la divinité de J. C. &c. n'étoient, ſelon cette ſociété, que des opinions priſes dans la Philoſophie des Grecs, & non pas dans des dogmes révélés.

Les Aſſemblées de Vicence ne purent ſe faire aſſez ſecrétement, pour que le Miniſtere n'en fût pas inſtruit : il en fit arrêter quelques-uns, qu'on fit mourir ; les autres s'échapperent : tels furent Lélie, Socin, Bernard-Okin, Pazuta, Gentilis, &c. qui ſe retirerent en Turquie, en Suiſſe, en Allemagne.

Les Chefs de la Prétendue Réforme n'étoient pas moins ennemis des nouveaux Ariens, que les Catholiques; & Calvin avoit fait brûler Servet : ainſi les exilés de Vicence ne purent enſeigner librement leurs ſentimens dans les lieux où le Magiſtrat obéiſſoit aux Réformateurs. Ils ſe retirerent donc enfin en Pologne, où les nouveaux Ariens profeſſoient librement leurs ſentimens ſous la protection de pluſieurs Seigneurs Polonois, qu'ils avoient ſéduits.

Ces nouveaux Ariens avoient en Pologne des Egliſes, des Ecoles, & aſſembloient des Synodes, où ils firent des décrets contre ceux qui ſoutenoient le dogme de la Trinité.

Lélie Socin quitta la Suiſſe & ſe réfugia parmi ces nouveaux Ariens; il y porta le goût des lettres, les principes de la critique, l'étendue des langues, & l'art de la diſpute; il écrivit contre Calvin, il fit des Commentaires ſur l'Ecriture ſainte, & apprit aux Antitrinitaires à expliquer dans un ſens figuré ou allégorique, les paſſages que les Réformés leur oppoſoient pour les obliger à reconnoître la Trinité & la divinité de J. C. Il auroit ſans doute rendu de plus grands ſervices au nouvel Arianiſme; mais il mourut le 16 Mars 1562 à Zuric, laiſſant ſon bien & ſes écrits à Fauſte Socin, ſon neveu.

Du Socinianiſme, depuis que Fauſte Socin en fut le Chef.

La réputation de Lélie Socin, les lettres qu'il écrivoit à ſa famille, firent naître de bonne heure dans Fauſte Socin le goût des diſputes de Religion, & le deſir de s'y diſtinguer : il s'appliqua avec beaucoup d'ardeur à la Théologie; & à l'âge de vingt ans, il crut être en état de s'ériger en maître, & de faire un nouveau ſyſtême de religion. Son zèle, qui n'avoit pas encore ſa mâturité, l'emporta ſi loin, que non content de dogmatiſer avec ſes parens & avec ſes amis, il voulut le faire dans les aſſemblées où ſon eſprit & ſon rang lui donnoient accès. L'Inquiſition en fut informée, elle entreprit toute la famille de Socin, elle en arrêta quelques-uns, & les autres ſe ſauverent où ils purent.

Fauſte Socin fut de ce nombre; âgé d'environ vingt-trois ans, il vint à Lyon : ce fut là qu'il apprit la mort de ſon oncle, qui lui avoit légué ſes papiers. Fauſte Socin alla à Zuric pour y recueillir la ſucceſſion & ſur-tout les écrits de ſon oncle, & revint en Italie avec ce funeſte tréſor. Son

nom, ſa nobleſſe & ſon eſprit lui donnerent bientôt entrée à la Cour de François, Grand Duc de Florence : il plut à ce Prince, & il ſe fixa auprès de lui. La galanterie, les plaiſirs de la Cour, l'ambition, l'occuperent tout entier pendant douze ans ; après ce tems, le goût des controverſes de Religion reprit inſenſiblement le deſſus ſur les plaiſirs & ſur le deſir de faire fortune. Fauſte Socin quitta la Cour, renonça à ſes emplois, & forma le projet de parcourir l'Europe, pour y enſeigner la doctrine de ſon oncle & la ſienne.

Après quelques courſes, il arriva en 1574 à Baſle, & y demeura trois ans, uniquement occupé des matieres de religion & de controverſes qu'il étudioit, ſur-tout dans les écrits de ſon oncle, dont il adopta tous les ſentimens ; il voulut les enſeigner, & ſe rendit odieux aux Luthériens, aux Calviniſtes, & à tous les Proteſtans. Socin, rebuté par les contradictions qu'il éprouva, paſſa en Tranſylvanie, & enfin ſe rendit en Pologne vers l'an 1579.

Les Antitrinitaires ou les nouveaux Ariens avoient fait de grands progrès en Pologne, & ils y avoient fondé beaucoup d'Egliſes & d'Ecoles ; ils y jouiſſoient d'une entiere liberté.

Mais toutes ces Egliſes n'étoient pas uniformes dans leur croyance. Lorſque Fauſte Socin arriva en Pologne, elles formoient en quelque ſorte des ſociétés différentes, & l'on en compte juſqu'à trente-deux qui n'avoient preſque de commun, que de ne pas regarder J. C. comme le vrai Dieu.

Fauſte Socin voulut s'attacher à une de ces Egliſes ; mais les Miniſtres qui la gouvernoient le refuſerent, parce qu'ils apprirent qu'il avoit beaucoup de ſentimens contraires à ceux qu'ils profeſſoient. Fauſte Socin ne voulut alors s'aſſocier à aucune des Egliſes de Pologne, & affecta d'être l'ami de toutes, pour les amener à ſes idées ; il leur diſoit, qu'à la vérité Luther & Calvin avoient rendu de grands ſervices à la religion, & qu'ils s'y étoient aſſez bien pris pour renverſer le Temple de l'Antechriſt de Rome, & pour diſſiper les erreurs qu'il enſeignoit, néanmoins qu'il falloit convenir que, ni eux, ni ceux qui s'étoient bornés à leur ſyſtême, n'avoient encore rien fait pour rebâtir le vrai Temple de Dieu ſur les ruines de celui de Rome, & pour rendre au grand Dieu le vrai culte qui lui eſt dû.

Pour y parvenir, diſoit Socin, il faut établir comme la baſe de la vraie Religion, qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu ; que

» Conciles peuvent ſe tromper, diſoit Socin, ils ſe ſont mê-
» me trompés quelquefois : il n'y a point de Juges parmi les
» hommes, qui ait une autorité infaillible & ſouveraine pour
» décider les matieres de foi : il n'appartient qu'à l'Ecriture
» de déſigner les objets de notre croyance: c'eſt donc en vain
» que vous me citez l'autorité des hommes, pour m'aſſurer
» du point le plus important de la religion, ſavoir, la divi-
» nité de Jeſus-Chriſt «.

Les Réformés ſentirent que, pour arrêter les progrès de Socin, il falloit avoir recours à d'autres moyens que la controverſe ; ils l'accuſerent d'avoir inſéré dans ſes ouvrages des maximes ſéditieuſes. La patience, le courage & l'adreſſe de Socin triompherent de ſes ennemis. Malgré les malheurs qu'il eſſuya, il avoit un grand nombre de diſciples parmi les perſonnes de qualité, & enfin il obtint la malheureuſe ſatisfaction qu'il avoit tant déſirée ; toutes les Egliſes de Pologne & de Lithuanie, ſi différentes en pratiques, en morale & en dogmes, & qui ne convenoient que dans la ſeule opinion de ne vouloir pas croire que Jeſus-Chriſt fût le grand Dieu, conſubſtantiel au Pere éternel, ſe réunirent & ne formerent qu'une ſeule Egliſe, qui prit, & qui porte encore aujourd'hui le nom d'Egliſe Socinienne.

Socin ne jouit pas tranquillement de la gloire à laquelle il avoit aſpiré avec tant d'ardeur ; les Catholiques & les Proteſtans lui cauſerent des chagrins, & il mourut dans le village de Luclavie, où il s'étoit retiré, pour ſe dérober aux pourſuites de ſes ennemis. Socin mourut en 1604, âgé de 65 ans : on mit ſur ſon tombeau cette Epitaphe :

Tota licet Babylon deſtruxit tecta Lutherus,
Muros Calvinus, ſed fundamenta Socinus.

Luther a détruit le toît de Babylone, Calvin en a renverſé les murailles, & Socin en a arraché les fondemens.

La ſecte Socinienne, bien-loin de mourir ou de s'affoiblir par la mort de ſon Chef, s'augmenta beaucoup & devint conſidérable par le grand nombre de perſonnes de qualité & de ſavans qui en adopterent les principes ; les Sociniens furent en état d'obtenir dans les Dietes la liberté de conſcience.

Les Catholiques n'avoient cédé qu'à la néceſſité des tems,

en accordant aux Sectaires la liberté de conscience ; lorsque les tems du trouble furent passés, ils résolurent de chasser les Sociniens. Les Catholiques s'unirent donc aux Protestans contre les Sociniens, & la Diète résolut l'extinction des derniers. Par le décret qui fut fait, on les obligea, ou d'abjurer leurs héréſies, ou de prendre parti parmi les communions tolérées dans le Royaume ; & ce décret fut exécuté rigoureusement.

Une partie des Sociniens entra dans l'Eglise Catholique, beaucoup s'unirent aux Protestans ; mais le plus grand nombre se retira en Transylvanie, en Hongrie, dans la Prusse Ducale, dans la Moravie, dans la Silésie, dans la Marche de Brandebourg, en Angleterre, en Hollande : ce fut ainsi que la Pologne se délivra de cette Secte, après l'y avoir soufferte plus de cent ans.

Les Sociniens trouverent des ennemis puissans dans tous les Etats où ils se retirerent ; non-seulement ils n'y firent point d'établissement, mais la puissance Ecclésiastique & la puissance séculiere s'unirent contr'eux, & par-tout ils furent condamnés par les loix de l'Eglise & de l'Etat. Mais les loix qui ont proscrit les Sociniens, n'ont pas réfuté leurs principes : ces principes se sont conservés en secret dans les Etats qui ont proscrit le Socinianisme ; & beaucoup de Réformés en Angleterre, & sur-tout en Hollande, ont passé des principes de la Réforme à ceux du Socinianisme. Voyez les articles ARIENS MODERNES, ARMINIENS.

Système Théologique des Sociniens.

L'Ecriture Sainte, & sur-tout le Nouveau Testament, est, selon Socin, un livre divin pour tout homme raisonnable : ce livre nous apprend que Dieu, après avoir créé l'homme, lui a donné des loix, que l'homme les a transgressées, que le péché s'est répandu sur la terre, que la Religion s'est corrompue ; que l'homme est devenu ennemi de Dieu, que Dieu a envoyé J. C. pour réconcilier les hommes avec lui, & pour leur apprendre ce qu'ils devoient faire & croire pour être sauvés. Il n'est pas possible de douter que J. C. ne soit celui que Dieu a envoyé pour accomplir l'œuvre de la réconciliation des hommes, & pour leur enseigner ce qu'ils doivent croire & pratiquer.

Il n'est pas moins certain que le Nouveau Testament con-

tient la doctrine de J. C : c'eſt donc dans ce livre divin qu'il faut chercher ce que l'homme doit croire & pratiquer pour être ſauvé.

Comme il n'y a point de Juge ou d'Interprete infaillible du ſens de l'Ecriture, il faut tâcher de les découvrir par les regles de la critique & par les lumieres de la raiſon. Socin & ſes diſciples s'occuperent donc à chercher dans l'Ecriture le ſyſtême de Religion que J. C. étoit venu enſeigner aux hommes, & c'eſt ce qui a produit tous ces Commentaires ſur l'Ecriture, qui forment preſque toute la Bibliothéque des Freres Polonois.

Socin & ſes diſciples, prétendant ne ſuivre dans l'interprétation du Nouveau Teſtament, que les regles de la critique & les principes de la raiſon, expliquerent d'une maniere intelligible à la raiſon tout le Nouveau Teſtament, & prirent dans un ſens métaphorique tout ce que la raiſon ne concevoit pas : par ce moyen ils retrancherent du Chriſtianiſme tous les myſteres, & réduiſirent à de ſimples métaphores ces vérités ſublimes que la raiſon ne peut comprendre.

D'après ce principe, ils enſeignerent qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, Créateur du monde ; le Pere, le Fils & le St. Eſprit ne ſont point des perſonnes divines, mais des attributs de Dieu. Ainſi les Sociniens renouvellerent l'erreur de Sabellius, de Praxée ; nous les avons réfutés à ces articles, & à l'article ANTITRINITAIRES.

Dieu créa Adam & lui donna des loix ; Adam les tranſgreſſa : Adam pécheur tomba dans l'ignorance & dans le déſordre ; ſa poſtérité l'imita, & la terre fût couverte de ténebres & de pécheurs. Les Sociniens ne reconnoiſſoient donc point le péché originel : nous avons réfuté cette erreur à l'article PÉLAGIENS.

Dieu touché du malheur des hommes, a envoyé ſon Fils ſur la terre : ce Fils eſt un homme, ainſi nommé, parce que Dieu l'a comblé de graces ; ainſi les Sociniens renouvellerent l'erreur de Théodote de Byſance : nous l'avons réfuté à cet article, & aux articles ARIENS, NESTORIUS.

J. C. inſpiré par Dieu même enſeigna aux hommes ce qu'ils devoient croire & pratiquer pour honorer Dieu ; il leur apprit qu'il y avoit une autre vie, où leur fidélité à pratiquer ce qu'il annonceroit, ſeroit récompenſée, & leur réſiſtance punie.

Dieu avoit voulu que ces peines ou ces récompenſes ſuſ-

ſent le prix de la vertu, ou le châtiment du déſordre; il n'avoit point choiſi parmi les hommes un certain nombre pour être heureux, & abandonné le reſte à un penchant vicieux, qui devoit les conduire à la damnation; tous ſont libres, J. C. leur a donné à tous l'exemple de la vertu, ils ont tous reçu de Dieu la lumiere de la raiſon, ils ne naiſſent point corrompus, tous peuvent pratiquer la vertu; il n'y a point de prédeſtination, ni d'autre grace que ces inſtructions & ces dons naturels que l'homme reçoit de Dieu.

Les Sociniens renouvellerent donc l'erreur des Pélagiens ſur le péché originel, ſur la nature & ſur la néceſſité de la grace & ſur la prédeſtination: nous avons réfuté toutes ces erreurs à l'article PÉLAGIANISME.

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail ſur les autres erreurs des Sociniens; elles ſont des conſéquences de celles que nous venons d'expoſer, & ſe réfutent par les mêmes principes.

Toutes ces erreurs ont pour cauſe générale ce principe fondamental, que Socin emprunta en partie de la Réforme; c'eſt que le Nouveau Teſtament contient ſeul la doctrine de J. C.; mais que c'eſt aux hommes à l'interpréter ſuivant les principes de la raiſon, & ſelon les regles de la critique.

Nous avons fait voir la fauſſeté de ce principe, en faiſant voir contre Luther & contre les Réformés, qu'il y a un corps de Paſteurs chargé d'enſeigner les vérités que J. C. a révélées aux hommes. Voyez à l'article LUTHER ce que l'on dit pour prouver l'autorité de la tradition, & à l'article RÉFORME, ce qu'on dit pour prouver que l'Egliſe ſeule eſt Juge infaillible des controverſes de la Foi, & qu'il eſt abſurde d'attribuer ce droit au ſimple Fidéle. Ce principe bien établi, le Socinianiſme s'évanouit, & ne devient plus qu'un ſyſtême imaginaire, puiſqu'il porte ſur une ſuppoſition abſolument fauſſe.

STADHINGHS, Fanatiques du Diocèſe de Brême, qui faiſoient profeſſion de ſuivre les erreurs des Manichéens: voici l'origine, le progrès & la fin de cette Secte.

Le jour de Pâque, une Dame de qualité, femme d'un homme de guerre, fit ſon offrande à ſon Curé; le Curé trouva ſon offrande trop modique, il s'en plaignit & réſolut de s'en venger.

Après l'Office, la femme ſe préſenta pour recevoir la Communion, & le Curé, au lieu de lui donner la Communion

avec l'hoſtie, mit dans la bouche de cette Dame, la piece de monnoie que la Dame lui avoit donnée pour offrande. Le recueillement & la frayeur dont cette Dame étoit pénétrée, ne lui permirent pas de s'appercevoir, qu'au lieu de l'hoſtie, on lui mettoit dans la bouche une piece de monnoie, & elle la garda quelque-tems ſans s'en appercevoir; mais lorſqu'elle voulut avaler l'hoſtie, elle fut dans le plus terrible tourment, en trouvant dans ſa bouche une piece de monnoie au lieu de l'hoſtie; elle crut qu'elle s'étoit préſentée indignement à la ſainte table, & que le changement de l'hoſtie en la place de monnoie étoit la punition de ſon crime; elle fut pénétrée de la plus vive douleur, & l'agitation de ſon ame changea ſes traits, & altéra ſa phyſionomie; ſon mari s'en apperçut, il voulut en ſavoir la cauſe, & demanda qu'on punît le Prêtre: on refuſa de le faire: il éclata, ſes amis en furent informés, &, par leur conſeil, il tua le Prêtre qu'on ne vouloit pas punir.

Auſſi-tôt il fut excommunié, & n'en fut pas effrayé.

Les Manichéens & les Albigeois n'avoient point été détruits par les Croiſades, par les rigueurs de l'Inquiſition: ils s'étoient répandus dans l'Allemagne, & y ſemoient ſecrétement leurs erreurs; ils profiterent des diſpoſitions dans leſquelles ils virent l'homme de guerre excommunié & ſes amis, pour leur perſuader que les Miniſtres de l'Egliſe n'avoient point le pouvoir d'excommunier. On les écouta favorablement; ils perſuaderent que les Miniſtres étoient non-ſeulement de mauvais Miniſtres, mais encore qu'ils étoient les Miniſtres d'une mauvaiſe Religion, qui avoit pour principe un Etre ennemi des hommes, qui ne méritoit ni leurs hommages, ni leur amour; qu'ils les devoient à l'Etre qui avoit rendu l'homme ſenſible au plaiſir, & qui lui permettoit d'en jouir.

Les Stadhinghs adopterent donc le dogme des deux principes des Manichéens, & rendirent un culte à Lucifer & au Démon dans les aſſemblées, où la débauche la plus infame ſe changea en exercice de piété.

La Secte des Stadhinghs ſe groſſit inſenſiblement; on y envoya des Miſſionnaires: les Stadhinghs les inſulterent, & les firent mourir. De ces crimes, ils paſſerent à la perſuaſion qu'ils feroient une action agréable à Lucifer ou au bon principe, en faiſant mourir tous les Miniſtres du Chriſtianiſme. Ils coururent la campagne, pillerent les Egliſes, & maſſacrerent

les Prêtres : on avoit brûlé les Manichéens, parce qu'on croyoit qu'il falloit brûler les Hérétiques : les Manichéens ou les Stadinghs massacroient les Prêtres, parce qu'ils croyoient qu'on devoit détruire les ennemis du Dieu bienfaisant.

Leur progrès effraya les Catholiques ; le Pape Grégoire IX. fit prêcher une Croisade contre les Stadinghs, & il accorda aux Croisés la même Indulgence qu'on gagnoit dans la Croisade pour la Terre-Sainte. On vit en Frise une multitude de Croisés qui arrivoient de Gueldre, de Hollande & de Flandre, & à la tête desquels se mirent l'Evêque de Brême, le Duc de Brabant, le Comte de Hollande.

Les Stadinghs, instruits dans la discipline militaire par un homme de guerre qui avoit donné naissance à la Secte, marchèrent à l'armée des Croisés, lui livrerent bataille, se battirent en braves gens, & furent totalement défaits ; plus de six mille Stadinghs restèrent sur la place, & la Secte fut éteinte *.

Ainsi, il y a dans tous les peuples ignorans une disposition prochaine au Fanatisme, qui n'attend que l'occasion d'éclater, & cette occasion se trouve presque toujours dans les lieux où le Clergé est ignorant.

STACARISTES, Secte de Luthériens : voyez l'article des Sectes qui sont sorties du Luthéranisme.

STERCORANISTE : c'est celui qui croit que le Corps Eucharistique de J. C. est sujet à la digestion & à ses suites, comme les autres alimens.

Vers le milieu du neuvieme siecle, les Saxons n'étoient pas encore bien instruits des vérités de la Religion Chrétienne, & Paschase fit pour eux un traité du Corps & du Sang de Notre-Seigneur. Il y établissoit le dogme de la présence réelle, & il disoit que nous recevions dans l'Eucharistie la même chair, le même corps qui étoit né de la Vierge.

Quoique Paschase n'eût suivi dans ce livre que la doctrine de l'Eglise, & qu'avant lui tous les Catholiques eussent cru que le Corps & le Sang de J. C. étoient vraiment présens dans l'Eucharistie, & que le pain & le vin étoient changés au Corps & au Sang de J. C. on n'avoit pas coutume de dire si formellement que le Corps de J. C. dans l'Eucharistie, étoit le même que celui qui étoit né de la Vierge †.

* D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, an. 1230, p. 139. Natal. ex. in sæc. 23. Dupin, treizieme siecle, c. 19.

† Mabillon, Præf. in-4°. sæc. Benedict. part. 2, c. 1. §. 4.

Ces expreſſions de Paſchaſe déplurent ; on les attaqua : il les défendit ; cette diſpute fit du bruit, les hommes les plus célebres y prirent part, & ſe partagerent entre Paſchaſe & ſes adverſaires.

Les adverſaires de Paſchaſe reconnoiſſoient auſſi-bien que lui la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie ; ils ne condamnoient que ſa maniere de s'exprimer : tous reconnoiſſoient donc que J. C. étoit réellement préſent dans l'Euchariſtie.

Il y a, dans tous les hommes qui raiſonnent, un principe de curioſité toujours actif, que les querelles des hommes célebres dirigent toujours vers les objets dont ils s'occupent : tous les eſprits furent donc portés vers le dogme de la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie.

De-là naquit une foule de queſtions ſur les conſéquences de ce dogme : on demanda, entr'autres choſes, ſi quelque partie de l'Euchariſtie étoit ſujette à être rejettée comme les autres alimens.

Quelques-uns penſerent que les eſpeces du pain & du vin qui ſubſiſtent même après la conſécration, étoient ſujettes aux différens changemens que les alimens éprouvent ; d'autres, au contraire, crurent qu'il étoit indécent de ſuppoſer que quelque choſe de ce qui appartenoit à l'Euchariſtie paſſât par les différens états auxquels les alimens ordinaires ſont ſujets, & donnerent à ceux qui ſoutenoient le contraire, le nom odieux de Stercoraniſtes, mais injuſtement, puiſque perſonne ne croyoit que le Corps de J. C. fût digéré : on ne peut citer aucun Auteur qui l'ait ſoutenu, & tous les monumens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ſuppoſent le contraire *.

Les Grecs ont auſſi été traités par quelques Latins, comme des Stercoraniſtes : voici ce qui a occaſionné ce reproche. Les Grecs prétendoient qu'on ne devoit point célébrer la Meſſe dans le Carême, excepté le Samedi & le Dimanche, qui ſont deux jours pendant leſquels les Grecs ne jeûnent jamais : ils prétendent même que c'eſt une pratique contraire à la tradition des Apôtres, de dire la Meſſe les jours de jeûne.

Le Cardinal Humbert crut que les Grecs condamnoient la coutume de célébrer la Meſſe les jours de jeûne, parce que l'Euchariſtie rompoit le jeûne : il leur reprocha de penſer que notre corps ſe nourrit du Corps de J. C. & les appella du

* Allix, Præf. de la trad. de Ratramne. Boileau, Præf. ſur le même Auteur. Mabillon, loc. cit. part. 2, c. 1, §. 5.

nom odieux de Stercoraniſtes ; mais il ſe trompoit : les Grecs défendoient la célébration de la Meſſe les jours de jeûne, parce qu'ils les regardoient comme des jours de douleur & de triſteſſe, pendant leſquels on ne devoit point célébrer un myſtere de joie, tel que l'Euchariſtie *.

Il paroît donc certain que le *Stercoraniſme* eſt une erreur imaginaire, comme le reconnoît M. Baſnage, mais non pas une héréſie, & qu'on l'a fauſſement imputé à ceux qui ont nié la préſence réelle, comme il le prétend †.

Les Auteurs du neuvieme ſiecle, qu'on a taxés injuſtement de Stercoraniſme, auſſi-bien que les Grecs, reconnoiſſoient la préſence réelle, & quand leurs écrits n'en fourniroient pas des preuves inconteſtables, il eſt certain qu'on ne pourroit, ſans abſurdité, réfuter un homme qui nieroit la préſence réelle, en lui reprochant qu'il ſuppoſe que le Corps de J. C. ſe digere & paſſe au retrait.

A l'égard de la queſtion que l'on forme ſur le ſort des eſpeces Euchariſtiques, lorſqu'elles ſont dans l'eſtomac, les uns ont imaginé qu'elles étoient anéanties, les autres ont cru qu'elles ſe changeoient en la ſubſtance de la chair qui doit reſſuſciter un jour : ce ſentiment fut aſſez commun dans le neuvieme ſiecle & dans les ſuivans ; depuis ce tems, les Théologiens n'ont point douté que les eſpeces Euchariſtiques ne puſſent ſe corrompre, & être changées.

Peut-être faudroit-il réſoudre ces queſtions par ces mots d'un Ouvrage anonyme, publié par Dom Luc d'Acheri : il n'y a que Dieu qui ſache ce qui arrive à l'Euchariſtie, lorſque nous l'avons reçue, *Spicileg. t. 12. q. 41.*

SYNCRETISTES, Secte de Luthériens : voy. cet article.

SYNERGISTES, autre ſecte de Luthériens : voyez cet article.

T

TACITURNES, Secte d'Anabaptiſtes : voyez cet article : voyez auſſi SILENCIEUX.

TANCHELIN ou TANTHELME, étoit un Laïque qui s'érigea en Prédicant au commencement du douzieme ſiecle, & qui publia différentes erreurs.

* Mabillon, ibid.

† Baſnage, Hiſt. de l'Egl. t. 2, l. 6, p. 926.

Les incurſions des Barbares & les guerres avoient anéanti les ſciences dans l'Occident, & corrompu les mœurs ; le déſordre & l'ignorance régnoient encore dans le onzieme & dans le douzieme ; on ne voyoit parmi les Laïques que meurtres, que pillages, que rapines, que violences ; le Clergé ſe reſſentoit de la corruption générale ; les Evêques, les Abbés & les Clercs alloient à la guerre ; l'uſure & la ſimonie étoient communes ; l'abſolution étoit vénale ; le concubinage des Clercs étoit public, & preſque paſſé en coutume ; les bénéfices étoient devenus héréditaires : quelquefois on vendoit les Evêchés du vivant des Evêques ; d'autres fois les Seigneurs les léguoient à leurs femmes par teſtament ; beaucoup d'Evêques diſoient qu'ils n'avoient beſoin ni de bons Eccléſiaſtiques, ni de Canons, parce qu'ils avoient tout cela dans leur bourſe.

Ces déſordres ſe portoient à un plus grand excès dans la Flandre, qu'ailleurs *.

Ce fut dans cette Province que Tanchelin publia les erreurs qui commençoient à ſe répandre en France depuis près d'un ſiecle, contre le Pape, contre les Sacremens, & contre les Evêques. Il prêcha qu'il falloit compter pour rien le Pape, les Evêques & tout le Clergé ; que les Egliſes étoient des lieux de proſtitution, & les Sacremens des profanations ; que le Sacrement de l'Autel n'étoit d'aucune utilité pour le ſalut ; que la vertu des Sacremens dépendoit de la ſainteté des Miniſtres, & enfin il défendit de payer la dîme.

Le peuple, ſans inſtruction & ſans mœurs, reçut avidement la doctrine de Tanchelin, & le regarda comme un Apôtre envoyé du ciel pour réformer l'Egliſe. Ses diſciples prirent les armes, & l'accompagnoient lorſqu'il alloit prêcher ; on portoit devant lui un étendard & une épée : c'étoit avec cet appareil qu'il prêchoit, & le peuple l'écoutoit comme un oracle.

Lorſqu'il eut porté le peuple à ce point d'illuſion, il prêcha qu'il étoit Dieu, & égal à J. C. ; il diſoit que J. C. n'avoit été Dieu, que parce qu'il avoit reçu le S. Eſprit, & Tanchelin prétendoit qu'il avoit reçu auſſi-bien que J. C. la plénitude du S. Eſprit, que par conſéquent il n'étoit point inférieur à J. C.

Le peuple le crut, & Tanchelin fut honoré comme un homme divin.

Tanchelin étoit voluptueux ; il profita de l'illuſion de ſes diſciples pour jouir des plus belles femmes de ſa Secte, &

* Hiſt. Littéraire de France, t. 7, p. 5. &c.

les maris, ou les peres, témoins, avec le public, des plaisirs de Tanchelin, rendoient grace au ciel des faveurs que l'Homme divin accordoit à leurs femmes ou à leurs filles.

Tanchelin avoit commencé sa mission en prêchant contre le désordre des mœurs; l'austérité de sa morale, son extérieur mortifié, son aversion pour les plaisirs, son zèle contre les déréglemens du Clergé, avoient gagné les peuples; & il la finit en faisant canoniser par ce même peuple des désordres plus monstrueux que ceux contre lesquels il s'étoit élevé, & il fit canoniser ses désordres, sans que le peuple s'apperçût de cette contradiction.

Tanchelin, à la tête de ses Sectateurs, rempliſſoit de troubles & de meurtres tous les lieux où l'on ne recevoit pas sa doctrine. Un Prêtre lui cassa la tête, lorsqu'il s'embarquoit; ses disciples se répandirent alors du côté de Cologne & d'Utrecht; quelques-uns furent brûlés par le peuple, & les autres paroissent s'être confondus avec les pelotons d'Hérétiques qui attaquoient les Sacremens, les cérémonies de l'Eglise, & le Clergé *.

TASCADRUGISTES: c'étoit une branche de Montanistes, qui, pour marque de tristesse, mettoient les doigts sur le nez durant la priere; c'est ce que signifie le nom qu'ils prenoient: ils mettoient encore leurs doigts dans leur bouche, pour recommander le silence: cette Secte fut peu nombreuse: on en trouvoit quelques-uns dans la Galatie †.

Ils se nommoient aussi Passalorinchites, Patalorinchites, Ascodrupites, &c.

TATIEN étoit Syrien de naissance; il fut d'abord élevé dans les sciences des Grecs, & dans la Religion des Payens: il voyagea beaucoup, il trouva par-tout la Religion Payenne absurde, & les Philosophes flottans entre une infinité d'opinions & de systêmes contradictoires.

Lorsqu'il étoit dans cette perplexité, les livres des Chrétiens lui tomberent entre les mains; il fut frappé de leur beauté: » Je fus persuadé, dit-il, par la lecture de ces livres, à » cause que les paroles en sont simples, que les Auteurs en » paroissent sinceres & éloignés de toute affection, que les » choses qu'ils disent se comprennent aisément, que l'on y » trouve beaucoup de prédictions accomplies, que les pre-

* D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 11.

† Damascen. de Hær. Hyeron. Comment. in Ep. ad Galat. Philastr. de Hæs. c. 76.

» ceptes qu'ils donnent, ſont admirables, & qu'ils établiſ-
» ſent un Monarque unique de toutes choſes.... & que cette
» doctrine nous délivre d'un grand nombre de maîtres & de
» Tyrans auxquels nous étions aſſujettis. » *

C'étoit donc en quelque ſorte par laſſitude, & non pas par une conviction forte, que Tatien avoit embraſſé le Chriſtianiſme : il reſtoit encore au fond de ſon eſprit des idées Platoniciennes. Pour déranger ſon orthodoxe, il ne lui falloit que rencontrer dans le Chriſtianiſme des obſcurités : c'eſt en effet ce qui lui arriva, comme on le voit par ſon livre des problêmes ou des queſtions qu'il compoſa pour montrer l'obſcurité de l'Ecriture, & la difficulté de l'entendre.

Tatien alors, auſſi peu content de la doctrine des Chrétiens que de celle des Philoſophes, choiſit dans les dogmes des différentes Sectes, tout ce qui lui parut propre à éclairer la raiſon ſur la nature de l'Etre ſuprême, ſur l'origine du monde, ſur l'hiſtoire des Juifs, ſur le Chriſtianiſme.

Il imaginoit, comme Valentin, des puiſſances inviſibles, des principautés & d'autres fables ſemblables : il admettoit avec Marcion deux différens Dieux, dont le Créateur étoit le ſecond : c'eſt pourquoi il prétendoit que quand le Créateur avoit dit, *que la lumiere ſoit faite*, c'étoit moins un commandement qu'il faiſoit, qu'une priere qu'il adreſſoit au Dieu ſuprême qui étoit au-deſſus de lui. Il attribuoit l'Ancien & le Nouveau Teſtament à deux Dieux différens, & rejettoit quelques-unes des Epîtres de S. Paul.

Il condamnoit l'uſage du mariage autant que l'adultère, appuyé ſur un paſſage de S. Paul, dans ſon Epître aux Galates, qui dit, celui qui ſeme dans la chair, moiſſonnera la corruption de la chair. †

Il avoit beaucoup d'averſion pour ceux qui mangeoient de la chair des animaux, & qui buvoient du vin ; fondé ſur ce que la loi défend aux Nazaréens d'en boire, & ſur ce que le Prophete Amos fait un crime aux Juifs, de ce qu'ils en avoient fait boire aux Nazaréens conſacrés à Dieu : c'eſt pour cela qu'on appella Encratites & Hydroparaſtes, ſes Sectateurs, parce qu'ils n'offroient que de l'eau dans la célébration de l'Euchariſtie. §

Tatien forma ſa Secte du tems de Marc-Aurèle, vers l'an

* Tat. Orat. ad Græcos, c. 64.
† Ep. ad Galat. c. 6. v. 8.
§ Epiph. Aug. Hær. c. 25. Cypr. Ep. 63. l. 8. édit. d'Eraſme.

172 : elle se répandit particulièrement à Antioche, dans la Cilicie, en Pisidie, dans beaucoup de Provinces de l'Asie, jusqu'à Rome, dans les Gaules, dans l'Aquitaine & en Espagne.

Tatien avoit composé beaucoup d'ouvrages, dont il ne nous reste presque rien.

Ses disciples s'appellerent Tatianistes, Encratistes, Continens, Sévériens, Apotactiques, Saccophores.

TERRIE : c'est un de ces prétendus Apostoliques qui s'éleverent en France dans le douzieme siecle ; il se tint longtems caché dans une grotte à Corbigny, au Diocèse de Nevers, où il fut enfin pris & brûlé. Deux vieilles femmes, disciples de Terrie, souffrirent le même supplice. Terrie avoit donné à l'une le nom de l'Eglise, & à l'autre celui de Sainte Marie, afin que lorsque ses Sectateurs étoient interrogés, ils pussent jurer par Sainte Marie, qu'ils n'avoient point d'autre foi que celle de la Sainte Eglise. *

THÉOBUTE ou THÉBUTE. Après la mort de S. Jacques surnommé le Juste, Siméon, fils de Cléophas, fut élu Evêque de Jérusalem : Théobute qui aspiroit à cette dignité se sépara de l'Eglise Chrétienne, &, pour se former une Secte, réunit les sentimens des différentes Sectes des Juifs : c'est tout ce que nous savons de ses erreurs.

Voilà donc un disciple des Apôtres mêmes qui se sépare de l'Eglise de Jérusalem, que le désir de la vengeance éclaire & anime contre les Apôtres, qui connoissoit à fond la Religion Chrétienne, qui auroit dévoilé l'imposture des Apôtres s'ils en avoient été coupables, qui auroit triomphé avec éclat des premiers Chrétiens qui l'avoient refusé pour Evêque, & dont la Secte auroit anéanti la Religion Chrétienne : cependant la Religion Chrétienne s'établit à Jérusalem, se répand par toute la terre, & il ne nous reste de Théobute, que le souvenir de son ambition & de son apostasie, qui forme un monument incontestable de la vérité du Christianisme, & de celle des miracles sur lesquels les Chrétiens fondoient la divinité de leur Religion.

Si la Religion Chrétienne eût été fausse, elle ne pouvoit résister aux attaques de cette espece d'ennemis, qu'autant que la puissance temporelle leur auroit imposé silence, & auroit empêché qu'ils ne découvrissent l'imposture des Chrétiens.

Mais cette autorité temporelle persécutoit les Chrétiens, protégeoit leurs ennemis & les encourageoit.

* Dupin, Hist. des Conc. du douzieme siecle, c. 6.

Il n'y a que deux moyens d'expliquer le progrès de la Religion Chrétienne, & l'extinction totale des Sectes qui se séparerent d'elle, & qui l'attaquerent à sa naissance ; ces moyens sont, ou l'impossibilité d'obscurcir l'évidence des faits sur lesquels elle s'appuyoit, ou une attention continuelle de la puissance séculiere à empêcher tous ceux qui se séparoient de l'Eglise des Apôtres, d'en révéler la fausseté : or, s'il y a quelque chose de certain, c'est que la puissance séculiere employoit contre les Chrétiens toute sa vigilance & toutes ses forces.

Ainsi, si la Religion Chrétienne étoit fausse, ses progrès & l'extinction de la Secte de Théobute & de plusieurs autres Sectes qui l'ont attaquée à sa naissance, seroit un effet non-seulement sans cause, mais un fait arrivé malgré le concours de toutes les causes qui devoient nécessairement l'empêcher.

THÉODOTE, Hérétique associé par les Auteurs Ecclésiastiques à Cléobule, & Chef de Secte du tems des Apôtres. Voyez, à l'article CLÉOBULE, les conséquences qu'on peut tirer de l'extinction de ces Sectes en faveur du Christianisme.

On confond mal-à-propos ce Théodote avec Théodote de Bizance. *

THÉODOTE LE VALENTINIEN n'est connu que par ses Eglogues que le Pere Combefis nous a données sur le manuscrit de la Bibliothéque des Peres Dominicains de la rue S. Honoré : ces Eglogues ne contiennent qu'une application de l'Ecriture au système de Valentin. Théodote prétend y prouver les différens points de la doctrine de Valentin, par quelques passages de l'Ecriture : cet ouvrage a été commenté par le Pere Combefis, & se trouve dans la Bibliothéque Grecque de Fabricius, *tom.* 5. *pag.* 135.

THÉODOTE DE BIZANCE, surnommé le Corroyeur, du nom de sa profession, prétendit que J. C. n'étoit qu'un homme : il se fit des disciples qu'on nomma Théodotiens.

Ce n'est point ici une erreur de l'esprit ; c'est une hérésie dans laquelle l'amour-propre se jetta comme dans un asyle, pour éviter les reproches que Théodote s'étoit attirés par son apostasie.

Pendant la persécution qui s'éleva sous Marc-Aurele,

* Theodoret. Hæret. Fab. l. 2. Præf. Euseb. Hist. Eccles. l. 4. c. 22. Notes d'Usser. sur l'Ep. de S. Ignace, aux Trassiens.

Théodote fut arrêté avec beaucoup de Chrétiens, qui confeſſerent J. C. & remporterent la couronne du martyre. Théodote renonça à J. C., les Fidéles lui firent tous les reproches que méritoit ſon crime, & que le zéle inſpiroit dans ces ſiécles de ferveur.

Pour ſe dérober à l'indignation des Fidéles de Bizance, Théodote ſe retira à Rome; mais il y fut reconnu, & fut regardé avec horreur.

Théodote repréſenta d'abord que J. C. même traitoit avec moins de rigueur ceux qui l'offenſoient, puiſqu'il avoit déclaré qu'il pardonnoit ce qu'on diroit contre lui; & enfin que ſon crime n'étoit pas auſſi grand qu'on le prétendoit, puiſqu'en reniant J. C. il n'avoit renié qu'un homme, né d'une Vierge, à la vérité, par l'opération du St. Eſprit, mais ſans aucune prérogative, que celle d'une vie plus ſainte & d'une vertu plus éminente. *

Cette doctrine ſouleva tout le monde, & Théodote fut excommunié par le Pape Victor: Théodote trouva cependant des diſciples qui prétendoient que la doctrine de leur maître avoit été enſeignée par les Apôtres, juſqu'au Pontificat de Zephirin, qui avoit corrompu la doctrine de l'Egliſe, en faiſant un dogme de la Divinité de J. C.

Les Catholiques réfutoient ces difficultés par le témoignage de l'Ecriture, par les hymnes & par les cantiques que les Chrétiens avoient compoſés dès le commencement de l'Egliſe, par les Ecrits des Auteurs Eccléſiaſtiques, qui avoient précédé Victor; tels que S. Juſtin, Miltiade, S. Irenée, Clément d'Alexandrie, Meliton, qui avoient tous enſeigné & défendu la divinité de J. C., enfin par l'excommunication même que Victor avoit prononcée contre Théodote. †

Pour ſe défendre contre l'évidence de ces raiſons, les Théodotiens retrancherent de l'Ecriture tout ce qui étoit contraire à leur doctrine. » Ils ont corrompu ſans pudeur les ſain-
» tes Ecritures, dit un Auteur qui écrivoit contre eux, ils ont
» aboli la régle de l'ancienne foi.... & il eſt aiſé à ceux qui en
» voudront prendre la peine, de voir ſi je dis la vérité: il ne
» faut que conférer enſemble les exemplaires, & l'on verra
» bientôt la différence; car ceux d'Aſclepiade ne s'accordent
» pas avec ceux de Théodote, & il eſt fort aiſé d'en trouver

* Autor. Append. ad Tert. de Præſcript. c. ultimo Epiph. Hær. 54. Theodoret, Hæret. Fab. l. 2. c. 5

† Theodoret, ibid. c. 2. Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 4. c. 28.

» des copies, parce que leurs disciples ont un grand soin de » transcrire les corrections, ou plutôt les corruptions de leurs » maitres; les copies d'Hermophile sont encore différentes » des autres, & celles d'Apollone ne s'accordent pas même » entr'elles, y ayant bien de la différence entre les premieres » & les dernieres. Il est bien difficile qu'ils ne s'apperçoivent » eux-mêmes, combien cette témérité est criminelle: car en » corrompant ainsi les Ecritures, ils font voir, ou qu'ils n'ont » point de foi, s ils ne croient pas que le S. Esprit les a dictées, » ou qu'ils se croient eux-mêmes plus habiles que le S. Esprit: » & ils ne peuvent pas nier que ces changemens ne viennent » d'eux, puisque les exemplaires où ils se trouvent sont écrits » de leurs propres mains, & qu'ils ne le sauroient montrer » dans aucun exemplaire plus ancien qu'eux, pour dire qu'ils » les ont puisés de ceux dont ils avoient d'abord reçu les pre- » mieres instructions du Christianisme. Quelques-uns d'en- » tr'eux n'ont pas même voulu prendre la peine de corrom- » pre les Ecritures; mais ils ont rejetté tout d'un coup & la » Loi & les Prophetes, sous prétexte que la grace de l'E- » vangile leur suffit. *

Les Théodotiens joignirent à ces infidélités, toutes les subtilités d'une logique contentieuse & minutieuse. » Ils ne con- » noissent pas J. C., dit l'Auteur que j'ai cité, d'autant qu'ils » ne cherchent pas ce qu'on lit dasn la parole de Dieu, mais » qu'ils examinent curieusement par quelle figure du syllogis- » me ils soutiendront leur hérésie; quand on leur propose » quelqu'endroit de l'Ecriture, ils regardent s'il fait un argu- » ment conjonctif ou disjonctif. † »

Les Théodotiens appuyoient leur sentiment sur tous les passages de l'Ecriture, dans lesquels J. C. parle comme un homme, & supprimoient tous ceux qui établissent sa Divinité.

Un des principaux disciples de Théodote de Bizance, fut Théodote le Banquier, qui, pour établir plus incontestablement que J. C. n'étoit en effet qu'un homme, prétendit qu'il étoit inférieur à Melchisedec, & forma la Secte des Melchisédéciens. Asclépiade & les autres, dont il est parlé dans le fragment que nous avons rapporté, ne firent point de Secte.

Il est certain, par ce qu'on vient de dire, qu'il y a eu sur la fin du second siécle, un Théodote qui renia J. C.; qui encourut l'indignation de tous les Fidéles, qui fut excommu-

* Caius, apud Euseb. Hist. Eccles. l. 4. c. 18.
† Ibid.

nié, parce qu'il prétendoit n'avoir renié qu'un homme, né de la Vierge, & doué d'une sainteté & d'une vertu éminente.

1°. Par le motif qui porta Théodote à nier la Divinité de J. C., il est évident que cet Hérétique n'accorda à J. C. que les qualités qu'il ne pouvoit lui refuser; il étoit donc incontestable que J. C. étoit né d'une Vierge, par l'opération du S. Esprit, & qu'il étoit d'une sainteté éminente : car Théodote avoit un grand intérêt à refuser ces prérogatives à J. C., & il avoit beaucoup d'esprit, beaucoup de lumieres & peu de délicatesse sur les moyens de défendre son sentiment, puisqu'il corrompoit l'Ecriture pour combattre avec plus de vraisemblance la Divinité de J. C. Les faits & les miracles qui prouvoient que J. C. étoit né d'une Vierge, par l'opération du S. Esprit, étoient donc incontestables ; & l'aveu de Théodote est à cet égard beaucoup plus fort que le témoignage des Auteurs Payens ; j'ose dire que le Pyrrhonisme le plus scrupuleux n'en peut exiger de plus sûr.

2°. L'excommunication de Théodote prouve incontestablement que la Divinité de J. C. étoit un dogme fondamental de la Religion chrétienne, très-expressément enseigné dans l'Eglise, qui faisoit la base de la Religion chrétienne, puisqu'il entroit dans les cantiques & dans les hymnes composées presqu'à la naissance du Christianisme, & qu'il avoit été enseigné par les Apôtres : car il est impossible que des gens grossiers & ignorans, tels que les premiers Prédicateurs du Christianisme, se soient élevés tout-à-coup à la croyance de la Divinité du Verbe, & qu'ils s'y soient élevés par les seules lumieres de la raison ; c'est une vérité qui ne sera contestée par aucun de ceux qui ont réfléchi sur la marche de l'esprit humain, & qui en connoissent tant soit peu l'histoire.

Quelle est donc la témérité de ceux qui soutiennent que la Divinité du Verbe est un dogme Platonicien introduit dans le Christianisme par les Platoniciens! Les Epîtres de S. Paul, où la Divinité du Verbe est si clairement enseignée, sont-elles l'ouvrage d'un Platonicien ?

3°. Les Théodotiens avoient corrompu l'Ecriture ; la doctrine de l'Ecriture sur la divinité de J. C. étoit donc alors si claire, que la subtilité de la Logique ne pouvoit l'obscurcir.

4°. Il est aisé de découvrir l'imposture des Théodotiens, en comparant leurs exemplaires de l'Ecriture avec le Canon de l'Eglise; les Catholiques avoient donc conservé l'Ecriture pure & sans altération.

5°. On ſuppoſe aux Théodotiens tous les Auteurs Eccléſiaſtiques qui ont précédé le Pape Victor. On ne doutoit donc pas alors que ces Peres n'euſſent enſeigné la Divinité de J. C., & l'on étoit vraiſemblablement alors auſſi en état de juger du ſens des Peres, que l'Auteur du Platoniſme dévoilé, Sandius, Jurieu, Wiſthon, &c.

6°. On voit les Théodotiens, qui, preſſés par les Prophéties, nient leur autorité, les Prophéties qui annoncent le Meſſie, & qui établiſſent ſa Divinité, étoient donc claires alors, & facilement applicables à J. C., puiſqu'on les corrompt, ou qu'on les nie, lorſqu'on attaque la Divinité de J. C. Tous les Juifs & les Infidèles, dans ce tems, avoient aſſez de lumiere pour connoître la vérité de la Religion Chrétienne.

7°. Comme Théodote enſeignoit cette doctrine dans un tems de perſécution, il n'eſt pas étonnant que, malgré l'évidence de la doctrine catholique ſur la Divinité de J. C., il ſe ſoit fait des diſciples; mais il paroît impoſſible qu'il ne ſe ſoit pas attaché tous les Chrétiens, ſi la Divinité de J. C. n'étoit pas un dogme inconteſtable dans l'Egliſe, dix Chrétiens qui auroient réſiſté à la doctrine de Théodote, ſeroient en faveur des faits qui établiſſent la Divinité de J. C. un témoignage infiniment plus ſûr que celui de dix mille Théologiens contre ce fait. Or, il eſt certain que Théodote ne pervertit que peu de diſciples, & que ſa Secte s'éteignit, tandis que les Chrétiens ſe multiplierent à l'infini, même au milieu des perſécutions: quelle eſt donc la Philoſophie, la critique ou l'équité de ceux qui prétendent que la Divinité de J. C. n'étoit pas enſeignée clairement pendant les trois premiers ſiécles de l'Egliſe?

TURLUPINS, Fanatiques débauchés du quatorzieme ſiécle, qui joignirent aux erreurs des Béguards, les infamies des Cyniques; ils furent excommuniés par Grégoire XI, les Princes chrétiens les punirent ſévérement: on en fit brûler un aſſez grand nombre: cette ſévérité, & l'horreur qu'excitoit leur infamie, anéantirent bientôt cette Secte.

V

VALDO. Voyez VAUDOIS.

VALESIENS. Voyez EUNUQUES.

Plateole, Elenchus Hæreſium. Bernard de Lutzembourg. Guguin, Hiſt. l. 9.

VALENTIN, Hérétique qui parut vers le milieu du second siècle ; il forma une Secte considérable, & les Peres ont beaucoup écrit contre lui & contre ses erreurs.

Ce qui nous reste de son système, a paru si obscur à quelques Critiques, qu'ils n'ont point hésité à regarder Valentin & ses disciples, comme des insensés, & ses erreurs comme un assemblage d'extravagances qui ne méritoient pas d'être examinées.

Ces Critiques ne prétendent pas, je crois, que les erreurs des Valentiniens aient été des absurdités palpables & des contradictions manifestes. L'esprit humain n'est pas capable d'admettre de pareilles contradictions; il n'y a point d'homme qui puisse croire que deux & deux sont cinq, parce que l'esprit humain ne peut pas croire qu'une chose est & n'est pas en même-tems.

Les erreurs des Valentiniens n'étoient donc que des erreurs appuyées sur des principes faux, mais spécieux, ou des conséquences mal déduites des principes vrais.

L'étendue de la Secte de Valentin, le soin avec lequel les Peres ont réfuté ses erreurs, supposent que ses principes étoient analogues aux idées de ce siècle : j'ai donc pensé que l'examen du système de Valentin pouvoit servir à faire connoître l'état de l'esprit humain dans ce siècle, les principes philosophiques qui dominoient dans ce siècle, l'art avec lequel Valentin les a conciliés avec le Christianisme, & la Philosophie des Peres, dont on parle aujourd'hui si légérement & souvent mal-à-propos.

Je crois même qu'indépendamment de ces considérations, le système de Valentin peut former un objet intéressant pour ceux qui aiment l'histoire de l'esprit humain.

On voit, par ce que nous venons de dire, que le système de Valentin étoit un système philosophique & théologique, ou son système philosophique appliqué à la Religion chrétienne : examinons ces deux objets.

Des Principes Philosophiques de Valentin.

Les Chaldéens reconnoissoient un Etre suprême, qui étoit le principe de tout ; cet être suprême avoit, selon eux, produit des Génies, qui en avoient produit d'autres moins parfaits qu'eux; ces Génies dont la puissance avoit toujours été en décroissant, avoient enfin produit le monde & le gouvernoient. Leur Philosophie s'étoit répandue chez presque tous les peu-

ples qui cultivoient les ſciences. Pythagore avoit adopté beaucoup de leurs idées, & Platon les avoit expoſées avec tous les charmes de l'imagination; il avoit, pour ainſi dire, animé tous les attributs de l'Etre ſuprême, & les avoit perſonnifiés.

La Philoſophie de Pythagore, celle de Platon, & le ſyſtême des émanations s'étoient fort répandus dans l'Orient, on en tranſporta les principes dans le Chriſtianiſme, comme on le peut voir par un grand nombre d'héréſies du premier & du ſecond ſiécle: on ne connoiſſoit point d'autre Philoſophie dans l'Orient, & ſur-tout à Alexandrie, où Valentin avoit étudié.*

Valentin avoit été ſatisfait de ces principes: il entreprit de les tranſporter dans la Religion chrétienne; mais il ſuivit une méthode bien différente des Gnoſtiques & des autres Héretiques.†

Le ſpectacle des malheurs qui affligent les hommes, leurs vices, leurs crimes, la barbarie des puiſſans envers les foibles, avoient fait ſur Valentin des impreſſions profondes, & il ne pouvoit croire que des hommes auſſi méchans fuſſent l'ouvrage d'un Dieu juſte, ſaint & bienfaiſant. Il crut que les crimes des hommes avoient leurs cauſes dans les paſſions, & que les paſſions naiſſoient de la matiere; il ſuppoſa qu'il y avoit dans la matiere des parties de différentes eſpéces, & des parties irrégulieres, qui ne pouvoient s'ajuſter avec les autres. Valentin crut que Dieu avoit réuni les parties régulieres, & qu'il en avoit formé des corps réguliers; mais les parties irrégulieres que Dieu avoit négligées, étant reſtées mêlées avec les productions organiſées & régulieres, cauſoient des déſordres dans le monde; Valentin croyoit par ce moyen concilier la Providence avec les déſordres qui régnent ſur la terre. §

Mais tout exiſtant par l'Etre ſuprême, comment avoit-il produit une matiere indocile à ſes loix? comment cette matiere pouvoit-elle être la production d'un eſprit infiniment bon?

Cette difficulté détermina Valentin à abandonner ſon premier ſentiment, ou à joindre à ſes premieres idées les principes du ſyſtême des Platoniciens.

On ſuppoſoit dans ce ſyſtême, que tout étoit ſorti du ſein

* Iræn. l. 1. c. 10. l. 1. c. 3.

† Tert. de Præſcript. c. 7. Epiph. Hær. 31. Perſon. in Vindiciis Ignat.

§ Valent. Differt. apud Grab. Differt. PP. ſæc. 2. p. 35.

même de l'Etre ſuprême par voie d'émanation, c'eſt-à-dire ; comme la lumiere ſort du ſoleil pour ſe répandre dans toute la nature, ou en ſuivant une autre comparaiſon priſe chez les Indiens, comme les fils de l'araignée ſortent de ſon corps.

La production du monde corporel eſt une des grandes difficultés de ce ſyſtême : car tout venant de l'intelligence ſuprême par voie d'émanation, comment en étoit-il ſorti autre choſe que des eſprits, & comment la matiere pouvoit-elle exiſter ?

Pour expliquer dans ce ſyſtême la production du monde corporel, on rechercha tout ce qu'un eſprit pouvoit produire ; on fit dans l'homme même toutes les obſervations qui pouvoient faire connoître les productions dont un eſprit eſt capable.

On remarqua que notre eſprit connoiſſoit, & qu'il formoit des idées ou des images, des objets : ces images étoient des Etres réels, produits par l'eſprit, & diſtingués de lui, puiſqu'il les conſidéroit comme des tableaux placés hors de lui. On crut par ce moyen expliquer comment l'Etre ſuprême avoit produit des eſprits.

Nous n'avons pas ſeulement des idées : nous ſentons en nous-mêmes des paſſions qui nous tranſportent, des déſirs violens qui nous agitent ; ces déſirs, ces paſſions ne nous éclairent point, & ne repréſentent rien ; ce ſont donc, à proprement parler, des forces motrices qui ſortent du fond de notre ame : comme l'ame après ces agitations rentre dans le calme, on crut que ces déſirs ou ces forces motrices en ſortoient ; & l'on crut concevoir par-là qu'un eſprit pouvoit produire des forces motrices, ou des eſprits moteurs & agités ſans ceſſe.

Nous ne ſommes pas toujours agités par les paſſions, ou jouiſſans d'un calme ſerein ; nous éprouvons des états de langueur, de triſteſſe, des ſentimens de haine ou de crainte qui obſcurciſſent nos idées, & ſemblent nous ôter toute action ; ces affections qui ſortoient encore du fond de notre ame, parurent avoir avec la matiere brute & inſenſible une analogie complette, & l'on crut pouvoir faire ſortir d'un précipice ſpirituel, des eſprits & de la matiere.

Mais, comme l'intelligence ſuprême n'étoit point ſujette aux paſſions humaines, il n'étoit pas poſſible de faire ſortir le monde immédiatement de cette intelligence, & l'on imagina une longue chaîne d'eſprits, dont le nombre étoit,

comme on le voit, abſolument arbitre.

Voilà, ce me ſemble, la ſuite des idées qui conduiſirent l'eſprit des Philoſophes au ſyſtême des émanations que Valentin adopta : voyons comment il en appliqua les principes au Chriſtianiſme.

Application des principes de Valentin à la Religion Chrétienne.

La Religion chrétienne nous apprend que la premiere production de l'Être ſuprême eſt ſon fils, que c'eſt par ce fils que tout a été créé, qu'il y a un S. Eſprit, une ſageſſe & une infinité d'eſprits de différens ordres.

Voilà le premier objet que Valentin enviſagea dans la Religion chrétienne : il ne commença donc pas l'explication de l'origine du monde, comme Moyſe nous la décrit ; mais par la production du Verbe, de la ſageſſe & des eſprits inférieurs, il fit enſuite ſortir des premieres productions le monde corporel & les eſprits humains ; enfin il expliqua comment ces eſprits ſont enſevelis dans les ténebres, comment ils s'uniſſent à un corps, & comment parmi tous les eſprits purs, il s'eſt formé un Sauveur, qui a délivré les hommes des ténebres, & les a rendus capables de s'élever juſqu'aux eſprits purs, & de jouir de leur bonheur : voici ſes explications.

L'Être ſuprême eſt un eſprit infini, tout-puiſſant, exiſtant par lui-même; lui ſeul eſt par conſéquent éternel : car tout ce qui n'exiſte pas par lui-même, a une cauſe & a commencé.

Avant l'époque où tout a commencé, l'Etre ſuprême exiſtoit ſeul, il ſe contemploit dans le ſilence & dans le repos, il exiſtoit ſeul avec ſa penſée ; il n'y avoit, ſelon les Platoniciens, rien autre choſe d'eſſentiel à un eſprit, & ils penſoient que nous-mêmes, lorſque nous nous examinions, nous ne trouvions en nous rien de plus que notre ſubſtance & notre penſée.

Après une infinité de ſiécles, l'Etre ſuprême ſortit, pour ainſi dire, de ſon repos ; il voulut communiquer l'exiſtence à d'autres Etres.

Ce déſir vague de communiquer l'exiſtence, n'auroit rien produit, ſi la penſée ne l'avoit dirigé, & ne lui eût fixé, pour ainſi dire, un objet & tracé un plan : il fallut donc que l'Etre ſuprême conſât, pour ainſi dire, ſon déſir à ſa penſée, afin qu'elle en pût diriger l'exécution, & c'eſt ce que Valentin exprimoit d'une maniere ſi figurée, en diſant que l'E-

tre ſuprême ou le *Bytos* avoit laiſſé tomber ce deſir dans le ſein de la penſée.

La penſée avoit donc formé le plan du monde : ce plan eſt le monde intelligible, que les Platoniciens imaginoient en Dieu.

L'Etre ſuprême, trop grand pour exécuter lui-même ſon deſſein, avoit produit un eſprit, & l'avoit produit par ſa ſeule penſée : car un eſprit qui penſe, produit une image diſtinguée de lui, & cette image eſt une ſubſtance dans le ſyſtême des Valentiniens, comme elle paroît l'avoir été dans le ſentiment de quelques Platoniciens.

L'eſprit, produit par la penſée, étoit une intelligence capable de comprendre ſon deſſein, & douée d'un jugement infaillible pour en ſuivre l'exécution.

Ainſi, ſelon Valentin, l'eſprit & la vérité étoient ſortis du ſein de la penſée : c'étoit en quelque ſorte le fruit du mariage de l'Etre ſuprême avec la penſée.

L'eſprit ou le fils unique connut qu'il étoit deſtiné à produire des Etres capables de glorifier l'Etre ſuprême, & vit qu'il falloit que ces Etres fuſſent capables de penſer, & euſſent de la vie : c'eſt ce que Valentin exprimoit encore d'une maniere figurée, en diſant, que le mariage de l'eſprit & la vérité avoient produit la vie & la raiſon.

La raiſon & la vie étant produites, l'eſprit créateur connut qu'il pouvoit former des hommes, & avec les hommes compoſer une ſociété d'êtres penſans, capables de glorifier l'Etre ſuprême ; & c'eſt ce que Valentin exprimoit en diſant, que, du mariage de la raiſon & de la vie, étoient ſortis l'homme & l'Egliſe.

Voilà les huit Eons, ou les huit premiers principes de tout, ſelon Valentin ; il prétendoit les trouver dans le commencement de l'Evangile de S. Jean.

Tous ces Eons connoiſſoient Dieu, mais la connoiſſance qu'ils en avoient, étoient bien inférieure à celle qu'en avoit l'eſprit ou le fils unique.

La ſageſſe qui étoit le dernier des Eons, vit avec peine la prérogative du fils unique ou de l'eſprit ; elle s'efforça de former une idée qui repréſentât l'Etre ſuprême ; mais l'idée qu'elle s'en forma n'étoit qu'une image confuſe ; ainſi tandis que les productions des autres Eons étoient des ſubſtances ſpirituelles & intelligentes, l'effort que la ſageſſe fit pour former l'idée de l'Etre ſuprême, ne produiſit qu'une ſubſtance ſpirituelle, informe, & d'une nature abſolument différente des autres eſpeces.

La ſageſſe, étonnée des ténebres dans leſquelles elle s'étoit enſevelie, ſentit ſon erreur & ſa témérité ; elle voulut diſſiper la nuit dont elle étoit environnée : elle fit des efforts, & ces efforts produiſirent dans la ſubſtance informe des forces ; elle ſentit qu'elle ne pouvoit diſſiper ſes ténebres ; & qu'elle devoit attendre de Dieu ſeul la force néceſſaire pour recouvrer la lumiere.

L'Etre ſuprême fut touché de ſon repentir : pour la rétablir dans ſa premiere ſplendeur, & pour prévenir ce déſordre dans les autres Eons, l'eſprit ou le fils unique produiſit le Chriſt, c'eſt-à-dire, une Intelligence qui éclairoit les Eons, qui leur apprit qu'ils ne pouvoient connoître l'Etre ſuprême, & un S. Eſprit qui leur fit ſentir tout le prix de leur état, & tout ce qu'ils devoient à l'Etre ſuprême ; il leur apprit à le louer & à le remercier.

Les Eons, par ce moyen, furent fixés dans leur état, & formerent une ſociété d'eſprits qui étoient parfaitement dans l'ordre.

Ces eſprits connurent leurs perfections, & comme la connoiſſance d'un eſprit produit une image diſtinguée de cet eſprit, les Eons, en connoiſſant leurs perfections réciproques, produiſirent un eſprit qui étoit l'image de leurs perfections, & qui les réuniſſoit toutes.

Cet eſprit étoit donc le chef naturel des Eons ; ils connurent qu'étant leur Chef, il falloit des Miniſtres pour exécuter ſes ordres, ils en produiſirent, & ces Miniſtres ſont les Anges.

Cependant l'eſprit que la ſageſſe avoit produit, reſtoit enſeveli dans les ténebres ; le fils unique ou l'Intelligence, après avoir éclairé les Eons, donna à cet eſprit informe la faculté de connoître ; il ne l'eut pas plutôt reçue, qu'il apperçut ſon bienfaiteur ; mais le fils unique ou l'Intelligence ſe retira, & laiſſa cet eſprit, ou la fille de la ſageſſe avec un déſir violent de le connoître : mais ſon eſſence ne le lui permettoit pas; elle fit, pour ſe les repréſenter, les plus grands efforts ; elle en ſentit l'inutilité, elle fut accablée de triſteſſe.

Un eſprit ne fait point d'effort ſans produire quelque choſe hors de lui ; ainſi de l'agitation de cet eſprit (ou de l'Entyme) ſe produiſit la triſteſſe ; elle ſentit enſuite que ſes efforts l'avoient affoiblie : elle craignit de mourir, & produiſit la crainte, l'inquiétude, l'angoiſſe : d'autres fois elle ſe rappelloit la beauté de l'Intelligence qui l'avoit douée de la faculté de connoître : cette image la réjouiſſoit, & ſa joie produiſoit la lu-

mière ; enfin elle retomboit dans la triſteſſe.

Toutes ces productions ſont des ſubſtances ſpirituelles, mais qui n'ont point de faculté de connoître : ce ſont des mouvemens ou des forces motrices, qui ſe reſſerrent ou qui ſe dilatent.

Pour faire ceſſer les efforts & les angoiſſes de la fille de la ſageſſe, l'intelligence envoya le Sauveur vers Achamot ; le Sauveur l'éclaira & la délivra de ſes paſſions : Achamot délivrée de ſes paſſions, commença à rire, & ſon rire fut la lumière.

Dans le moment où Achamot fut délivrée de ſes paſſions, elle produiſit un être ſpirituel qui fut le fruit de la lumière, dont elle avoit été éclairée, & de la joie qu'elle en avoit reſſentie.

L'ame qu'elle produiſit fut donc une ame ſenſible & intelligente.

Toutes les paſſions produites par Achamot, étoient encore confondues & formoient le chaos ; le Chriſt les réunit & forma la matiere, il ſépara la lumiere des autres paſſions, & la terre parut.

Ce nouveau monde corporel fut donc compoſé de deux parties, dont l'une renfermoit la lumière, & l'autre la terre.

Dans la région de la lumiere étoit l'ame qu'Achamot avoit produite, & qu'elle avoit douée de la ſenſibilité & de la faculté de connoître.

La premiere affection de cette ame fut le ſentiment de ſon exiſtence ; avant d'avoir rien connu, elle ſentit qu'elle exiſtoit.

Comme toutes les affections de l'ame produiſent hors de l'ame des êtres ſemblables à ces affections, l'ame qui habitoit dans la région de la lumiere, produiſoit une ame qui n'étoit que ſenſible.

Achamot unit à cette ame ſenſible une ame ſpirituelle, & de la réunion de ces deux êtres, il ſe forma un être ſenſible & intelligent.

Les ſentimens de joie, de triſteſſe, &c. ne ſont dans les principes de Valentin, que des efforts ou des forces motrices ; ainſi une ame ſenſible eſt douée d'une force motrice : l'ame ſenſible & l'ame ſpirituelle réunies, forment donc un être capable non-ſeulement de connoître & de ſentir, mais encore de mettre en mouvement la matiere, d'agir ſur elle, & d'en recevoir les impreſſions.

Il connut les différentes manieres dont il pouvoit agir ſur

la matiere, & dont la matiere pouvoit réagir sur lui : il forma donc des corps organisés ; il y logea des ames sensibles & spirituelles, & produisit sur la terre des plantes, les animaux, les hommes. Cet Esprit est le Créateur, selon Valentin, & non pas l'Etre suprême, qui étant un pur esprit, exempt de toute passion, ne peut agir sur la matiere, & la façonner.

L'esprit qui habitoit dans la région lumineuse, & le Créateur qui occupoit la région de la terre, étoient composés d'une partie animale & d'une partie spirituelle ; ils ne connoissoient pas l'Etre suprême, ils ne voyoient rien au-dessus d'eux : ainsi le *Demiurge* voulut être regardé dans les cieux, comme le seul Dieu, & le Créateur fit la même chose sur la terre.

Les hommes sur la terre, vivoient donc dans une ignorance profonde de l'Etre suprême ; le Sauveur est descendu pour les éclairer : lorsque les hommes spirituels se seront perfectionnés par la doctrine qu'il a enseignée, la fin de toutes choses sera, disoient les Valentiniens : alors tous les esprits ayant reçu leur perfection, Achamot leur mere passera de la région moyenne dans le *Plérome*, & sera mariée au Sauveur formé par les Eons & leur Chef : voilà l'époux & l'épouse dont l'Ecriture nous parle.

Les hommes spirituels, dépouillés de leurs ames & devenus esprits purs, entreront aussi dans le Plérome, & seront les épouses des Anges qui environnent le Sauveur.

L'auteur du monde passera dans la région moyenne où étoit sa mere, il y sera suivi des ames des Justes qui n'auront point été élevés au rang des purs esprits, & qui conserveront leur sensibilité : ils ne passeront point la moyenne région : car rien d'animal n'entrera dans le Plérome.

Alors le feu qui est caché dans le monde, paroîtra, s'allumera, consumera toute la matiere, & se consumera avec elle jusqu'à s'anéantir.

Dans le système de Valentin, l'Etre suprême étoit un pur esprit qui se contemploit, & qui trouve son bonheur dans la connoissance de ses perfections : c'étoit là le modele que tous les esprits devoient imiter, tous devoient tendre à cette perfection sans y prétendre ; mais ils en approchoient autant qu'il étoit possible à une créature, lorsqu'ils s'étoient délivrés de toutes les passions.

Dans le système de Valentin, ces passions étoient des

Puiſſances aveugles, & des ſubſtances étrangeres à l'ame ; il falloit que l'homme veillât ſans ceſſe pour les chaſſer de ſon cœur : par ce moyen l'homme devenoit un pur eſprit, c'eſt-à-dire, une Intelligence qui n'avoit que des idées & point de ſentiment : c'eſt alors que l'ame devenoit un ſéjour digne du Pere céleſte. *

Valentin baptiſoit au nom du Pere de toutes choſes, qui étoit inconnu de la vérité, Mere de toutes choſes, de J. C., qui étoit deſcendu pour racheter les vertus. Ce ſont vraiſemblablement ces manieres d'adminiſtrer le Baptême, qui ont donné naiſſance à la coutume de rebaptiſer, & à l'erreur des rebaptiſans.

Il eſt inutile de s'arrêter à réfuter ces erreurs, qui portent toutes ſur une fauſſe idée de la toute-puiſſance de l'Etre ſuprême. Tout le ſyſtême Valentinien ſe diſſipe, lorſqu'on fait attention que l'Etre ſuprême exiſtant par lui-même, doit avoir une puiſſance infinie, & n'a beſoin que d'un acte de ſa volonté, pour faire exiſter des eſprits & des corps, & qu'il peut imprimer à la matiere tous les mouvemens poſſibles.

Les Peres ont réfuté ſolidement ſes erreurs, & fait voir l'abus que les Valentiniens faiſoient des Saintes Ecritures en faveur de leur ſentiment. Il n'eſt pas poſſible de copier ici tout ce qu'ils ont dit ; mais nous ne pouvons nous diſpenſer de faire quelques remarques ſur leurs ouvrages contre les Valentiniens. 1°. Ils y ſont voir une métaphyſique profonde, & une grande force de raiſonnement. 2°. Ils prouvent que toute l'Egliſe chrétienne profeſſoit la croyance qu'ils défendent, & qui eſt la même que celle d'aujourd'hui. 2°. Il eſt évident que ces Peres n'étoient pas des Platoniciens, & que les Chrétiens n'avoient point emprunté leurs dogmes de ces Philoſophes ; car, je le répete, c'eſt, ſi je peux m'exprimer ainſi, par la maſſe de la doctrine de l'Egliſe, qu'il faut juger de celle des Peres, & non pas par quelques paſſages détachés de leur place, & dépouillés des explications que les Peres eux-mêmes ont données de leurs ſentimens. †

On ne ſait quelle étoit l'origine de Valentin, ni préciſément

* Iræn. l. 1, c. 2. Tert. adverſus Valent. Epiph. Maſſuet. édit. de S. Iren. Diſſert. art. 1. Clem. Alex. Strom. l. 2. 409. Philiſt. Theodoret. l. 1. Hæret. Fab. c. 7. Aug. de Hær. c. 31. Damaſcen. de Hær. c. 37.

† Tert. Iren. Clem. Alex. Epiph. ibid.

quand

quand il enſeigna ſon erreur ; il paroît qu'il fut célebre vers le milieu du ſecond ſiecle *.

Il eut beaucoup de diſciples ; les plus célebres furent Ptolomée, Secundus, Héracleon, Marc, Colarbaſſe, Baſſus, Florin, Blaſtus, qui répandirent ſa doctrine & formerent des Sectes ſouvent étendues, & qui étoient fort nombreuſes dans les Gaules du tems de S. Irenée, qui nous a donné le plus de lumiere ſur cette Secte †.

Voyez à l'article MARC, les changemens qu'on fit dans ce ſyſtême.

VAUDOIS, diſciples de Pierre Valdo, riche Marchand de Lyon.

La mort ſubite d'un ami, qui tomba preſque à ſes pieds, lui fit faire de profondes réflexions ſur la fragilité de la vie humaine & ſur le néant des biens de la terre ; il voulut y renoncer pour ne s'occuper que de ſon ſalut, & diſtribua tous ſes biens aux pauvres : il voulut inſpirer aux autres le détachement du monde & le dépouillement des richeſſes ; il exhorta, prêcha, & à force de prêcher le déſintéreſſement, il ſe perſuada que la pauvreté Evangélique, ſans laquelle on ne pouvoit être Chrétien, ne permettoit pas de rien poſſéder.

Pluſieurs perſonnes ſuivirent l'exemple de Pierre Valdo, & formerent, vers l'an 1136, une Secte de gens qu'on appelloit les pauvres de Lyon, à cauſe de la pauvreté dont ils faiſoient profeſſion. Valdo leur expliquoit le Nouveau Teſtament en langue vulgaire.

Le zèle de ſes diſciples s'échauffa bientôt, & ils ne ſe contenterent pas de pratiquer la pauvreté, ils la prêcherent & s'érigerent en Apôtres, quoiqu'ils ne fuſſent que de ſimples Laïques, ſans miſſion. L'Egliſe de Lyon, ſans condamner leurs motifs & leur zèle, voulut les renfermer dans de juſtes bornes ; mais Valdo & ſes diſciples avoient une trop haute idée d'eux-mêmes, pour déférer aux avis de l'Egliſe de Lyon. Ils prétendirent que tous les Chrétiens devoient ſavoir l'Ecriture, que tous étoient Prêtres, & que tous étoient obligés d'inſtruire le prochain. Fondés ſur ces principes, qui ren-

* Voyez ſur cela Pearſon, Vind. Ignat. part. 1, c. 7. Dodwel. Ittig. de Hæreſ. Grabbe, Spicileg.

† Thomaſius a prétendu que la Secte des Valentiniens avoit été ſi nombreuſe, qu'elle avoit preſque fait équilibre avec l'Egliſe Catholique ; mais c'eſt un ſentiment deſtitué de preuves dans Thomaſius, & contraire à tous les monumens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

verſoient le gouvernement de toute l'Egliſe, les Vaudois continuerent à prêcher & à ſe déchaîner contre le Clergé. Si l'Egliſe leur impoſoit ſilence, ils répondoient ce que les Apôtres avoient répondu au Sénat des Juifs, lorſqu'il leur défendoit de prêcher la Réſurrection de J. C.: Faut-il obéir *à Dieu ou aux hommes* ? Les Vaudois ſavoient l'Ecriture, ils avoient un extérieur mortifié, leurs mœurs étoient auſteres, & chaque Proſélyte devenoit un Docteur.

D'un autre côté, la plus grande partie du Clergé, ſans lumiere & ſans mœurs, n'oppoſoit communément aux Vaudois que ſon autorité. Les Vaudois firent des progrès rapides, & après avoir employé tous les ménagemens poſſibles, le Pape les excommunia & les condamna avec tous les autres Hérétiques qui inondoient alors la France.

Les foudres de l'Egliſe irriterent les Vaudois; ils attaquerent l'autorité qui les condamnoit.

Fondés ſur la néceſſité de renoncer à toute poſſeſſion pour être vraiment Chrétiens, Valdo & ſes diſciples prétendirent que l'Egliſe Romaine avoit ceſſé d'être la vraie Egliſe, depuis qu'elle avoit des poſſeſſions & des biens temporels; que ni le Pape, ni les Evêques, ni les Abbés, ni les Clercs, ne devoient poſſéder ni biens fonds, ni dignités temporelles, ni fiefs, ni droits régaliens; que les Papes qui avoient approuvé ou excité les Princes pour faire la guerre, étoient de vrais homicides, & par conſéquent ſans autorité dans l'Egliſe.

De-là les Vaudois concluoient qu'eux ſeuls étoient la vraie Egliſe, puiſqu'eux ſeuls pratiquoient & enſeignoient la pauvreté Evangélique.

Après s'être ainſi établis comme la ſeule vraie Egliſe, ils prétendirent que les Fidéles étoient égaux, que tous étoient Prêtres, que tous avoient le droit d'inſtruire, & que les Prêtres & les Evêques n'avoient pas celui de les en empêcher. Ils prouvoient toutes ces prétentions par quelques paſſages de l'Ecriture: tel eſt le paſſage de S. Matthieu, dans lequel J. C. dit à ſes Diſciples, qu'ils ſont tous freres: celui de S. Pierre, qui dit aux Fidéles, rendez-vous mutuellement ſervice, chacun ſelon le don qu'il a reçu, comme étant de fidéles diſpenſateurs des différentes graces de Dieu: le paſſage de S. Marc, où J. C. défend à ſes Diſciples d'empêcher un homme de chaſſer les démons au nom de Jeſus-

Chriſt ; quoique cet homme ne ſuivît pas les Apôtres *.

Les Vaudois prétendirent donc former une Egliſe nouvelle, qui étoit la vraie Egliſe de J. C., qui, par conſéquent, avoit ſeule le pouvoir d'excommunier & de damner : par ce moyen ils calmerent les conſciences alarmées par les foudres de l'Egliſe.

Pour détacher plus efficacement les Fidéles de l'Egliſe, ils condamnerent toutes ces cérémonies, la loi du jeûne, la néceſſité de la Confeſſion, les prieres pour les morts, le culte des Saints, & en un mot tout ce qui pouvoit concilier aux Paſteurs légitimes le reſpect & l'attachement des peuples ; enfin, pour entretenir les peuples dans l'ignorance, ils condamnerent les Etudes & les Académies, comme des Ecoles de vanité.

Tel fut le plan de Religion que les Vaudois imaginerent pour ſe défendre contre les anathêmes de l'Egliſe, & pour ſe faire des Proſélytes.

Ils ne fondoient cette prétendue Réforme, ni ſur la tradition, ni ſur l'autorité des Conciles, ni ſur les Ecrits des Peres, mais ſur quelques paſſages de l'Ecriture mal interprétés ; ainſi Valdo & ſes diſciples ne formerent point une crainte de tradition qui remontât juſqu'à Claude de Turin.

Les Vaudois renouvellerent, 1°. les erreurs de Vigilance ſur les cérémonies de l'Egliſe, ſur le culte des Saints & des reliques, & ſur la hiérarchie de l'Egliſe : 2°. les erreurs des Donatiſtes ſur la nullité des Sacremens conférés par de mauvais Miniſtres, & ſur la nature de l'Egliſe : 3°. les erreurs des Iconoclaſtes : 4°. ils ajouterent à ces erreurs, que l'Egliſe ne peut poſſéder des biens temporels.

Nous avons réfuté ces erreurs dans les articles des différens Hérétiques qui les ont avancées, & l'erreur qui eſt particuliere aux Vaudois, ne mérite pas une réfutation ſérieuſe.

Les Vaudois n'appuyoient leurs erreurs que ſur quelques paſſages de l'Ecriture pris à la lettre. Pluſieurs Hérétiques avant eux avoient déjà ſuivi cette méthode ; mais ces Hérétiques avoient fait peu de progrès dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, parce que les Fidéles & les Miniſtres de l'Egliſe étoient éclairés dans ces ſiecles : mais au commencement du douzieme ſiecle, les Peuples & les Eccléſiaſtiques étoient ignorans, & le ſophiſme le plus groſſier étoit, pour la plûpart des Eccléſiaſtiques, une difficulté inſoluble, & pour le peuple une raiſon évidente.

* Matth. 23. Prim. Petri, c. 4, v. 10.

Il y avoit cependant des hommes reſpectables par leurs lumieres & par la régularité de leurs mœurs ; mais ils étoient rares, & ils ne purent empêcher que les Vaudois ne ſéduiſiſſent beaucoup de monde.

Comme la doctrine des Vaudois favoriſoit les prétentions des Seigneurs, & tendoit à remettre entre leurs mains les poſſeſſions des Egliſes, les Vaudois furent protégés par les Seigneurs chez leſquels ils s'étoient réfugiés, après avoir été chaſſés de Lyon. Ces Seigneurs, ſans adopter leurs erreurs, étoient bien aiſes de les oppoſer au Clergé, qui condamnoit les Seigneurs qui avoient dépouillé les Egliſes.

Les Vaudois chaſſés du territoire de Lyon, trouverent donc des protecteurs, & ſe firent un grand nombre de Proſélytes.

Valdo ſe retira avec quelques diſciples dans les Pays-Bas, d'où il répandit ſa Secte dans la Picardie, & dans différentes Provinces de la France.

Les Vaudois n'étoient pas les ſeuls Hérétiques qui troublaſſent la Religion & l'Etat ; les Albigeois ou les Manichéens, les Publicains ou Popélicains, les Henriciens, &c. avoient formé de grandes Sectes en France.

Louis VII. fit venir des Miſſionnaires pour les convertir, mais ils prêcherent ſans ſuccès contre les erreurs des Vaudois. Philippe-Auguſte, ſon Fils, eut recours à l'autorité ; il fit raſer plus de trois cent maiſons de Gentilshommes, où ils s'aſſembloient, & entra enſuite dans le Berry, où ces Hérétiques commettoient d'horribles cruautés. Plus de ſept mille furent paſſés au fil de l'épée ; beaucoup d'autres périrent par les flammes ; & de ceux qui purent échapper, les uns, qu'on nomma dans la ſuite Turlupins, allerent dans les pays Vallons, les autres en Bohême ; les Sectateurs de Valdo ſe répandirent dans le Languedoc & dans le Dauphiné.

Les Vaudois qui s'étoient jettés en Languedoc & en Provence, furent éteints par ces terribles Croiſades que l'on employa contre les Albigeois & contre les Hérétiques qui s'étoient ſi prodigieuſement multipliés dans les Provinces méridionales de la France. Ceux qui ſe ſauverent dans le Dauphiné, ſe voyant inquiétés par l'Archevêque d'Embrun, ſe retirerent à Val-Louiſe, & dans les autres Vallées, où les Inquiſiteurs les ſuivirent. Tous ces efforts n'aboutirent qu'à rendre les Vaudois plus diſſimulés; enfin, fatigués des pourſuites de l'Inquiſition, ils ſe joignirent aux débris des Albigeois,

& ſe retirerent dans la Gaule Ciſalpine & entre les Alpes, où ils trouverent un aſyle parmi des peuples qui étoient infectés des héréſies du neuvieme & du douzieme ſiecle.

Alphonſe, Roi d'Aragon, fils de Bérenger IV, Comte de Barcelone & Marquis de Provence, ayant chaſſé de ſes Etats tous les Sectaires qui ne ſe convertirent pas, les Sectaires Provençaux ſe retirerent auſſi dans les Vallées.

Ils n'étoient pas pourſuivis avec moins de vivacité en Bohême & dans toute l'Allemagne, d'où ils ſe ſauverent auſſi dans les Vallées, où ſe rendoient tous les jours d'autres Hérétiques chaſſés de Lombardie & d'Italie; ainſi ces différens banniſſemens formerent dans les vallées de Piémont un Peuple d'Hérétiques qui adopterent la Religion des Vaudois.

Le Pape exhorta le Roi de France, le Duc de Savoie, le Gouvernement de Dauphiné & le Conſeil Delphinal à travailler à les engager à renoncer à leurs erreurs, & même à les y forcer. Les exhortations du Pape eurent leur effet, on envoya des troupes dans les Vallées.

Quelques années après, Louis XII. paſſant en Italie, ſe trouva peu éloigné d'une retraite de ces Hérétiques, appellée Valpute: il les fit attaquer, & il y eut un carnage horrible. Louis XII. crut voir anéantir l'héréſie, & donna ſon nom à la retraite où il avoit fait périr un ſi prodigieux nombre d'Hérétiques: cette retraite ſe nomme Val-Louiſe.

Les Vaudois ſe retirerent dans l'intérieur des vallées, & dans ces retraites braverent la politique des Légats, le zèle des Miſſionnaires, les rigueurs de l'Inquiſition, & la puiſſance des Princes Catholiques.

On vit des armées entieres conſumées dans ces affreuſes retraites des Vaudois; & enfin on fut obligé de leur accorder dans ces vallées le libre exercice de leur Religion ſous Philippe VII. Duc de Savoie, vers la fin du quinzieme ſiecle (1488.)

Les Vaudois ſe croyant indomptables, & non contens du libre exercice de leur Religion, envoyerent des Prédicateurs dans les Cantons Catholiques. Pour réprimer leur témérité; le Duc de Savoie envoya, à la tête de cinq cens hommes, un Officier qui entra ſubitement dans les Vallées des Vaudois, où il mit tout à feu & à ſang; les Vaudois prirent les armes, ſurprirent les Piémontois, & les tuerent preſque tous: on ceſſa de leur faire la guerre.

Vers le milieu du ſeizieme ſiecle, Œcolampade & Bucer

écrivirent aux Vaudois, pour les engager à ſe réunir aux Egliſes Réformées, & malgré la différence de leur croyance, l'union ſe fit. Le Formulaire de Foi portoit :

1°. Que le ſervice de Dieu ne pourroit être fait qu'en eſprit & en vérité.

2°. Que ceux qui ſont & ſeront ſauvés, ont été élus de Dieu avant la création du monde.

3°. Que quiconque établit le libre arbitre, nie la prédeſtination & la grace de Dieu.

4°. Que l'on ne peut appeller bonnes œuvres, que celles qui ſont approuvées de Dieu, & qu'on ne peut appeller mauvaiſes, que celles qu'il défend.

5°. Qu'on peut jurer par le nom de Dieu, pourvû que celui qui jure ne prenne point le nom de Dieu en vain.

6°. Que la Confeſſion auriculaire n'eſt point commandée de Dieu, & que quand on a péché publiquement, on doit confeſſer ſa faute publiquement.

7°. Qu'il n'y a point de jours arrêtés pour le jeûne du Chrétien.

8°. Que le mariage eſt permis à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient.

9°. Que celui qui n'a pas le don de continence, eſt obligé de ſe marier.

10°. Que les Miniſtres de la parole de Dieu, peuvent poſſéder quelque choſe en particulier, pour nourrir leur famille.

11°. Qu'il n'y a que deux ſignes Sacramentaux, le Baptême & l'Euchariſtie.

Les Vaudois ayant reçu ces articles avec quelques autres de peu de conſéquence, & ſe croyant plus forts par cette union avec les Proteſtans d'Allemagne, & les Réformés de France, réſolurent de profeſſer cette nouvelle croyance : ils chaſſerent des Vallées, dont ils étoient les maîtres, tous les Curés & les autres Prêtres, ils s'emparerent des Egliſes, & en firent leurs Prêches.

La guerre de François I. contre le Duc de Savoie, favoriſoit leurs entrepriſes ; mais auſſi-tôt que ces deux Princes eurent fait la paix, Paul III. fit dire au Duc de Savoie & au Parlement de Turin, que les ennemis qu'ils avoient dans les Vallées étoient beaucoup plus à craindre que les François, & qu'il falloit, pour le bien de l'Egliſe & de l'Etat travailler à les exterminer.

Sa Sainteté ayant envoyé peu de tems après une Bulle, qui enjoignoit aux Juges de ce Parlement de punir rigoureuſement tous ceux qui leur ſeroient livrés par les Inquiſiteurs, ils exécuterent cet ordre, ſuivant en cela l'exemple des Parlemens de France : on vit brûler tant de Vaudois dans la ville de Turin, qu'on eût dit que ſon Parlement voulût ſe diſtinguer des autres par cette maniere de procéder.

Les Vaudois ſe maintinrent cependant dans les Vallées ; & le Duc de Savoie, trop foible pour les détruire, eut recours à François I, qui envoya des troupes en Piémont pour cette expédition : ces troupes arrêterent un nombre prodigieux de Vaudois, qui furent brûlés.

François I. mourut : Henri II. laiſſa les Vaudois en paix, & ils en jouirent juſqu'après la paix qui termina la guerre d'Eſpagne & de la France, & qui rétablit le Duc de Savoie dans ſes Etats.

Le Pape fit faire au Duc de Savoie des reproches ſur ſon peu de zèle contre les Vaudois, & ce Prince envoya contr'eux des troupes ; mais ils firent une réſiſtance qui détermina le Duc à leur accorder encore une fois la paix, dont ils jouirent juſqu'en 1570, que le Duc Emmanuel entra dans une Ligue offenſive avec pluſieurs Princes de l'Europe, contre les Proteſtans. Dès qu'elle fut ſignée, il défendit aux Vaudois de s'aſſembler, à moins que le Gouvernement n'aſſiſtât à leurs aſſemblées.

Ils étoient traités bien plus ſévérement en France, & ils ſe retirerent dans les terres neuves, d'où ils furent bientôt chaſſés par le zèle des Miſſionnaires, aidés & ſoutenus par les Gouverneurs des Provinces.

Ces expéditions & les guerres du Duc de Savoie avoient dépeuplé ſes Etats ; il étoit dans l'impuiſſance de réduire les Barbets ou Vaudois ; il prit le parti de les tolérer, mais à condition qu'ils n'auroient point de Temples, & qu'ils ne pourroient faire venir des Miniſtres étrangers.

Cromwel demanda pour eux une tolérance plus étendue, & leur envoya de l'argent, avec lequel ils acheterent des armes, & la guerre recommença entre le Duc de Savoie & les Vaudois ; les Vallées furent encore inondées du ſang des Catholiques & des Vaudois ; les Cantons Suiſſes propoſerent enfin leur médiation, & les Vaudois obtinrent encore tolérance civile.

Les Vaudois ne purent ſe contenter de cette tolérance ; ils

chaſſerent les Miſſionnaires, & l'on apprit qu'ils avoient des intelligences avec les ennemis du Duc de Savoie.

Amédée prit donc la réſolution de chaſſer les Vaudois de ſes Etats; Louis XIV. ſeconda ſes projets, & envoya des troupes en Piémont contre les Vaudois: le Duc de Savoie donna alors un Edit, par lequel il faiſoit défenſe à tous ſes Sujets Hérétiques des Vallées, de continuer l'exercice de leur Religion.

Les Vaudois ne voulurent point obéir, & la guerre recommença avec beaucoup de vivacité; mais enfin, après bien des fatigues & beaucoup de ſang répandu, les Vaudois ou Barbets ſe ſoutinrent, & les François ſe retirerent.

Quelques années après, le Duc de Savoie s'étant uni à la Ligue d'Ausbourg, révoqua ſes Edits contre les Barbets, rappella les fugitifs, & leur accorda le libre exercice de leur Religion: depuis ce tems, les Barbets ſe ſont rétablis, & ont été très-utiles au Duc de Savoie contre la France *.

UBIQUISTES ou UBIQUITAIRES, Luthériens qui croyoient, qu'en conſéquence de l'union hypoſtatique de l'humanité avec la divinité, le Corps de J. C. ſe trouve par-tout où la Divinité ſe trouve.

Les Sacramentaires & les Luthériens ne pouvoient s'accorder ſur la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie: les Sacramentaires nioient la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie, parce qu'il étoit impoſſible qu'un même corps fût dans pluſieurs lieux à la fois. Cluſtré & quelques autres répondirent que cela étoit faux; que l'humanité de J. C. étant unie au Verbe, ſon Corps étoit par-tout avec le Verbe.

Melancton oppoſoit aux Ubiquiſtes, que cette doctrine confondoit les deux natures de J. C., le faiſant immenſe ſelon ſon humanité, & même ſelon ſon corps, & qu'elle détruiſoit le myſtere de l'Euchariſtie, à qui on ôtoit ce qu'il avoit de particulier, ſi J. C. comme homme, n'y étoit préſent que de la maniere dont il eſt dans le bois ou dans la pierre.

VIGILANCE, Prêtre & Curé d'une Paroiſſe de Barcelone, au commencement du cinquieme ſiecle, ou ſur la fin du quatrieme, comme le penſent les ſavans Auteurs de l'Hiſtoire Littéraire de France, enſeigna différentes erreurs.

Les ouvrages dans leſquels il les enſeignoit, ne ſont point

* Hiſt. des Albigeois & des Vaudois, par le P. Benoît d'Argentré, Collect. Jud. l. 1. Reginald, Dupin, Fleury, de Thou, Hiſt. de France.

parvenus juſqu'à nous ; c'eſt par S. Jerôme que nous connoiſſons ſes erreurs, & voici ce que S. Jerôme en dit.

» On a vu dans le monde des monſtres de différentes eſ-
» peces. Iſaïe parle des Centaures, des Syrenes & d'autres
» ſemblables : Job fait une deſcription myſtérieuſe du Lévia-
» than & de Behemot : les Poëtes content les Fables de Cer-
» bere, du Sanglier de la forêt d'Erimanthe, de la Chime-
» re & de l'Hydre à pluſieurs têtes : Virgile rapporte l'hiſ-
« toire de Cacus : l'Eſpagne a produit Gerion, qui avoit trois
» corps ; la France ſeule en avoit été exempte, & on n'y
» avoit jamais vu que des hommes courageux & éloquens,
» quand Vigilance, ou plutôt *Dormitance*, apparut tout d'un
» coup, combattant avec un eſprit impur contre l'eſprit de
» Dieu : il ſoutient qu'on ne doit point honorer les ſépulcres
» des Martyrs, ni chanter *Alleluia*, qu'aux fêtes de Pâque,
» il condamne les veilles, il appelle le célibat une héréſie,
» & dit que la Virginité eſt la ſource de l'impureté « *.

Vigilance affectant le bel eſprit, c'étoit un homme qui alguiſoit un trait, & qui ne raiſonnoit pas : il préféroit un bon mot à une bonne raiſon : il réſiſtoit à la célébrité ; il voulut écrire, il attaqua tous les objets dans leſquels il remarqua des faces qui fourniſſoient à la plaiſanterie.

» Eſt-il néceſſaire, diſoit-il, que vous reſpectiez, ou même
» que vous adoriez, je ne ſais quoi que vous portez dans
» un petit vaſe ? Pourquoi baiſer & adorer de la pouſſiere,
» une vile cendre enveloppée de linge, qui, étant impure,
» ſouille ceux qui en approchent, & qui reſſemble aux ſé-
» pulcres blanchis des Phariſiens, qui n'étoient que pouſ-
» ſiere & que corruption au-dedans. Il faut donc que les
» ames des Martyrs aiment encore leurs cendres ; appa-
» remment qu'elles ſont auprès d'elles, & roulent à l'en-
» tour, de peur que s'il venoit quelque pécheur, elles ne
» puſſent pas entendre ſes prieres, étant abſentes.

» Nous voyons que les coutumes des Idolâtres ſe ſont
» quaſi introduites dans l'Egliſe, ſous prétexte de Religion.
» On y allume de grands cierges en plein midi, on y baiſe,
» on y adore un peu de pouſſiere ; c'eſt rendre ſans doute
» un grand ſervice aux Martyrs, que de vouloir éclairer
» avec des méchans cierges ceux que l'Agneau, aſſis ſur ſon
» trône, éclaire avec tout l'éclat de ſa Majeſté.

» Pendant que nous vivons, nous pouvons prier les uns

* Hieron. contre Vigilant. Lettre à Ripaire.

» pour les autres ; mais après notre mort, les prieres que » l'un fait pour l'autre ne ſont pas écoutées ; les Martyrs mê- » me demandent, ſans l'obtenir, que J. C. venge leur ſang.

» Comment peut-on concevoir qu'un peu de pouſſiere » produiſe tous les prodiges qu'on raconte, & quel ſeroit » l'objet de ces miracles qui ſe font au milieu des Fidéles ? » Les miracles ne peuvent ſervir qu'à éclairer les Infidéles : » je vous demande que vous m'expliquiez comment il ſe » peut faire qu'un peu de pouſſiere ait tant de vertus ?

» Si tout le monde ſe renferme dans les Cloîtres, par qui » les Egliſes ſeront-elles deſſervies ?

Vigilance attaquoit enſuite le célibat & les vœux, comme des ſources de déſordres *.

On peut donc réduire à trois chefs les erreurs de Vigilance : il attaquoit, 1°. le culte des Saints, 2°. celui des Reliques, 3°. le Célibat †.

Les Proteſtans ont adopté toutes ces erreurs : nous allons les examiner.

§. I.

Du culte des Saints.

Le culte des Saints a deux parties, l'honneur qu'on leur rend, & l'invocation.

Le culte des Saints étoit généralement établi dans l'Egliſe, lorſque Vigilance l'attaqua par des plaiſanteries, & par le reproche d'idolâtrie.

Les Proteſtans ont combattu ce culte par les mêmes raiſons, & ont prétendu qu'il étoit inconnu aux premiers ſiecles.

Il n'eſt ni poſſible d'entrer dans le détail des différentes difficultés que les Proteſtans ont entaſſées contre le culte des Saints, ni néceſſaire d'examiner ces difficultés en particulier, pour mettre le lecteur en état de prononcer ſur leurs ſophiſ-

* Hieron. ibid.

† M. le Clerc, Bibliot. Univ. an. 1689. p. 169, accuſe S. Jérôme de mauvaiſe foi contre Vigilance, qu'il regarde comme un habile homme ; mais on ne voit point ſur quoi il fonde cette opinion. M. Baſnage, Hiſt. Eccleſ. t. 2. l. 17. c. 9. prétend la même choſe, mais ſans le prouver.

M. Barbeyrac, qui n'a été que l'écho de M. le Clerc contre les Peres, a renouvellé ces accuſations, & a voulu le prouver par des paſſages qui établiſſent le contraire. Barbeyrac, Præf. de Puffend. Rep. à D. Cellier.

mes : il ſuffit de donner une idée préciſe de la doctrine de l'Egliſe ſur le culte des Saints.

1°. L'Egliſe Catholique ſuppoſe que les Saints connoiſſent nos beſoins, & qu'ils peuvent intercéder pour nous : c'eſt un point de doctrine fondé ſur l'Ancien & ſur le Nouveau Teſtament : Jacob prie l'Ange qui l'a protégé, de protéger ſes enfans, il invoque Abraham & Iſaac *.

Dieu dit lui-même dans Jérémie, que quand Moyſe & Samuel intercéderoient pour le peuple, il ne les écouteroit pas †.

S. Pierre promet aux Fidéles de prier pour eux après ſa mort ††.

En un mot, l'Ancien & le Nouveau Teſtament ſuppoſent évidemment que les Saints connoiſſent nos beſoins, qu'ils s'intéreſſent pour nous. Kemnitius & les Confeſſeurs de Wirtemberg reconnoiſſent que les Saints prient pour l'Egliſe.

Vigilance dit, que pendant que nous vivons, nous pouvons prier les uns pour les autres. S. Jérôme répond ; ſi les Apôtres & les Martyrs, encore revêtus d'un corps, & dans l'obligation de prendre ſoin de leur propre ſalut, peuvent prier pour les hommes, à plus forte raiſon ils peuvent le faire après avoir remporté la victoire, & avoir été couronnés : Moyſe, qui ſeul obligea Dieu à pardonner à ſix cent mille combattans, & S. Etienne, le premier des Martyrs, qui imita ſi parfaitement J. C, & qui demanda pardon pour ſes Bourreaux, auront-ils moins de pouvoir étant avec le Sauveur, qu'ils n'en avoient en ce monde ? S. Paul, qui aſſure que Dieu lui a accordé la vie de deux cent ſoixante-ſeize perſonnes qui navigeoient avec lui, fermera la bouche quand il ſera dans le Ciel, & il n'oſera pas dire un mot pour ceux qui ont reçu l'Evangile par toute la terre ¶.

Dans ce paſſage, S. Jérôme répond à ce que Vigilance avoit dit ſur l'invocation des Saints : il avoit dit qu'il ne falloit pas invoquer les Saints, parce que leurs prieres n'étoient point écoutées, & S. Jérôme fait voir, par pluſieurs exemples, que leurs prieres ſont écoutées.

Comment donc M. Baſnage a-t-il pu dire que S. Jérôme n'a pas cru que l'invocation des Saints fût légitime ¶¶.

S. Jérôme ſuppoſe que la tradition de l'Egliſe unanime

* Geneſ. 48.
† Jerem. c. 15.
†† Ep. 2. c. 1.
¶ Hyeron. ibid.
¶¶ Baſnage, Hiſt. Eccleſ. t. 2, l. 19. c. 7.

& conſtante ſur le culte des Saints, & Vigilance ne s'eſt point fondé ſur la tradition pour attaquer ce culte; ce qui prouve qu'en effet la tradition n'étoit pas favorable à Vigilance, comme M. Baſnage l'a prétendu, fondé ſur des conjectures contraires à toute l'autorité Eccléſiaſtique, & aux principes de la Logique & de la critique.

En effet, au commencement du troiſieme ſiecle, Origène parle expreſſément de l'invocation des Saints *.

Euſebe de Céſarée, qui a paſſé une partie de ſa vie dans le troiſieme ſiecle, & qui certainement n'étoit ni ignorant, ni ſuperſtitieux; Euſebe, dis-je, aſſure que l'on viſitoit les tombeaux des Martyrs, & que les Fidéles leur adreſſoient leurs prieres **.

S. Hilaire, S. Ambroiſe, S. Ephrem, S. Baſile, S. Grégoire de Nyſſe, &c. ſont tous unanimes ſur le culte des Saints, & l'Egliſe Grecque eſt parfaitement d'accord ſur ce point avec l'Egliſe Latine †.

2°. Les Catholiques invoquent les Saints, & ne les adorent pas : ô tête inſenſée! dit S. Jérôme, qui vous a dit qu'on adore les Martyrs?

3°. Les Catholiques ne prient point les Saints comme ayant un pouvoir indépendant de Dieu, mais comme des Médiateurs & comme des Interceſſeurs puiſſans auprès de Dieu; ils reconnoiſſent que les mérites des Saints ſont des mérites acquis par la grace de Dieu: ils ne rendent donc pas un culte idolâtre aux Saints, & le culte qu'ils leur rendent, n'eſt pas d'une nature ſemblable au culte qu'ils rendent à Dieu : il eſt faux que ce culte ſoit de même eſpece, & qu'il ne differe que du plus au moins, comme le prétendent les Théologiens ¶.

Le culte que les Catholiques rendent aux Saints, n'eſt donc pas un crime, & les Théologiens de Saumur reconnoiſſent que ce culte ne ſeroit point condamnable, s'il différoit eſſentiellement du culte qu'on rend à Dieu.

Ce double culte eſt évidemment marqué dans toute l'antiquité, quoi qu'en diſe M. Baſnage, ou il faut qu'il faſſe de tous les Chrétiens des trois premiers ſiecles, autant d'idolâtres,

* Exhort. ad Martyr. Hom. in Ezech.

** Hil. c. 18. in Matth. Ambr. t. 2. p. 206. Ephrem. de Menſa & Serm. in Sanct. qui déf. Baſil. orat. 28. de 40 Martyr. Greg. Nyſſ. or. in Theod. Perper. de la Foi, t. 5. p. 491.

† Hyeron. ibid.

¶ Theſ. de Culte & Invoc.

puiſqu'ils ont rendu un culte aux Martyrs *.

C'eſt donc à tort que les Apologiſtes de la Confeſſion d'Ausbourg diſent que les Docteurs anciens, avant Saint Grégoire le Grand, ne parlent point de l'invocation des Saints ; & l'on trouve dans S. Grégoire de Nazianze une oraiſon ſur S. Cyprien, qui fait voir que le culte des Saints avoit été établi avant le quatrieme ſiecle.

Calvin n'étoit détourné de mettre l'invocation des Saints, que parce qu'il ne concevoit pas comment les prieres peuvent leur être connues : c'eſt auſſi le fondement de la répugnance de Voſſius pour ce culte **.

Grotius répond, que cela eſt cependant fort aiſé à comprendre. » Les Prophetes, tandis qu'ils étoient ſur la terre, » dit-il, ont connu ce qui ſe paſſoit dans les lieux où ils » n'étoient pas. Eliſée connoît tout ce que fait Gieſi, quoi- » qu'abſent ; Ezéchiel, au milieu de la Chaldée, voit tout » ce qui ſe paſſe dans Jéruſalem ; les Anges ſont préſens à » nos aſſemblées, & s'emploient pour rendre nos prieres » agréables à Dieu : c'eſt ainſi que, non-ſeulement les Chré- » tiens, mais auſſi les Juifs l'ont cru dans tous les tems. » Après ces exemples, un lecteur non prévenu doit croire » qu'il eſt bien plus raiſonnable d'admettre dans les Martyrs » une connoiſſance des prieres que nous leur adreſſons, que » non pas de la leur ôter †. «

Ce que nous venons de dire, met le lecteur en état de juger, ſi c'eſt avec quelque fondement que Calvin, Chamier, Hoſpinien, Daillé, Voſſius, Baſnage, Lenfant, Barbeyrac, &c. ont annoncé que le culte des Saints eſt une bêtiſe, une rage, un blaſphême, une idolâtrie ¶.

Si le culte des Saints eſt une idolâtrie, les Payens, Julien l'Apoſtat, Vigilance ont donc mieux connu ce culte, que les Peres du quatrieme & du cinquieme ſiecle, qui l'ont défendu ; & tandis que ces Peres combattoient avec tant de zèle & tant de ſuccès, les Novatiens, les Ariens, les Manichéens, les Donatiſtes, les Pélagiens, ils étoient

* Baſnag. Hiſt. Eccleſ. t. 2. l. 19. c. 10.

** Grotius annot. ad conſul. Caſſand.

† Grot. votum pro pace.

¶ Calvin. Inſtit. l. 2. c. 20. Chamier, l. 20. c. 1. Hoſpin. Hiſt. Sacr. 2. part. Daillé, adverſus Latin. de Reliq. cultu. Votius, de Idol. Lenfant, Préſervatif. Baſnag ibid. Barbeyrac, Rep. au P. Cellier.

les Promoteurs & les Prédicateurs de l'Idolâtrie ; & contribuoient de toutes leurs forces à éteindre la Religion & la piété.

§. II.

Du Culte des Reliques.

Le culte des Reliques eſt un ſentiment naturel que la Religion autoriſe : Moyſe emporta les os de Joſeph, lorſqu'il ſortit d'Egypte.

Le reſpect de Joſias pour les corps des Prophetes, les miracles opérés par les os d'Eliſée & par les habits de S. Paul, juſtifierent le reſpect des Chrétiens pour les reliques des Saints *.

Les Chrétiens qui accompagnerent S. Ignace dans le lieu de ſon martyre, recueillirent avec grand ſoin ce qui reſta de ſes os, les mirent dans une châſſe, gardoient ce dépôt comme un tréſor ineſtimable, & tous les ans s'aſſembloient le jour de ſon martyre, pour ſe réjouir au Seigneur de la gloire de ce Saint **.

Les Fidéles de Smirne ne négligerent rien pour recueillir les reliques de S. Polycarpe †.

L'Egliſe de Lyon a toujours eu les reliques des Saints en grande vénération ¶.

Ce reſpect étoit généralement établi dans l'Egliſe, lorſque Vigilance oſa l'attaquer ; c'eſt un fait prouvé par S. Jérôme. » Nous commettons donc des ſacrileges, dit-il à Vigilance, » quand nous entrons dans l'Egliſe des Apôtres ? Conſ- » tantin en commit un en rapportant les ſaintes reliques » d'André, de Luc, & de Timothée à Conſtantinople, » où les Démons rugiſſent auprès d'elles, & où ces eſprits, » dont Vigilance eſt poſſédé, avouent qu'ils ſentent l'effet » de leur préſence : l'Empereur Arcade eſt un impie, qui » a transféré en Thrace les os du bienheureux Samuël, » long-tems après ſa mort : tous les Evêques qui ont porté » dans un vaſe d'or une choſe ſi abjecte, & des cendres ré- » pandues dans de la ſoie, ſont non-ſeulement des impies, » mais encore des inſenſés : ç'a été une folie aux peuples » de toutes les Egliſes, de venir au-devant de ces reliques » avec autant de joie que s'ils euſſent vu un Prophete vivant,

* Reg. l. 4. c. 13. Eccleſiaſt. c. 48. Act. 19.
** Ruinart, Acta Martyrum.
† Ibid. p. 33.
¶ Ruinart, Acta Martyrum, p. 67.

» & en ſi grand nombre, que la foule en augmente depuis » la Paleſtine, juſqu'à la Macédoine, chantant d'une com- » mune voix les louanges de Dieu « *.

C'eſt donc dans Barbeyrac une ignorance groſſiere de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, d'aſſurer que le culte des Reliques commençoit à s'établir au tems de S. Jérôme.

Le reſpect des Fidéles pour les Reliques a été général depuis Vigilance, dont l'erreur ne fit point de progrès; & le culte des Reliques depuis Vigilance n'a été attaqué que par les Pétrobuſiens, les Vaudois & les Prétendus Réformés, qui en ont fait un des fondemens de leur ſchiſme, prétendant que l'Egliſe Catholique rendoit aux Reliques un culte idolâtre.

Mais, il eſt certain que jamais l'Egliſe Catholique n'a rendu aux Reliques un culte qui ſe bornât à ces Reliques, & qui eût aucun rapport à l'idolâtrie, comme M. de Meaux l'a fait voir dans ſon Expoſition de la Foi.

Le culte des Reliques n'étoit donc pas un motif ſuffiſant pour ſe ſéparer de l'Egliſe Catholique; & M. Tillotſon a été obligé de reconnoître que les Proteſtans n'ont pas dû ſe ſéparer de l'Egliſe Catholique, parce qu'elle étoit idolâtre, mais parce qu'il étoit très-difficile de n'y être pas idolâtre †.

Il y a ſans doute de l'abus dans le culte que l'on rend aux Reliques, & il y en avoit peut-être plus avant la Réforme qu'aujourd'hui; mais l'Egliſe ne les approuvoit pas, elle les condamnoit.

Mais, quelques abus introduits parmi les Fidéles ſont-ils un motif ſuffiſant pour rompre l'unité? Appartient-il à des particuliers de ſe ſéparer de l'Egliſe, parce qu'elle n'empêche pas ces abus? Que deviendroit la police de l'Egliſe, ſi des hommes ſans autorité ſe croyoient en droit d'y établir la Réforme?

Les difficultés de M. Baſnage contre le culte des Reliques portent toujours ſur cette fauſſe ſuppoſition: ſavoir, que les Catholiques honorent les Saints & leurs Reliques d'un culte ſemblable à celui qu'ils rendent à Dieu. On peut voir ſur les Reliques les ſavans & judicieux Auteurs que nous citons en note ¶.

* Hieron. con. Vigil.

† Tillotſon, Sermon ſur ces paroles de S. Paul, ils ſeront ſauvés, mais par le feu.

¶ Papebroc, Acta Sanct. t. 5. Mabillon, Pref. Act. SS. Fleury, Diſcours 3. ſur l'Hiſt. Eccleſ.

§. III.

Du Célibat.

D'anciens Hérétiques regardoient tous l[illegible] qui procurent du plaiſir, comme des bienfaits de l'Etre ſuprême, & la loi qui défendoit d'en uſer, comme l'ouvrage d'un Etre malfaiſant, qui vouloit contrarier Dieu, & rendre les hommes malheureux; ainſi, ils faiſoient en quelque ſorte un devoir de Religion de ſe procurer un plaiſir défendu; chez eux la fornication étoit une action vertueuſe, la continence une imbécillité ou une impiété *.

Vigilance regardoit au contraire la fornication comme un crime, & le célibat comme un état qui rendoit ce crime inévitable.

Luther, au commencement de la Réforme, prêcha un ſermon où il s'exprimoit ainſi : » comme il n'eſt pas en mon » pouvoir de n'être point homme, il n'eſt pas non plus en » ma puiſſance de vivre ſans femme, & cela m'eſt plus né- » ceſſaire que de manger, de boire, & de ſatisfaire aux » néceſſités du corps.... Si les femmes ſont opiniâtres, il eſt » à propos que le mari leur diſe : ſi vous ne le voulez pas, » une autre le voudra; ſi la maîtreſſe ne veut pas venir, la » ſervante viendra «†.

Zuingle, Beze, &c. ſuivirent l'exemple de Luther; ce qui fit dire à Eraſme, que la Réforme n'étoit qu'une comédie continuelle, puiſque le mariage en étoit toujours le dénouement.

Les Nouveaux Réformés n'ont pu juſtifier les expreſſions de Luther. Baſnage & les autres Proteſtans conviennent qu'elles ne ſont pas trop dignes d'un Patriarche, mais ils ont défendu ſes principes ſur la loi du célibat. Ils ont prétendu que cette loi étoit injuſte, qu'il étoit impoſſible de l'obſerver, qu'elle étoit inconnue à la primitive Egliſe, qu'elle avoit cauſé des déſordres infinis, & que c'étoit pour remédier à ces déſordres, que les Réformateurs avoient attaqué la loi du célibat : tels ſont les principes des Chamier, des Kemnitius, des Théologiens de Sedan & de Saumur, de Jurieu, de Baſnage, de Lenfant.

* Les Antitactes.
† Serm. Luther.

Barbeyrac

Barbeyrac, qui, dans la Préface de ſa traduction de Puffendorff, & dans ſa réponſe à Dom Cellier, a copié tout ce qu'il a pu trouver dans le Clerc contre les Peres, a renouvellé toutes ces difficultés, & il a même prétendu que le célibat eſt contraire au bien de la ſociété humaine en général, & à celui des ſociétés particulieres; c'eſt par ce côté que la loi du célibat a principalement été attaquée dans notre ſiécle. Pour juger de ces difficultés, examinons: 1°. Ce que l'Egliſe primitive a penſé du célibat, ou de la continence: 2°. Si elle a pu obliger ſes Miniſtres à l'obſerver: 3°. Si le célibat de l'Egliſe Romaine eſt nuiſible à la ſociété civile.

PREMIERE QUESTION.

Sur ce que l'Egliſe Primitive a penſé du Célibat & de la Continence.

L'Ecriture nous repréſente la continence volontaire, comme un état de ſainteté particuliere: il ne faut, pour s'en convaincre, que jetter les yeux ſur le ch. 7. de la premiere Epître de S. Paul, aux Corinthiens. Il ſeroit inutile pour le prouver de citer les Théologiens Catholiques; les Théologiens Proteſtans le reconnoiſſent. Grotius & Forbeſius avouent que l'Evangile & S. Paul préférent la continence au mariage. *

Il ne faut qu'ouvrir les Peres des premiers ſiécles, pour ſe convaincre que le célibat & la virginité furent très-connus dans les trois premiers ſiécles du Chriſtianiſme.

M. Dodwel reconnoît que, depuis les conſeils de S. Paul, l'eſtime de la virginité s'étoit généralement répandue, & que dès le tems de S. Clément, on faiſoit beaucoup de Vierges. †

On ne tarda pas à s'obliger par des vœux, à garder la continence, & ces vœux ſont preſqu'auſſi anciens que le Chriſtianiſme: on le voit par S. Juſtin Athénagore, S. Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène. §

Il eſt inutile d'examiner ce qu'on a penſé de la continence dans les ſiécles ſuivans; tout le monde ſait qu'au tems de S.

* Grotius, in cap. 7. primæ ad Corinth. Forbeſius, l. 2. Théol. Moral. t. 1. c. 12. pag. 19.

† Dodwel, Diſſert. 2. ſur la Chronologie des Papes, dans les Œuvres poſthumes de Pearſon.

§ Juſtin, Apol. Anthenagore Legat, pro Chriſt. Clem. Alex. l. 3. Strom. Tert. Apol. c. 9. Origen. cont. Celſ.

Antoine, les déſerts d'Egypte & de Syrie, étoient remplis de Religieux qui faiſoient profeſſion de vivre dans le célibat : depuis ce tems la vie Monaſtique s'eſt conſervée en Orient. *

La vie Monaſtique, n'eſt donc pas un abus introduit par l'Egliſe Romaine ; elle a commencé preſque avec le Chriſtianiſme. **

SECONDE QUESTION.

L'Egliſe a-t-elle impoſé à ſes Miniſtres la Loi du Célibat, & cette Loi eſt-elle injuſte.

Le célibat n'eſt point une condition néceſſaire de droit divin pour recevoir le Sacerdoce.

Cependant, de tous les Apôtres, nous ne connoiſſons que S. Pierre qui ait eu une femme ; & ſi les autres en ont eu, il faut qu'ils aient renoncé à l'uſage du mariage, puiſque dans l'hiſtoire, il n'eſt fait aucune mention de leurs enfans ; l'opinion du tems de Tertullien & de S. Jérôme, étoit que S. Pierre ſeul avoit été marié. †

Les Auteurs, il eſt vrai, paroiſſent partagés ſur le mariage de S. Paul ; mais tout le monde convient, que lorſqu'il écrivit ſon Epître aux Corinthiens, il faiſoit profeſſion de vivre dans la continence, puiſqu'il le dit lui-même. §

Le Concile de Nicée ſuppoſe un uſage établi dans l'Egliſe, puiſqu'on y défend aux Prêtres, d'avoir d'autres femmes que leurs ſœurs, leurs meres, ou des perſonnes qui les mettent hors d'état de ſoupçon : ce qui ſuppoſe que les Prêtres n'avoient point de femmes ; car on ne peut pas dire, que ſous le nom de ſœur, le Concile ait compris la femme. ¶

S. Epiphane parle du célibat des Prêtres, comme d'un uſage généralement établi & obſervé dans tous les lieux où l'on obſervoit exactement les Canons de l'Egliſe. Il reconnoît pourtant que le contraire ſe pratique en quelques lieux ; mais il dit, que cette exception qui n'eſt pas fondée

* Perpét. de la Foi, t. 5. p. 299.

** Mabillon, Præf. in primum ſæculum. Benedict. n. 5. &c.

† Tert. de Monogam. Hieron. contr. Jovinian.

§ Tert. ibid. c. 3. Epiph. Hær. 59. Hieron. Ep. 22. Aug. de Grat. & lib. arb. c. 4. Theodoret in Paul, diſent que S. Paul a été marié. Clem. in Alex. l. 3. Strom. c. 30. Euſebe & S. Méthode le nient.

¶ Conc. Nic. Can. 4.

ſur l'autorité des Canons, ne ſe tolere que par condeſcendance pour foibleſſe, & ne s'eſt introduite que par négligence.

Le célibat eſt ordonné dans les Canons des Apôtres, & l'on ſait que la diſcipline contenue dans cette collection a été obſervée par les Orientaux, pendant les trois premiers ſiécles de l'Egliſe. *

Cette pratique n'eſt pas moins générale dans l'Egliſe Latine : on le voit par le trente-troiſieme Canon du Concile d'Eliberi, qui défend aux Prêtres & aux Diacres, ſous peine de dépoſition, de vivre avec leurs femmes.

Sur la fin du quatrieme ſiécle, le ſecond Concile de Carthage établit la même loi. **

Il eſt vrai que dans le tems de la perſécution, l'Egliſe Latine ne fit point de loix pour punir les Clercs qui n'obſervoient pas la loi de la continence, & qu'il y avoit des Prêtres qui s'étoient mariés, ou qui ayant été ordonnés mariés, continuoient à uſer du mariage ; les uns parce qu'ils le croyoient permis, les autres parce qu'ils prétendoient que le mariage étoit auſſi-bien permis aux Prêtres du Chriſtianiſme, qu'à ceux de l'ancienne Loi.

Le Pape Sirice, ayant été informé de ces déſordres, lorſque la perſécution ceſſa, pardonna aux premiers, à condition qu'ils n'avanceroient pas dans les Ordres, & qu'ils ne feroient la fonction de ceux qu'ils avoient reçus, qu'en obſervant la loi de continence : il dépoſa les ſeconds, & défendit d'ordonner des gens mariés, & à ceux qui étoient ordonnés de ſe marier.

Il eſt évident que le Pape Sirice ne faiſoit que remettre en vigueur, une loi déja établie & reconnue dans l'Egliſe.

Au commencement du cinquieme ſiécle, Innocent I. confirma le Décret de Sirice. †

Au milieu du ſixieme, Juſtin fit une loi pour confirmer, dit-il, les Saints Canons qui défendoient aux Prêtres de ſe marier. §

Par ce que nous venons de dire, il eſt certain : 1°. Que l'on a toujours eu dans l'Egliſe une vénération ſinguliere pour la vertu de continence. 2°. Que cette vertu n'eſt pas au-deſſus

* Can. 27.
** Can. 2.
† Innocent. Ep. 3.
§ L. 5. cap. de Epiſcopis & Clericis, Collect. 4. t. 1.

des forces de l'homme, aidé du secours de la grace, 3°. Que l'Eglise ancienne l'a prescrite à ses Ministres.

La loi du célibat imposée aux Prêtres & aux Diacres par le Pape Sirice, & ensuite aux Sous-Diacres par S. Léon, n'est donc pas injuste, à moins qu'on ne prétende que l'Eglise n'a point le droit de faire des loix, & d'exiger de ses Ministres certaines vertus, ou certaines qualités, selon qu'elle les juge nécessaires au tems & aux circonstances.

C'est donc de la part des premiers Réformateurs, une révolte inexcusable, d'avoir violé les vœux de continence qu'ils avoient faits, & d'avoir condamné la pratique de l'Eglise.

La réclamation de Paphnuce contre la loi du célibat, dans le Concile de Nicée, est un fait trop douteux pour autoriser un simple Fidèle à se révolter contre une loi généralement observée dans l'Eglise; il n'est rapporté ce fait, que par Socrate & par Sozomène; Eusebe n'en parle point, & M. Bayle le croit faux. Au reste, ce fait, aussi-bien que différens Canons cités par les Protestans, prouvent que la loi du célibat n'a pas toujours obligé dans l'Eglise, mais non pas que l'Eglise n'a pu la porter.

C'est principalement sur les désordres du Clergé, que les Réformateurs ont appuyé leur infraction de la loi du célibat. Il est certain que les désordres étoient très-grands, quoiqu'ils aient été excessivement exagérés par les Protestans, & sur-tout par Jurieu, qui, dans sa défense de la Réforme, entasse sans choix, sans discernement, sans critique & sans pudeur, une foule de fables & de calomnies absurdes.

Mais ces désordres du Clergé venoient du désordre général que les incursions des Barbares avoient porté dans l'Europe: le Clergé plongé dans la plus profonde ignorance, incapable de s'occuper de ses devoirs & d'étudier, fut entraîné par le torrent du désordre général, & devint vicieux par les mêmes causes qui avoient rendu tous les peuples de l'Europe vicieux, ignorans & féroces. L'Eglise gémissoit sur ces désordres; & elle seule avoit droit de prescrire les loix propres à les réprimer.*

† Voyez sur cette question Sylvius, t. 4. Suppl. quest. 53. Juenin. de imped. Matrim.

Ferrand, réponse à l'Apologie de Jurieu.

Lettres sur différens sujets de controverse, par M. l'Abbé de Cordemoy, Lettres 3 & 4.

L'uſage de l'Egliſe Grecque n'autoriſoit point la liberté des Réformateurs ; cette Egliſe permet le mariage des Prêtres ; mais comme il s'agit d'un point de diſcipline, chacun peut & doit ſuivre les loix de l'Egliſe, dans laquelle il ſe trouve.

TROISIEME QUESTION.

La Loi du Célibat eſt-elle contraire au bonheur des Etats.

La population eſt liée très-étroitement avec la puiſſance & le bonheur d'un Etat, & le célibat eſt, dit-on, contraire à la population ; les Légiſlateurs les plus ſages en ont fait un crime : tout le monde ſait comment il étoit puni à Sparte.

On s'appuie ſur ce principe, pour condamner la doctrine de l'Egliſe ſur le célibat. » Le mariage, dit-on, eſt honnête » & néceſſaire dans toutes les Sociétés civiles : on ſait que » tous les ſages Légiſlateurs ont employé les expédiens qu'ils » jugoient les plus néceſſaires pour y engager les Citoyens : » cela étant ſuppoſé, un peuple compoſé de Chrétiens, tous » perſuadés qu'il y a dans la continence un dégré de ſainteté, » qui rend les hommes plus agréables à Dieu que l'état du » mariage, les Chrétiens ne ſe marieroient point ; car toutes » les exhortations des Ecrivains Sacrés tendent à impoſer » l'obligation indiſpenſable de ſe perfectionner, & de ſe ren- » dre plus agréable à Dieu. * »

On a retourné le fond de ces difficultés en cent manieres ; & l'on eſt allé juſqu'à prédire d'après ces principes, que les Proteſtans ſubjugueroient les Etats Catholiques : faiſons quelques réflexions ſur ces difficultés.

1.° L'Egliſe Catholique enſeigne que la continence eſt un état plus parfait que celui du mariage ; mais elle enſeigne auſſi que la continence eſt un don particulier : que tout le monde

Hiſtoire des Conciles Généraux ; on trouve à la fin un excellent Traité du Célibat.

Celſier, Apologie pour la Morale des PP.

Hiſtoire du divorce de Henri VIII. 3. vol. in 12. 1688. chez Boudot ; on trouve à la fin de bonnes Diſſertations ſur le Célibat.

Dom Gervaiſe a auſſi traité cette matiere dans une Diſſertation qu'il a miſe à la fin de la vie de S. Cyprien.

Il y a des Théologiens, qui prétendent que le célibat eſt de droit divin. Voyez Sylvius, loc. cit. mais ce n'eſt qu'une opinion & qui paroît ſans fondement.

* Barbeyrac, Traité de la Morale des Péres, c. 8. pag. 113. &c.

n'eſt pas appellé à cet état, que cet état ſi reſpectable en lui-même, eſt très-dangereux pour le ſalut, lorſqu'on n'y eſt pas bien appellé. Elle impoſe des épreuves à ceux qui veulent s'y conſacrer : elle enſeigne que le mariage eſt un état ſaint, & auquel le grand nombre des hommes eſt appellé; ainſi la doctrine de l'Egliſe Catholique ne porte pas tous les Chrétiens au célibat, & la perſuaſion de l'excellence de la continence n'empêchera pas le mariage des Etats Catholiques.

2°. Un homme qui ſe marie produit plus d'un homme; ainſi, ſuivant le cours ordinaire de la nature, les hommes doivent ſe multiplier aſſez, pour ne pouvoir ſubſiſter dans le même lieu, & pour être forcés de former de nouveaux établiſſemens.

Les émigrations, qui ne ſont que la ſurabondance des ſujets, ne ſont point contraires au bonheur de l'Etat, elles ſont même néceſſaires, mais elles ſont perdues pour l'Etat.

La loi du célibat ne ſeroit donc point contraire au bonheur d'un Etat, quand on ſuppoſeroit que le célibat abſorbe cette ſurabondance : elle ne peut être nuiſible dans un Etat où l'on ſait encourager & favoriſer la population; il eſt même certain que le célibat qui abſorbe cette ſurabondance de ſujets qui ſe trouve toujours dans un Etat bien gouverné, eſt beaucoup plus utile que l'uſage d'envoyer des Colonies, puiſque ces Colonies ſont perdues pour l'Etat d'où elles ſortent; & que le célibat de l'Egliſe Catholique conſerve à l'Etat les citoyens qu'elle perdroit pour l'envoi des Colonies.

Ce n'eſt donc point ſur le célibat de l'Egliſe Romaine qu'il faudroit rejetter la dépopulation des Etats Catholiques; s'ils étoient dépeuplés, leur dépopulation auroient d'autres cauſes. Un Auteur, qu'on ne peut ſoupçonner de manquer de zèle pour le bonheur de l'Etat, l'Ami des hommes, a prouvé cette vérité pour tout Lecteur équitable.

Le célibat qui étoit d'abord deffendu à Sparte & à Rome, y fut toléré dans la ſuite. On ſait d'ailleurs que les Gymnoſophiſtes chez les Indiens, les Hyerophantes chez les Athéniens, une partie des diſciples de Pythagore, vivoient dans le célibat. *

Le célibat n'eſt donc contraire, ni à la puiſſance des Etats, ni au bonheur des Particuliers.

WALFREDE, homme obſcur & ignorant, qui ſoutenoit

* Hiſtoire Critique du Célibat, Acad. des Inſcript. 1713.

que l'ame mouroit avec le corps : il parut vers la fin du dixieme ſiécle. Durand, Abbé de Caſtres, le réfuta ſans réplique, & ſon erreur n'eut point de ſuite. *

WICLEF ou plutôt JEAN DE WICLIF, naquit à Wiclif dans la Province d'Yorck, vers l'an 1329, il étudia au College de la Reine à Oxford, & fit de grands progrès dans l'étude de la Philoſophie & de la Théologie.

En 1361. l'Archevêque de Cantorbery fit à Oxford une fondation pour l'étude de la Logique & du Droit ; il devoit y avoir un Gardien & onze Ecoliers, trois Moines de l'Egliſe de Chriſt à Cantorbery, les huit autres du Clergé ſéculier.

Le Fondateur donna lui-même la place de Gardien à un Moine qu'il déplaça peu de tems après, pour faire Wiclef Gardien.

Après la mort du Fondateur, Simon Lengham, ſon ſucceſſeur, rendit aux Moines les places qu'ils avoient perdues : Wiclef en appella, & le Pape confirma l'expulſion de ce Docteur, & tout ce que Lengham avoit fait.

Deux ans après, Wiclef devint Profeſſeur en Théologie, il remplit cette fonction avec beaucoup de diſtinction, & fit dans le cours de fréquentes déclamations contre les Moines, il leur reprocha même des erreurs capitales.

Wiclef n'étoit pas dans des diſpoſitions plus favorables pour la Cour de Rome, ſoit que ſon indiſpoſition fût la ſuite de la perte de ſon procès, ſoit qu'elle fût cauſée par les démêlés des Papes avec l'Angleterre, ſoit enfin qu'elle fût produite par la lecture de cette foule d'ouvrages qui avoient attaqué ſucceſſivement l'Egliſe de Rome, tels que les Ecrits de Marſille de Padoue, de Jean d'Olive : Wiclef attaqua la Cour de Rome dans ſes leçons de Théologie, dans ſes Sermons, & dans ſes Ecrits ; il réunit tout ce qu'on avoit dit contre ſa puiſſance & contre ſes richeſſes ; il attaqua ſon autorité dans les choſes purement ſpirituelles : il prétendit trouver dans ſa doctrine des erreurs fondamentales.

Le Clergé d'Angleterre avoit toujours pris la parti des Papes contre les Rois & contre le Parlement, il avoit retenu le peuple dans la fidélité du S. Siége. Wiclef entreprit de ruiner le crédit du Clergé en attaquant ſes prétentions, & tout ce qui pouvoit lui concilier le reſpect & la confiance des peuples.

* D'Acheri, Spicileg. t. 7. p. 341. Mabillon, Præf in ſæc. 5. Benedict. §. 3. Hiſtoire Litter. de France, t. 5. pag. 11. 12.

Les démêlés vifs & fréquens de la Cour de Rome & de l'Angleterre, depuis Jean-sans-Terre, avoient indisposé les esprits contre cette Cour; on ne se rappelloit qu'avec beaucoup de peine l'excommunication & la déposition de ce Prince, sa couronne mise aux pieds du Légat, & remise par ce Ministre sur la tête du Roi, la cession de l'Angleterre au Pape, & le tribut imposé sur ce Royaume par le Pape; enfin les Anglois voyoient avec chagrin les bénéfices du Royaume donnés par le Pape aux étrangers. Comme dans ces démêlés le Clergé avoit ordinairement pris le parti de la Cour de Rome, il s'étoit attiré la haine d'une partie du peuple, qui d'ailleurs regardoit avec envie les richesses que les Ecclésiastiques possédoient.

Wiclef trouva donc dans les esprits des dispositions favorables au désir qu'il avoit de soulever l'Angleterre contre l'Eglise de Rome.

Il fut secondé dans cette entreprise par les Lollards, qui s'étoient fait des partisans en Angleterre: il se fit des disciples, donna de l'inquiétude au Clergé.

On envoya au Pape Grégoire XI. plusieurs propositions de Wiclef, qui renouvelloient les erreurs de Marsile de Padoue, de Jean de Gand, &c.

Le Pape ordonna à l'Archevêque de Cantorbery & à l'Evêque de Londres, de faire empriſonner Wiclef, s'il étoit vrai qu'il eût enseigné une doctrine si détestable. *

Edouard mourut dans ces entrefaites, & Richard II. lui succéda; l'Archevêque de Cantorbery & l'Evêque de Londres exécutèrent leur commission: ils citèrent devant eux Wiclef, & il comparut; il étoit accompagné du Duc de Lancastre, & du Lord Piercy. Ceux-ci voulurent que Wiclef répondît assis; les Evêques vouloient qu'il fût debout; on se dit de part & d'autre des paroles assez vives, & l'on se sépara sans avoir rien fait sur l'affaire de Wiclef, qui, à la faveur de cette puissante protection, continua à enseigner sa doctrine, & fit des prosélytes qui la répandirent; mais le Clergé le condamna & le força de quitter sa Cure.

La disgrace de Wiclef ne fit qu'augmenter sa haine contre le Pape & contre le Clergé. Il composa divers ouvrages pour insinuer ses sentimens, & les communiquer dans toute l'Angleterre.

* Conc. Britanniæ, tom. 3, pag. 234. & passim.

Dans ce tems, Urbain VI & Clément VII, se disputoient le Siége de Rome. L'Europe étoit partagée entre ces deux Pontifes ; Urbain étoit reconnu par l'Angleterre, & Clément par la France. Urbain VI fit prêcher en Angleterre une Croisade contre la France, & accorda aux Croisés les mêmes Indulgences que l'on avoit accordées pour les guerres de la Terre Ste.

Wiclef saisit cette occasion pour soulever les esprits contre l'autorité du Pape, & composa contre cette Croisade, un ouvrage plein d'emportement & de force. » Il est honteux, » dit-il, que la Croix de Jesus-Christ, qui est un monument » de paix, de miséricorde & de charité, serve d'étendard & » de signal pour tous les Chrétiens pour l'amour de deux » faux Prêtres, qui sont manifestement des Antechrists ; afin » de les conserver dans la grandeur mondaine, en opprimant » la Chrétienté, plus que les Juifs n'opprimerent Jesus-Christ » lui-même & ses Apôtres..... Pourquoi est-ce que l'orgueil- » leux Prêtre de Rome ne veut pas accorder à tous les » hommes Indulgence plenière, à condition qu'ils vivent » en paix & en charité, pendant qu'il la leur accorde pour » se battre & pour se détruire * ? »

Urbain VI. envoya en Angleterre une monition pour citer Wiclef à Rome; mais il fut attaqué d'une paralysie, & mourut peu de temps après, l'an 1384. le 28. Décembre.

Doctrine de Wiclef.

Wiclef avoit beaucoup de Sectateurs ; le Clergé, pour arrêter le progrès de ses erreurs, renouvella les condamnations portées contre sa doctrine, & l'Université d'Oxford, après avoir examiné les livres de ce Théologien, en tira 278 Propositions qu'elle jugea dignes de censures, & qu'elle envoya à l'Archevêque de Cantorbery. †

Ces conclusions contiennent toute la doctrine de Wiclef, & le plan de Réformation qu'il avoit formé, s'il est vrai qu'il ait eu un plan ; car je vois bien dans ces propositions un but, celui de rendre l'Eglise Romaine & le Clergé odieux, d'exciter contr'eux l'indignation publique, & d'anéantir leur autorité ; mais je n'y vois point de système, point de corps suivi de doctrine, point de force de gouvernement qu'il ait vou-

* Dans le Liv. intitulé l'explication du grand Arrêt de malédiction.
† Dans la Collection des Conciles d'Angleterre.

lu ſubſtituer au gouvernement de l'Egliſe Romaine. L'anarchie, le déſordre, le fanatiſme des Anabaptiſtes, me paroiſſent les conſéquences les plus naturelles de la doctrine de Wiclef. La voici telles qu'on la peut voir dans l'extrait que l'Univerſité d'Oxford fit de ſes différens ouvrages, dont la plus grande partie eſt inconnue.

Il attaque dans ſes dialogues le Pape, les Ordres Religieux, les richeſſes du Clergé, les Sacremens, les prieres pour les morts.

Il dit que le Pape eſt ſimoniaque, hérétique; qu'il n'a point d'ordre dans l'Egliſe de Dieu, mais dans la ſociété des Démons; que depuis la dotation de l'Egliſe, tous les Papes ſont les Précurſeurs de l'Antechriſt, & les Vicaires du Démon; que les Papes & les Cardinaux ſont inſtitués, non par Jeſus-Chriſt, mais par le Diable; qu'il faut conſeiller aux Fidéles de ne point demander d'Indulgence au Pape, parce que la bonté de Dieu n'eſt pas renfermée dans l'enceinte des murs de Rome ou d'Avignon; que ni le Pape, ni aucune puiſſance ſur la terre, n'a le pouvoir de nous empêcher de profiter des moyens de ſalut que Jeſus-Chriſt a établis; que le Pape & ſes Collégues ſont des Phariſiens & des Scribes, prétendant avoir droit de fermer la porte au Ciel, où ils n'entreront point, & où ils ne veulent pas permettre d'entrer.

Les Evêques n'ont qu'une puiſſance imaginaire; un ſimple Prêtre dont les mœurs ſont réglées, a plus de puiſſance ſpirituelle, que les Prélats élus par les Cardinaux, & nommés par le Pape.

Il donne aux Ordres Religieux le nom de Secte. Il ſe déchaîne ſur-tout contre les quatre Ordres Mendians; ces Ordres ſont fondés, ſelon lui, ſur l'hypocriſie: les Sarraſins qui rejettent l'Evangile, ſont coupables devant Dieu, mais moins que ces quatre Sectes; le Muſulmaniſme & la vie des Cardinaux conduiſent par des routes différentes, mais également ſûres à l'Enfer. Si les Fidéles ſont obligés d'honorer le corps de l'Egliſe leur ſainte Mere, il n'en eſt point qui ne doive travailler à la purger de ces Sectes, qui ſont quatre humeurs mortelles dont ſon corps eſt infecté.

La Confeſſion eſt une pratique inſtituée par Innocent III, & rien n'eſt plus inutile: il ſuffit de ſe repentir: il condamne l'uſage du crême dans l'adminiſtration du Baptême, il attaque le dogme de Tranſſubſtantiation.

Le livre du Sermon du Seigneur ſur la montagne, contient

quatre livres : là il prétend que les Apôtres ayant travaillé de leurs mains pour vivre, & n'ayant pris sur les aumônes que le simple nécessaire, il est clair que les Clercs qui entrent dans l'état Ecclésiastique avec une intention différente, sont simoniaques.

Les Seigneurs temporels sont en droit de dépouiller tous les Ecclésiastiques de leurs possessions ; ils n'ont pas besoin, pour user de ce droit, d'un Décret du Pape ; c'est favoriser l'hérésie, que de ne pas s'élever contre les possessions de l'Eglise : quoique les ancêtres des Fidéles se soient dépouillés de la propriété de ces biens, leurs descendans en corrigeant leurs erreurs recouvrent tous leurs droits, & ce titre est bien plus légitime que le droit de conquête. Tous les dons que l'on fait au Clergé devroient être des aumônes libres, & non pas des impositions forcées ; le peuple est obligé en conscience de refuser la dime aux mauvais Ministres, & l'on ne doit point craindre les censures que l'on encourt pour n'avoir pas rempli ce devoir.

Wiclef prétend que, pour nommer légitimement aux bénéfices, il faut rétablir les élections par le sort ; c'est Jesus-Christ seul qui ordonne quand il veut, & comme il veut ; un homme à qui sa conscience rend témoignage qu'il remplit la loi de Jesus-Christ, est sûr d'être ordonné Prêtre par J. C.

Le livre de la Simonie n'est qu'une répétition de tout ce qu'il a dit contre les Religieux.

Dans le livre de la perfection des états, il prétend qu'il ne devroit y avoir dans l'Eglise que deux Ordres, le Diaconat & la Prêtrise ou le Sacerdoce ; les autres Ordres sont des institutions monstrueuses.

Dans le livre intitulé de l'*Ordre Chrétien*, il attaque le dogme de la présence réelle, & renouvelle l'erreur des Berengariens. Il assure que les enfans morts sans baptême, sont sauvés ; il répete ce qu'il a dit sur les Moines & sur les Ordres ; il regarde comme un concubinage le mariage contracté par des personnes qui ne peuvent avoir des enfans : il nie que l'Extrême-Onction soit un Sacrement. Il prétend que l'homme le plus saint est celui qui a le plus de pouvoir dans l'Eglise & la seule autorité légitime.

Il avance que, pour avoir un droit légitime de posséder quelque chose sur la terre, il faut être juste, & qu'un homme perdoit son droit à ses possessions, lorsqu'il commettoit un péché mortel.

Il eſt étonnant que Wiclef, qui n'avançoit cette maxime que pour autoriſer les Fidéles à dépouiller le Clergé de ſes richeſſes, n'ait pas vu qu'elle établiſſoit le Clergé maître abſolu de tous les biens temporels, puiſqu'il n'appartenoit en effet qu'à l'Egliſe de juger ſi un homme eſt coupable d'un péché mortel : car abandonner ce jugement aux particuliers, comme Wiclef le faiſoit, c'étoit ouvrir la porte à tous les vols & à toutes les guerres. Les fureurs des Huſſites & des Anabaptiſtes qui déſolerent l'Allemagne après Wiclef, ſont les effets de cette doctrine.

Wiclef ſoutient dans le même ouvrage, que tout arrive néceſſairement.

Le Trialoguds contient quatre livres, qui ne ſont que la répétition de tout ce qui a été dit contre les poſſeſſions temporelles du Clergé ; il y condamne la conſécration des Egliſes, les cérémonies, & répete tout ce qu'il a dit ſur la nullité des cenſures & des excommunications de l'Egliſe.

L'ouvrage intitulé *Dialogues*, roule tout entier ſur la Métaphyſique abſtraite : il eſt deſtiné à combattre la croyance de la préſence réelle, par des difficultés tirées de la nature même de l'étendue, parce qu'il eſt impoſſible que les accidens Euchariſtiques ſubſiſtent ſans ſujet, parce que deux corps ne peuvent exiſter dans le même eſpace, parce que Dieu ne peut produire en même-tems un corps dans deux différens endroits.

Il renouvelle les erreurs d'Abaelard ſur les bornes de la puiſſance divine : il prétend que Dieu ne pouvoit faire que ce qu'il a fait.

Dans le traité de l'art du Sophiſte, Wiclef porte de nouveaux coups aux poſſeſſions temporelles de l'Egliſe, & s'éleve juſqu'à l'idée primitive du droit des hommes ſur la terre ; tout appartenant à Dieu, lui ſeul peut donner à l'homme un droit excluſif à quelque choſe, & Dieu ne donne ce droit qu'aux juſtes, & à ceux qui ont la grace. La qualité d'héritier, les titres, les conceſſions, les donations, n'établiſſent donc jamais un droit légitime en faveur du pécheur ; il eſt uſurpateur tant qu'il eſt privé de la juſtice habituelle & de la grace.

Un pere qui meurt dans la juſtice, ne donne pas à ſon fils le droit de lui ſuccéder, s'il ne lui mérite pas la grace néceſſaire pour vivre ſaintement : les hommes n'ont donc point ſur la terre d'autres droits, ni d'autre loi que la charité.

Ainſi un maître qui ne traite pas ſon domeſtique comme il voudroit être traité, s'il étoit à ſa place, pêche contre la

charité, perd la grace, il eſt déchu de tous ſes droits, & dépouillé de toute autorité légitime ſur ſon ſerviteur. Il en faut dire autant des Rois, des Papes, & des Evêques, ſelon Wiclef, lorſqu'ils commetent un péché mortel.

La pauvreté étant la premiere loi du Chriſtianiſme, perſonne ne doit avoir de procès pour les biens temporels; il ne doit s'occuper que du Ciel; il ne peut donc, ſans péché, s'occuper à juger des affaires profanes. Ainſi, lorſque les Barbares ravagent un pays, il eſt plus conforme à l'Evangile de ſupporter ces malheurs, que de repouſſer la force par la force.

Dieu, ſelon Wiclef, n'approuve point que les Catholiques aient la domination civile ou Religieuſe; & la colere quelque légere qu'elle ſoit, lorſqu'elle n'a pas pour objet la gloire de Dieu, devient un péché mortel: il attaque enſuite la priere pour les morts.

Le Livre du Domaine civil contient trois livres; les Docteurs d'Oxford n'ont extrait que quelques propoſitions contre les Moines, & deux propoſitions dont on ne voit pas le ſens.

Tout ce que nous venons d'expoſer des principes de Wiclef, il le répete dans ſon traité du Diable, dans ſon livre de la Doctrine de l'Empire, dans ſon Livre du Ciel, dans celui de la Confeſſion.

Voilà la doctrine de Wiclef, telle qu'elle eſt expoſée dans la collection des Conciles d'Angleterre, donnée par les Anglois même depuis quelques années: on ne trouve rien dans les monumens recueillis par les Editeurs de ces Conciles, qui ſuppoſe qu'on ait imputé à Wiclef des ſentimens qu'il n'avoit pas, ou que l'extrait de ſes livres ait été infidele.

C'eſt donc ſans aucun fondement, que le Docteur Burnet dit, qu'on ne ſait au vrai ſi les ſentimens qu'on lui attribue étoient véritablement de lui: » puiſque nous n'en ſçavons rien, dit-il, que par ſes ennemis, qui ont écrit » avec une paſſion à rendre douteux tout ce qu'ils ont » avancé. » *

Les Sectateurs de Wiclef qui étoient en grand nombre, & auſſi ennemis du Clergé, que le Clergé l'étoit de Wiclef; les Sectateurs de Wiclef, dis-je, n'auroient pas manqué de relever les infidélités des extraits, & leur ſilence eſt une approbation formelle de la fidélité de ces extraits.

* Burnet, Hiſtoire de la Réforme d'Angl. liv. 1. pag. 29.

Des effets de la Doctrine de Wiclef.

Les ouvrages de Wiclef contenoient donc des principes assortis aux différens caractères, proportionnés aux différentes sortes d'esprit, & favorables à l'indisposition assez générale en Angleterre, contre le Pape, contre le Clergé, contre les Moines ; on conçoit donc qu'il se fit des disciples.

Le Clergé n'oublia rien pour étouffer cette Secte naissante, il anathématisa les Wiclefites & les Lollards, qui se confondirent en quelque sorte, il obtint contr'eux des Edits rigoureux, & l'on brûla le Wiclefites & les Lollards. *

Cependant la doctrine de Wiclef faisoit du progrès ; & la Chambre des Communes présenta en 1404. une Adresse au Roi, pour le prier de s'emparer des revenus du Clergé; mais le Roi n'y consentit pas. La Chambre des Communes présenta une nouvelle Adresse en 1410. mais le Roi la rejetta, & défendit à la Chambre des Communes de se mêler des affaires du Clergé ; la Chambre des Communes demanda ensuite qu'on révoquât ou qu'on adoucît l'Edit qui condamne les Lollards ou les Wiclefites: cela même fut refusé, & pendant la tenue du Parlement, le Roi fit brûler un Lollard.

Henri V. ne traita pas les Lollards avec moins de rigueur; mais il n'éteignit ni cette Secte, ni celle des Wiclefites, qui fit des progrès secrets, mais considérables, dans la Chambre des Communes, & prépara tout pour le Schisme de Henri VIII.

Les livres de Wiclef furent portés en Allemagne : Jean Hus adopta une partie de ses erreurs, & s'en servit pour soûlever les peuples contre le Clergé.

Lorsqu'on eut abattu la Secte des Hussites, on n'anéantit pas dans les esprits la doctrine de Wiclef ; & cette doctrine produisit en Allemagne ces différentes Sectes d'Anabaptistes qui désolerent l'Allemagne, lorsque Luther eu donné le signal de la révolte contre l'Eglise. Voyez l'art. ANABAPTISTES.

Nous avons réfuté les erreurs des Wiclefites sur la présence réelle, à l'art. BERENGER & BERENGARIENS ; ses erreurs sur la priere pour les morts, sur les cérémonies de l'Eglise, sur le Sacrement de l'Ordre, & sur la supériorité des Evêques, aux art. ARIUS, VIGILANCE ; son erreur sur la toute-puissance de Dieu, à l'art. ABAELARD; son sentiment

* Abrégé des Actes de Rymer, à la suite de l'Histoire de M. de Rapin Thoiras, t. 2. pag. 60. Conc. Britan. t. 3.

ſur les Indulgences, à l'article LUTHER, ſon ſentiment ſur la Confeſſion, à l'article OSMA.

A l'égard de ſon opinion ſur les poſſeſſions temporelles du Clergé, elle n'a de fondement que l'abus que le Clergé pourroit faire des biens temporels qu'il poſſede; & une diſſertation qui prouveroit que le Clergé peut poſſéder légitimement des biens temporels, ne perſuaderoit à perſonne que le Clergé ne fait pas un mauvais uſage de ſes biens, ſi nous étions dans le cas qu'on pût reprocher au Clergé qu'il fait un mauvais emploi des biens Eccléſiaſtiques.

Les Albigeois qui enſeignoient qu'il falloit dépouiller les Eccléſiaſtiques de leurs poſſeſſions, n'eurent point de partiſans plus zélés que quelques uſuriers & quelques Seigneurs avides & tyrans de leurs vaſſaux. On entend ſouvent renouveller ces anciennes déclamations contre le Clergé, mais il eſt rare de les ouir de la bouche d'un homme d'eſprit, déſintéreſſé, modeſte & charitable.

Z

ZISCA. Voyez HUSSITES.

ZUINGLE ULRIC, natif originaire de Talkenbourg en 1484. fit ſes études à Rome, à Vienne & à Bâle, où il prit le Bonnet de Maître-ès-Arts; après avoir fait ſon cours de Théologie, il fut Curé à Glaris en 1506. & enſuite dans un gros Bourg nommé Notre-Dame des Hermites: c'étoit un lieu de dévotion fort fameux, où les Pélerins venoient en foule, & faiſoient beaucoup d'offrandes.

Zuingle y découvrit d'étranges abus, & vit que le peuple étoit dans des erreurs groſſieres ſur l'efficacité des pélérinages & ſur une foule d'autres pratiques: il attaqua ſes abus dans ſes inſtructions & dans ſes diſcours.

Tandis que Zuingle s'occupoit à corriger ces abus, Léon X. faiſoit prêcher en Allemagne des Indulgences par les Dominicains & en Suiſſe, par Bernardin Samſon Cordelier. Zuingle s'éleva contre l'abus que le Cordelier Samſon faiſoit des Indulgences, & il fut approuvé par l'Evêque de Conſtance, qui étoit mécontent de ce que le Cordelier Samſon étoit entré dans ſon Diocèſe ſans ſa permiſſion, & n'avoit point fait vidimer ſes Bulles à Conſtance.

Zuingle fut alors nommé Prédicateur de Zuric, & il peignit si vivement les abus même des excès du Cordelier, que le Conſul de Zuric fit fermer les portes au Porteur d'Indulgences. Tous ces abus étoient fondés ſur des traditions incertaines, ſouvent ſur des fables; Zuingle, pour couper la racine des abus, attaqua toutes les traditions, & prétendit qu'il falloit n'admettre comme vrai, & comme appartenant à la Religion Chrétienne, que ce qui eſt enſeigné formellement dans l'Ecriture; qu'il falloit rejetter comme une invention humaine tout ce qui ne pouvoit ſe prouver dans l'Ecriture.

Le Magiſtrat de Lauzane crut voir dans la doctrine de Zuingle, un moyen sûr pour faire tomber tous les abus, & une voie facile pour déterminer les points ſur leſquels ils devoient obéir au Pape & à la Puiſſance Eccléſiaſtique. On adreſſa donc à tous les Curés Prédicateurs & autres Bénéficiers chargés du ſoin des ames, un Edit du Conſeil par lequel il leur étoit ordonné de ne prêcher que ce qu'ils pouvoient prouver par la parole de Dieu, & de paſſer ſous ſilence les Doctrines & les Ordonnances humaines.

Les livres de Luther contre les Indulgences, contre l'Egliſe Romaine, étoient paſſés en Suiſſe; on les y avoit lus avidement. Zuingle, de ſon côté, avoit communiqué ſes ſentimens à beaucoup de perſonnes : on vit donc tout-à-coup une foule de Prédicateurs qui attaquerent, non les abus, mais les indulgences mêmes, le culte des Saints, les vœux Monaſtiques, le célibat des Prêtres, le Carême, la Meſſe, &c.

L'Evêque de Conſtance qui avoit approuvé Zuingle, lorſqu'il n'avoit attaqué que les abus, donna un Mandement contre les Novateurs, & envoya des Députés aux autres Cantons, pour ſe plaindre de la licence des Novateurs.

Les Canons aſſemblés à Lucerne firent un Décret le 27 Mars 1522. pour défendre aux Eccléſiaſtiques la prédication de la nouvelle Doctrine.

Zuingle ne déféra point aux ordres des Canons; il continua ſes déclamations : les Catholiques de Zuric combattirent les Réformateurs, & le peuple étoit partagé entre Zuingle & les Miniſtres Catholiques.

Par le principe fondamental de la Réforme de Zuingle, toutes les diſputes de Religion devoient ſe décider par l'Ecriture ſeule : ces diſputes devenoient donc des faits ſimples; & pour les décider, il ne falloit qu'ouvrir l'Ecriture, & voir

& voir de deux propoſitions oppoſées, laquelle étoit contenue dans l'Ancien ou dans le Nouveau Teſtament. Le Magiſtrat étoit donc Juge compétent des diſputes de Religion, & le Conſeil de Zuric ordonna aux Miniſtres des Egliſes de ſa Juriſdiction de ſe rendre à Zuric, & ſupplia l'Evêque de Conſtance d'y venir, ou d'y envoyer ſes Théologiens.

Les Miniſtres obéirent au Conſeil; & l'Evêque de Conſtance envoya Jean Faber, ſon grand Vicaire, avec ſes Théologiens à Zuric.

Zuingle préſenta ſa doctrine contenue en ſoixante-ſept articles: mais Faber qui vit que le Conſeil vouloit s'établir Juge de la doctrine, refuſa d'entrer en conférence devant le Conſeil aſſemblé pour juger; prétendit qu'il n'appartenoit qu'à l'Egliſe de juger des controverſes de la Religion, & offrit de répondre par écrit aux articles de Zuingle; qu'au reſte, indépendamment de ſa réponſe, il falloit attendre le Concile qu'on devoit aſſembler.

Sur le refus que Faber fit de ſe ſoumettre au jugement du Conſeil de Zuric ſur les points de doctrine ou de diſcipline attaqués par Zuingle, le Conſeil fit publier un Edit, par lequel il défendoit d'enſeigner autre choſe que ce qui étoit contenu dans l'Ecriture.

En conſéquence de ce Décret, Grégoire Luti ſe mit à prêcher contre les cérémonies de l'Egliſe Romaine, & contre le faſte du Clergé. L'adminiſtrateur des terres des Chevaliers de S. Jean de Jéruſalem s'en plaignit, & le Magiſtrat condamna Luti à la priſon & à l'exil.

Zuingle cenſura vivement en chaire la conduite du Sénat: le grand Conſeil caſſa cette Sentence, & ordonna que déſormais les affaires de Religion ſeroient portées devant lui: bientôt Luti fut promu à une autre Cure.

Carloſtad chaſſé de Saxe par Luther, ſe retira en Suiſſe & y apporta ſes erreurs ſur l'Euchariſtie, il enſeigna que le corps de J. C. n'y étoit point réellement.

Zuingle ſaiſit avidement une opinion ſi favorable au deſſein qu'il avoit d'abolir la Meſſe.

Carloſtad avoit appuyé cette opinion ſur ce qu'il eſt impoſſible qu'un corps ſoit en pluſieurs lieux à la fois. Luther avoit oppoſé à cette difficulté l'autorité de l'Ecriture, qui dit expreſſément que les ſymboles Euchariſtiques ſont le corps de J. C.: cette raiſon étoit péremptoire contre Zuingle, qui éta-

bliſſoit ſa Réforme ſur ce principe fondamental : ſavoir, qu'on ne doit rien enſeigner que ce qui eſt contenu dans l'Ecriture.

Cet argument tourmentoit Zuingle, nuit & jour il y cherchoit un ſolution.

Cependant il prêchoit avec ſa véhémence ordinaire contre l'Egliſe Romaine ; ſon parti devenoit le parti dominant ; les eſprits s'échaufferent, on briſa les Images, & comme le trouble augmentoit dans la Ville, les Magiſtrats ordonnerent des conférences ſur les matieres controverſées : après pluſieurs conférences, les Magiſtrats abolirent ſucceſſivement la Meſſe & toutes les cérémonies de l'Egliſe Romaine. Ils ouvrirent les Cloîtres, les Moines rompirent leurs vœux, les Curés ſe marierent, & Zuingle lui-même épouſa une riche veuve. Voilà le premier effet que produiſit dans le Canton de Zuric la Réforme de Zuingle.

Il étoit fort occupé de la difficulté de concilier le ſentiment de Carloſtad ſur l'Euchariſtie, avec les paroles de J. C., qui dit expreſſément : *ceci eſt mon Corps*. Il eut un ſonge dans lequel il croyoit diſputer avec le Secretaire de Zuric, qui le preſſoit vivement ſur les paroles de l'inſtitution : il vit paroître tout-à-coup un phantôme blanc ou noir, qui lui dit ces mots ; » lâche, que ne réponds-tu ce qui eſt écrit dans l'Exode ? » *l'Agneau eſt la Pâque*, pour dire qu'il en eſt le ſigne ».

Cette réponſe du phantôme fut un triomphe, & Zuingle n'eut plus de difficulté ſur l'Euchariſtie, il enſeigna qu'elle n'étoit que la figure du Corps & du Sang de J. C. : il trouva dans l'Ecriture d'autres exemples où le mot *eſt* s'employoit pour le mot ſignifié : tout lui parut alors facile dans le ſentiment de Carloſtad.

L'explication de Zuingle, favorable aux ſens & à l'imagination, fut adoptée par beaucoup de Réformés : ils vouloient tous abolir la Meſſe, & le dogme de la préſence réelle formoit un embarras ſur cet article, l'explication de Zuingle le levoit ; Œcolampade, Capiton, Burcer, l'adopterent, elle ſe répandit en Allemagne, en Pologne, en Suiſſe, en France, dans les Pays-Bas, & forma la Secte des Sacramentaires.

Luther, qui auſſi-bien que Zuingle avoit établi l'Ecriture, comme l'unique regle de la Foi, traita les Sacramentaires comme des hérétiques, & l'on vit entre les Sacramentaires & les Luthériens, la même oppoſition qui étoit entre toutes ces Sectes & l'Egliſe Romaine : aucun intérêt n'a jamais pu les réunir, & les Luthériens ne perſécutoient pas

les Sacramentaires avec moins de fureur que les Catholiques.

La Réforme introduite en Suiſſe par Zuingle ſe répandit; pluſieurs Réformateurs ſeconderent ſes efforts à Berne, à Bâle, à Conſtance, &c.

Pluſieurs Cantons reſterent conſtamment attachés à la Religion Catholique, & condamnerent la prétendue Réforme des autres Cantons; ils leur écrivirent pour leur repréſenter, que la Réforme de la Religion n'appartenoit, ni au peuple, ni à un Pays particulier, mais à l'Egliſe, à un Concile général. Les Prétendus Réformés n'eurent aucun égard aux repréſentations des Catholiques; on employa de part & d'autre des expreſſions dures, & la guerre fut ſur le point d'éclater plus d'une fois entre les Catholiques & les Proteſtans; enfin les Cantons de Zuric & de Berne défendirent de tranſporter des vivres dans les cinq Cantons Catholiques, & l'on arma de part & d'autre.

Zuingle fit tous ſes efforts pour éteindre le feu qu'il avoit allumé: il n'étoit pas brave, & il falloit qu'en qualité de premier Paſteur de Zuric, il allât à l'armée; il ſentoit qu'il ne pouvoit s'en diſpenſer, & il ne doutoit pas qu'il n'y périt. Une Comete qui parut alors le confirma dans ſa perſuaſion qu'il ſeroit tué; il s'en plaignoit d'une maniere lamentable, & publioit que la Comete annonçoit ſa mort, & de grands malheurs ſur Zuric; malgré les plaintes de Zuingle, la guerre fut réſolue, Zuingle accompagna l'armée.

Les Catholiques attaquerent les Zuriquois un Vendredi 11 Octobre 1531, à Cappel, & les défirent: Zuingle fut tué.

Après la bataille de Cappel, les Catholiques & les Zuriquois firent la paix à condition que chacun conſerveroit ſa Religion.

Nous avons réfuté la doctrine de Zuingle ſur le célibat à l'article VIGILANCE; ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie, à l'article BERENGER; ſon erreur ſur la Meſſe, à l'article LUTHERANISME; ſon erreur ſur le culte des Saints, à l'article VIGILANCE; ſon erreur ſur les Indulgences, à l'article LUTHERANISME.

Il faut appliquer à la Réforme que Zuingle établit en Suiſſe, ce que nous avons dit de la Réforme de Luther & de la Réforme en général.

Nous avons peu de choſe à dire ſur les talens de Zuingle, & ſur ſes ouvrages; il n'étoit, ni ſavant, ni grand Théologien, ni bon Philoſophe, ni excellent Littérateur, il avoit

l'esprit juste & borné, il exposoit avec assez d'ordre ses pensées ; mais il pensoit peu profondément, si l'on en juge par ses ouvrages.

Toute la doctrine de Zuingle est renfermée dans soixante-sept articles, comme nous l'avons déjà dit : il a fait un ouvrage pour justifier, & pour prouver ces articles ; cet ouvrage ne contient que les raisons employées par tous les Réformateurs.

Zuingle, un peu avant sa mort, fit une confession de Foi, qu'il adressa à François I ; là, en expliquant l'article de la vie éternelle, il dit à ce Prince qu'il doit espérer de voir l'assemblée de tout ce qu'il y a eu d'hommes saints, courageux & vertueux, dès le commencement du monde. Là, vous verrez, dit-il, les deux Adam, le Racheté & le Rédempteur ; vous verrez un Abel, un Enoch... vous y verrez un Hercule, un Thesée, un Socrate, Aristide, Antigonus, &c.

Les ouvrages de Zuingle on été recueillis en cinq vol. in-folio (1).

(1) On peut avec ces Ouvrages voir M. Bossuet, Hist. des Var. Spond. ad an. 1517. Hist. de la Réforme, par le Durhat. Supplément de Bayle, art. Zuingle.

Fin du second & dernier Volume.

027518

C.r 2 vol.

Digitized by Google